Digitized by the Internet Archive
in 2020 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/revuenumismatiqu1860unse

REVUE
NUMISMATIQUE

NS 5

COLLABORATEURS

Dont les articles ont paru dans la *Revue numismatique* (nouvelle série, 1856, 1857, 1858, 1859, 1860).

MM.

ACY (Ernest d'), à Villers aux Érables (Somme).
BARTHÉLEMY (Anat. de), à Neufchâtel (Seine-Inférieure).
BEULÉ (Ernest), à Paris.
BIGOT (A.), à Rennes.
BOILLEAU (L.), à Tours.
BOUDARD, à Beziers.
BRETAGNE, à Nancy.
BRUGIÈRE DE LAMOTTE, à Montluçon.
CARPENTIN (A.), à Marseille.
CAVEDONI (l'abbé C.), à Modène.
CHARVET (J.), à Paris.
COCHET (L'abbé), à Dieppe.
COHEN (Henry), à Paris.
COLSON (Le docteur A.), à Noyon.
CRAZANNES (Le baron Chaudrue de), à Castel-Sarrazin.
DAUBAN (Alfred), à Paris.
DELOCHE (Maximin), à Paris.
DENIS LAGARDE, à Brest.
DESCHAMPS DE PAS (Louis), à Saint-Omer.
DEVILLE (Achille), à Paris.
DUPRÉ (Prosper), à Montjay (Seine-et-Marne).
FEUARDENT, à Montmartre.
GAYRAUD DE SAINT-BENOIT, à Saint-Benoît (Aude).
GÉRY (R.), à Voiron (Isère).
HUCHER (Eugène), au Mans.
HURON (E.), à Montoire-sur-Loir.
JUDAS (Le docteur A.), à Passy.
LAGOY (Le marquis de), à Aix Bouches-du-Rhône).
LAMBERT (Edouard), à Bayeux.
LA SAUSSAYE (Louis de), à Lyon.
LAURENT (Jules), à Épinal.
LELEWEL (Joachim), à Bruxelles.

MM.

LENORMANT (Charles), à Paris.
LENORMANT (François), à Paris.
LONGPÉRIER (Adrien de), à Paris.
LONGPÉRIER-GRIMOARD (Alfred de), à Longpérier (Oise).
LUYNES (Le duc de), à Dampierre.
MANTELLIER, à Orléans.
MAXE (Léon), à Reims.
MILLER (Emmanuel), à Paris.
MORBIO (Carlo), à Milan.
MÜLLER (Louis), à Copenhague.
NAMUR, à Luxembourg.
PÉTIGNY (Jules de), à Clénor (Loir-et-Cher).
POEY D'AVANT (F.), à Maillezais (Vendée).
PONTHIEUX (N.), à Beauvais.
PORRO (Comte Jules), à Milan.
PROMIS (Chev. Dom.), à Turin.
PROKESCH-OSTEN (Baron de), à Constantinople
RAUCH (Adolphe de), à Berlin.
RETHAAN MACARÉ (J. C. A.), à Utrecht.
ROBERT (C.), à Paris.
RONDIER, à Melle (Deux-Sèvres).
ROUYER (J.), à Paris.
SABATIER (Jean), à Montmartre.
SALIS (Comte J. F. G. de), à Londres.
SAULCY (F. de), à Paris.
SAUVADET, à Montpellier.
SAUVAGEOT (F.), à Paris.
SORET (F.), à Genève.
VALLIER (Gustave), à Grenoble.
VOGÜÉ (Le comte Melchior de), au Pezeau (Cher).
WADDINGTON (W. H.), à Bourneville (Aisne).
WITTE (J. de), à Paris.

Paris. — Imprimé par E. Thunot et Cie, 26, rue Racine, près de l'Odéon.

REVUE
NUMISMATIQUE

PUBLIÉE

PAR

J. DE WITTE

Membre de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique,
Correspondant de l'Institut
et de la Société impériale des Antiquaires de France,

ET

ADRIEN DE LONGPÉRIER

Membre de l'Institut et de la Société impériale des Antiquaires de France,
Associé étranger de l'Académie royale des Sciences de Belgique.

Ostendite mihi numisma census... Cujus
est imago hæc, et superscriptio ?
MATTH., XXII, 19—20.

NOUVELLE SÉRIE. TOME CINQUIÈME.

PARIS

AU BUREAU DE LA REVUE

CHEZ MM. CAMILLE ROLLIN ET FEUARDENT

12, RUE VIVIENNE.

1860

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS.

MÉDAILLES DE MARIUM EN CYPRE.

(Pl. I.)

L'île de Cypre est une des portions du monde ancien les moins explorées et les moins connues ; c'est celle dont on possède le moins de monuments, et jusqu'à ces dernières années, un petit nombre d'inscriptions grecques et phéniciennes, et le beau médaillon de Nicoclès, roi de Paphos, composaient à peu près toute la richesse archéologique de cette île jadis si puissante et si célèbre. Il existait cependant dans différentes collections un assez bon nombre de médailles, mal attribuées ou reléguées dans ce purgatoire numismatique, qu'on appelait « les incertaines de Cilicie, » et qui ont été enfin rendues à leur véritable patrie. C'est à feu Borrell, de Smyrne, et à M. le duc de Luynes que l'on doit cet important accroissement de la science numismatique. Borrell ne s'est occupé que de la numismatique grecque de Cypre, et dans son ouvrage, publié en 1836, il faisait connaître et il expliquait des monnaies d'or et d'argent d'Évagoras I, roi de Salamine, de ses fils Nicoclès et Pythagoras, et de son petit-fils Évagoras II ; de Pnyta-

goras, et enfin de Ménélas, frère de Ptolémée Soter. De plus, il restituait à l'île de Cypre un certain nombre de monnaies royales, semblables aux précédentes, mais d'une attribution moins certaine, et il publiait une monnaie autonome grecque de Paphos, ayant beaucoup d'analogie avec le médaillon de Nicoclès [1].

En 1846, M. le duc de Luynes publiait son *Essai sur la numismatique des Satrapies et de la Phénicie*, et au milieu d'un grand nombre d'attributions nouvelles et justes, se trouvait celle de plusieurs médailles à légende phénicienne aux rois de la ville phénicienne de Citium en Cypre. Toutes ces pièces étaient anonymes; mais peu de temps après, le même savant faisait connaître une nouvelle et importante médaille portant en toutes lettres le nom d'Abdémon, roi de Citium [2], et frappée probablement dans la trentième année du règne d'Artaxerce I, 443 avant Jésus-Christ. Enfin, en 1852, M. de Luynes faisait faire un pas décisif à l'archéologie de l'île de Cypre, en publiant son beau mémoire sur la *Numismatique et les Inscriptions cypriotes*. Grâce à une heureuse découverte faite dans l'île, l'alphabet cypriote était connu, et servait de lien à un nombre considérable de médailles, dont personne n'avait soupçonné l'importance, et qui étaient réunies pour la première fois dans l'ouvrage du savant académicien. Malheureusement les difficultés du sujet étaient telles que l'auteur crut devoir se borner à quelques observations peu étendues et à un petit nombre de conjectures fort sobres. Toutefois, cette publication jetait

[1] Ce médaillon de Nicoclès n'est plus unique. Il en existe un second exemplaire, de coin différent, acquis il y a peu d'années par le Cabinet du roi à Turin. Cette belle pièce, que nous avons vue, met hors de doute l'authenticité de celle du Cabinet de Florence.

[2] *Rev. num.*, 1850, p. 309.

un jour considérable sur les antiquités cypriotes, et notamment elle confirmait d'une façon remarquable le témoignage d'Hérodote sur le mélange de races dans l'île. « Parmi les Cypriotes, dit cet historien, les uns se disent originaires de Salamine et d'Athènes, les autres de l'Arcadie et de l'île de Cythnus, d'autres enfin de la Phénicie et de l'Éthiopie. » En effet, à côté des éléments helléniques établis sur le littoral de l'île, il existait une importante population phénicienne dont le centre était à Citium, et une race qui se regardait comme autochthone, mais qui avait de grands rapports avec les habitants de l'Égypte; cela résulte de l'analyse de l'alphabet cypriote, composé en partie de caractères empruntés aux systèmes hiéroglyphique et hiératique de l'Égypte.

Depuis l'ouvrage de M. de Luynes, la numismatique cypriote s'est enrichie de quelques pièces nouvelles, publiées par M. Fr. Lenormant dans son *Catalogue de la collection de Behr*, et notamment d'une médaille au type de Citium, avec la légende du roi Démonicus, fils d'Évagoras. Nous allons à notre tour essayer d'établir les droits d'une autre ville de l'île sur une belle et importante série de médailles, restées jusqu'ici sans patrie assurée.

M. le duc de Luynes [1] proposait de classer à Marium les médailles bien connues à la légende MAP et au type du cygne, puis il ajoutait : « Tout en proposant cette attribution, nous devons ajouter que des pièces toutes semblables de la collection Hunter portent la légende MAPA et MAPAO, ce qui a conduit les antiquaires à les attribuer à Marathus de Phénicie; mais la numismatique de Marathus est restée phénicienne jusqu'au temps de la domination romaine, et

[1] *Num. et inscr. cypr.*, p. 37.

rien ne peut faire soupçonner que jamais le grec ait été écrit ou parlé dans cette ville. » Nous sommes heureux de pouvoir publier aujourd'hui une médaille qui lèvera tous les doutes à l'égard de l'attribution proposée par M. de Luynes. Voici cette pièce, que nous avons trouvée dans la collection de la banque d'Angleterre, et dont il existe un exemplaire incomplet à la Bibliothèque impériale.

1.— מרלו. Femme ailée s'agenouillant à droite, et portant de ses deux mains un disque à la hauteur de sa ceinture. Dans le champ, une tête de poisson.

℞. MAAP. Cygne battant des ailes; dans le champ, une sauterelle. — Æ. 6. Poids : 10gr,51. (Pl. I, n°7.)

On voit que les Phéniciens et les Grecs ne prononçaient pas le nom de la ville de la même manière; les premiers disaient *Marlo*, les seconds, *Malro;* et quoique l'élément hellénique ait fini par absorber l'élément phénicien, c'est cependant la prononciation ancienne qui prévalut, et les monnaies purement grecques portent les légendes MAPA et MAPAO; cette forme fut ensuite adoucie et devint *Marium*. Diodore est le seul historien qui ait mentionné cette ville, et on trouve dans son texte les mêmes variantes que sur les médailles, variantes qui remontent sans doute aux différentes sources qu'il a consultées, et que les éditeurs modernes se sont trop empressés d'effacer. Selon cet historien, le général athénien Cimon s'empara, vers l'an 450, de Malum et de Citium, et accorda aux habitants des conditions avantageuses. Thucydide, qui raconte sommairement les mêmes événements, ne fait pas mention de Malum, et rapporte que la mort de Cimon et le manque de vivres contraignirent les Athéniens de lever le siége de Citium. Quoique les manuscrits n'offrent que la leçon *Malum*, Wesseling avait déjà soupçonné que Malum était la même

ville que Marium, et la médaille avec la légende MAAP montre qu'il avait deviné juste [1].

Marium était, de même que Citium, une colonie phénicienne, ainsi que le prouve le proverbe ou dicton cité par Étienne[2], ὁ Κινύρου Μαριεύς; car tout ce qui se rattache à Cinyras et aux Cinyrades accuse une origine phénicienne. Par suite de la domination athénienne dans la Méditerranée et de l'extension générale de la race hellénique, l'élément grec dominait à Marium au commencement du IVe siècle, ainsi qu'il résulte des médailles à légende purement grecque que nous décrirons plus loin, et qui paraissent antérieures à la médaille bilingue. Cette dernière, frappée un peu plus tard, indique une réaction phénicienne, qui aura eu lieu à la suite d'une des nombreuses révolutions dont Cypre fut le théâtre. Vers le milieu du IVe siècle la transformation était accomplie, et la population phénicienne avait disparu ou s'était hellénisée; en effet, dans le périple de Scylax, rédigé sous sa forme actuelle, vers l'an 360, on trouve la forme Marium et la ville est appelée une ville hellénique [3].

Marium figure plusieurs fois dans le cours des guerres entre Antigone et Ptolémée; elle était alors gouvernée par un roi nommé Stasiœcus, qui, en 312, fut fait prisonnier par Ptolémée; à la suite de cet événement la ville fut rasée, et les habitants transportés à Paphos [4]. Plus tard elle fut relevée sous le nom d'Arsinoë, et continua à exister jusque dans les temps byzantins [5].

Dans les trois passages de Diodore que nous venons de

[1] Diod., XII, 3, et la note de Wesseling. — Thucyd., I, 112.

[2] Steph. Byz., *in v.* Μάριον.

[3] Scylax, cap. 103.

[4] Diod., XIX, 59, 62, 79.

[5] Steph. Byz., *v.* Μάριον, Ἀρσινόη. — Plin., V, XXXI, 35. — Hierocl., *Synecdemus*.

citer, on trouve les variantes Μάριος, Μανέων, Μαλιέως; les éditeurs modernes ont adopté partout la forme Μαριεύς, indiquée par le premier passage; mais dans les deux autres, la leçon des manuscrits autoriserait plutôt la forme Μαλιεύς. De même dans le passage de Pline, on trouve parmi les variantes la leçon *Maleum*.

Il nous reste à décrire les autres médailles de Marium, et à dire quelques mots sur leurs types.

2. — Femme agenouillée, etc., comme au n° 1.

℞. MAP. Cygne debout; devant lui un autel; sous l'autel, la croix ansée. — Poids : 9gr,91. (Bibliothèque impériale. Luynes, *Num. Cypr.*, pl. VII, n° 3.)

3. — Même type; le disque est orné d'une étoile.

℞. MAP. Cygne marchant à gauche; devant, un poisson; derrière, la croix ansée. — Poids : 10gr,42. (Luynes, *Num. Cypr.*, pl. VII, n° 4.)

4. — Même type; dans le champ, un sceptre.

℞. MAP. Cygne debout; devant, un autel, la croix ansée et un épi; dans le champ, la lettre T. — Poids : 10gr,37. (Musée Britannique. Voy. pl. I, n° 8.)

Le type de ces médailles a été expliqué par M. le duc de Luynes; la femme agenouillée est « Astarté portant l'étoile tombée du ciel, qu'elle avait ramassée en Phénicie et consacrée à Tyr. Le cygne est l'oiseau consacré à Vénus, celui qui, sur un bas-relief du Musée de Florence, et sur les médailles de Camarina, transporte la déesse de l'Océan à l'Olympe. Il était aussi consacré au personnage symbolique Adonis, dont l'île de Cypre fut la patrie [1]. »

5. — Éphèbe nu et ailé, agenouillé à droite et tenant un disque.

[1] Luynes, *Num. cypr.*, p. 37.

℞. MAPA. Cygne debout; au-dessus, une mouche volant. — Poids : 11gr,17. (Musée Hunter, pl. LXVI, n° 20.)

6. — Figure barbue, à demi nue, ayant quatre ailes, agenouillée à gauche, et tenant le disque.

℞. MAPAO. Cygne debout, et portant sur son dos un petit oiseau qui le picote. — Poids : 11gr,04. (Musée Hunter, pl. LXVI, n° 19.)

7. — Partie supérieure d'une figure à deux têtes barbues, et à quatre ailes, tenant un disque, sur lequel il paraît y avoir une tête d'animal. Dans le champ, au-dessous, une protomé de bœuf à face humaine.

℞. MAQA. Cygne battant des ailes. — Poids : 11gr,13. (Musée Hunter, pl. LXVI, n° 21.)

Ces trois curieuses médailles ont une grande analogie avec les précédentes; mais ce n'est plus Astarté qui porte l'étoile, c'est tantôt un éphèbe ailé, tantôt une figure barbue symbolique à une ou deux têtes et à quatre ailes, comme on en voit sur les monuments assyriens. Dans l'ignorance où nous sommes à l'égard de la mythologie cypriote, il serait difficile d'assigner un nom à ces divinités. Quant au taureau à face humaine, on le trouve sur les monnaies lyciennes ainsi que sur beaucoup de monuments asiatiques.

8. — Tête laurée barbue à gauche, avec une boucle d'oreille.

℞. MAPI. Tête imberbe laurée, les cheveux en nœud derrière la tête, et ornée d'une boucle d'oreille et d'un collier; derrière, dans le champ, une branche de laurier ou plutôt de myrte. — Æ. 3. Poids : 2gr,53. (Ma collection. Voy. pl. I, n° 9.)

Cette médaille, déjà connue depuis longtemps, quoique fort rare, a été attribuée aux Mariandyniens de Bithynie, et ensuite dans le Supplément de Mionnet à Marium; cette

dernière attribution est la seule vraie. La pièce se rattache à la nombreuse série de pièces frappées par les rois des villes cypriotes, et présentant pour type une tête de chaque côté. Nous croyons reconnaître ici les têtes de Cinyras et de Myrrha; le dicton ὁ Κινύρου Μαριεύς montre qu'il existait un lien quelconque entre Marium et Cinyras, soit qu'il en ait été le fondateur, soit qu'il y fût l'objet d'un culte particulier. La pièce est postérieure à celles que nous avons décrites précédemment, ainsi que le montre la légende MAPI; mais elle est encore antérieure à Alexandre, et la tête un peu hermaphrodite de Myrrha est d'un beau style.

Nous passons maintenant à une série de médailles anépigraphes, qui nous semblent appartenir également à Marium, quoiqu'il soit impossible de le démontrer d'une manière péremptoire.

9. — Figure ailée, agenouillée et les bras étendus.

℞. Objet conique, grossièrement indiqué dans un carré creux irrégulier. — Æ. 4. (Médaille fruste du Musée Britannique. Poids : 11gr,75. Voy. pl. I, n° 1.)

10. — Femme ailée, agenouillée à gauche, et tenant de la droite un sceptre, et de la gauche une couronne.

℞. Objet conique, muni à son extrémité supérieure de deux petites anses; de chaque côté un objet pointillé, ressemblant à un oiseau sans pattes; le tout dans un carré creux. — Æ. 5. Poids : 11gr,33. (Musée Britannique. Voy. pl. I, n° 2.)

11. — Même femme ailée.

℞. Même objet conique, sans les anses; sur la partie inférieure, il y a la lettre Ψ ou un symbole ayant cette forme; de chaque côté une grappe de raisin; en haut, dans le champ, un Δ renversé; le tout dans un carré creux. — Æ. Poids : 11gr,29. (Musée Britannique. Voy. pl. I, n° 3.)

12. — Même type des deux côtés, sauf la lettre sur la partie inférieure du cône. — Æ. 5. Poids : 11gr,23. (Musée Britannique. Voy. pl. I, n° 4.)

13. — Même type.

℞. Objet conique, muni de deux anses; de chaque côté un objet pointillé, ressemblant à une cnémide; en haut la lettre Δ renversée; le tout dans un carré creux. — Æ. 5. Poids : 11gr,55. (Bibliothèque impériale. Voy. pl. I, n° 5.)

14. — Même type.

℞. Objet conique; dans le champ la lettre Δ renversée, et les lettres I et Γ; le tout dans un carré creux. — Æ. 5. Poids : 11gr,70. (Musée Britannique. Voy. pl. I, n° 6.)

De ces six pièces, les cinq dernières appartiennent au ve siècle; la première, qui est d'un style fort archaïque, est plus ancienne; elles ont précédé par conséquent l'émission des pièces au type du cygne, et quoiqu'en apparence fort différentes, elles se rattachent au même culte et au même ordre d'idées. En effet, si le cygne est, comme la colombe, un oiseau consacré à Vénus, la pierre conique est l'image même de cette déesse, la forme sous laquelle elle était adorée à Paphos et ailleurs. Il en était de même de la Diane de Perga, autre divinité dont le culte était fort répandu dans le midi de l'Asie Mineure, et dont l'idole était une pierre de forme conique. Il est plus difficile de déterminer le caractère de la déesse qui forme l'autre type de ces médailles. D'une main elle tient une couronne, de l'autre, un objet qui ressemble à un caducée, mais qui n'en est pas un; c'est un bâton ou sceptre surmonté d'une pomme ou d'un autre symbole; comme il est toujours sur le bord de la médaille, il n'est pas nettement indiqué, mais c'est le même symbole qui se trouve dans le champ de la

médaille n° 4 (voy. pl. I, n° 8). On pourrait assimiler la déesse à l'Iris des Grecs, ou peut-être à la Victoire.

J'ajouterai, en terminant, une observation; de même qu'il y avait deux villes de Soli, l'une en Cypre, l'autre en Cilicie, il paraît y avoir eu deux villes appelées originairement Marlum ou Malum. L'une, située en Cilicie, non loin de Tarse, est devenue Mallus; l'autre a vu son nom revêtir la forme plus douce de Marium; on ne peut guère douter toutefois que ces deux villes n'aient eu une même origine phénicienne, et n'aient porté dans le principe un nom identique.

W. H. Waddington.

OBSERVATIONS

SUR

QUELQUES POINTS DE NUMISMATIQUE PHÉNICIENNE.

Monnaies de Tarse a la légende מזרך.

Parmi les problèmes que présente l'étude des monnaies à légendes phéniciennes, il n'en est peut-être pas de plus obscur et de plus difficile que celui de l'explication du mot [illegible] inscrit sur un grand nombre de médailles de Tarse, le plus souvent isolé [1], mais aussi, sur une pièce, commençant une légende beaucoup plus développée :

[illegible] [2].

M. Amédée Peyron est le premier qui ait tenté d'interpréter ces légendes [3]; ses efforts portèrent sur la plus longue qu'il lut :

מזכא זא על עבדזהר וג חלך

(*Victoria hæc super Abedeserum principem Ciliciæ.*)

Mais cette explication, peu conforme aux habitudes des

[1] Duc de Luynes, *Num. des Satrap.*, pl. IV, *Gaos*, nos 10-6; pl. V, nos 7 et 8; pl. VIII, nos 3-6, 9 et 10; pl. IX, nos 11-14, 20 et 21; pl. X, nos 22-24.

[2] *Ibid.*, pl. III, *Abdsohar*, n° 1; pl. IV, nos 2-4.

[3] *Diss. de num. Tarsensibus*, dans les *Mémoires de l'Académie royale de Turin*, t. XXIV.

légendes numismatiques, ne pouvait pas être admise, sauf pour les mots עבדזהר et הלך habilement discernés par l'éminent philologue. M. Peyron faisait en effet un כ du troisième caractère, qui est certainement un ר ou un ד, et un א des quatrième et sixième, qui ne sauraient être que deux ך. En outre, les formes מזכא זא seraient araméennes [1], ce qui ne s'accorde avec rien de ce que nous pouvons entrevoir par les monuments du dialecte purement phénicien de la Cilicie, et le mot וג avec le sens de *prince* n'existe dans aucune langue sémitique. Le savant orientaliste de Turin, pour justifier ce mot, était obligé d'avoir recours au nom de Bagoas, lequel n'est pas sémitique, mais correspond au perse *Bagha* (pehlvi, בגי, persan moderne, بغ); cette dernière étymologie nous semble préférable à celle que proposent M. Peyron et Gesenius, tirant *Bagoas* du mot arabe وجيه, *spectabilis*, *præstans*, dérivé de وجه, *facies*.

Lindberg [2] et Hamaker [3] furent encore moins heureux que M. Peyron, et méconnurent les points que ce philologue avait déjà établis avec certitude. Le premier voyait dans la légende d'Abdsohar

מזרך זך על עבדלן בצר הלך

Diadema purum super Abdlanum in angustiis vitæ;

le second :

מזדך זך על עבדן נרת יהלך

Piaculum sincerum a servis solvendum est felicitas et beatitudo perennis.

C'est bien ici le cas de dire avec M. Munk : « Que peut-on

[1] Nous disons araméennes, car c'était dans cette langue que M. Peyron disait conçue la légende de la pièce qui nous occupe; mais un démonstratif זא n'est réellement d'aucune langue sémitique.

[2] *De insc. Melit.*, p. 46.

[3] *Miscell.*, p. 144.

» opposer à de pareilles interprétations? Il est impossible » de les réfuter sérieusement; elles échappent à la critique » par ce qu'elles ont de vraiment excentrique [1]. »

Gesenius [2] rentra dans une voie plus scientifique et identifia remarquablement bien tous les caractères de la légende, sauf un seul :

מזרך זך על עבדזהר כ׳ ג׳ חלך

seulement, dans l'explication, il ne montra pas la même habileté que dans la lecture matérielle. Il proposa de traduire : *Stella tua lucida super Abdsohar, pontificem magnum* [3] *Ciliciæ*, phrase peu naturelle sur une monnaie et démentie d'ailleurs par les pièces à la simple légende מזרך , connues cependant de l'éminent philologue allemand. En effet, si, à la rigueur, on eût pu admettre que מזרך , dans la grande légende, signifiait *stella tua*, quel sens lui aurait-on reconnu sur les monnaies où il est isolé? A quoi l'appliquerait-on, et que voudrait dire cette formule mystique et interpellative placée ainsi comme légende monétaire?

Après Gesenius, M. le duc de Luynes [4] tenta à son tour l'explication de ce mot mystérieux sur lequel s'épuisaient en vain les efforts des philologues et des antiquaires. Il expliqua fort heureusement la fin de la légende

.... זך על עבדזהרו ג חלך

..... (*moneta*) *pura ad Abdsohar campi Ciliciæ*,

explication où quelques points peuvent encore être considérés comme douteux, par exemple le rôle de la préposition על et la valeur de la quinzième lettre, mais où les

[1] L'inscription phénicienne de Marseille, *Journal asiatique*, quatrième série, t. X, p. 480.

[2] *Mon. phœn.*, p. 279.

[3] Les lettres כ׳ ג׳ étaient pour Gesenius les initiales des mots כהן גדל.

[4] *Num. des Satrap.*, p. 27 et suiv.

mots זך, *pur*, de la racine זָכַךְ, עבדזהר et ג חלך pour גי חלך, désignant la basse Cilicie par opposition à la partie montueuse, ou Cilicie Trachée, doivent être considérés comme acquis désormais à la science d'une manière certaine.

Pour ce qui est de la valeur de la quinzième lettre, placée entre le ר de עבדזהר et le ג de גי, nous ne saurions y voir un ו avec M. le duc de Luynes. Le ו a bien trois pointes dans l'hébreu primitif des médailles asmonéennes, ϟ ou ϡ; mais cette forme, qui ne se retrouve même pas dans quelques-uns des plus anciens monuments de cette écriture [1], est tout à fait étrangère à la paléographie des monnaies de la Cilicie, dans laquelle le ו est constamment ϟ ou ϟ. ϡ est au contraire un א, identiquement semblable à celui du papyrus araméen du musée de Turin [2], ϡ. On sait quel rapport la paléographie phénicienne de la Cilicie offre avec l'alphabet araméen.

Les arguments philologiques confirment ce que nous disons d'après la figure même du caractère. On trouve bien un ו comme finale des noms פרנבזו et תרבזו sur des monnaies phéniciennes dont les premières au moins sortent de l'atelier de Tarse; mais ce sont des noms étrangers, et le ו y représente la finale perse en *a*. Quant aux noms nationaux appartenant aux langues sémitiques, sur aucun monument phénicien on ne les trouve terminés par un ו non radical. Cette finale se présente seulement sur les monnaies nabatéennes dans les noms מלכו, חלדו, נבטו [3]; mais là, comme dans les inscriptions du Sinaï, c'est une forme purement

[1] Par exemple, sur un cône de chalcédoine blanche, d'origine juive, portant l'inscription : לנתניהו בן עבדיהו, *Nathaniæ filii Obdiæ*, et publié par M. Rœdiger (*Zeitschr. der Deutsch. morgenl. Gesellsch.*, t. III, p. 243). Cette pierre fait aujourd'hui partie des collections de M. le duc de Luynes.

[2] Gesenius, *Monumenta phœnicia*, pl. XXX.

[3] Voy. *Revue num.*, 1858, p. 292 et suiv.

arabe ; c'est le *dhamma* final des noms propres en arabe littéral écrit par une quiescente au lieu de l'être par un signe additionnel[1]. Sur une monnaie de Tarse עבדזהרו pour עבדזהר serait un arabisme que nous ne pouvons admettre.

Maintenant quel peut être le sens de cet א isolé entre deux mots dont il ne fait certainement pas partie ? On ne saurait guère le considérer que comme l'initiale d'un mot abrégé. Dans ce cas, א' serait peut-être אדון, « seigneur, » titre qui s'applique quelquefois aux princes; ainsi dans Isaïe : בְּעָלוּנוּ אֲדֹנִים, *dominati sunt nobis principes*[2]. On lirait dès lors : זך על עבדזהר א' ג חלך.... pour זך על עבדזהר אדון גי חלך...., (*moneta*) *pura ad Abdsohar dominum campi Ciliciæ.*

Quant au mot מזרך, le noble académicien circonscrit avec une grande habileté les limites du problème. « Sur une » médaille de Tarse[3], dit-il, la légende מזרך se décompose » de telle sorte que le ש est placé à l'angle et parallèlement » au côté supérieur du carré, de cette manière ; d'où » il résulte que le mot מזרך est formé de la particule מ » avec un autre mot זרך, et non de מזרה avec le pronom » affixe ך. » Puis, après quelques autres observations : « On » voit par leur travail et leurs symboles que les monnaies » épaisses à la légende מזרך ont été frappées depuis le » temps d'Abdsohar ou d'Artaxerxès-Mnémon jusqu'à celui » des Séleucides inclusivement, c'est-à-dire pendant près » d'un siècle. Que faut-il en conclure? C'est 1° que la pa-

[1] Tuch, *Zeitschr. der Deutsch. morgenl. Gesellsch.*, t. III, p. 136 et suiv. — Cf. ce que nous en avons dit également dans le *Journal asiatique*, 1859, t. XIII, p. 12.

[2] Is., XXVI, 13.

[3] *Num. des Satrap.*, pl. VIII, n° 3.

» role מזרך n'est pas un nom propre, puisque le magis-
» trat éponyme n'aurait pu vivre aussi longtemps; 2° que
» ce n'est pas un nom de lieu, même en le décomposant en
» מ זרך, attendu que nous ne connaissons aucune ville de
» Cilicie qui réponde à la légende מזרך ou זרך; 3° que
» cette légende s'appliquait exclusivement aux monnaies
» épaisses au type du lion, frappées à Tarse, dont elles
» portent toujours l'emblême principal, Baal Tars, avec
» son nom. »

S'appuyant sur ces conclusions et ne trouvant pas dans la langue hébraïque d'explication satisfaisante pour le mot זרך, M. le duc de Luynes avait recours à un autre idiome sémitique. « On trouve dans l'arabe le mot ضِرَاكٌ, qui
» signifie à la fois *lion* et *épais*, ce qui répond bien au type
» et à l'épaisseur de nos médailles, épaisseur qui va tou-
» jours en augmentant jusqu'au moment où leur série s'in-
» terrompt. » Il est toujours dangereux de chercher dans l'arabe des analogies ou des explications pour les textes phéniciens conçus en général dans un hébreu presque pur, et ici nous croyons que la tentative de M. le duc de Luynes n'a pas été très-heureuse. Quand même on admettrait le rapprochement du mot זרך avec l'arabe, la traduction *crassum leoninum* ne saurait être acceptée. Un mot ne peut avoir deux significations simultanément; de ce que ضِرَاكٌ en arabe signifie *lion*, et d'autres fois *épais*, on n'est pas autorisé à lui donner ces deux sens réunis. Il faut donc absolument choisir entre *crassum* et *leoninum*, et par conséquent la désignation de l'espèce de monnaie est bien incomplète. De plus, *leoninum* n'est guère admissible, car il n'est pas dans les habitudes monétaires d'écrire à côté d'un type aussi simple que la figure d'un lion l'explication de ce type; quant à *crassum*, cette épithète s'appliquerait bien aux

pièces à la légende מזרך frappées sous les Séleucides et pesant de 16 à 17 grammes, lesquelles sont en effet fort épaisses; mais elle ne conviendrait guère aux pièces plus anciennes, lesquelles pèsent environ 10gr,50 et sont au contraire assez peu épaisses relativement à leur module [1].

M. Blau [2] a donc eu raison, croyons-nous, de chercher une autre explication pour le mot מזרך. Comme M. le duc de Luynes, il distingue le préfixe מ et le mot זרך; seulement il veut y voir l'analogue du mot δαρεικός, transcrit dans les livres saints אַדַּרְכֹּן [3] et דַּרְכְּמוֹן [4]. Pour cela il suppose que le mot de *darique* ne dérive pas, comme le disent tous les auteurs anciens, du nom du roi Darius,

[1] Signalons aussi, mais seulement pour mémoire, l'explication proposée par M. le docteur Judas, après le travail de M. le duc de Luynes (*Étude de la langue phénicienne*, p. 123). Renouvelant une opinion proposée d'abord par Fabricy, ce savant voit dans le mot מזרך le nom de *Mazaca*, capitale de la Cappadoce, qu'il suppose s'être d'abord appelée *Mazarca*. Quant à la grande légende d'Abd-Sohar, il la lit :

מזרך זך על עבדזהר א' ג' חלך

Mazarca, pure devant Abdsohar, seigneur puissant de la terre.

On doit regretter que les judicieuses observations de M. le duc de Luynes n'aient pas pu prémunir M. le docteur Judas contre une semblable attribution, et que, moins antiquaire que philologue il ait cherché l'émission des monnaies qui nous occupent ailleurs que dans l'atelier de Tarse, auquel elles appartiennent indubitablement.

[2] *Zeitschrift der Deutschen Morgenländischen Gesellschaft*, t. VI, p. 481-483.

[3] *I Paral.*, XXIX, 7. — *Esdr.*, VIII, 27.

[4] *Esdr.*, II, 69. — *Nehem.*, VII, 70 72. — La plupart des lexicographes expliquent ce mot comme désignant la *darique*. Gesenius en cherche l'origine dans le persan, et y voit une allusion au type de l'archer qui décore ces monnaies, دارا کمان, signifiant l'*arc du roi*. Ne serait-il pas plus naturel d'y voir l'analogue du grec δραχμή? זָהָב דַּרְכְּמוֹן serait donc, dans les livres d'Esdras et de Néhémie, une *drachme d'or*, ainsi que l'a entendu saint Jérôme, c'est-à-dire la moitié du אַדַּרְכֹּן. La darique d'or, on le sait, pesait en effet exactement une double drachme d'or ou un statère du système attique.

mais du persan زر, « or, » en zend *zara* et *zairi*[1], lequel produit le composé سپین زر, *spin zer*, « or blanc, » c'est-à-dire argent. Cette étymologie est pour le moins douteuse, et une seule considération suffit pour faire rejeter l'explication proposée par M. Blau pour la légende מזרך, *crux interpretum*, comme il l'appelle. Les monnaies qui portent cette légende n'ont pu être désignées comme des *dariques*, puisque les plus anciennes pesant 10gr,50, sont des pièces de 2 dariques d'argent, et que les plus récentes ont le poids des tétradrachmes attiques [2].

Dans un travail plus récent[3], M. Blau a proposé une seconde attribution toute différente de la légende מזרך. Croyant retrouver sur les monnaies à légendes orientales, et même grecques, frappées sous la domination des Achéménides, une langue particulière, source du pehlvi, et composée de même par un mélange d'araméen et d'iranien, il a tenté d'expliquer d'après ce système toutes les inscriptions que portent ces médailles.

En général, M. Blau n'a pas été heureux dans ce travail. Il a expliqué comme contenant des substantifs d'un sens fort compliqués des légendes qui renferment évidemment des noms de villes. Ainsi ΕΣΤΓΕΔΙΙΥΣ, forme nationale du nom d'Aspendus, avec *anousvâra* pour

[1] Burnouf, *Commentaire sur le Yâçna*, p. 444.

[2] M. Blau, poursuivi de l'idée de retrouver dans les légendes phéniciennes des monnaies frappées sous les Achéménides des titres et des épithètes empruntées à la langue perse, renouvelle l'opinion de M. Peyron sur les derniers mots de la grande légende d'Abdsohar, et y lit : עבדזהר וג הלך ; il traduit de même וג par « prince, » et y retrouve le perse *Bagha*. Mais ce mot aurait été certainement rendu en phénicien par בג et non par וג, et d'ailleurs, comme nous venons de le dire, ce n'est pas וג, mais אנ que porte la pièce. De plus, *Bagha* ne signifie pas prince, c'est un surnom des souverains, « le dieu, le divin », et non le titre même de leur pouvoir.

[3] *De numis Achæmenidarum aramæo-persicis*, Leipzig, 1855, in-4°.

ΕΣΤFΕΝΔΗΥΣ[1], est à ses yeux le mot «tribut,» en persan moderne, اسفديج. Les lettres סם, initiales de quelque nom de ville alliée, que l'on voit dans le champ de certaines pièces de Tarse[2], sont expliquées par lui comme signifiant « argent,» persan, سيم, syriaque, ܣܡܐ.

Le principal défaut des lectures de cet érudit tient au peu de fixité des valeurs de l'alphabet qu'il adopte et aux changements qu'il apporte inutilement aux valeurs reconnues avec certitude par les savants qui l'ont précédé. Ainsi, pour en revenir à la légende qui nous occupe, 𐤇𐤉𐤄𐤁, ces lettres que l'on ne peut lire que מזרך ou מזדך, dont la dernière est indubitablement un ך, sont expliquées par lui מזדי, et rapprochées de la légende 𐤇𐤉𐤄𐤁, qui se lit au droit d'une grande darique d'argent aux types du roi dans son char et de la galère[3]. Quant à ce mot מזדי, M. Blau le prononce *Mizdya*, et le traduit par *mercenarius*, *stipendiarius*, le comparant au zend *mizda* et au persan مزد, lesquels ont le sens de *merus*, *præmium*, et supposant que les pièces qui portent cette inscription ont été frappées pour le but spécial de payer la garde du roi. La seule chose qu'il soit nécessaire d'opposer à cette opinion, c'est que 𐤇 n'a jamais été ni pu être un י.

Quant à 𐤇𐤉𐤄𐤁, puisque la discussion de la lecture de

[1] Voy. Longpérier, *Annuaire de la Société imp. des antiquaires de France*, 1853, p. 159.

[2] Duc de Luynes, *Num. des Satrap.*, pl. IV et V, *Gaos.* — M. le duc de Luynes voyait dans la légende du revers גהש ; sur la lecture סם, *voy.* notre *Catalogue Behr*, p. 113.

[3] Mionnet, *Recueil de planches*, pl. LXI, n° 1. — Kopp, *Bilder und Schriften*, t. II, p. 241. — Hoffmann, *Grammatica syriaca*, pl. I. — Gesenius, *Monumenta phœnicia*, pl. XXXVI, 8 G. — *Trésor de numismatique*, *numismatique des rois grecs*, pl. LXVI, n° 1, et notre *Essai sur le classement des monnaies d'argent des Lagides*, dans la *Revue numism.*, 1855, pl. III, n° 2; tirage à part, pl. VIII, n° 2.

M. Blau nous amène à parler de cette épigraphe monétaire dont l'explication n'a pas été encore donnée jusqu'ici, disons-en quelques mots. La lecture en est certaine, c'est מזדי, lequel n'a aucun rapport avec מזרך. Pour ce qui est de la traduction, on ne peut, croyons-nous, en donner qu'une seule, c'est comparer ce mot au perse *Mazdaya*, «le Mazdéen, l'adorateur d'Ormuzd.» Il constitue une épithète du roi dont il accompagne la figure, épithète analogue au מזדיסן qui commence le protocole des titres de tous les rois Sassanides [1]. Ici, nous devons le remarquer, c'est un des cas très-rares où l'on peut admettre la présence d'un mot d'origine iranienne sur une monnaie phénicienne. Les idées de la religion de Zoroastre n'avaient pas de mots pour les désigner dans le phénicien ou dans les idiomes voisins; c'était donc là un de ces cas où, comme dit Cicéron, *novis rebus nova ponenda sunt nomina.*

Essayons à notre tour de pénétrer le sens de cette difficile légende. Si nos efforts ne sont pas couronnés de succès et si nous avons trop présumé de nous en tentant d'éclaircir ce point obscur, l'exemple de ceux qui nous ont précédé pourra servir d'excuse à notre erreur et à notre illusion.

Nous prenons pour point de départ la distinction très-ingénieusement établie par M. le duc de Luynes entre la préposition préfixe מ et le mot זרך. Quant à ce groupe de trois lettres, un exemplaire conservé dans la collection du Cabinet de France, sépare nettement le ך final

[1] Cette opinion se trouve aussi exposée dans un *Mémoire sur les représentations d'Ormazd* écrit depuis longtemps, et dont jusqu'ici j'ai différé la publication par suite de l'impossibilité où je me suis trouvé de me procurer le dessin de quelques monuments fort importants dans la question.

(A. DE LONGPÉRIER.)

des lettres זר, et permet de décomposer ainsi la courte légende מזרך en trois parties מ־זר־ך.

Ceci une fois posé, cherchons avant toute autre chose quel peut être le sens du mot זר ?

Deux passages de la grande inscription phénicienne de Marseille me semblent fournir la clef de l'énigme.

Le premier est à la ligne 7 :

ביבל אם בעז כלל אם צועת אם שלם כלל לכהנם כסק שקל ו זר
ו באחר

Ce que M. Munk traduit : *Pour le bélier ou la chèvre holocauste, sacrifice obligatoire ou holocauste volontaire, les prêtres auront d'argent 1 sicle 2 zâr par tête* (d'animal).

Le second passage se rencontre quatre lignes plus bas (à la ligne 11) :

.. פר אגנן אם צץ שלם כלל אם שצף אם חזת לכהנם כסף רבע
שלשת זר ו באחר

Le sens en est assez difficile. M. Munk a traduit : *Pour le fruit des jardins, soit des fleurs offrande volontaire, soit le schecef*[1] *ou le hazith*[2], *les prêtres auront trois quarts* (*de sicle*) *d'argent*[3] *et 2 zâr, pour chaque*[4].

[1] Le שצף de l'inscription de Marseille doit, comme l'a très-bien vu M. Munk, être le שזף mentionné dans la Mischnâ (première partie, traité *Kilaim*, ch. I, § 4), fruit analogue à celui du lotus ou רים.

[2] חזת se retrouve également dans la Mischnâ (première partie, traité *Theronmoth*, ch. IX, § 7 ; ch. X, § 10) sous la forme חסות et avec le sens de *plante bulbeuse*, telle que l'ail ou l'oignon.

[3] L'expression simple de כסף, analogue au grec ἀργύρειος, ayant le sens d'un sicle d'argent, est assez habituelle dans les livres hébraïques; ainsi on dit אֶלֶף כֶּסֶף, en sous-entendant שקלים, *mille argentei* (*Genes.*, XX, 16). On écrit de même עֲשָׂרָה זָהָב, *decem aurei* (*ibid.*, XXIV, 22).

[4] Les principales conjectures sur lesquelles s'appuie cette traduction ont reçu l'assentiment de M. Blau, *Die Inschrift von Eryx*, dans le *Zeitschrift der Deutschen morgenländischen Gesellschaft*, t. III, p. 446.

La signification du mot זר a beaucoup embarrassé les interprètes. M. de Saulcy, qui le premier a porté les investigations de la science sur le texte de l'inscription de Marseille[1], y a vu l'hébreu זָר, *peregrinus*, et réunissant en une seule expression שקל זר, a cherché dans ces *sicles étrangers* une mention des monnaies d'argent de Marseille. Mais la ligne 7, distinguant nettement le *sicle* du *zâr* et faisant suivre chacun de ces mots d'un chiffre particulier, ne permettait pas qu'on admît cette conjecture. M. le docteur Judas[2], tout en reconnaissant la distinction des deux monnaies, attacha, comme M. de Saulcy, le sens d'étranger au mot זר, et proposa de reconnaître dans la phrase de la ligne 7 l'expression d'un rapport entre les sicles phéniciens et la monnaie de Marseille, «un sicle, c'est-à-dire deux pièces étrangères.» Mais la comparaison des deux espèces de monnaies repousse cette opinion; le sicle, chez les Carthaginois comme chez les Juifs, est un tétradrachme du système asiatique, c'est-à-dire plus de deux monnaies d'argent de Marseille, lesquelles sont des trioboles du système babylonien apporté d'Asie Mineure par les colons phocéens. D'ailleurs la phrase de la ligne 11, faisant suivre la mention de 3/4 de sicle du même chiffre de 2 zâr, dément toute interprétation de ce genre.

Il n'y a donc pas moyen de faire autrement que ne l'a fait M. Munk, c'est-à-dire de ne pas voir dans le זר, une division du sicle, inconnue jusqu'alors et inférieure au quart de cette monnaie.

N'est-ce pas une indication de la valeur de la pièce en

[1] *Mémoire sur une inscription phénicienne déterrée à Marseille*, dans le t. XVII des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*.

[2] *Étude démonstrative*, p. 166.

zâr que l'on doit reconnaître dans la légende מזרך? Nous le croyons et nous espérons pouvoir le démontrer.

Dans notre opinion, les trois parties dans lesquelles nous divisons cette légende, מ זר ך, signifieraient « (pièce) de 20 zâr. »

La préposition מ indiquerait ici la composition comme le latin *ex* ou le grec ἀπό; c'est ainsi qu'on trouve dans le Cantique des Cantiques [1] אַפִּרְיוֹן ....מֵעֲצֵי הַלְּבָנוֹן, *ferculum... ex lignis Libani* [2].

Quant à la lettre ך, nous la considérons comme jouant un rôle numéral. L'emploi des lettres de l'alphabet comme signe des nombres n'est pas sans exemple dans l'épigraphie phénicienne. Sur les monnaies nous les trouvons quelquefois mêlées aux chiffres ordinaires; ainsi les grandes dariques au type du roi dans son char et au revers de la galère [3], et leurs divisions au type du roi frappant le lion [4], présentent dans le champ du droit les chiffres suivants :

O, 20; 𐤉 O, 22; O O, 40; 𐤉 O O, 42,

qui doivent indiquer les années d'une ère inconnue. Sur une darique d'argent aux types du roi monté sur l'hippocampe et de la chouette, conservée au Cabinet des médailles [5], on voit à côté de la chouette la date, 𐤉 𐤋 que nous ne pouvons pas expliquer autrement que par 42 [6], la mon-

[1] III, 9.

[2] Cf. *Genes.*, II, 19. — *Exod.*, XXXIX, 1. — *Ps.*, XVI, 4. — *Hos.*, XIII, 2.

[3] *Trésor de numismatique, numismatique des rois grecs*, pl. LXV, nos 20-22; pl. LXVI, nos 4 et 5.

[4] *Ibid.*, pl. LXIV, nos 13 et 14.

[5] *Ibid.*, pl. LXV, no 7.

[6] Sur les dariques portant la tête d'Hercule et au revers la galère, on trouve

naie dont nous parlons, par le style, le travail, et tous les autres caractères, étant manifestement du même temps que celles qui portent les dates

, 32; , 33; , 35.

Les médailles au nom d'Abd-Sohar et les monnaies les plus anciennes et les plus nombreuses qui portent la simple légende מזרך, pèsent de 10gr,90 à 10gr,60, selon leur état de conservation et selon les diverses émissions. La vingtième partie de ce poids est 0gr,54 ou 0gr,53, c'est-à-dire exactement l'obole d'une drachme asiatique pesant 3gr,24 ou 3gr,18, taux auquel cette unité monétaire avait été généralement réduite sous la domination des rois achéménides [1]. Nous trouvons ainsi pour le *zâr* une valeur très régulière et toute naturelle, et nous sommes amené à conclure que cette monnaie, mentionnée si clairement dans l'inscription de Marseille, n'était autre que l'obole de la drachme asiatique, c'est-à-dire la vingt-quatrième partie du sicle. 3/4 de sicle et 2 zâr, comme nous voyons à la 11e ligne de cette inscription, correspondent exactement aux 20 zâr inscrits sur les monnaies de Tarse.

le mot מא, , 100, suivi de chiffres qui varient depuis 1 jusqu'à 85. Les dizaines au-dessus de 20 y sont indiquées par les lettres numérales :

, מא ך, 120.
, מא ן, 130.
, מא ם, 140.
, מא ע, 170.
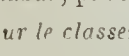 , מא פ, 185.

Ces dates appartiennent à l'ère de Cyrus. — Cf. duc de Luynes, *Mémoire sur le sarcophage d'Eschmunazar*, p. 58.

[1] V. notre *Essai sur le classement des monnaies d'argent des Lagides*, dans la *Revue num.*, 1855, p. 104, et p. 158 de la publication séparée.

Dans l'inscription de Marseille comme sur nos monnaies, cette somme de 20 *zâr* indique un rapport exact entre les deux systèmes monétaires appelés par les auteurs anciens asiatique et babylonien. 3/4 de sicle et 2 zâr, c'est-à-dire 3 drachmes et 2 oboles asiatiques, sont la valeur de quatre pièces d'argent massaliotes, c'est-à-dire de 4 trioboles babyloniens au poids de $2^{gr},70$ environ, de même que 1 sicle et 2 zâr correspondent à cinq de ces pièces plus 1 obole, circonstance qui doit nous faire présumer que dans le comptoir punique de Marseille la monnaie locale, et non la monnaie carthaginoise, était employée pour les usages ordinaires et pour le payement des honoraires des prêtres à chaque sacrifice.

A Tarse, les 20 zâr inscrits sur la monnaie marquent la valeur de la pièce de 2 dariques ou de 2 drachmes babyloniennes en oboles asiatiques, auxquelles les indigènes, Phéniciens d'origine, étaient probablement plus anciennement habitués. Cette recherche de combinaisons harmoniques entre les différents systèmes monétaires avait eu, du reste, une grande influence dans la fixation du taux de la darique, combiné, ainsi que nous l'avons établi dans notre *Essai sur le classement des monnaies d'argent des Lagides*[1], pour que les espèces frappées pour le grand roi pussent circuler dans toutes les contrées en y représentant toujours une valeur exacte dans la monnaie du pays.

Les plus anciennes monnaies frappées à Tarse sous la domination perse, antérieures même à l'introduction du type de Baal Tars, et portant la légende 𐤕𐤓𐤆, תרז[2], présentent déjà la même combinaison. Nous possédons

[1] *Revue num.*, 1855, p. 104 et suiv., et p. 158 et suiv. du tirage à part.

[2] Duc de Luynes, *Num. des Satraps*, pl. VIII, nos 1 et 2.

deux variétés de ces monnaies : une grande pièce et sa division. La grande pièce pèse, comme les monnaies un peu postérieures à la légende מזדך, 10gr,55; c'est une double darique ou pièce de 20 zâr. La division pèse 3gr,20; c'est une drachme asiatique ou pièce de 6 zâr, exactement au même taux que celui que représentent les médailles qui sont l'objet de notre étude.

Nous ne trouvons plus la drachme asiatique comme division à partir du moment où apparaît le type de Baal Tars et où la légende מזדך s'introduit dans le champ du revers. Nous rencontrons seulement, et cette circonstance confirme encore notre explication, de toutes petites monnaies dont le poids monte jusqu'à 0gr,65 [1], qui, en tenant compte de l'élévation du poids, constamment plus fort dans les petites divisions que dans leurs multiples, représentent le zâr ou l'obole asiatique, et qui par conséquent valaient le vingtième des monnaies de grand module.

Mais la légende מזדך se retrouve sur des monnaies d'époque postérieure et d'un poids différent de celui des plus anciennes pièces auxquelles nous avons reconnu la valeur de 20 oboles asiatiques [2]. Comment concilier ce fait avec l'explication que nous proposons pour la légende?

Ici deux opinions différentes peuvent être soutenues avec une égale vraisemblance.

Les monnaies qui offrent la légende מזדך avec un autre poids que celui de la double darique sont peu nombreuses et semblent avoir été frappées pendant très-peu de temps, au début de la domination grecque sur la Cilicie. Les artistes qui les ont gravées paraissent, comme M. le duc de

[1] *Ibid.*, pl. IX, nos 15 et 16.

[2] *Ibid.*, pl. IX, nos 20 et 21; pl. X, nos 22-24.

Luynes l'a déjà fait remarquer[1], avoir été étrangers à la connaissance de la langue phénicienne. Ils font dans les légendes les fautes les plus extraordinaires. Ainsi, sur un exemplaire[2], dans le nom de Baal Tars, 𐤁𐤏𐤋𐤕𐤓𐤆, בעל תרז, le ב disparaît et est remplacé par un point, en même temps que le ר est retourné en sens inverse de sa direction véritable, 𐤏𐤋𐤕𐤓𐤆. Sur un autre[3] c'est la légende du revers qui est entièrement dénaturée; au lieu de מזרך nous trouvons מזנך, par suite d'une confusion entre le ר et le נ, 𐤌𐤆𐤍𐤊. Sur un troisième exemplaire[4] la forme du ך est altérée de manière à devenir méconnaissable, 𐤌𐤆𐤍𐤀.

Lorsqu'on voit de semblables erreurs se produire sous la main de l'artiste, n'est-on pas assez naturellement amené à supposer qu'il a dû, en imitant des monnaies antérieures, en copier servilement les légendes comme les types sans s'être rendu compte du sens qu'elles pouvaient offrir?

D'un autre côté nous devons remarquer que les pièces les plus pesantes à la légende מזרך sont des tétradrachmes attiques au poids de 17gr,30, modelé sur celui des tétradrachmes d'Alexandre. Or, si nous divisons par vingt le poids de ces monnaies, nous rencontrons une valeur exacte dans un autre système; ce ne sont plus des oboles asiatiques comme d'abord, mais des oboles babyloniennes, c'est-à-dire du système dans lequel les pièces de 10gr,80 étaient des didrachmes. La coïncidence est assez frappante pour ne pas être purement fortuite. Comme il est naturel de

[1] *Ibid.*, p. 60.
[2] *Ibid.*, pl. X, n° 22.
[3] *Ibid.*, pl. IX, n° 21.
[4] *Ibid.*, pl. X, n° 23.

penser que le mot phénicien זר, de même que le grec ὀβολός, a pu désigner la coupe analogue du vingt-quatrième d'un tétradrachme ou du sixième d'une drachme dans les différents systèmes monétaires, on serait en droit de supposer que, de même que les Perses en introduisant leur monnaie dans la Cilicie avaient eu soin d'inscrire sur les espèces qu'ils mettaient en circulation le rapport de cette monnaie avec celle à laquelle la population indigène était plus anciennement habituée, les Grecs inscrivirent dans les premiers temps de leur domination la marque de la relation du système monétaire qu'ils introduisaient avec celui que les Perses avaient fait entrer dans les mœurs des habitants de Tarse.

Ce qui semblerait confirmer cette dernière conjecture, c'est l'existence, dans les cartons du Cabinet de France, d'une division encore inédite des monnaies de Tarse au type du lion, dont le style correspond exactement à celui des grandes pièces pesant 17gr,30. Le poids de cette monnaie est 1gr,80, c'est-à-dire deux des oboles ou *zâr* qui ressortiraient de la division par vingt du poids des tétradrachmes attiques frappés en même temps.

On le voit, que l'on adopte l'une ou l'autre de ces opinions, le changement de poids ne détruit pas notre explication de la légende מזרך. Cette légende si embarrassante contient une indication de la valeur de la pièce tout à fait analogue aux inscriptions ΔΙΔΡΑΧΜΟΝ, ΗΜΙΟΒΟΛΙΟΝ, etc., que l'on rencontre sur certaines monnaies grecques[1].

[1] La légende מזרך n'est pas, du reste, le premier exemple d'indication de valeur de la monnaie que l'on rencontre dans la numismatique orientale. M. le duc de Luynes (*Revue num.*, 1858, p. 364-366) a expliqué de la façon la plus

En outre qu'elle offre un sens clair et naturel, notre opinion fournit l'explication définitive du mot זר. Lorsque ce mot se présentera désormais dans les textes phéniciens on devra le traduire par *obole*. Reste seulement à en rechercher l'étymologie. Ici nous n'osons rien dire de bien précis. Il est cependant assez probable que comme שקל, ce mot, avant de désigner une monnaie, a dû indiquer un poids. Dès lors nous serions assez porté à le rapprocher de la racine זרע ou זרה, qui a le sens de *disperser*, puis de *semer*, et dont la première signification a fourni le dérivé זָר, *pe-*

ingénieuse, par une indication de ce genre, les mots מעה כסף, معه كسف, et חצי כסף, هصى كسف, qui se lisent au revers de deux monnaies nabatéennes; les premiers signifient *obole d'argent*, les seconds, *demie* (*obole*) *d'argent*.

Que l'on ne s'étonne pas de voir deux mots différents désigner la même monnaie sur des pièces de la Nabatène et sur des pièces de la Cilicie. Chez les Nabatéens, les légendes monétaires sont conçues dans un dialecte arabe assez fortement empreint d'aramaïsme; dans la série cilicienne, elles sont en phénicien pur. La différence des deux langues, quoiqu'elles appartiennent l'une et l'autre à la même famille, est assez forte pour expliquer un changement dans le vocabulaire.

Voici donc comment nous établirions la synonymie de l'obole dans les idiomes sémitiques :

Phénicien.	זָר
Hébreu.	גֵּרָה אֲגוֹרָה
Chaldaïque.	מָעָא מָעָה
Nabatéen..	مَعَه
Arabe.	فَلْس

Le sens originaire de ces différents mots ne diffère pas beaucoup. זָר, nous le disons, est un *grain*; גֵּרָה signifie la même chose; quant à מָעָה, c'est une *petite pierre*, un *grain de sable*.

regrinus. Exprimer la plus petite division d'une série de poids par le nom de graine ou de semence, est une idée naturelle dont on retrouve la trace chez tous les peuples. De même que les Phéniciens avaient le דר, les Grecs avaient le κεράτιον et la φολλίς, les Latins la *siliqua*, et chez nous même, avant l'établissement du système métrique, le poids le plus faible était le *grain*.

François Lenormant.

DISSERTATION

SUR LES

MÉDAILLES DE CONSÉCRATION FRAPPÉES PAR MAXENCE

A LA MÉMOIRE DE SON FILS ROMULUS.

Maximien Hercule, père de Maxence, fut associé à l'empire avec le titre d'Auguste par Dioclétien, l'an de Jésus-Christ 286; il eut pour son département l'Occident, c'est-à-dire l'Italie, les Gaules, l'Afrique, etc.

Maxence était âgé de quatre ans lorsque son père fut associé à l'empire, et Rome dut être le séjour habituel de ce jeune prince.

En 305 Maximien Hercule, forcé par Galérius, abdiqua à Milan en même temps que Dioclétien à Nicomédie. Maximin était déjà César, et Sévère fut proclamé Auguste et empereur par Galérius en 306, ayant Rome dans son département. Constantin et Maxence furent complétement oubliés dans ces promotions qui suivirent l'abdication de Maximien et de Dioclétien.

Maxence dut éprouver un sentiment de dépit et de jalousie profonde en voyant Maximin et Sévère avoir le pas sur lui, fils et gendre d'empereur. D'un autre côté, aiguillonné par la fortune de Constantin, qui se relevait d'une injustice pareille en acceptant des troupes le titre d'Au-

guste, il se mit à la tête de ce qui restait de prétoriens à Rome, et, proclamé Auguste par eux, il se fit facilement reconnaître dans cette ville où il avait vécu dix-neuf ans avec toutes les prérogatives attachées à la qualité de fils d'empereur. Maxence était aussi fortement encouragé par son père, qui regrettait comme lui les grandeurs auxquelles il avait été forcé de renoncer.

A la nouvelle de cette usurpation, Sévère, complétement étranger à Rome, marche vers cette capitale; mais les troupes étaient bien mal disposées à le servir; elles avaient toujours obéi à Maximien Hercule, et par conséquent elles devaient conserver de l'attachement pour le fils de ce prince. Alors Maximien reparaît sur la scène, sous le prétexte de soutenir Maxence, qui avait besoin de son influence, et en réalité pour reprendre la souveraineté dans Rome.

Son fils lui céda la pourpre avec une apparence de condescendance, mais sachant bien que l'autorité lui resterait.

On vit alors dans l'empire six princes à la fois, Augustes ou Césars : Galérius, Sévère, Maximin, Constantin, Maximien Hercule et Maxence, ces derniers seuls maîtres de Rome en réalité.

Sévère, dans ses tentatives contre Rome, fut abandonné de ses troupes; assiégé dans Ravenne, il fut contraint de se rendre et de se donner la mort.

En 307, Galérius entra en Italie pour venger Sévère et détruire Maxence; mais il fut obligé de fuir, abandonné aussi de ses soldats. Ceux-ci affectaient un respect religieux pour les droits de la patrie, et, Romains, ils se faisaient un scrupule d'attaquer Rome. Galérius ne pouvait avoir aucune influence dans cette ville, qu'il connaissait si peu, que lorsqu'il en approcha, disent les historiens, il fut effrayé

de son immense étendue, et qu'il douta dès lors de son succès.

Maximien, qui était resté en Gaule pour s'appuyer de l'alliance de Constantin, à qui il donna sa fille Fausta, revint à Rome pour arracher l'autorité à son fils; il n'y réussit pas, et Maxence, que reconnaissait aussi l'Afrique, s'attacha plus que jamais à Rome.

Maxence ne fut jamais reconnu par Galérius, et Galérius n'était pas reconnu dans Rome la ville de Maxence.

Maxence, maître de Rome *et par droit de conquête et par droit de naissance*, se regardait avec une certaine légitimité comme le seul maître de l'empire ; aussi il nomma à Rome des consuls en opposition avec ceux de Galérius.

En 306, l'année même où il s'était fait reconnaître dans Rome et où il avait mis en jeu tous les moyens de s'y affermir contre toutes les tentatives de ses compétiteurs, il lui était né un fils, auquel fut donné le nom de *Romulus*. Dans le choix de ce nom, Maxence dut avoir l'intention de mettre son fils sous le patronage de la ville éternelle. Serait-il impossible qu'il obtînt naturellement, ou même qu'il exigeât, que celui-ci fût adopté par Rome? On objectera qu'une circonstance semblable n'a pas de précédent dans les annales de Rome; mais la situation de Maxence est aussi bien exceptionnelle; repoussé par tous les Augustes, il a pour lui Rome, le cœur de l'empire ; quoi de plus naturel qu'il veuille attacher cette ville à sa famille par les liens les plus sacrés ! Ce nom de Romulus, qu'aucun empereur n'avait encore fait renaître, ne reparaît-il pas là comme une circonstance sans précédent? Maxence ne se considérait-il pas, aussi lui, comme le libérateur et comme le *conservateur* de Rome, *sa ville?* Les monnaies de Maxence, de tous les modules et de tous les métaux, nous l'appren-

nent : CONSERVATOR VRBIS SVAE, telle est la légende du revers qui s'y reproduit le plus souvent autour de la figure allégorique de Rome assise dans un temple, tenant un globe surmonté de la Victoire, ou présentant un globe à l'empereur.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, Maxence continue les fastes consulaires à Rome sans se préoccuper de ceux de Galérius, et quels consuls fait-il nommer?

En 308, nous voyons Maxentius Augustus et Romulus Cæsar (celui-ci était âgé de deux ans).

En 309, Maxentius Augustus II, et Romulus Cæsar II.

Romulus meurt cette année-là, après avoir été deux fois consul et nommé deux fois Auguste, probablement.

A la mort de ce fils, de ce nouveau Romulus qui devait éterniser l'empire dans sa famille, Maxence fit frapper en or et en bronze des médaillons et des monnaies de *consécration*, représentant au revers un temple de forme ronde, et, au-dessus, un aigle éployé avec la légende AETERNAE MEMORIAE ; et, au droit, le buste de Romulus vêtu de la toge, avec des légendes dont jusqu'à présent on ignore le sens, et que je m'explique d'après les circonstances historiques que je viens de rappeler.

Voici ces légendes :

DIVO. ROMVLO. N.V.C. (vel COS vel CONS) nostræ urbis consuli.

DIVO. ROMVLO. N.V.BIS.C. (vel COS vel CONS) nostræ urbis bis consuli.

DIVO. ROMVLO. N. V. B. AVG. nostræ urbis bis augusto.

IMP. MAXENTIVS. DIVO. ROMVLO. N.V.F. (vel FILIO) nostræ urbis filio.

DIVO. ROMVLO. N.V. CONS. FILIO. nostræ urbis consuli filio.

Dans les deux dernières légendes, le mot BIS ne paraît pas, ce qui confirme l'interprétation que je propose : *bis filio* n'aurait pas de sens.

Ainsi donc, Maxence, qui se fait appeler sur la plupart de ses monnaies le conservateur de *sa ville*, peut très-bien, en voulant conserver la mémoire de son fils à la postérité, rappeler les titres dont *sa ville* avait honoré le nouveau Romulus et dire sur les médailles de consécration qu'il fait frapper dans ce but :

Maxence, empereur, au divin Romulus, *deux fois consul* de *notre ville* ou *fils* de *notre ville.*

R. Géry.

NOTE

SUR

LES MONNAIES DE ROMULUS, FILS DE MAXENCE.

Les discussions relatives à la légende des monnaies du fils de Maxence sont aussi anciennes que la numismatique. Tristan, Jobert, Hardouin, Bimard de la Bastie, Noris[1], Cl. de Boze[2], ont tour à tour fait connaître leur opinion sur le sens des caractères NVBISCONS. En 1827, Mionnet, dans la seconde édition de son livre *de la Rareté des médailles romaines*, se contente de dire « qu'on ignore absolument le sens de ces mots. » Il est vrai qu'Eckhel avait refusé de se prononcer, que Beger, Spanheim et Banduri montrent une grande réserve en analysant les systèmes de Tristan et d'Hardouin. Ce dernier[3] avait proposé l'explication N*ostræ* V*rbis* BIS CONS*uli*, N*ostræ* V*rbis* B*is* AVG*usto* qui séduisait Jobert[4]. Bimard s'écrie : « Or qu'est-ce que l'Auguste d'une ville? » et l'illustre antiquaire de Vienne dit encore « verum si quis dici potuit Vrbis filius, an et Vrbis *consul*, vel *Augustus*? »[5].

En 1836, l'auteur d'un article du *Numismatic journal*

[1] *Dissert. I. De num. Diocl. et Maximian.*, c. 5.

[2] *Académie des inscript.*, t. XV, p. 477.

[3] *Oper. Select.*, p. 463.

[4] *La Science des médailles*, nouv. édit., 1739, t. II, p. 196.

[5] *Doctr. num.*, t. VIII, p. 60.

qui signe E-C-B., trouvant « absurde » la présence simultanée des titres *divus* et *consul*, en revient à l'opinion de Tristan qui lisait *Nostræ urbis conservator*[1]. Le numismatiste anglais croit que l'abréviation de consul est « toujours COS » et il ne s'aperçoit pas de la difficulté que présenterait l'interprétation de la phrase *nostræ urbis bis conservator*, d'ailleurs si choquante pour des oreilles romaines. Une note en ancienne écriture, tracée sur mon exemplaire des *Mélanges* de Pellerin (T. I, p. 162), nous fournit ce sens : « deux fois consul à l'âge de cinq ans, » N*atu quinquenni* BIS CONS*uli*. Je ne la rapporte que pour ne rien omettre.

En 1843, M. W. Chassot de Florencourt a imprimé à Trèves, sous le titre de *Erklärung der räthselhaften Umschriften des Consecrations-Münzen des Romulus*, un mémoire fort intéressant dans lequel il propose d'admettre la formule *Nominis Venerandi* qu'il s'efforce de justifier par des citations de textes ingénieusement rapprochés et par la mention des monnaies de consécration de Constantin le grand, portant les trois variantes VN. MR — IVST. VEN. MEM. et IVST. VENER. MEMOR., c'est-à-dire suivant Bimard et Eckhel, V*eNerandæ* M*emo*R*iæ* et IVST*a* [*soluta*] VENER*andæ* MEMOR*iæ*. La première ligne de l'inscription citée d'après Orelli (1069) :

DIVO. ROMVLO. N. M. V
COS. OR..... I. FILIO
D. N. MAXENT..... I. INVICT
VI..... AVG. NEPOTI
T. DIVI. MAXIMIANI. SEN
ORIS. AC.. .....

doit se lire, suivant M. de Florencourt : *Divo Romulo no-*

[1] *Comm. hist.*, t. III, p. 469.

minis maxime venerandi. Voici comment Nibby transcrivait ce fragment épigraphique trouvé à Rome dans le cirque de Maxence : « *Divo Romulo Nobilis Memoriæ viro Consuli* OR*dinario II, Filio Domini Nostri Maxentii invicti Viri, Augusti, Nepoti ter Divi Maximiani senioris ac bis Augusti.*

M. Lenormant, dans le *Trésor de Numismatique*[1], repousse l'explication du collaborateur anonyme du *Numismatic journal*, et, faisant remarquer que le christianisme avait enlevé au titre *Divus* une partie de sa valeur primitive, alors que les fils de Constantin pouvaient l'appliquer à leur père sur ses monnaies de consécration, il croit que Maxence a voulu faire une sorte de compensation païenne en corroborant *divus* par *numen*, et qu'il faut lire DIVO ROMVLO NV*mini* : *Au divin Romulus vraiment Dieu.* Un *post-scriptum* ajouté à cet article, au moment où notre savant et regretté confrère venait de lire la brochure de M. de Florencourt que je lui avais communiquée, tout en rendant justice au travail du docte antiquaire de Trèves, propose une modification à son système. On pourrait, dit M. Lenormant, lire sur les monnaies NVMINI VENERANDO et dans l'inscription du cirque NVMINI MAXIME VENERANDO.

Chose assez singulière ! ni Mionnet, ni l'anonyme du *Numismatic Journal*, ni M. Lenormant, ni M. de Florencourt, n'ont eu connaissance d'un travail publié, en 1825, dans l'*Antologia* de Florence (t. XVIII, p. 86), par le comte Borghesi. Ce travail intitulé *Memoria sopra Valeria Massimilla moglie dell' imperadore Massenzio*, nous révèle le nom de la mère de Romulus que l'histoire a passé sous silence. Quoique les deux inscriptions qui suivent :

[1] *Iconogr. des empereurs rom.*, 1843, p. 117 et 118.

DOMINO.PATRI	DOMINAE MATRI
M.VAL.MAXENTIO	VAL.MAXIMILLAE
VIRO CLARIS	NOB FEM
VAL.ROMVLVS.C.P	VAL.ROMVLVS.C.P.
PRO AMORE	PRO AMORE
CARITATIS EIVS	ADFECTIONIS EIVS
PATRI.BENIGNISSIMO	MATRI.CARISSIMAE.

fussent publiées depuis longtemps, puisque l'une a été donnée par Vignoli (1705), par Muratori (1740), par Ficoroni (1745), et l'autre par Maffei (1749), et qu'elles fussent toutes deux conservées, à Rome, dans la collection Rospigliosi[1], on n'avait pas songé à rapprocher leur texte et par conséquent on n'avait pu reconnaître qu'elles proviennent d'un même monument dédié par le jeune Romulus à son père et à sa mère, alors que le premier ne s'était pas encore fait proclamer empereur.

L'illustre épigraphiste de San Marino fait remarquer que l'inscription dans laquelle Maxence ne reçoit que le titre de *vir clarissimus* a dû être tracée après l'abdication de Maximien Hercule, en 305 ; Galère régnant, sa fille Maximilla avait droit au titre de *nobilissima femina*.

De l'inscription[2] :

D.M
T.ATTICI
STRABONIS
ROMVLI
CLARISSIMI
PVERI

il résulte aussi que Romulus portait le titre de *clarissimus*

[1] Voy. Ficoroni, *le Memorie ritrovate nel territorio di Labico*, p. 45, et Maffei, *Mus. Ver.*, p. 312, n° 6.

[2] Pighius, *Auctar. inscript.*, p. 54.

puer alors que son père vivait dans la condition privée. Mais lorsque Maxence fut devenu empereur, son fils dut naturellement porter le titre *nobilissimus* ; puis, nommé consul deux fois, il avait revêtu la toge virile et par conséquent il n'était plus *nobilissimus puer*, mais bien *nobilissimus vir*. Il est donc tout naturel que les médailles de Romulus aient pour légende :

DIVO ROMULO *Nobilissimo Viro Consuli*
DIVO ROMULO *Nobilissimo Viro* BIS CONS*uli*
IMP.MAXENTIVS.DIVO.ROMVLO. *Nobilissimo Viro* FILIO

M. le comte Borghesi s'étonne de ce que cette explication si simple n'ait pas encore été proposée par les numismatistes qui l'ont précédé. Il considère comme une pièce fausse la monnaie du musée de Vienne qui porte M. AVR. ROMVLVS. NOBILIS. CAES et ne mentionne pas le petit bronze cité par Banduri comme offrant l'inscription DIVO ROMVLO NVB AVG peut-être parce qu'il ne le croit pas authentique.

Cependant cette légende pourrait être facilement interprétée par DIVO ROMVLO *Nobilissimo Viro Beatissimo* AVG*usto*, puisque le titre *beatissimus* se lit sur un assez grand nombre de monnaies frappées en l'honneur de Dioclétien, et sur une monnaie de Maximien Hercule.

Je viens de rappeler les diverses opinions qu'a fait naître la légende NVBISCONS. On voit qu'elles s'éloignent pour la plupart de celle qui a été adoptée par le P. Hardouin, le P. Jobert et M. Géry. Si nous préférons la manière de voir de M. le comte Borghesi, ce n'est pas que le titre *urbis filius* nous paraisse impossible à admettre. Cl. de Boze a publié une monnaie de Galère Antonin sur laquelle on lit : M. ANNIOΣ. ΓΑΛ. ANT. ΥΙΡ (υἱὸς Ῥωμῆς ou Ῥωμαίων) ; et à ce sujet le savant académicien cite des inscriptions et des

médailles qui donnent à des magistrats le titre de υἱὸς πόλεως, *fils de la ville*[1]. On pourra encore trouver dans le *Corpus inscriptionum græcarum* : υἱὸς πόλεως (n° 3570), υἱὸς φυλῆς (n°s 4018, 4019), θυγάτηρ πόλεως (n°s 1253, 1442, 4030). Suétone appelle Caius César *filius castrorum*. Mais je ne saurais accepter *Nostræ urbis bis consul*, car bien que Maxence fût un affreux tyran, l'effroi de la ville de Rome, il avait certainement pour sa langue un respect qu'il ne ressentait pas pour les citoyens, et il n'eut pas voulu faire écrire *Nostræ urbis bis consul*, quand il pouvait employer une tournure plus euphonique. Ensuite il n'est pas certain que Romulus ait été adopté par Rome. Ce jeune prince était né avant l'avénement de son père; c'est ce que les inscriptions rapportées plus haut nous prouvent. Nous apprenons aussi par l'Epitome de Sextus Aurelius Victor que sa bisaïeule maternelle, la mère de Galère, se nommait Romula (Galerius..... ortus Dacia Ripensi, ibique sepultus est; quem locum Romulianum ex vocabulo Romulæ matris appellarat), et il paraît naturel que Maximilla ait donné à son fils un surnom de famille indépendamment du rapport que ce surnom pouvait avoir avec les origines de la ville éternelle. Il faut reconnaître cependant que, devenu empereur, Maxence a bien évidemment profité de l'occasion qui s'offrait à lui de faire un rapprochement entre le nom de son fils et celui du premier Romulus. Si nous voyons paraître sur un denier d'argent à la légende TEMPORVM FELICITAS AVG, la louve allaitant les deux enfants, qui se trouve encore sur les moyens bronzes portant SAECVLI FELICITAS AVG. N; si ce type décore le fronton du temple de Rome qu'entoure l'inscription CONSERV. VRB. SVAE; si enfin il

[1] *Mém. de l'Acad. des inscriptions*, t. XV, p. 468 et suiv.

est gravé entre les deux Dioscures qu'accompagne la légende AETERNITAS. AVG. N., c'est que l'empereur a voulu faire allusion au nouveau Romulus qui lui semblait un gage de durée pour sa dynastie. Eckhel n'a pas donné une bien grande attention à ces faits, car il dit : post tot Aeternitatis typos hic novus, nulla tamen ejus certa ratione.

J'ajouterai que pour bien étudier la légende des monnaies de Romulus, il ne faut pas l'isoler de la série à laquelle elle appartient :

Imp. Maxentius Divo Maximiano patri,
Imp. Maxentius Divo Constantio adfini,
Imp. Maxentius Divo Constantio cognato,
Imp. Maxentius Divo Maximiano socero,
Imp. Maxentius Divo Romulo N. V. Consuli filio.

Toutes ces indications de parenté se rapportent à Maxence, et non pas à la ville de Rome.

C'est encore la qualité de fils de Maxence qui figure après la mention du consulat dans l'inscription suivante, trouvée à Rome dans le cirque de Caracalla, et publiée par M. le comte Borghesi :

DIVO ROMVLO
COS.ORDIN
FIL.D.N.MAXENT

L'inscription du cirque de Maxence rapportée plus haut commence par la même formule, et l'on voit que la réunion des titres *divus* et *consul* était bien décidément autorisée par l'usage de ces temps.

AD. DE LONGPÉRIER.

QUELQUES MONNAIES RARES OU INÉDITES

DE LA BIBLIOTHÈQUE DE MARSEILLE.

(Pl. II et III.)

La ville de Marseille a fait, en 1822, l'acquisition du Cabinet de médailles formé par l'ancien président de Saint-Vincens, numismatiste distingué et auteur d'une instructive dissertation sur les monnaies provençales. Ce travail, malheureusement peu connu, par ce seul fait peut-être qu'il n'a pas été imprimé à part, se trouve englobé dans les tomes II et III de l'*Histoire de Provence* du Père Papon. M. de Saint-Vincens y a joint un assez grand nombre de planches, devenues aujourd'hui assez rares, malgré divers tirages qui ont toujours été faits sans accompagnement du texte. Ces planches contiennent, non-seulement les pièces grecques reproduites avec beaucoup plus d'exactitude dans la *Numismatique de la Gaule Narbonnaise* de M. de La Saussaye, et les monnaies des comtes de Provence proprement dites, mais encore celles qui ont eu cours légal dans la contrée, ainsi qu'un certain nombre de pièces frappées par les rois de France au titre de cette province après sa réunion à la couronne.

Outre les monnaies de Provence, la suite de M. de Saint-Vincens contenait un grand nombre de médailles grecques et romaines, plus ou moins bien conservées, comme on les collectait alors. Mais la ville de Marseille a compris que les

monnaies locales devaient être aujourd'hui sa spécialité, et elle dirige dans ce sens tous ses efforts, afin d'être bientôt à même d'offrir aux numismatistes une collection digne d'être visitée et étudiée. En attendant que nous ayons pu terminer le travail d'une monographie provençale, nous allons faire connaître ou restituer quelques pièces de ce Cabinet.

N° 1. — THEODOBERTI REX. Croix égale dans le champ.

℟. Monogramme de Théodebert. — *Cuivre.* Poids : 1 gramme (pl. II, n° 1).

Si je place cette pièce en tête des monnaies provençales qui vont suivre, c'est que, dans son désir de la rattacher à la Provence, M. de Saint-Vincens, après l'avoir fait inexactement dessiner sous le n° 15 de sa pl. IX dans l'ouvrage de Papon, la décrivait ainsi, en l'attribuant au comte Robert : « Cette monnaie est peut-être la seule que « les comtes de Provence aient fait frapper en cuivre pur. « Il y a une croix autour de laquelle on lit : ROBERTI « REX IhER. » (Papon, tome III, page 585). Duby a calqué ce dessin erroné sous le n° 8, pl. VIII du Supplément. Mais l'excellente conservation de cette pièce ne permet pas d'y lire autre chose que le nom de Théodebert, écrit en lettres purement latines, au lieu des Є gothiques et de l'*h* cursif qu'on a cru pouvoir substituer aux caractères réels. Et d'ailleurs, que serait venu faire au XIVe siècle et sur une monnaie de Robert le monogramme qui se voit au revers? Nous avons donc réellement sous les yeux un rarissime, si ce n'est unique spécimen de la monnaie de cuivre de Théodebert. On peut en juger par le dessin que nous en donnons, qui est d'une exactitude rigoureuse.

N° 2. — VICTOR[I?]. Profil droit.

℟. HACIO ACCLISI[E] (*Racio ecclesiæ*), autour d'un

grènetis, dans le centre duquel se trouve une croix formée de cinq perles. — *Argent.* Poids : 1gr,10 (pl. II, n° 2).

Ce curieux denier d'argent abbatial de l'époque mérovingienne appartient à M. Henri Morin, de Lyon, qui a bien voulu me le communiquer. Il a besoin d'être étudié pour savoir s'il y a lieu de l'attribuer à la célèbre abbaye de Saint-Victor de Marseille, fondée en 440, par saint Cassien. Cette abbaye paraît être la seule de ce nom qui ait pu frapper monnaie sous la première race, puisque celle de Paris, sous la même invocation, ne remonte qu'aux premières années du XIIe siècle, c'est-à-dire au règne de Louis VI, et alors le type mérovingien avait disparu depuis longtemps.

Si l'on objectait contre cette attribution que l'abbaye de Saint-Victor, consacrée par un pape en personne et célèbre dès son origine par ses richesses, a été détruite par les barbares peu d'années après sa fondation, il est facile de répondre que dès avant le VIIe et le VIIIe siècle elle avait acquis un nouveau degré de puissance, à ce point que son abbé n'allait pas tarder à marcher de pair avec l'évêque de Marseille, et à créer de nombreux conflits avec l'administration temporelle de la ville. Cette communauté était en pleine possession de droits considérables qui témoignent qu'elle s'était relevée de sa chute longtemps avant la fin de la dynastie mérovingienne, à l'époque où apparaissent pour Marseille les saïgas d'argent contemporains de Dagobert II. Saint-Victor, dans cette hypothèse, aurait joui des mêmes prérogatives que Saint-Martin de Tours, soit qu'une concession ait été accordée aux abbés, soit, ce qui est plus probable, que dans leur lutte avec l'autorité temporelle, ils aient usurpé momentanément le droit de frapper monnaie.

Cette pièce et cette attribution sont à étudier. Notre dessin en donne les moyens.

N° 3. — BOSO GRACIA DEI. Dans le champ REX.

℟. VIENNA CIVIS. Croix égale. — *Argent.* Poids : 1gr,10. Obole de Bozon frappée à Vienne (pl. II, n° 3).

Cette magnifique obole, presque à fleur de coin, est d'une trop grande rareté pour que nous n'en donnions pas un dessin exact. L'exemplaire de la même pièce, qui appartient à M. Henri Morin, est fruste.

N° 4. — + K. CO. P. FI. RE F (Karolus COmes Provinciæ FIlius REgis Franciæ). Croix dans un grènetis.

℟. + PVINCIALIS. Chatel tournois moins le pignon, qui est remplacé par un lis. — *Argent pur.* Denier. Poids : 1 gramme.

C'est le type du denier provençal de Charles I de Provence, à l'imitation du denier tournois de saint Louis. La conservation hors ligne de cette pièce permet d'assigner son poids exact, qui est un gramme.

Cette monnaie fort rare avait été mal lue, et par suite mal dessinée sur les planches de Saint-Vincens, qui, préoccupé du titre de roi de Jérusalem, avait vu dans la légende du droit : K. CO. P. IH. R. CE (Karolus comes Provinciæ, Hierosolymæ rex), laissant les deux dernières lettres inexpliquées et sans se rendre compte, ainsi qu'il arrivait souvent alors, que la lettre E ne pouvait, par sa forme, appartenir à l'époque de Charles I.

Duby, qui n'avait pas vu la pièce en nature, l'a copiée servilement (pl. XCIV, n° 1) sur les dessins de Saint-Vincens, et est tombé dans la même erreur, bien que pl. XCIII, n° 14, il ait donné un autre exemplaire du même denier, qu'il a correctement expliqué.

La monnaie tournois, toute locale avant saint Louis, n'était pas connue en Provence, où Charles I essaya de l'introduire lorsqu'elle fut généralisée par son frère. En outre du

denier que nous décrivons, ce prince a fait frapper un gros d'argent dont Saint-Vincens nous donne le dessin sous le n° 3 des monnaies de ce règne. Mais quoique nous retrouvions la même tentative sous Louis et Jeanne, comme nous le dirons tout à l'heure, cet essai n'a pas prévalu, et le type du *carlin* l'a emporté à partir de Charles II, pour faire place ensuite à celui du *couronnat*.

N° 5. — + KAROL. SED. REX. Tête de face couronnée de Charles II.

℟. + IERL : ET : SICIL : Croix à branches égales fleurdelisées, et recroisettée au cœur. — *Billon*. Poids : 0gr,70 (pl. II, n° 4).

Cette pièce, frappée à Naples, est reproduite sur notre planche avec une scrupuleuse exactitude, qui relève les erreurs des dessins de Saint-Vincens et de Duby.

N° 6. — CAROL : SCD' : DEI. GRA. IERL'. SICIL'. REX. Écu ordinaire du salut d'or provençal.

℟. Type ordinaire du salut.—*Or*. Poids : 4gr,40 (pl. II, n° 5).

Cette pièce est remarquable en ce que, comme la précédente, elle appartient incontestablement à Charles II, ainsi que l'indique le mot *secundus* placé après le nom du prince, et qui, sur les monnaies, est écrit indistinctement SED, ou SCD.

On lit sur les esterlings de Henri III d'Angleterre (1216-1272) : HENRICVS REX III et HENRICVS REX TERCI; plus tard, Henri IV de Castille (1454-1474) faisait inscrire sur ses monnaies et sur ses sceaux HENRICVS CARTVS. Les papes, à partir de Benoît XI (1303-1304), ont marqué leur rang sur les monnaies. La numismatique sicilienne nous offre : pour Guillaume II (1166-89), W. REX. II et REX. W. SCD'S; pour Conrad II (1250-54), CV̄R SECVNDVS; pour Frédéric III (1296-1337), FREDERIC : T; pour Pierre II

(1337-42), PETRVS SECVNDVS. Il est à remarquer que le signe distinctif du rang, reproduit sur la plupart des monnaies de Charles II, se retrouve sur l'écu d'or frappé en Aragon par Réné (RENATus PRIMus) et sur un billon de Charles III (KAROLus TERCIVS), dont nous parlerons à leur place : mais le point le plus important de cette pièce est de pouvoir faire attribuer à bon droit à Charles I le *salut* qui porte le nom royal sans autre indication. Cette circonstance est d'autant plus intéressante qu'il y avait jusqu'à ce jour hésitation dans l'attribution. Au reste, la légende est même inscrite d'une manière différente sur le salut primitif de Charles I, qui porte : KAROL. DEI. GRA. IERLM. SICILIE. REX. Il n'y a donc plus aucun doute sur l'attribution du *salut d'or* de Charles I et de celui de Charles II, du moment que la monnaie de celui-ci indique le règne postérieur.

N° 7. — Imitation italienne? des *lis d'argent* de Provence. — *Argent*. Poids : 3gr,55 (pl. II, n° 6).

Cette pièce ne saurait mieux se comparer, pour son diamètre et son épaisseur, qu'à ces monnaies minces et épatées frappées en Italie pour les Carlovingiens du xe siècle. Les caractères des légendes, qui sont indéchiffrables, offrent même quelque ressemblance avec ceux qui sont gravés sur ces dernières pièces. Il est remarquable que celle que nous décrivons, malgré la grandeur de son format, est beaucoup plus légère que le *lis d'argent* ordinaire. Ce curieux spécimen appartient à M. Henri Morin, de Lyon. Une pièce analogue figure, sous le n° 1201, dans la *Description des monnaies seigneuriales françaises*, par M. Poey d'Avant.

N° 8. + : IOhA : Ih'R : ET : SIC : REG : (Johanna, Ierusalem et Siciliæ regina). Buste de face couronné de la reine. Un manteau fleurdelisé couvre ses épaules.

℟. +COMITSA: PVICE: ET: FORCALQE: Armes de Provence et de Jérusalem. — *Florin d'or.* Poids : 3gr,50 (pl. II, n° 7).

Cette rare pièce, dessinée par Saint-Vincens et copiée par Duby, qui ne l'a pas vue en nature, est admirable de type et de gravure. Nous rectifions ici les irrégularités du dessin de ces deux auteurs. On peut y remarquer le mélange de la forme des A et des E.

L'exemplaire que nous avons sous les yeux appartient à M. Henri Morin. La Bibliothèque impériale de Paris en possède un qui a été gravé dans le *Trésor de numismatique* (Art monétaire, pl. XXIV, n° 9). Il diffère par les dimensions du buste.

N° 9. — + LVDOVICVS' REX. Croix dans un grènetis. ET : IOhA : REGNA : IhR : ET : SICL' PVIC : COMTS, en légende extérieure.

℟. TVRONVS' PVICE. Chatel tournois : bordure de douze lis. Type du gros tournois de saint Louis. — *Argent pur.* Poids : 4 grammes (pl. II, n° 8).

Cette pièce de Louis et Jeanne, est entièrement inédite.

L'exemplaire qui a servi de type à notre dessin est à fleur de coin et appartient à M. Henri Morin. Celui que possède la bibliothèque de Marseille est malheureusement très-rogné.

N° 10. — + LVDOVICVS: DEI: GRA: IRLM: Z: SICIL: REX. Écu de France, avec le lambel d'Anjou, timbré d'une couronne.

℟. + XPS. REX. VEIT. IN. PACE. DEVS. hO. FAC. EST. (*Christus rex venit in pace, Deus homo factus est*). Type exact des écus du roi Charles VI. — *Or.* Poids : 3gr,80 (pl. II, n° 9).

Cette pièce, imitation exacte des écus d'or de Charles VI

(1380-1422), ne peut appartenir qu'à Louis II de Provence, son contemporain (1387-1417). Louis I, qui n'avait pris originairement que le titre de duc de Calabre, n'adopta celui de roi de Sicile et de Jérusalem que pendant sa malheureuse expédition de Naples, et à partir du 30 août 1383. Or ce prince, étant mort l'année suivante, n'aurait pas eu le temps de copier la monnaie du roi de France; car la circulation restreinte d'alors ne répandait pas les différents types avec la même rapidité qu'aujourd'hui. On sait que la fabrication des premiers écus d'or de Charles VI date du mois de mars 1384. A l'appui de l'attribution à Louis II, il faut dire aussi qu'il existe plusieurs variétés de coins de cette pièce, ce qui indique une longue fabrication qui n'a pu avoir lieu sous Louis I. En 1855, on a découvert à Saint-Sauveur en Puisaye (Yonne) un vase d'étain contenant 48 écus d'or de Charles VI à fleur de coin, et 2 écus de Louis de Provence, semblables à celui que nous venons de décrire.

N° 11. — + RENAT9 PRIM9 DEI GRA REX. ARAGO. Buste de face couronné du roi qui tient un sceptre de la main droite, dans un entourage à dix arcs de cercle.

℟. + DEVS : IN : ADIVTOR MEVM INTENDE. Écu d'Aragon, couronné, dans un entourage à douze arcs de cercle. — *Or*. Poids : 3 grammes (pl. III, n° 10).

N° 12. — + RENAT9 P9 DEI GRA RX ARAG.

Revers. + DE9. I. ADIVTOR. MEV. ITENDE. — *Or*. Type de la pièce précédente, dont elle est le quart. Poids : 0gr,75. (Voy. *Revue num.*, 1840, p. 347, et 1844, p. 286, et surtout Gaillard, *Catalogue de la collection de Garcia de la Torre*, pl. XVIII, n° 4, ce dernier exemplaire très-complet.)

Sur ces deux pièces, par suite d'un usage commun à l'Espagne et à la Sicile du moyen âge, et que j'ai déjà

signalé pour les monnaies de Charles II, Réné prend ici l'épithète chronologique de *primus* : nous retrouverons tout à l'heure la même particularité sur une monnaie de son successeur, inscrite *Carolus tercius.*

Réné, frère et successeur de Louis III, était, comme lui, fils d'Yolande d'Aragon. Ses droits à ce royaume, sur lequel Louis III n'avait jamais élevé de prétentions, lui seraient donc venus du chef de sa mère. Les Catalans s'étant révoltés contre Jean II, roi d'Aragon, offrirent à Réné de passer sous sa domination. Celui-ci leur envoya, en 1467, une armée composée de Lorrains et de Provençaux, commandés par son fils Jean, duc de Calabre, qui mourut à Barcelone en 1470, après avoir obtenu de brillants succès. C'est sans doute pendant cette expédition et à son sujet que le comte de Provence, duc de Lorraine et de Bar, nominativement roi de Sicile et de Jérusalem, fit battre de la monnaie d'or comme roi d'Aragon.

Les deux pièces dont je donne ici le dessin sont d'une très-bonne conservation, qui permet de fixer leur poids avec certitude. Mais, par une circonstance qui tient sans doute au peu d'épaisseur du métal, la figure du prince n'est pas sortie sous le coin.

N° 13. — RENATVS : SICILIE : REX : CO : P. Écu aux armes de Hongrie, Anjou, Jérusalem, etc.

Revers. + SIT : NOMEN. DNI. BENEDITVM. Croix pattée, cantonnée de deux fleurs de lis et de deux couronnes. — *Billon.* Poids : 3 grammes (pl. III, n° 11).

Je n'ai donné ce grand blanc que comme *spécimen*, parce que j'ai trouvé en lui, pour la première fois, l'écusson écartelé dans l'entourage à trois cintres des grands blancs à la couronne de Charles VII. En outre, le revers est identique avec celui des rois de France et porte *sit nomen domini*

benedictum, tandis que tous les exemplaires de blancs aux trois cintres que j'ai sous les yeux sont inscrits au titre de comte de Provence et de Forcalquier.

N° 14. — +KAROLVS ANDECAVIE IHRLM SICILIE REX. Buste de sainte Madeleine tenant un vase à la main.

℟. Tarasque — IN HOC SIGNO VINCES. Double croix de Lorraine, accostée au pied d'un côté d'un K couronné, de l'autre d'un lis avec le lambel. — Magdalin d'*or*. Poids : 1gr,80 (pl. III, n° 12).

Cette rare monnaie, poétisée autant par le culte de la maison d'Anjou pour sainte Madeleine, qu'une tradition fait mourir en Provence, et qui donna son nom à cette pièce (*Magdalena*), que par la brièveté d'un règne *in extremis*, est un des plus curieux monuments de la numismatique provençale. Les quatre fils de Réné étaient morts avant lui, et en vertu de son testament, son neveu, Charles III, fut appelé à recueillir sa succession au détriment de Yolande d'Anjou, mariée en 1444 à Ferry de Lorraine, comte de Vaudémont. Mais, attaqué par les Lorrains qui étaient venus à bout de soulever d'importantes villes de la Provence, Charles se jeta dans les bras de Louis XI, à qui il légua par testament sa belle couronne comtale.

Succédant à Réné en 1480, ce prince mourut en 1481, et avec lui disparut la monnaie provençale, frappée par la province indépendante, dont le nom ne figure plus que comme accessoire sur les pièces fabriquées pour les rois de France.

Ainsi que l'indique la *tarasque* placée dans la légende du revers, le *magdalin* a été frappé à Tarascon, atelier monétaire qui continua à fonctionner jusque sous Louis XII.

N° 15. — + KAROL TERCIVS DEI GRA. Trois fleurs de lis surmontées du lambel, dans un cercle à huit brisures.

℟. + IERVSALEM SICIL RX. Croix de Jérusalem cantonnée de quatre croisettes. — *Argent bas.* Poids : 0gr,7 faible (pl. III, n° 13).

Voilà un curieux et inédit spécimen de la monnaie de Charles III. C'est, ainsi que nous l'avons fait remarquer en parlant du salut d'or de Charles II, la troisième fois qu'avant l'année 1481 nous trouvons le numéro d'une série d'un comte de Provence accolé à son nom. Dans les monnaies royales de France, ce chiffre ordinal ne fut adopté par Louis XII que sur l'un de ses grands blancs et sur ses pièces frappées en Italie, c'est-à-dire environ vingt ans plus tard : mais cet usage, que la maison d'Anjou avait contracté en Sicile, ne devint général qu'à partir du règne de Henri II.

N° 16. — + HENRICVS IIII DG FRANC ET NAV REX. Écu de France timbré d'une couronne fermée, et accosté de deux H majuscules.

℟. CAROLVS X DG FRANC REX 1597. Revers ordinaire de Charles X ; croix échancrée, cantonnée de deux lis et de deux couronnes. — *Cuivre* ou *bas billon.* Poids : 1gr,35 (pl. III, n° 14).

Dans ses *Considérations historiques et artistiques sur les monnaies de France*, M. B. Fillon dit que « huguenots et « politiques, également ennemis de la ligue, étaient faits « pour s'entendre. La mort de Henri III, ajoute-t-il, hâta « la fusion ; » et il appuie son raisonnement sur l'émission de quelques monnaies exceptionnelles. Il cite, entre autres, un écu d'or frappé à Rouen sans nom de roi, en 1562, époque où cette ville eut à soutenir un siége terrible contre les catholiques[1] ; puis il descend à une pièce analogue

[1] *Revue numismatique*, 1845, p. 556. — Conf. Lecointre-Dupont, *Lettres sur l'hist. monet. de la Normandie*, 1846, p. 87.

frappée à Bordeaux en 1643. Je ne suivrai pas le savant auteur dans sa dissertation; mais je suis heureux de produire, entre ces deux dates et à l'appui de son système, la curieuse monnaie toujours mal décrite et mal dessinée, et par suite souvent mise en doute, que possède la bibliothèque de Marseille. Ce douzain de cuivre rouge, allié au plus bas titre, trouvé dans le midi par M. de Saint-Vincens, ne peut, quoique usé par une longue circulation, laisser aucun doute ni sur sa lecture ni sur son authenticité. Mais une étrange remarque à faire, c'est que cette pièce porte, précisément du côté où se trouve inscrit le nom de Charles X, la date de 1597, tandis que ce prince était mort en 1590. M. Conbrouse (*Monnaies tournois*, page 75), tout en faisant une erreur de date au sujet de cette mort, nous apprend que plusieurs villes ont monnayé au nom de Charles X jusqu'en 1594, 1597 et 1598, avant que le duc de Mercœur eût fait sa soumission à Henri IV.

N° 17. — MONAST. LERINENSE. P. SEPVL. Buste de saint Benoît à droite.

℟. SVB VMBRA SEDI 1667. Les mots sont séparés par des rosaces. Dans le champ, écu couronné aux armes de Lérins. — *Argent*. Poids : 5gr,40 (pl. III, n° 15).

Pour ne pas m'exposer à copier les notices de Duby, tome II, page 251, et de Saint-Vincens, dans le tome II, page 598, de l'*Histoire de Provence* par Papon, je dois renvoyer à ces deux ouvrages pour tout commentaire sur cette pièce de la plus grande rareté, que ni l'un ni l'autre de ces deux auteurs n'a vue en nature. On y trouvera que le monastère de Saint-Honorat de Lérins, près d'Antibes, reçut, le 28 mars 954, de Guido, comte de Vintimiglia, le lieu dit *Sabourg* ou *Sépulcre*, qui se trouve sur le territoire compris aujourd'hui dans les États du roi de Piémont. C'est

pour faire allusion à cette possession que notre monnaie porte, après le nom de Lérins, les mots P. SEPVL (princeps sepulcri). Des pièces d'argent ont été fabriquées au nom de ce monastère par deux abbés différents, en 1667 et en 1671. La nôtre, d'après les auteurs que j'ai cités, aurait été frappée sous le cardinal Louis de Vendôme, abbé commandataire, et dom Césaire Barcillon, abbé régulier, en 1667.

N° 18. — + ARCHIEPISCOPVS. Dans le champ GAL-DS. en deux lignes, sous une mitre ornée de perles, entourée d'un cercle en grènetis.

℟. + DEI : GR : ARELATENSIS. Croix feuillue dans un grènetis. — *Billon.* Poids : 1gr,20 (pl. III, n° 16).

Je reproduis cette rare pièce avec une exactitude qui lui rend tout son caractère, défiguré sur les planches de Duby et de Saint-Vincens. Elle appartient à Galhard Saumate, archevêque d'Arles en 1317.

N° 19. — : + : SCATERINA : DE : AVRAICA. La princesse assise sur un siége à têtes de lion, et tenant une fleur de la main droite. Type des carlins de Provence.

℟. + R. D. BAVTIO. PRINCEPS. AVRA. Croix feuillue des carlins ordinaires, ayant aux angles quatre petites croisettes terminées chacune par une *hermine.* — *Argent.* Poids : 3gr,10 (pl. III, n° 17).

Cette pièce, toujours mal lue et mal dessinée, a donné lieu à plusieurs dissertations. M. Duchalais (*Revue numismatique* de 1844, page 60) rappelle que Duby, sous le n° 2 de la pl. VII du Supplément, écrit la légende de la manière suivante, d'après les dessins de Saint-Vincens : SUATERINA DE AVRAICA. C'est, en effet, la lecture de Saint-Vincens, et je ne doute pas que cette étrange erreur n'eût été immédiatement relevée par tout numismatiste qui

aurait vu la pièce en nature. Non-seulement on a défiguré la forme des E et des C, mais encore on doit se demander comment il a été possible de prendre la seconde lettre de la légende pour un U, alors que cette forme n'était pas en usage, et comment ensuite on a pu vouloir donner à cette même lettre la valeur du V, afin d'arriver à constituer le mot VATERINA. La première lettre est un S parfaitement formé et qui n'aurait pas dû être indiqué par des points comme s'il était douteux ou mal venu, ainsi que l'ont fait nos deux auteurs, l'un copiant l'autre. La seconde est, à n'en pas douter, un C fermé, plus visible encore et mieux arrêté sur la pièce que j'ai sous les yeux que par le dessin que j'en donne. Seulement une portion de la partie supérieure a été enlevée par l'usure provenant d'une courbure faite au métal. C'est donc bien SCATERINA qu'il faut lire; et dès lors on devra admettre, jusqu'à présent, l'explication si ingénieuse de M. Duchalais, et donner cette pièce à Catherine de Courthezon, dame de Baux, en laissant toutefois la lettre S inexpliquée.

En ce qui concerne le revers, je dois dire que, malgré toute l'attention que j'y ai apportée, et par suite d'un léger ressaut fait par le coin, il m'est impossible d'affirmer que la première lettre soit un B plutôt qu'un R. La comparaison avec le B voisin du mot BAVTIO n'a pas même pu fixer mon opinion. Cette circonstance, si nécessaire cependant pour l'attribution, va être sans doute discutée par M. Henri Morin. Après sa *Numismatique du Dauphiné*, ce savant collecteur va s'occuper de la monographie des monnaies d'Orange : il possède un dessin scrupuleusement exact de cette pièce, et il faut espérer qu'il arrivera à compléter l'explication de ses deux légendes.

AD. CARPENTIN.

REMARQUES

SUR

QUELQUES MONNAIES DÉCRITES DANS L'ARTICLE PRÉCÉDENT.

La pièce de cuivre de Théodebert, qui avait été si singulièrement travestie par les numismatistes du siècle dernier, et que M. Carpentin nous restitue, a une grande importance; elle prouve que l'attribution au même prince d'une autre monnaie de cuivre, portant le monogramme royal au revers du monogramme du Christ, est excellente, et que M. le marquis de Lagoy[1], qui l'avait proposée, avait deviné juste; elle atteste que nous ne nous sommes pas trompé en classant au règne de Childebert I la pièce de même style, de même fabrique, sur laquelle on lit HELDEBERT REX[2]; elle achève enfin de montrer l'authenticité du monnayage de cuivre des fils de Clovis. Ce sujet si curieux a besoin d'être repris dans un article spécial, et la *Revue* s'en occupera bientôt.

[1] M. de Lagoy, *Explication de quelques médailles à monogramme*, 1843, pl. I, nos 20, 21. — *Mélanges de numismatique*, 1845, pl. I, nos 10, 19, 20; pl. II, no 9.— *Recherches sur l'explication des monogrammes de quelques médailles inédites*, 1856, pl. nos 9, 10, 11.

[2] *Notice de la collect. Rousseau*, p. 25.

La pièce attribuée à l'abbaye de Saint-Victor est-elle de fabrique méridionale? C'est là une question difficile à résoudre. M. le marquis Édouard de Lagrange possède quelques deniers au même type sur lesquels on lit LANDOLENO VI - CARONNO VIC - VIRCILOI CAS. Mais les monnaies découvertes à Plassac ne sont pas encore publiées, et nous devons nous borner à cette indication.

Nous ne sommes pas porté à croire que la monnaie gravée sous le n° 6 de la planche II soit une imitation *italienne* du *lis d'argent* de Robert. Les seigneurs du moyen âge avaient à leur disposition tant de ressources lorsqu'il s'agissait de composer une légende analogue à celle d'une monnaie qu'ils voulaient contrefaire, qu'on pourrait à bon droit trouver extraordinaire qu'ils se fussent contentés d'une série inintelligible de caractères. Si, au contraire, nous admettions que cette contrefaçon a pour auteurs des Grecs, des Arabes ou des Turcs, habitant les îles de la Méditerranée, les côtes de l'Asie Mineure ou de la Syrie, la mauvaise forme donnée aux caractères, leur défaut complet de sens s'expliqueraient facilement. On sait que le *lis d'argent* du roi de Sicile et de Jérusalem avait cours dans tout l'Orient. On en trouve partout des exemplaires mêlés aux monnaies arabes et arméniennes. Il y a plus, nous sommes certain que les Musulmans ont contrefait le *lis d'argent* sans s'inquiéter des croix et des fleurs de lis que porte le modèle. M. J. Friedländer a publié la curieuse monnaie que Saroukhan, prince Seldjoukide de Lydie (1299-1345), a fait fabriquer à Magnésie du Sipyle [1].

[1] *Fränkische im Orient geprägte Münzen*, dans l'ouvrage intitulé : *Beiträge zur älteren Münzkunde*. Berlin, 1851, p. 52.

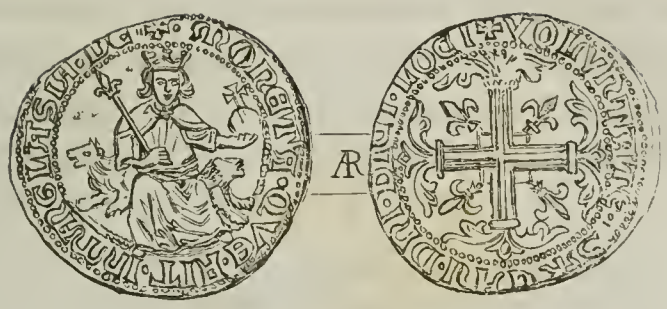

Nous en donnons un nouveau dessin plus complet, d'après l'exemplaire qui existe au Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale. On lit sur cette pièce :

+ MONETA.QVE.FIT.IN MANGLASIA.DE
+ VOLVNTATE.SARCANI.DNI.DICT.LOCI.

Une autre pièce, conservée aussi dans la même collection, a pour légendes avec les mêmes types au droit et au revers :

+ MONETA : QVE : FIT : MNGLASIE : O :
+ : DE VOLVNTE.DNI EIVSDEM : OI :

Les incorrections qui se font remarquer dans les légendes de cette dernière monnaie s'expliquent très-facilement.

Si un prince aussi considérable que le fut Saroukhan, qui a laissé son nom à la ville de Magnésie[1], a pris la peine de faire composer par quelque Européen une légende latine, il n'en devait pas être de même chez des contrefacteurs de bas étage, forcés de se contenter d'une apparence d'inscription. En examinant le lis d'argent qui appartient

[1] Cette ville porte encore aujourd'hui le nom de Saroukhan. Voy. l'*Annuaire impérial de l'empire ottoman pour* 1847, publié par M. Bianchi dans le *Journal asiatique*, IVe série, t. XI, p. 17, et la note.

à M. Henri Morin, on reconnaîtra que le revers conserve encore assez bien la trace de la légende originale; on peut s'en assurer en plaçant la série de caractères empreinte sur ce revers en regard de la légende adoptée par Robert :

hONOR. R€GIS. IVDICIV. DILIGIT
IOIO BCOBS IIDICBI DICRII

C'est bien ainsi qu'on peut se représenter le résultat obtenu par un copiste grec, arabe ou turc.

La précieuse monnaie frappée par l'abbé de Saint-Honorat de Lérins est très-certainement aussi une imitation, et elle a été frappée au Sabourg, c'est-à-dire en territoire italien. Les actes cités par Duby le prouvent assez clairement.

Alberico II Cybo-Malaspina, duc de Massa, contrefaisait le *luigino* de Guillaume Henri, prince d'Orange, qui était une imitation de celui de mademoiselle de Montpensier.

Le duc de Massa avait placé dans son écu l'aigle de l'empire au dessus de ses armoiries, accompagnées de deux branches d'épine (*mala spina*) et un ruban sur lequel est écrit LIBERTAS (1662 à 1667)[1].

Jean André III Doria-Landi contrefit, en 1665, le *luigino* de Massa, en plaçant, de même qu'avait fait Alberico, l'aigle de l'empire au dessus de ses armes, avec un ruban portant la devise DIO LAVDATO. Mais comme les branches d'épine n'avaient pas de sens pour lui, il les remplaça par deux palmes[2].

[1] Viani, *Memorie della famiglia Cybo*, 1808, pl. XII, nos 2 à 6.
[2] Ag. Olivieri, *Monete dei principi Doria*, 1859, tav. III et IV.

L'abbé de Lérins, à son tour, a contrefait, en 1667, le *luigino* de Jean André, son voisin. La crosse et les deux palmes imitent très-bien l'aigle éployé ; la mitre remplace le petit écusson central, et les fanons étendus horizontalement tiennent lieu de ruban à devise.

Par arrêt du conseil d'État, en date du 1er juillet 1686, il fut enjoint à l'abbé de Lérins d'avoir à cesser la fabrication de ses monnaies. Peut-être ne s'agissait-il que de régulariser l'abolition d'un droit usurpé et négligé ; peut-être aussi les abbés continuaient-ils à faire usage de coins à la date de 1667, afin de fournir encore aux marchés du Levant ces *luigini* qui, vingt ans auparavant, avaient joui d'une si grande faveur et donné naissance à tant de contrefaçons.

AD. DE LONGPÉRIER.

GROS TOURNOIS DE JEAN D'ARKEL.

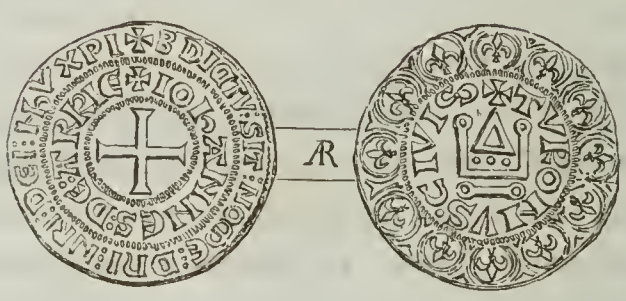

Le monument numismatique qui se trouve reproduit ci-dessus est complétement inédit, et, pour cette raison, nous avons cru devoir le mettre en lumière et appeler sur lui l'attention des antiquaires.

C'est une imitation parfaite des gros tournois de France. Cette pièce porte, à l'avers : dans le champ, une croix ; en légende intérieure, +IOhANNES : DE : ARKIE ; et en légende extérieure, +BN̄DICTV̄ : SIT : NOMĒ : DNI : N̄RI : DEI : IhVXP̄I. Au revers, le châtel tournois surmonté d'une croisette ; en légende intérieure, TVRONVS. CIVIS. et une bordure extérieure de douze fleurs de lis dans des oves.

Cette monnaie est en argent fin, ou au moins à un titre très-élevé ; son poids est de 78 grains (4gr,10) ; elle doit avoir perdu peu de son poids primitif, sa conservation étant très-bonne.

Nous pouvons affirmer que son authenticité est incontestable. Elle a été trouvée à Catenoy, canton de Liancourt, près Clermont (Oise), et la personne de qui nous la tenons

l'a recueillie dans le pays même peu de temps après sa découverte. A défaut même d'un *certificat d'origine*, son caractère et son aspect sont tels, qu'il n'y a pas à hésiter un instant.

L'explication la plus facile de cette monnaie serait par IOHANNES DE.... ARKIE*piscopus*. Malheureusement il n'existe en France, en Belgique et en Germanie aucun archevêché commençant par DE. Il faut donc en trouver la lecture d'une autre manière.

En compulsant les noms des seigneuries, des lieux et des familles nobles de la France et des États étrangers dans lesquels la fabrication des gros tournois a eu lieu [1], nous n'en voyons qu'un seul qui ait une analogie très-grande avec le mot ARKIE qui se trouve sur le gros en question. C'est *Arkel* en Hollande, pays ou seigneurie dont la capitale était Gorcum (Gorichem), et qui renfermait un bourg ou village du même nom d'Arkel, beaucoup plus ancien que la capitale, sans aucun doute, puisque Gorcum n'a été bâti qu'en 1230 par un seigneur d'Arkel.

Voici ce que M. C. P. Serrure dit de ce pays et de ses seigneuries, dans une notice qu'il a faite sur un double noble à la rose de la seconde moitié du XVIe siècle portant les armes de la maison d'Arkel, avec les légendes MON. AVR. DOMINI. DAR ; FORTITVDO. NRA. DEVS :

« La seigneurie ou pays d'Arckel ou Arkel, était située « dans l'ancien comté de Teisterbant (Cuilenburg), entre la « rivière de Lek et la Merwe. Elle était bornée à l'est par « la Gueldre, à l'ouest par la Hollande, au sud par le Bra- « bant, et au nord par l'évêché d'Utrecht. Les seigneurs

[1] C'est surtout dans l'est de la France, dans les Pays-Bas et dans les contrées allemandes voisines du Rhin que le gros tournois a été imité.

« d'Arckel remontent à une antiquité très-reculée. Ils « étaient célèbres par leur richesse et surtout par leur « grande valeur, qui était héréditaire dans cette famille..... « *Que la famille d'Arckel ait eu anciennement le droit de « battre monnaie, cela est probable et même à peu près cer- « tain.* La famille des seigneurs d'Arckel proprement dits « s'est éteinte dans la première moitié du xve siècle dans la « personne de Jean XIII..... »

Nous dirons tout d'abord que nous n'avons pas assez de documents historiques sur le pays d'Arkel pour faire l'attribution de ce gros à l'un ou l'autre des membres de cette famille du nom de Jean. L'un d'eux, qui fut évêque d'Utrecht de 1341 à 1364, puis évêque de Liége de 1364 à 1378, date de sa mort, pourrait cependant bien avoir des droits à cette attribution. C'était un prélat zélé, actif et habile. Il obtint de l'empereur Louis de Bavière, pour lui et ses successeurs, le droit de battre monnaie. On sait qu'il répandit le goût des lettres dans son diocèse, et s'occupa de soins pacifiques et utiles. Il est donc probable qu'avec de telles dispositions il usa de la concession qui lui avait été faite, et la fabrication d'une aussi bonne monnaie que notre gros tournois aurait bien pu contribuer à sa réputation.

Si le gros dont il s'agit appartient bien à cet évêque, il est certain qu'il a été frappé pendant qu'il occupait le siége d'Utrecht, d'abord à cause du haut titre de la pièce qui indique qu'elle a été frappée quand les gros tournois étaient encore d'un très-bon aloi, et ensuite parce qu'on connaît[1] des gros frappés à Saint-Pierre et à Tongres au nom de

[1] *Histoire numismatique de l'évêché et principauté de Liége*, par le comte de Renesse-Breidbach, pl. VIII.

Jean d'Arkel, comme évêque de Liége, et qui sont faits à l'imitation des monnaies anglaises [1].

Passant maintenant à l'examen de la légende, nous ferons observer que le nom d'*Arkel* est hollandais et flamand, et que lorsqu'il est écrit *Arckel*, c'est qu'on a suivi l'orthographe allemande, dans laquelle on ne peut pas placer un K après une autre lettre sans interposer un C; ainsi les trois lettres ARK de la légende s'appliquent bien et entièrement à la lecture que nous proposons. Le sens des deux dernières est plus douteux; en examinant la position relative des lettres de la légende, on voit que le graveur, ayant un peu trop espacé les premières, a rapproché d'une manière sensible les dernières, et qu'il a pu, au lieu d'un L, faire un I [2], qui tient moins de place : changement qui se

[1] Il est assez singulier que les deux seules monnaies du moyen âge que nous ayons recueillies à Catenoy n'appartiennent pas à la série royale, et viennent toutes deux de la même région : ce sont le gros en question et un heaume de billon de Louis de Mâle, comte de Flandre (1346-1383), très-bien conservé et trouvé antérieurement seul aussi. C'est peut-être un pur hasard, ces monnaies ayant circulé assez souvent de pair avec les monnaies royales; peut-être aussi pouvons-nous expliquer comment il se sera répandu dans le pays un grand nombre de monnaies de la Flandre et des pays voisins par un épisode de la Jacquerie que nous trouvons dans les *Chroniques de Froissart* (liv. Ier, 2e partie, ch. LXVI). Il rapporte que les gentilshommes du Beauvoisis et des environs mandèrent secours contre ces furieux paysans qu'on appelait Jacques, leurs amis de Flandre, Hainaut, Brabant et Hasbaing, qu'il en vint un très-grand nombre, et que le roi de Navarre *mit à fin* plus de trois mille Jacques, près de Clermont en Beauvoisis. Le lieu de cette défaite est situé sur le territoire de Catenoy, et porte encore le nom de *champ de bataille*.

Si ces monnaies ont été apportées par les troupes étrangères qui sont venues aider à la destruction de la Jacquerie, elles sont antérieures à l'an 1358, date de leur défaite à Catenoy.

[2] Sur la pièce l'I et l'E semblent être réunis par le bas au moyen d'un petit trait qu'on pourrait croire être une partie de la barre horizontale de l'L; mais je pense que cet effet est produit par un grattage qui a eu lieu en cet endroit et qui a élargi l'épatement de l'I en diminuant sa hauteur.

rencontre assez souvent sur les monnaies du moyen âge; l'E qui suit serait l'initiale d'*Episcopus*, la lecture serait alors : IOHANNES. DE. ARKeL *Episcopus*, et notre pièce appartiendrait à Jean IV, évêque d'Utrecht.

Il ne faut peut-être même pas donner à ces deux dernières lettres une grande importance sous le rapport du sens de la légende. Le graveur, après avoir formé les trois premières lettres ARK, qui ont pu paraître suffisantes pour distinguer l'autorité qui faisait frapper cette monnaie, a pu y ajouter les caractères IE pour former, avec la croisette qui se trouve à la suite, l'apparence du mot REX qu'on voit sur les gros tournois des rois de France. Nous pouvons citer à l'appui de cette explication, qui paraît au premier abord très-hasardée, des faits qui lui donneront, nous croyons, une grande apparence de certitude.

Ferri IV, duc de Lorraine (1312-1328), faisait frapper des gros sur lesquels on a gravé PhIRICVS DEVX ou LVTORINGIE DVX, afin de produire à peu près l'effet des légendes PHILIPPVS REX, LVDOVICVS REX [1].

Un autre gros, publié par Mader [2], porte la légende PHETRVS EPVS X. Cet auteur l'attribuait à Pierre, évêque de Saintes (1281-1287). Mais M. Lelewel [3] a depuis longtemps proposé de le restituer à Pierre III, archevêque de Cambrai (1307-1323), en même temps qu'il proposait d'attribuer à Éberhard, évêque de Munster, les deux gros tournois à la légende EBIRHDVS D. EPIS et EB'ARDVS DE EPS que Mader avait donnés à un Éberhard, évêque de Die, qui n'a jamais existé.

[1] De Saulcy, *Monnaies des ducs de Lorraine*, pl. IV, nos 8 et 9.

[2] *Kritische Beyträge zur Münzkunde des Mittelalters*, tome V, pl. I, nos 8 et 9, et pl. II, no 11.

[3] *Numismatique du moyen âge*, tome I, notes supplémentaires, p. XX.

M. Lelewel pensait que l'X qui termine la légende PhETRVS EPVS X avait été placée là pour remplir le vide. M. de Longpérier a fait remarquer (*Rev. num.*, 1839, p. 256) que cette lettre, qu'on a crue être l'initiale du nom de Saintes, n'a pour fonction, comme l'*h* introduit dans le nom de *Petrus*, que de rendre le gros épiscopal plus semblable à la monnaie royale dont la légende commence par Ph et finit par REX. On connaît un grand nombre d'autres exemples d'arrangements introduits dans les légendes monétaires pour arriver à l'imitation des pièces qui avaient un cours bien établi.

N. Ponthieux.

SUR QUELQUES MONNAIES INÉDITES DE L'ADHERBAIDJAN.

Suite. — Voyez le n° 6 de 1859, p. 476.

(Pl. XXII, 1859.)

Kizl Arslan (dès 568, seul 582-587).

Jusqu'à présent on ne connaît que deux variétés de types de ce prince; nous pouvons en ajouter une troisième, malheureusement rendue incomplète par une surfrappe.

3. — Au droit :

. . .
الناصر
الله السلط...
...لاعظم
. . . .

Sous la surfrappe il reste .. الملك ال. Le nom du sultan Seldjoukide est sans nul doute celui de Togrul.

Revers :

الله
———E
الملك ال
قزل ارس...
...يل د...

Je présume que c'est ici le nom patronymique ايل دكز (*Ildeghiz*). Nous voyons ici paraître pour la première fois la singulière *Tamgha* (signe symbolique ou devise) qu'on retrouve sur les monnaies subséquentes des Atabeks de l'Adherbaïdjan.

Fraehn décrit dans son Supplément (p. 27*h*, n° 6*b*) une autre monnaie de Kizl Arslan assez étrange par son type, et dans laquelle le nom du prince n'est accompagné ni du

titre d'atabek ni de celui de roi ; il est seulement suivi par un nouveau nom, celui de *Mohammed*, dont l'attribution est restée incertaine. Il me semblerait assez naturel d'y voir celui de Mohammed Pelhouwan, qui partagea le pouvoir avec son frère Kizl ; l'un plus particulièrement chargé du gouvernement de l'empire, le second de l'armée [1] ; mais cette attribution, en apparence si simple, devient plus difficile à mes yeux depuis que je dois à l'amitié de M. le marquis de Lagoy un exemplaire plus complet de cette curieuse monnaie, où se trouve un nom patronymique qui n'a rien de commun avec celui d'Ildeghis. En voici la description :

4. — Au droit, cavalier galopant à gauche et décochant une flèche derrière lui.

ℝ. Dans le champ :

ناصر الدين قز
ل ارسلان محمد
بن سلجوق

En marge سلطان المعظم طغرل (بن ارسلان). Les mots entre parenthèses se trouvent sur l'exemplaire décrit par Fraehn (fig. 4).

On pourrait admettre à la rigueur que Mohammed, tenant par sa mère à la famille des Seldjoukides, s'est donné le nom de Seldjouk, de même que nous avons des monnaies des fils de Bouweih ; mais le nom patronymique est un peu effacé, et il est possible que la découverte d'un meilleur exemplaire vienne détruire cette hypothèse.

Aboubekr (587-594).

Fraehn n'a décrit qu'une seule monnaie de ce prince ; elle se retrouve parmi celles que M. de Bartholomæi a re-

[1] Weil, t. III, p. 341.

cueillies : en voici une plus importante encore, parce que la lecture de la localité ne laisse aucun doute, et qu'elle est accompagnée d'une date.

5. — (Pl. XXII, n° 5.) Droit : باردبيل dans le segment supérieur ; rien dans les autres.

Dans le champ :

لا اله الا الله
محمد رسول الله
الناصر لدين الله
... منين

℞. Dans le champ :

السلطان المعظم
شاه نشاه الاعظم
ابو بكر (بن)
محمد

Dans les segments : en bas, سنه ; à droite, بع ... pour اربع ; en haut, تسعين ; le mot de gauche est effacé probablement ضرب. *Ardebil*, l'an (5)94.

Cette pièce, indépendamment de l'étrangeté du type, offre des particularités assez remarquables ; le titre d'Atabek est remplacé par celui de *Schah des Schahs* (roi des rois). En outre, le seigneur suzerain n'est indiqué à la première ligne que par son titre السلطان المعظم. Ce ne peut plus être Togrul détrôné en 590, c'est le sultan de Kharisme Munkberny.

UZBEK (607 - 622).

Fraehn a fait connaître cinq monnaies de ce prince, toutes plus ou moins tronquées et de types fort simples. Nous pouvons en ajouter une nouvelle.

6. — Droit :

الناصر الدين
امير المو....
الله

℞. Dans le champ, entouré d'un double filet circulaire.

لزبك
بن محمد

لز pour از se retrouve parmi les pièces décrites par Fraehn. Il ne reste dans la légende marginale que le mot پهلوان (Péhlouwan) qu'on puisse déchiffrer.

Rois d'Ahar.

L'histoire fait mention de plusieurs Mamelouks des Atabeks Ildeghis qui se sont rendus plus ou moins indépendants de leurs maîtres; mais les renseignements nous font défaut pour ceux qui résidaient dans la ville d'Ahar, et qui paraissent avoir été les plus puissants de tous, puisqu'ils ont fondé une dynastie proprement dite; leurs monnaies, déjà signalées par Fraehn, ne laissent plus aucun doute à cet égard, depuis la découverte d'exemplaires plus complets, et surtout d'une pièce postérieure à la destruction des Atabeks.

Netcheghin, fils de Mohammed.

1. — Fels frappé à Ahar l'an 594. Dans le champ du droit :

لا اله الا الله
محمد رسول الله
صلى الله عليه
الناصر لدين الله

Dans les segments : en bas, امير المومنين. Dans les autres, il y a, d'après M. de Bartholomæi, à droite, عز الدنيا ; en haut, والدين, peu distincts sur mon exemplaire; celui de gauche est entièrement effacé.

℞. Dans le champ :

اتابك الاعظم
ابو بكر بن محمد
ملك الامرا
نتشكين بن محمد

Dans les segments : en bas, نصير امير المومنين ; en haut, ضرب باهر سنه; à gauche, اربع و تسعين; à droite, *Tamgha*.

La forme de cette tamgha est très caractéristique et diffère assez de celle qu'on observe sur les monnaies des Atabeks. Les légendes ont été complétées à l'aide de trois exemplaires.

La lecture de *Nechteghin*, proposée par Fraehn, n'est pas admissible, comme il est facile de s'en assurer par la position de la lettre ش, qui n'occupe que la troisième place.

Cette monnaie est probablement la même que celle décrite dans le Supplément, par 276, n° 6*ah*. Si la lecture des deux segments *Izz eddounia oua eddin* de l'avers est exacte, je ne saurais à quel autre prince l'attribuer qu'à Netcheghin lui-même ; mais alors il se serait donné un double titre, puisque nous le voyons figurer au revers comme appui de l'émir des fidèles.

Mahmoud, fils de Netcheghin.

2. — Fels frappé à Ahar l'an 623 (pl. XXII n° 6). D'après trois exemplaires se complétant l'un par l'autre.

Au droit, dans le champ, comme dans la monnaie précédente. Dans les segments, on lit : en bas, امير المومنين ; à droite, ضرب باهر سنة ; en haut [1], ثلث عشرين ; à gauche, و ستمايه.

℞. Dans le champ :

اتابك الاعظم
ازبك بن محمد
ملك الامرا
نصرة الدين محمود

[1] Cette date est fixée d'après un exemplaire de l'Ermitage ; du reste, je la retrouve très-distincte sur la variété suivante. Fraehn donne la date 612. L'exemplaire décrit dans le premier supplément *Recensio*, p. 618, n'offre que le nombre unitaire *trois*, et paraît devoir être le même que le nôtre.

Dans les segments : en bas, بن نتشكين بن محمد ; en haut نصير امير ; à gauche, المومنين ; à droite, *Tamgha*.

3. — Fels de la même année, mais avec une variante dans la distribution de la date; à l'avers on lit dans les segments : à droite, سنه ثلاث ; en haut, نشرين.

C'est en 622 qu'eut lieu la conquête de Tebris par les Kharismiens, et avec cette date cesse la domination des Atabeks; Djelal eddin Munkberny s'empara en même temps de la femme d'Uzbek et de ses États; le prince dépossédé se réfugia dans le voisinage de Nakhdjewan, où il ne tarda pas à mourir; d'après nos monnaies, on voit qu'il vécut jusqu'en 623, et que pendant quelques mois encore Mahmoud eut le courage de reconnaître sa suzeraineté : la monnaie suivante, postérieure à la mort d'Uzbek et frappée en l'honneur de Munkberny, ne laisse plus aucun doute sur l'existence des rois d'Ahar comme dynastie distincte de celle des Atabeks.

4. — (Pl. XXII, n° 7). Le type du droit est semblable aux précédents, mais le nom de la localité est effacé ; il ne reste de la date que le nombre centenaire ستمايه.

℞. Dans le champ :

السلطان الاعظم
منكبرنى بن
محمد الملك
العادل محمود
بن نتشكين بن
محمد

Déjà au commencement de son règne, en 614, Uzbek avait été contraint de reconnaître la suzeraineté du Kharismien Mohammed[1] sur sa monnaie; mais cette marque de

[1] Weil, t. III, p. 351.

soumission dut être fort passagère, puisque nous n'en retrouvons pas de traces sur les monnaies à nous connues de ce prince, non plus que sur celles contemporaines des rois d'Ahar, qui auraient dû imiter son exemple.

Les détails qui précèdent sont riches en documents importants pour l'histoire, et suffisent pour démontrer, monsieur et cher ami, toute l'utilité des recherches locales que vous avez encouragées : de nouveaux envois, tout aussi précieux que celui dont nous venons de nous occuper, doivent être venus depuis lors enrichir le Cabinet. Une lettre fort intéressante de M. de Bartholomæi m'apprend en particulier la découverte d'un trésor de cinq cents monnaies d'argent, faite, il y a quelques mois, dans le voisinage du lac Gogtscha (entre Érivan et Tiflis). Le prince lieutenant, qui porte un vif intérêt à la conservation des antiquités de la Géorgie, a partagé ce trésor entre l'Ermitage et le Musée de la Société géograghique de Tiflis ; M. de Bartholomæi, chargé du soin de l'étudier, a reconnu qu'il était entièrement composé de monnaies djélaïrides, jusqu'à présent fort rares dans les collections, et d'une cinquantaine de pièces appartenant au Modhafféride Schah Soudjah. Si les types sont déjà pour la plupart connus, il n'en est pas moins important, pour l'étude de l'histoire et de la géographie, de prendre note des nombreuses localités monétaires qui viennent s'ajouter à celles dont nous devons déjà la connaissance aux travaux de MM. Fraehn et Sawelief. Parmi les monnaies de Scheik Oweis frappées entre les années 762 à 776, on voit figurer *Tebris*, *Bagdad*, *Schamaky*, *Schaberan*, *Bakouweih*, *Ani*, *Nakhdjewan*, *Thous*, *Berdaa*, *Ardebil*, *Sultania*, *Khoï*, *Kaswin* et quatre autres localités indéterminées. Les monnaies de Houssein, en nombre égal aux précédentes, appartiennent presque toutes à *Tebris;*

les autres sont frappées à *Selmas*, *Iroumy*, *Van*, *Meragha*, *Khoï*, *Kaswin*, *Thous*, *Alep*, *Bagdad*, *Schaberan*, *Schamakhy*, *Ardebil*, *Berdaa*, *Nakhdjewan*, *Ani* et huit autres villes à déterminer, toutes de la seule année 777. Enfin les monnaies modhafférides, aussi de l'année 777, sont toutes frappées à Tebris, à l'exception d'une demi-douzaine frappées à *Meragha*, *Nakhdjewan* et deux villes incertaines. Je ne mets pas en doute qu'il ne soit possible d'arriver à la véritable attribution de la plupart de ces localités, mais je ne crois pas qu'il soit prudent de se permettre des conjectures sans avoir sous les yeux les pièces originales ou des dessins exacts ; c'est un travail qui reste à faire, et que personne n'est mieux en état d'entreprendre que le général, notre savant ami.

Agréez, etc. F. Soret.

Genève, mars 1859.

Post-scriptum.

Postérieurement à l'envoi de cette lettre à la rédaction de la *Revue numismatique*, j'ai reçu de M. le général de Bartholomæi une communication fort intéressante relative à cette dynastie nouvelle que j'ai supposée pouvoir se rattacher aux Seldjoukides, et dont la domination ne paraît pas s'être étendue au delà des limites du Karabagh. Voici l'analyse de cette communication. Les monnaies de ces roitelets ne se rencontrent que dans la région caucasienne limitée à l'orient par Derbend et Bakou, à l'occident par Nakhdjewan et pas au delà de cette ville ; M. de Bartholomæi n'en a point rencontré dans l'Anatolie ni parmi les monnaies de leurs contemporains les Atabeks ; quant à la

possibilité d'une petite dynastie indépendante dans le Karabagh, et contemporaine des premiers schahs du Schirwan et des Ildeghis, elle n'est point infirmée par le peu de données historiques qu'on a sur cette époque; une lettre de M. Khanikoff adressée à M. Dorn mentionne les faits suivants empruntés à des auteurs contemporains. *Ahistan* Ier, fils et successeur de Minoutcher qui avait régné trente ans, fixa sa résidence à Bakou, tandis que la capitale du Schirwan, Schamakhy, tomba au pouvoir des Atabeks de l'Adherbaïdjan; c'est là que Kizl Arslan se réfugia pour se mettre plus à l'abri des atteintes des Seldjoukides qu'il ne pouvait l'être dans sa résidence de Nakhdjewan.

Le règne d'Ahistan Ier se rapporte aux années 530-585. Les monnaies les plus anciennes de la nouvelle dynastie en question lui sont contemporaines, puisqu'on en rencontre qui portent les dates des années 555 et 558, tandis que les plus récentes se rapportent aux dix premières années du règne du khalife En Naser-lidin-illah jusqu'en 585. L'arrivée de l'Atabek Kizl Arslan à Schamakhy doit avoir eu lieu entre les années 582 à 587, probablement à cette dernière date, et avoir mis fin à la domination passagère de ces roitelets qui auront profité des luttes entre les Atabeks, les princes de Géorgie, des schahs du Schirwan pour s'emparer du Karabagh proprement dit. C'est une marge d'environ trente ans pour l'existence de cette dynastie, et si les historiens qui ont raconté l'histoire des guerres de Giorghi III avec les schahs du Schirwan n'en ont pas fait une mention plus spéciale, c'est qu'il est tout à fait à présumer qu'ils ont considéré comme tels ces roitelets, et les ont confondus avec la dynastie qui règnait à Bakou. Les plus anciennes monnaies connues des schahs du Schirwan ne remontent qu'au règne de Kerchasp au VIIe siècle; elles sont aussi en

cuivre, et ont la plus grande analogie de forme et de types avec celles du Karabagh : on y voit la même origine. Quant aux noms des khalifes qui se lisent sur les revers de ces fels, celui d'El-Mostandjed, accompagnant Modhaffer aux années 555 et 556, n'est point un anachronisme. La présence du nom de Moktafi-biamr-illah sur les monnaies de Beybars paraît être une erreur du graveur, peut-être intentionnelle, puisqu'on observe le même fait sur les monnaies géorgiennes. Quelques rares exemplaires de Beybars portent le nom d'El-Mostadhy, mais le plus grand nombre de ces monnaies ainsi que celles d'Abdulmelik, qui ne doit avoir régné que pendant très-peu de temps, sont frappées sous le khalife En-Nacer.

En terminant ce rapide extrait de la communication que nous avons reçue, il nous est précieux de pouvoir ajouter que M. de Bartholomæi prépare un grand travail sur les nombreuses monnaies orientales inédites qu'il a pu recueillir dans son voyage en Perse, et dans lequel nous avons tout lieu d'espérer que nous rencontrerons des monnaies de l'Adherbaïdjan et du Caucase plus complètes et plus intéressantes encore que celles dont il nous a été donné de pouvoir publier la description. F. S.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Alfred Lallemand. Médailles de la villa romaine du Lodo, près Penboch, commune d'Arradon (Morbihan). Vannes, 1857, in-32.

Cette brochure, extraite de l'Annuaire du Morbihan, est consacrée à la description de vingt-huit monnaies romaines de bronze, découvertes dans les fouilles exécutées au Lodo par la Société archéologique de Vannes. L'auteur exagère beaucoup la portée de cette trouvaille, qui ressemble à des milliers d'autres. Il est impossible, malgré la meilleure volonté, de saisir le lien qui rattacherait aux faits historiques rapportés par M. Lallemand les monnaies romaines trouvées au Lodo [1]. Nous n'aurions donc pas parlé de ce travail si l'explication des *différents* monétaires qui y est donnée ne nous fournissait l'occasion de rendre, bien tardivement il est vrai, justice à un de nos plus savants numismatistes.

[1] Pour donner une idée du système, nous citerons un passage relatif à une monnaie de Constantin. « Cette médaille porte au revers SOLI INVICTO COMITI. Le titre *comes*, plus particulièrement alors accordé à l'officier chargé de l'épargne, semblerait indiquer qu'elle fut frappée à l'occasion de la remise faite par Constantin, en 311, aux habitants de la ville d'Autun, des cinq dernières années d'imposition, remise pour laquelle Eumène vint encore à Trèves lui adresser les remercîments de la ville. » P. 129. Il est, comme on voit, fort difficile de comprendre quel rapport il peut y avoir entre le *Soleil protecteur de l'empereur* et un trésorier de l'épargne.

Les fouilles du Lodo ont procuré une pièce de Maximien, une de Constance-Chlore, cinq de Constantin, trois avec la légende VRBS ROMA, cinq avec CONSTANTINOPOLIS, quatre de Constantin le Jeune, une de Crispus, quatre de Constant, une de Constance, trois de Magnence. Ces pièces portent à l'exergue des marques d'ateliers que M. Lallemand interprète d'une façon tout à fait arbitraire.

B. Signe monétaire de Nicomédie.
T.P. *Trevirorum* (monetæ) *procurator*.
P.T R. *Procurator* (monetæ) *Trevirorum*.
R P P. *Romanæ pecuniæ procurator*.
P B C. *Procurator* (monetæ) *Byzantii Constantinopolis*.
S.CONST. *Sacra* (moneta) *Constantinopolis*.
P.CONST. *Procurator* (monetæ) *Constantinopolis*.
ΓΓ. (Deux *gamma* additionnés). Sixième année de Licinius (p. 139).
P.LC. *Procurator* (monetæ) *Lugdunensis*.
S.TR. *Sacra* (moneta) *Trevirorum*.
COS. *Consul* (p. 144).
TR.S. *Trevirorum sacra* (moneta).

Nous avions l'intention de faire voir combien de semblables interprétations qui se reproduisent souvent sont en désaccord avec les notions que fournissent l'étude des monnaies et l'épigraphie telle que la seconde moitié de notre siècle parvient à la constituer, lorsqu'en consultant pour un fait topographique l'ouvrage de M. Estrangin intitulé *Études archéologiques, historiques et statistiques sur Arles* (Aix, 1838), nous avons eu la bonne fortune d'y rencontrer (p. 156) une lettre adressée à l'auteur par M. le marquis de Lagoy, dans laquelle la question est traitée fort nettement. Notre savant collaborateur ne nous a jamais révélé l'existence de cette lettre, que nous aurions dû citer plus d'une fois, et qui demeure oubliée par suite de l'impardonnable modestie de son auteur.

Voici en quels termes s'exprime M. de Lagoy :

« L'on voit dans la *Notitia imperii* qu'Arles était l'une des six villes de l'Occident où résidait un intendant des monnaies (procurator monetæ). Tout porte à croire que cet établissement a été formé à Arles par Constantin, qui, comme on le sait bien, s'était plu à embellir et à enrichir cette ville à laquelle il avait donné son nom. Ce sont effectivement les médailles de Constantin et de Licinius, son collègue à l'empire, qui nous offrent pour la première fois le nom d'Arles en abréviation.

« Voici la manière dont l'hôtel des monnaies d'Arles est désigné sur les médailles des trois métaux de Licinius, Constantinus, Crispus, Constantinus junior, Constans, Constantius II, Magnentius, Constantius Gallus, Helena, Jovianus, Gratianus, ainsi qu'on peut le voir dans Banduri, mais surtout dans Occo. Après les empereurs que je viens de nommer, je crois que l'on adopta une autre manière pour désigner la fabrication arlésienne; mais cela nécessiterait un trop long développement.

« AR—ARL —PARL—P*AR—SAR—S.AR—S.ARL—S*ARL —TAR—T.AR—ARL.Γ—Q.AR—Q*AR—Q.ARL. — Sous Gratien, OF.AR.S.

« Jobert (IIe vol., p. 42), Mangeart (p. 429) et Occo (p. 502) s'accordent sur l'explication de ces lettres, qui sont toujours placées à l'exergue du revers des médailles; selon eux, P*AR, PARL signifient *Pecunia ARelatensis* ou *Percussa* (moneta) *ARelate;*—SAR, S.ARL, *Signata* (moneta) *ARelate;* — T.AR, *Tertia* (officina) *ARelatensis* — Q AR, *Quinta* (officina) *ARelatensis.*

« L'explication de ces savants ne me paraît pas satisfaisante, en ce qu'elle ne suit pas une marche uniforme, puisqu'elle sous-entend tantôt un mot, tantôt un autre. Voici une explication plus simple et plus naturelle, que je m'étonne que l'on n'ait pas donnée. Je vous propose d'expliquer les P, S, T, Q qui précèdent l'abréviation du nom d'Arles par (officina) *Prima, Secunda, Tertia, Quarta.* La lettre numérale grecque Γ dans

ARLΓ. désignera le troisième atelier monétaire; OF.AR.S sera OF*ficina* AR*elatensis* S*ecunda*.

« L'on ne peut pas douter que, dans chaque ville monétaire, la fabrication était partagée en plusieurs ateliers ou officines. Eckhel (VIIIe vol., p. 151) cite les médailles de Valentinien, Valens et Gratien, sur lesquelles ces officines sont indiquées par OF.II—OF.III., etc., et encore de cette manière sur des monnaies frappées à Rome, R.PRIMA (Roma prima officina), R.SECVNDA. — R.TERTIA. — R.QVARTA. Voilà bien, en toutes lettres, l'explication de nos abréviations P.S T.Q. Plusieurs villes de l'Orient ont désigné leurs officines par les lettres numérales A.B.Γ.Δ. »

Insérée dans cette *Revue*, la lettre de notre savant collaborateur épargnera désormais aux numismatistes les regrets que cause une ingratitude involontaire.

A. L.

CHRONIQUE.

VENTE

Des Médailles grecques de la collection de lord Northwick.

Cette vente a eu lieu à Londres le 5 décembre 1859 et jours suivants. Le catalogue, rédigé avec beaucoup de soin, contient 1625 numéros; il y a dans le nombre des lots de 3, 4, 10, 40 et jusqu'à 100, 150, 400 et 500 pièces. Quelques-unes des médailles ont été portées par les enchères à des prix inouïs. Ces prix exceptionnels sont dus uniquement au caprice et à la fantaisie; aucune considération scientifique n'entre dans les vues des personnes qui achètent des médailles antiques, à cause de leur conservation extraordinaire et, quelquefois même, à cause de leur forme plus ou moins régulière. Aujourd'hui il semble que ce soient les médailles grecques et romaines à fleur de coin, même les moins rares, les moins intéressantes, qui jouissent de la vogue en Angleterre. On néglige les pièces vraiment curieuses et importantes au point de vue historique et l'on ne s'attache qu'à la forme et à la conservation. Les monnaies qui ont trait à l'histoire d'Angleterre, à partir de l'empire romain, continuent à intéresser les amateurs anglais; mais les monnaies françaises, royales ou baronales, ne sont appréciées qu'en France et l'on peut dire même que les médailles grecques et romaines sont recherchées par plus de véritables amateurs et avec plus de

constance en France qu'en Angleterre. Un de nos collaborateurs, M. Sabatier [1], a fourni des preuves à l'appui de cette observation.

Voici quelques-uns des prix [2] qu'ont atteints les médailles de la collection de lord Northwick :

Nos.		fr.	c.
29.	Alba du Latium. Tête de Mercure.		
	℞. Cheval. *Arg.* 3.	128	»
36.	Freternum (!). Tête de Junon, de face.		
	℞. FENSERNV (caractères osques). Bellérophon combattant la Chimère. *Arg.* 4..	256	»
	(J. Friedländer, *Oskischen Münzen*, pl. VIII, 1.)		
41.	Cumes. Tête de lion de face entre deux têtes de sanglier de profil.		
	℞. Coquille et grain d'orge. *Arg.* Drachme.	8	75
	(Millingen, *Ancient greek coins*, London, 1831, in-4°, pl. I, 4.)		
46.	Cumes. Tête de nymphe, à droite.		
	℞. Taureau à face humaine. *Arg.* Drachme.	225	»
	(Mionnet, t. I, p. 114, n° 143.)		
53.	Nuceria-Alfaterna. Tête cornue du fleuve Sarnus à gauche		
	℞. Un des Dioscures, tenant son cheval par la bride. *Arg.* Didrachme.	46	25
55.	Phistelia. Tête, de face, d'une déesse à longs cheveux.		
	℞. Taureau à face humaine. *Arg.* Didrachme. . .	62	50
	(J. Friedländer, pl. V, 2.)		
64.	Aquinum. Tête de Pallas.		
	℞. Coq debout et astre.		
	Æsernia. Tête de Mercure.		
	℞. Bige.		
	Autre. Tête d'Apollon.		
	℞. Taureau à face humaine.		

[1] *Revue num.*, 1859, p. 304.

[2] La livre sterling est calculée sur le pied de 25 fr.

Numéros. fr. c.

Aquilonia. Tête de Minerve, à droite.
℞. Soldat debout, tenant une patère, à gauche.
(J. Friedländer, pl. V.)
Cinq pièces de *bronze*. 132 25

76. Tarente. Tête de nymphe, à gauche.
℞. TAPA. Cavalier, à droite, couronné par la Victoire. *Or* 4. . . . . 1000 »

77. Autre exemplaire. *Or* 3 1/4. . . . . 870 »

80. Tarente. ΤΑΡΑΣ. Tête de nymphe, à gauche.
℞. Taras sur le dauphin. *Or* 2 3/4. . . . . 412 50

86. Bruttii. Tête de Neptune, à gauche.
℞. Néréide sur un hippocampe. *Or* 3. . . . . 895 »
(Noehden's *Selection of ancient coins from the Cabinet of lord Northwick*, part. I, pl. I, 1824-1825.)

100. Laüs. Taureau à face humaine, à droite.
℞. Même type incus. *Arg.* 6. . . . . 125 »
(Millingen, *Considérations sur la numismatique de l'ancienne Italie*, p. 51, Florence, 1841, a restitué cette pièce à Laüs.)

101. Métaponte. Tête casquée du héros Leucippus, à droite.
℞. Épi. *Arg.* Tétradrachme. . . . . 1100 »

112. Sybaris. ΣΥ. Taureau.
℞. Même type incus. *Arg.* 7. . . . . 225 »

160. Locri-Epizephyrii. Tête de Jupiter, à gauche.
℞. ΛΟΚΡΩΝ ΡΩΜΑ ΠΙΣΤΙΣ. *Arg.* 4 1/2. . . . . 200 »

171. Rhegium. Tête de lion.
℞. Jupiter assis. *Arg.* Tétradrachme. 187 50

197. Mesma. Tête de nymphe, à droite.
℞. Le chasseur Æsarus assis sur un rocher, à gauche, et accompagné d'un chien. *Br.* 5 . . . . 275 »
(Voy. *Rev. num.*, 1839, p. 412.)

204. Agrigente. Aigle dévorant un serpent.
℞. Crabe. *Or* 1 1/2. . . . . 40 »
(Torremuzza, tab. IV, 3.)

206. Syracuse. ΖΕΥΣ ΕΛΕΥΘΕΡΙΟΣ. Tête de Jupiter Eleutherius, à gauche.

Numéros. fr. c.

℞. Cheval ailé. *Or* 2. . . . . 337 50
(Torremuzza, tab. LXVIII, 1.)

209. Syracuse. ΣΩΤΕΙΡΑ. Tête de Diane, à droite.
℞. Tête d'Apollon, à gauche. *Or* 4. . . . . 362 50
(Torremuzza, tab. LXVIII, 4.)

210. Autre exemplaire. *Or* 4. . . . . 675 »
(Torremuzza, tab. LXVIII, 3.)
Plusieurs autres pièces d'or de Syracuse, offrant des variétés dans les types n'ont été vendues que dans les prix de. . . . . 100 à 130 »

217. Syracuse. Tête casquée de Pallas, à gauche.
℞. Diane accompagnée d'un chien de chasse. *Or* 2. . 600 »
(Torremuzza, tab. LXVIII, 18.)

218. Syracuse. Tête de Coré, à gauche.
℞. Hercule étouffant le lion. *Or* 2 1/2. . . . . 500 »
(Torremuzza, tab. LXVIII, 21.)

219. Autre exemplaire. Mêmes types. *Or* 2. . . . . 175 »

230. Siculi *in genere*. Tête de Cérès, à gauche.
℞. ΣΙΚΕΛΙΩΤΑΝ. Victoire dans un quadrige. *Arg.* 5 1/4. . . . . 662 50
(Torremuzza, tab. I, 1.)

234. Agrigente. Scylla. Au-dessus crabe.
℞. Deux aigles dévorant un lièvre. *Arg.* 9. . . . . 3975 »
(Torremuzza, tab. V, 1. — Noehden's *Selections*, part. I, pl. 3.)

235. Agrigente. Aigle dévorant un lièvre.
℞. Dorade et crabe. *Arg.* 7. . . . . 1500 »
(Torremuzza, *Auct.* I, tab. I, 2.)

244. Alæsa, ΑΛΑΙ. Bacchus debout.
℞. ΣΟΤΕΡ (rétrograde). Jupiter assis. *Arg.* Obole. 375 »

246. Camarina. Casque et bouclier rond.
℞. ΚΑΜΑΡΙ. Deux palmes entre deux cnémides. *Arg.* 5. . . . . 350 »

251. Camarina. Tête d'Hercule, à gauche.
℞. Quadrige. *Arg.* 7. . . . . 562 50
(Torremuzza, tab. XVII, 7. — Noehden's *Selection*, part. I, pl. 5.)

Numéros. fr. c.

252. Camarina. Tête cornue du fleuve Hipparis, de face.
℞. Vénus sur le cygne. *Arg.* 5 1/3. . . . . 1300 »
(Torremuzza, tab. XVIII, 3.)

258. Catane. Tête d'Apollon, à gauche.
℞. Quadrige. Victoire volant et portant une tablette sur laquelle est inscrit le nom du graveur ΕΥΑΙΝ (*Évenète*). *Arg.* Tétradrachme . . . . . 1300 »
(Torremuzza, tab. XX, 4.)

259. Catane. Tête d'Apollon.
℞. Quadrige. *Arg.* Tétradrachme. . . . . 1125 »

264. Catane. Victoire debout.
℞. Taureau à face humaine. *Arg.* Tétradrachme. . 1250 »
(Torremuzza, tab. XXI, 7.)

265. Catane. ΑΜΕΝΑΝΟΣ. Tête cornue du fleuve Amenanus, à gauche.
℞. Quadrige. *Arg.* Drachme. 262 50
(Torremuzza, tab. XX, 8.)

273. Éryx. Aigle debout sur un chapiteau de colonne.
℞. Crabe. *Arg.* Drachme. . . . . 225 »
(Torremuzza, tab. XXX, 4.)

279. Géla. ΣΟΣΙΠΟΛΙΣ (rétrograde). Partie antérieure d'un taureau à face humaine, couronné par une nymphe.
℞. Bige. *Arg.* Tétradrachme. . . . . 500 »
(Torremuzza, tab. XXXII, 1.)

288. Himéra. Héros sacrifiant. Satyre se baignant.
℞. Bige. *Arg.* Tétradrachme. 355 25
(Torremuzza, tab. XXXV, 4.)

300. Messana. Tête de lion de face.
℞. Partie antérieure d'un taureau. *Arg.* Tétradrachme. . . . . 525 »
(Torremuzza, tab. XLV, 8.)

311. Naxos. Tête de Bacchus.
℞. Silène accroupi. *Arg.* Tétradrachme. . . . . 275 »
(Torremuzza, *Auct.* II, tab. IV, 1.)

333. Syracuse. Tête d'Aréthuse, entourée de quatre dau-

Numéros fr. c.

phins. Sur le bandeau le nom de l'artiste KIM. (Cimon).

℞. Quadrige. *Arg.* Décadrachme. . . . . 1325 »

(Ce médaillon n'est pas gravé dans Torremuzza.)

334. Syracuse. Autre médaillon de Cimon. . . . . 875 »

(Torremuzza, tab. LXXII, 1.)

335. Syracuse. Autre médaillon sans nom d'artiste. . . . 300 »

(Torremuzza, *Auct.* II, tab. VI, 2.)

351. Syracuse. Tête de Pallas, casquée de face, entre quatre dauphins. Sur le casque le nom de l'artiste ΕΥΚΛΕΙΔΑ (*Euclide*).

℞. Quadrige. *Arg.* Tétradrachme. . . . . 1275 »

353. Syracuse. Tête d'Aréthuse, de face. Sur le diadème le nom de l'artiste ΚΙΜΩΝ. Au-dessus [Αρεθ]ΟΣΑ.

℞. Quadrige. *Arg.* Tétradrachme. . . . . 1025 »

(Torremuzza, *Auct.* II, tab. VI, 3,)

383. Agathyrnus et Tyndaris, ΤΥΝΔΑΡΙΔΟΣ. Tête d'Apollon, à gauche.

℞. ΑΓΑΘΥΡΝΟΣ. Le héros Agathyrnus débout. *Br.* 4 1/2. . . . . 231 25

(Millingen, *Ancient coins of greek cities*, pl. II, 9, and p. 28, London, 1831.)

410. Panorme, plutôt Carthage. Tête de Cérès.

℞. Cheval. *Or* 5 1/2. . . . . 65 »

417, Panorme, plutôt Carthage. Tête de Cérès.

℞ Légende en caractères phéniciens. Pégase. *Arg.* 11 1/2. . . . . 850 »

418. Autre. Tête de Cérès.

℞. Buste de cheval. *Arg.* 8 1/2. . . . . 1275 »

454. Hiéron, tyran de Syracuse. *Arg.* 9. . . . . 1000 »

469. Chersonesus Taurica. ΧΕΡ. Tête juvénile radiée.

℞. Femme tourrelée. *Or* 4. . . . . 183 75

(Cette pièce est estimée par Mionnet, t. I, p. 346, n° 1, 1000 fr.)

470. Panticapée. Tête de Pan, à gauche.

℞. Chimère. *Or* 5. . . . . 81 25

Estimée par Mionnet 800 fr.

Numéros. fr. c.

481. Cosséa. Aigle.
℞. ΚΟΣΩΝ. Brutus entre deux licteurs. *Or* 5. . . . . 30 »
Un exemplaire de la collection de M. l'abbé Greppo a été vendu à Paris en 1856, 37 fr.
(Voyez mon *Catalogue Greppo*, n° 349.)

482. Abdera. Griffon.
℞. Aire en creux, divisée en quatre parties. *Arg.* 7. 100 »

483. Abdera. Griffon.
℞. Trépied. *Arg.* 5 1/2. . . . . 875 »

488. Ænus. Tête de Mercure, de face.
℞. Pressoir.—Chèvre.—Deux pièces. *Arg.* 3 et 1. . 175 »

557. Mostis, roi de Thrace. *Arg.* Tétradrachme. . . . . 1275 »

570. Amphipolis. Tête d'Apollon, de face.
℞. Bouclier béotien. *Arg.* 5 3/4. . . . . 1550 »

580. Orthagoria. Buste de Diane.
℞. Casque. *Arg.* 6 1/2. . . . . 825 »

594-608. Les statères d'or de Philippe II, roi de Macédoine, ont varié dans les prix de. . . . . 73 à 29 »

610. Autre statère d'or de Philippe, frappé à Rhodes. . . . 737 50
(Millingen, *Ancient coins of greek cities and Kings*, pl. III, 9 and p. 45.)

611. Alexandre III. Double statère d'or. 183 75

612, 615-625. Les statères d'or d'Alexandre le Grand ont été vendus dans les prix de. . . . . 62 50 à 25 »

613. Alexandre III. Demi-statère d'or. 362 50

614. *Idem.* Quart de statère. 62 50

644. Alexandre I (?), roi de Macédoine. Soldat debout auprès de son cheval.
℞. Aire en creux divisée en quatre parties. *Arg.* 9. . 1685 »

686. Antigonus, roi d'Asie. Tête de Neptune, à droite.
℞. Apollon assis sur une proue de vaisseau. *Arg.* Ce tétradrachme, signalé comme faux dans le catalogue, a été vendu. . . . . 300 »

687. Un autre exemplaire. . . . . 525 »

691. Démétrius Poliorcète. Tête diadémée.
℞. Neptune debout, le pied posé sur un rocher. *Arg.* Tétradrachme. 306 25

Numéros. fr. c.

701. Philippe V, roi de Macédoine. Tête de Persée, à gauche.
℞. Massue. *Arg.* Tétradrachme. 537 50

708. Persée, roi de Macédoine. Tête diadémée.
℞. Aigle. *Arg.* Tétradrachme. . . . . 450 »

749. Pyrrhus, roi d'Épire. Tête de Pallas.
℞. Victoire. Statère d'or. . . . . 1975 »

750. Alexandre II. Tête laurée.
℞. Lion, à droite. *Or* 1. . . . . 400 »

756. Thèbes. Tête de Bacchus, à droite.
℞. Hercule enfant étouffant deux serpents. *Or* 2. . . 128 »
(L'exemplaire était percé; celui de la collection Thomas a été vendu 425 fr.)

759. Étolie. Tête d'Hercule jeune.
℞. L'Étolie personnifiée assise. *Arg.* Tétradrachme. . 531 25

765. Delphes. Tête de Cérès, à gauche.
℞. ΑΜΦΙΚΤΙΟΝΩΝ. Apollon assis sur l'omphalos. *Arg.* 5 3/4. . . . . 1725 »

819. Élis. Jupiter Olympien assis.
℞. ΓΑΛ (rétrograde). Aigle. *Arg.* 8. . . . . 750 »

832. Messénie. Tête de Cérès.
℞. Jupiter Ithomate debout. *Arg.* 3 1/4. . . . . 750 »

835. Argos. Tête de Junon, coiffée de la tiare, à droite.
℞. Deux dauphins. *Arg.* 6 1/4. . . . . 228 10

867. Cydonia (Crète). Tête de nymphe.
℞. Miletus allaité par la louve. *Arg.* 5 1/2. . . . . 500 »

878. Gortyme. Tête de Pallas, à droite.
℞. *Brétas* d'une divinité semblable à la Diane d'Éphèse. *Arg.* 9. . . . . 1287 50

889. Phæstus. Taureau.
℞. Le géant Talos ailé. *Arg.* 6 1/2. . . . . 1031 25

892. Phalasarna. Tête de nymphe, à droite.
℞. ΦΑ entre les pointes d'un trident. *Arg.* 4 1/2. . . 450 »

893. Polyrhenium. Tête de Jupiter, à droite.
℞. Bucrâne. *Arg.* 7. . . . . 425 »

895. Polyrhenium. Tête casquée de Pallas.
℞. Chouette sur une amphore. *Arg.* Tétradrachme. . 950 »

Numéros.		fr.	c
896.	Priansus. Tête casquée de Pallas. ℞. Chouette sur l'amphore. *Arg.* Tétradrachme. . .	675	»
898.	Tylisus. Tête de Junon ou de Vénus coiffée de la tiare, à droite. ℞. Éphèbe tenant une tête de bouc et un arc. *Arg.* 6 1/2.	375	»
911.	Mithridate VI Eupator. Tête diadémée. ℞. Cerf, à gauche. Statère d'or.	725	»
912.	Asandre. Statère d'or, portant la date I (*dix*).	75	60
913.	Mithridate VI Eupator. *Arg.* Tétradrachme.	393	75
914.	Un autre exemplaire.	175	»
915.	Un autre exemplaire.	325 [1]	«
919.	Pylæmènes, roi de Paphlagonie. Tête d'Hercule jeune. ℞. Victoire. *Br.* 4 1/2. . . . . (Mionnet, Suppl., t. IV, p. 585, n° 186.)	343	75
928.	Héraclée de Bithynie. TON KTICTAN. Buste d'Hercule, à gauche. ℞. ΗΡΑΚΛΕΙΑC ΜΑΤΡΟ[*c* αποικων π]ΟΛΙΩΝ. Jupiter assis entre deux autres divinités. *Br.* 10.	26	25
939.	Prusias II, roi de Bithynie. Tête diadémée. ℞. Jupiter. *Arg.* Tétradrachme.	400	»
963.	Lampsaque. Tête de Jupiter-Ammon, de face. ℞. Hippocampe. *Or* 3 3/4.	1250	»
1015.	Abydus. Buste de Diane. ℞. ΑΒΥΔΗΝΩΝ ΙΦΙΑΔΟΥ. *Arg.* Tétradrachme. . . .	512	50
1020.	Ilium. Tête de Pallas. ℞. Minerve Iliade. *Arg.* Tétradrachme..	531	25
1047.	Phocée. Tête de lion, à gauche, et phoque. ℞. Aire en creux. *Or* 1.	26	»
1048.	Chios. Partie antérieure d'un lion, à gauche. ℞. Sphinx. *Or* 1 1/2.	65	»
1049.	Clazomène. Lion. ℞. Partie antérieure d'un sanglier. *Arg.* Tétradrachme.	256	25
1061.	Magnesia ad Mæandrum. Tête de Diane, à droite.		

[1] M. Sabatier (*Revue num.*, 1859, p. 298) attribue aux tétradrachmes de Mithridate une valeur de 500 à 600 fr.

Numéros. fr. c.

℞. ΜΑΓΝΗΤΩΝ ΠΑΥΣΑΝΙΑΣ ΠΑΥΣΑΝΙΟΥ. Apollon debout, appuyé sur le trépied. *Arg.* Tétradrachme. 6625 »

Cette pièce est estimée 200 fr. par Mionnet. Le Cabinet de France en possède deux exemplaires.

1062. Autre tétradrachme avec le nom d'ΕΥΦΗΜΟΣ ΠΑΥΣΑΝΙΟΥ. 472 50

1068. Smyrne. Tête tourrelée de la Ville ou de Cybèle-Sipylène, à droite.

℞. Lion. *Arg.* Tétradrachme. . . . . 1125 »

1073. Chios. Sphinx sur une amphore.

℞. Aire en creux divisée en quatre parties égales. *Arg.* 6. . . . . 600 »

1077. Samos. Tête de lion, de face.

℞. Hercule enfant étouffant deux serpents. *Arg.* 5 1/2. 2500 »

(Mionnet, Suppl., t. VI, p. 409, n° 149.)

1123. Cnide. Tête de Vénus.

℞. Tête de lion. *Arg.* 3 1/2. . . . . 400 »

1126. Calymna. Tête casquée, à droite.

℞. Lyre. *Arg.* 4 1/4. . . . . , ... 65 »

1127. Cos. Apollon dansant et faisant résonner le tympanum; auprès, trépied.

℞. Crabe au centre d'un carré creux. *Arg.* 6. . . . . 101 25

1131. Rhodes. Tête radiée du Soleil de face.

℞. Rose. *Arg.* 6. . . . . 187 50

1150. Pièce lycienne. Tête de Satrape.

℞. Tête de Minerve. *Arg.* 2. . . . . 275 »

1151. Antiphellus. Buste de Gordien III.

℞. Fortune. *Br.* 8. . . . . 150 »

(Le prix de Mionnet est 200 fr.)

1152. Limyra. Buste de Gordien III.

℞. Jupiter entre deux autres divinitiés. *Br.* 56 25

1153. Myra. Buste de Gordien III.

℞. ΜΥΡΕΩΝ. *Brétas* de Diane sur un arbre. *Br.* 9. . 750 »

(Voy. *Revue num.*, 1849, pl. XIII, 1, et p. 418. La pièce de la collection Greppo, n° 1063, a été vendue 92 fr.)

Numéros. fr. c.

1162. Perga. Tête de Diane, à droite.
℞. Diane Pergæa. *Arg.* Tétradrachme. . . . . 500 »

1175. Sagalassus. Tête de Claude le Gothique.
℞. Statue d'Alexandre le Grand, et l'empereur à cheval poursuivant un ennemi en fuite. *Br.* 10. . . 250 »

1177. Celenderis. Cavalier, à droite.
℞. Bouc couché. *Arg.* 5 1/2. . . . . 562 50

1188. Cypre. Taureau; au-dessus, le mihir.
℞. Caille. Légende en caractères cypriotes. *Arg.* 5 1/4. 700 »
(M. le duc de Luynes, *Monnaies cypriotes*, pl. III, 7 et 10, a publié des pièces avec des types analogues.)

1216. Cibyra. Tête casquée, à droite.
℞. Cavalier casqué. *Arg.* 7 1/2. . . . . 512 50

1231. Laodicée de Phrygie et Pergame. Tête de Faustine jeune.
℞. ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ ΠΕΡΓΑΜΗΝΩΝ ΟΜΟΝΟΙΑ. Les deux Villes personnifiées se donnant la main. *Br.* 9 1/2. 500 »

1232. Laodicée. Buste de Caracalla.
℞. Rhéa tenant sur le bras Jupiter enfant, trois Corybantes et trois nymphes ou Amazones, et la personnification des fleuves Lycus et Caprus. *Br.* 13 1/4. . . . . 400 »

1240. Ancyre. Tête de Faustine jeune.
℞. Lunus debout tenant l'ancre. *Br.* 5 1/2. . . . . 131 25

1258. Ariarathe V, roi de Cappadoce. *Arg.* Tétradrachme. 800 »

1263. Antiochus III, roi de Syrie. *Or* 8. . . . . 650 »

1284. Séleucus II Callinicus. *Arg.* Tétradrachme. 262 50

1286. Séleucus III Céraunus. *Arg.* Tétradrachme. 107 50

1312. Antiochus V Eupator. *Arg.* Tétradrachme. 462 50

1332. Antiochus VI Épiphane. *Arg.* Tétradrachme. . . . 425 »

1341. Antiochus VII. *Arg.* Tétradrachme frappé à Sidon. . 650 »

1349. Alexandre II Zebina. *Arg.* Tétradrachme. 262 50

1351. Cléopâtre, mère d'Antiochus VIII, avec la date ΙΠΡ (187). *Arg.* Tétradrachme. . . . . 6000 »
(Mionnet, Supplément, t. VIII, p. 62, n° 321.)

Numéros.		fr.	c.
1352.	Cléopâtre et Antiochus VIII, avec la date ΘΠΡ (189). *Arg.* Tétradrachme.	412	50
	(Mionnet, Supplément, t. VIII, p. 63, n° 323.)		
1360.	Antiochus IX Philopator. *Arg.* Tétradrachme. . . .	210	»
1404.	Auguste. Médaillon d'argent frappé à Antioche et portant la date HK, 28 de l'ère actiaque.	75	»
1408.	Othon. Médaillon d'argent frappé à Antioche	88	25
1413.	Nerva. Médaillon d'argent frappé dans la même ville.	50	»
1415.	Septime-Sévère. Médaillon d'argent frappé à Antioche.	221	85
1422.	Auguste. Médaillon d'argent frappé à Séleucie et portant une double date.	93	75
1428.	Balanea. Tête tourrelée de la Ville. ℞. Victoire. *Br.* 5.		
	Larissa Cassiotidis. Tête d'Apollon. ℞. Diane. *Br.* 5.	378	75
1443.	Aradus. Tête tourrelée de la Ville. ℞. Victoire. *Arg.* Tétradrachme.	137	50
1476.	Darique. Archer. ℞. Aire en creux. *Arg.* 6 1/2.	253	10
1477.	Roi de Phénicie. Tête de Minerve. ℞. Même tête. Légendes en caractères phéniciens. *Arg.* 4 1/2.	875	»
1495.	Euthydème, roi de la Bactriane. Tête diadémée. ℞. Hercule assis sur un rocher. *Arg.* Tétradrachme.	125	»
1498,	Tiræus, roi de la Characène. Tête diadémée. ℞. Hercule. *Arg.* Tétradrachme.	375	»
1499.	Ptolémée I Soter. Médaillon d'or.	200	»
1500.	Autre exemplaire	175	»
1509.	Arsinoé Philadelphe. Médaillon d'or.	125	»
1510.	Autre exemplaire.	200	»
1511.	Autre exemplaire.	275	»
1516.	Ptolémée III Évergète. Médaillon d'or à quatre têtes,	350	»
1519.	Ptolémée VIII Épiphane. Médaillon d'or.	475	»
1532.	Arsinoé Philadelphe. *Arg.* Décadrachme.	800	»
	(Mionnet, VI, p. 14, n° 129.)		
1559.	Annia Faustina. L.Δ (an 4). Pièce de *potin*, frappée à Alexandrie	212	50

Numéros.		fr.	c.
1563.	Tranquilline. L.Z (an 7). *Potin.*	102	50
1574.	L. Verus. Pièce de *bronze* frappée à Alexandrie, grand module	550	»
1581.	Cyrène. Jupiter debout, à droite. ℞. Quadrige. *Or* 4 1/2.	462	50
1588.	Barcé. ΑΚΕΣΙΟΣ. Tête de face de Jupiter-Ammon. ℞. ΒΑΡΚΑΙ. Silphium. *Arg.* Tétradrachme. . . .	775	»
1591.	Cyrène. ΚΥΡΑ. Tête de Jupiter-Ammon, à droite. ℞. Silphium. *Arg.* Tétradrachme.	525	»

Le total de la vente des médailles grecques de la collection de lord Northwick a produit la somme de **212,353** fr. **75** c., non compris les frais, qu'il faut ajouter encore aux prix indiqués ci-dessus. J. W.

DENIER D'ÉBERHARD DE STRASBOURG.

Je ne sais si parmi les lecteurs de la *Revue* il en est qui se rappellent encore une dissertation, déjà vieille de plus de deux années, dans laquelle j'ai essayé de classer et d'expliquer un certain nombre de monnaies frappées à Strasbourg pendant les IXe et Xe siècles. Il est peut-être téméraire de compter sur des souvenirs qui impliqueraient une importance à laquelle mon travail ne peut prétendre. Cependant je considère que ce recueil s'adresse aux antiquaires, gens dont la mémoire est un attribut professionnel, et je crois leur donner une marque de mon respect en leur faisant part de ce qui peut contribuer à rendre moins indigne d'eux un travail qui a été accueilli avec beaucoup de bienveillance lors de sa publication.

J'avais été conduit, par l'étude d'un denier dont j'ai publié le dessin (1857, pl. IX, n° 6), à introduire dans la série numismatique de Strasbourg le nom d'Éberhard, entre Richwin (914-933) et Ruthard (937-950), à une époque où les annales de la ville présentent une lacune considérable; j'étais, à la vérité, guidé par le style de la monnaie, ce qui est toujours, à mon avis, un argument très-fort, mais qui, je le comprends parfaitement, ne peut pas frapper, au même degré, les érudits qui se sont occupés de numismatique d'une manière accessoire.

Depuis, en consultant l'ouvrage de M. J. F. Böhmer : *Fontes rerum germanicarum*, publié à Stuttgardt en 1853, j'ai trouvé un document de nature à jeter quelque jour sur la question :

c'est un catalogue, *Series episcoporum Argentinensium e codice Ellenhardi Magni* (t. III, p. 6), qui nous fournit les noms des évêques de Strasbourg depuis l'an 346 jusqu'à l'an 1299. Ce catalogne diffère de tous ceux qui avaient été précédemment édités, par l'orthographe de plusieurs noms d'abord, puis par l'addition du nom d'Enthenhardus. Je crois devoir placer ici la liste épiscopale que j'avais dressée à l'aide des anciens auteurs en face de celle que M. Böhmer nous fait connaître :

840— 874.	Ratald	Radoldus.
874— 888.	Reginhardt	Reginhardus.
888— 906.	Baldramm.	Waltrammus.
907— 913.	Othbert	Orbertus.
913.	Godfried	Gotfridus.
914— 933.	Richwin	Richwinus.
	Ueberhard	
937— 950.	Ruthard	Ruthardus.
950— 965.	Uoton.	Uto.
	. . . . .	Enthenhardus.
965— 991.	Erkenbald	Baldus.
991— 999.	Widerold	Vinderoldus.
999—1001.	Alutwic.	Altwicus.
1001—1028.	Wernher	Wernharius.

L'orthographe évidemment vicieuse de *Orbertus*, de *Vinderoldus*, la mutilation du nom d'Erkenbald, célèbre dans l'église de Strasbourg, donnent le droit de considérer Enthenhardus comme une altération du nom d'Ueberhard. Il reste à savoir pourquoi ce nom vient après celui d'Uoton. Il nous paraît impossible que la monnaie au type de Henri l'Oiseleur, sur laquelle se trouve le nom VEB—, ait été fabriquée après les deniers ottoniens. D'ailleurs il faudrait admettre qu'Erkenbald, dans le catalogue qu'il nous a laissé, n'a pas mentionné son prédécesseur immédiat, tandis qu'on peut croire qu'il aura passé sous silence un personnage mort depuis un demi-siècle et qui d'ailleurs n'a peut-être pas été évêque ; nous avons rappellé ce passage de la chronique d'Hermann Contract : « Anno 934, *Eberhardus Argentinensis præpositus* primus incola Cellæ Maginradi venit ; » et nous avons supposé qu'Éberhard avait pu, dans un moment où les troubles causés par les incursions des Hongrois faisaient obstacle à l'élection d'un prélat, frapper monnaie *sede vacante*. Quoi qu'il en soit, le catalogue publié par M. Böhmer nous montre que l'église de Strasbourg avait conservé le souvenir d'un personnage qui avait été pour quelque chose dans son gouvernement, et dont le nom offre avec celui d'Éberhard un rapport qui serait plus grand sans doute si un copiste de la fin du XIIIe siècle n'en avait altéré la première partie.

A. DE LONGPÉRIER.

NÉCROLOGIE.

Nous avons encore à enregistrer la triste nouvelle de la mort prématurée d'un homme distingué par l'esprit et par le cœur, de M. Joseph-Étienne de Fontenay, président de la Société Éduenne des lettres, sciences et arts, décédé à Autun le 17 décembre 1859, dans sa quarante-neuvième année. M. de Fontenay avait d'abord appartenu à l'armée et ses premières études n'avaient pas été dirigées vers l'érudition; mais il était devenu un des plus fervents adeptes de la numismatique, et il s'est attaché surtout à mettre en lumière une série de monuments pendant longtemps fort négligée, les méreaux et les jetons. Nous lui devons les publications suivantes :

Fragments d'histoire métallique, première partie, 1844, accompagnée de 9 planches.

—— Deuxième partie, 1845, avec 16 planches.

Nouvelle étude de jetons, 1 vol. in-8°, 1850.

Manuel de l'amateur de jetons, 1 vol. in-8°, 1854.

Ces deux derniers ouvrages sont remplis de vignettes dessinées par l'auteur, qui avait aussi fourni les dessins dont l'ouvrage de M. Rossignol, intitulé : *Des libertés de la Bourgogne d'après les jetons de ses États*, est abondamment orné.

Les travaux de M. de Fontenay pèchent un peu par la méthode; ils constituent une sorte de conversation facile et variée au cours de laquelle viennent s'encadrer, sans beaucoup d'ordre, de nombreuses vignettes représentant des jetons de tous les temps qui appellent l'attention et ont souvent donné lieu à d'utiles rapprochements. Il faut le dire, chacun des ouvrages de M. de Fontenay marquait un pas progressif, et nous étions en droit d'attendre de son zèle de nouvelles publications auxquelles une expérience laborieusement acquise auraient imprimé un caractère aussi sérieux qu'était vif et sincère le goût de l'auteur pour notre histoire nationale. A. L.

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS.

MONNAIES DES ÉDUENS.

(Pl. IV et V.)

Une partie du travail sur les monnaies éduennes que nous publions aujourd'hui parut, pour la première fois, en 1846, dans les *Annales de l'Institut archéologique de Rome*[1]. Ce recueil étant malheureusement trop peu répandu en France, et quelques nouveaux monuments de la numismatique éduenne nous étant parvenus depuis, nous avons cédé au désir de nos honorables amis et confrères, les directeurs de cette *Revue*, en donnant à leur recueil une deuxième édition de notre mémoire complétement remanié.

Un monument numismatique des plus intéressants venait alors d'être découvert, et grâce à l'obligeance de M. Deville, de Lyon, était venu enrichir notre médaillier gaulois. Nous indiquant le point de départ de la numismatique éduenne, il nous permettait d'ajouter aux deux seules pièces qu'on lui avait attribuées avant nous[2], la série que nous allons faire passer de nouveau sous les yeux des numismatistes.

[1] T. XVII, p. 98 et suiv.

[2] Cf. marquis de Lagoy, *Notice sur l'attribution de quelq méd. des Gaules*, p. 38. Aix, 1837, in-4°.

Nous y ajouterons plusieurs variétés et une pièce inédite tirée de notre collection particulière, au revers de laquelle paraît un lion, gravé avec toute la vérité d'imitation qui se remarque à un si haut degré dans la figure d'ours empreinte sur la monnaie éduenne.

1. — EDVIS. Buste de Diane, la tête nue, les cheveux retroussés derrière la tête, le col orné d'un collier de perles et les épaules chargées d'un carquois.

℞. Ours marchant à droite; à l'exergue : ORCETIRI[X]. — Æ. 3. F**. Poids, 1gr,86.

Cette précieuse médaille est certainement, à l'égard des légendes, de la fabrique, des évènements auxquels elle se rapporte, l'une des plus remarquables de celles qui furent frappées dans la Gaule indépendante. La composition des types n'offre pas moins d'intérêt. D'un côté est le nom des *Edues*, écrit *Eduis*, sans doute à cause de la confusion fréquente de l'*e* et de l'*i* [1], naturelle surtout de la part d'un graveur dont le travail dénote assez l'origine grecque ou, pour mieux dire, massaliote. Au revers est le nom d'Orgétorix, écrit *Orgetirix* (voy. la pl. IV, n° 1). Cette orthographe rappelle celle du nom d'Éporédorix dans l'inscription suivante :

C·IVLIVS·EPOREDIRIGIS·F·MAGNVS
PRO·L IVLIO·CALENO·FILIO
BORMONI·ET·DAMONAE
VOT·SOL [2].

[1] Les Romains écrivaient indifféremment *Edues*, *Ædui* et *Hedui*. Cf. Cæs, I, 31; VI, 12. — T.-Liv., V, 28, 34. — Tacit., *Ann.*, III, 43, 45; XI, 25. — Mel., III, 2. — Plin., IV, 18, 32. — Les Grecs écrivaient Αἴδουοι ou Ἑδοῦοι. Cf. Ptol, lib. II, p. 48. — Dion. Cass., XXXVIII, 32. — Strab., IV, p. 193. — Plutarch., *in Cæs.*, 26.

[2] Millin, *Monum. inéd.*, t. I, p. 146. — Berger de Xivrey, *Lettre à M. Hase*, p. 5.

Il est d'ailleurs certain que la double forme a existé chez les Gaulois. Le fait est attesté par la grande inscription fragmentée publiée par notre ami Adr. de Longpérier dans l'article *Meaux* qu'il a fourni à l'*Histoire des villes de France*, éditée par M. A. Guilbert. Cette inscription, tracée sur une pierre longue de plusieurs mètres, est ainsi conçue :

.....ORIX·ORGETORI.....
.....AVG·THEATRVM·CIVI.....
....M·D·S·P·D·EFFECERVN....
.....AVRICVS·FIL.....

Elle fut trouvée, il y a environ trente ans, à Meaux, au faubourg de Chaage, construit sur l'emplacement de la ville gallo-romaine, et elle fait partie de la collection d'antiques formée par feu M. C. J. Dassy.

Le type de l'ours qui accompagne la légende *Orgetirix*, est un symbole si naturel du pays de forêts et de montagnes où commandait ce chef, qu'il y est encore aujourd'hui le type monétaire et l'arme parlante de la ville de Berne [1].

[1] *Baer*, ours ; plur. *Baeren*. — Ce type n'était connu, dans toute la numismatique grecque, que par une médaille, dont voici le dessin, et dont l'attribution n'était

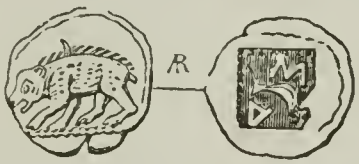

pas encore faite quand j'ai publié, pour la première fois, ce mémoire. La légende MA et le dauphin m'avaient porté à croire qu'elle avait pu être frappée à Marseille, vers les premiers temps de son autonomie. Si le dauphin est un attribut tout naturel de la Diane des ports, Λιμενῖτις, protectrice de Marseille, l'ours peut convenir également comme attribut de la Diane des montagnes, Ὀρείτης, faisant allusion au nom d'Orgétorix, et nous voyons, d'ailleurs, ce type associé, sur la monnaie d'Orgétorix, à celui de Diane. L'ours a, comme on sait, plus d'un rapport avec le mythe de cette déesse. Je n'ai qu'à rap-

Peut-être aussi le graveur grec a-t-il voulu, selon l'usage, rapprocher le nom de l'ours, ἄρκτος, du nom du chef gaulois.

Quant au buste représenté sur le droit de notre médaille, il est aisé d'y reconnaître une copie fidèle du type de Diane pharétrée, employé sur des médailles de Marseille dont j'ai essayé de fixer la fabrication vers une époque voisine de celle des premiers établissements romains dans la Province [1]. Une autre imitation du même type, sur une médaille latine de bronze frappée chez les *Volcæ-Arecomici* [2], avant la fondation de la colonie de Nîmes, peut servir encore mieux à faire concorder, d'après les caractères tirés uniquement du style de l'art, le temps de l'émission de la médaille des Édues avec l'époque de la conjuration des

peler la métamorphose de la nymphe *Callisto* qui, au fond, est la même que l'*Artémis Callisté* (Paus., I, 29, 2; VIII, 35, 7), et les cérémonies de l'Ἀρκτεία, à la grande fête de l'Artémis de Brauron, dans lesquelles les jeunes filles initiées étaient appelées *ourses*, ἄρκτοι, et portaient un vêtement dont la couleur imitait celle de la peau de l'ours. (Cf. Brœndsted, *Voyages et recherches dans la Grèce*, IIe liv., p. 255.)

Depuis, le général Fox, dans l'ouvrage intitulé : *Engravings of unedited or rare greek coins*, Londres, 1856, a donné une médaille au type de l'ours

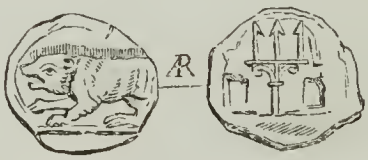

qu'il attribue à la ville de Mantinée en Arcadie. Précisément le type du dauphin de notre médaille peut très-bien aussi convenir à Mantinée, et on y voit, en outre, les lettres MA. — Le culte de Poséidon Hippius était célèbre à Mantinée. (Paus., VIII, 10, 2 et 3.) Le tombeau d'Arcas, fils de Callisto, se voyait dans la même ville. (Paus., VIII, 9, 2.)

[1] Cf. ma *Numismatique de la Gaule narbonnaise*, p. 66 et pl. III, nos 116 et 131.

[2] *Ibid.*, p. 152 et pl XVIII, no 7.

Helvètes contre les libertés de la Gaule, sous le commandement d'Orgétorix, époque qui, comme on va voir, peut seule expliquer la présence du nom de ce chef sur une monnaie des Éduens.

On se rappelle que, vers l'année 59 avant notre ère, Orgétorix, généralissime des Helvètes, Casticus, chef des Séquanes, et Dumnorix, frère du célèbre Éduen Divitiacus, formèrent le projet audacieux d'envahir toute la Gaule et de la soumettre à leur domination [1]. Dans ce triumvirat, qui rappelle celui dont le monde romain devait plus tard subir le joug, le rôle d'Orgétorix était semblable à celui d'Octave; comme lui, le chef gaulois voulait, après avoir fait servir l'influence de ses collègues au succès de ses desseins, se défaire d'eux et régner seul sur son pays; mais le patriotisme ombrageux des Helvètes causa la mort de l'auteur du complot avant sa perpétration [2]. Les Helvètes n'en continuèrent pas moins les projets d'Orgétorix, et on sait que ce fut le prétexte de l'arrivée de César dans les Gaules.

Sans aucun doute, notre médaille est un précieux monument de l'alliance d'Orgétorix et de Dumnorix. Le premier y a seul inscrit son nom en qualité de généralissime; Dumnorix y mit celui de la cité, dont les habitants avaient été, par ses intrigues, disposés à favoriser leurs projets. Nous avons déjà publié une médaille où le nom de Viridovix, chef des *Unelli*, se trouve ainsi associé à celui des *Lixorii*, comme généralissime de la confédération des cités armoricaines [3].

[1] *Per tres potentissimos ac firmissimos populos, totius Gallix sese potiri posse sperant.* (Cæsar, *Bell. Gall.*, I, 3.)

[2] *Ibid.*, I, 2-4.

[3] *Revue numismatique*, 1841, p. 315.

La beauté du travail de la médaille des Éduens et le choix de la tête qui en forme le type principal indiquent que ce peuple, placé par la civilisation en avant de tous les autres peuples de la Gaule indépendante, avait attiré chez lui des artistes de Marseille, ou en possédait de nationaux formés à l'école de cette ville célèbre.

Soit que les Éduens, en raison des troubles qui suivirent l'invasion de César et interrompirent, pour un temps, la culture des arts dans la Gaule, soit que les Helvètes, encore barbares, auxquels notre médaille rappelait le nom d'un homme célèbre parmi eux, aient frappé des imitations grossières de cette pièce, les cabinets en renferment un assez grand nombre d'exemplaires semblables aux nos 2-5 de notre planche IV. On pourrait encore supposer qu'elles ont été fabriquées chez des tribus voisines des Éduens et moins avancées en civilisation, qui copiaient ces pièces sans discernement, en altérant successivement les types par une série de copies. La numismatique des nations barbares fournit une multitude d'exemples de ce genre.

Sur les nos 2 et 3 les légendes existent encore; mais les coins étaient trop grands ou trop mal ajustés sur les flans, et il faut réunir plusieurs exemplaires de la même pièce pour retrouver en entier non-seulement ces légendes, mais encore les types de la médaille. Le caractère idéal de la tête a complétement disparu; on reconnaît cependant encore la forme de la coiffure, dans le développement exagéré donné aux mèches de cheveux qui couvrent les tempes. L'ours, dont les pattes s'allongent de plus en plus et dont le corps va s'amaigrissant, prend tout à fait l'apparence d'un loup sur le n° 3, et il a été décrit sous ce nom par tous les numismatistes qui se sont occupés avant nous de cette

médaille[1]. Le poids de la monnaie diminue aussi de plus en plus.

Sur plusieurs autres pièces, d'une plus grande barbarie, la figure a perdu encore davantage de son caractère; au revers, à l'ours a été substitué le cheval en course, type le plus habituel des monnaies de la Gaule, et qui se présentait naturellement sous le burin des graveurs de coins. Une lyre, au-dessous du cheval, et un annelet, au-dessus, forment les symboles accessoires du type sur les nos 4 et 5. Sur une médaille du cabinet de M. le marquis de Lagoy, une rouelle remplace l'annelet du n° 4. Les symboles sont omis sur le n° 6, où la barbarie a atteint ses dernières limites. Ce sont surtout ces trois dernières pièces que l'on pourrait considérer comme des imitations de la monnaie éduenne, faites par quelqu'une des cités voisines qui formaient une confédération sur laquelle les Éduens exerçaient la suprématie, telles que les Ambarres, les Bellovaques, les Boïens, etc.[2].

J'ai cru devoir placer sur ma planche, nos 7 et 8, les dessins d'un statère et d'un quart de statère d'or dont il est impossible de méconnaître l'analogie avec les pièces précédentes. La coiffure de la tête est la même; sur le revers, le cheval conduit, débris du bige des statères grecs, est accompagné des mêmes symboles accessoires qu'au n° 5. Ce que l'on pourrait prendre pour un autre symbole, placé en avant du poitrail du cheval, doit être considéré comme l'extrémité de la flèche du char. Sur le quinaire d'argent n° 6, on remarquera que le graveur a essayé, comme celui

[1] Cf. Mionnet, *Descript.*, t. I, p. 89, n° 61, et Suppl., t. I, p. 156, n° 42. — Marquis de Lagoy, *Notice sur l'attribution de quelques méd.*, p. 38. — Lelewel, *Type gaulois*, p. 367, etc.

[2] Cæsar, *De Bell. Gall.*, passim.

des statères, de figurer le conducteur penché au-dessus du cheval.

Quant aux monnaies qui portent le nom seul d'Orgétorix, écrit, ORCITIRIX, elles sont complétement barbares, et durent être frappées chez les Helvètes (voy. la pl. V, nos 1 et 2). L'imitation de la tête diadémée de la Diane massaliote est toutefois reconnaissable sur la pièce n° 1.

Mon savant ami et confrère, M. de Saulcy, pense que le nom ATPILI, inscrit sur le n° 1, et qui rappelle ceux d'*Epillus* et d'*Atepilos*, inscrits sur d'autres médailles gauloises [1], est un nom de dignité : *celui qui appartient à la dynastie* : d'*At*, appartenant à, et *pilla*, famille. On connaît une variété de cette pièce sur laquelle on voit un dauphin au lieu de l'astre placé sous le cheval du revers [2].

Par le nom COIOS, qui se voit sur le droit de la médaille n° 2, on pourrait avoir cherché à rendre le prénom *Caius*, ce qui rappellerait un patronage romain, et l'on sait que les princes barbares ambitionnaient souvent cette sorte de distinction, sans se douter que les relations amicales qui en résultaient préparaient et facilitaient les conquêtes de Rome.

Bouteroue voyait dans COIOS un nom de lieu; mais son opinion avait été repoussée par Bochat (*Hist. Suisse*, t. Ier, p. 585), qui considère COIOS comme une forme celtique de *Caius*. Ce sentiment est attaqué, il est vrai, par le P. Oderici dans le mémoire qu'il a consacré à la monnaie du chef des Helvètes [3]. Oderici pense que COIOS est le nom

[1] Cf. Lelewel, *Type gaulois*, p. 246, note 559.

[2] *Ibid.*, pl. VIII, n° 7. — Duchalais, *Catalog. des méd. gaul. du Cabinet du roi*, n° 449.

[3] *Gasparis Aloysi Oderici, societatis Jesu, academici etrusci ad Caietanum Marinium de Argenteo Orcitirigis numo conjecturæ*. Roma, 1767, in-4°, p. 50.

d'un second personnage, différent d'Orgétirix. Il suppose même, et à tort, que la médaille pourrait, en réalité, porter COTOS, et rappelle le passage de César qui mentionne les prétentions rivales de Convictolitanus et de Cotis à la magistrature des Éduens.

Bochat prétendait aussi qu'Orgétirix n'est pas un nom, mais un titre ; le P. Oderici n'admet pas ce sentiment, et en ce point, il a raison [1].

L'ouvrage du savant correspondant de Marini est orné d'une planche dans laquelle la monnaie d'Orgétirix est représentée en grand (7 centim. de diamètre), ainsi que cela se pratiquait communément pour les pierres gravées. Un petit disque placé plus bas et contenant ces mots : *Numi magnitudo*, indique le module réel de la pièce. Un faussaire, qui apparemment ne savait guère de latin, a reproduit en métal le dessin grandi, et créé ainsi un monstre numismatique dont M. de Saulcy possède dans sa collection le curieux spécimen.

Après la mort d'Orgétorix, les Helvètes, comme nous le disions tout à l'heure, n'en poursuivirent pas avec moins d'ardeur leurs projets contre les libertés de la Gaule : Dumnorix et les Séquanes continuèrent d'être leurs alliés. Les Séquanes accordèrent aux armées helvétiennes passage sur leur territoire, mais les Éduens résistèrent aux intrigues de Dumnorix et appelèrent César à leur secours. Le chef éduen qui commandait la cavalerie auxiliaire de l'armée romaine lui fit essuyer une défaite en prenant la fuite devant les Helvètes, et il allait être livré à la rigueur des lois gauloises sans l'intercession de son frère, Divitiacus [2].

[1] Voyez, à ce sujet, notre mémoire sur la médaille de Vercingétorix, *Revue num.*, 1837, p. 161 et suiv.

[2] Cæsar, *De Bell. Gall.*, I, 5-20.

Le proconsul sacrifia cette fois sa vengeance à sa politique ; on sait que plus tard il fit massacrer impitoyablement Dumnorix, en désespoir de réussir à l'attacher à sa cause [1].

Dumnorix, que César nous représente plusieurs fois comme un homme audacieux, entreprenant, d'une grande autorité parmi les Gaulois et aspirant à la royauté, à laquelle il pensait arriver à l'aide des Helvètes [2], dut sans doute profiter du moment où il resta seul à la tête de la ligue helvétienne, pour frapper, comme Orgétorix, une monnaie à son nom. Nous croyons, du moins, devoir lui attribuer les pièces dont nous avons dessiné plusieurs variétés (pl. V, nos 3 à 6).

Sur ces pièces, dont la fabrique est plus romaine que grecque, on peut reconnaître, d'un côté, la tête de Diane, type introduit par les Massaliotes dans les Gaules, où il acquit une grande popularité et persista très-longtemps. Au revers, se voit un guerrier revêtu du costume gaulois, tenant d'une main l'enseigne nationale du *sanglier* [3], et de

[1] *Ibid.*, V, 6.

[2] *Dumnorigem, summa audacia, magnaque apud plebem, propter liberalitatem, gratia... Si quid accidat Romanis, summam in spem regni per Helvetios obtinendi venire...* (I, 18.) — *Cupidum imperii, magni animi, magnæ inter Gallos auctoritatis.* (V, 6.)

[3] J'ai essayé de démontrer ailleurs que le sanglier était le symbole, l'emblême national de tous les peuples d'origine gauloise. (Cf. *Revue num.*, 1840, p. 245-260.) J'ai omis alors une des preuves les plus curieuses et les plus convaincantes à l'appui de mes assertions ; je la rapporterai ici. « *Ergo jam « dextro Suevici maris littore Æstyorum gentes adluuntur : quibus ritus habitusque « Suevorum;* LINGUA BRITANNICÆ PROPIOR. *Matrem Deum venerantur : insigne « superstitionis* FORMAS APROBUM GESTANT ; *id pro armis omnique tutela : se- « curum Deæ cultorem etiam inter hostes præstat.* » (Tacit., *De Mor. Germ.*, XLV.) Voilà un peuple d'origine gauloise, ainsi que l'indique son langage, qui a le simulacre du *sanglier* comme symbole de son culte, comme talisman contre tous les dangers.

On voit un grand nombre de ces simulacres dans les collections.

l'autre, une tête humaine. Sur les variétés nos 3 et 4, le guerrier porte seulement l'enseigne qu'il tient à deux mains. Les légendes du revers, DVBNOREIX et DVBNOREX, rappellent parfaitement le Dumnorix des *Commentaires ;* le changement de *bn* en *mn* est tout à fait dans le génie de la langue latine[1].

La légende du droit avait été lue DVRNOCOV, et rapprochée, bien que la fabrique en soit très-différente, de DVRNACOS des médailles que l'on classe communément à Tournai[2]. Une étude plus attentive m'a fait reconnaître, sur la médaille de Dumnorix, le mot DVBNOCOV, et les deux légendes s'interprêtent parfaitement par *Dubnorex, fils de Dubnocus*[3].

On connaît une monnaie d'argent avec DVBNO — ANORBO; mais elle n'a aucune analogie de types et de fabrique avec les monnaies de Dumnorix.

L'infériorité de la fabrique de celles-ci, à l'égard des monnaies presque contemporaines des Éduens, me porterait à croire qu'elles ont été, comme les pièces barbares d'Orgétorix, frappées chez les Helvètes. La situation de Dumnorix à l'égard des Romains, qu'il ne trahissait pas ouvertement, commandait cette précaution. En outre, la tête coupée que tient à la main le guerrier gaulois, rap-

[1] Comme dans *somnus*, rapproché de ὕπνος et d'autres.

[2] Cf. Bouteroue, *Rech. cur. des monoyes*, p. 45. — Pellerin, *Méd. des peuples et villes*, t. I, p. 28. — Eckhel, *D. N.*, t. I, p. 74. — *Revue numism.*, 1836, p. 318. — De Witte, *Revue de la numismatique belge*, t. IV, deuxième série, 1854, p. 145 et suiv. — *Revue num.*, 1856, p. 69 et suiv.

[3] M. de Monard, qui, dans un mémoire sur les médailles gauloises trouvées à Autun, retient pour les Éduens les médailles avec l'inscription *Durnacos*, cite un bourg assez considérable, accompagné d'un château, appelé *Dorna* dans une charte de l'abbaye de Saint-Andoche, et qui porte aujourd'hui le nom de Dorne (V. *Mém. de la Société Éduenne*, t. I, p. 41-47).

pelle une coutume féroce qui ne devait plus être en usage chez les Éduens[1]. Toutefois, nos monnaies pourraient encore avoir été frappées clandestinement dans une petite localité de la cité des Éduens, et le type du revers indiquer un de ces retours vers des coutumes barbares auxquels sont sujettes les nations civilisées dans leurs grandes crises politiques. C'est ainsi que les Romains enterraient vifs dans le Forum, un Gaulois et une Gauloise, pour conjurer les dangers que leur faisaient courir les invasions des armées de la Gaule[2].

Les circonstances les plus favorables à l'émission de la monnaie au nom de Dumnorix nous semblent donc être celles dont nous venons de rappeler le souvenir, et dont la date répond à l'année 58 avant notre ère.

Deux médailles dont l'attribution à un autre chef des Éduens, cité par l'histoire, n'est pas contestable, quoique ces pièces soient restées longtemps parmi les incertaines de la Gaule[3], ont été restituées enfin par M. le marquis de Lagoy à Litavicus. On ne saurait en effet trouver une explication plus satisfaisante de la légende LITAVICOS, qui se lit sur le n° 7 de notre pl. V, et de celles, plus abrégées, LITAV et LITA des n°s 8 et 9, d'une fabrique plus barbare, mais dont les types sont exactement les mêmes. On a pourtant contesté cette attribution ; mais l'opinion de M. de

[1] Cf. T.-Liv., X, 26. — Strab., IV, p. 197-198. — Diod. Sic., V, 26.

[2] T.-Liv., XXII, 57. — Plutarch., *in Marcell.*, 3, et *Quæst. Rom.*, t. VII, p. 144 et 145, ed. Reiske. — Oros., IV, 13. — Zonar., VIII, 19.

[3] Cf. Bouteroue, *Rech. cur. des monoyes*, p. 48. — Pellerin, *Méd. des peuples et villes*, t. I, p. 32, et t. III, p. 183. — Eckhel, *D. N.*, t. I, p. 78. — Mionnet, *Descript.*, t. I, p. 91, n°s 76-78, et Suppl., t. I, p. 157, n° 58. — Marquis de Lagoy, *op. laud.*, p. 35 et suiv. — Bouteroue et Pellerin avaient cependant proposé l'attribution à Litavicus ou à Litanobriga de la médaille avec la légende LITA, la seule qui leur fût connue.

Lagoy a prévalu, et celle de son adversaire ne mérite pas d'être réfutée [1].

L'émission de ces deux pièces doit se rapporter à l'année 55 et à la grande insurrection gauloise commandée par le célèbre Vercingétorix. Convictolitanus, chef suprême des Éduens, établi par César, séduit par l'or des Arvernes, avait partagé le prix de sa défection avec Litavicus et ses frères, jeunes gens d'une famille illustre du pays, et les avait chargés du commandement de dix mille auxiliaires que leur avait demandés le proconsul, alors occupé à faire le siége de Gergovie. Litavicus, en approchant de l'oppidum des Arvernes, harangua ses troupes et les gagna à la cause nationale; mais le complot des chefs éduens, découvert par Viridomare et Éporédorix, fut porté à la connaissance de César. Celui-ci, avec son impétuosité ordinaire, coupa la marche de Litavicus, qui n'eut que le temps de se réfugier, suivi de ses seuls clients, dans les murs de Gergovie. Mais, pendant que les Romains épuisaient leurs efforts contre cette place, Litavicus, avec une activité digne de son adversaire, était retourné à Bibracte, en soulevant tout le pays sur son passage. Il avait été reçu en triomphe par ses concitoyens, et ce fut alors que s'organisa, sur les frontières des Éduens, la révolte générale des Gaules [2].

On ne saurait placer à un moment plus convenable la fabrication des monnaies au nom de Litavicus, car bientôt il n'est plus question de ce chef, et le pouvoir militaire était aux mains de Viridomare et d'Éporédorix

[1] Cf. Pierquin, de Gembloux, *Hist. monét. du Berry*, p. 34, et *Revue num.*, 1840, p. 252.

[2] Cæsar, *De Bell. Gall.*, VII, 37-40, 54-56.

quand le proconsul, après la prise d'Alise et la défaite de l'Hector gaulois, triompha sans combattre de la cité des Éduens [1].

Sur les monnaies de Litavicus, l'influence de l'art romain se fait sentir : le module, la forme et l'épaisseur du flan, la composition et le style des types, tout dénonce un graveur de l'école romaine, et fait encore quelque honneur au goût des Éduens pour les arts. On reconnaît toujours la tête de Diane sur le droit de la monnaie : le sujet du revers est emprunté aux deniers consulaires; c'est une altération du type des Dioscures, nationalisé par l'enseigne du sanglier que le cavalier porte en main. Un type analogue, comme on l'a vu tout à l'heure, figure aussi sur les monnaies de Dumnorix : le porte-enseigne y est représenté à pied, tandis qu'il est à cheval sur les monnaies de Litavicus. Au droit de celle-ci, on remarquera que l'une des deux enseignes, placées à droite et à gauche de la tête de Diane, est surmontée d'une fleur ou d'un fer de lance parfaitement semblable à la fleur de lis héraldique qui devait être plus tard l'emblème des Gallo-Francs.

D'autres médailles, portant la légende VIIPOTALO, dont

[1] *Ibid.*, 66 et 90. — Il est probable que c'est le nom du même Litavicus qui se lit sur cette inscription peu connue du musée d'Épinal :

SEX ' IN SENOVIRI
DVBNOTALI ' F
IVL ' LITVMARA ' LITAVI C I ' F
MATER ' FACIENDVM
CVRAVIT.

En effet, le prénom de *Julia*, emprunté au nom de famille de César, et la forme gauloise de tous les autres noms propres contenus dans l'inscription doivent lui faire assigner une époque très-voisine de celle de la soumission de la Gaule.

l'attribution n'a pas encore été suffisamment établie, et qui portent également pour types la tête de Diane et un guerrier tenant à la main l'enseigne du sanglier (voy. pl. V, n° 10), pourraient aussi être rapportées, sinon aux Édues, au moins aux circonstances de la révolte organisée par ce peuple. Ces médailles et plusieurs autres de types et de fabrique analogues, rapprochées de celles dont nous avons parlé d'abord, formeraient une réunion de pièces importante qui pourrait être publiée sous le titre de *Médailles de la ligue éduenne*. Si ces différentes médailles ne présentaient pas toutes, au même degré, l'intérêt d'art qu'offrent celles de la ligue achéenne, par exemple, nous serions en droit, nous autres descendants des Gaulois, de leur trouver un intérêt au moins égal, au point de vue de l'histoire, en raison du pays où se sont passés les événements dont elles rappellent le souvenir.

A la pièce gravée sous le n° 10, vient naturellement se joindre une autre monnaie d'argent de ma collection, que j'ai tout lieu de croire unique, et qui représente, au revers d'une tête de femme, diadémée, tournée à gauche, un lion en marche avec la légende VIIPOTAL (voy. pl. V, n° 11).

Elle n'est pas sans rapports avec la monnaie de Marseille, bien que le lion ait un mouvement particulier. On peut aussi la comparer avec le bronze d'Aulus Hirtius, publié par Lelewel (*Type gaulois*, Atlas, pl. VI, n° 36) et par Barthélemy (*Rev. num.*, 1842, p. 403), expliqué enfin par Saulcy (*Rev. num.*, 1858, p. 441 et suiv.), et nous devrons remarquer combien la pièce portant le nom du lieutenant de César est inférieure pour le style à la monnaie du chef gaulois, évidemment plus ancienne.

Le nom de ce chef a été lu de bien des façons sur les pièces au type de notre n° 10. Mais, avec le lion, nous trouvons une légende dans laquelle le caractère P est très-nettement exprimé, et nous rappellerons à ce sujet que M. de Longpérier, se fondant sur une inscription de Pompéi qui contient des noms gaulois, avait proposé de lire près du guerrier appuyé sur son bouclier et tenant un sanglier-enseigne, le nom d'homme *Verotal*, en donnant au P la valeur du *rho* grec (*Rev. num.*, 1856, p. 84). Assurément la médaille si remarquable que nous publions aujourd'hui démontre bien clairement que ce caractère ne saurait être pris pour un *gamma*.

Quant à la lettre du droit, elle offre une ressemblance frappante avec les pièces de Duratius, chef des Pictaves (cf. *Revue num.*, année 1851, pl. XVI).

L. DE LA SAUSSAYE.

LETTRE A M. ADRIEN DE LONGPÉRIER

SUR

LA MÉDAILLE GAULOISE PORTANT LA LÉGENDE VEROTAL

ET SUR LE COSTUME DES GAULOIS.

(Pl. VI.)

Monsieur et cher directeur,

Bien des antiquaires ont cru pendant longtemps qu'il n'y avait plus rien à dire sur la numismatique gauloise, après le curieux ouvrage du vénérable Lelewel [1]. Ce travail était, il est vrai, si fort au-dessus de tout ce qui avait été publié jusqu'alors et par le grand nombre de médailles offertes, pour la première fois, aux érudits, et surtout par l'excellence des dessins de l'illustre savant, qu'il fut comme une révélation pour la plupart d'entre nous, au point que de longtemps, personne ne dût espérer dire rien de bien neuf sur un sujet qui semblait avoir été, sinon complétement élucidé, du moins profondément fouillé.

Cependant cette appréciation était tout à fait erronée : le sol de la numismatique gauloise avait été, il est vrai, retourné dans tous les sens par l'illustre maître, mais la pénurie de matériaux d'une part, et peut-être la rapidité du

[1] *Études numismatiques et archéologiques*, par Joachim Lelewel. *Type gaulois ou celtique*, in-8°, Bruxelles, 1840. Atlas.

travail de l'autre, l'ont empêché de porter le scalpel de la critique dans toutes les parties essentielles des travaux de ses devanciers. N'étant pas assez riche de documents originaux pour reprendre une à une toutes les médailles, et faire subir à leurs légendes le contrôle d'exemplaires nouveaux, il a trop souvent admis, sous l'empire de la nécessité, les lectures de Mionnet et de ses prédécesseurs, et en les combinant avec les siennes, donné naissance involontairement à des difficultés contre lesquelles nous luttons aujourd'hui.

Duchalais, presque aussi mal servi que M. Lelewel, par les monuments originaux, puisqu'il n'avait à sa disposition que la collection de France, a, pour certaines séries, peu avancé la science, par son ouvrage qui n'en restera pas moins un livre utile et curieux à bien des égards.

Il a sacrifié à des scrupules excessifs celles des médailles anépigraphes dont il ignorait la provenance, et les a reléguées parmi les imitations grecques souvent sans raison déterminante à mon avis. Ses légendes, calquées sur les lectures incorrectes des anciens numismatistes, se présentent quelquefois avec l'apparence d'une protestation contre les attributions proposées par les savants modernes.

Ainsi, pour me circonscrire dans la série des faits qui motivent cette lettre, vous aurez sans doute remarqué, comme moi, que Duchalais, sans tenir compte de la lecture de M. Lelewel VIIPOTALO, est revenu à l'ancienne leçon de Bouterouë qui avait cru voir sur son exemplaire VHGOTAI ou « quelque chose, comme le dit prudemment « le docte conseiller en la cour des monnaies, que je n'ay « pu expliquer [1], » de sorte qu'il a définitivement donné

[1] *Recherches curieuses des monoyes de France depuis le commencement de la monarchie*, par Claude Bouterouë. In-fol. Paris, 1666, p. 63.

le nom VIIGOTALVS au chef gaulois dont la monnaie nous occupe [1].

Cependant la lecture de M. Lelewel, sans être correcte, était un acheminement vers une leçon plus en rapport avec le génie gaulois; le P de VIIPOTALO évoquait naturellement l'idée du ρ (*rho*) des Grecs [2]; en ne tenant aucun compte des transcriptions de ce savant, Duchalais compliquait donc la question, ou du moins en retardait l'éclaircissement, et nous étions, sur ce point, dans une impasse fâcheuse dont vous nous avez tirés à l'aide d'un renseignement emprunté à l'épigraphie.

Dans un article de cette *Revue*, intitulé : « *Note sur la « forme de la lettre E dans les légendes gauloises* [3], » vous avez, le premier, démontré qu'il fallait lire VEROTAL sur notre médaille, résolvant à la fois une double difficulté.

Je ne rentrerai pas dans la discussion à laquelle vous vous êtes livré au sujet de l'E à double jambage (II) des médailles gauloises; c'est désormais un point acquis à la science et que personne ne sera tenté de contester.

En est-il de même de la lettre Γ de VEROTAL, et est-il certain qu'aujourd'hui encore, les leçons de Bouterouë, de Mionnet et de Duchalais n'aient pas conservé de partisans? Vous vous êtes borné, il est vrai, dans l'article précité, à énoncer le fait de l'existence de l'R dans la légende VIIΓOTAL; et, en effet, la mention des inscriptions de Pompéï était un trait de lumière qui, aux yeux du plus grand nombre, devait éclairer suffisamment la question.

[1] *Description des médailles gauloises faisant partie des collections de la Bibl. royale*, par Adolphe Duchalais, in-8°, Paris, 1846, p. 4.

[2] M. Lelewel transcrit ce nom *Viipotalo* ou *Vipotalo*, et la place qu'il lui donne dans son *Index alphabétique* montre clairement qu'il n'a pas pensé au *rho* grec. *Type gaulois*, p. 286, 319, 362, 463.

[3] *Revue num.*, 1856, p. 74.

Cependant j'ai été frappé de la nécessité de démontrer l'exactitude de votre leçon, par les médailles elles-mêmes, en voyant, avec surprise, l'ancienne lecture se reproduire dans l'*Essai sur les monnaies des Arverni* de M. Peghoux, ouvrage postérieur à votre mémoire [1].

Il m'a semblé de plus qu'il y avait lieu de rétablir certains faits secondaires relatifs à cette médaille, dans l'énoncé desquels l'honorable antiquaire s'est évidemment trompé.

Permettez-moi, je vous prie, de rappeler brièvement les diverses lectures auxquelles notre médaille a donné lieu : on comprendra mieux ensuite la nature du service que vous avez rendu à la science, et mon insistance à le proclamer.

Bouterouë, je l'ai dit, avait lu VHGOTAI ; Pellerin crut faire merveille en proposant de voir LVIIPOT sur un exemplaire qu'il trouvait mieux conservé, mais qui laissait cependant beaucoup à désirer, puisque depuis lors personne n'a vu le caractère L initial que cet antiquaire avait cru distinguer. Mionnet revint au G de Bouterouë, et lut VIIGOTAI et VHGOTAL. M. de La Saussaye, dans un intéressant « *mémoire sur les médailles gauloises trouvées dans la com-* « *mune de Cheverny en* 1827 [2] » a publié un charmant spécimen de cette monnaie ; mais il s'est borné à faire remarquer la dissidence des auteurs, sans trancher la question ; toutefois, il paraissait voir comme Bouterouë et Mionnet un *gamma* dans la lettre douteuse. Puis, viennent Lelewel qui tient pour le P de Pellerin ; enfin, Duchalais dont j'ai rappelé plus haut la leçon rétrospective.

[1] *Essai sur les monnaies des Arverni*, par A. Peghoux, in-8°, Clermont, 1857, p. 54.

[2] *Revue num.*, 1836, p. 317, pl. VIII, n° 16.

Votre lecture VEROTAL, si elle est exacte, est donc une acquisition importante ; il me reste à vous faire part des circonstances qui m'ont mis à même d'en reconnaître et d'en démontrer la réalité.

Le signe contesté ꝛ que vous avez justement, selon moi, interprété par notre lettre R, n'est point caractérisé de la même manière sur tous les exemplaires où il est visible ; d'ailleurs sur le plus grand nombre des monnaies, l'insuffisance du flan et la rapidité de la frappe ne permettent pas de voir le sommet de cette lettre.

Par un heureux hasard nous possédons, vous et moi, deux exemplaires qui offrent ce caractère empreint avec une grande netteté et dans des conditions de style toutes différentes.

Mon exemplaire, plus ancien sans doute que le vôtre, donne ce signe : ꝛ, dans lequel je trouve tous les rudiments de notre *r* minuscule. Veuillez bien remarquer que le G gaulois (le ɢ que l'on trouve aussi bien sur les monnaies de Tasget et de Divigiagus que dans les inscriptions tracées à la pointe par les Romains, ou sur les médailles byzantines) a, lui aussi, donné naissance à notre G minuscule (*g*). Il ne faut donc pas s'arrêter à ce que la forme de cette lettre *r* a d'insolite au premier aspect.

Votre exemplaire (pl. VI, n° 3), d'un faire moins soigné et moins ancien, donne aussi un *r* minuscule, mais plus rudimentaire, et dont on n'explique suffisamment bien les éléments qu'à la vue de la monnaie qui m'appartient.

J'insiste sur ce point, et je dis que ce signe *r* n'a rien de commun avec l'ancien Π (*pi*) des Grecs, adopté par les Gaulois, et conservé par eux à une époque où il avait pris la forme Π dans les contrées helléniques : conservé notamment dans les monnaies de PIXTILOC.

Ce caractère n'a rien de commun non plus avec le *gamma*, Γ, dont la légende ΑΓΗΔ des médailles d'Agedincum nous fournit un bon spécimen.

Sur ma médaille, l'aileron supérieur est ondulé de manière à présenter à l'œil tous les détails de l'*r* minuscule; dans la vôtre, cet aileron n'est plus qu'un point dont la partie extérieure est arrondie; mais dans l'un et l'autre exemplaire, cet appendice ne tient pas à la hampe par une barre horizontale d'égale épaisseur, comme dans le cas du Γ ou du Γ [1].

J'ai figuré sous les nos 2 et 3 de la planche VI votre médaille et la mienne; de plus j'ai donné sous les nos 10 et 11, le développement des deux inscriptions, afin que tous les yeux pussent saisir les détails caractéristiques que je signale pour la première fois.

J'ai cru devoir reproduire avec les mêmes dimensions les légendes CRICIRV et VIIRICO de deux médailles de ma suite, afin de faire mieux juger de l'extrême mobilité de l'alphabet gaulois qui, réellement, semble avoir retenu toute la physionomie du caractère cursif, c'est-à-dire cette liberté d'allure qui fait que la main du graveur est toujours visible dans les produits du monnayage de nos aïeux. Ainsi les R de l'inscription CRICIRV, notamment, présentent déjà une tendance visible vers la forme *r* de VIIΓOTAL.

J'ose espérer qu'après cette discussion, dont vous voudrez bien me pardonner l'aridité, il ne restera plus de doute à personne sur la réalité de l'existence de la lettre R dans notre légende. Je vais aborder maintenant un autre

[1] Il est fort curieux de retrouver les deux formes de l'*r* avec crochet ondulé et crochet à courbe simple, réunies dans les mots *Mercurius pater* de l'épitaphe de Gaudentia, tracée en caractères rustiques, et datant de l'an 338 de J.-C. Voy. Buonarroti, *Vetri ant.*, p. XVI.

ordre de faits qui vient corroborer la preuve matérielle ci-dessus développée. Il s'agit du rapprochement de la médaille VIP.T que j'ai publiée dans ma première lettre à M. de La Saussaye [1].

Vous vous rappelez que, dès cette époque, j'avais été conduit à comparer la légende de cette médaille avec celle VIIrOTAL, et il m'avait paru qu'on pouvait raisonnablement voir dans cette monnaie de bronze le nom abrévié du personnage qui avait émis nos charmantes médailles d'argent.

Je dois dire cependant que la lecture VIr.T (VIROT) admise par Duchalais n'avait pas toutes les sympathies; mon savant confrère, M. Fillon, en me cédant cette pièce, avait cru y lire VIRT, et il avait pensé à l'attribuer à Vertou, bourgade située non loin du lac de Grand-Lieu, où la médaille avait été trouvée.

Cette lecture, abstraction faite de l'attribution à Vertou, n'est pas sans valeur, et j'y attache, même aujourd'hui, beaucoup plus d'importance qu'autrefois, car elle pourrait n'être que l'abréviation de la légende VIROTAL de votre médaille.

Cette leçon VIRT ou VIr.T, si l'on sépare le point de la lettre précédente, a tant de chance d'être exacte, qu'on la trouve reproduite avec l'R romain et l'O dans la médaille VIRO....., publiée par M. Fillon sous le n° 3, planche I, de ses Études numismatiques [2], avec tous les caractères d'une médaille aquitanique, et comme la sœur de la précédente.

J'ai donné une nouvelle représentation plus exacte de ma médaille VIr.T (pl. VI, n° 7) : je regrette qu'un exem-

[1] *Revue num.*, ann. 1853. *Lettre à M. de La Saussaye sur les médailles gauloises*, p. 17.

[2] *Études numismatiques*, par Benjamin Fillon, in-8°, Paris, 1856, p. 20.

plaire mieux frappé ne me permette pas de trancher la difficulté que présente sa légende, et de décider si elle offre bien les lettres r. ou simplement un R. Malheureusement cette médaille est restée unique jusqu'à ce jour. Mais, on le voit, son interprétation ne saurait être douteuse, puisque les deux modes de lecture arrivent au même résultat depuis votre découverte, et que d'ailleurs la légende bien accentuée VIRO... semble ne laisser prise à aucun doute sur ce point.

Tout ce qui précède me donne donc plus que jamais le droit de rapprocher ma médaille VIRT ou VIR.T de nos curieux VIROTAL ou VEROTAL, et d'ajouter ainsi, pour fortifier votre lecture, un élément de conviction à tous ceux qui résultent de l'examen matériel de ces médailles, et du texte de l'inscription de Pompéï.

Veuillez remarquer, je vous prie, que les médailles VIr.T et VIRO présentent toutes deux un édicule sur le dos du cheval en course ; qu'il en est de même de la médaille de bronze portant la légende VIREDISOS que j'ai publiée dernièrement dans ma lettre à M. de Saulcy [1]; nous avons donc là un groupe de trois médailles découvertes dans la Gaule aquitanique, qui lui appartiennent évidemment par le style, et qui offrent les initiales identiques VIR ou VER [2].

[1] *Revue num.*, 1859, pl. II, n°s 1-3, et p. 82 et suiv. *Lettre à M. de Saulcy sur la numismatique gauloise.*

[2] « Vous êtes vous jamais demandé pourquoi les gens rustiques prononçent « *Verginie* au lieu de *Virginie*, et pourquoi *virtus* est devenu *vertu?* » Telle est la question que vous me posez dans votre aimable lettre du 16 octobre dernier, en me faisant remarquer encore que *ver* et *vir* s'échangent dans les noms, comme *Treveri* et *Treviri*, *Veromandui*, *Viromandui*, etc.

Je crois que ces permutations sont tout à fait dans le génie gaulois; de nos jours les gens de nos campagnes se permettent des altérations bien plus graves, ainsi, dans le Maine, l'*r* se change en *l*, on dit *rale* pour *rare*, *Duvar* pour *Duval*, *emballe*, pour *faiseur d'embarras*, etc.

Ne pensez-vous pas que cette syllabe initiale joue dans la composition de ces noms le même rôle que DVBNO que nous trouvons dans une autre partie de la Gaule en combinaison avec les syllabes terminales REIX, TAL, et COS.

Ceci me conduit nécessairement à justifier l'origine aquitanique de notre médaille VEROTAL, et ce ne sera pas une tâche difficile.

L'exemplaire que j'ai reproduit sous le n° 1 de la pl. VI vaut, par le style, les médailles massaliotes de la deuxième époque, en supposant qu'on classe dans la première celles dont le type est le plus pur ; c'est-à-dire que cette pièce est au moins digne de figurer à côté des *Duratius*, des *Luccios* et des *Contoutos*. Il y a plus, la Diane de l'exemplaire dont je parle est supérieure, au point de vue de l'art, à celle de la médaille de Duratius à laquelle elle ressemble beaucoup cependant. Or ce premier indice est suffisant pour classer cette pièce dans les provinces méridionales de la Gaule : en continuant l'examen minutieux de son type jusque dans les détails de la facture, vous remarquerez que le globule qui paraît fiché dans le front de la Diane de Duratius [1], se trouve identiquement placé dans l'effigie des monnaies de VEROTAL ; c'est une circonstance qui n'a rien de fortuit, car le même globule figure dans les trois exemplaires, n°s 2, 3 et 6 de la planche VI. Est-ce à dire que VEROTALVS ait monnayé dans Limonum même? Non sans doute ; mais ce rapprochement combiné avec celui des médailles VIRO et VIr.T m'autorise suffisamment à établir que notre médaille VEROTAL a été frappée dans l'une des provinces de l'Aquitaine voisine des Pictones et des Santones.

On a pensé, non sans raison, que cette pièce avait une

[1] Montfaucon n'a pas omis ce globule dans sa représentation de la Diane de VEROTAL, pl. LII, p. 28 du t. III de l'*Antiquité expliquée*.

grande analogie de type avec celle sur laquelle on lit LVC qu'on attribue à Luctère des Cadurci.

Je ne possède pas cette dernière médaille, qui paraît être fort rare, et je ne puis rien dire de son attribution. Seulement les découvertes de la science moderne nous engagent à apporter la plus grande circonspection dans le classement des médailles dont on ne connaît qu'un ou deux exemplaires incomplets.

Je vous ai signalé quelques inexactitudes que je croyais devoir relever dans le travail, d'ailleurs fort méritant, de M. Peghoux.

Ainsi on lit dans la note 3 de la page 54 : « M. A. de « Longpérier possède une de ces médailles sur laquelle on « lit VIIPOTAL. Le même savant a lu VEROTAL dans une « inscription tracée à la main à Pompéï et VIRIOTAL en « tête d'une liste de gladiateurs. *Rev. num.*, *nouv. série*, « n° 2, p. 73 et suiv. »

J'ai à peine besoin de faire remarquer que cette phrase si courte renferme trois erreurs qu'il importe de ne pas laisser subsister ; et nous sommes sûr que feu l'honorable M. Peghoux ne nous eût pas su mauvais gré d'avoir ici rétabli la vérité, puisque l'occasion s'en présentait tout naturellement.

Notre planche prouve, quand vous ne l'auriez pas dit, qu'on ne lit pas VIIPOTAL sur votre exemplaire, mais VIROTAL. De plus, vous n'avez jamais lu VEROTAL dans une inscription tracée à la main à Pompéï ; enfin ce n'est pas vous, mais le Révérend P. Raphaël Garrucci (et vous le citez) qui, dans un savant ouvrage intitulé : « *Inscrip-* « *tions gravées au trait sur les murs de Pompéï*, » a, le premier, signalé le nom VIRIOTAL dans la planche IX de cet ouvrage, toutefois sans indiquer qu'il fût gaulois.

Je transcris ici le passage relatif à cette inscription :

VIRIOTAL· C,
VALER· XXV
AMWN· LXXV
SERVIL' C
MARCVS. L
SEQVAN. LXXV
SEDVLĀ. XXV
ƎЄ . VIRIOD. LXXV
ITOTAG' L'
ANARTO, LXX.

Le R. P. Garrucci ajoute ce qui suit :

« Ceci est une liste de gladiateurs avec l'indication du « nombre de leurs victoires. On trouve cette inscription « dans la ruelle qui sépare les deux théâtres et débouche « dans la rue qui mène à la porte de Stabie.

« Plusieurs noms barbares se font remarquer : VIRIO- « TALVS, Sequanus, Sedulatus, Viriodus, Itotagus, « Anarto. »

Dans l'intérêt de la science, on doit éviter de laisser se perpétuer des erreurs qui peuvent ne pas avoir de gravité pour ceux qui sont au courant de la question, mais qui jettent des doutes et de l'incertitude dans l'esprit des novices.

Je ne puis, en finissant, résister au désir que j'éprouve de vous parler de la charmante effigie de guerrier gaulois placée au revers de notre médaille : j'appelle toute votre attention sur celle du n° 1 de la planche VI. C'est la première fois que je vois tant de détails curieux accumulés dans un si petit espace. Nos peintres et nos statuaires, qui commettent souvent de si lourdes erreurs lorsqu'ils repré-

sentent nos aïeux, parce qu'ils vont chercher leurs types dans les incroyables figures de Dom Martin et de Montfaucon, devraient bien s'inspirer de cette curieuse effigie [1].

A voir la tournure fortement hanchée de notre guerrier, on reconnaît immédiatement le gaulois à haute et molle stature des historiens [2]. Sa taille, veuillez le remarquer, est entourée d'une ceinture, espèce de lemnisque dont les bouts sont ornés de franges; serait-ce la ceinture officielle qu'Éphorus regardait comme le critérium de l'agilité de nos aïeux [3], ou bien cette *cartamera* qu'avait citée Varron

[1] Il est curieux de lire dans Montfaucon, à propos de l'habit des Gaulois : « Nous n'avons aucun monument de l'habit des Gaulois avant qu'ils fussent « subjugués par les Romains. » Et, en effet, le docte bénédictin reproduit les informes images de dom Martin, sans oublier la statuette évidemment chinoise de la page 86, pl. L du vol. III de l'*Ant. expl.*, et les Hercules velus du moyen âge (nos 4 et 4 *bis* de la même planche). On se demande à quoi lui avait servi de recueillir les médailles gauloises, et de les reproduire d'une manière supérieure à tous les antiquaires de son temps dans la pl. LII, p. 88 du même volume.

[2] Cf. Calpurnii Flacci, *Declamat.* 2.— Strab., IV, p. 195; VII, p. 290. — Paus., *Phoc.*, XX, p. 847. — Amm. Marcell., lib. XV, cap. XII, p. 106; lib. XXXI, cap. III, p. 620. — Appian., *Celtic.*, p. 1220. — Diod. Sic., V, p. 212.— Arrian., *Exp. Alex.*, p. 11.— Flor., I, 13.— Sil. Ital., XV, v. 715; XVI, v. 471; IV, v. 134. – *Camill.*, ap. Liv. V, 44.— *Manl.*, ap. Liv. XXXVIII. — Tacit., *Agric.*, cap. 2; *Germ.*, cap. 4. — Cæs., I, 39; IV, 1. — Pomp. Mel., lib. III, cap. III, p. 75. — Columell., *De re rust.*, lib. III, cap. VIII, p. 225. — Veget., *De re mil.*, lib. I, cap. I. — Vitruv., lib. VI, cap. I, p. 104. — Hegesipp., lib. II, p. 448. — Manil., *Astr.*, lib. IV, p. 102. — Isidor., *Orig.*, lib. IX, cap. II, p. 1006, et lib. XIX, cap. XXIII, p. 1300; *Chronic.*, p. 731. — Plutarch., *Paul. Æmil.*, t. I, p. 264. — Procop., *Vandal.*, lib. I, cap. II, p. 178. — Eunap. Sardens., *De Gothis in excerp. legat.*, p. 18. — Q. Curt., lib. IV, cap. 13. — Plin., lib. V, cap. XXII, p. 695; lib. II, cap. LXXVIII, p. 230. — Hieronym., *In vita Hilar.*, t. I, p. 159. — Aristot., *Problem.*, *Sect.*, XIV, n° 14.

[3] « Ephorus soutenait que les Celtes, c'est-à-dire les Gaulois, portaient des « ceintures pour ne pas prendre trop d'embonpoint. Comme elles étaient toutes « d'une certaine mesure, les jeunes gens qui ne pouvaient plus tenir dans leur « ceinture étaient condamnés à l'amende. — Τὸν δ' ὑπερβαλλόμενον τῶν νεῶν « τὸ τῆς ζώνης μέτρον, ζημιοῦσθαι. » Strab., lib. IV, p. 199.

et dont vous avez retrouvé la mention dans l'ouvrage de Jean Lydus [1]? Ce curieux appendice que je signale pour la première fois, manque sur tous les autres exemplaires que j'ai vus. La ceinture n'est partout caractérisée que par un trait horizontal et par l'étranglement de la taille.

Du reste, on peut voir dans toutes les médailles armoricaines que j'ai précédemment publiées dans cette *Revue*, combien les Gaulois tenaient à la finesse de leur taille.

Le même luxe d'ornementation des lemnisques se fait remarquer dans les médailles portant les légendes CATAL et PIXTILOS dont j'ai reproduit le droit sous les n°s 14 et 15 de la planche VI.

Mon exemplaire de la première de ces pièces est remarquablement beau [2], et il est très-facile de saisir dans mon dessin qui, je l'espère, sera fidèlement reproduit, les détails jusqu'à ce jour inédits de cette jolie coiffure; la médaille de PIXTILOS est également à fleur de coin; mais déjà le type en est dégénéré; c'est bien le CATAL qu'on a voulu reproduire, mais ici l'élégant lacis du lemnisque est supprimé, et les pendants n'auraient pas de raison d'être, si l'on n'avait pas sous les yeux pour les expliquer, la médaille précédente.

Tel est l'art gaulois, et telle est, par conséquent, l'im-

[1] Johan. Lydi, *De magistrat P.R*, lib. II, 13. Voy. *Bullet. archéol. de l'Athenæum français*, deuxième année, juin 1856, p. 42.

[2] Notre excellent maître J. Lelewel a complétement échoué dans la reproduction de son exemplaire de CATAL (fig. 40 de la pl. VII), qui, sans doute, n'était pas assez bien conservé. Bouterouë ne donne pas cette médaille. Pellerin l'a représentée avec ce faire flou et lâché qui se retrouve malheureusement dans toutes les gravures publiées par cet auteur (fig. 16 de la pl. IV du premier volume). La reproduction de Pellerin est d'autant plus impardonnable, que quarante ans auparavant Montfaucon en avait donné une qui est presque satisfaisante; en effet, le lacis que je signale y est déjà indiqué : seulement le nom est écrit IATAL. (*Ant. expliquée*, t. III, p. 88.)

portance qui s'attache à la médaille mère, si je puis m'exprimer ainsi, c'est-à-dire à celle qui sert comme de modèle à tous les coins d'un même monnayage; celle-là est complète, et celle-là seule peut expliquer tous les détails d'une monnaie gauloise un peu compliquée.

Permettez-moi, maintenant, de profiter de la présence de cet exemplaire exceptionnel pour vous faire remarquer la position oblique du sanglier relativement à la hampe de l'enseigne; il est bien visible ici que ce simulacre, que Duchalais considère comme appuyé contre la lance, est réellement ainsi que je l'ai dit ailleurs, tenu à la main du personnage; déjà sur l'exemplaire n° 2, ce détail ne saurait être méconnu; mais ici il acquiert un degré de certitude tel qu'il me paraît inutile d'insister davantage sur ce point. Je ferai simplement observer que sur votre médaille, il semble qu'il n'y ait eu ni hampe ni sanglier; le bras droit tombe; en outre, entre la main et le bord de la pièce, il existe un petit espace lisse.

Sur la plupart des exemplaires de cette médaille, la tête du guerrier paraît nue ou recouverte d'un casque sans visière, dessinant presque exactement la forme de la tête, au point qu'on pouvait douter même de son existence; aussi Duchalais, qui relève tous les détails de son costume, ne parle-t-il point de casque.

Sur mon exemplaire n° 1, le casque existe évidemment; il est nettement caractérisé par une crista du genre de celle qui se voit sur le casque de la médaille d'EPAD (Epasnactus) et encore par le bord inférieur qui, une fois qu'on en est prévenu, est visible sur presque tous les exemplaires figurés dans ma planche.

Enfin vous remarquerez l'entourage radié qui accompagne la tête du guerrier, et qui paraît se composer des mè-

ches de sa chevelure, et des ailerons latéraux qui décoraient sans doute le casque.

Duchalais dit que « le guerrier est couvert d'une cuirasse et d'une cotte d'armes. » Si notre regretté confrère a vu l'indication d'une cuirasse dans les deux appendices qui chargent les épaules de ce personnage, et qui ressemblent si bien, en effet, aux épaulières des soldats sculptés sur la colonne Trajane, il s'est, je le crois, mépris; M. le marquis de Lagoy a déjà dit que ces reliefs ne sont rien autre chose que les plis du *sagum*[1], sorte de vêtement en usage dans la Gaule, et qui s'attachait, comme on le voit, non sur l'épaule, mais sur la poitrine à l'aide d'une agraffe très-nettement caractérisée sur les exemplaires n°s 1, 2 et 4, pour pouvoir être rejeté sur les épaules, où les plis s'accumulaient au point de produire un relief trompeur.

Veuillez me pardonner d'être entré dans d'aussi minutieux détails de costume à l'occasion de la discussion d'une inscription. Je n'ai pu résister au désir de rendre service à nos peintres et à nos artistes, et de faire mieux connaître un des monuments les plus curieux de l'art gaulois.

Sans doute le dernier mot n'est pas dit sur cette médaille; je n'ai pu même trancher les difficultés principales que soulève son examen : ainsi la question de savoir si le personnage représenté est VEROTALVS lui-même, où s'il offre l'image du dieu de la guerre, cette question est toujours indécise à mes yeux; de même j'hésite à vous proposer de voir la hampe d'une enseigne décapitée dans la haste souvent fleuronnée, placée entre le personnage et le sanglier, enseigne que VEROTAL se préparerait à couronner de nouveau de l'emblème national, le sanglier.

[1] *Rech. numism. sur l'armement et les instruments de guerre des Gaulois*. Aix, 1849, in-4°, p. 18.

Cette idée qui semble, au premier abord, un peu recherchée, n'est pas contraire au goût et au génie de l'antiquité; les Romains ont souvent été plus loin ; vous connaissez la charmante médaille de la famille Junia sur laquelle on voit la Victoire ou peut être la *Liberté marchant sur un sceptre brisé* et tenant dans la main *un bandeau royal ou une couronne largement ouverte;* la légende BRVTVS IMP est ici toute une révélation [1].

Dans la médaille de VEROTAL, nous pouvons voir l'image du guerrier courageux s'efforçant de relever l'enseigne nationale, mais nous n'avons pas là l'histoire pour confirmer nos inductions.

Les nos 1, 2, 4, 6, 7, 14 et 15 sont dans mes cartons.

Le no 3 vous appartient.

Le no 5 fait partie de la collection de M. l'abbé Barraud.

Agréez, je vous prie, etc.,

E. Hucher.

[1] Cette monnaie, imparfaitement décrite par Eckhel et Mionnet à l'article *Servilia*, a été expliquée par M. le comte Borghesi. Elle est donnée deux fois par Riccio, *Monete delle antiche famiglie di Roma*, à l'article *Junia*, pl. XXVI, no 17, et à l'article *Servilia*, pl. XLIV, no 11. — Voy. H. Cohen, *Descr. gén. des monn. de la rép. rom.*, pl. XXXVIII, *Servilia*, no 10. Un exemplaire unique de ce denier faisait partie du trésor découvert, en 1848, dans le jardin du collége du Mans. Voir le *Catalogue* publié par nous, p. 48, no 17.

MONNAIES CONSULAIRES DU BAS-EMPIRE.

(Pl. VII, n° 1.)

En général on oublie trop facilement les *anciens* et les maîtres, lorsque l'on est emporté par le désir de faire connaître la solution d'un problème que l'on se flatte d'avoir trouvée. Je vais donc réparer les torts involontaires commis par moi, lorsque je publiai les *Monnaies consulaires du règne d'Héraclius*, il y a bientôt deux ans[1].

L'occasion m'en est fournie tout naturellement par un nouvel aureus que M. H. Zæpffel a eu l'obligeance de me communiquer, et qui provenait, primitivement, de la collection de M. le docteur Tesson. Cet aureus, qui est une variété du n° 2 de la planche qui accompagne mon premier travail, est d'une excellente conservation, et ses légendes ne peuvent laisser aucun doute :

DMNH. RACAIO CONSVAIIA. Deux bustes de face, l'un imberbe, mais de même dimension : entre eux une croix.

℟. VICTORIA. CONSABIA. Croix sur quatre degrés; à l'exergue CONOB. — AV. 4gr,4.

On peut conclure maintenant de cette pièce que la légende du droit étant au singulier, s'applique seulement à un seul personnage, c'est-à-dire *au consul;* il reste les dernières

[1] *Revue num.*, 1857, p. 247 et suiv.

lettres des deux légendes qui sont toujours un problème dont l'explication est à deviner.

Pellerin n'a connu que le *decanummium* gravé aux nos 6 et 7 de ma planche : il pense que cette monnaie représente Héraclius Constantin, et qu'elle a été frappée sous le règne de son père, qui se le serait associé au consulat « quoiqu'on ne trouve pas qu'Héraclius Ier l'ait fait consul, « ni même qu'il se soit donné aucun collègue au consulat. » Pellerin pressentait la vérité, mais il eut le tort de ne pas feuilleter assez attentivement les historiens byzantins[1].

Eckhel ne connut aussi que le bronze édité par Pellerin, et il persista à l'attribuer à Héraclius Constantin créé consul en 617, d'après Nicéphore : je crois que le docte viennois a pris une date erronée dans l'historien, mais enfin il est encore plus près de la vérité que Pellerin, puisqu'il constate qu'Héraclius Ier fit des consuls[2].

On a vu que ces *decanummium*, ainsi que les deniers, les demi-follis et les *pentanummium* qui portent un buste seul, appartiennent, suivant moi, à Héraclius Ier lui-même; tandis que les aureus nous donnent les consulats d'Héraclius Constantin et d'Héracléonas. — Aucune objection ne m'a été faite depuis qui pût modifier ma première attribution.

C'est donc le baron Marchant qui a eu, le premier, la malheureuse pensée de l'exarque d'Afrique : après lui son opinion fut adoptée sans contestation : Pellerin et Eckhel étaient si bien mis de côté que leurs noms ne sont même pas prononcés dans la dissertation de M. Marchant. Quand je me suis surpris à parler des monnaies consulaires

[1] Pellerin, *Mélang.*, t. I, p. 220.

[2] Eckhel, *Doc. num. vet.*, t. VIII, p. 224.

byzantines, je ne me doutais guère que je ne faisais que poursuivre l'idée de nos anciens maîtres.

J'ajouterai qu'à propos du *decanummium* consulaire d'Héraclius, Eckhel rappelle très-judicieusement plusieurs médailles qui rentrent dans le même système.

C'est, par exemple, le médaillon d'or et le médaillon de bronze de Dioclétien et Maximien, avec la légende IMPP. DIOCLETIANO III et MAXIMIANO COSS : le type est un quadrige d'éléphants.

C'est le moyen bronze de Maxence, au type soit du char attelé de six chevaux, soit du quadrige d'éléphants, avec la légende FEL. PROCES. CONS. IN. AVG. N. — Voilà bien un exemple des processions consulaires sur lesquelles j'ai donné quelques détails.

C'est le médaillon contorniate portant la tête de Valentinien III, et la légende PETRONIVS MAXSIMVS. V. C. CONS[1].

Rappelons ici que, d'après Nicéphore et Théophane, il y eut aussi des cérémonies à propos de l'accession au consulat des fils de Constantin Copronyme, et de Tibère Constantin : je pourrai peut être, un jour, soumettre quelques attributions, à cet égard.

A. DE BARTHÉLEMY.

[1] Eckhel, *ibid.*, p. 336. — Mionnet, t II, p. 141, 146, 201.

MONNAIES INÉDITES DE BAR.

Ainsi que le dit M. de Saulcy, dans ses *Recherches sur les monnaies des comtes et ducs de Bar*, toutes les espèces émises par le duc Robert n'ont pas encore été retrouvées et ce savant « n'hésite pas à affirmer que si l'on en rencontre de nouvelles, elles seront munies des types de quelque monnaie royale de Jean ou de Charles V. »

La découverte que j'ai faite d'une monnaie de Robert, jusqu'alors inconnue, n'est pas en opposition avec cette affirmation. Sans doute, le gros d'argent dont nous don-

nons ici la figure n'offre pas une copie servile du *franc à cheval* de Jean ou de Charles V, et d'ailleurs le métal n'est pas le même; mais cependant le type du droit rappelle celui de la monnaie royale. Ce type du cavalier, tourné à droite et armé d'un écu, tient en quelque sorte le milieu entre celui du *franc à cheval* des ducs de Bretagne (1364-1442) et celui du *ridder d'or* de Philippe le Bon, duc de Bourgogne (1419-1467). Le revers offre la

plus grande analogie avec celui du *lion d'argent* de Louis de Male, comte de Flandre (1346-1384). Sur le casque du duc Robert on remarque ce grand panache, qui se voit si distinctement, au-dessus de l'écu penché qui forme le type d'un autre gros, publié par Dom Calmet (*Suppl.*, n° 45), par Duby (pl. LXVIII, n° 4), et par M. de Saulcy (*Comtes de Bar*, pl. III, n° 8).

On remarquera encore la chaînette qui rattache à l'armure l'épée de marquis que le duc tient à la main. Le cheval a la tête empanachée et le corps couvert d'une housse sans broderies. On lit autour :

ROB' DVX : BAR[E]NSIS Z M[*archio*].

Au revers, une croix fleuronnée dans un entourage formé de quatre cintres, à l'extérieur desquels sont placés dans les angles rentrants quatre *bars* accompagnés de six croisettes et de six étoiles. Autour :

MONETA : SANCTI : MICHAELIS.

Les monnaies, au type du cavalier, que nous avons citées sont des espèces d'or ; il semble que le gros de Robert soit une rénovation, en plus grand, du gros au cavalier armé d'une épée et d'un bouclier, frappé par Jean d'Avesne, comte de Hainaut (1280-1304)[1], peut-être un siècle auparavant, car Robert de Bar, comte en 1352, duc en 1355, n'est mort qu'en 1411 ; le gros, dont le revers porte quatre fleurs de lis aux extrémités de la croix, doit avoir été fabriqué après 1364, époque du mariage de Robert avec Marie de France, fille du roi Jean.

La série si restreinte des monnaies de Bar aura à s'enri-

[1] *Revue num.*, première série, t. I, pl. IV, n° 1.

chir encore d'un denier du même prince, que possède M. le comte de Widranges. C'est une variété qui diffère de la pièce décrite par M. de Saulcy (voy. sa pl. IV, n° 3) tant par le module et les légendes que par le type du revers.

L'écu, en forme de losange, est plus grand et renferme douze croisettes au lieu de six.

+ ROBT : DVX : BARS : Z MA (*et marchio*).

Revers. + MONETA : SANCTI : MIC'. La croix est placée dans un entourage formé de quatre cintres.

A ces deux pièces frappées à Saint-Mihiel, je joindrai la description d'un jeton de la ville de Bar, ayant au revers les armes de J. B. Colbert, seigneur de Saint-Pouange et de Villacerf, intendant de Lorraine, conseiller d'État qui, le 21 avril 1661, termina à Bar-le-Duc les négociations entamées pour l'exécution du traité conclu entre Louis XIV et le duc de Lorraine.

M. de Fontenay, dans son *Manuel de l'amateur de jetons* (p. 158), attribuait par erreur cette pièce au grand Colbert, et il n'en a décrit qu'un seul côté.

+ DE L'INTEN^CE DE MR COLBERT DE S^T P^GES CONS^R D'ESTAT. Écu aux armes de Colbert timbré d'une couronne perlée; dans le champ [1658].

℟. JECT DE LA CHAMBRE DES COMTES DE BAR. Armes du Barrois. La date a disparu par suite de l'impression de deux pensées en contremarque.

LÉON MAXE.

MONNAIES FRANÇAISES INÉDITES.

MANTES. — REIMS. — LYON.

(Pl. VII.)

Monnaies de Mantes au XIe et au XIIe siècle.

Dans l'ouvrage dont M. F. Poey d'Avant vient d'éditer le premier volume sur les monnaies féodales de France, je remarque, p. 10, la description d'un denier fort intéressant, provenant d'une découverte numismatique faite dernièrement à Bain (Ille-et-Vilaine)[1]. Le dessin de ce denier est arrivé trop tard à M. Poey d'Avant pour qu'il pût lui trouver place sur ses nombreuses planches. Je puis le donner aux lecteurs de la *Revue*, grâce à l'obligeance de M. A. Bigot, de Rennes.

SILIPVS REX. Deux croisettes pattées, et deux annelets posés en croix.

℟. MEDANTEVNC.... Croix. 22 gr. (pl. VII, n° 2).

Ici les légendes ne laissent aucun doute : nous avons sous les yeux un denier de Philippe Ier frappé à Mantes, *Medanteum castrum* : les chartes donnent au nom de cette ville les formes suivantes : *Medunta*, *Medonta*, *Medontha*, *Meduunta*, *Medanta*. Le type est une dégénérescence du

[1] Voy. *Revue num.*, 1858, p. 351 et suiv.

monogramme d'Eudes : ajoutons qu'il est identique à celui des deniers attribués à Louis VI portant la légende CASTRVM MAT, NAT ou MATA, ou encore CASTRYH HAYT suivant M. Delombardy. Les dernières pièces avaient été longtemps classées à Mâcon, sur la foi de Duby, puis elles furent revendiquées pour Mantes, et M. Pocy d'Avant a maintenu cette dernière attribution.

Je pensais trouver quelques renseignements dans un ouvrage qui vient de paraître dans les *Mémoires de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise*, mais mon attente a été déçue ; l'auteur de cet opuscule n'a apporté aucun document nouveau qui put éclairer la question : ses planches elles-mêmes sont exécutées de telle manière qu'il faut de la bonne volonté pour y apercevoir quelque chose [1].

Leblanc, p. 164, n° 8, a donné un denier de Louis VI, au même type que les pièces à la légende NAT, ou MATA, mais qui porte en toutes lettres MEDANTE CASTELLV. Je ne sache pas que cette monnaie existe aujourd'hui en nature, mais on peut affirmer que Leblanc l'a vue : ne connaissant pas le denier de Philippe Ier, il ne pouvait pas supposer le denier de Louis VI qui offre avec le premier des rapports d'analogie si évidents.

Nous avons donc deux pièces, de Philippe Ier et de Louis VI qui toutes deux, frappées à Mantes, portent

[1] *Recherches sur des monnaies, méreaux, sceaux, jetons historiques de la ville de Mantes à diverses époques de son histoire*, par J. N. Loir (de Paris). — J'ai été assez maladroit pour ne pas retrouver les deux chartes de 1006 que M. Loir a vues, citées par Le Blanc, et dans lesquelles il serait fait mention de la monnaie de Mantes. Mon savant confrère Léopold Delisle a eu l'obligeance, à ma prière, de consulter le manuscrit original de l'*Histoire ecclésiastique* d'Orderic Vital : on y trouve la mention de *solidos medantensium*, t. II, f° 155, v° lig. 16, et f° 157, r° lig. 8.

l'ethnique *Medante*, *Medanteum* : dès lors il est permis de penser que NAT, MAT, ou NATA CASTRVM n'est pas Mantes. Je dirai, comme M. Cartier, en 1836, qu'il paraît assez invraisemblable que la même ville ait porté deux noms aussi différents simultanément [1].

J'ai cherché si, dans le Vexin, il se trouvait quelque localité qui eût pu être l'atelier monétaire des deniers de Louis VI, à la légende *castrum nat* ou *nata;* mes investigations, ainsi que celles de mon savant confrère M. Léopold Delisle ont été complétement vaines. J'en suis donc réduit aux conjectures, et voici celle que je hasarde très-timidement.

Le Vexin, dont Mantes était la capitale, fut réuni à la couronne par Philippe Ier en 1081 ou 1082 : à cette date mourut Simon, comte de Vexin, de Valois, de Bar-sur-Aube, sire de Péronne, Montdidier, Mantes, etc. Ce baron, l'un des plus riches du royaume, avait embrassé la vie religieuse après avoir soutenu une interminable lutte contre le roi Philippe qui en voulait à ses domaines.

Simon était petit-fils de Raoul Ier, comte du Vexin et du Valois : celui-ci avait eu deux fils de sa femme Adèle, fille de Haudouin, sire de Nanteuil, Rameru, Breteuil et Clermont. L'un, Raoul II, fut le père de Simon ; le second, Thibaut, fut seigneur de Nanteuil-le-Haudouin et eut des descendants jusqu'au XIIIe siècle.

Ne serait-il pas permis de penser que, sous Louis VI, les seigneurs de Nanteuil-le-Haudouin, Adam de Crépy, dit *le Riche*, ou Thibaut II, ont frappé monnaie dans leurs domaines, en imitant le type royal de Mantes, berceau de leur famille? Louis VI même n'aurait-il pas pu établir temporairement un atelier monétaire à Nanteuil-le-Haudouin ?

[1] *Revue num.*, 1836, p. 251 et suiv.

C'est là un fait que les archéologues de cette ville peuvent étudier et discuter : il est certain que le *castrum Nantogilum* peut très-bien, sur une légende monétaire, devenir *castrum nat* ou *nata*. Il est certain aussi que ce rapprochement répondrait à la remarque de M. Cartier qui, dans l'article déjà rappelé, trouvait également invraisemblable qu'un type identique ait pu être employé dans deux villes différentes : les cadets de la maison du Vexin conservaient le type de la capitale du Vexin.

Denier attribuée a Arnoul, archevêque de Reims.

+ GRATIA D....REX. Monogramme carlovingien.

℟. + REMIS CIVITAS. Croix cantonnée au troisième d'un *oméga* (pl. VII, n° 3).

La fabrique et le style de cette monnaie indiquent le xe siècle : l'*oméga* qui est gravé dans l'un des cantons de la croix appartient également à cette époque et au commencement du xie siècle. Nous le retrouvons sur un denier au type d'Eudes attribué, il y a quelques mois par M. de Longpérier, à la ville de Soissons : il est gravé également sur les deniers de Reims au nom de Louis IV et de Louis V, et sur des pièces de Philippe Ier émises à Senlis [1].

Les monnaies rémoises au type carlovingien sont assez communes, et leur style indique clairement qu'elles ont été frappées longtemps après le règne de Charles le Chauve : c'est un type immobilisé qui dut servir aux archevêques depuis 940 époque à laquelle Artaud eut, avec la dignité

[1] *Revue num.*, 1859, p. 455, pl. XXI, 1. — *Notice de la collect. Rousseau*, p. 217, pl. III, 542. — Poey d'Avant, I, 19 et 18.

de comte, le droit de frapper monnaie. Le même fait se présente à Châlons-sur-Marne, évêché suffragant de Reims.

Depuis 987 époque à laquelle mourut Louis V, le dernier roi dont le nom paraisse sur la monnaie de Reims, jusqu'en 1033, date de l'avénement de Gui I de Châtillon qui paraît avoir signé le premier les espèces archiépiscopales, il y a une suite de quarante-six ans pendant lesquelles l'atelier de Reims ne dut pas chômer : nous savons déjà que de 1021 à 1023, sous l'archevêque Ebles de Roucy, Eudes, comte de Champagne, s'empara du comté de Reims, et frappa monnaie dans cette ville.

A la mort de Louis V, l'archevêque de Reims était Arnoul qui, durant sa vie politique mêlée aux événements contemporains, occupa deux fois ce siége, d'abord de 988 à 991, ensuite de 996 à 1021.

Arnoul contribua à faire élire Hugues Capet roi de France : c'était un devoir de reconnaissance envers le duc de France qui l'avait sauvé de l'accusation de lèze-majesté dont il avait à répondre devant l'assemblée des barons. Si on a égard à ce fait que les ducs de France copiaient souvent, ou imitaient dans sa forme le monogramme carlovingien, on reconnaîtra qu'Arnoul dut naturellement adopter un type qui avait un double avantage ; il suivait le type de son bienfaiteur, du roi de France : en outre il avait une monnaie qui était semblable à celle de son voisin et suffragant, l'évêque de Châlons.

L'*oméga* de Louis IV et de Louis V ajouté dans un des cantons de la croix me semble dater presque rigoureusement cette renaissance du type carlovingien à Reims. Je serais tenté de lui attribuer une variété de cette monnaie que j'ai vue dans la riche collection de M. Saubinet, membre de l'Académie impériale de Reims :

+ GRATIA D-I REX. Monogramme carlovingien.

℟. + REMIS CIVITAS. Croix cantonnée d'une croisette au premier.

La croisette se trouve, avec l'*oméga* sur un denier de Louis IV qui fait également partie de la collection de M. Saubinet, et je ne sache pas qu'on le retrouve sur d'autres monnaies rémoises.

V
+ GRATIA DEI REX. LOS
D.

℟. + REMIS CIVITAS. Croix cantonnée d'une croisette au premier, et d'un *oméga* au quatrième (pl. VII, n° 4).

Monnaies archiépiscopales de Lyon.

Jusqu'à ce jour, on a publié des monnaies archiépiscopales de Lyon, du XIVe siècle, dans plusieurs recueils. M. de Longpérier est le premier à avoir fait connaître celles de Charles d'Alençon (1365-1375). Ces publications sont des descriptions exactes et raisonnées, accompagnées d'études historiques. Mais on n'a pas encore songé à rechercher les textes monétaires sous l'empire desquels ces pièces ont été fabriquées [1].

En donnant ici quatre variétés inédites de monnaies de Lyon au XIVe siècle, je vais analyser des documents dont je dois la communication à M. H. Morin-Pons qui a bien voulu m'autoriser à m'en servir, avec une courtoisie dont je lui suis particulièrement reconnaissant. Ces notes pourront être utiles aux numismatistes qui s'occuperont de l'histoire de la monnaie de Lyon, question importante et

[1] *Revue num.*, 1837, p. 360 à 365, pl. XII; 1859, p. 462, pl. XXI. — *Catal. Poey d'Avant*, p. 253 et 254, pl. XVII.

qui semble présenter un certain nombre de problèmes à résoudre [1].

1350, 30 *août*. L'archevêque, le doyen et le chapitre afferment leur monnaie pour trois ans à Simon de Beaujeu, moyennant une somme de 1,800 florins d'or. La part afférente sur cette ferme au prélat et montant à 990 florins, est abandonnée par lui au chapitre en échange du tiers de la juridiction de la ville qui lui avait été cédée.

1359, 27 *juin* et 2 *juillet*. Amphélise du Péage, bourgeoise de Lyon, possédait par droit héréditaire la charge de graveur des fers de la monnaie : elle cède cette charge à son fils Guionnet l'Amoureux, avec le consentement de l'archevêque Guillaume, du doyen et du chapitre.

1363, 9 *septembre*. Le chapitre ordonne, sauf le consentement de l'archevêque, que l'on fasse à Lyon de la bonne monnaie.

1365, 25 *février*. Le chapitre confirme les priviléges des monnayers de Lyon, *ut est fieri consuetum*.

1366, 23 *décembre*. L'archevêque Charles d'Alençon confirme la cession faite par Amphélise du Péage : il est à remarquer, par les termes de l'acte, qu'elle était de famille de monnayers, puisque c'est elle qui fait personnellement la cession, avec le consentement de son mari Hugonin Garnier [2].

[1] Les documents dont M. Morin-Pons a déjà fait l'objet d'une communication sommaire à l'Académie de Lyon, sont empruntés à deux sources : d'abord des actes conservés aux archives départementales du Rhône; ensuite le *Registrum de certis gestis super administratione sedis archiepiscopalis Lugdunensis*, ms. latin n° 5187 de la Bibliothèque impériale.

[2] *Cum Amphelesia de Pedagio, uxor Hugonini Garnier, ad hoc per eumdem maritum, cum solennitate juris, sufficienter auctorisata, magisterium et sculturam ferrorum monete nostre Lugdunensis, ad ipsam tunc jure hereditario, ex successione parentum suorum pertinentia, una cum omnibus franchisiis, juribus et libertatibus magisterii et sculture predictorum, Guionneto Amerosi, filio suo, dedisset et cessisset*, etc.

1366, 24 *février*. L'archevêque et le chapitre nomment tailleur de leurs monnaies Raoul ou Rolet Aymerici, clerc, en remplacement de Jacquemet Rotule, bourgeois de Lyon, qui s'était démis de cet emploi : le nouveau tailleur reçoit les mêmes émoluments que son prédécesseur, savoir : 2 deniers par marc ouvré ; 20 florins d'or commun pendant les chômages [1], un vêtement complet et une tunique commune.

1367, 30 *juin*. Le chapitre délègue au doyen le droit de choisir le tailleur et le garde de la monnaie, ainsi que de recevoir leurs serments, au nom de l'église et du chapitre.

Même date. L'archevêque et le chapitre nomment *Petrus de Copaliis de Campania*, tailleur de leurs monnaies : son salaire se composait de deux deniers par marc ouvré, un vêtement complet, et une tunique commune, *tunica mala de panno*, par an ; plus 20 florins d'or commun, au poids, par année de chômage.

1367, 18 et 20 *septembre*. Le chapitre assisté de deux délégués de l'archevêque nomment garde de la monnaie Barthélemy Lamberti, *de Romanis*.

1367, 14 *mars*. Prestation de serment de Raoul Aimery, tailleur de la monnaie de Lyon en présence du chapitre.

1368, 5 *mars*. Jacques Fabri, sacriste de Saint-Just, et Martin *de Ulmo*, vicaires généraux de Charles d'Alençon, en son absence, ainsi que le doyen Jean de Talaru et le chapitre, nomment garde de leur monnaie Barthélemy de Virbant, changeur, bourgeois de Lyon, pour l'année courante [2]. Le 19 août de cette même année, je remarque la

[1] *Quia contigit dictas nostras monetas plerumque chomare*. A cette époque l'atelier monétaire de Lyon était donc peu actif.

[2] Il résulte de l'ensemble des documents que nous analysons ici, que le

nomination de Jean de Vianne, bourgeois de Lyon, à l'emploi de garde de la monnaie; mais cet acte ayant été biffé dans l'original, il y a lieu de penser qu'il n'y fut pas donné de suite.

1368, 2 *octobre*. Le chapitre délègue le doyen pour recevoir les serments du maître et des officiers de la monnaie.

1368, 9 *novembre*. Le chapitre donne pouvoir au doyen et au chantre de s'entendre avec les gens de l'archevêque pour régler la fabrication de la monnaie.

1368, 17 *novembre*. Les grands vicaires, en l'absence de l'archevêque et le chapitre, nomment Barthélemy de Montens, dit *Thomassin*, changeur, maître de leur monnaie qui devra pendant un an être frappée dans le château archiépiscopal de *Bechénelein*? : il s'agissait de deniers blancs, ayant cours pour 6 deniers viennois, d'autres deniers blancs, dits *forts viennois*, ayant cours pour 2 deniers, et de deniers noirs, ayant cours pour un denier viennois. — Les premiers devaient être fabriqués à raison de 7 liv. 10 sous viennois au marc d'argent fin, de 4 deniers de loi, 8 sous 4 deniers de poids, et à 2 grains de loi, et un denier de poids de remède : le seigneurage était de 5 sous. — Les seconds étaient à 2 deniers 8 grains de loi, 14 sous 7 deniers de poids; le remède était de 2 grains de loi et 2 deniers de poids : le seigneurage de 1 sous viennois. — Les troisièmes étaient à 1 denier 12 grains de loi, 18 sous 9 deniers de poids; le remède de 2 grains de loi et 3 deniers de poids; il n'y avait pas de seigneurage pour les deniers noirs.

garde et le tailleur de la monnaie de Lyon étaient choisis, chaque année, de préférence, parmi les changeurs. Pendant tout le temps que durait leur mandat, ils jouissaient, même pendant les chômages, des priviléges attribués aux monnayers; à cette époque, le graveur et les ouvriers subalternes étaient donc seuls monnayers héréditaires.

Nous remarquons dans cet acte que le maître est laissé libre de faire graver sur la monnaie tels signes qu'il lui plaira, au gré et pour l'avantage de l'archevêque et du chapitre, pourvu qu'il maintienne l'inscription *Prima sedes Galliarum*[1].

Cette clause me semble donner la date des contrefaçons que l'atelier archiépiscopal ne se gêna pas de faire pour assimiler ses produits aux espèces royales et à celles des États voisins. Cet article permettait non-seulement d'imiter les types, mais aussi de graver le nom ou l'initiale du prélat. Je suis porté à croire que les monnaies de Charles d'Alençon proviennent de la fabrication faite dans son château après 1368, et je crois fournir aujourd'hui le texte, et aussi une monnaie qui prouvent mathématiquement, contrairement à l'opinion de M. Poey d'Avant, que Charles d'Alençon signa vraiment des monnaies frappées sous son épiscopat.

Qu'il y eut là contrefaçon, c'est évident : seulement il me semble que cette spéculation peu délicate ne peut être considérée comme le fait direct du prélat ; c'est là une ma-

[1] *Item volumus, concordamus et dicto magistro concedimus quod ipse dictas monetas superius declaratas possit et sibi liceat, dicto durante tempore, facere fieri et cudi in dicto castro de Bechineleyn cum omnibus signis, signaculis seu caracteribus que sibi placuerint et videbantur oportuna pro commodo et utilitate domini archiepiscopi et nostrum decani et capituli predictorum, et quorum interest, dum tamen in dictis monetis sit scriptum in articulo* prima sedes Galliarum.

Il résulte aussi de cet acte que le maître devait soumettre la monnaie fabriquée au garde, chargé de procéder aux essais. En cas de contestation entre le garde et le maître, l'archevêque et le chapitre désignaient deux changeurs ou deux hommes experts dans l'art du monnayage et du change pour juger en dernier ressort.

A cette même date, Louis de Fuer, changeur lyonnais, est nommé garde, *custos monetarum sedis Lugdunensis ;* Aimon *de Neuro* et Gilet *de Cuysello*, changeurs, sont nommés experts, en cas de contestations.

nœuvre d'agents subalternes qui, après s'être engagés à payer des redevances assez considérables, employaient tous les moyens pour faire des bénéfices qui leur permissent de s'enrichir en faisant honneur à leurs engagements. Le seigneur, souvent, n'était peut-être guère plus responsable ici que les rois de France ne l'étaient des exactions des fermiers généraux.

1369, 27 *juin*. Charles d'Alençon et le doyen Jean de Talaru nomment garde de leur monnaie Jean de Villars, bourgeois de Lyon, avec plein pouvoir de faire tout ce qui touche à la fabrication, hormis *les essais*. Le garde jouissait de toutes les immunités attribuées aux monnayers des serments de France et de l'empire.

1369, 9 *septembre*. L'archevêque et le chapitre créent Humbert Vialet, bourgeois de Lyon, maître de leurs monnaies, et mandent à Jean de Villars, garde de ladite monnaie de lui remettre les espèces fabriquées qu'il avait entre les mains. — Il s'agissait de forger au château archiépiscopal de *Bechivelleyn* des monnaies suivant le règlement du 17 novembre 1368, avec les modifications suivantes :

Deniers blancs, ayant cours pour 6 deniers pièce, à 3 deniers 20 grains de fin, 8 sous 4 deniers de poids, 1 denier de remède en poids.

Deniers blancs, ayant cours pour 2 deniers viennois pièce, à 2 deniers 4 grains de fin, 14 sous 7 deniers de poids, 2 deniers de remède.

Deniers noirs, ayant cours pour 1 denier viennois, à 1 denier 6 grains de loi, 16 sous 8 deniers de poids.

Le seigneurage était de 3 sous viennois par marc de monnaie blanche.

Le nouveau maître des monnaies était maintenu dans le droit de choisir le type qui lui conviendrait *sub quocumque*

signo et contrasigno quod eidem placuerit, pourvu qu'il conservât la légende *Prma sedes Galliarum.* — Le 10 octobre, Jean de Villars et Humbert Vialet prêtaient, devant le chapitre, le serment accoutumé.

1371, 22 *avril.* Le chapitre prescrit de faire des monnaies au type ancien : *Voluerunt et consensierunt quod scudatur moneta ad signa et formam antiquiora, aliter non.* Cette courte délibération semble indiquer qu'il y avait eu quelque remontrance faite au sujet de l'imitation trop servile des monnaies royales. Si ma conjecture est fondée, nous aurions ainsi la date exacte de la période pendant laquelle Charles d'Alençon signa les monnaies de Lyon. Il est à remarquer, d'ailleurs, par tous les actes analysés ici, que la monnaie appartenait par indivis au prélat et au chapitre : il se pourrait que celui-ci ait pris de l'ombrage de l'apparition du nom archiépiscopal qui, à la rigueur, aurait pu être revendiqué ultérieurement pour assurer au prélat, exclusivement, le droit de frapper monnaie à Lyon.

1371, 28 *avril.* L'archevêque et le chapitre créent de nouveau Barthélemy Lamberti, garde de leurs monnaies, pour ouvrer sous *Conto de Comitibus*, bourgeois de Valence, maître récemment nommé. — Il s'agissait de frapper des *gros d'argent*, ayant cours pour 8 deniers viennois, à ..s.. deniers 8 grains de loi, 8 sous de poids, 2 grains de remède en aloi et 1 denier en poids ; des *deniers blancs*, ayant cours pour 6 deniers, à 3 deniers 8 grains de loi, 8 sous 2 deniers de poids, 2 grains de remède d'aloi et 1 denier de poids ; des *deniers noirs* appelés *forts*, ayant cours pour 2 deniers, à 2 deniers de loi, 13 sous 8 deniers de poids, avec même tolérance que les précédents ; des *petits deniers noirs*, ayant cours pour 1 denier, à 1 denier de loi, 16 sous de poids, 2 grains de remède d'aloi et 3 deniers de poids.

Il est ajouté que le maître pourra diminuer ou augmenter les monnaies suivant les variations des espèces du roi de France, et aussi qu'elles devront porter la légende *Prima sedes Galliarum*, avec le type du *soleil et de la lune.*

Le seigneurage dû par le maître était de 400 florins d'or, à payer annuellement.

1371, 30 *avril.* L'archevêque et le chapitre nomment *Conto de Comitibus*, bourgeois de Valence, maître de leurs monnaies qui étaient toujours frappées dans le château de *Bechevelin*, aux conditions analysées dans l'acte précédent.

1371, 29 *mai.* Nouvelle confirmation, par Charles d'Alençon, de la cession d'Amphelise du Péage.

1373, 2 *octobre.* Pendant l'absence de l'archevêque, ses grands vicaires et le chapitre nomment maître des monnaies Pierre de *Vareyo*, bourgeois de Lyon, pour ouvrer soit au château de *Riortiers*, soit à celui de *Bechivellene* : le maître pendant l'année précédente paraît avoir été Mathieu *Burgo.* Pierre de *Vareyo* devait faire des *blancs*, ayant cours pour 6 deniers viennois, à 3 deniers 16 grains de loi, 8 sous 6 deniers de poids, en remède 2 grains d'aloi, et 2 deniers de poids ; des *Fors*, ayant cours pour 2 deniers, à 2 deniers de loi, 15 sous de poids, en remède 2 grains d'aloi et 3 deniers de poids ; des *petits deniers noirs*, ayant cours pour 1 denier, à 1 denier de loi, 18 sous de poids, en remède 2 deniers d'aloi, et 3 deniers de poids, le tout au *marc de Lyon.*

Les types et les légendes devaient être les mêmes que sous le maître précédent, et le cours ainsi que la valeur identiques à ceux de la monnaie royale; le seigneurage s'élevait à *quadragintos francos auri legitimi ponderis et va-*

loris, à partager suivant l'usage établi entre le prélat et le chapitre.

1375, 8 *avril*. Le chapitre confirme aux monnayers et à leurs familles des priviléges semblables à ceux du serment de France.

1378, 29 *mars*. Ordonnance du chapitre au sujet d'une fabrication de monnaies.

1379, 10 *décembre*. Le chapitre nomme un procureur pour poursuivre des individus accusés d'avoir contrefait les monnaies dans l'étendue du comté de Lyon. — Serment du garde, maître et tailleurs de la monnaie lyonnaise.

1380, 4 *février*. Jean de Talaru, archevêque, et le doyen du chapitre créent Barthélemy Lamberti maître de la monnaie *sedis ecclesie nostre Lugduni*.

Je passe à la description des monnaies inédites de la période à laquelle se rapportent les textes ci-dessus.

+ PRIMA SEDES. Deux annelets terminent la légende. KROL, au-dessus, une mître, au-dessous, une fleur de lis, le tout cantonné de quatre annelets.

℟. + GALLIARVM. La légende commence par deux annelets ; croix fleurdelisée et haussée sur un pied, 1gr,30. Cette pièce, décrite dans la *Numismatique du Dauphiné*, de M. Morin-Pons, est une imitation du *petit dauphin* de Charles V sur lequel la mître est remplacée par un dauphin, et qui pèse le même poids (pl. VII, n° 5).

+ Même légende que ci-dessus. L cruciforme, accosté d'un croissant et d'un soleil.

℟. Mêmes type et légende que ci dessus. Cette monnaie qui offre la plus grande analogie avec celle qui précède a été évidemment frappée après la délibération du chapitre du 28 avril 1371 (pl. VII, n° 6).

+ Entre quatre points ; PRIMA : SEDES. L cruciforme, accosté du soleil et de la lune, dans un trèfle.

GA LL IAR VM. Croix fleurdelisée coupant la légende et cantonnée au premier d'un soleil, au deuxième et troisième d'une fleur de lis, au quatrième d'un croissant (pl. VII, n° 7).

+ Même légende et même type, sauf que le type lyonnais n'est pas accosté du soleil et de la lune.

℟. + GALLIARVM. Croix grecque cantonnée comme celle qui est gravée sur la monnaie précédente dont celle-ci semble être une subdivision (pl. VII, n° 8).

A. de Barthélemy.

GROS INÉDIT DE LOUIS II, BARON DE VAUD.

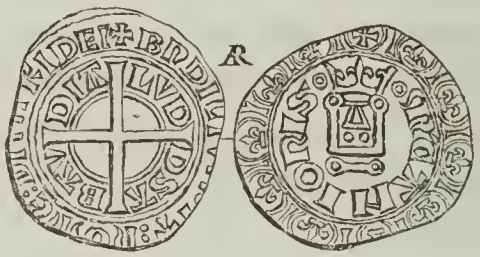

Les seigneurs de Vaud, de la maison de Savoie, ont continuellement imité la monnaie des autres princes. Louis I (1284-1302) contrefaisait les deniers de son frère Amédée V, comte de Savoie (1285-1323), et ceux de l'évêché de Lausanne[1]. Albert, roi des Romains lui interdit cette fabrication par une charte donnée à Baden en 1299[2].

De Louis II (1302-1350) nous connaissons déjà :

Une imitation de l'esterling de l'empereur Louis de Bavière (1314-1347)[3].

Une imitation du gros à la couronne de Philippe de Valois (1336)[4].

Une imitation du gros à la fleur de lis du même roi (1340)[5].

[1] Domenico Promis, *Monete di Savoia*, tav. compl. II, n° 14, et tav. suppl. 3, n° 2.

[2] *Ibid.*, t. Ier, p. 440.

[3] *Ibid.*, pl. compl. III, n° 12.

[4] Soret, *Revue num*, 1850, t. XV, p. 142, et Rod. Blanchet, *Monnaies des pays voisins du Léman*, 1854, pl. V, n° 12.

[5] Cartier, *Revue num.*, 1842, t. VII, pl. XXIV, n° 4.

Une imitation du delphinal de Guignes VIII (1343-1350) [1].

C'est encore une contrefaçon du gros à la couronne de Philippe de Valois dont je donne ici le dessin. Cette pièce, que j'ai achetée à Bourg en Bresse, diffère en plusieurs points de celle qu'a publiée M. Soret, laquelle est fabriquée à *Pierre-Chastel* [2].

Sur la mienne on lit :

LVD·D·SABAVDIA (*Ludovicus de Sabaudia*) entre les bras d'une croix ; autour : + BNDICTV:SIT NOME:DNI:NRI:DEI (et non IhV, comme sur le gros de M. Soret).

Revers. M' CA NIONIS (*moneta castelli Nionis*) autour de tournelles surmontées d'une couronne fleurdelisée. Bordure de dix fleurs de lis, avec une croisette (onze lis sans croisette sur le gros de Pierre-Chastel). *Argent.* Poids, 1gr,95.

Le gros publié par M. Soret nous montre des tournelles surmontées d'un petit édifice à créneaux qui imite la couronne royale, tout en représentant le *Petri-Castellum.* Le nom de Nyon ne justifiait pas ce détail, aussi le gros que je publie offre-t-il une copie plus hardie de la couronne de Philippe VI.

Cette contrefaçon constituait une bonne spéculation, car les espèces françaises avaient cours un peu partout ; et le roi, n'ayant aucune autorité sur le baron de Vaud, ne pouvait, comme l'avait fait précédemment l'empereur Albert d'Autriche, interdire l'usurpation de ses types monétaires.

On peut remarquer, au reste, que l'empereur lui-même, bien qu'évidemment pressé par l'évêque de Lausanne, avait usé de ménagements dans sa charte d'interdiction. « Ea

[1] Promis, *Reali di Savoia*, pl. supp. III, et Rod. Blanchet, pl. V, n° 11.

[2] *Revue num.*, 1850, p. 142, vignette.

propter fidelitati tue committimus et iniungimus studiose quatenus ab huiusmodi cesses penitus et desistas donec coram maiestate nostra edoceas legittimis documentis si quid tibi iure competat in hac parte hoc nullatenus. »

M. Rod. Blanchet paraît croire que le gros de Pierre-Chastel appartient à Louis Ier [1]; mais, comme il est évident que cette pièce, aussi bien que celle portant le nom de Nyon, est une imitation d'une monnaie royale française d'émission postérieure à la mort du premier baron de Vaud, on ne peut hésiter sur son attribution à Louis II.

Voici donc la monnaie de Nyon retrouvée; les documents recueillis avec tant de soin par M. Promis nous apprennent que les comtes de Savoie ont fait fabriquer dans cette ville des monnaies à divers types, et nous fournissent les noms des onze maîtres qui ont dirigé la fabrication depuis 1390 jusqu'en 1427; mais le savant antiquaire de Turin n'a publié aucun acte relatif à cet atelier, à l'époque des barons de Vaud. Nous savons seulement que Nyon fut cédé, en 1294, à Louis I par son frère le comte Amédée V, et fit retour à la couronne de Savoie en 1359.

On ne saurait dire si les émissions de l'atelier de Nyon furent abondantes; mais il est constant que maintenant les monnaies des barons de Vaud doivent être comptées parmi les plus rares. Je ne connais pas un second exemplaire du gros dont je publie ici le dessin.

FEUARDENT.

[1] *Monn. du Léman*, p. 81.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

PAUL LAMPROS. Ἀνέκδοτον νόμισμα Γουλιέλμου τοῦ Βιλλαρδουΐνου, ὡς τριάρχου Εὐβοίας (Monnaie inédite de Guillaume de Villehardouin comme tiercier de l'Eubée), dans la Νέα Πανδώρα. Athènes, t. X, numéro de février 1860, p. 481.

Le curieux denier que vient de publier M. Lampros appartient à cette riche collection dont nous avons donné le sommaire à la page 489 de notre dernier volume. Il porte, d'un côté, la croix ancrée, avec la légende G.P'AC (*Gulielmus princeps Achaie*); de l'autre, +NE.GRI.P. (*Negripontis*); au centre, le chiffre III surmonté d'un signe d'abréviation et exprimant le titre *tertiarius*. Billon.

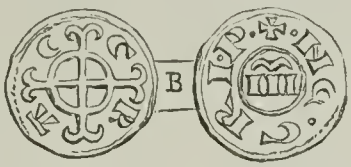

Cette monnaie si précieuse, unique, que l'auteur a recueillie lui-même chez un paysan de Chalcis, dans l'île d'Eubée, est le premier, le seul monument connu de la domination franque dans cette île qu'il ait pu découvrir jusqu'ici après de persévérantes recherches.

Guillaume de Villehardouin, prince d'Achaïe de 1246 à 1277, avait d'abord épousé (vers 1234) une fille de Narjaud de Toucy

et de N., fille naturelle d'Agnès de France, sœur de Philippe-Auguste. Cette première femme étant morte, Guillaume se remaria en 1259, à Patræ, avec Anne, fille de Michel II, despote d'Épire. C'est là tout ce que Buchon avait pu retrouver quant aux alliances du prince d'Achaïe, et ces renseignements ne permettaient pas de comprendre comment Guillaume de Villehardouin était devenu seigneur de Negrepont.

Mais les recherches historiques de M. Hopf sur Carysto[1] ont fait voir qu'avant d'épouser Anne, Guillaume avait eu une seconde femme qui mourut en 1255. Celle-ci, nommée Carintana, était fille de Ricardo dalle Carceri, seigneur, pour un tiers, de l'Eubée, et c'est ainsi que Villehardouin acquit un titre à la possession de ce fief.

M. Lampros, à l'aide de ces documents, donne un historique entièrement nouveau de la baronnie de Negrepont. Jacques d'Avesnes, lieutenant de Boniface de Monferrat, roi de Salonique, s'empara de l'île en 1205, et la divisa en trois fiefs qu'il céda à ses compagnons d'armes Ravano dalle Carceri, Peccoraro dei Peccorari di Mercanovo et Gibert, dont le nom de famille demeure inconnu, mais qui était venu de Vérone avec les deux autres. A Jacques d'Avesnes, mort en 1210, succéda Ravano, qui réunit les trois fiefs. Après la mort de celui-ci, en 1216, par suite de l'intervention de Venise, l'île fut divisée en trois seigneuries indépendantes. L'une, au midi du pays, où se trouve la ville de Carysto, échut à la veuve de Ravano; la partie septentrionale, avec l'important château d'Oreo, fut donnée à Merino et Ricardo dalle Carceri, fils de Redondello et petits-fils de Ravano. Enfin, le centre où est située la ville de Negrepont ou *Egripos* appartint à Guillaume et Albert, fils de Gibert men-

[1] Ces recherches, d'abord traduites de l'allemand en grec par le savant M. R. Rhangavi, ont paru dans les nos 131, 132 et 133 de la *Pandore;* elles ont été ensuite traduites en italien et publiées à Venise en 1856 par M. G. B. de Sardagna.

tionné plus haut. Chacun des seigneurs d'un tiers de l'Eubée fut nommé *Tiercier de Negrepont.*

En 1209, Venise avait établi dans l'Eubée un *bail*, magistrat qui devait seulement protéger et juger ses nationaux, mais qui ne tarda pas à s'immiscer dans les affaires intérieures de l'île. Cependant, après la mort de Ricardo dalle Carceri (1220), son domaine et le château d'Oreo revinrent à sa fille Carintana, femme de Guillaume de Villehardouin, et celle-ci étant morte sans enfants en 1255, son mari fit valoir ses droits. Mais les deux autres tierciers, Guillaume de Vérone et Narzoto dalle Carceri, excités par le bail vénitien, s'emparèrent d'Oreo, voulant conférer cette troisième seigneurie à un de leurs parents, Grapella dalle Carceri. Villehardouin, irrité, appela près de lui les tierciers et les retint prisonniers. Leurs femmes et un grand nombre de chevaliers de leurs familles accourant vers le bail vénitien, obtinrent sa protection. La République envoya des forces, sous le commandement de Marco Gradenigo, qui entraîna Guy de la Roche, seigneur d'Athènes; après treize mois ils s'emparèrent de l'Euripe, en 1259. Mais Guillaume leur fit la guerre, les défit à Carydi, et envoya Guy de la Roche à la cour de saint Louis. Puis s'étant uni à son beau-père, Michel II, despote d'Épire, pour combattre l'empereur Michel Paléologue, il fut vaincu et fait prisonnier.

Guy de la Roche, rappelé de France, reçut le titre de duc et délivra les barons de l'Eubée, Guillaume de Vérone et Narzoto dalle Carceri. La prise de Constantinople par le césar Alexis Stratégopoulo, en 1261, mit fin aux dissensions des Francs de l'Eubée. Villehardouin, après trois ans de captivité, donna pour sa rançon à Michel Paléologue ses meilleures forteresses, et consentit à se réconcilier avec ses barons et les Vénitiens. Il fit donc la paix, le 14 mai 1262, avec Narzoto dalle Carceri, Guillaume de Vérone et Grapella dalle Carceri, à qui il céda les droits de Carintana sur le tiers de l'île. Deux jours après, le bail Andrea Barbadigo confirma cette paix au nom de la République. Il ré-

sulte, dit en terminant M. Lampros, dont nous abrégeons beaucoup le récit, que Guillaume de Villehardouin prétendit, du chef de sa femme Carintana, à la possession d'un tiers de l'Eubée, de 1255 à 1262, et que prisonnier de Michel Paléologue, il ne put pas réellement battre monnaie pendant les trois dernières années. C'est donc entre 1255 et 1260 que le denier décrit plus haut doit avoir été fabriqué, suivant l'opinion du savant numismatiste d'Athènes exposée dans les intéressantes pages que nous traduisons ici. A. L.

Lemovii de la Germanie. — Un passage du VIe livre de César, relatif à la présence des Volces Tectosages dans la Germanie, vient d'être, comme on sait, expliqué et justifié par notre savant ami M. de Saulcy, à l'aide de la numismatique (voy. *Revue*, 1859, p. 318). Dans un très-intéressant mémoire de M. Deloche sur les *Lemovices*, que l'Académie des inscriptions a couronné en 1856, et qu'elle vient de faire imprimer, nous trouvons un fait qui offre une grande analogie avec celui que M. de Saulcy a mis en lumière. Tacite nous apprend qu'il y avait en Germanie un peuple appelé *Lemovii*, voisin de la Poméranie, et paraissant avoir occupé un territoire qui forme aujourd'hui le Mecklembourg. Les *Lemovii* étaient voisins des *Gothones*, lesquels parlaient la langue gauloise : Gothinos *gallica.... lingua* coarguit non esse germanos (Tacit., *Germ.*, lib. XLIII); M. Deloche, frappé, du reste, comme M. de Saulcy, de l'assertion de César au sujet des colonies que les Gaulois envoyaient au delà du Rhin, pense que les *Lemovii* étaient aussi de race gauloise, et tiraient leur origine des Lemovices. Nous nous bornons à signaler le mémoire de notre savant collaborateur à l'attention des archéologues, qui trouveront dans cette œuvre substantielle et considérable d'utiles recherches et des aperçus nouveaux.

A. L.

CHRONIQUE.

M. l'abbé Cavedoni a publié dans le *Messaggere di Modena*, n° 1587, du 31 août 1857, une notice sur une découverte de deniers romains faite en Hongrie dans le voisinage de l'antique ville de Sabaria, aujourd'hui *Sarwar*. Cinquante-neuf de ces deniers sont venus enrichir le Musée d'Este à Modène. Au nombre de ces deniers se trouve une pièce dont voici la description :

IMP. CAESAR. DIVI F. III VIR. R. P. C. autour du champ qui est vide : au milieu un petit objet de forme allongée.

℞. Simpulum, aspersoir, præfericulum et lituus. — Æ.

Ce denier est de la plus grande rareté. Ni Orsino, ni Patin, ni Morell, ni Vaillant, ni même Mionnet, ni M. Riccio n'avaient eu connaissance de cette pièce. Goltzius semble en avoir eu un exemplaire sous les yeux; mais, à son ordinaire, il altère la légende et dit que la pièce est d'or (*Fast.*, p. 190; *Numism. Aug.*, tab. XXVII, 8). M. Cohen en a donné le premier la description et le dessin en publiant un exemplaire qui faisait partie de sa collection, dans son bel ouvrage sur les *Médailles de la République romaine*, p 163, n° 56, pl. XXI, *Julia*, 33. Lorsque M. l'abbé Cavedoni rendit compte de l'ouvrage de M. Cohen dans le *Bulletino arch. Napol.* (anno V della nuova serie, p. 122), il avait pensé que M. Cohen était tombé dans une grande erreur, en publiant comme authentique une médaille supposée par Goltzius. Plus tard, lorsque je donnai dans la *Revue* une traduction de l'intéressante critique de M. l'abbé Cavedoni, j'avais tenu à défendre l'authenticité de la pièce de la collection de M. Cohen, en rappelant le jugement qu'en avaient porté les

plus habiles connaisseurs français, MM. Prosper Dupré et Rollin père, et en ajoutant que trois exemplaires de ce rare denier se trouvent dans la riche collection de M le baron d'Ailly et un au Musée Britannique [1].

Maintenant M. l'abbé Cavedoni confesse son erreur et ajoute que la trouvaille de Sabaria met hors de tout conteste l'authenticité de la médaille que M. Cohen a fait connaître le premier.

Je traduis ici quelques réflexions de M. l'abbé Cavedoni au sujet de ce rare denier. Cette pièce doit avoir été frappée vers la fin de l'année 716 de Rome, parce qu'on n'y lit pas le mot ITER*um* après le titre III.VIR. On peut croire aussi que le jeune César s'attribua la qualité d'*imperator*, IMP., comme en ayant hérité de Jules César, vers l'année 715 ou peut-être avant. Cf. Eckhel, *D. N.*, VI, p. 83. Quant à la fabrique et à la simplicité des types, comme il paraît que ce denier se trouve plus facilement dans les pays étrangers qu'en Italie, ajoute M. Cavedoni, je serais disposé à croire qu'il a été frappé dans quelque province et probablement dans les Gaules, quand ce pays tomba au pouvoir d'Octavien, en 715, ou peu avant quand il s'y rendit en personne et gagna à sa cause l'armée de Calenus (Dio. Cass., XLVIII, 20, 28). C'est ainsi que sur les deniers et les quinaires frappés par Octavien de concert avec Lépide et Marc-Antoine, sans doute à l'époque où les triumvirs se réunirent dans les Gaules, on ne voit d'autre type que les insignes de pontife et d'augure, comme type d'une exécution facile. On peut en dire autant des deniers de L. Munatius Plancus, frappés en Syrie et ne portant pour type qu'un foudre placé entre un vase et un caducée, et le lituus augural accompagné du præfericulum. Borghesi, *Decad.*, III, oss. 1.

Le revers montre les insignes ordinaires de pontife et d'augure qu'on voit sur un autre denier d'Octavien avec la légende COS. ITER. ET TER. DESIG. aussi bien que sur un denier de

[1] Voy. *Revue numism.*, 1857, p. 186, note 3 — L'exemplaire publié par M. Cohen est entré au Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale.

Jules César, qui porte AVGVR. PONT. MAX., et ces pièces peuvent servir d'une certaine façon à expliquer la présence de ces insignes d'augure et de pontife. Octavien avait été admis dans le collége des Pontifes dès l'année 706, le jour même où il revêtit la robe virile, et dans le collége des Augures vers l'époque de la bataille de Philippes (Borghesi, *Decad.*, VII, oss. 7). Je pense, ajoute M. Cavedoni, que la forme allongée du præfericulum, semblable à celui des aureus de Munatius Plancus, septemvir épulon, et un peu différent du præfericulum augural des monnaies de Jules César et de Marc-Antoine peut-être rapporté à la dignité d'augure qu'Octavien reçut le septième jour de janvier de l'an 711 (Borghesi, *l. cit*). On peut prendre deux des insignes pour des attributs de la dignité d'augure, et deux pour indiquer celle de pontife.

Il y avait dans la découverte de Sabaria plusieurs deniers d'argent de Tibère ayant au revers le type habituel de la Piété assise. Et M. l'abbé Cavedoni fait la remarque que c'est probablement un de ces deniers portant au droit la tête laurée de Tibère, TI. CAESAR DIVI AVG. F. AVGVSTVS que les disciples des pharisiens présentèrent à Notre-Seigneur Jésus-Christ : comme il est dit dans l'Évangile, l'effigie et le nom de César étaient gravés sur cette pièce : *Cujus est imago hæc et superscriptio?* Matth., XXII, 20.

Tibère avait conquis la Pannonie vers la fin de l'empire d'Auguste, et en triompha l'an 12 de notre ère. C'est vers la fin du règne de Tibère que le dépôt de Sabaria paraît avoir été enfoui. J. W.

COLLECTIONS DE MÉDAILLES EN AMÉRIQUE.

Monnaies devenues rares. — Depuis plus d'un an, la recherche et la collection des anciennes pièces de monnaie est devenue chez les Américains presque une passion. C'est une maladie de toutes les classes de la société : elle règne chez les deux sexes.

Il faut dire que l'attention de ces intrépides collectionneurs est surtout portée vers les anciennes monnaies de leur patrie; cependant celles des autres nations commencent à être recherchées.

On pourrait supposer que la série des monnaies du *nouveau* monde est encore fort restreinte, et qu'un collectionneur peut les réunir toutes en peu de temps : il n'en est rien. Il existe des centaines de variétés de monnaies américaines. Elles commencent avec la pièce des îles Sommer, frappée pour les Bermudes au XVIIe siècle (vers 1612, au type du sanglier et du vaisseau), et pour laquelle tout amateur est disposé à payer aujourd'hui un prix fabuleux; elles finissent avec le *cent* (centième de dollar, valant 5 centimes) de 1859, frappé en nickel. C'est donc un sujet de grand intérêt. Les monnaies coloniales, comme on les appelle ordinairement, sont également nombreuses, et quelques-unes sont devenues très-rares. Elles ont toutes une connexion plus ou moins directe avec l'histoire des premiers temps du pays, et l'examen d'un cabinet de monnaies de médailles bien pourvu est l'exact résumé des annales de l'Amérique.

On a, en effet, les monnaies frappées par la France pour la Louisiane, par l'Angleterre pour le pays tout entier, mais qui n'ont jamais eu circulation que dans les Carolines (par exemple, le halfpenny de 1694 au type de l'éléphant); celles que les différents États ont fait frapper avant l'établissement d'un hôtel des monnaies fédéral; enfin une grande variété de monnaies et médailles de Washington.

La valeur de ces monnaies dans le commerce des médailles paraît maintenant à peu près fixée. On a même un prix courant pour les spécimens les plus rares. De nombreuses ventes aux enchères pour les monnaies seulement ont eu lieu cette année, et les prix ont été à peu près uniformes, en tenant compte toutefois du bon état comparatif des monnaies ainsi vendues; mais les bons spécimens d'une belle conservation ont toujours obtenu à peu près le même prix.

Le *cent* de Washington compte parmi les plus chères espèces.

Celui de 1792 a obtenu 20 dollars (le dollar = 5 fr.); celui de 1791, 15 dollars; le *cent* de cette dernière année diminue maintenant, et l'on peut en devenir acquéreur pour 10 et quelquefois 6 dollars. Le *cent* de Washington de 1791, dont nous nous occupons, est celui qu'on nomme communément le grand aigle. Le *cent* au petit aigle de la même année est très-rare et a une valeur beaucoup plus grande. Il s'en est vendu depuis 17 dollars jusqu'à 35.

Le *cent* à l'aigle des États-Unis se vend 5 dollars 25 c. C'est probablement un essai du premier hôtel des monnaies; il porte d'un côté les lettres U. S. A. (États-Unis d'Amérique) et de l'autre treize barres.

Le *cent* du Kentucky est en réalité une monnaie anglaise avec treize étoiles au revers, et dans chaque étoile l'initiale d'un État. Il se vend 3 dollars 50 c.

Le granby, la première monnaie de cuivre frappée en Amérique, est l'œuvre du Dr Highley, à Granby (Connecticut); il se vend de 13 dollars 50 à 14 dollars 50.

Le demi-dollar de Washington, qui a le même type que le *cent* de Washington de 1792, se vend 57 dollars. Comme cette monnaie est très-rare, elle peut trouver un prix beaucoup plus élevé, s'il y a des amateurs.

Les monnaies aux N. E. (ainsi appelées parce qu'elles portent sans autre type ces deux lettres, initiales des mots New England), et qui sont les premières monnaies d'argent américaines (frappées vers 1651), se vendaient très-bien 22 dollars 50 le shilling, et 11 dollars le six-pence (60 centimes), et valent actuellement beaucoup plus.

Le *groat* (40 centimes) de lord Baltimore, frappé sous le règne de Charles II par ce lord pour le Maryland (CAECILIVS DNS TERRÆ MARIÆ), s'est vendu 25 dollars, et le shilling de Chalmers, frappe particulière à Annapolis vers la fin de la guerre de l'Indépendance, 9 dollars.

La pièce coloniale franco-américaine, frappée en France pour une colonie qui se proposait de former un établissement dans

le New-York septentrional, s'est vendue 5 dollars 50; l'immunis columbia, pièce de cuivre de New-York de 1783 ou vers cette époque, a obtenu le même prix.

Les pièces à la rose américaine (*Rosa americana, utile dulci;* sous George Ier et George II), frappées par le célèbre Wood, qui, après avoir fabriqué pour l'Irlande ces impopulaires monnaies de cuivre que Swift attaqua du haut de la chaire en 1724, avait obtenu un brevet pour frapper des pièces de cuivre, destinées aux plantations anglaises, se sont vendues, suivant la variété et le bon état relatif des exemplaires, de 1 dollar à 1 dollar 25 la pièce. Les monnaies de cuivre de la Louisiane de 1721 et 1722 : deux L enlacés sous une couronne; COLONIES FRANÇAISES, se vendent de 2 dollars 75 à 3 dollars 50 (13 fr. 75 c. à 17 50 c.). Les frappes de Washington et de l'Indépendance de 1783, de 1 à 2 dollars; enfin, la frappe de Washington (Galles du Nord), 3 dollars 75.

Ce que nous venons de dire est suffisant pour donner une idée générale des prix payés pour de simples monnaies par les collectionneurs. Quelques-unes des monnaies des séries régulières de l'hôtel des monnaies des États-Unis sont excessivement rares, ainsi qu'on peut s'en convaincre par les prix payés pour de simples spécimens de la liste suivante :

Dollar de 1794.		7 dollars	25	(36 fr. 25 c.)
Demi-dollar de 1796.		8 —	75	(43 fr. 75 c.)
Demi-dollar de 1797.		5 —	25	(26 fr. 25 c.)
Aigle volant (demi-dollar de 1838 qui n'a jamais été dans la circulation). . . .		14 —	50	(72 fr. 50 c.)
Cent de 1793, de.	2 à	9 —	»	(10 à 45 fr.)
Cent de 1799, de.	2 à	10 —	»	(10 à 50 fr.)
Cent de 1804, de.	1 à	6 —	»	(5 à 30 fr.)

Ces *cents* sont fort rares, et quand on en rencontre aujourd'hui, les prix n'ont plus de limites.

Nous devons dire que, malgré les prix élevés que nous venons de citer, les collectionneurs amateurs doivent payer beaucoup plus cher, parce que ce sont des marchands spéciaux qui achè-

tent à ces prix dans les ventes aux enchères, et qui prélèvent ensuite un grand bénéfice lorsqu'ils revendent. M. M.

DÉCOUVERTE DE MONNAIES ROMAINES.

Dans le delta formé par les communes de Méro uville, Intreville et Rouvray-Saint-Denis (Eure-et-Loir), se trouve une vaste plaine connue sous les noms de Sampuy et la Mône; dans ce dernier champ on a découvert depuis deux ans des grands bronzes par centaines de kilos : Auguste, Trajan, Hadrien, Antonin, Faustine, Marc-Aurèle, Gordien, Philippe, Postume, tous très-frustes; j'ai cependant trouvé quelques pièces dans un bon état de conservation : Pauline, Albin, Pertinax.

Il y a quelques jours, j'ai été assez heureux pour acquérir, provenant du même endroit, quelques centaines de petits bronzes : Postume, Marius, Victorin, Quietus, Macrien; mais le dépôt le plus important qui soit venu en entier dans mes mains, celui-là trouvé dans la plaine de Sampuy, se compose environ de huit mille pièces, dont je donne ci-dessous le nombre par règne, y joignant la quantité des revers; les pièces de Postume, comme on le verra, quoiqu'en plus grand nombre, n'offrent que dix variétés de revers, et entre autres des pièces portant l'indication de son second consulat, ce qui donne lieu de croire que l'enfouissement a été fait la seconde année du règne de ce prince.

Avec les huit mille monnaies décrites, on a trouvé un grand nombre d'objets en bronze : fibules, serrure, clef, des fragments d'un coffret, etc., et une bague d'argent, dans le châton de laquelle est encastré un Marc-Aurèle d'or.

On a aussi découvert, il y a environ dix-huit mois, un petit pot de terre noire, contenant une centaine de pièces d'or et un collier formé par quatre monnaies romaines encastrées.

Les deux champs indiqués au commencement de cette note sont parsemés d'une quantité si considérable de débris de tuiles et de poteries romaines, que depuis 1856, époque à la-

quelle a commencé le défrichement de ces champs, les cultivateurs se servent de ces débris pour faire du ciment; en un mot, sur cet emplacement a dû exister un établissement assez important incendié à l'époque de Postume, car à six ou sept centimètres de profondeur on rencontre une couche de cendre assez épaisse.

	Pièces.	Revers.
Antonin.	1	1
Faustine jeune. . .	2	2
Lucille.	1	1
Commode.	1	1
Septime Sévère. . .	37	25
Julia Domna (2 modules).	10	9
Plautille.	4	2
Caracalla (2 modules).	33	28
Géta.	13	10
Macrin (2 modules).	3	3
Diaduménien.	1	1
Élagabale (2 modules).	62	36
Julia Paula.	3	2
Soæmias.	1	1
Julia Mæsa.	9	6
Sévère Alexandre.	78	53
Orbiana.	1	1
Mamæa.	16	6
Maximin.	22	9
Maxime.	1	1
Balbin (2 modules).	4	3
Pupien (2 modules).	2	2

	Pièces.	Revers.
Gordien III (2 modules).	482	56
Philippe Ier.	362	48
Otacilie.	82	7
Philippe II.	16	6
Trajan Dèce. . . .	114	12
Étruscille.	65	4
Herennius.	13	8
Hostilien.	9	8
Trébonien Galle.	268	23
Volusien.	245	22
Émilien.	21	12
Valérien environ.	600	32
Mariniana.	11	3
Gallien environ. .	1500	52
Restitutions de Gallien. Auguste.	2	1
Vespasien. . . .	2	1
Titus	3	1
Trajan.	2	2
Antonin.	5	2
Commode.	3	2
Sévère Alexandre.	4	1
Salonine environ. .	400	18
Salonin environ. .	600	12
Postume environ. .	2700	10

J. Charvet.

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS.

LETTRES A M. DE LONGPÉRIER

SUR

LA NUMISMATIQUE GAULOISE.

(Pl. VIII.)

Quatrième article. — Voir le n° 6 de 1858, p. 437, le n° 5 de 1859, p. 313, et le n° 6 de 1859, p. 401.

V.

Mon cher ami,

Une fois de plus l'étude des monuments numismatiques nous vient en aide pour éclaircir un point de critique vivement débattu depuis plus de deux ans. Je veux parler de la position des Mandubiens sur le territoire de la Gaule celtique. Existe-t-il des monnaies de cette peuplade? Si elles existent, quels caractères présentent-elles? En d'autres termes, de quelle *civitas* les Mandubiens furent-ils certainement les clients, à en juger par les espèces courantes qui se sont fabriquées chez eux?

Grâce à quelques heureuses rencontres, je suis aujour-

d'hui en mesure de répondre à toutes ces questions, ainsi que tu vas en juger.

Notre ami La Saussaye vient de reproduire dans cette *Revue* [1] avec d'importantes additions, un excellent travail publié il y a quinze ans dans les *Annales de l'Institut archéologique*, travail qui a classé de la manière la plus évidente et la plus incontestable aux Éduens une série de monnaies d'argent restée jusqu'alors sans attribution.

La planche IV, annexée à ce mémoire, offre, sous les nos 7 et 8, un statère et un quart de statère antérieurs de peu d'années à l'émission des rares monnaies éduennes portant la double légende EDVIS et ORCETIRIX. Je possède de très-beaux exemplaires de ces précieux petits monuments, et je crois devoir en reproduire la figure, parce qu'ils en complètent les types caractéristiques; ce seront les figures 1, 2, 3 et 4 de la planche VIII.

La drachme de cette série monétaire est bien connue et fort commune d'ailleurs à Autun, comme à Alise Sainte-Reine, comme dans tout l'ancien territoire des Éduens. La planche IV, 1860, de la *Revue* en présente trois spécimens sous les nos 4, 5 et 6; inutile de reproduire ici l'image de cette drachme.

Voici maintenant quatre nouvelles pièces d'or de ma collection (pl. VIII, nos 5, 6, 7, 8), dont le style, la fabrique et les types sont si parfaitement analogues, qu'avant d'en avoir rencontré un exemplaire présentant une trace de légende, j'avais forcément attribué ces charmantes monnaies aux Éduens.

Mais de plus je trouve à droite et à gauche de la lyre placée dans le champ sous le ventre du cheval, les deux

[1] Voy. plus haut, p. 97 et suiv.

lettres MA sur deux statères, comme sur le quart de statère. Qu'en conclure? Que ces pièces d'or appartiennent incontestablement aux Mandubiens ; car où trouverions-nous une autre explication de la présence constante de cette légende ?

Les Mandubiens étaient donc, ces monnaies le démontrent, des clients des Éduens, dont ils copiaient les types monétaires, et ils n'ont rien eu, absolument rien, de commun avec les Séquanes, dont on ne connaît pas une seule pièce d'or; il est vrai que ce peuple nous a laissé quelques rares drachmes d'argent à légende nominale, et un nombre énorme de pièces de potin, qu'il a répandues à profusion dans toute la Gaule, l'Helvétie comprise. Ceci j'ai pu le constater à plusieurs reprises en visitant les collections locales, et en prenant des notes sur les provenances des pièces qui les composaient. Or ces monnaies des Séquanes ne ressemblent en rien à nos monnaies éduennes primitives.

Voilà qui me paraît décisif pour fixer notre choix sur l'une des deux localités qui se disputent avec acharnement l'honneur d'avoir été l'Alesia de César.

Laissons donc sa gloire séculaire à Alise Sainte-Reine et ne nous occupons plus d'Alaise de la Franche-Comté, que comme d'un lieu fort intéressant pour les archéologues, sans aucun doute, mais qui n'a de commun avec l'Alesia de César, qu'une analogie de nom, analogie qui, à vrai dire, est plus apparente que réelle.

Tu connais les pièces coulées de potin, imitées tant bien que mal des monnaies massaliètes, et que leur fabrique interdit de la manière la plus absolue d'attribuer à l'antique Massalie. Au-dessus du taureau cornupète, on voit les deux lettres MA, et jusqu'ici la présence de ce type a

suffi pour faire considérer les monnaies en question comme appartenant à une émission *barbare*, ordonnée par le peuple de cette opulente cité (pl. VIII, n° 9). C'est une erreur numismatique que je repousse de toutes mes forces, précisément parce qu'on serait fort embarrassé de montrer une seule pièce de Marseille, frappée sans les traces les plus évidentes d'un art grec plus ou moins dégénéré. Or ces pièces coulées de potin, j'en ai manié bon nombre, et toutes venaient ou du pays des Carnutes, ou du fond de la Seine, ou du pays des Séquanes, ou de la Bourgogne. Je n'en connais pas encore un seul exemplaire provenant de la Provence. Je propose donc de les classer, sauf meilleur avis, aux Mandubiens, à la suite des pièces d'or que je viens de faire connaître, et qui présentent la même légende, dont l'application pour elles ne saurait être douteuse.

Le carnet sur lequel je note patiemment les provenances des monnaies gauloises finira par parler assez haut, pour que la classification des monnaies anépigraphes de nos ancêtres ne présente plus de difficultés sérieuses.

VI.

La numismatique bretonne est si proche parente de la numismatique gauloise proprement dite, que plus j'étudie l'une et l'autre, plus je suis frappé de la difficulté de séparer d'une manière nette et précise les monuments qui appartiennent à l'une plutôt qu'à l'autre des deux côtes de la Manche. C'est ici que les provenances deviennent un élément indispensable d'appréciation, quoiqu'à vrai dire on puisse, jusqu'à un certain point, être guidé *à priori* par

de légers indices que comportent le style et la fabrique des deux séries parallèles, indices plus faciles à saisir d'instinct qu'à signaler en termes intelligibles.

Heureusement si Robert et moi nous poursuivons avec une véritable passion le but que nous nous sommes proposé, à savoir la classification générale des monnaies de notre Gaule française, de l'autre côté du détroit des hommes d'un savoir et d'un tact au-dessus de tout éloge, étudient avec la même passion les monnaies de la Gaule bretonne, et préparent une publication qui sera la contre-partie de la nôtre. Tu sais à merveille les services déjà rendus à la numismatique bretonne par notre excellent ami S. Birch; M. John Evans, en entreprenant une classification générale, comme nous le faisons nous-mêmes, résoudra d'une manière définitive, je n'en saurais douter, les curieux problèmes que présente la numismatique gauloise d'outre-Manche.

C'est ainsi que nous verrons se classer, avec toute la précision désirable, les belles et rares monnaies de Commius et de ses fils et successeurs, Tinco, Epillus et Vericus, puis celles de Tasciovanus et de son fils Cunobelinus, descendant probablement tous les deux de Ségonax, etc., etc. Je n'ai pas la prétention de poser ici des principes que M. Evans établira avec bien plus d'autorité que moi; je dois donc me contenter de signaler à son attention certains faits qui, je le crois fort, doivent se rattacher à la belle série qu'il affectionne. C'est en quelque sorte pour m'éclairer définitivement sur l'origine de deux rares médailles, que je fais dans cette lettre qu'il lira certainement, un appel à sa rare connaissance des monnaies bretonnes. Je puis parfaitement me tromper, faute de moyens suffisants de comparaison; mais, à coup sûr, ce savant ne se trompera pas, et l'opinion

qu'il adoptera sur les deux pièces dont je vais t'entretenir, je suis bien décidé à l'accepter sans hésitation.

Commençons d'abord par convenir d'un fait qui ne saurait être douteux pour personne, c'est que si l'on trouve en Angleterre des monnaies appartenant incontestablement à la Gaule continentale, la réciproque est vraie, et je possède moi-même un certain nombre de pièces de Cunobelinus, par exemple, provenant de trouvailles faites dans nos provinces maritimes placées en face de la Grande-Bretagne.

Ceci posé, je passe immédiatement aux deux précieuses monnaies sur lesquelles je veux appeler ton attention, et celle des numismatistes anglais, de MM. Birch et J. Evans en particulier.

Lelewel a gravé, dans son bel atlas des monnaies gauloises, une médaille unique jusqu'alors et dont je lui avais envoyé une bonne empreinte, parce qu'elle faisait et fait encore partie de la collection numismatique de la ville de Metz. C'est la pièce de cuivre sur laquelle on voit au revers d'un sanglier, vigoureusement dessiné, une inscription tracée dans le champ et offrant les mots ARTVE, COMIN, etc. Cette belle monnaie n'est plus unique aujourd'hui, et j'en possède un très-bel exemplaire que la drague a tiré du fond de la Seine, près du pont au Change. Sur mon exemplaire on lit très-nettement, en trois lignes dans le champ, les mots ARTVE—COMIN—VIR., mots fort énigmatiques, tu en conviendras (pl. VIII, n° 10). Lelewel, en désespoir de cause, a soupçonné que cette pièce pouvait être de l'Ardenne et rappeler le souvenir d'une première *commune*[1]. J'avoue que cette explication ne m'a jamais séduit.

[1] Lelewel, *Type gaulois*, quatrième période, âge de fer, p. 357 : « Si l'on

Remarquons d'abord que le style de cette pièce n'est pas purement gaulois, et qu'il se rapproche bien plus du style breton. S'il en est ainsi, la légende s'éclaircit un peu, sans toutefois devenir d'une interprétation indubitable. Rappelle-toi les belles monnaies gallo-bretonnes des fils de Commius, et tu seras certainement tenté, comme je le suis, de voir dans le groupe COMIN. les mots COMI. Nepos, le petit-fils de Commius, remplaçant les mots COMF et COMIF, *Comi filius* des monnaies de Tinco, de Vericus et d'Epillus.

Reste à deviner ce que signifient la première et la troisième ligne, et c'est un soin que je laisse à nos savants confrères d'Angleterre. Je me contenterai de remarquer que le mot ARTVE est probablement un nom propre significatif, puisqu'il semble commencer par l'article AR., quelque chose d'analogue peut-être au nom Artur ou Artus, et que le mot VIR de la troisième ligne peut cacher ou le nom de VERICVS, fils immédiat de Commius, nom que devrait suivre alors la sigle F, filius [1]; ou un titre honorifique quelconque analogue au Vergobretus du continent; ou enfin un nouveau nom propre dont nous retrouverions peut-être la trace dans le nom Arviragus, sur le compte duquel je vais revenir tout à l'heure.

Quoi qu'il en soit, je persiste à croire à l'origine bretonne de la pièce en question, tout en ne tenant pas le moins du monde à l'explication que je propose faute de mieux, et en

» voit un sanglier au revers d'un vase et d'une crosse pontificale, inscrits de « ARTVE·COMVN (pl. IX, 15), on conçoit que c'est le sanglier d'artuenna « (arduenne, ardennes) communitas, d'une commune organisée sous les aus- « pices de l'autorité provinciale, et non pas une ligue politique. »

[1] Il est bon de remarquer toutefois que cette traduction est rendue peu probable par l'expression d'une filiation qui indiquerait l'aïeul avant le père, tandis que régulièrement, si le sens que je viens de proposer était certain, on devrait lire *Artuc. vir. f. comi. n.*

attendant que MM. Birch et John Evans trouvent la solution de cet intéressant problème numismatique.

Tout à l'heure j'ai parlé d'Arviragus, et j'y reviens en hâte. Tu sais que ce prince ne nous est connu que par la mention fort peu explicite qu'en fait Juvénal (*satire IV*, vers 126 et 127) dans les vers suivants :

> Regem aliquem capies, aut de temone Britanno
> Excidet Arviragus.

C'est à l'année 86 de l'ère chrétienne, c'est-à-dire sous le règne de Domitien, que les chronologistes anglais rapportent les événements qui mirent cet Arviragus à la tête des Bretons révoltés contre la domination romaine.

Le Rev. Beale Post, dans son livre intitulé *The coins of Cunobeline and of the ancient Britons* (Londres, John Russel Smith, 1846), s'exprime ainsi (page 29) sur le compte d'Arviragus :

« Les anciennes chroniques bretonnes s'accordent pour représenter le personnage qu'elles nomment Gweiridd comme un des fils de Cunobelinus. Quelques auteurs pensent qu'il est plus judicieux de le considérer comme le même que Meuragius, fils du dit Gweiridd, que les chroniques intitulent aussi roi de Bretagne, et non comme Gweiridd lui-même ; c'est la supposition qui certainement offre le plus de probabilité, attendu que Juvénal le fait contemporain du règne de Domitien, ce qui ne conviendrait pas aussi bien à la date du premier d'entre ces princes. »

Remarquons d'abord que quel que soit celui des deux noms, Gweiridd ou de son fils Meuragius, que l'on veuille comparer au nom Arviragus, il paraît évident que celui-ci comporte l'article *ar*. Si nous le mettons à part, il reste Viragus, qui a bien plus d'analogie avec Meuragius qu'avec

Gweiridd. Comme de plus la chronologie milite en faveur de ce Meuragius, c'est à l'identité de ce dernier et d'Arviragus que je m'arrête sans scrupule.

Maintenant existe-t-il des monnaies de ce prince? Je le crois; mais d'abord faisons abstraction de celle que Camden lui attribue et qui n'est qu'un Arivos, chef des Santons, puis des deux tétradrachmes pannoniens que Gough classe au nom d'Arviragus, parce qu'ils présentent la légende ARVI. Ces deux médailles, frappées sur les bords du Danube, n'ont rien de commun, qu'une coïncidence fortuite de nom, avec le prince breton; quelle est donc la monnaie que je crois devoir attribuer à Arviragus? C'est la suivante:

Tête barbare, à gauche.

℞. Sanglier, à gauche, et au-dessus BIRACOS. — Argent. Ma collection.

Cette monnaie, gravée dans le recueil des médailles du comte de Pembroke (pars 2, tab. 94), a été décrite d'après cet ouvrage par Mionnet, dans son Supplément, sous le n° 11 des chefs gaulois. Je copie textuellement cette description :

11. — Tête virile nue, à gauche; devant, des lettres effacées.

℞. BIRACOS. Sanglier marchant à gauche (Pembroke, p. 2, tab. 94). — Æ. 4. — R. 4. — F. o.

L'exemplaire gravé dans le recueil de Pembroke est précisément celui que je possède (pl. VIII, n° 11); il n'est pas possible de conserver le moindre doute sur ce point, lorsque l'on compare le monument à sa représentation. Ainsi l'on n'en connaît qu'un seul exemplaire jusqu'ici; il m'est arrivé de la vente de Northwick. Le R. 4 de Mionnet est donc un peu hasardé.

Devant la figure il n'y a pas de lettres effacées, mais

bien une écaille de métal enlevée et que la gravure a mal rendue. De là l'erreur de Mionnet. Enfin ce savant donnait la pièce en question comme étant de cuivre (et Conbrouse, d'après lui), tandis que la pièce est en réalité d'argent fin, et désignée comme étant de ce métal sur la planche de Pembroke. Il y a donc là une erreur de lecture qu'il est bon de redresser, puisqu'elle s'est déjà trop propagée.

Cette pièce, unique jusqu'à présent, provient d'Angleterre; première présomption en faveur de son attribution à l'Arviragus de Juvénal. Si le nom réel de ce personnage est, comme je le crois, précédé de l'article *ar*, qui change en V le M ou le B (initial du nom *men*, pierre, devenant *arven*, la pierre), ce nom d'homme est MIRAGOS ou BIRAGOS, puisque le B et l'M permutent avec une extrême facilité; dès lors le BIRACOS de la médaille, le Meuragius des chroniques bretonnes et l'Arviragus de Juvénal, deviennent un seul et même individu.

Je t'ai déjà fait remarquer l'analogie du nom du chef gaulois Arcantodanus avec le chef carnute dont le nom Conetodunus nous a été conservé par César. Je soupçonne qu'il s'est passé quelque chose d'analogue pour le nom Arviragus du Meuragius des chroniques, le même que le Biragos des médailles.

Tout à toi de cœur. F. DE SAULCY.

NOTE

SUR LA FORME DE LA LETTRE F

DANS LES LÉGENDES DE QUELQUES MÉDAILLES GAULOISES.

Lorsqu'il y a quatre ans j'entrepris de montrer que le caractère II qui se trouve sur un certain nombre de monnaies antiques est bien réellement un E, et non pas un double I, fait qui, je le pense, ne saurait plus être contesté par les numismatistes [1], j'avais eu la tentation de parler aussi du caractère F qui donne lieu à quelques observations utiles pour l'intelligence des monuments. Mais mon travail était déjà bien long, et je craignais d'abuser de la patience du lecteur ; j'ai donc remis à un autre temps la publication de mes notes sur cette question, que des devoirs de rédaction m'ont fait ajourner jusqu'ici pour conserver dans notre recueil un légitime équilibre entre l'antique et le moyen âge.

J'espérais, je dois le dire aussi, que d'autres antiquaires, intéressés par les résultats satisfaisants qu'avait fournis l'étude du caractère II, voudraient examiner comparativement l'ancien alphabet latin et l'alphabet gaulois,

[1] *Revue num.*, 1856, p. 73 et suiv.

et seraient ainsi amenés tout naturellement à trouver ce qu'il y avait à dire au sujet de la lettre F.

A mon grand regret, il n'en a pas été ainsi, et je reprends mon travail au point où je l'avais laissé interrompu. L'F dont je veux parler appartient au même système que l'H, système que l'on pourrait appeler *vertical;* cette lettre se présente sous la forme I', composée de deux traits parallèles dont l'un est d'un tiers ou de moitié plus court que l'autre. On voit que ce caractère, tracé avec négligence ou rencontré sur quelque monument altéré par le temps, peut facilement être confondu soit avec un H, soit avec deux I. Il importe cependant de lui attribuer sa valeur réelle; les monuments épigraphiques nous la donneront d'une manière irrécusable.

J'avais déjà cité l'inscription C·OVIO·OVI'·I'HCT (*C. Ovio Oufentina fecit*) qui est gravée sur un petit buste de Méduse conservé au Musée Kircher, à Rome [1]. Je dois ajouter que sur la lame de plomb trouvée dans la Vigna Manenti et portant une imprécation antiérotique dont j'ai rapporté le texte d'après M. G. B. de Rossi, on lit M. LICINIVM·I'↑VSTVM (lignes 4 et 5) et M·LICINIO·I'↑VSTO (ligne 14 [2]). Maintenant, si nous étudions les urnes si antiques découvertes dans le tombeau de la famille Furia, à Tusculum, nous relèverons : Q·I'OVRIO·⋀·I'· (*Quinto Fourio Auli filio*), P·I'OV·C·I' (*Publio Fourio Caii filio*), ⋀·I'OV·P·I'—C·I'OVR—C·I'OVR·I·M·I'—I'OVRIO·M·F·C·F [3]. Nous voyons sur la célèbre lame de

[1] Brunati, *Mus. Kircher. inscript.*, p. 51, 104. — Cf. Otto Jahn, *Die Ficoronische Kista*, 1852, p. 61.

[2] *Bullett. dell' Inst. arch.*, 1852, p. 20 et suiv., et le *fac-simile* dans le *Bullett. arch. nap.*, nuov. ser., t. I, tav. XIII.

[3] Fabretti, *Inscript. domest.*, cap. III, p. 120, n°s 12, 13; p. 240, n° 644. —

bronze trouvée à Rapino les mots I'IIRIINTIIR (ligne 3) et I'IIRIIT (ligne 9[1]). La curieuse coupe trouvée à Ardée, publiée par le P. Garrucci et par M. Ritschl, nous offre l'inscription tronquée..... OMO I'∧ MIILI∧I.DONO..... [2].

Fabretti nous a fait connaître deux inscriptions dans lesquelles on trouve T·ALI'ACIVS·SEVERVS et MESTRIAE PROVICTRICI·I'IICIT·M··· [3]. Un *graffito* du musée de Vienne en Dauphiné, recueilli par M. Delorme, nous fournit le nom RVI'I... A Pompéi, sur les murailles, le R. P. Garrucci a calqué parmi tant de textes curieux gravés à la pointe : I'IILIX HIC LOCVS IIST—I'IRMVS—I'LORVS — I'ADIVS—AD I'ABIANVM — I'IILICITIIR — QVID I'ACIAM VOBIS et dans l'épigramme contre Rufus : IN RVI'VM..... I'ACTITAS [4]. M. Minervini a relevé au même lieu CL.I'AVSTVS [5].

Un des fragments de vases trouvés, en 1806, dans le jardin du Luxembourg, porte en grands caractères l'inscription I'ELIX que Grivaud de la Vincelle rangeait parmi les illisibles [6].

Les estampilles de potiers me fourniront aussi : OI'.CATI

Ritschl, *De sepulcro Furiorum Tusculano disputatio gramm.* Berlin, 1853, in-4°, planch.

[1] Mommsen, *Die Unteritalischen Dialekte.* Leipsig, 1850, Taf. XIV.

[2] *Bullett. arch. napoletano*, nuov. ser., t. I, 1853, tav. VI.—Ritschl, *De fictil. litteratis latinorum antiquissimis.*

[3] *Inscr. domest.*, cl. III, p. 346. — Le P. Garrucci a confondu ces deux inscriptions en une seule, dont il cite le texte ainsi : *T. Alfucio Scantiano Mestrio Provictrix fecit* (Inscript. de Pompéi, p. 21).

[4] Raff. Garrucci, *Inscript. gravées au trait sur les murs de Pompéi.* Bruxelles, 1854, in-8°, pl. VII, 2; XVI, 1; XVII, 8; XXII, 4 (*Bull. nap.*, IV, 7); XXVII, 19, 31; XXVIII, 18, 19, 58 (*Bull. nap.*, II, 6).

[5] *Bullet. arch. nap.*, 1858, t. VI, p. 114.

[6] *Antiq. gaul. et rom. recueillies dans les jardins du palais du Sénat*, 1807, pl. VIII, n° 127.

(*officina Cati*) sur un vase de terre rouge conservé au Musée du Louvre ; TONTI OIIIC et RUIIINVS imprimés sur des vases appartenant au musée de Vienne en Dauphiné.

M. l'abbé Cavedoni a copié sur le col d'un vase cinéraire placé dans la collection de la villa royale du Catajo, près Modène, l'inscription :

IIOVGONIA IIIIGIORIII IIILIA IIVGIINIAIIIOMVSIOI

que le savant antiquaire transcrit par *Fougonia Fegiorei filia Fugeniae Filomusioi*[1].

Je ne pousserai pas plus loin les citations. Les exemples qui précèdent ont suffi, j'en suis certain, pour bien établir dans l'esprit du lecteur la valeur du caractère II, et il ne me reste plus qu'à faire l'application de cette valeur à des légendes de monnaies. Commençons par la pièce d'argent bien souvent décrite et qui porte :

ORCITIRIX — ↑TIIILI·II

On trouvera une fort bonne copie de cette légende dans l'*Essai sur la numismatique gauloise* de M. Édouard Lambert (pl. IX, n° 9). Quant à la pièce d'Orgitirix donnée par M. Lelewel (Atlas, pl. VIII, n° 7), elle a été calquée dans le beau recueil de Taylor-Combe (pl. I, n° 15), et le calque

[1] Cavedoni, *Indicazione dei princ. monum. ant. del R. Mus. del Catajo.* Modène, 1842, p. 79. — M. Cavedoni nous apprend que parmi les cendres renfermées dans ce vase se trouvaient quatre as romains, un moyen bronze d'Auguste et un de Vespasien (Lanzi, *Vasi dipinti*, p. 26, avait dit : Che coi vasi d' Este non si trovarono altre monete *fuor che assi romani*). Néanmoins, dans un article du *Bulletin de l'Inst. arch de Rome* (1852, p. 137), M. Cavedoni, s'appuyant sans doute sur la présence du moyen bronze de Vespasien, est disposé à faire descendre l'exécution de l'épigraphe jusqu'au temps des Flaviens, époque à laquelle on peut s'étonner de trouver les *as* encore en usage.

exagère un peu la longueur du second jambage du dernier caractère, déjà altéré par la gravure anglaise. J'ai sous les yeux un exemplaire de la monnaie d'argent qui offre un I' parfaitement caractérisé.

Dès lors, plus de difficulté; *Orgitirix Atepili filius* donne un sens complet auquel nous sommes préparés par la légende Q.DOCI—SAM.F que portent d'autres monnaies d'argent autrefois attribuées aux Santons[1] aussi bien que par les légendes T.POM.—SEX.F inscrites sur un petit bronze de travail gaulois [2]. Si nous jetons un coup d'œil sur la numismatique des Bretons, nous remarquerons : EPPILLVS —COM.F; EPPI.COM.F; E.C.F; VIR.REX—COM.F; VIR — COM.F; VIRI — CO.F; TINC — C.F; TIN — KOM.F; CVNOBELINVS—TASCIOVANI.F; CVNOBE —TASC.FIL; CVNO—TASC.F[3]. Ces exemples nous montrent en même temps l'usage des abréviations dans les noms d'hommes, et nous autorisent à penser que les mêmes

[1] Dans cette légende, qui a été si souvent mal lue, l'A et l'M sont liés. L'F a tantôt la forme vulgaire, tantôt la forme du Γ qui est bien connue dans les inscriptions. Le nom de *Docirix* se retrouve inscrit sur deux patères d'argent découvertes à Berthouville (Eure) : DIICIR:LVPERCVS EX TEST. PLAC. DOCIRIGIS. Togirix est peut-être aussi au génitif sur les monnaies d'argent qui présentent au droit IVLIVS, car TOGIRI semble être plutôt l'abrégé de *Togirigis* qu'un nominatif privé de la seule lettre finale à laquelle le graveur pouvait facilement donner place, ainsi que le prouve la disposition du type.

[2] La Saussaye, *Gaule narbonnaise*, pl. XXII, n° 3. — J. Y. Akerman, *Ancient coins of cities and princes*, pl. XVII, n° 13. — On sait combien les noms de la famille Pompeia s'étaient multipliés chez les Petrocorii. Ce fait, mal compris, a même donné lieu à une espèce de roman qui a pour sujet la famille du grand Pompée dans les Gaules.

[3] *Materials for the History of Britain*, t. I, pl. I. — Akerman, *Ancient coins of cities and princes*, pl. XXI, XXII, XXIII et XXIV. Il est à remarquer que plusieurs monnaies de Cunobelinus ont, comme celle de Germanus, un taureau coruupète pour type.

abréviations existent dans les légendes monétaires du continent.

J'ai écrit *Atepili* bien que la monnaie ne présente que ATPILI. Mais nous connaissons le nom ATEPILOS sur la monnaie de cuivre qui porte aussi le nom TOVTOBOCIO[1]; et il est d'ailleurs à remarquer que l'écriture phénicienne, dont tous les peuples chrétiens de l'Europe font encore usage aujourd'hui, avait à l'origine conservé chez les Grecs, les Latins, les Gaulois, les Ibériens, la faculté d'exprimer certaines voyelles et les *consonnes redoublées* sans qu'elles fussent tracées. Cette *faculté* sémitique (je ne dis pas usage régulier) se constate par les monuments épigraphiques; elle semble inhérente à l'emploi du caractère et n'affecte en rien la langue. C'est une anomalie évidente quand il s'agit de la transcription de mots appartenant à des idiomes indiens tels que le grec, le latin et le celtique. Mais il faut en tenir compte pour l'explication de nos antiques monnaies.

J'arrive à une légende bien plus souvent discutée que celle du fils d'Atepilus, ou plutôt Atepillus :

GERMANVS INDVTILLI·I[1]

C'est ainsi que je la lis sur de bons exemplaires de cette monnaie de bronze portant pour types un taureau cornupète au revers d'une tête imberbe ceinte d'un diadème.

Mionnet a vu sur ce bronze INDVTILLI. I., et Welzl de Wellenheim donne la même légende dans son catalogue; c'est assurément la meilleure forme qui ait été publiée.

[1] Ajoutons *Atepo* (vase de terre rouge), *Atepo* (inscript. d'Apt), *Ateporix* inscript. d'Ancyre), *Atepomarus* (Plutarque et inscript. de Narbonne), tous noms propres qui ne peuvent pas plus qu'*Atepillus* être pris pour des titres honorifiques.

Tristan avait attribué à la colonie d'Industria les monnaies de Germanus; Laurent Beger, en 1672, le réfuta, et prenant Germanus pour un adjectif, il eut le premier, je crois, l'idée de lire le nom abrégé d'Induciomarus, INDVT suivi du chiffre IIII[1].

Le P. Jobert disait en 1692 que « dans la petite médaille de Germanus ou Sermanus, INDVT. III. que personne n'a pu encore entendre, pourroit bien signifier *Indictione* VIII ou XIIII, le T étant peut-être une faute du monétaire. » Ce à quoi Bimard ajoutait, en 1739, qu'il avait vu dans le cabinet de M. de Clèves six ou sept médailles en petit bronze semblables à celle que cite le P. Jobert, et que sur la mieux conservée il apercevait un B après INDVTILLI; il fallait, suivant cet antiquaire, séparer ILLIB de INDVT et attribuer les monnaies à Illiberis, *Germanus* et *Indutius* ou *Induciomarus* pouvant être considérés comme des noms de magistrats.

Dans le catalogue du musée Tiepolo, imprimé à Venise en 1737, nous trouvons aux *addenda* de la page 1310 : GERMAN. INDVTI... Bos cornupeta (Indutiomarus princeps Treveri in Germania inferiori tempore Cæsaris). Cinquante ans plus tard, le catalogue de la comtesse de Bentinck répète exactement la même chose. C'est toujours l'opinion de Beger qui prévalait et qui a entraîné le docte Eckhel à condamner la meilleure portion de la lecture proposée par Bimard (qui cum *perperam* legeret INDVTILLI), comme aussi à adopter le nom d'*Indutiomarus* qu'il inscrit en capitales parmi les légendes véritables.

La tradition constante, reposant, il est vrai, sur des er-

[1] *Observationes et conject. in numismata.* Cologne, in-4°, 1672 et 1691, p. 47 — Cf. *Thesaur. Brandeb.*, t. I, p. 309.

reurs, l'autorité d'Eckhel ont sans doute influencé M. Lelewel qui, en 1841, disait à son tour : « Sur la monnaie des Trèves on lit GERMANVS INDVTILLIL qu'on a bien attribué à *Induciomar;* c'est donc une autre terminaison *mar* changée en *ilil.* Ne convient-il pas de considérer cette terminaison pour une distinction honorifique résultant de la réunion du titre *epilil*, *at'pilil* par laquelle la contraction de la prononciation forme, au lieu de *Induc-mar*, un *Indut'illil* [1]?

En 1848, le rédacteur anonyme du catalogue de la vente Pembroke (M. Burgon), arrivait bien près de la vérité. Dans une longue note, il faisait remarquer que l'E de GERMANVS étant, sur la médaille qu'il décrivait, réduit à un simple trait, I, il était possible que le dernier caractère, qui lui paraissait avoir la même forme I, eût la valeur d'un F *que le sens exige* [2].

M. Edmund Oldfield n'a pas osé accepter cette explication, et se contente de faire remarquer qu'elle lui paraît avoir la probabilité en sa faveur [3]. Un autre antiquaire bien distingué, M. Samuel Birch, la rejette tout à fait, revient à la légende INDVTILLI.L qu'il interprète par *Indutilli libertus* [4].

Je ne crois pas nécessaire de pousser plus loin l'analyse des opinions diverses auxquelles a donné lieu la monnaie de Germanus. Il me suffit de montrer que malgré les efforts de tant d'habiles antiquaires la question qu'elle soulève n'a

[1] *Type gaulois*, p. 247. Cf. p. 324, 325, 327. — M Senckler, lisant comme M. Lelewel, a repris à nouveau l'attribution de Beger, *Jahrbuch. des Vereins von Alterthums Freunden*, 1846, p. 44.

[2] *Catalogue of the entire Pembroke collection of coins and medals*, p. 63.

[3] *On the orthographical form of the names inscribed on gaulish and british coins*, dans le *Num. Chronicle*, 1852, t. XV, p. 116.

[4] *On the coins of Germanus*, dans le *Num. Chronicle*. 1855, t. XVIII, p. 166.

pu être résolue, uniquement parce qu'aucun d'entre eux n'avait eu recours à l'épigraphie, et que, sans le secours des inscriptions, il ne pouvait venir à l'esprit qu'un petit trait isolé appartînt au caractère que les plus exercés représentent comme un I séparé d'INDVTILLI par un point.

C'est à peine s'il est nécessaire de faire observer que les monnaies de bronze au type du taureau cornupète n'ont aucunement rapport au chef des Trevires, Induciomar. Elles sont frappées par Germanus dont on peut comparer le nom avec celui d'Hermann ou Arminius. Indutillus n'a d'autre relation avec Induciomarus qu'un élément commun. On ne peut pas plus confondre ces deux noms qu'on ne confondrait Andebrogirix et Andecombus, Ambigatus et Ambiorix, Vercondaridubius et Vercingetorix, Eposognatus et Eposterovidus, Cannitogimarus et Dinomogetimarus, Dagodubnus et Connetodubnus, Vercombogius et Abrextubogius. Que l'élément commun soit placé au commencement ou à la fin du nom, ce n'est toujours qu'une des parties constituantes d'un mot, et les règles élémentaires de la philologie s'opposent à ce que nous prenions cette relation pour une identité. On remarquera qu'il ne s'agit pas de deux copies d'un manuscrit donnant, en un même passage, un nom sous deux formes différentes dont une doit nécessairement être altérée, si elles ne le sont pas toutes deux. Nous avons, d'une part, un nom bien gaulois (Induciomar) appartenant à une classe connue par les monuments, dont rien ne peut faire suspecter l'authenticité, et de l'autre, un nom (Indutillus) inscrit sur une monnaie antique arrivée jusqu'à nous, au sujet de laquelle nous n'avons pas à admettre des erreurs produites par la négligence ou l'ignorance des copistes du moyen âge.

Quelle singulière histoire on produirait en mettant au

compte des trois Childebert les actes des trois Childéric sous prétexte de conformité de nom !

Lorsqu'il s'agit de numismatique gauloise, on ne s'est pas cependant toujours fait scrupule de prendre pour identiques des noms qui diffèrent essentiellement les uns des autres. C'est là un vice contre lequel nous ne saurions trop hautement protester.

Indutillus appartient à une riche famille de noms gaulois terminés en *illus* qu'il est facile de retrouver tant dans les textes que sur les monuments, ainsi qu'on le peut voir par la liste suivante extraite de mes notes relatives aux noms d'hommes :

ABDUC *illus* (Cæsar, *Bell. civ.*, III, 59), allobroge.
AGED *illus* (vase de terre rouge).
ALB *illus* (vase *id.*).
ARANT *illus* (inscription de Metz).
ASC *illus* (vase de terre rouge).
AT *illus* (vase *id.*).
ATT *illus* (vase *id.*).
ATTIC *illa* (inscription de Messimy), féminin[1].
BOR *illus* (vase de terre rouge).
CAC *illus* (vase *id.*).
CANTAT *illa* (inscription d'Auxerre), féminin.
CAP *illus* (inscription de Fleuri, près Orléans).
CARANT *illus* (inscription de Dijon).
CAR *illus* (vase de terre rouge).
CAR *illa* (inscription de Meylan, Isère), féminin.
CASS *illus* (inscription de Toulouse).

[1] Il existe des noms d'homme gaulois terminés en A, comme Arda, Ateula, Tocca, Cabucca, Suicca, etc.; mais les noms en *illa* sont des féminins ayant leur correspondant masculin en *illus*.

CATIAT *illus* (vase de terre rouge).
CAVAR *illus* (Cæsar, *Bell. Gall.*, VII, 67), Éduen.
CELT *illus* (Cæsar, *Bell. Gall.*, VII, 4), père de Vercingétorix.
CELT *illa* (inscription de Miramas, près Aix), féminin.
COBER *illus* (inscription de Metz).
COC *illus* (inscription de Feurs).
COC *illa* (inscription de Langres), féminin.
COMIT *illa* (inscription de Mayence), *id.*
CORIS *illus* (vase de terre rouge).
COT *illus* (vase *id.*).
CRIM *illa* (patère d'argent de Brissac), féminin.
CUCC *illus* (vase de terre rouge).
CURM *illus* (vase *id.*).
DAGS *illus* (inscription de Luxembourg).
DIVICIANT *illus* (inscription d'Aramon).
ELV *illus* (vase de terre rouge).
EP *illos* (médaille gauloise).
EPP *illus* (médaille de la Grande-Bretagne).
EXCING *illa* (inscriptions de Narbonne et de Nîmes), féminin.
FAD *illa* (J. Capitolin, *Anton. pius*, I), nîmoise.
FASC *illus* (inscription de Rehweiler).
GIAM *illus* (inscription de Grand, près Metz).
INDERC *illus* (inscription de Bordeaux).
IURAT *illa* (inscription de Marseille), féminin.
MAC *illus* (vase de terre rouge).
MAR *illus* (inscription de Metz).
MARO *illus* (vase de terre rouge).
MARS *illus* (inscription d'Orléans).
MART *illa* (inscription de Dijon), féminin).
METH *illus* (vase de terre rouge).

MOGET *illus* (inscription de Como).
MONTAN *illa* (inscription de Messeiran), féminin.
PIST *illus* (terre cuite d'Autun) (Inscr. de Worms).
REG *illa* (inscription d'Aix), féminin.
RIG *illus* (inscription d'Antibes).
ROMOG *illus* (vase de terre rouge).
ROSC *illus* (Cæsar. *Bell civ*, III, 59), allobroge.
SACR *illus* (terres cuites de Moulins).
SALIC *illa* (inscription de Luxeuil), féminin.
SAM *illa* (inscription de Luxeuil), *id.*
SANV *illus* (inscription de la Crau d'Aubagne).
SUR *illus* (vase de terre rouge).
TARV *illus* (vase de terre rouge).
TASC *illus* (vase *id.*).
TASC *illa* (inscription de Luxeuil), féminin.
TASG *illus* (colonne de Cussy).
TESS *illa* (inscription de Narbonne), féminin.
TOUT *illus* (inscription de Nîmes).
TROUC *illus* (inscription *id.*).
UD *illus* (inscription d'Orange).
UXAP *illus* (vase de terre rouge).
VARIC *illus* (inscription de Metz).
VASS *illus* (inscription de Meylan, Isère).
VIN *illa* (inscription de Luxeuil), féminin.
VIX *illa* (inscription de Virieu), *id.*

On trouve encore dans les inscriptions de la Gaule un grand nombre de noms à base latine, tels que *Decumilla* (Die), *Servatilla* (Nîmes), *Bassilla* (Saint-Pons), *Nepotilla* (*id.*), *Jucundilla* (Vence), etc., que j'omets afin de ménager ici l'espace. J'ai retranché aussi pour la même raison les noms dont la terminaison *ilus* doit être prononcée *illus*.

Pour compléter le chapitre relatif à la lettre F, il faudrait

encore parler des formes Γ et ⋊ qui lui ont été données quelquefois ; mais il suffit pour le moment de les signaler. On les retrouvera tout comme les A d'Atepilus et du rémois Atisius, les R des Petrucorii, les G de Divigiagus, les P carrés de Pixtilus et des Petrucorii, dans les inscriptions tracées à la pointe, soit sur les murailles de Pompéi, soit sur les vases d'argent et de terre découverts dans les Gaules. Plusieurs de ces lettres se voient sur les célèbres vases recueillis en si grand nombre à San-Cesario [1] et sur des deniers romains du temps de la république. Nous sommes donc autorisés à penser que les Gaulois ont adopté l'antique alphabet qu'ils ont trouvé en usage lors de leurs expéditions en Italie.

L'E sous la forme II s'est conservé longtemps chez nous. On en a la preuve par une inscription d'Aurélien trouvée dans la commune de Tréteau, près Moulins, et récemment publiée par M. E. Tudot [2] :

IMP·CIISARI·L·DV
MIITIO·AVRIILIAN
O·M·GIIRMANICO
TRIBVNICIII·P·V·CO
SS·III·P·P·CI.AR·L·XXXVI

Ainsi, en 275, on faisait encore usage de cet E, qui se voit sur les monnaies de Tasgetius, de Luchterius [3] et d'Epasnactus, contemporains de César. M. Peghoux a publié des monnaies trouvées à Gergovia, sur lesquelles on lit CALIIDV [4], nom placé dans un cartel et qu'il faut rappro-

[1] Voy. les copies données par Baldini, *Saggi di dissert. di Corton.*, 1738, t. II, p. 156, et par Garrucci, *Bullet. arch. napol.*, nuova serie, t. I, pl. XI.

[2] *Enseignes et inscriptions murales qui subsistent encore sur des constructions anciennes à Moulins*, in-8°, p. 14.

[3] J'écris *Luchterius* à cause de la présence du X grec ; cf. *lucht*, abondance, en celte irlandais.

[4] Peghoux, *Essai sur les monnaies des Arverni*. Clermont, 1857, pl. I, n° 18.

cher de la légende bien anciennement connue CALEDV-SENODON[1]. Le même antiquaire a recueilli à Gergovia un petit bronze portant en réalité CICEDV•BRI, ainsi que j'ai pu le reconnaître après un examen minutieux de l'original, pièce importante à comparer avec celle de la Bibliothèque impériale, sur laquelle on lit CICIIDV-BI. M. de Saulcy m'a fait aussi voir le dessin d'une monnaie rémoise de la Bibliothèque de Metz, dont la légende RIIMO-ATISIOS offre une variante instructive.

Il est probable encore qu'on doit lire BPIINOS (si l'on examine bien la pièce d'argent publiée par M. Édouard Lambert, pl. XI, n° 16), le nom dans lequel on a vu BIIINOS pour BELINOS. Brennus est un nom célèbre ; je l'ai remarqué isolé, gravé en grands caractères, BRENNOS, sur une pierre du musée de Bordeaux. C'est un nom d'homme et non pas un titre comme on l'a prétendu.

La présence du P dans VIIPOTA, LVXTIIPIOS, BPIINOS, *Verotalus*, *Luchterius*, *Brennus*, ne doit pas nous étonner, lorsque nous nous rappelons les relations des Gaulois avec la Grèce, l'emploi qu'ils faisaient parfois de légendes purement grecques sur leurs monnaies. L'introduction du *rhô* grec dans une légende latine de la Gaule s'explique donc tout aussi facilement que sa présence dans une inscription recueillie à Alep par le marquis de Nointel et publiée par Spon (*Misc. erud.* sect. X, n° 37).

10". — Les dessins sont tellement inexacts qu'on ne peut se faire une idée des légendes ; il en est de même du n° 37 de la pl. III, CICEDV·BRI.

[1] J'ai cru, comme tant d'autres, que la légende SENODON pouvait s'appliquer à un nom de lieu, mais une inscription de Bordeaux, dans laquelle figure *Senodonna*, fille de Cintugnatus et de Gematua, D·M·L·SEC·CINTVGNATO ET CEMATVAE·CON·ET SENODONNAE·FIL·SECVRBALA, me prouve que *Senodon* est bien un nom d'homme.

T·FL·IVLIANVS·VETEPANVS
LEG VIII AVG DEDICAVIT MONVMENTVM SVVM
SEMPITEPNVM DIS MANIBVS SVIS ET LAETITIAE VXOPI SVAE
LIBEPISQUE IIEPEDIBUS SVIS POSTEPISQUE EOPVM
NE LICEPET VLLI EOPVM M[*onumentum alienare*] VLLO MODO

C'est l'effet que doit naturellement produire l'usage parallèle des alphabets grec et latin dans un même pays. C'est ainsi que l'influence de l'étrusque amenait l'emploi du K non pas seulement devant l'A, ce qui est conforme au système des grammairiens latins [1], mais devant l'I et devant l'E, comme nous le voyons dans ce texte publié par Maffei [2].

D·M
KATTIA AVGV
STINA IIT VALIIR
MVKIANVS PA
RIINTIIS IIT VALR
FRATRIIS KATEIANV
MVKIANV IIT AVGV
STA POSVIIRVNT
BIIN MIIRIINTI
VALII MARKIILLINO
QVI VIXIT ANNOS
XXVIII MIINS II DI V

Je m'arrête ici, souhaitant que cette note ramène les numismatistes vers l'épigraphie antique sans le secours de laquelle ils ne pourront jamais apprécier avec solidité les monnaies de la Gaule. Je m'estimerais fort heureux si plusieurs points que je n'ai fait qu'indiquer étaient repris et discutés de nouveau avec tout le soin que notre savant collaborateur, M. Hucher, vient d'apporter à l'étude du nom de Vérotal.

ADRIEN DE LONGPÉRIER.

[1] Voy. *Revue num.*, 1858, p. 216. — Cf. *Gramm. lat. auct. ant.*, ed. Putsch, 1605, col. 417, 2252, 2253.

[2] *Museum Veron.*, p. 156, n° 1.

ATTRIBUTION

DE QUELQUES MÉDAILLES A LAPPA DE CRÈTE.

(Pl. IX.)

N° 1. Tête de bœuf de face, la corne gauche abaissée et contournée en dessous.

℞. A au milieu du champ, entouré d'un grènetis.—Æ. 1, inédite, Cabinet grand-ducal à Weimar. Poids, 0gr,71 (pl. IX, n° 1).

N° 2. Même tête de bœuf.

℞. A au milieu du champ.— Æ. 2 1/2 (voy. *Revue num.*, 1859, n° 1, pl. I, n° 6).

N° 3. Autre semblable, mais la corne droite de la tête de bœuf abaissée.— Æ. 2 1/2 (pl. IX, n° 2).

N° 4 *a*. Tête de bœuf de face, la corne gauche abaissée; le tout entouré d'un grènetis.

℞. Trépied. — Æ. 3 (pl. IX, n° 3).

N° 4 *b*. Le même type surfrappé sur une pièce semblable au n° 3. — Æ. 2 1/2.

N° 5. Tête de Diane à droite.

℞. Tête de bœuf, la corne gauche abaissée. — Æ. 3 (pl. IX, n° 4).

N° 6. Tête de Diane à droite, avec le carquois sur l'épaule.

℞. Tête de bœuf, la corne gauche abaissée. — Æ. 3.

N° 7. Tête d'Apollon à droite.

℞. ΛΑ. Trépied. — Æ. 3 (pl. IX, n° 5).

N° 8. Tête d'Apollon à droite.

℞. ΛΑ. Lyre. — Æ. 3 1/2 (pl. IX, n° 6).

N° 9. Λ au milieu du champ.

℞. Λ dans un carré creux. — Æ. 3 (voy. *Revue num.*, 1859, n° 1, pl. I, n° 1).

N° 10. Λ à la partie supérieure prolongée.

℞. Λ de la même forme. — Æ. 2 1/2 (voy. *Revue num.*, 1859, n° 1, pl. I, n° 3).

(Les n°s 2 - 10 de ma collection.)

La *Revue numismatique* (1857, p. 85 et suiv.) a publié une intéressante et savante dissertation de M. le marquis de Lagoy sur une monnaie dont il propose l'attribution à une ville de Larissa en Thessalie, près du mont Ossa. Cette monnaie est remarquable par la tête bizarre de bœuf représentée au droit, et dont les cornes sont recourbées en deux directions opposées. Le revers porte dans le champ les lettres $\frac{\Lambda}{\Lambda}$, que M. le marquis de Lagoy lit avec raison ΛΑ, ce qui le porte à attribuer cette monnaie à la ville de Larissa.

M. le docteur Müller, inspecteur du Cabinet royal à Copenhague, conteste cette attribution dans une savante dissertation insérée dans la *Revue numismatique* (1859, p. 1 et suiv.), et donne cette médaille à Lacédémone, avec d'autres semblables portant sur les deux faces la lettre Λ, ou la tête de bœuf au droit, et la lettre Λ au revers.

Je me permets de proposer une autre attribution, celle à Lappa de Crète, qui me semble plus sûre, et appuyée sur les motifs suivants :

Au printemps de 1858, j'achetai dans une vente à Londres un assez grand nombre de ces pièces avec beaucoup d'autres monnaies de l'île de Crète [1]. Ces médailles provenaient de la collection du capitaine Thomas Graves, qui avait longtemps résidé en Crète, et trouvé ainsi l'occasion de recueillir particulièrement des monnaies de cette île. Dirigé sans doute par la provenance des pièces à la tête de bœuf et au grand lambda isolé, M. Graves les avait de lui-même réunies à celles déjà connues de la ville de Lappa.

Le type de la tête de bœuf convient tout naturellement aux monnaies de Crète; la fabrique, la disposition du grènetis qui entoure les types sur les pièces n° 1 et n° 4, rappellent tout à fait les monnaies de cette île. La forme extraordinaire des cornes dont la tête de bœuf est munie est peut-être le résultat d'une tradition locale qui nous reste inconnue. La direction dans laquelle se recourbent les cornes varie sur les exemplaires de ma collection; c'est tantôt la corne de droite, tantôt celle de gauche qui s'incline de haut en bas.

Une monnaie très-rare et inédite, la seule d'argent que je connaisse avec ces types, se trouve parmi les incertaines de la collection de S. A. R. le grand-duc de Saxe, à Weimar (pl. IX, n° 1), et m'a été communiquée grâce à l'obligeance de M. Preller, conservateur de la bibliothèque et du cabinet des médailles à Weimar.

Cette pièce est du même module et porte le même type

[1] Je me propose d'en publier encore quelques pièces curieuses et inédites.

que les plus petites pièces de cette espèce de cuivre; c'est la corne gauche qui s'y trouve courbée en descendant. Sa fabrique est tout à fait crétoise, et par ce motif, comme à cause du type, je crois qu'elle appartient à la série des médailles de Lappa. C'est une obole. Le poids convient aussi aux monnaies crétoises qui sont frappées d'après le système monétaire d'Athènes. L'histoire nous apprend qu'Athènes avait beaucoup de relations avec la Crète; au deuxième siècle avant notre ère, beaucoup de villes crétoises adoptèrent le pied attique. Nous trouvons même les types d'Athènes sur les médailles de Cydonia, Hiérapytna, Gortyne, Polyrhenium et Priansus.

Le poids d'un tétradrachme de Polyrhenium avec la chouette (dans le *Catalogue Northwick*, n° 895) est de 16,08, ainsi la drachme devait peser 4,02 et l'obole 0,67. La médaille de la collection du grand-duc à Weimar pèse 0,71; le poids de l'obole de 0,71 donne une drachme de 4,26, et c'est le poids de la drachme d'Athènes au deuxième siècle avant notre ère.

Les types des autres pièces gravées pl. IX, la tête de Diane, la tête d'Apollon, le trépied et la lyre, conviennent aussi à Lappa, et se rattachent au culte des divinités honorées dans cette ville. Mionnet (t. II, n° 220) a décrit une médaille de Lappa, semblable à celle du n° 8 (voy. pl. IX, n° 6), mais avec la légende entière ΛΑΠΠΑΙΩΝ auprès de la lyre, et des autonomes d'argent, ainsi que des impériales de bronze avec Apollon lyricine et Diane chasseresse.

Quand on pense que toutes les pièces décrites dans cet article (excepté le n° 1) ont été trouvées en Crète (j'avais acquis vingt-cinq pièces de Lappa de la collection du capitaine Th. Graves), qu'il est certain, en les comparant,

qu'elles appartiennent à une même ville, et que la fabrique en est tout à fait crétoise, on ne peut douter, ce me semble, que ces médailles n'aient été toutes frappées à Lappa. Ce qui paraît fortifier encore cette attribution, c'est qu'au nombre de ces monnaies, j'en ai trouvé une frappée sur une petite monnaie de cuivre de Cydonia.

Quant aux pièces qui portent seulement la lettre Λ, et non ΛΛ, on pourrait peut-être hésiter entre Lappa et Lyttus; mais la pièce de M. le marquis de Lagoy et la mienne, décrite sous le n° 7 avec ΛΛ et le trépied (pl. IX, n° 5), représenté aussi sur la pièce n° 4 avec la tête de bœuf (pl. IX, n° 3), doivent décider en faveur de Lappa.

La pièce décrite par M. Müller (*Revue numism.*, 1859, pl. I, n° 4), avec la tête de Pallas et Λ de l'autre côté, appartient peut-être à une autre ville, parce que la tête de Pallas, si l'on en juge d'après la gravure donnée par M. Müller, diffère beaucoup des pièces de fabrique crétoise.

Adolphe de Rauch.

NOTE

SUR LES MÉDAILLES DE LAPPA DE CRÈTE.

(Pl. IX.)

L'attribution proposée par M. A. de Rauch à la ville de Lappa de Crète des médailles portant la lettre A au revers de la tête de bœuf, se justifie, ce me semble, de la manière la plus satisfaisante. Les réflexions qui vont suivre confirment cette attribution.

On connaît quelques monnaies de Lappa : elles sont de la plus grande rareté. Afin de mieux faire ressortir les rapports de fabrique qui existent entre ces monnaies et les pièces nouvellement attribuées par M. de Rauch à Lappa, j'ai fait graver sur la planche IX deux médailles autonomes et une pièce impériale de cette ville ; ces trois monnaies sont tirées du Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale. En voici la description :

Tête laurée d'Apollon à droite.

℞. ΛΑΠΠΑΙ.ΣΥΛΩΚΟΣ. Apollon lyricine nu, marchant à droite. Grénetis. Æ. 3. — Pl. IX, n° 7.

Tête laurée d'Apollon à droite.

℞. ΛΑΠΠΑ..ΩΝ. Lyre. Æ. 5. — Pl. IX, n° 8.

ΘΕΩ ΚΑΙΣΑΡΙ ΣΕΒΑΣΤΩ. Tête nue d'Auguste à droite.

℞. ΛΑΠΠΑΙΩΝ. Apollon lyricine vêtu d'une tunique talaire, représenté de face. Æ. 5. — Pl. IX, n° 9.

On remarquera que sur la drachme (pl. IX, n° 7) le

grénetis est absolument semblable à celui qui entoure les types des pièces n°s 1, 3, 5 et 6.

La drachme n° 7 a été gravée dans le recueil de Goltzius comme une pièce de bronze, et M. Ed. Falkener l'a reproduite, d'après Goltzius, dans un intéressant article sur les antiquités de l'île de Candie [1]. On a lieu de s'étonner de cette reproduction de la pièce de Goltzius, puisque Pellerin [2], en 1763, a donné une gravure de la drachme d'argent. On ne peut douter de l'identité de la pièce de Goltzius avec la drachme; sur les trois exemplaires variés conservés dans le médaillier impérial on lit, comme sur la prétendue monnaie de bronze, le nom de *Sylocus*.

Comme on le voit, c'est presque toujours *Apollon* ou les attributs de ce dieu qui sont figurés sur les médailles de Lappa [3].

Mais ce qui est très-remarquable, c'est qu'Eckhel [4] range au nombre des médailles de Lappa la pièce pl. IX, n° 6, montrant d'un côté la tête d'Apollon, et au revers les lettres ΛΑ et la lyre [5].

On attribuait la fondation de la ville de Lappa à Agamemnon [6].

La numismatique démontre qu'outre Apollon, les habitants de Lappa honoraient aussi Neptune, Diane et Minerve [7].

J. DE WITTE.

[1] *The Museum of classical Antiquities*, vol. II, p. 293 (sept. 1852).

[2] *Peuples et villes*, t. III, pl. XCIX, 43.

[3] Mionnet (Suppl., IV, p. 326) décrit plusieurs autres pièces de Lappa ayant pour type Apollon ou ses attributs.

[4] *D. N.*, II, p. 315.

[5] Eckhel dit qu'au droit c'est une tête de Diane.

[6] Steph. Byzant., *v.* Λάμπη. — Voyez, sur cette ville, Hœck, *Kreta*, vol. I, p. 387, Gotting., 1823, in-8°, et Eckhel, *D. N.*, II, p. 314.

[7] Mionnet, *Descript.*, t. II, p. 286, n°s 222, 225, 226.

PREMIÈRE LETTRE A M. ADRIEN DE LONGPÉRIER

SUR

QUELQUES COLLECTIONS DU PIÉMONT

ET DE LA LOMBARDIE.

Mon cher directeur,

Je vous ai souvent entendu parler des numismatistes du nord de l'Italie et des collections dont ils sont les possesseurs ou les interprètes; vous accueillerez donc avec intérêt cette lettre dans laquelle je vais vous ramener à vos souvenirs.

J'avais déjà entrevu, pendant la guerre, les richesses numismatiques de ce beau pays, et je regrettais que la rapidité des marches m'eût toujours arraché à mon admiration, lorsqu'une mission, en prolongeant après la paix mon séjour en Lombardie, m'a permis de revenir sur mes pas et d'accepter enfin l'hospitalité scientifique qui m'avait été si gracieusement offerte.

§ I.

Gênes. — La collection locale, confiée à l'habile direction de M. Agostino Olivieri [1], est très-nombreuse; l'œil s'étonne

[1] M. Olivieri a publié une très-bonne monographie des médailles et des

seulement de l'uniformité du type génois, auquel se sont eux-mêmes soumis Louis XII et François Ier.

Milan. — J'ai visité à Milan le médaillier de Bréra, la bibliothèque Ambrosienne, les collections de M. Carlo Morbio, du comte Verri, du comte Ch. Taverna, et enfin le Musée monétaire du palais Trivulce.

Brera renferme une collection grecque de premier ordre, des romaines du haut empire où les médaillons abondent, un exemplaire à fleur de coin du sou d'or anastasien au monogramme de Théodoric l'Amale [1], une suite de monnaies milanaises [2], et quelques types monétaires appartenant à toutes les époques et à tous les pays, parmi lesquels se trouvent de bonnes baronales françaises. Je citerai, parmi ces dernières, le denier de Raimond V, comte de Toulouse (1148-1194), frappé sur flan d'or. Cette curiosité numismatique a été exhumée dans les environs de Nice au nombre de deux exemplaires, différant par le coin. J'ai été assez heureux pour devenir possesseur du second exemplaire, dont voici le dessin [3].

sceaux de la famille Doria. On a aussi de lui un ouvrage intitulé : *Carte e cronache manoscritte per la storia genovese*, dont le troisième chapitre tout entier est consacré aux documents monétaires de la période comprise entre les années 1138 et 1630.

[1] Cette belle pièce, dont l'existence nous a été révélée en 1847 par un article de M. Alfred Senckler, se rencontre assez fréquemment à Milan.

[2] Les lecteurs de la *Revue* ont pu déjà apprécier la richesse des suites milanaises par la description des monnaies de Jean Galéaz, comte de Vertus, que M. de Longpérier a donnée l'année dernière dans la *Revue*, p. 380-392.

[3] Les épreuves sur or des deniers du moyen âge ne sont pas aussi introuvables qu'on le pense généralement. Il y a quelques années on a découvert, sous mes yeux, au village de Vaux (Moselle), au milieu d'un amas de monnaies d'argent du XIIIe siècle, une pièce d'or au coin des cavaliers de Marguerite de Constantinople, qui se trouve aujourd'hui dans la collection de M. Serrure, de Gand.

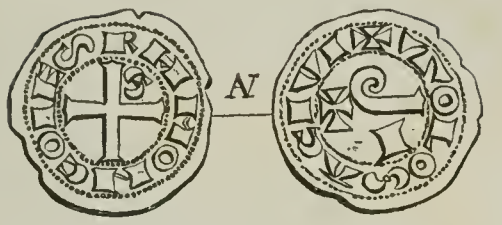

Le Musée monétaire de Brera, qui ne date que du siècle, a marché très-rapidement, grâce aux larges subventions que lui accordaient les archiducs. Les monuments monétaires, si variés, dont il se compose, sont très-bien classés par le directeur, M. Biondelli [1].

La bibliothèque Ambrosienne, legs somptueux du cardinal Frédéric Borromée, possède, à côté de magnifiques cartons de Raphaël et de précieux palimpsestes, des médailles italiennes peu nombreuses, mais remarquables par leur conservation.

La collection de M. *Carlo Morbio* comprend la haute féodalité et descend jusqu'à l'époque moderne; commencée il y a peu d'années, elle réunit déjà de belles suites de toutes les provinces de l'Italie, des spécimens du monnayage des rois de France dans la péninsule, et des médaillons, dus pour la plupart à l'habile ciseau des anciens graveurs italiens. Je vous ferai connaître prochainement un de ces médaillons, qui intéresse notre histoire.

M. Morbio a publié la description sommaire de ses diverses collections [2], et donné à la suite la liste de ses pièces doubles [3].

[1] M. Biondelli, connu du monde savant par ses travaux de linguistique, a tracé, dans un ouvrage intitulé : *Saggio sui dialetti gallo-italici*, des circonscriptions qui seront d'un grand secours pour l'étude des monnaies fabriquées par nos pères dans la Cisalpine.

[2] *Raccolte del Cavaliere Carlo Morbio*, in-8°, Milano, 1857, fuori di Commercio.

[3] *Catalogo delle monete antiche duplicate, che si offrono in cambio*, p. 132-142.

Le médaillier du *comte Ch. Taverna* provient en grande partie de son père, le comte Costanzo [1] ; il renferme de magnifiques exemplaires de ces belles monnaies italiennes qui se faisaient remarquer par des types variés et par une exécution artistique, lorsque la gravure des coins était presque partout condamnée au style le plus plat, à la stérilité d'invention la plus désespérante. Les franco-italiennes sont nombreuses et bien choisies dans cette collection. Le comte Taverna possède aussi un grand nombre de médaillons, intéressants pour l'histoire des familles. Je citerai, par exemple, pour la maison de Lorraine, un médaillon de Ch. de Vaudemont, deux grandes plaques de François III et une de Charles V.

La suite locale du comte Verri est aussi un trésor héréditaire, dans le classement duquel on reconnaît la main du savant historien de Milan. Il s'y trouve un essai monétaire inédit de François Ier.

Mais c'est au *Musée Trivulce* que l'amateur de belles choses doit faire une longue station. On y rencontre, en tous genres, des richesses royales, parmi lesquelles les médailles tiennent un rang distingué. Séries antiques, moyen âge, tout y est largement représenté, jusqu'aux gauloises au type marseillais, qui se trouvent dans le pays. J'ai pu, grâce à l'obligeance de madame la marquise Trivulce, envoyer à M. de Witte, pour son bel ouvrage sur la numismatique des empereurs gallo-romains du IIIe siècle, l'empreinte d'une rareté de premier ordre qui n'était pas encore

[1] Voir l'inventaire dressé à la mort du comte Costanzo par Gaetano Cattaneo, alors directeur du cabinet impérial et royal des monnaies et par le docteur Giovanni Labus, secrétaire de l'Académie des sciences, des lettres et des arts. Milano, 1842.

connue en France, le Victorin d'or portant la légende LEG. V MACIDONICA (*sic*). La collection des monnaies et médailles frappées au nom des Trivulce est aussi très-belle; on peut seulement lui reprocher de ne pas posséder l'écu d'or au lis du maréchal Jean Jacques.

Cet important musée est dirigé par le comte Ch. Taverna, gendre de la marquise, et par le comte Jules Porro, son parent, auteur de l'article que je vous ai adressé il y a quelque temps[1].

Brescia. — Le Musée Patrio, célèbre par sa statue de la Victoire et si pittoresquement établi dans l'enceinte d'un temple antique, possède quelques bonnes pièces romaines et gauloises au type de Marseille. Un amateur de Brescia, nommé Boursoni, a réuni un nombre considérable de pièces italiennes.

Pavie. — La collection peu nombreuse mais très-variée de M. Brambilla, mérite l'attention des numismatistes.

Turin. — Il est inutile de vous parler des richesses de la Bibliothèque du roi. Les ouvrages de M. Domenico Promis, si justement estimés en Italie et en France, en ont déjà fait connaître une partie. Je ne vous dirai rien non plus des monnaies antiques conservées dans l'Université; M. Barucchi, à la suite des longues séances que vous avez faites dans les salles consacrées à l'antiquité égyptienne, a dû vous montrer son médaillier. Vous connaissez aussi le Musée numismatique Lavy, dont le conservateur, M. Cornaglia, a publié en 1840 le catalogue détaillé[2].

[1] Voyez la *Revue num.*, 1859, p. 380.

[2] *Museo numismatico Lavy appartenente alla reale Accademia delle scienze di Torino*, 2 vol. in-4°.

§ II.

J'ai indiqué plus haut le médaillier Trivulce et le musée de Brescia comme renfermant des imitations de la monnaie marseillaise ; j'aurais dû dire que ces imitations se rencontrent dans toutes les collections du Piémont et de la Lombardie, qu'elles paraissent être des tétroboles, et qu'elles reproduisent constamment, mais avec un *faire* tout particulier, la tête de Diane et le lion du groupe classé par M. de La Saussaye entre l'année 400 avant J.-C. et la venue de César en Gaule [1]. On voit, en général, au-dessus du lion, ΜΑΣΣΑ, commencement de la légende du prototype, ou seulement des Σ disposés irrégulièrement dans le champ. Quelquefois le mot ΜΑΣΣΑ est remplacé par le nom du peuple : ainsi j'ai eu occasion de classer dans les collections plusieurs exemplaires dont les légendes | ⋊ ⋊ ◁ | ⋊ et PIKO rappellent les LIBECI et les RICOMAGENSES, peuples gaulois qui se groupaient, les premiers autour de Verceil [2], les seconds autour d'une localité du nom de Ricomagus, que l'*Itinéraire d'Antonin* place au sud de cette ville [3]. M. de La Saussaye avait compris les monnaies des *Libeci* et des *Ricomagenses* parmi les pièces de la Gaule narbonnaise, où ces peuples avaient laissé une partie des leurs ; mais, adoptant les scrupules de M. de Lagoy, il

[1] *Numismatique de la Gaule narbonnaise*, nos 54 à 115. — Les nos 60 et 66 de la planche II de cet ouvrage donnent, par leur rudesse, une idée des pièces qui nous occupent.

[2] Les Libeci ou Libui paraissent s'être étendus à l'ouest de Verceil sur la rive droite de la Sésia jusqu'à la Stura.

[3] Il est à remarquer que parmi les monnaies d'or qui se rencontrent dans le val d'Aoste et qu'on attribue aux Salasses, il en est une sur laquelle on lit le mot ⋊DIKOV ; c'est un rapprochement à vérifier.

n'avait présenté son attribution que comme provisoire [1].

Les diverses imitations de la monnaie marseillaise ont dû former le fonds du numéraire des Cisalpins.

On rencontre aussi dans le nord de l'Italie et surtout aux environs de Mortara, dans la zone comprise entre Novare, le Pô, le Tessin et la Sésia [2], des copies de divers deniers consulaires sur lesquelles on lit en général RAVIS et quelquefois RAVSCI. En voici un spécimen qui fait partie de ma collection : c'est une imitation d'un denier de la famille Cornélia [3].

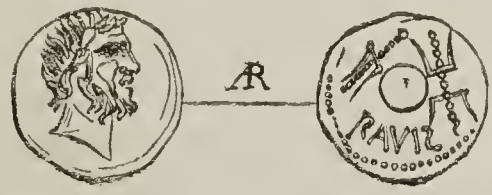

Ces monnaies sont assez communes dans les dépôts de la Bohême ; elles ont déjà occupé Eckhel [4] qui en décrit trente et une variétés, et M. Joseph Arneth [5] qui les considère comme frappées au temps de la république romaine par un peuple pannonien, les Ravisci de Pline, Aravisci de Tacite

[1] J'ignore si les imitations des marseillaises aux noms des Libeci et des Ricomagenses ont jamais été mêlées aux dépôts monétaires exhumés en France. Dans tous les cas, ce n'a dû être qu'exceptionnellement, si on en juge par leur rareté dans les collections de notre pays.

[2] Je dois ce renseignement à l'obligeance de M. Cornaglia.

[3] Cohen, *Description des monnaies de la république romaine*, pl. XIV, fig. 10.

[4] *Numi Barbari inscripti* RAVIS *aut similiter*,— *anno* 1796 *in prædio comitis Sandor prope Budam, cui nomen Bia* (bourg à deux milles de Bude) *repertum est depositum numos circiter* 600 *complexum. Inter hos erant octoginta hujus generis, ex quibus selegi sequentes omnes, qui in aliquibus differre sunt visi. Sunt omnes argentei, denarii forma et pondere. Qui una reperti sunt alii, erant denarii familiarum romanarum additis aliquot Augusti, Tiberii, et uno Caligulæ, cujus adeo ætate aut non multo post, fuisse defossi videntur.*

[5] *Zwölf Römische Militär-Diplome*, Vienne, 1843, in-4°. p. 72 et 73.

et de Ptolémée. Elles seront venues en Italie par le fait de la circulation.

Le territoire que j'ai indiqué plus haut comme fournissant habituellement en Italie les pièces portant RAVIS, ayant été occupé dès les premières expéditions des Gaulois par les LAEVI [1]; d'un autre côté, l'orthographe des noms de peuple ayant été souvent modifiée dans les textes anciens, et l'L ayant eu à peu près la même valeur que l'R, j'avais été tenté d'admettre que les LAEVI et les ARAVISCI, tous deux sans doute de même origine, ne formaient qu'un peuple et avaient la même monnaie. Mais les Laevi ont dû disparaître de la scène politique avec les Insubres, vers 194 [2], et, bien qu'on soit incertain sur l'âge du prototype romain, il est difficile de le faire remonter assez loin pour qu'il ait pu être copié par les Cisalpins, même en admettant que ces peuples auraient, après la victoire des Romains, conservé l'usage de leurs ateliers monétaires pendant un certain temps, ainsi que cela se passa dans la transalpine du temps de César et d'Auguste.

C'est donc, je le répète, par les échanges que la monnaie des ARAVISCI est venue, à la fin de la république ou au commencement de l'empire, dans l'ancienne Gaule cisalpine; et, comme elle s'y rencontre encore aujourd'hui, il faut en induire que les provenances ne sont pas toujours un guide certain dans la recherche des origines.

Puisque j'en suis sur les monnaies des Gaulois, je veux vous dire encore, cher directeur, qu'on trouve très-fré-

[1] *Libui considunt; post hos salluvii, antiquam gentem Lævos ligures incolentes circa Ticinum amnem.* Tit.-Liv., lib. XXXIII, cap. 36.

[2] Walkenaër, *Géogr. des Gaules*, t. I, p. 142.

quemment, dans le nord de l'Italie diverses variétés de la pièce suivante :

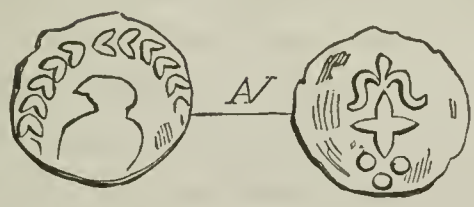

Bon or, poids, 7gr.45 ; ma collection.

Cette monnaie est caractérisée par un flan épais, scyphate, portant d'un côté, dans une couronne, un oiseau ; de l'autre, une figure cruciforme placée sur trois globes et surmontée d'un ornement à branches symétriques. Elle est déjà connue grâce aux travaux de Lelewel [1], de M. Lambert [2] et de M. Hucher [3]. Le savant Polonais, après avoir proposé de l'attribuer à la Belgique, démontre que le nombre des globes ou points n'en indique pas la valeur. M. Lambert y voit un astre à quatre rayons ; il n'indique pas à quel peuple elle appartient. M. Hucher en signale la présence parmi les *aurei* de la ligue armoricaine exhumés chez les Santons, tout en reconnaissant qu'elle n'appartient pas à ces derniers. Cet habile numismatiste en donne ensuite une interprétation peut-être trop recherchée, sur laquelle j'aurai l'occasion de revenir.

Nous nous bornerons à constater aujourd'hui que la pièce qui nous occupe se trouve en Gaule, comme en Italie. Si maintenant on examine les dépôts monétaires de la Bohême, on l'y rencontre encore. Le seul trésor de Pod-

[1] *Type gaulois*, p. 174 et 365, pl. III, fig. 34.

[2] *Essai sur la numismatique gauloise du nord-ouest de la France*, p. 61 et pl. XI, fig. 1.

[3] *Revue num.*, 1852, p. 182 et pl. V, fig. 9.

mokle en a répandu bon nombre dans les collections[1]. Ne faut-il donc pas la classer aux Boii que l'histoire nous montre en Aquitaine et en Italie, et qui donnèrent leur nom à la Bohême[2]? La présence de ces monnaies dans la vallée de l'Éridan leur assignerait une origine assez ancienne, si l'on renonçait à l'expliquer aussi par le commerce, car il faudrait nécessairement admettre que les enfouissements ont eu lieu avant l'année 192 qui vit les Boii écrasés par la puissance romaine.

Il me reste encore, mon cher directeur, à mettre sous vos yeux quelques monnaies et médailles franco-italiennes; cette communication fera l'objet d'une autre lettre.

Agréez, etc. CH. ROBERT.

Milan, le 1er novembre 1859.

P. S. Permettez-moi de profiter de cette occasion pour redresser une erreur que j'ai commise à la suite de la description du petit bronze de L. Munatius Plancus que vous avez bien voulu insérer dans votre quatrième livraison[3]. Les beaux deniers ségusiaves, frappés sans doute à Feurs, Forum Segusiavorum, et non à Lyon, que j'ai indiqués comme postérieurs à la fondation de cette ville, sont, il est vrai, classés par Lelewel au temps d'Auguste, c'est-à-dire à l'époque qui suit immédiatement cet événement; mais les

[1] Outre la pièce dont j'ai donné la description, on en rencontre en Bohême d'autres de même forme et de même poids, mais où les accessoires varient. Toutes ces monnaies forment un groupe très-considérable qui sera étudié plus tard dans notre œuvre collective sur la numismatique gauloise.

[2] La puissante nation des Boii se montre aussi dans l'est de la Gaule, sur le Rhin, en Norique, etc. Une de ces monnaies, qui fait partie de la collection de M. de Saulcy, a été exhumée dans la haute Autriche, à Salzbourg.

[3] *Revue num.*, 1859, p. 229 et suiv.

numismatistes les font remonter aujourd'hui un peu plus haut dans la chronologie. Je n'aurais pas commis cette erreur sans la précipitation avec laquelle j'ai pris la plume, la veille de mon départ, pour vous signaler une découverte que je ne voulais pas laisser derrière moi.

M. Monfalcon m'a fait remarquer aussi que la célèbre inscription de Gaëte n'a pas été correctement reproduite dans mon texte. Cf. pour la bonne leçon l'édition de Spon, publiée par MM. Léon Renier et Monfalcon, Lyon, 1858, page 5, où elle est transcrite d'après l'empreinte prise sur place par un délégué de l'Académie de Lyon, et M. Mommsen, *Inscriptiones regni neapolitani latinæ*. Leipzig, 1852, fol. 4089[1] :

L·MVNATIVSL·F·L·N·L·PRON
PLANCVS·COS·CENS·IMP·ITER·VII·V|R
EPVLON·TRIVMP·EX·RAETIS·AEDEM·SATVRNI
FECIT·DE·MANIBIS·AGROS·DIVISIT·IN·ITALIA
BENEVENTI·IN·GALLIA·COLONIAS·DEDVXIT
LVGVDVNVM·ET·RAVRICAM

[1] La version de M. Mommsen ne diffère de celle de MM. Léon Renier et Monfalcon que par le rétablissement d'un point entre MVNATIVS et L.

LETTRE A M. MAURY,

MEMBRE DE L'INSTITUT,

SUR UN SCEAU BYZANTIN.

Mon cher Monsieur,

L'année qui vient de s'écouler a vu paraître, à Berlin, la seconde partie du tome IV de la grande collection de Bœckh, comprenant les inscriptions chrétiennes, dont la publication a été confiée à M. Adolphe Kirchhoff. La seconde section est intitulée : *Inscriptiones tabularum et variæ suppellectilis sacræ et profanæ, ponderum, sigillorum, amuletorum, gemmarum.* Les n°s 8956-9056 comprennent les plombs ou sceaux byzantins publiés de nouveau d'après Ficoroni, Castelli, etc. Il en est plusieurs autres qui ont échappé aux recherches du savant éditeur; les *Lettres* du baron Marchant et la collection publiée en 1858 par M. Sabatier dans la *Revue archéologique*, pourront lui fournir un très-utile supplément. C'est précisément un de ces monuments oubliés par M. Kirchhoff que je veux examiner de nouveau, parce qu'il a donné lieu à de fausses interprétations.

Parmi les *Lettres* du baron Marchant *sur la numismatique et l'histoire*, dont il a été donné une nouvelle édition en 1851, il en est une (la quatrième, page 35) annotée par vous, et sur laquelle je désire appeler de nouveau votre attention. Cette lettre, consacrée à des médailles inédites des empereurs Constantin XIII Ducas et Romain IV Diogène,

se termine par l'examen d'un sceau que l'auteur attribue aussi à Constantin XIII. C'est à cette dernière partie de la lettre que se rapportent les observations que je prends la liberté de soumettre à votre jugement et à votre approbation. Citons d'abord les paroles du baron Marchant, dont la lettre est adressée à M. de Serre, président de la Chambre des députés :

« Votre Excellence ne verra pas sans intérêt les dessins d'un troisième sceau qui est encore de Constantin XIII Ducas, pl. IV, fig. 3. Ce monument est le petit sceau, ou du moins un sceau d'une moindre importance que ceux dont je viens d'avoir l'honneur de lui parler. Le dignitaire qui avait sa garde, et le droit de l'apposer en certaines circonstances, était tenu d'y joindre son nom à titre de responsabilité ; il scellait de par l'empereur, comme on scelle en France de par le roi : c'est ce que la légende exprime clairement.

« On lit, d'un côté, les mots τῷ σῷ δούλῳ (Τω Cω ΔΘΛω), autour du monogramme de Constantin XIII, et de l'autre, Γεωργίῳ Δικράτορι (ΓΕΟΡΓΙω ΔΙCΡΑΤΟΡΙ), qui complètent la légende. Tout est au datif, et ne peut être traduit littéralement que par cette phrase : *A son serviteur Georges Dicrator.* Il faut par conséquent sous-entendre *par l'ordre ou le commandement de Constantin, donné à*, ou tout simplement, en employant le monogramme, lire *Constantin à son serviteur*, etc.

« Mais quelle était la fonction, la dignité que désigne le mot Δικράτωρ ? En exprimant la réunion de deux puissances, peut-être est-il encore relatif à la suprématie dans l'ordre judiciaire, Δίκη. Tout s'entend donc ici facilement : les fonctions du Δικράτωρ étaient probablement en rapport avec celles de chancelier et de garde des sceaux, qui, dans

nos gouvernements modernes, se trouvent souvent réunies dans la même personne. »

Telles sont les explications du baron Marchant, explications qui vous ont paru très-peu satisfaisantes, et votre susceptibilité historique et philologique s'est éveillée justement à l'apparition de ce Δικράτωρ inconnu jusqu'à ce jour. Aussi est-ce avec raison que vous avez ajouté cette observation : « Ni Meursius, ni Du Cange, ni M. Hase, dans sa nouvelle édition du *Thesaurus* d'Henri Estienne, ne donnent ce mot, qui ne se rencontre d'ailleurs chez aucun auteur byzantin. Le sceau de Constantin XIII Ducas est donc le seul monument où soit mentionnée l'expression de Δικράτωρ. Cette circonstance fait supposer que les fonctions auxquelles elle s'appliquait n'eurent ni une grande durée, ni un grand lustre dans l'empire d'Orient. *On peut même se demander si notre auteur a lu correctement, et si le sceau porte réellement ce nom.* »

Je souligne cette dernière phrase parce que, selon moi, elle indique le nœud de la difficulté, et il me sera facile, je pense, de prouver que vos soupçons étaient fondés. Mais avant de nous occuper de ce Δικράτωρ, nous devons examiner le monogramme que le baron Marchant attribue faussement à Constantin XIII, attribution malheureuse qui l'a jeté dans des constructions vicieuses et dans des explications embarrassées.

Le monogramme en question ayant la forme d'une croix, est, ainsi qu'il l'a remarqué lui-même, entouré des mots τῷ σῷ δούλῳ. Mais les lettres qui le composent n'ont aucun rapport avec celles qui entrent dans le nom de ΚΩΝCTANTINOC. Ces lettres sont ΚΒΟΗΘ, et répondent à la formule ΚΥΡΙΕ ΒΟΗΘΕΙ, qui se complète par les mots Τω Cω ΔΟΥΛω venant se grouper autour du

monogramme. Cette formule ou invocation se retrouve sur un grand nombre de monuments du même genre, et particulièrement sur quelques-uns de ceux que le baron Marchant a expliqués lui-même. L'invocation est écrite ou dans le champ en lignes droites, ou en légende circulaire, ou bien enfin, comme ici, exprimée dans des monogrammes ayant forme de croix. Ces derniers présentent quelques différences soit dans le milieu, soit dans le haut de la croix. Un petit cercle occupe toujours le milieu, et est traversé par les branches horizontales, de manière à figurer à la fois un O et un Θ. Dans le dessin donné par le baron Marchant, le cercle est resté intact et reproduit un O. Bien que la même circonstance se retrouve sur un monogramme publié par Ficoroni (part. I, cap. XVII, fig. 10), mais d'ailleurs d'un dessin incorrect, je pense qu'il y a là une erreur, et que la petite barre transversale doit exister sur les monuments eux-mêmes. Dans d'autres reproductions d'un monogramme pareil, le petit cercle est partagé en quatre par les branches de la croix qui se coupent horizontalement et verticalement (voy. Ficoroni, part. I, cap. XII, fig. 8 et 10; c. XVI, fig. 4, et c. XX, fig. 7, et M. Sabatier, *Revue archéol.*, mai 1858, pl. II, fig. 6) ; mais le dessin est-il exact? c'est ce qu'il faudrait vérifier. Une autre différence se présente à l'extrémité supérieure de la croix, qui se termine toujours par l'un des signes suivants : Υ, X, T ou $\overset{0}{\mathrm{T}}$.

Il serait inutile d'indiquer ici tous les monuments qui contiennent la légende en question. Il suffira de parcourir le recueil de M. Kirchhoff, où on trouvera toutes les manières plus ou moins abrégées dont elle est exprimée. On verra d'après cela que les moyens de comparaison ne manquaient pas au baron Marchant, et on a lieu de s'étonner qu'il n'ait pas

reconnu la prière en question dans le monogramme qu'il a cru devoir attribuer à Constantin XIII.

Une observation paléographique me paraît nécessaire. On sait qu'en composition le mot πρῶτος s'exprimait souvent par un A surmonté d'une barre ; les exemples en sont très-nombreux : il nous suffira d'en citer deux, tirés des monuments que nous examinons ici. Dans le recueil de M. Kirchhoff, sous le n° 9005, on trouve un plomb publié d'après Castelli, et qui est ainsi conçu : K[ΥΡΙЄ] ΒΟ[Η]ΘЄΙ ΤΩ̣ ΣΩ̣ ΔΟΥΛΩ̣ ΓΡΗΓΟΡΙΩ̣ ΥΠΑ[ΤΩ̣] ΚΑΙ ĀΝΟΤΑΡΙΩ̣ ΣΙΚЄΛΙΑΣ, c'est-à-dire πρωτονοταρίῳ Σικελίας. Sous le n° 2 de la planche II de la collection publiée en 1858 par M. Sabatier dans la *Revue archéologique*, nous trouvons un monument du même genre avec cette légende : ΚΥΡΙЄ ΒΟΗΘЄΙ ΤΩ̣ ΣΩ̣ ΔΟΥΛΩ̣, et sur le revers : ΙΩΑΝΝΗ̣ ΠΑΤΡΙΚΙΩ̣ ĀΣΠΑΘΑΡΙΩ̣, ce que l'éditeur traduit par *Jean Patrice Spathaire*, ne tenant point compte de l'Ā qui précède ce dernier mot, et qui est mis là pour πρωτο, c'est-à-dire Πρωτοσπαθαρίῳ, *Protospathaire*. Ce n'est pas la première fois que cette erreur a été commise, et on a déjà fait remarquer que Richard de Montaigu, dans son édition des *Lettres* de Photius, a écrit partout Ἀσπαθαρίῳ au lieu de Πρωτοσπαθαρίῳ, ne connaissant point l'abréviation dont nous venons de parler.

D'après cette observation paléographique une première conjecture s'était d'abord présentée à mon esprit, et, dans la légende dont nous nous occupons, j'ai été conduit à lire ĀCTPATOPI au lieu de ΔΙCPATOPI, c'est-à dire Πρωτοστράτορι, *Georges Protostrator*, en prenant le Δ pour un A et en changeant IC en CT. Mais cette conjecture, trop arbitraire, je l'avoue, a fait place à une autre qui me semble plus probable et plus conforme aux éléments paléographiques

fournis par le dessin du baron Marchant. Je proposerais de lire ΔICTATOPI qui reproduit presque exactement le mot ΔICPATOPI, la seule différence portant sur le changement du P en T. Il s'agirait donc là de la dignité de la cour impériale connue ou plutôt désignée par le mot ΔIKTATΩP. Suivant une glose citée par Du Cange et d'après Michel Psellus, ce mot serait synonyme de Δισύπατος, ce qui paraît confirmé par l'auteur anonyme du *Catalogue en vers des offices de la cour de Constantinople*, qui mentionne les Δικτάτωρες immédiatement après les Ὕπατοι, et qui ne parle point des Δισύπατοι. Les fonctions du Δικτάτωρ, ou, ce qui revient au même, du Δισύπατος, ne sont pas bien connues, et Du Cange avoue manquer de renseignements à cet égard. Parmi les personnages qui ont porté ce titre figure un Georges qui vivait à la fin du XIIe siècle. Le monument dont nous avons le dessin sous les yeux serait-il le cachet de ce Georges Dictator? C'est ce qu'il serait difficile de dire; toujours est-il qu'il date à peu près de la même époque.

Quoi qu'il en soit, et bien qu'on ne sache pas exactement en quoi consistaient les fonctions du Δικτάτωρ, nous sommes certains de l'existence de cette dignité mentionnée par plusieurs écrivains, et je me crois suffisamment autorisé à le substituer au mot ΔICPATOPI, dont l'existence ne s'appuie sur aucun renseignement historique.

Je ne sais, mon cher monsieur, si vous approuverez cette dernière conjecture. Dans tous les cas, j'espère que la première partie de ces observations obtiendra votre assentiment, et que vous reconnaîtrez avec moi que le baron Marchant s'est singulièrement trompé en attribuant à Constantin XIII le monogramme en question.

Agréez, etc. E. Miller.

QUELQUES MONNAIES

DES PRINCES DE LA MAISON D'ANJOU.

(Pl. X.)

N° 1. Grand K gothique, entre deux besans, dans un cercle.

℟. Croix allongée, entre les deux mots IE. XS. (Iesus Xpistus), surmontés de signes d'abréviation en forme de Ω. Le tout dans un cercle uni. — *Or*. Poids, 4 grammes (pl. X, n° 1).

N° 2. Grand K gothique entre deux lis, dans un cercle uni. Traces de quelques lettres en légende circulaire.

℟. Comme au numéro précédent, sauf que les branches de la croix sont accostées de deux points ou besans. — *Or*. Poids, 1gr,75 (pl. X, n° 2).

N° 3. Autre du Musée royal de Naples; on distingue une troisième fleur de lis au-dessus du K (pl. X, n° 3), mais on n'aperçoit aucun caractère au pourtour.

N° 4. Mêmes types. Cuivre. Collection Bonghi (pl. X, n° 4).

Taro et *demi-taro* de Charles I, d'Anjou, roi de Sicile, frappés à l'imitation des monnaies des rois normands et allemands qui l'avaient précédé. Les *tari* de ces derniers portent la légende grecque IC XC NIKA (Ἰησοῦς Χριστὸς νικᾷ),

à laquelle la monnaie du prince français substitue une abréviation latine.

N° 5. Une petite monnaie de la collection Tafuri, qui, d'après son poids, paraît être un tiers de *taro*, a pour type du droit un cavalier, dont le cheval est couvert d'une housse fleurdelisée. Cette pièce, d'une excessive rareté, publiée par le prince San-Giorgio, ne peut appartenir qu'à Charles I (pl. X, n° 5).

Charles I avait d'abord fabriqué des augustales, belles pièces d'or imitées de celles de Frédéric [1]. Il paraît avoir cessé cette fabrication en 1267, alors qu'il ordonna l'émission des *reali*, *mezzi-reali* et *nuovi tari*, qui ont eu cours jusqu'en 1278, époque à laquelle vinrent les beaux *saluts d'or*, qui rentraient dans le nouveau système monétaire de son frère saint Louis.

Les *tari* et *reali* de Charles I sont décrits par le prince San-Giorgio Spinelli dans un ouvrage cité plusieurs fois par la *Revue numismatique* [2], et qui donne les monnaies arabes, grecques et latines de la Sicile. Les Normands et les Arabes avaient imité le module et l'épaisseur des monnaies byzantines. Les Allemands et les Angevins ont continué.

En raison de la rareté de ces pièces, qui n'ont encore paru dans aucun ouvrage de numismatique français, nous avons cru utile de faire dessiner ces *tari* d'après les exemplaires très-beaux de conservation qui appartiennent à la

[1] Voy. l'*augustale* de Charles dans l'ouvrage de Saint-Vincens sous le n° 12, dans le recueil de Duby, pl. XCIV, n° 2, et mieux encore dans le *Trésor de numismatique* (art monétaire chez les modernes), pl. XXIX, n° 3, et dans Mader, *Kritische Beyträge*, t. V, pl. III, n° 30. — L'*augustale* de Frédéric avec couronne a été publiée par Muratori, recueil d'Argelati, t. I, tab. XXVII, n° 8.

[2] *Monete cufiche battute da principi Longobardi, Normanni e Suevi.* Naples, 1844, p. 72, 201, 221, 252.

bibliothèque de Marseille, en y joignant les variétés qu'avait rassemblées le savant numismatiste de Naples.

N° 6. +KAROL·REX. Grand K gothique, entre deux besans.

℟. +·SIC·—IE·.. Écusson à trois fleurs de lis, surmontées du lambel de Provence.—*Or*. Poids, 0gr,9 (pl. X, n° 6).

N° 7. Autre de la collection Tafuri, offrant partout des annelets au lieu de points; on y lit SICI·REX. (pl. X, n° 7).

Sous le n° 1 de la pl. V, M. le président de Saint-Vincens donne le dessin, fort incorrect, de l'*augustale* (agostaro), portant l'effigie de Charles I, d'Anjou, roi de Sicile. Elle est bien plus exactement reproduite par Duby, pl. XCIV, n° 2. D'après M. de Saint-Vincens (*Histoire de Provence*, par Papon, t. II, p. 576), cette monnaie existerait à Vienne dans le Cabinet impérial. Un second exemplaire était conservé dans le Cabinet de M. Haumont, à Paris, et fait aujourd'hui partie de la collection de la Bibliothèque impériale; un troisième se trouve dans le Cabinet de feu M. C. J. Dassy, à Meaux.

Après avoir décrit cette monnaie, Saint-Vincens dit, avec raison, qu'il y a beaucoup d'apparence qu'elle appartient à Charles I, de Provence, parce qu'elle ne porte que le titre de roi de Sicile. En effet, l'attribution ne saurait être douteuse. Charles I ne prit le titre de roi de Jérusalem que neuf ans après le supplice de Conradin.

Mais, de même que Saint-Vincens, Duby, qui copie presque textuellement sa phrase, est étonné qu'aucun document du règne de Charles I ne fasse mention de monnaies d'or frappées à son coin. Nous avons déjà vu dans un précédent article (*Revue*, 1860, pages 47 et 48) que le *salut d'or* qui ne porte pas d'épithète chronologique appartient à ce prince, puisque son successeur a

ajouté sur le sien le mot SCD (*secundus*). J'ignore jusqu'à quel point ont été poussées les recherches, du reste consciencieuses, du président de Saint-Vincens, qui avait les archives de Provence sous sa main. J'essayerai, dans un nouvel examen qui, malheureusement pour moi, nécessite un déplacement, d'arriver à un document monétaire relatif à la série provençale. Mais, en ce qui concerne la pièce qui nous occupe et les précédentes, je dois faire observer qu'il s'agit de monnaies frappées à Naples, et qui, par conséquent, ne peuvent avoir été l'objet d'aucune ordonnance datée d'une ville de Provence. Il faut donc en rechercher la création dans les ouvrages italiens qui, comme ceux des deux Chiarito, des Fusco, de Chioccarelli, sont consacrés à la reproduction et au commentaire des chartes données par les princes angevins dans l'Italie méridionale.

Au reste, on remarquera l'analogie de notre pièce n° 6 avec le revers de l'augustale publiée par Saint-Vincens et Duby, Mader et le Trésor de numismatique.

Cette monnaie, acquise récemment de M. Rousseau, appartient à la bibliothèque de Marseille.

N° 8. I·IhR·ET—SICL·REG· (*Johanna, Ierusalem et Sicilie regina*). La reine assise sur un fauteuil à deux têtes de lion.

℟. COM—TS PV—CE·AK—PDM· (*Comitissa Provinciæ ac Pedemontis*). Croix séparant les lettres de la légende et cantonnée de quatre lis. Type des carlins au lis de Robert. — *Argent*. Poids, 1gr,4 (pl. X, n° 9).

C'est pour la première fois que je trouve le type des carlins au lis de Robert avec le nom de Jeanne. Je ne connais pas non plus d'autre monnaie de cette princesse avec le titre de comtesse de Piémont. Saint-Vincens (pl. IX, n° 5) donne, dans le même format, un demi-lis de Robert égale-

ment avec le titre de *comes Pedemontis*, qui s'y trouve inscrit en toutes lettres. Cette pièce, extraordinairement rare, a été reproduite par Duby (Supplément, tab. VIII, n° 6). La bibliothèque de Marseille en possède un fort bon exemplaire.

La monnaie de Jeanne dont nous donnons le dessin appartient au Cabinet de M. le comte de Clappier.

N° 9. ✠ MARIA : VNXIT : PEDES : XRISTI. Buste de face et nimbé de sainte Madeleine, dans un cercle perlé et cannelé intérieurement.

℟. ✠ O : CRVX : AVE : SPES : VNICA : Double croix de Lorraine, accostée des lettres R·R· aussi dans un cercle perlé et cannelé (*Renatus Rex*). Magdalin. — *Or*. Poids, 1gr,5 (pl. X, n° 10).

Jusqu'à présent aucune mention n'avait été faite d'un magdalin frappé par Réné de Provence. Dans le numéro de janvier 1860 de la *Revue* (p. 52, pl. III, n° 12), nous avons décrit celui de son neveu et dernier successeur, Charles III. C'est après l'envoi de cet article que j'ai découvert la nouvelle pièce que je signale au milieu d'un fatras de pièces grecques, romaines, modernes, etc. Il y a à regretter que le peu d'épaisseur du flan ait amené une contre-frappe de la croix qui nuit à la description exacte du buste de la sainte : mais ce qu'on aperçoit est trop semblable à la pièce de Charles III pour ne pas voir que l'une est la copie de l'autre. Heureusement les légendes sont dans un état trop parfait, ainsi que le côté de la croix et les initiales *Renatus Rex*, pour laisser le moindre doute sur l'attribution. Ce revers et ces initiales ne sont, au reste, que la reproduction des monnaies d'argent de ce prince frappées à Tarascon et dessinées par Saint-Vincens avec la légende O CRVX AVE NOSTRA SPES VNICA. Duby les a fait graver à son tour pl. XCIX, nos 3 et 4. Seulement ce dernier au-

teur a pris la *tarasque* qui se trouve au début de la légende pour un lion.

Le président de Saint-Vincens donne trois monnaies d'or frappées par René, et les indique comme se trouvant au Cabinet du roi. Le n° 3 est reproduit dans la *Revue* (1860, pl. III, n° 10). Quant au n° 2, qui a le type du teston, ce ne peut être qu'un *essai d'or*. Duby en avait fait exécuter une gravure (pl. XCVIII, n° 7) qui rend beaucoup plus exactement l'original. Au reste, cette pièce n'a rien à faire parmi les monnaies de Provence ; elle ne porte pas le buste du bon roi René, mais celui de René II, duc de Lorraine (1473-1508), à qui M. de Saulcy l'a restituée [1], ainsi que les n°s 5 et 6 de la pl. XCIX de Duby et que le n° 4 de la planche de Saint-Vincens. La comparaison de ces pièces avec les monnaies de René II, qui portent des dates, ne saurait laisser de doutes.

René I n'était plus duc de Lorraine lorsque la fabrication des testons s'est introduite en France.

N° 10. ✠REG·NATVS:IhR:EST SIL (*Renatus Ierosolymæ et Siciliæ*). Armes de Hongrie, d'Anjou et de Bar, dans un cercle perlé.

℟. ✠COMES:PVICIE:E:POR: (*Comes Provinciæ et Forcalquerii*). Armes de Provence et de Jérusalem, aussi dans un cercle. — *Bas argent*. Poids, 1gr,5 (pl. X, n° 11).

C'est la première fois que je rencontre une monnaie de Provence portant des armoiries sur chaque face. Du reste, cette singularité n'a rien qui doive étonner dans la série monétaire de René, que nous trouvons jaloux de ses titres plus ou moins imaginaires, et dont les nombreux signes

[1] *Recherches sur les monnaies des ducs héréditaires de Lorraine*, 1841, p. 103-106, pl. XIII, n° 2.

héraldiques étaient mal à l'aise resserrés et groupés dans un seul écusson sur quelques-unes de ses pièces d'argent ou de billon. Peut-être même prend-elle son origine dans certains sols couronnats de Jeanne, de Louis I, de Louis II et de Louis III, qui, outre l'écusson du revers, répètent les lis et le lambel de Provence sous la couronne du droit.

Cette pièce appartient à M. le comte de Clappier, à Marseille.

AD. CARPENTIN.

ADDITIONS A L'ARTICLE PRÉCÉDENT.

(Pl. X.)

Aux pièces si intéressantes que décrit M. Carpentin, nous pouvons ajouter deux dessins appartenant à la série provençale.

Le premier représente une petite monnaie de billon frappée pour Robert, avec le type de la couronne, + R·IHR·ET·SICIL·REX.

Au revers, COMES PVINCIE, légende divisée en quatre parties par les bras d'une croix (pl. X, n° 8). Poids, 0gr,53.

Cette monnaie porte un R., et l'on pourrait hésiter entre les noms de Robert et de René, si le style de la pièce, la forme des lettres, n'indiquaient pas très-clairement l'époque à laquelle le premier de ces princes a régné. Ce denier de Robert me paraît avoir servi de modèle à la monnaie d'Orange attribuée à Bertrand III (1282-1335) ou à Rai-

mond IV (1335-1340)[1], et qui porte aussi une croix dont les bras coupent la légende. Notre pièce est en assez mauvais état, en sorte qu'on ne peut voir si le P du mot ꝓVINCIE est barré comme il le doit être. Cette lettre barrée en arrière est une abréviation de *pro* bien connue dans les manuscrits et dans les livres imprimés au xve siècle. C'est ainsi qu'on trouve *ꝓcurator*, *ꝓvidus*, *ꝓvincia*, *ꝓut*, *ꝓdigalitas*, qui se lisaient *procurator*, *providus*, *provincia*, *prout*, *prodigalitas*. Jamais, bien entendu, le nom de la Provence n'a été *Puincia;* il ne s'agit, sur les monnaies comme dans les textes, que d'un usage graphique[2]. On peut remarquer que les sceaux des Raimond-Béranger offrent aussi une abréviation dans le mot BENGARII écrit pour *Berengarii*, et qui se prononçait ainsi bien certainement.

Feu M. Giulio di San-Quintino a publié en 1837 à Turin, sous le titre de *Notizie sopra alcune monete battute in Piemonte*, un savant travail dans lequel il fait connaître une charte conservée aux archives de Marseille et relative à la monnaie piémontaise de Charles II. La ville de Cuneo avait été la première à ouvrir ses portes au comte de Provence, en 1257. C'était là qu'était le palais où résidait le sénéchal, lieutenant du comte, et ce fut dans cette ville que Charles II établit, par l'acte du 31 mars 1307, l'atelier monétaire dont il confia la direction à Tommaso Riba, Ardizio Merllo et Reccardino di Sommaripa.

Les espèces indiquées dans la charte consistent en un *gros d'argent* qui devait être fabriqué *sicut est illa moneta grossa dive memorie domini Lodoyci regis Francorum*, et devait

[1] *Revue num.*, 1839, pl. V, n° 10. — Cf. les observations de Duchalais, *Revue num.*, 1844, t. IX, p. 53.

[2] Voir, par exemple, dans Duby, p. XCIII, n°s 14 et 15, les deniers de Charles I, portant les légendes PVINCIALIS et PROVINCIALIS.

valoir 2 sous et demi d'Asti. De plus, on devait frapper une monnaie valant six petits deniers d'Asti, et une autre encore représentant le vingtième du *denarius grossus*. M. de San-Quintino possédait deux demi-gros de Charles II avec la légende +KAROLVS·SCL·REX autour d'une croix simple et offrant au revers : +COMES·PEDMONTIS autour des armes d'Anjou. Ces monnaies sont fort rares, et le savant antiquaire qui en avait pu voir cinq exemplaires en Italie n'en a jamais rencontré en France, où il a fait de longues recherches. Il n'était pas non plus parvenu à retrouver la monnaie piémontaise de la reine Jeanne.

Les trois monnaies de Charles II, de Robert et de Jeanne publiées par M. de San-Quintino, Saint-Vincens et M. Carpentin, ne sont pas les seules pièces que l'on doive attribuer à l'atelier de Cuneo. Si l'on compare attentivement au demi-lis d'argent décrit par M. Carpentin (pl. X, n° 9) le *sol couronnat* de Jeanne donné par Saint-Vincens (n° 8) et reproduit par Duby (pl. VIII, n° 11), pièce qui porte les légendes insolites : IOVA·D·G.SICIL·REG — COMTSA·P·AC···, on reconnaîtra à la forme de la croix aussi bien qu'à la disposition de la légende du revers que l'une et l'autre pièces ont été fabriquées dans le même lieu. Là où le dessinateur de Saint-Vincens a placé des points indiquant des caractères effacés, on peut rétablir les lettres PD, et lire, comme sur le *demi-lis* d'argent : *ac Pedemontis*.

La monnaie qu'il me reste à décrire est un *gros d'argent* frappé pour le roi René (1434-1480).

+ RENATVS : IHRLM ET : SICILIE : REX : Trois fleurs de lis surmontées d'un lambel et d'une couronne.

℟. + COMES : PVINCIE ET : FORCALQUERI : Croix fleurdelisée. — *Argent*. Collection Desjobert, au Mans (pl. X, n° 12).

Ce magnifique gros d'argent est une copie très-adroitement faite de la monnaie royale.

Charles VII par des ordonnances du 27 juillet 1447 et du 26 juin 1456, Louis XI par des ordonnances du 22 juillet 1461, de juillet 1465 et du 8 janvier 1473, ont prescrit la fabrication de gros d'argent. C'est surtout à la monnaie de Louis XI que ressemble le gros de René sur lequel le graveur s'est appliqué à faire pour ainsi dire disparaître dans la couronne le lambel de la maison d'Anjou. Du côté du droit, sous la quatrième lettre, on remarque un point qui a peut-être été copié avec le reste d'après le gros de Louis XI frappé à Montpellier, mais qui pourrait aussi indiquer un atelier de la Provence.

Ad. de Longpérier.

MONNAIES OBSIDIONALES DE NOVARE

FRAPPÉES PAR ORDRE DE LOUIS, DUC D'ORLÉANS.

Monnaies franco-italiennes de Charlemagne à Napoléon Ier. Monnaies et croix lombardes d'or publiées et expliquées par Carlo Morbio, membre associé de la Société impériale des antiquaires de France. — Deux volumes in-4° encore inédits, le premier contenant le texte, le second les dessins au nombre d'environ 500, formant LX planches.

Cet ouvrage, dont je m'occupe depuis plusieurs années, se compose de deux parties distinctes. La première est consacrée aux *monnaies franco-italiennes*, et est divisé en neuf chapitres : 1° rois d'Italie carlovingiens et italo-francs; 2° normands de Sicile; 3° angevins de Sicile, de Naples, etc.; 4° rois de France des branches de Valois, Orléans et Bourbon; 5° prélats, comtes, barons et princes français qui ont frappé monnaie en Italie; 6° marquis, ducs et princes italiens qui ont inscrit sur leurs monnaies des titres, des dignités, des noms de fiefs français; 7° monnaies obsidionales franco-italiennes; 8° papes et légats d'Avignon; 9° tessères et monnaies refrappées.

La seconde partie est entièrement consacrée : 1° aux

monnaies des princes lombards de Bénévent et de Salerne ; 2° à celles des rois lombards. Tous les monuments lombards en général sont très-rares et très-recherchés, mais plus spécialement les objets d'orfévrerie et les monnaies. De celles-ci deux ou trois seulement furent connues du grand Muratori ; l'infatigable Zanetti, le hardi et heureux restaurateur de la numismatique du moyen âge, l'illustre Lelewel, en ont pu étudier un bien petit nombre, et ce dernier fait observer qu'elles causent plus d'embarras pour les décrire qu'elles ne fournissent de lumière à la science. Le chevalier de San-Quintino se plaint encore de l'extrême rareté de ces monnaies ; et, de fait, nous ne saurions nous en étonner si nous réfléchissons à la brièveté et à l'état d'agitation de la domination des Lombards dans nos contrées. Maintenant nous donnerons environ 150 pièces, beaucoup d'inédites ou même inconnues. 3° L'ouvrage contient aussi des croix d'or lombardes réparties en trois classes, à savoir les anépigraphes, celles qui portent des figures, celles qui portent des monogrammes, et parmi ceux-ci se trouvent les marques de la reine Théodelinde, de son mari et de Didier, dernier roi des Lombards, ce prince qui fut livré plutôt que vaincu. Telle est l'esquisse de l'ouvrage que j'aurais l'intention de publier dans quelques mois si je trouve les encouragements nécessaires ; et afin que les amis de la numismatique et des études historiques puissent avoir une idée de mon travail et de l'importance des monnaies qui y sont publiées et expliquées, je donnerai ici un fragment relatif aux monnaies obsidionales franco-italiennes, dans lequel sont décrites les monnaies frappées à Novare par le duc d'Orléans (depuis roi de France sous le nom de Louis XII) pendant le siége de 1495. Ces pièces sont non-seulement iné-

dites, mais encore étaient restées inconnues jusqu'à présent.

Le chevalier D. Promis, dans l'introduction de son estimable opuscule intitulé : *Monete ossidionali del Piemonte*, imprimé à Turin en 1834, dit : « *Che ne esistano* (de ces monnaies obsidionales) *appartenenti a Novara, del principio del XVI secolo, è opinione di alcuno* (je pense qu'il s'agit ici de moi) *ma non confermata fin'ora da prova, e però tralasserò di parlarne.* Le savant numismatiste commet deux erreurs : 1° Les monnaies auxquelles il fait allusion ne sont pas du commencement du XVIe siècle, mais bien de la fin du siècle précédent et précisément de l'année 1495, alors que Novare, occupée par le duc Louis d'Orléans, était assiégée par les armées de la ligue, c'est-à-dire par celles des Vénitiens, du Pape, et de Louis le More duc de Milan, après le fait d'armes de Taro et la retraite de Charles VIII à Asti. A l'occasion d'aucun autre siége de Novare il n'est fait mention par les historiens de monnaies obsidionales ou de nécessité comme on les appelle. 2° L'existence de ces monnaies obsidionales ne s'appuie pas seulement sur une opinion particulière, mais elle résulte de l'attestation d'écrivains contemporains et des numismatistes les plus distingués qui en ont apporté les preuves les plus complètes et les témoignages les plus décisifs. Bien plus, on a retrouvé les monnaies elles-mêmes, et nous allons les décrire ci-après.

Paul Jove, dans le tome Ier de la *Storia del suo tempo*, dit que la ville de Novare était réduite à une telle extrémité par la famine et la maladie des soldats que le duc d'Orléans, par une nouvelle invention pour paraître leur assurer leur paye, fit frapper, vu la disette de numéraire, des monnaies de cuivre en place d'argent, et s'engagea par

serment à leur en restituer la valeur en argent après la guerre.

Bembo affirme la même chose dans le deuxième livre de sa *Storia veneziana.* Nous avons, en outre, le témoignage très-important d'un écrivain non-seulement contemporain, mais qui, de plus, assistait à ce siége dans le camp des alliés : je veux parler de Messer Alessandro Benedetti, médecin de Vérone, distingué pour le temps, mais un peu trop adonné à l'astrologie, lequel prit soin du comte da Pittigliano, un des principaux chefs de l'armée, gravement blessé d'un coup d'arquebuse pendant le siége.

Ce Benedetti a laissé une précieuse relation ou journal de ce qu'il vit et entendit par lui-même. Il marque entre autres choses que, le 4 de septembre, le duc d'Orléans fit battre de la monnaie de cuivre pour de l'argent, monnaie que personne n'osa refuser [1].

Ces précieux renseignements n'ont pas échappé aux sagaces numismatistes le comte Carli [2] et Guid' Antonio Zanetti [3], et m'appuyant sur leur autorité comme sur celle de Paul Jove, de Bembo et de Benedetti, j'ai, dès l'année 1841, dans le cinquième volume de mes *Storie dei municipj italiani*, mentionné le fait de l'existence de ces monnaies obsidionales, n'imaginant pas que plus tard je serais devenu numismatiste et que j'aurais l'occasion de publier le type de ces mêmes pièces. Dans cet ouvrage, j'ai rapporté aussi les moindres détails de ce mémorable siége mis devant No-

[1] Benedetti, *Il fatto d'arme del Taro fra i Principi italiani e Carlo ottavo re di Francia, insieme con l'assedio di Novara,* tradotto per Messer Lodovico Domenichi. Vinegia, Gabriel Giolito de' Ferrari, 1549 (très-rare).

[2] *Opere*, t. III (Ier pour les monnaies). Milano. Nel monistero di S. Ambrogio, 1784.

[3] *Nuova raccolta delle monete e zecche d'Italia*, Bologna, 1775.

vare par la plus formidable armée que, suivant les historiens, on eût encore vue en Italie et qui comptait parmi ses capitaines les plus illustres épées de ce pays. Le duc d'Orléans, bien que dépourvu de moyens de défense, avec un petit nombre de soldats réguliers et quoiqu'il fût lui-même miné par la fièvre quarte, soutint, de concert avec des citoyens déterminés, quatre longs mois de siége, et dès lors fit présager le royal héros qui sous le nom de Louis XII devait gagner en personne la bataille d'Aignadel contre les Vénitiens, s'exposant aux plus grands périls, malgré les vives remontrances de ses généraux.

J'arrive maintenant à la description des précieuses monnaies en question.

1° Fleur de lis. LVDOVICVS. DVX. AVR. MLI. AC. AST. D. (*Ludovicus dux Aurelianensis Mediolani ac Astensis dominus*). Porc-épic tourné à gauche, tenant une barre de fer entre ses dents.

Revers. + SANCTVS GAVDECIVS. P. N. (*Sanctus Gaudentius protector noster*) Dans le champ, buste de face mitré et nimbé ; à l'exergue : NOV. OBS. (*Novaria obsessa*). Cuivre.

Les caractères P. N. pourraient signifier encore *protector Novariæ*, ou être les initiales du nom d'un monétaire. Saint Gaudentius figure aussi comme patron sur la monnaie de Rimini ; mais il est différent de celui de Novare.

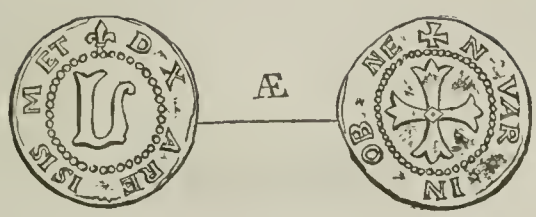

2° Fleur de lis. D.X A.RE.....ISIS M ET. (*Dux Aurelianensis Mediolani et cætera*). L majuscule, initiale de *Ludovicus*.

Revers. + N. VAR... IN.. OB.... NE. (*Novariæ in obsidione*), au centre une croix. *Cuivre*.

Peut-être un édit avait déterminé la valeur *arbitraire* de ces monnaies qu'on devait accepter comme si elles eussent été d'argent ; mais cet édit ne nous est pas parvenu.

Jusqu'à présent on avait cru que la plus ancienne monnaie obsidionale d'Italie était celle qui fut frappée à Pavie en 1524. Mais actuellement il faut revendiquer la priorité pour celles de Novare. Sous ce rapport, elles peuvent être considérées comme des monuments fort précieux.

J'entends parler toutefois des monnaies *métalliques*, car on trouve des monnaies de cuir très-anciennes citées par les historiens. Ainsi, dans la *Cronaca Faentina* publiée dans mes *Storie dei Municipj italiani*, il est fait mention des monnaies de cuir émises par Frédéric II, en 1240, sous les murs de Faënza. Je compte publier les monnaies obsidionales de Charles Ier de Nevers, frappées avec le plomb de balles de mousquets. Ces pièces ne seront pas moins curieuses et intéressantes que celles de Novare.

Carlo Morbio.

CHRONIQUE.

Le 20 janvier 1860, on a trouvé à Arbanats (Gironde), à vingt-quatre kilomètres de Bordeaux, dans un champ de vignes, appelé les *Places*, à environ cinquante centimètres dans le sable, un dépôt de pièces d'argent de la république romaine. Ces pièces, au nombre de 1000 environ, étaient renfermées dans un vase d'argile qui a été brisé au moment de la découverte, et dont les fragments ont été perdus, à l'exception de la petite pierre plate qui en fermait l'orifice.

Plusieurs des pièces de ce dépôt appartiennent aux triumvirs Octave, Antoine et Lépide; il est évident que l'enfouissement de ce petit trésor a dû avoir lieu après la conquête de la Gaule par Jules-César, et probablement avant qu'Octave eût pris possession de l'empire sous le nom d'Auguste.

Voici les noms des familles reconnues dans ce dépôt :

	Exemplaires		Exemplaires.
ACILIA	19	CÆCILIA	9
ACCOLEIA	2	CALPURNIA	25
ÆLIA ou ALLIA	1	CARISIA	30
ÆMILIA	19	CARVILIA	8
ANNIA	7	CASSIA	18
ANTIA	4	CIPIA	7
ANTESTIA	1	CLAUDIA	15
ANTONIA	14	CÆLIA	3
APPULEIA	5	CONSIDIA	14
AQUILIA	6	COPONIA	3
AURELIA	1	CORDIA	27
BÆBIA	1	CORNELIA	29
BARBATIA	1	COSSUTIA	1

	Exemplaires.
Crepusia	5
Critonia	1
Curtia	2
Domitia	1
Egnatia	2
Eppia	3
Fabia	2
Farsuleia	4
Flaminia	7
Fundania	1
Fonteia	14
Fufia	1
Fulvia	1
Furia	9
Herennia	2
Hosidia	11
Hostilia	12
Julia	201
Junia	30
Licinia	7
Livineia	4
Lollia	2
Lucilia	6
Lucretia	2
Lutatia	1
Mænia	1
Mamilia	5
Manlia	6
Marcia	17
Maria	1
Memmia	5
Minucia	8
Mussidia	2
Nævia	14
Nonia	4
Norbanus	3
Opeimia	1

	Exemplaires.
Papia	7
Plætoria	15
Plancia	3
Plautia	39
Poblicia	20
Pompeia	5
Pomponia	8
Porcia	3
Postumia	16
Procilia	12
Quinctia	2
Renia	1
Roscia	5
Rustia	2
Rutilia	7
Salvia	1
Satriena	3
Scribonia	14
Sempronia	3
Sentia	5
Sepullia	4
Sergia	3
Servilia	16
Sestia	1
Sulpicia	1
Thoria	5
Titia	13
Tituria	11
Urbinia	12
Valeria	12
Vargunteia	1
Vetia	1
Veturia	2
Vibia	22
Volteia	11
Gauloise lyonnaise	1

C'est à l'obligeance de M. Boyé, curé d'Arbanats, que nous devons les détails et la liste qui précèdent. J. W.

M. Janssen, conservateur du musée d'antiquités de Leyde, nous communique, sous le titre de *Monnaies épiscopales trouvées près de Wageningen*, une note en hollandais dont nous nous empressons de donner ici la traduction.

« On vient de découvrir une soixantaine de petites monnaies épiscopales d'argent sur la colline de Wageningen, près des ruines de l'ancienne chapelle, située dans la propriété de M. le baron W. A. de Constant Rebecque. Toutes ces pièces sont du XIIe siècle, excepté trois pièces de cuivre très-minces qui n'ont reçu d'empreinte monétaire que d'un seul côté, et qu'on doit considérer peut-être comme des bractéates. Les pièces d'argent, de la grandeur et de la valeur d'une pièce de 10 cents des Pays-Bas, portent au droit le buste d'un évêque, accompagné d'une crosse, et au revers une croix dans les bras de laquelle sont placées quatre autres petites croix. Le type de la plupart de ces monnaies correspond au type qu'on trouvera dans l'ouvrage de M. Van der Chijs sur les monnaies des évêques d'Utrecht (pl. IV, fig. 1 et 5; pl. V, fig. 1). Le savant numismatiste regarde plusieurs de ces pièces comme d'une attribution incertaine; quant aux autres, il les croit avec quelque vraisemblance appartenir à Héribert, évêque d'Utrecht (1139-1150). Les traces des légendes qu'on voit encore sur quelques exemplaires, et qui, à notre prière, ont été examinées par M. Meijer, directeur du cabinet royal des médailles à la Haye, n'ont pas confirmé l'attribution de M. Van der Chijs, et n'ont fourni avec certitude aucun nom. M. Meijer a lu au droit d'une de nos pièces + HYDDI ou + HYDDO....NA, et sur une autre, en caractères tracés à rebours de droite à gauche, TRAIEC+TVM. Nous espérons avoir l'occasion de revenir sur cette trouvaille. Nous ajouterons seulement que ces pièces de monnaies étaient placées près d'un squelette, ce qui indique sans aucun doute que là se trouvait un ancien cimetière. Il y a quelques années, on y avait déjà déterré d'autres squelettes humains. »

J. W.

NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR M. E. CARTIER.

Étienne-Jean-Baptiste Cartier naquit à Tours le 11 octobre 1780. Son père, Étienne-Alexandre-Gaston Cartier, était fabricant d'étoffes de soie, industrie de ses ancêtres. Sa mère, Madeleine-Perrine Champoiseau, appartenait à une famille très-honorable de la Touraine, vouée aujourd'hui encore à la même industrie. Éminemment pieuse, cette dame éleva son fils dans de profonds sentiments de religion. Son mari, partisan des idées nouvelles, prit d'abord une part assez active au grand mouvement patriotique de 1789; mais les excès de la révolution ne tardèrent pas à modifier ses opinions. Dénoncé comme suspect, il ne dut son salut qu'à l'estime générale dont il était entouré.

En 1789, M. et madame Cartier avaient placé leur fils à l'École royale et militaire de Pontlevoy. Les études de l'enfant, et plus tard du jeune homme, furent aussi fortes que le permirent les agitations de l'époque. Il se distingua dans toutes les classes; les mathématiques, toutefois, lui valurent ses plus beaux succès.

E. J. B. Cartier passa à Pontlevoy les plus redoutables années de la tourmente révolutionnaire. Il fut témoin de l'expulsion de la congrégation de Saint-Maur et de l'organisation laïque de l'École. Ces graves changements n'étaient pas accueillis favorablement par tous les élèves; le jeune Cartier, exalté sans doute par les persécutions dont son père avait failli devenir la victime, élevé d'ailleurs dans des idées de piété sévère, se fit remarquer parmi les écoliers les plus opposés aux nouvelles mesures. Il manifestait déjà ces sentiments politiques absolus qui en firent quelques années plus tard le champion militant d'une restauration royale.

Ces dissentiments ne paraissent pas avoir altéré l'affection qu'il inspirait à ses condisciples, car il entretint toute sa vie,

avec la plupart d'entre eux, même avec les plus haut placés, sous les différents gouvernements, des relations amicales.

En 1795, lorsqu'il sortit de Pontlevoy, sa seizième année commençait à peine. Dès son retour, ses parents l'appliquèrent au commerce des soies. Peu de temps après, satisfaits de sa conduite et de son intelligence, ils crurent pouvoir lui remettre la direction de leur maison.

Ses occupations commerciales ne firent point perdre de vue au jeune lauréat de Pontlevoy les lettres et les sciences pour lesquelles il se sentait une vocation décidée. Ses soirées seules étaient libres; il les mettait à profit pour compléter son éducation. L'étude de l'italien et de l'anglais, qu'il avait commencée au collége, la littérature et des expériences de physique et de chimie se partageaient tout le temps dont il disposait. Il le prolongeait parfois fort avant dans la nuit, bien qu'à cinq heures du matin, en toute saison, il fallût se rendre au magasin.

Telle était son ardeur à s'instruire, qu'il employait tous ses appointements en achats d'instruments et de livres. Les affaires du commerce paternel l'appelant fréquemment à Paris, le mettaient à même de servir sa passion; il n'en revenait jamais sans de nouveaux trésors. Mais il prenait soin de les cacher à son père, fort jaloux du temps de son fils.

Les sciences occultes, qui avaient tant occupé les imaginations blasées de la seconde moitié du XVIIIe siècle, faisaient encore quelque bruit au commencement du XIXe; M. Cartier, qui ne négligeait aucun moyen d'apprendre, résolut de les approfondir. Ses relations de société lui donnèrent la facilité de connaître quelques-uns de leurs principaux adeptes. Il put ainsi se mettre en rapport avec M. de Saint-Martin, avec les élèves de Mesmer, MM. de Puységur, et se lier avec le fils du célèbre et infortuné Cazotte. Mais ni ses entretiens avec les dépositaires de la science hermétique, ni ses analyses des principaux ouvrages des illuminés, des mystiques, des magnétiseurs, ne réussirent à le convertir.

En 1808, son père lui céda sa maison de commerce. Bientôt après, il épousa mademoiselle Gaillard, fille d'un juge au tribunal civil de Blois et d'une ancienne famille d'Amboise, alliée aux Robertet et aux Hurault. Les soins de son commerce ne l'empêchèrent pas de continuer, à ses heures de loisir, ses chères et douces études. Sa réputation de capacité commençait alors à franchir les bornes de son magasin. Le 5 août 1812, il fut reçu membre de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale. De cette époque datent ses premiers travaux historiques et littéraires : ce sont des recherches, entreprises dans les archives de Tours, sur la fabrication de la soie sous Louis XI, et une discussion, engagée dans le journal d'Indre-et-Loire, à propos d'un passage de M. de Bonald et des langues transpositives. Dans ce second travail, M. Cartier expose ses idées sur la place que la hiérarchie sociale doit réserver au roi, au pontife et au peuple.

Le jeune auteur avait traversé la République et l'Empire, sans perdre ses convictions de chrétien et de royaliste. Au commencement de 1814, l'astre de Napoléon, qui pâlissait, lui fit concevoir la possibilité du retour des Bourbons. Il y travailla activement. Au moment de la déchéance, il publia dans le journal d'Indre-et-Loire des lettres sur l'empereur. Le jugement qu'il porte de cet immortel génie est écrit sous l'influence de cette opinion passionnée, qui dictait, dans le même temps, au chantre des *Martyrs* des pages regrettables. M. Cartier présente aussi quelques aperçus, assez remarquables, sur les questions du moment. Sa ligne politique était dès lors tracée ; il ne s'en écarta pas un seul instant de sa vie.

Pendant les *cent-jours*, il se mit à la tête des conspirations royalistes dans sa province, et fit passer en Vendée des armes, des munitions, des officiers. Signalé à la police, il fut sur le point d'être arrêté. Le retour des Bourbons le sauva. La seconde restauration le vit continuer sa vie militante. Il devint, à Tours, l'âme de la société secrète des *chevaliers de l'Anneau* et des *Francs régénérés*. A cette époque, mis en rapport direct avec

les princes, avec MM. de Montmorency, de Rougé, d'Autichamp, il combattit le ministère Decaze. Le plus grand service qu'il rendit à son parti fut d'empêcher une insurrection que la police avait organisée dans la Vendée, contre Louis XVIII, au nom du comte d'Artois. Il fit donner, par ce prince, des ordres qui prévinrent le soulèvement.

Puis les élections l'occupèrent. Son influence était considérable. Ne se servant de son crédit que pour protéger ses amis et ses concitoyens, il ne demanda jamais rien pour lui ; mais il acceptait volontiers les emplois gratuits. C'est ainsi qu'il fut nommé, de 1815 à 1825, membre du bureau d'administration du collége, du conseil municipal et de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de la ville de Tours ; il prit une part active à toutes les délibérations importantes de ces différents corps. Il s'opposa, mais inutilement, au tracé du canal du Cher à la Loire et à la destruction des fortifications de la Madeleine qui défendaient la ville contre les inondations. On eût évité peut-être les désastres de 1856 si ses conseils eussent été suivis. Il fut plus heureux dans l'établissement des écoles chrétiennes et de la bibliothèque des bons livres. Tours, depuis 1818, lui doit ces deux institutions.

Cinq ans après, en 1823, il accompagnait à Bordeaux M. de Boisbertrand, son ami, nommé préfet de police extraordinaire dans le midi, pendant la guerre d'Espagne. Chargé de l'aider de ses conseils, il fut alors initié aux secrets de la politique royale et eut connaissance de la conspiration orléaniste qui préparait la révolution de 1830. On lui offrit une mission en Espagne ; il la refusa et revint à Tours.

L'année 1824 le vit nommer juge au tribunal de commerce de Tours, puis membre du comité chargé de la surveillance des écoles et du conseil général des manufactures.

Cependant un ami, qu'il avait placé près de M. le marquis de Rougé, l'avait recommandé au ministre des finances ; celui-ci le présenta au choix de Charles X pour la place de caissier

de la Monnaie de Paris. Le roi signa la nomination avant que le titulaire improvisé sût même les démarches qu'on avait faites pour lui.

En arrivant à Paris, c'était en 1825, M. Cartier offrit sa démission de membre du conseil général des manufactures; le ministre la refusa, en objectant qu'on pourrait, au contraire, profiter désormais plus facilement de ses lumières.

Le nouveau caissier de la Monnaie suivit avec zèle les réunions du conseil, travailla principalement à l'établissement des prudhommes, et, dans un rapport qui lui fut demandé, proposa de faire du monument inachevé du quai d'Orsay (aujourd'hui le Conseil-d'État) un palais de l'Industrie pour les expositions publiques.

La place de caissier, qui lui laissait beaucoup de loisir, lui donna la première idée d'étudier la numismatique française. Chaque jour on lui apportait à son bureau, pour les fondre, des pièces anciennes que personne ne connaissait dans l'administration Il les achetait au poids et s'ingéniait à les déchiffrer. Il se forma ainsi peu à peu un médaillier, qu'il augmentait par des échanges avec d'autres amateurs, et mit en ordre la belle collection de la Monnaie, qui était complétement négligée. Il faisait en même temps des recherches, pour le nouvel objet de ses travaux, dans les archives et les bibliothèques publiques de Paris.

La révolution de juillet éclata, et M. Cartier commença son déménagement avant d'avoir reçu sa destitution, d'ailleurs inévitable. Il vint se fixer à Amboise, dans la famille de sa femme, par économie et pour se tenir à distance des inimitiés politiques qu'il avait laissées à Tours.

Dans cette retraite, il cessa complétement de s'occuper de politique, et lorsqu'à la veille de l'entreprise chevaleresque de madame la duchesse de Berry on vint sonder le vieux conspirateur, il fit dire à ses anciens complices « que ce mouvement, « favorisé par la police de Louis-Philippe, était une faute; le

« continuer était nuire à la légitimité plutôt que la servir; « pour lui, ses convictions resteraient toujours les mêmes; il « conservait des espérances, mais il ne prévoyait pas comment « la Providence les réaliserait un jour. »

Bien que ne partageant pas les opinions politiques de M. Cartier, les habitants d'Amboise l'accueillirent avec bienveillance; ils l'appelèrent même, dans les élections de l'année 1840, à faire partie de leur conseil municipal. Lui, de son côté, leur rendit de nombreux services. Les archives de la ville et de l'hospice d'Amboise reçurent de son zèle expérimenté un ordre et un classement convenables. Il envoya des extraits des principales pièces au ministre de l'instruction publique, dont il était le correspondant depuis la fondation du Comité historique, en 1837.

M. Cartier avait organisé sa vie, sans songer à un retour de fortune; il put donc se livrer tout entier aux études qui devaient faire le charme et l'honneur de ses dernières années. Les petites sommes qu'il pouvait prélever sur le revenu de son très-modeste patrimoine étaient employées à acheter des livres indispensables dans une ville dépourvue de bibliothèque publique, et à accroître sa collection. Ses rapports avec les amateurs, auxquels vinrent bientôt se joindre les savants, se multiplièrent, et l'intérêt de sa correspondance le rendit bientôt le centre d'un mouvement numismatique considérable.

Son premier essai fut une courte *Notice sur les monnaies chartraines.* Ce travail, qui parut en 1835 dans les *Annales* de la Société d'agriculture, sciences et belles-lettres de Tours, fut le germe du bel ouvrage qu'il publia plus tard dans la *Revue numismatique.*

La même année, il envoyait au congrès scientifique de Douai des *Considérations sur l'histoire monétaire de France*, en réponse à plusieurs des questions numismatiques de son programme. L'auteur y fait déjà preuve de cette science de l'histoire de notre monnayage national, qui fut le trait distinctif de son talent.

En 1836, il payait son tribut à la Société des antiquaires de France, qui venait de le nommer son correspondant, par une *Notice sur vingt-cinq pièces d'or et d'argent, formant ensemble 5 sols, en monnaie de la première et de la deuxième race.* Ce travail date de la première année de la *Revue numismatique;* mais il ne fut pas inséré dans ce recueil parce que l'auteur l'avait adressé, dès l'année précédente, à la Société des antiquaires. Il contient des renseignements qui témoignent d'une science avancée pour le temps où il parut. Aujourd'hui que les progrès de notre numismatique nationale, progrès auxquels M. Cartier prit tant de part, ont éclairé d'un jour si vif le monnayage de nos deux premières dynasties, il a un peu perdu de son intérêt. Un bordereau placé à la fin de ce mémoire donne, en effet, l'évaluation des vingt-cinq pièces à la somme exacte de 5 sols, annoncée par le titre.

Nous arrivons à l'époque la plus glorieuse de la vie de M. Cartier, celle de la fondation de la *Revue numismatique.*

Dès l'année 1833, le docteur Rigollot, d'Amiens, lui suggérait la première idée de la publication d'une Revue spéciale de la numismatique française. Cette idée germa longtemps dans son esprit; elle était au moment de prendre un corps, grâce au savant libraire Merlin, qui s'offrait d'en être l'éditeur; M. Cartier en avait rédigé le prospectus, quand la mort de M. Merlin ajourna l'entreprise. Enfin, en 1835, dans une visite que faisait l'auteur de cette notice, qu'une communauté de goût et de fortune avait rapproché de M. Cartier, le projet de Revue fut mis sur le terrain. M. Cartier opposait à mes encouragements l'impossibilité de faire paraître un recueil périodique dans une ville où il n'y avait pas d'imprimerie. Je lui proposai alors de m'associer à lui et de me faire le co-directeur-éditeur de la Revue, qui serait publiée à Blois. Nous en avertîmes nos amis, et MM. de Saulcy et Rigollot furent nos premiers souscripteurs. Le prospectus fut imprimé au nom des deux associés, *anciens employés des finances*, et distribué par M. de la Saussaye au

congrès scientifique de Douai avec la brochure de M. Cartier, *Considérations sur l'histoire monétaire de France*, où se trouvait annoncée la future Revue. En 1836 parut le premier numéro de la *Revue de la numismatique française*, car on s'était renfermé dans l'idée première de M. Cartier. Les encouragements et les conseils qui arrivèrent de toutes parts engagèrent les éditeurs à modifier le titre de leur recueil, qui, à partir de 1838, fut ouvert à la numismatique tout entière. Dès ce moment, la direction du recueil fut divisée en deux : je me chargeai de la numismatique ancienne, M. Cartier s'occupa des monnaies et médailles du moyen âge et modernes. Tout ce que le monde savant comptait de personnes s'occupant de numismatique tint à honneur d'être du nombre de nos collaborateurs ou de nos abonnés.

La part de M. Cartier dans cette entreprise est véritablement immense. Une analyse de ses divers travaux excéderait le cadre de cette notice; je me contenterai d'en indiquer sommairement les sujets par leur titre.

Le premier, dans l'ordre des dates et de l'intérêt, est son grand et beau travail intitulé : *Lettres sur l'histoire monétaire de la France*, commencé en 1836. Continué depuis, sans interruption, il ne fut achevé qu'en 1850. Dès 1844, il valut à son auteur une *mention très-honorable* au concours des antiquités nationales à l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Un autre travail, non moins important, ce sont les *Recherches sur les monnaies au type chartrain*. M. Cartier en avait, comme nous l'avons dit, jeté les bases dans un opuscule, publié avant l'apparition de la *Revue*. Mais en 1844 il le refondit en entier, lui donna les développements étendus que comportait l'état de la science, et il y ajoutait un supplément en 1849. Au concours des antiquités nationales de 1846, cette monographie d'une section importante de nos monnaies baronales obtint une des trois médailles d'or du concours.

Les autres travaux de M. Cartier insérés dans la *Revue numismatique* sont, en suivant l'ordre de publication :

1836. Une *Dissertation sur une monnaie frappée par le comtat d'Avignon, de* 1398 *à* 1404, *au nom du pape Boniface IX.*

— *Notes inédites sur la fabrication des monnaies de Blois, de* 1315 *à* 1316.

— *Recherches historiques sur la monnaie, au type du cavalier armé, frappée à Valenciennes, et sur deux monnaies de Gand, l'une frappée, en* 1382, *par Philippe Artevelle, l'autre, en* 1620, *par l'empereur Ferdinand II.*

1837. *Notes pour servir à l'histoire monétaire des provinces de France*, monnaies du Mans, suivies de nombreuses pièces justificatives.

1838. *Notice sur une ancienne monnaie de Nevers, au nom de Louis.*

— *Notice sur des tiers de sol d'or, au nom de saint Martin, et sur d'autres mérovingiennes.*

En joignant à cette dernière notice toutes les autres dissertations, notes, recherches publiées par M. Cartier sur les monnaies au type mérovingien, on obtient une œuvre considérable, savamment laborieuse, résumant, à plusieurs de ses époques de publication, les connaissances acquises.

1839. *Numismatique de l'ancien comtat Venaissin et de la principauté d'Orange,* long ouvrage de science et d'érudition, établissant les suites monétaires de ces deux circonscriptions du territoire de notre Provence.

— *Notice sur douze tiers de sol d'or mérovingiens inédits.*

1840. *Catalogue des légendes des monnaies mérovingiennes, suivant l'ordre alphabétique des noms des monétaires.*

— *Doutes sur l'attribution d'un denier de Senlis, donné à Hugues Capet.*

1841. *Supplément au catalogue des monétaires mérovingiens.*

— *Notice sur les monnaies ecclésiastiques et baronales du Limousin.*

1842. *Catalogue explicatif des médailles gauloises trouvées au camp d'Amboise.*

— *Notice sur des monnaies de l'époque carlovingienne, trouvées en Angleterre, d'une attribution incertaine.*

1843. *Notice sur quelques monnaies d'or de Cambray, d'Orange et de Provence.*

— *Notice sur deux monnaies frappées en Piémont, par deux capitaines français, avec le titre de comtes de Déciane.*

— *Notice sur les monnaies frappées par les prétendants à la couronne de Hongrie : les Zapolski, les Bathory, les Racoczi, de* 1526 *à* 1711.

1844. *Note sur une trouvaille de grands bronzes romains, depuis Nerva jusqu'à Septime-Sévère, faite à Nazelles, près Amboise.*

1846. *Traduction de la Notice de M. de San-Quintino sur des monnaies du XIe siècle, trouvées en* 1843 *près de Rome.*

— *Extrait d'un manuscrit de la Bibliothèque impériale, contenant le règlement fait en* 1354 *par les ouvriers et monnoyers des monnaies royales de France;* travail considérable, enrichi d'observations et de notes.

1847. *Traduction par extrait de passages des* Collectanea antiqua *de M. Roach Smith, relatifs à des monnaies mérovingiennes trouvées en Angleterre.*

— *Lettre à M. de la Saussaye sur la numismatique de Rabelais.*

— *Notice sur des monnaies historiques russes.*

— *Traduction d'un document original du XIIIe siècle, relatif à l'or et argent monnoyé ou non monnoyé envoyé en Palestine à Alphonse, comte de Poitiers.* Un savant commentaire donne à cette traduction de M. Cartier une grande importance numismatique.

1848. *Monuments numismatiques de l'expédition de Charles VIII en Italie.* Monographie complète et substantielle qui occupe dans la *Revue* une suite de 66 pages.

— *Notice sur quelques jetons du XVIe siècle.*

1849. *Traduction par extrait des Observations critiques de M. de S. Quintino sur l'origine et l'antiquité de la monnaie vénitienne, intitulées Observations sur les deniers carlovingiens portant le nom de Venise.*

1851. *Essai sur la bibliographie des monnaies françaises.*

1853. *Des monnaies de Charlemagne*, œuvre importante qui n'embrasse pas moins de 62 pages du recueil.

— *Notice sur l'écu de Louis XII, avec le titre de roi de Naples.*

— *Notice sur les monnaies frappées en Corse par Théodore et Paoli.*

1855. *De quelques monnaies françaises nouvellement publiées, mérovingiennes, carlovingiennes, féodales, jetons et méreaux.*

— *Notice sur la monnaie frappée au XIIIe siècle par les évêques de Maguelonne, avec le nom de Mahomet.*

A cette année s'arrête la collaboration de M. Cartier. Son grand âge et les infirmités inséparables de la vieillesse ne lui permettaient plus, disait-il, que de rédiger les Tables des vingt années de la *Revue*, qui devaient être son testament numismatique. Occupé moi-même des soins administratifs qui m'étaient dévolus depuis la fin de l'année 1854, il me devenait difficile de remplir, à Poitiers, mon office d'éditeur d'un recueil périodique qui continuait de s'imprimer à Blois. Nous fîmes, dans le numéro de novembre et décembre 1855, nos adieux à nos lecteurs, et la *Revue* passa aux mains de deux nouveaux directeurs, nos savants amis et collaborateurs, MM. de Witte et de Longpérier, sous lesquels elle promet de parcourir une longue et brillante carrière.

En 1858, M. Cartier, à l'âge de soixante-dix-huit ans, faisait paraître la Table analytique des vingt volumes de notre publication. Cette Table clot sa vie scientifique. Mais tous les travaux que nous venons d'énumérer ne furent pas les seuls que notre *Revue* dut à sa plume laborieuse. Il faut y joindre un très-grand

nombre de comptes rendus et d'analyses d'ouvrages nationaux et étrangers, articles dictés par une critique judicieuse, érudite, impartiale, qui ne cessa jamais d'être bienveillante.

Comme il est facile de s'en apercevoir à la nomenclature qui précède, M. Cartier ne fut étranger à aucune des parties de la science numismatique; ses premières lettres sur l'histoire monétaire de France, ses notes sur les découvertes remarquables faites au camp d'Amboise prouvent qu'il possédait des connaissances étendues sur le monnayage de nos premiers ancêtres. Mais ce qui l'attira surtout, et presque uniquement, ce furent les monnaies françaises de toutes les époques. C'est dans l'étude de cette longue émission métallique de nos rois et de nos barons que brillent principalement son érudition et sa perspicacité; c'est là qu'il fait autorité; là que se trouvent ses vrais titres de gloire. Sans doute des découvertes nouvelles viendront enrichir la science, des travaux subséquents pourront élucider les questions qu'il a laissées obscures; néanmoins, on consultera toujours avec fruit les écrits de M. Cartier. Comme Eckhel, Pellerin, Barthélemy, Lenormant et d'autres illustres numismatistes de nos jours, il a jeté, dans son passage, quelques rayons lumineux sur les routes inexplorées de l'histoire des monnaies.

Nous parlons d'histoire : ajoutons donc que l'immense occupation à laquelle M. Cartier avait voué son existence ne l'empêcha pas de s'appliquer à l'étude spéciale des événements passés. Dans ce genre on lui doit une série d'études sur les origines et l'histoire d'Amboise. Le plus important de ces opuscules est intitulé : *Recherches sur la ville et le château d'Amboise*. Leur réunion forme une monographie aussi complète que possible, où l'on reconnaît un travail de loisir et de prédilection, fait à diverses reprises, rempli de recherches patientes, exact, consciencieux, écrit sans emphase, mais auquel on peut reprocher, ce qui a droit de surprendre, de ne pas montrer une critique assez sévère touchant les origines, certainement mêlées de fables, de la ville, objet du culte de ses dernières années.

Pour compléter la bibliographie littéraire de l'auteur des Lettres sur l'histoire monétaire de France, mentionnons encore les rares articles de politique, d'archéologie et de numismatique qu'il fit insérer dans plusieurs journaux et recueils : *le Drapeau blanc*, *le Journal d'Indre-et-Loire*, les *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, dont il était un des fondateurs et dont il aimait à s'appeler le parrain, parce que c'était sur sa proposition qu'elle avait reçu le nom, illustré depuis par tant de savantes publications [1].

Les travaux de M. Cartier lui méritèrent, dans la seconde moitié de sa vie, nombre de distinctions académiques; nous avons déjà eu l'occasion de parler de plusieurs d'entre elles. Une foule de sociétés savantes et étrangères avaient tenu à honneur de l'admettre dans leur sein. Parmi ces dernières, nous citerons les Sociétés numismatiques de Londres et de Bruxelles, et la Société impériale d'archéologie et de numismatique de Saint-Pétersbourg.

Mais, chose vraiment digne d'étonnement, l'Institut de France n'inscrivit point son nom parmi ceux de ses correspondants. Depuis la fondation de la *Revue numismatique*, en 1836 (le recueil le remarquait avec orgueil dans son numéro de juin 1854), l'un de ses directeurs et quatorze de ses collaborateurs étaient entrés à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en qualité de membres ou de correspondants, et le fondateur, couronné deux fois dans les concours, ne put jamais siéger avec eux. M. Cartier se complaisait dans son isolement d'Amboise, venait très rarement à Paris, et n'y faisait visite qu'à d'anciens et rares amis. Le docteur Rigollot, lui, après avoir longtemps attendu, fut nommé correspondant le jour de sa mort; M Cartier, moins heureux, ne put jamais réunir chez nous que les voix de ses collaborateurs.

[1] Voy., dans le premier volume de ses Mémoires, la *Dissertation sur les monnaies d'Angoulême et de la Marche.*

Un ministre éclairé, membre de cette Académie, M. Fortoul, en 1856, adoucit l'amertume de cet oubli en proposant M. Cartier pour la décoration de la Légion d'honneur. L'Empereur, fidèle à la pensée de tout son règne, ne s'enquit point des antécédents politiques de M. Cartier, mais de ce qu'il avait fait de bon et d'honorable, et lui accorda la juste récompense de cinquante années employées dans les fonctions publiques et dans les travaux de l'esprit. M. Cartier accepta sans hésiter, avec la conscience de l'avoir méritée, une distinction qu'il avait refusée sous la restauration, alors qu'elle ne lui paraissait due qu'à la faveur.

Au milieu d'une existence si studieuse, M. Cartier trouvait encore les moments d'organiser une Société de Saint-Vincent-de-Paul à Amboise et de fonder une école de religieuses à Lusseau, village voisin, et où se trouvait sa maison de campagne. Mais les infirmités allaient toujours croissant avec l'âge, et il voyait avec calme s'avancer l'heure suprême. Le 21 juillet 1859, au matin, rien n'annonçait qu'elle fût si proche. Il travailla toute la journée au catalogue de sa bibliothèque. Pendant le dîner, une attaque de paralysie lui ôta le mouvement et la parole; quelques serrements de main furent ses adieux à sa famille. Il expira doucement, à dix heures du soir, en chrétien sincère et convaincu. Toute la ville d'Amboise voulut assister à ses obsèques et l'honora de regrets unanimes.

M. Cartier laisse la mémoire d'un homme de bien. Si l'on considère le long cours des événements auxquels il prit part, on peut dire qu'il eut le bonheur de finir alors que pour son époque commençait l'histoire. Aussi ses dernières années furent-elles sereines. L'agitation à laquelle il avait pris part se taisait autour de sa retraite, et les ennemis soulevés par ses luttes politiques faisaient silence autour de ses travaux littéraires. L'âge, l'expérience, la religion surtout, tempéraient insensiblement ce qu'avait eu parfois d'un peu âpre son caractère surexcité dans l'orage des partis. En voyant ses jours s'achever sous

l'héritier d'une dynastie dont il avait combattu le chef, il sentait mieux qu'un autre l'inanité des combinaisons humaines. La dernière lettre qu'il ait écrite, adressée à l'un de ses plus anciens correspondants numismatiques, notre collaborateur M. Lecointre-Dupont, témoigne d'un complet désintéressement des idées politiques qui avaient tant influé sur la première moitié de sa vie. Il s'y loue des soins pieux et de l'existence laborieuse de son fils [1], puis, traçant en termes pénétrés de résignation le tableau de ses infirmités, il jette, attendri, un regard d'époux et de père, un suprême regard sur la famille qu'il va quitter.... « On ne vous a pas trompé, écrit-il, en vous disant que ma « santé était fort altérée. Votre pauvre doyen, chaque jour plus « infirme, n'est plus capable de rien et pense plus à l'autre « monde qu'à celui-ci... A travers tout cela, ajoute-t-il en ter- « minant, je ne me plains pas, et j'attends avec confiance « l'heure et l'ordre du départ. »

L. DE LA SAUSSAYE.

[1] M. Cartier fils s'est fait avantageusement connaître dans le monde des lettres par ses *Recherches sur l'origine des monnaies au type chartrain*, suite et complément de l'œuvre paternelle, publiées par le *Recueil archéologique* des PP. Martin et Cahier ; par la première partie d'un *Manuel de numismatique*, qui parut dans les *Annales d'archéologie* de M. Didron, et qui malheureusement n'a pas été continué ; par des *Recherches sur la peinture encaustique des anciens*, insérées dans la *Revue archéologique ;* par la *Vie de Fra Angelico de Fiesole*, 1 vol. in-8, 1857, etc. Aujourd'hui M. Cartier fils consacre ses travaux à la *Bibliothèque dominicaine*, qui a déjà publié de lui l'*Histoire des reliques de saint Thomas-d'Aquin* et la traduction infiniment remarquable des *Lettres de sainte Catherine de Sienne*, 3 vol. in-8°, 1858.

NÉCROLOGIE.

Le 16 avril 1860 doit être considéré comme une date néfaste pour la numismatique. Ce jour-là nous perdions M. le comte Borghesi et M. le marquis de Lagoy.

M. Bartolomeo Borghesi, associé étranger de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, mort à San-Marino à l'âge de quatre-vingts ans, n'a cessé pendant sa longue carrière scientifique de porter la lumière sur les points les plus obscurs de l'archéologie romaine. Ses *Décades numismatiques* sont des chefs-d'œuvre d'érudition et de critique. Peu soucieux de la gloire contemporaine, M. le comte Borghesi faisait tirer ses mémoires à petit nombre; il employait tout son temps, toutes ses forces à résoudre les questions difficiles, laissant aux autres à faire des livres pour la foule en utilisant ses découvertes.

M. le marquis de Lagoy est mort à Aix, âgé de soixante-dix ans. Nous ne rappellerons pas en ce moment tout ce que lui doivent la numismatique et ce recueil qu'il aimait si sincèrement, et qu'il a, depuis 1837, enrichi de tant de savants et intéressants articles. Notre excellent collaborateur avait, comme chacun sait, puissamment concouru à la renaissance de la numismatique gauloise; il n'a cessé de s'en occuper et d'en activer les progrès. Nous aimions à profiter de ses avis; nous espérions jouir encore pendant longtemps de cet affectueux concours qui ne nous avait jamais fait défaut. On comprend l'étendue de notre douleur, la vivacité de nos regrets, regrets qui seront partagés par tous ceux qui s'occupent de numismatique, par ceux qui savent combien M. de Lagoy était digne de respect, et bienveillant malgré la fermeté de ses opinions. A. L.

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS.

LETTRES A M. DE LONGPÉRIER

SUR

LA NUMISMATIQUE GAULOISE.

(Pl. XI.)

Cinquième article. — Voir le n° 6 de 1858, p. 437, le n° 5 de 1859, p. 313, le n° 6 de la même année, p. 401, et le n° 3 de 1860, p. 164.

VII.

Rectification de l'attribution à la Grande-Bretagne d'une monnaie de cuivre au type du sanglier.

MON CHER AMI,

Au moment où la *Revue* vient d'insérer la lettre que je t'ai adressée sur deux pièces que je croyais devoir attribuer à la Grande-Bretagne [1], il m'arrive, à propos de l'une d'elles, des renseignements qui modifient complétement mes idées sur son compte, et me procurent l'occasion de rectifier une erreur.

[1] Voyez p. 170 et suiv.

J'avais exprimé le désir bien sincère que M. John Evans, l'habile et savant explorateur de la numismatique bretonne, prononçât en dernier ressort sur le compte de ces deux rares monnaies. Il y a quelques jours j'ai eu l'honneur et le vif plaisir de passer quelques instants avec M. Evans, et je n'ai pas manqué de lui soumettre mes doutes. Pour lui, la pièce de cuivre à la légende ARTVE COMIN, VIR malgré la présence de cette légende tracée horizontalement dans le champ, n'est pas bretonne; il est devenu évident pour moi dès lors qu'il fallait désormais lui trouver une autre attribution.

J'attendais donc que la lumière se fît, et tu vas voir que je n'ai pas attendu longtemps. A son dernier voyage à Bruxelles, notre excellent ami J. de Witte a visité l'illustre créateur de la numismatique gauloise, Joachim Lelewel, et celui-ci, qui a si bien la mémoire du cœur, l'a chargé de me remettre de sa part un croquis et quelques empreintes de pièces intéressantes. Juge de ma joie en trouvant que le croquis en question était celui d'un nouvel exemplaire de la pièce de cuivre encore indéterminée pour moi. Cette fois la frappe nous fournit le commencement des légendes qui se lisent ainsi (pl. XI, n° 3) :

L·ARTV.....
C·COM.....
II·V.....

d'où il résulte que le tout doit se transcrire :

L(ucius) ARTVE....
C(aïus) COMIN....
II·VIR (Duumviri.)

Voilà donc incontestablement les noms de deux magistrats d'une ville importante soumise à la domination romaine; mais quelle est cette ville? Ici l'incertitude reparaît. Au revers on voit dans le champ et entre les pattes du sanglier la sigle S du *semis;* à l'exergue paraissent des lettres CAE, dont la première est douteuse.

J'avais fait un pas, mais il n'était pas décisif encore, et ce n'est que depuis quelques jours que je sais enfin à quoi m'en tenir sur le compte des pièces en question. Je le dois à une bienveillante communication de M. le baron d'Ailly, le savant explorateur de la numismatique des familles romaines, et je me fais un devoir de transcrire intégralement ici la lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire, en le remerciant hautement et avec empressement pour la forme délicate et charmante qu'il a donnée à la démonstration de l'erreur manifeste dans laquelle j'étais tombé.

« Château d'Ailly, à Roanne (Loire), le 8 juin 1860.

« Monsieur,

« La numismatique ancienne offre parfois de singuliers rapprochements à l'égard de monnaies qui n'ont aucun rapport entre elles. J'en ai été souvent frappé; et tout nouvellement encore, dans l'intéressant article que vous avez publié dans le dernier numéro de la *Revue*, sur la monnaie bretonne, à la légende ARTVE — COMIN — VIR, à laquelle vous avez donné une si ingénieuse attribution, j'ai trouvé un nouvel exemple de ces bizarres similitudes.

« Vous connaissez très-certainement ces *semis* de Pæstum frappés à l'époque d'Auguste et de Tibère, dont Mionnet (Suppl., t. I, p. 316, n°s 806 à 812) a publié diverses variétés. Mes cartons en contiennent trois exem-

plaires que j'ai acquis en Italie, et dont je me permets de vous envoyer les empreintes. Vous serez frappé comme moi, je le crois, de la conformité générale de ces pièces avec votre monnaie bretonne (pl. VIII, n° 10). Sauf au droit, les prénoms des deux magistrats lucaniens L. ARTV.... et C. COMINVS, l'expression de leur duumvirat, le lituus et le præfericulum, symboles de leurs fonctions religieuses, et au revers l'épigraphe autonomique PAE à l'exergue, tout le reste, jusqu'au symbole indécis semblable à un trèfle sous le ventre du sanglier de votre médaille, qui rappelle la sigle du *semis*, à la même place duchamp sur la monnaie de Pæstum, tout le reste, dis-je, offre une identité de types, de disposition, de légende et de fabrique, à en juger par votre dessin, qui ne laisse pas que d'étonner dans deux médailles frappées à une telle distance l'une de l'autre.

« J'ai pensé que cette ressemblance monétaire pourrait peut-être vous intéresser, et j'ai saisi avec empressement cette occasoin de me rappeler à votre souvenir, les circonstances ne m'ayant pas fourni l'occasion de vous revoir depuis un laps de temps si long, en vous renouvelant ici, monsieur, l'assurance de ma considération la plus haute et la plus distinguée.

« *Signé* Baron D'AILLY. »

Tu le vois, cher Adrien, la question est jugée en dernier ressort, et ni les Bretons ni les Gaulois n'ont rien à prétendre sur une monnaie lucanienne de Pæstum [1].

[1] Voyez Magnan, *Lucania numismatica*, tab. XXIX, n° 14; tab. XXX, n°s 6, 8, 10.—Fr. Carellii, *Num. italiæ vet. tab. CCII*, ed. C. Cavedonius, tab. CXXXI, n° 30. — Pellerin (*Suppl.*, II, Paris, 1766, pl. I, n° 6) avait aussi publié une de ces pièces. — La monnaie de Pæstum qui fait le sujet de la lettre de M. le baron d'Ailly n'existe pas dans le médaillier de la Bibliothèque impériale, et Mionnet ne l'a pas donnée dans son corps d'ouvrage. Gravée parmi

VIII.

Monnaies de Vertico, chef des Nerviens, et de Dumnacus, chef des Andes.

Tu te rappelles combien était petit naguère le nombre des chefs gaulois mentionnés dans l'admirable récit de César, et dont les monuments numismatiques nous prouvaient l'existence. Ainsi lorsque notre ami La Saussaye publiait, dans les *Annales de l'Institut archéologique de Rome* (en 1846), la première édition de son excellent travail sur les monnaies d'Orgétirix et des Éduens [1], il constatait qu'on n'avait ajouté jusqu'à cette époque aux noms historiques connus depuis longtemps par les médailles, que ceux de Duratius, de Lucterius, de Tasgetius, de Vercingetorix et de Viridovix. Les noms précédemment connus étaient ceux d'Orgétirix, de Dumnorix, de Litavicus, de Vergasillaunus,

les médailles gauloises (pl. IX, n° 15) dans le livre publié par M. Lelewel en 1840, elle n'avait donné lieu, autant que nous pouvons le croire, à aucune rectification. Cela tient sans doute à ce que, figurée assez incomplétement dans l'ouvrage du Père Magnan (*Lucania numismatica*, 1775) et dans le Supplément de Pellerin (1766), elle avait été seulement décrite, et toujours imparfaitement, dans les ouvrages postérieurs. La légende L·ARTV·C·COMIN fournie par Magnan a été reproduite par Eckhel et par Mionnet dans son Supplément. On trouve L·ARTVR :: COMI dans le Musée Hunter de C. Combe; L·ARTVR·C·COMIN II VIR dans les *Italiæ veteris numismata* d'Avellino; L·ART·C·COMN·II VIR dans le catalogue du Musée britannique de Taylor Combe, et enfin L·ARTV·L·COMI·II·VIR dans le *Repertorio* tout récent de M. Riccio, ouvrage publié à Naples (1852), c'est-à-dire là où les monnaies de Pæstum doivent être le mieux connues.

Ainsi donc les observations de nos savants collaborateurs auront eu pour effet de rétablir la légende de cette monnaie dans sa teneur exacte.

(Note des éditeurs.)

[1] *Annales de l'Inst. arch.*, tom. XVII, p. 100.

d'Epasnactus, d'Ambiorix, de Commius et d'Adietuanus ; encore s'en trouvait-il quelques-uns dans la liste dont l'identification était contestable et contestée.

J'ai eu la bonne fortune d'augmenter déjà ce nombre de quelques unités, et la lettre que je t'adresse aujourd'hui a pour but de fixer deux attributions de plus dans cette précieuse série. J'entre donc en matière.

La Saussaye[1] a le premier proposé d'attribuer une monnaie à Vertiscus, ce chef des Rèmes qui périt pendant la huitième campagne de César, dans une embuscade que Correus, chef des Bellovakes, avait tendue aux fourrageurs des Romains, campés au milieu de la forêt de Compiègne, à Saint-Pierre-en-Châstres (*Sanctus Petrus in Castris*). La rare médaille qu'il croyait frappée au nom de ce chef présente, ainsi que tu te le rappelles, la légende VARTICE écrite au-dessus d'un cheval, et au revers le rameau ou *Douisien* des potins si vulgaires recueillis en abondance dans l'étang nervien connu sous le nom de *mer de Flines*. La présence de ce type était assez embarrassante, il faut en convenir, et elle ne permettait guère d'affirmer que les monnaies qui la portent appartenaient aux Rèmes ; mais toute difficulté disparaît avec la solution que je viens te proposer pour cet intéressant problème numismatique. Recourons en effet aux *Commentaires*, et relisons la narration dramatique des faits relatifs à l'attaque des quartiers d'hiver que César avait fait prendre à ses légions, après sa deuxième expédition en Grande-Bretagne (lib. V). Cinq camps avaient été choisis et fortifiés ; les Gaulois tentèrent de les détruire l'un après l'autre. Ils ne réussirent que trop

[1] *Revue numismatique*, 1847, p. 324 — Lelewel (*Type gaulois*, p. 317) avait également pensé à ce chef des Rèmes.

bien d'abord, et la catastrophe qui frappa Q. Titurius Sabinus et L. Arunculeius Cotta est dans la mémoire de tout le monde. Après ce premier succès, les Gaulois se portèrent dans le pays des Nerviens, sur le camp auquel était préposé Q. Cicéron. Celui-ci n'eut pas, comme ses collègues, la faiblesse de prêter l'oreille aux conseils perfides de ses ennemis; il refusa de quitter la place, et soutint bravement dans ses retranchements un siége terrible, aux conséquences duquel la venue rapide de César et d'une armée de secours put seule le soustraire. Cicéron, voulant faire passer au proconsul l'avis de sa détresse, avait eu grand' peine à y réussir. Les messages partis du camp étaient toujours interceptés, et les malheureux messagers, avant d'être mis à mort, subissaient, sous les yeux des Romains, d'effroyables tortures. (In conspectu nostrorum militum cum cruciatu necabantur.) Un chef nervien, ami fidèle des Romains, parvint cependant à leur rendre l'immense service de transmettre une dépêche de Cicéron à César. Voici comment le grand capitaine lui-même nous raconte la chose (lib. V, c. 45) : « Erat unus intus Nervius, nomine Vertico, loco natus honesto, qui a prima obsidione ad Ciceronem perfugerat, suamque ei fidem præstiterat. Hic servo spe libertatis magnisque persuadet præmiis, ut literas ad Cæsarem deferat. Has ille in jaculo illigatas offert, et Gallus inter Gallos sine ulla suspicione versatus, ad Cæsarem pervenit. Ab eo de periculis Ciceronis legionisque cognoscitur. »

Au moment où César approchait, les Gaulois, qui étaient au nombre de soixante mille combattants, levèrent le siége du camp de Cicéron et se portèrent au-devant de l'armée de secours. Cicéron alors voulut prévenir César de ce mouvement : « Gallum ab eodem Verticone, quem supra de-

monstravimus, repetit; qui literas ad Cæsarem referat: hunc admonet, iter caute diligenterque faciat, etc.» (lib. V, c. 49.)

Il n'est plus du tout question de ce Vertico dans la suite du récit; mais pouvons-nous douter que César ait largement payé le double service que ce personnage avait rendu aux Romains? Non sans doute; tout permet de croire qu'il fut mis à la tête de ses compatriotes. Je n'hésite donc pas à lui attribuer les belles monnaies au type nervien qui portent la légende VARTICE (pl. XI, n° 4). Nous savons avec quelle déplorable facilité les Romains estropiaient les noms des chefs gaulois, et nous devons, ce me semble, nous contenter de la presque identité que présentent les deux formes *Vertico* et *Vartice*. Il y a certes bien des attributions numismatiques qui ne réunissent pas tant de probabilités en leur faveur.

Passons maintenant aux monnaies de Dumnacus, le chef des Andes. Je possède trois exemplaires différents de la rare médaille que je propose formellement de restituer à ce personnage. Il en existe bien probablement d'autres dans les collections; mais jusqu'ici je ne connais que ceux que le hasard a fait arriver entre mes mains, et dont j'ignore malheureusement la provenance certaine. Tout ce que je sais, c'est que l'un m'est venu d'Angleterre, un autre de Toulouse et le troisième des bords du Rhin. J'ai donc raison de dire que la provenance réelle de ces monnaies reste encore à constater.

La vue des figures de mes trois petits monuments sera beaucoup plus explicite qu'une description quelconque; c'est donc à ces figures que je te prie de recourir (pl. XI, n°s 5, 6, 7). Les légendes que présentent deux de ces monnaies sont d'une extrême barbarie; les lettres y sont ou tout à fait déformées ou liées en un seul groupe, et cependant

je n'hésite pas à y démêler le nom *Dumnac* et *Dumnacus*. Tu en jugeras.

Comme fabrique, ces pièces ont une analogie assez grande avec certaines pièces de cuivre qui proviennent habituellement du Poitou et de la Bretagne (on en a trouvé une dans le lit de la Vilaine, à Rennes), et que je suis bien tenté d'attribuer aux Anagnutes.

Je fais figurer sur la même planche que les Dumnacus les exemplaires en ma possession de cette monnaie soi-disant des Anagnutes (pl. XI, n°s 8, 9, 10), afin que tu puisses comparer le style et la fabrique de ces deux espèces.

Voyons maintenant ce que nous savons de l'histoire de Dumnacus. Aulus Hirtius seul nous parle de ce chef des Andes, dans le huitième livre ajouté par lui aux sept livres des *Commentaires* rédigés par César lui-même.

Après la campagne contre Correus et les Bellovakes, César envoya le légat C. Fabius avec vingt-cinq cohortes, c'est-à-dire deux légions et demie, *in diversissimam Galliæ partem* (L. VIII, c. 24). Il est certain que cette expression, un peu trop vague, désigne une portion de l'Aquitaine, car il est dit que le légat C. Caninius Rebilus tenait cette région en respect avec deux légions ; et à la fin du livre précédent, César nous apprend qu'après la chute d'Alésia, il avait envoyé C. Caninius Rebilus chez les Rutènes, c'est-à-dire dans le Rouergue.

Le légat C. Caninius reçut tout à coup une dépêche de Duratius, allié fidèle des Romains et chef des Pictons, qui lui apprenait que son territoire venait d'être envahi par une multitude d'ennemis, auxquels s'était jointe une partie de sa tribu. Caninius partit immédiatement pour Lemonum (Poitiers), et en arrivant à proximité de cette place, il apprit que Duratius y était étroitement bloqué par Dumna-

cus, chef des Andes. Caninius ne se souciant pas trop d'engager deux légions dont l'effectif était réduit de beaucoup, contre des forces aussi considérables que celles dont disposait Dumnacus, préféra s'établir sur un point facile à défendre, et qu'il fortifia avec soin. Dumnacus, dès qu'il fut instruit de l'arrivée de Caninius, conduisit toutes ses troupes contre le camp romain, qu'il s'efforça vainement de forcer. Après plusieurs jours de vains efforts, voyant qu'il ne pouvait mordre sur les retranchements romains, il retourna devant Lemonum, dont il reprit le siége. (Cap. 26.)

C. Fabius reçut alors des dépêches de C. Caninius Rebilus, qui l'informait de ce qui se passait dans le pays des Pictons, et à son tour il se mit immédiatement en marche pour porter secours à la place assiégée. Dumnacus sachant que Fabius arrivait avec une nouvelle armée, comprit qu'il n'avait aucune chance de succès à espérer, s'il lui fallait à la fois contenir une armée de secours et faire tête à la garnison de l'oppidum qu'il tenait en échec. Il prit donc immédiatement le parti de s'éloigner de devant Lemonum et de se jeter au plus vite de l'autre côté de la Loire, qu'il ne pouvait traverser qu'à l'aide d'un pont à lui connu, à cause de la grande largeur de ce fleuve. Fabius, avant d'arriver en face de l'ennemi et avant d'opérer sa jonction avec Caninius, avait, grâce aux renseignements qu'il s'était procurés, deviné le dessein de Dumnacus; il se porta donc en hâte vers le pont que le chef des Andes devait aller chercher (cap. 27).

Les Gaulois furent battus deux jours de suite, et dans la seconde affaire, qui fut décisive, ils perdirent douze mille hommes et tous leurs bagages. (Cap. 29.)

Après ce brillant fait d'armes, C. Fabius se porta dans le pays des Carnutes et de quelques autres peuplades qui avaient eu leur part du désastre de Dumnacus. Il savait,

en effet, qu'il les trouverait disposés à la soumission, après une si cruelle défaite, mais qu'ils cèderaient facilement aux instances de Dumnacus pour reprendre la guerre, s'il laissait à celui-ci le temps de se reconnaître C. Fabius mit donc la plus grande activité à recueillir les fruits de sa victoire; et non-seulement les Carnutes, mais encore toutes les peuplades armoricaines se courbèrent sous le joug. Quant au malheureux Dumnacus, il fut obligé de s'expatrier : « Dumnacus, suis finibus expulsus, errans latitansque, solus extremas Galliæ regiones petere est coactus. » (Cap. 31.)

Tu partageras, mon cher ami, je n'en doute pas, la satisfaction que j'éprouve d'avoir retrouvé des monnaies de ce brave guerrier.

IX.

Monnaies des Sénons. — Moritasgus. — Cavarinus. — Acco.

Les lecteurs de la *Revue* n'ont pas oublié, sans aucun doute, la querelle toute scientifique qui s'éleva, il y a quelques années, entre deux des amis les plus dévoués de notre numismatique nationale, MM. Hermand et Duchalais, à propos du type du *Douisien*, que l'un ne voulait pas reconnaître sur les monnaies gauloises, et que l'autre, plus prudent, ne croyait pas impossible d'y retrouver. Tous les deux, hélas! ont quitté ce monde, et si je regrette deux amis, la science, que nous aimons tant, pleure la perte de deux adeptes des plus fervents.

Je n'ai pas la moindre envie de me poser aujourd'hui en juge du camp d'un combat fini faute de combattants; ce que je veux simplement, c'est exposer des faits matériels

qui mettent à néant la classification proposée jusqu'ici pour les monnaies offrant un symbole qui ressemble parfois à un foudre, et parfois à un rameau chargé de feuilles et de baies. Je laisse complétement de côté, sans les examiner, certaines idées émises par Duchalais, idées qui ont souvent arrêté les progrès de la numismatique gauloise ; et quant à Hermand, je me contente d'affirmer que la science gagnerait beaucoup à connaître son travail encore inédit sur les monnaies des Morins et des Atrebates. Je me bornerai donc à proposer une classification que je n'ai admise de mon côté qu'après mûr examen, et qu'après une étude aussi approfondie que je l'ai pu faire, des provenances habituelles des monuments dont il s'agit.

Dans ma dernière lettre, j'ai restitué à un chef nervien, Vertico, les rares médailles que Lelewel et La Saussaye classaient au chef rémois Vertiscus; c'est te dire tout d'abord que les Rèmes sont mis hors de cause, et que je ne leur reconnais aucun droit à revendiquer des monnaies au *Douisien*. (Permets-moi de me servir de ce terme, par économie de temps et de place, pour désigner le symbole sur le compte duquel on s'est tant disputé.) Restent les Morins : y ont-ils plus de droit? En aucune façon, Hermand nous l'a démontré. A qui donc reviennent ces curieuses monnaies? C'est ce que je vais te dire le plus brièvement que je pourrai.

Ces monnaies se subdivisent en deux ou mieux trois groupes parfaitement distincts.

Le premier ne comprend que des monnaies de cuivre et de potin. Sur les potins on voit au droit un cheval très-grossièrement dessiné et ne paraissant avoir que deux jambes : à celle de devant se relie un appendice arqué partant du sternum de l'animal, appendice qui se montre tout

à fait détaché de la jambe sur une ample série de monnaies d'or, évidemment contemporaines, et qui se trouvent perpétuellement dans la même contrée. Au-dessus du cheval (sur les monnaies de potin) on voit un croissant avec un ou plusieurs globules, dont l'un est toujours placé devant le poitrail. Au revers se voit le prétendu *Douisien*, formé d'une tige noueuse à laquelle se rattachent de chaque côté quatre feuilles ondulées, dont les deux supérieures sont le plus souvent séparées des deux inférieures par deux globules que l'on pourrait à la rigueur prendre pour des baies. Comme le plus souvent aussi les feuilles présentent de chaque côté de la tige deux groupes à ondulations symétriquement inversées, le prétendu *Douisien* pourrait bien n'être en définitive qu'un foudre mal compris et mal dessiné.

Les pièces de cuivre du même groupe sont celles de Vertico, et une variété anépigraphe où de chaque côté de la tige les deux feuilles intermédiaires sont réunies par deux diagonales qui se croisent en reliant les extrémités de ces feuilles.

Passons à l'origine de ce groupe. Si la monnaie de Vartice est nervienne, les potins analogues doivent être classés au même peuple. Réciproquement si les potins en question sont nerviens, la monnaie de Vartice est aussi d'un chef nervien. Or ces potins se trouvent à foison dans la circonscription du territoire nervien. En voilà assez sur le premier groupe ; passons au second.

Celui-ci se compose exclusivement de petites pièces d'argent d'un style tout à fait différent, et dont jamais, que je sache, au dire de Hermand lui-même, un seul exemplaire n'a été trouvé dans le pays des Morins. Tous ceux dont je connais la provenance certaine sont : l'un des envi-

rons de Paris, un autre des environs de Metz, et tous les autres provenant d'une trouvaille faite en Suisse, près d'Arau [1].

Voici les types des espèces de ce groupe intéressant :

Au droit des anépigraphes on voit un cheval lancé au galop, tout à fait semblable pour le style et le dessin au cheval placé sur les quinaires éduens. Au-dessus du cheval est placé un croissant dont la courbure extérieure est doublée d'un rang de perles; au-dessous du cheval un annelet centré, et doublé d'un cercle extérieur de perles. Au revers paraît un rameau garni de quatre feuilles retombant dans le même sens de chaque côté: au centre sont placées deux ou trois globules simulant des baies. Et au sommet de la tige se rattache une ligne courbée en croissant, s'ouvrant vers le haut et dont les extrémités sont garnies d'un gros point ou baie. En un mot, la tige ainsi dessinée offre une symétrie parfaite dans toutes ses parties.

Sur une variété que je crois plus ancienne, le cheval n'est accompagné d'aucun symbole, mais il est évidemment un cheval entier. Quant au rameau, il est le même que celui que je viens de décrire tout à l'heure.

Une troisième variété présente sous le ventre du cheval un croissant, ouvert en bas avec les pointes garnies de deux grosses perles, et deux autres perles placées devant l'ouverture du croissant, de manière à former avec les extrémités de celui-ci une ligne droite continue de quatre perles.

[1] Cette trouvaille, révélée aux numismatistes par M. Pfister, a été mentionnée par Lelewel dans le premier volume de la *Revue numismatique belge*, p. 217. Le petit trésor en question était composé, en outre des pièces au rameau, d'un certain nombre d'exemplaires de ce charmant bijou qui porte les deux légendes NINNO et MAVC, et enfin de quinaires du Séquane Quintus Docirix.

Sur une quatrième variété la tige du rameau est continue, et au lieu de s'interrompre pour donner place aux baies mentionnées plus haut, elle offre sur sa longueur trois nodules desquels partent trois des couples des feuilles opposées.

D'autres pièces du même groupe sont épigraphiques, et je vais les décrire successivement :

1° Cheval galopant à gauche, au-dessus un globule très-grand. Entre les jambes du cheval et semées dans le champ les lettres

A C
V
N L

℞. Rameau dont la tige n'est pas marquée. Chaque couple de feuilles part d'un point ou nœud. Le rameau a sa partie supérieure terminée par un arc de cercle ouvert par le haut. — Æ. Trouvée aux environs de Paris.

2° Cheval galopant à gauche. Au-dessus un fleuron. Dessous les lettres MV.

℞. Rameau renflé à chaque insertion d'une couple de feuilles. — Æ. Trouvée en Suisse, près d'Arau.

3° Mêmes types, sauf que la légende placée sous le cheval est renversée ainsi : AW. — Æ. Trouvaille d'Arau.

4° Mêmes types, sauf que sous le cheval il n'y a que la lettre M. — Æ. Trouvaille d'Arau.

5° Je me borne à mentionner sous ce numéro la rare monnaie du Cabinet de la ville de Metz, sur laquelle autrefois j'ai cru lire la légende MVRINO, en l'attribuant aux Morins. Cette pièce, qui provient du cabinet du baron Marchant, a certainement été trouvée dans les environs de Metz. Elle

a été gravée par Lelewel [1] et par La Saussaye [2], et les quatre premières lettres de la légende sont seules certaines.

6° Mêmes types, mais fabrique un peu plus grossière. Sous le cheval, la lettre A isolée. — Æ. Provenance inconnue.

Le troisième groupe n'a véritablement que de l'analogie avec les deux que je viens de décrire. Il se compose de pièces d'argent plus larges et plus plates que celles du second groupe, et d'une fabrique qui ne permet pas de conserver de doutes sur leur véritable patrie. Ce sont des pièces frappées sur les bords du Rhin, vers la forêt Noire. J'admettrai volontiers qu'elles ont été imitées des monnaies d'argent du groupe précédent, mais avec une modification fort essentielle, puisque le rameau y est devenu une véritable tête, dont la chevelure est formée des feuilles du rameau primitif. Je possède trois pièces différentes de ce groupe, et toutes trois me sont venues des bords du Rhin. Tous les autres exemplaires que j'ai vus ont la même provenance. Quand et par qui ont-elles été émises? Voilà la question!

Le premier groupe appartenant aux Nerviens, et le troisième à quelque peuplade établie, soit à poste fixe, soit fortuitement sur les confins de la Germanie, à qui devons-nous attribuer le second? Aux Senons très-probablement. En effet, nous connaissons par César trois chefs des Senons, Moritasgus et Cavarinus, son frère, puis Acco. (Cf. lib. V, cap. 54; lib VI, cap. 34 et 44.) Je te propose d'attribuer, 1° à Cavarinus le n° 1, à la légende CAVLN, qui peut parfaitement se lire CAVALIN; — 2° à Moritasgus la belle pièce

[1] *Type gaulois*, pl. VI, n° 28.

[2] *Revue num.*, 1847, pl. XIII, n° 8.

de la collection de Metz, et les nos 2, 3 et 4 ci-dessus décrits ; — 3° enfin à Acco la pièce qui offre l'initiale A. Je n'ai plus besoin de te faire remarquer que les légendes de ces jolies monnaies s'accordent d'elles-mêmes avec la classification que je leur applique.

Quant au groupe gallo-germain, les chapitres III et IV du livre VI des *Commentaires* peuvent jusqu'à un certain point en expliquer l'existence. Il y est question d'une conjuration des Senons, des Carnutes et des Trevires, qui refusèrent de prendre part à l'assemblée des Gaules, convoquée par César à Lutèce. Acco avait été l'instigateur de cette levée de boucliers, et il fut payé de son patriotisme par le dernier supplice. Parmi ses complices, dit César : « Nonnulli judicium veriti profugerunt. » Beaucoup de Senons purent les suivre, et rien de plus naturel que d'admettre qu'ils se réfugièrent chez les Germains. S'il y a eu une émigration de Senons vers la Germanie, nos monnaies du troisième groupe ne leur appartiennent-elles pas de plein droit? Et celles du second n'ont elles pas été transportées en Suisse par quelque partisan d'Acco?

Tout à toi de cœur,

F. DE SAULCY.

DESCRIPTION

DE QUELQUES MÉDAILLES GRECQUES.

(Pl. XII.)

Nous présentons aux antiquaires la description d'un certain nombre de monnaies antiques recueillies par nous en Orient. Ces pièces viendront combler quelques lacunes dans les séries déjà connues, et peuvent donner lieu à des remarques utiles pour la classification générale.

Abdera Thraciæ.

Griffon à ailes arrondies, la patte de devant levée, accroupi à gauche; sous le griffon un lévrier courant à gauche.

℞. Carré peu profond, divisé en quatre parties. Monnaie bombée et d'un caractère primitif. — *Argent* 5 1/2. Poids, 3gr,60.

TA⋊Ǝ. Griffon comme ci-dessus.

℞. Carré creux.—*Argent* 8. Poids, 7gr,60 (pl. XII, n° 1).

Ce médaillon, d'une parfaite conservation et d'un caractère antique, paraît antérieur aux deux octodrachmes du Cabinet de la Banque d'Angleterre, qui pèsent 447 et 455 grains anglais, tandis que le mien en pèse presque 462 1/2. Or les tétradrachmes à légende sur le droit et

dont le revers n'offre que le carré creux divisé en quatre parties, qui peuvent donc être considérés comme à peu près de la même nature, pèsent de 228 à 231 1/2 grains anglais, ce qui donne des octodrachmes de 456 à 463.

Ma collection renferme presque tous les tétradrachmes publiés par Borrell, soit dans le *Numismatic Chronicle*, soit dans sa *Choice collection*.

Sala Thraciæ.

Tête nue d'Apollon à droite.

℞. ΣΑ. Grappe de raisin ; le tout dans un carré creux. — *Argent* 1. Poids, 0gr,14 (pl. XII, n° 2).

Σάλη est une des villes dépendantes de Samothrace, sur la côte opposée. La tête jeune, nue, à cheveux plats et longs, est peut-être mal désignée, et appartient plutôt à un Cabire.

Je pense que les bronzes des modules 4 et 5, avec la légende ΣΑ, qu'on classe d'ordinaire à Samothrace, appartiennent plutôt à Sala.

Lemnus Insula.

Tête barbue de Bacchus.

℞. ΛΗΜΝΙ. Bélier debout dans un carré creux. — *Bronze* 2.

Acanthus Macedoniæ.

Partie antérieure de chèvre agenouillée à gauche, regardant à droite. Au-dessus, fleur.

℞. Carré creux à demi rempli. — *Argent* 2 1/2. Poids, 0gr,61.

Chèvre agenouillée à droite, regardant à gauche. Au-dessus, fleur.

℞. Triquétra dans un carré creux plat. — *Argent* 3. Poids, 0gr,38 1/2.

Même type, dans un cercle perlé.

℞. Casque dans un creux plat. — *Argent* 4. Poids, 0gr,35 1/2.

La première de ces trois médailles a le flan épais, les deux autres sont minces.

Amphipolis Macedoniæ.

Tête d'Apollon, couronné de laurier de face, semblable au type de la pièce décrite par Mionnet, tome I, p. 462, n° 101, mais près de la tête un chien courant.

℞. ΑΜΦΙΠΟΛΙΤΩΝ écrit sur les bords relevés d'un carré creux, au milieu duquel est une torche allumée et la lettre A. — *Argent* 6. Poids, 3gr,53 1/2.

Même type sans le chien, et au revers, une cigale à gauche de la torche. — *Argent* 6. Poids, 3gr,55.

Même type; au revers, à droite de la torche, un trépied. — *Argent* 6. Poids, 3gr,54.

Ces trois superbes pièces me sont venues de Cavalla.

Lete Macedoniæ.

Satyre tenant une femme sur ses genoux. Dans le champ A.

℞. Carré creux presque rempli. — *Argent* 6. Poids, 2gr,23.

Thermæ Macedoniæ.

⊙. Cavalier casqué et armé, à gauche.

℞. Roue dans un carré creux. — *Argent* 5. Poids, 2gr,28 1/2 (pl. XII, n° 3).

⊙. Bœuf à mi-corps, à gauche.

℞. Carré creux plat presque rempli. — *Argent* 4. Poids, 0gr,50 (pl. XII, n° 4).

Bœuf debout à droite. Au-dessus, astre à six rayons, entouré d'un cercle.

℞. Quadrilatère divisé en cinq parties dans un carré plat. — *Argent* 4. Poids, 0gr,21 1/2 (pl. XII, n° 5).

Bœuf agenouillé à gauche, regardant à droite. Au-dessus, un dauphin.

℞. Roue dans un carré creux plat.—*Argent* 1 1/2. Poids, 0gr,19.

Bœuf agenouillé à droite, regardant à gauche.

℞. Roue dans un carré creux plat.—*Argent* 1 1/2. Poids, 0gr,14 1/2 (pl. XII, n° 6).

Tête de bœuf dans un cercle perlé, à droite.

℞. Carré plat divisé en quatre parties. — *Argent* 1. Poids, 0gr,8 (pl XII, n° 7).

Toutes ces médailles me sont venues de la Macédoine.

Reges Macedoniæ antiquiores.

Æ. Bouc couché à droite, regardant à gauche.

℞. Carré creux presque rempli, divisé en quatre parties. — *Argent* 5. Poids, 2gr,38.

Pourquoi cette médaille, portant Æ en monogramme, ne serait-elle pas d'Aëropus I, puisque nous en avons une toute semblable portant AΛΕ, qui ne peut appartenir qu'à Alexandre I? Il n'est pas probable que les prédécesseurs d'Alexandre I, du moins ceux du VIe siècle, n'aient pas frappé monnaie.

Lysimachia Ætoliæ.

ΑΥ. Tête d'Atalante couverte de la causia.

℞. Sanglier courant à droite. A l'exergue un fer de lance. — *Argent* 3 1/2. Poids, 0gs,44.

Delphi Phocidis.

Tête de Cérès voilée à gauche.

℞. ΑΜΦΙΚΤΙΟΝΩΝ. Omphalos couvert d'un réseau et entouré d'un serpent dressant la tête. — *Argent* 3 1/2. Poids, 0gr,53 (pl. XII, n° 8).

Erythræ Boeotiæ.

EP. Trois grains dépouillés.

℞. EP. Cheval courant. — *Argent* 1. Poids, 0gr,11.

Haliartus Boeotiæ.

Bouclier béotien.

AP. Diota dans un carré creux. — *Argent* 3. Poids, 0gr,48 1/2.

Bouclier béotien.

℞. Я A. Diota; le tout dans un carré creux. — *Argent* 1. Poids, 0gr21.

Bouclier béotien.

℞. A. Diota dans un carré creux. — *Argent* 1/4. Poids, 0gr,4 1/2.

Platææ Boeotiæ.

ΠΛΑ. Tête de femme coiffée d'une tiare.

℞. Bouclier béotien. — *Argent* 3. Poids, 0gr,47.

La même, sans légende. — *Argent* 1. Poids, 0gr,16.

Thebæ Boeotiæ.

Bouclier béotien sur lequel est une massue.

℞ Tête de Bacchus barbu. — *Argent* 5. Poids, 3gr,13.

Roue à quatre raies.

℞. Carré creux divisé par des diagonales. — *Argent* 4. Poids, 2gr,18.

ATHENÆ.

Tête casquée de Pallas à droite, le casque orné de trois feuilles d'olivier.

℞. Deux chouettes debout; au milieu une petite branche d'olivier; à l'exergue AΘE. — *Argent* 1 1/2. Poids, 0gr,20.

Ce trihémiobolion ne se trouve pas dans l'excellent ouvrage de M. Beulé.

Drachme de la série ΔHMH. IEPΩ. Légende : ΔH. IEPΩ. Casque; à l'exergue A. — *Argent* 4. Poids, 0gr,70.

FOEDUS ACHAICUS.

DIPÆA.	Type ordinaire.	ΛΑΣΙΑΣ. et	ΔΙΠΑΙΩΝ.
GORTYS.	—		ΓΟΡΤΥΝΩΝ.
HERÆA.	—		HPAINΩ.
PHENEUS.	—	ΑΝΑΣ. et	ΦΕΝΕΩΝ.
ELIPHASII.	—		ΕΛΙΦΑΣΙΩΝ.

— *Bronze.* Ces cinq monnaies sont du cinquième module.

SICYON ACHAIÆ.

ΣE. Colombe volant à gauche.

℞. Grand Σ orné au centre d'une palmette dans un carré creux. — *Argent* 4. Poids, 1gr,34.

CYPARISSIA MESSENIÆ.

PΩMA. Tête jeune diadémée.

℞. KOI. AAKE. TIM. KYΠAPICCIAC. Figure casquée debout, à gauche, tenant de la main droite une branche, portant sur l'épaule, à ce qu'il paraît un carquois, aux

pieds des ἐνδρομίδες. Le tout dans une couronne d'olivier. — *Bronze* 5.

PYLUS MESSENIÆ.

ΠΥ. Tête de bœuf de face.

℞. Polype. — *Bronze* 3.

ELIS.

Tête de Pallas casquée à droite.

℞. F. Pegase à ailes recoquillées, à droite. — *Argent* 5. Poids, 2gr,7.

ASINE ARGOLIDIS.

℞. Tête de Diane à droite.

℞. ΑΣΙ. Héros casqué debout à droite, la droite appuyée sur une lance autour de laquelle s'enroule un serpent. — *Bronze* 4 (pl. XII, n° 9).

CLEONÆ ARGOLIDIS.

Tête de lion à gauche.

℞. K dans un carré creux. — *Argent* 1. Poids, 0gr,8 1/2.

HERMIONE.

Partie antérieure d'un cheval bridé.

℞. F dans un carré de quatre lignes et carré creux. — *Argent* 1. Poids, 0gr,9.

GORTYS ARCADIÆ.

Tête de Pallas casquée à gauche.

℞. ⅂ occupant tout le champ. — *Bronze* 4.

Les bronzes montrant la tête de Pallas tournée à gauche et avec une seule lettre au revers (Olenos, Rhipæ, Dipæa, Gortys), appartiennent évidemment à la même époque, an-

térieure par le style à la ligue achéenne, et indiquent une entente monétaire entre ces villes et probablement d'autres. Ainsi nous voyons encore en Béotie les villes de Lebadée, Platée, Tanagra, etc., etc,, frapper des bronzes du sixième module au bouclier béotien, et portant au revers, sans autre type, ΛΕΒ. ΠΛΑ. ΤΑΝ., médailles qui présentent toutes le caractère d'une même époque. Voyez *Revue num.*, 1859, p. 20 et suiv., les observations de M. L. Müller.

Heræa Arcadiæ.

Tête de Pallas casquée à gauche.
℞. ϟϟ. — *Argent* 1. Poids, 14.

Psophis Arcadiæ.

Tête casquée de Pallas à droite.
℞. ΨΩΦ. Cerf debout. — *Bronze* 4.

Tegea Arcadiæ.

Tête casquée de Pallas à droite.
℞. ΤΕΓΕ. ⚘. Chouette. — *Argent* 4. Poids, 0gr,46.

Aptera Cretæ.

Tête de Junon coiffée de la tiare à droite.
℞. ΑΠΤΑ. Abeille. — *Bronze* 3.

Andros Insula.

Tête de Bacchus barbu à gauche.
℞. ΑΝΔ. Vase large à deux anses entre deux branches de laurier. — *Argent* 2. Poids, 0gr,21.

Sinda Bospori.

Tête d'Hercule couverte de la peau de lion.

℞. ΣΙΝΔΩΝ. Tête de cheval avec le cou. — *Argent* 3. Poids, 0gr,23.

Je pense que cette médaille très-rare est la pièce décrite dans le *Numismatic Chronicle* (n° LXXVII, July 1857, *Proceedings of the Numismatic Society*, p. 39). La mienne est bien conservée, à l'exception de la lettre Σ qu'on distingue difficilement.

Colchis.

Tête casquée à droite ; dans le champ, deux globules.

℞. Victoire grossièrement tracée, portant sur la main droite le bucranium (?) ; dans le champ, six globules. — *Or* 4. Poids, 1gr,10. (Pl. XII, n° 10.)

Même tête ; dans le champ, deux globules.

℞. Victoire semblable à la précédente ; dans le champ, huit globules. — *Or* 4. Poids, 1gr,18. (Pl. XII, n° 11.)

Ces deux médailles barbares me sont venues d'Erzeroum ; on disait les avoir reçues de la Colchide. Je les suppose appartenant aux Alanes ou à d'autres peuples des rives occidentales de la mer Caspienne. Les statères d'Alexandre paraissent leur avoir servi de modèle.

Anciens rois de Lydie.

Moitié des pièces d'argent du module 3 1/2 que M. Borrell a attribuées à Crésus. Tête de lion et tête de bœuf affrontées.

℞. Creux oblong divisé en deux parties. — *Argent* 3. Poids, 0gr,59.

Dionysius Heraclæ rex.

Tête de Bacchus couronné de lierre à gauche.

℞. ΔΙΟΝΥΣΙΟΥ. Hercule debout.

Moitié de la didrachme décrite par Mionnet, tome II, page 444, n° 181. — *Argent* 4. Poids, 1gr,16.

CYZICUS MYSIÆ.

Tête de veau à gauche.

℞. Carré creux divisé en quatre parties. — *Or* 1/4. Poids, 1gr,3.

PITANE MYSIÆ.

Tête cornue d'Ammon à gauche.

℞. ΠΙΤΑΝΑΕΩΝ. Serpent enroulé autour de la ciste. — *Bronze* 3 1/2.

PROCONNESUS INSULA.

Tête de femme à cheveux ramassés.

℞. ΠΡΟΚΟΝ. Lecythus. — *Bronze* 4 1/2.

IASUS CARIÆ.

Tête casquée de Pallas à droite.

℞. ΙΑ. Couronne ; le tout dans un carré creux. — *Argent* 1 1/2. Poids, 0gr,22 1/4.

Tête de Bacchus jeune à droite.

℞. ΙΑ ΠΑΝΤΑΝΟΣ. Enfant sur le dauphin ; le tout dans un cercle perlé. — *Argent* 4. Poids, 1gr,63.

TABA CARIÆ.

Tête barbue d'Hercule à droite.

℞. ΤΑΒΗΝΩΝ. Diane vêtue d'une tunique courte, avec arc et flèche ; carquois sur le dos.—*Argent* 4. Poids, 0gr,44.

MYRA LYCIÆ.

Tête de Pallas casquée à droite.

℞. ΜΥΡΑ dans les rayons d'une roue. — *Bronze* 3 1/2.

TLOS LYCIÆ.

⊙. Cheval courant.

℞. TLO. Triquétra. — *Argent* 1. Poids, 0gr,14.

Incerta Lyciæ.

Figure ailée agenouillée à gauche.

℞. Harpie ou sirène debout, la patte levée, dans un carré creux bordé de perles. — *Argent* 3. Poids, 0gr,52.

Mêmes types, mais à droite.—*Argent* 2 1/2. Poids, 0gr,46.

Termessus Pisidiæ.

Tête barbue d'Hercule, la massue sur l'épaule.

℞. ΤΕΡΜΗϹϹΕΩΝ. Victoire à gauche, portant une palme et une couronne. — *Bronze* 3.

ΤΕΡΜΗϹϹΕΩΝ. Buste barbu et casqué.

℞. Monument distyle, avec la légende ΑΥΤΟΝΟΜΩΝ en trois lignes. — *Bronze* 6.

Zephyrium Ciliciæ.

ΑΔΡΙΑΝΟΠΟΛΕΙΤΩΝ. Buste tourelé et voilé de femme.

℞. ΖΕΦΥΡΙΩΤΩΝ. Autel allumé entouré d'une guirlande.—*Bronze* 5.

Cilbiani Lydiæ.

ΝΕΙΚΙΑ. Buste tourelé de femme.

℞. ΚΙΛΒΙΑΝΩΝ·ΝΕΙΚΑΕ.... Victoire à gauche, avec couronne et palme.— *Bronze* 4 1/2.

Dionysopolis Phrygiæ.

Buste de Sérapis.

℞. ΔΙΟΝΥϹΟΠΟΛΕΙΤΩΝ. Bacchus debout tenant le thyrse et la grappe de raisin. — *Bronze* 4.

Gabala Syriæ.

AZ. Tête tourelée de femme.

℞. ΓΑΒΑΛΕΩΝ. Femme assise tenant un sceptre et une

lance ; à ses pieds, un chien. Dans le champ, ΚΛ·ΔΗ. — *Bronze* 6.

Molon, Babyloniæ rex.

Tête laurée d'Apollon à droite.

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΜΟΛΩΝ(Ο)Σ. Victoire à gauche tenant une couronne. Dans le champ, monogramme. — *Bronze* 4 (pl. XII, n° 12.)

Tête laurée de Jupiter à droite.

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΜΟΛΩΝΟΣ. Apollon debout tenant une lyre. Dans le champ, Η. — *Bronze* 5 (pl. XII, n° 13).

Le style et les types sont séleucides. Le Musée Britannique possède aussi ces deux pièces, qui ont été publiées par M. Vaux dans le *Numismatic Chronicle* (n° LXXI, May 1856, p. 149), mais elles ont été dessinées d'une façon si incorrecte, qu'il m'a paru utile d'en donner de nouveau la figure.

J'attribue, comme l'a fait M. Vaux, mes médailles à Molon, satrape de la Médie, cité par Polybe, et qui, s'étant révolté contre Antiochus III, défit les généraux de son maître et s'empara de la Mésopotamie et de Babylone. Il fut finalement vaincu par le roi lui-même à Apollonia. Le type de la Victoire figurée au revers est le même que celui des monnaies de Timarchus, roi de Babylonie.

Timarchus Babyloniæ Rex.

Tête diadémée du roi dans un cercle perlé, à droite.

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ. ΜΕΓΑΛΟΥ. ΤΙΜΑΡΧΟΥ. Homme conduisant un quadrige, à droite. — *Or* 4. Poids, 2gr,16 (pl. XII, n° 14).

Cette médaille, qui m'est venue de Bagdad, est unique. Le style en est médiocre comme il convient à l'époque.

Le poids est conforme aux statères d'or des Séleucides.

INCERTAINES.

Tête d'homme enveloppée d'une peau d'éléphant ou d'un cuir de guerre à gauche.

℞. ΩΠΙΟΡΙ (à ce qu'il paraît). Partie antérieure de cheval. — *Argent* 3. Poids, 9gr,58.

Tête de cheval à droite. Dans le champ, un globule ; le tout dans un cercle perlé.

℞. Carré creux divisé en quatre parties. — *Argent* 2. Poids, 0gr,20.

Masque de face.

℞. ΣΕ. — *Argent* 1 1/2. Poids, 0gr,23.

Tête de Pallas casquée à droite.

℞. Étoile. — *Argent* 1/2. Poids, 0gr,3.

Tête casquée de Pallas.

℞. Partie antérieure d'un cheval marin ; au-dessous, ..ΛΕΩΝ. — *Bronze* 4.

Tête jeune de femme.

℞. ΛΑΜΑΝΤΟC en trois lignes dans une couronne de laurier. — *Bronze* 2.

Tête tourelée de femme.

℞. ....ΠΟΛΙC. Femme assise à gauche, portant une Victoire sur la main droite ; à ses pieds, un fleuve à tête cornue. — *Bronze* 2.

Tête de femme à gauche.

℞. ΔΑΛΕΛ. Diota, peut-être Daseæ Arcadiæ ? — *Bronze* 2.

Grenade.

℞. Grappe de raisin dans un carré creux. — *Bronze* 1/2.

Grenade.

℞. K. — *Bronze* 1/2.

Pileus des Dioscures.

℞. Feuille de lierre. — *Bronze* 1/2.

Tête de Pan de face.

℞. ⊙ dans un carré creux. — *Bronze* 1/2.

TIGRANES INCERTUS.

Tête casquée à droite.

℞. ΒΑΣΙΛ... ΤΙΓΡΑΝ.. Aigle debout. — *Bronze* 3.

PROKESCH-OSTEN.

Constantinople, 31 décembre 1859.

MONNAIES JUIVES.

(Pl. XIII.)

ÉLÉAZAR.

Le dernier mot de la numismatique judaïque n'est pas dit. Malgré les recherches savantes dont elle a été l'objet, — et il suffit dans ces derniers temps de citer les travaux de notre cher et regretté maître M. Lenormant, et ceux de M. de Saulcy, — elle offre encore de nombreuses difficultés à résoudre. Je n'en veux pour preuve que les profondes divergences qui séparent les conclusions des deux savants numismatistes, et les nombreux points d'interrogation que le dernier, avec la loyauté scientifique qui le distingue, a semés dans son beau volume. Lui-même ne s'étonnera pas que diverses questions se soient présentées à l'esprit de ses lecteurs, car ces questions il se les est posées le premier, et s'il les a laissées sans réponse, c'est que l'état de la science ne lui permettait pas de donner une solution satisfaisante. Ainsi, il s'est demandé, avant que nous ne nous le demandions à nous-même, pourquoi Simon Macchabée, le seul prince asmonéen dont l'histoire mentionne les monnaies, est le seul qui, dans les attributions nouvelles, ait été mis de côté ; — pourquoi la révolte relativement obscure de

Barchocébas est si riche en médailles, tandis que la guerre bien plus importante et bien plus longue de Vespasien et de Titus est représentée par une numismatique si défectueuse ; — pourquoi les mêmes expressions servent à désigner des ères différentes, séparées quelquefois par plusieurs siècles, et pourquoi la même ère est exprimée par des formules différentes? Et pourtant quand, pour répondre à ces interrogations, on veut toucher à la classification nouvelle, on se trouve en face d'un ensemble si complet, d'un enchaînement si logique, qu'on n'ose remuer une pierre de peur d'ébranler tout l'édifice et d'être amené, malgré soi, à attaquer les points les plus incontestablement acquis. L'embarras est surtout grand, quand de nouvelles pièces surgissent, lesquelles se refusent à entrer dans les séries adoptées, et qui, pourtant, ne sont pas d'une attribution assez certaine pour servir de base à une classification différente. Dans ces conditions, il serait peut-être plus sage de ne rien hasarder sur ce sujet, avant que la réunion de matériaux nombreux ait permis de présenter au public un système complet et mûrement réfléchi. Mais l'excès de sagesse peut, en certains cas, nuire au progrès de la science : la publicité et la discussion servent plus utilement sa cause. Je crois donc que la publication des médailles inédites, même avec des explications incomplètes, peut seule, en offrant aux numismatistes des objets de comparaison, des points de vue nouveaux, provoquer ces recherches communes et exciter ce concours d'efforts qui conduisent à la solution des difficultés.

Ces réflexions m'ont été suggérées par l'apparition d'un nom nouveau, sur toute une série de monnaies juives.

Voici la description de ces pièces :

1° אלעזר הכוהן. *Éléazar le prêtre.* OEnochoë et palme dans le champ.

℞. שנת אחת לגאלת ישר (אל). *L'année première de la rédemption d'Israël.* Grappe de raisin.—Æ. 4. Poids, 2gr,40. Usée et trouée (pl. XIII, n° 1). Ma collection.

2° אל — עזר
הכ — הן

Éléazar le prêtre. Légende rétrograde en deux lignes de chaque côté d'un dattier en fruit.

℞. שנת אחת לגאלת ישר (אל). *L'année première de la rédemption d'Israël.* Grappe de raisin. — Æ. 4. Petit bronze épais et de grand module (pl. XIII, nos 3 et 4). Cabinet de France; trois exemplaires pesant 5 gr., 6 gr. et 6gr,55.

3° זא — לע
כר — הן
ה

Éléazar le prêtre. La légende est complète, mais les lettres sont jetées arbitrairement à droite et à gauche d'un dattier en fruit.

℞. Semblable au n° 2.—Æ. 4. Petit bronze épais. Poids, 4gr,60 (pl. XIII, n° 5). Cabinet de France.

La pièce d'argent n° 1 a un peu souffert, néanmoins les légendes sont certaines : celle du droit a été complétée d'après une médaille coulée sur l'antique et que j'ai rapportée de Jérusalem (pl. XIII, n° 2) [1]. Celle du revers, dont la première moitié est effacée, se lit facilement à l'aide de la connaissance des pièces de bronze. Le nom *Éléazar* est indubitable; il nous donne la figure d'une lettre qui man-

[1] Le revers de cette pièce porte le nom de Simon en abrégé dans une couronne (Saulcy, pl. XII, fig. 7); il a été coulé sur une pièce de la seconde année de Barchocébas : le faussaire a soudé ensemble deux moulages pris sur deux pièces différentes.

quait jusqu'à présent dans l'alphabet juif archaïque, du *zaïn* : la comparaison des cinq pièces nous montre que sur la pièce d'argent la lettre est retournée : sa forme véritable est donc ᘔ, et diffère très-peu de la forme samaritaine.

L'orthographe du mot כוהן avec le ו quiescent est irrégulière, mais elle ne saurait nous étonner, la numismatique judaïque fourmille d'incorrections : on trouve à la fois קדשה et קדושה sur les sicles anciens, ינתן et יהונתן sur les pièces de Jonathan, חרת et חרות sur les pièces de toutes les époques.

Les pièces de bronze ont déjà été publiées, mais incomplétement. Perez Bayer (page 65, pl. I, fig. 4 et 5) a cru voir, sur le droit, des lettres empruntées à un alphabet secret. M. de Saulcy, tout en repoussant cette hypothèse, ne put déchiffrer la légende nominale (p. 166, pl. XIII, fig. 6 et 7) à cause de la mauvaise conservation des pièces, et les mit, sans les classer, à la suite des monnaies de Barchocébas. La pièce d'argent, qui devait donner la clef du mystère, nous est parvenue après la publication des *Recherches sur la numismatique judaïque.*

La meilleure figure publiée jusqu'ici, quant à la légende nominale, est celle du P. Hardouin, donnée par Bayer : les trois dernières lettres du mot Éléazar, y compris le zaïn si caractéristique, sont parfaitement rendues. P. Bayer les a reproduites dans le tableau comparatif qu'il donne p. 171, mais sans les expliquer. Elles ne diffèrent pas sensiblement des dessins que nous avons donnés et que nous avons tracés d'après les originaux, avant d'avoir consulté l'ouvrage un peu suranné du savant espagnol. Ces coïncidences prouvent jusqu'à l'évidence la légitimité de notre lecture.

Quel était cet Éléazar qui battait monnaie à Jérusalem l'année première d'une révolte? Constatons d'abord qu'il

n'était pas grand prêtre : toutes les monnaies de grands prêtres parvenues jusqu'à nous portent la dénomination de כהן גדל ou כהן הגדל : M. de Saulcy l'a démontré pour les rois pontifes de la famille des Asmonéens : les seules pièces qu'il ait laissées indéterminées sont les grands bronzes d'Antigone, et une étude nouvelle de ces pièces m'a prouvé qu'elles ne différaient pas des petits bronzes [1]. Ainsi Éléazar était un simple prêtre auquel l'insurrection avait, à son début, donné un semblant de souveraineté. Ces causes diverses nous feront choisir parmi les nombreux Éléazar dont le nom se trouve mêlé au récit des guerres judaïques, Éléazar, fils de Simon, l'un des chefs de la grande insurrection qui éclata sous Néron, et se termina sous Vespasien par la prise et la destruction de Jérusalem. Un autre Éléazar,

[1] La légende de ces pièces est disposée d'une manière très-singulière : elle commence au bas du flan sous les cornes d'abondance, puis elle se replie entre ces deux cornes, se replie de nouveau et vient se terminer au sommet de la pièce après avoir formé une sorte de 8.

La comparaison des cinq exemplaires du Cabinet de France prouve qu'il faut lire .....מתתיה הכהן הגדל ח; la fin semble être בריהודי, ce qui donnerait la formule asmonéenne ordinaire : *Mathathias, grand prêtre, ami des Juifs.* Nous sommes obligé de laisser cette partie de la légende indéterminée, à cause du mauvais état des pièces ; mais le mot גדל est indubitable même sur les monnaies où il est effacé (comme dans la vignette précédente), car il est nécessairement appelé par l'article ה qui vient après le mot כהן. Ainsi que l'a supposé M. de Saulcy, Mathathias doit être le nom hébraïque d'Antigone, comme Jonathan celui d'Alexandre Jannéas ; Josèphe nous apprend que les deux grands prêtres qui précédèrent Judas Macchabée, Onias et Joachim, s'appelaient, en grec, l'un Alcimus et l'autre Ménélas.

fils du grand-prêtre Ananias, et gouverneur du temple, donna le signal de la révolte en refusant le sacrifice offert en faveur de l'empereur, fit massacrer la garnison romaine et resta pendant quelque temps maître de la ville sainte [1]. Mais son rôle fut de courte durée; aussitôt après la défaite de Cestius et la levée du premier siége de Jérusalem, il fut envoyé en Idumée avec un commandement militaire [2], et l'histoire ne parle plus de lui. Il n'est donc pas probable qu'il ait pu faire frapper des monnaies en son nom.

Éléazar, fils de Simon, de race sacerdotale [3], prit, dès le début, une part active à l'insurrection. A la tête du parti des *zélateurs*, ou patriotes fanatiques, il sut en peu de temps occuper le premier rang à Jérusalem. Les immenses richesses qu'il avait enlevées aux Romains et pillées dans le trésor public, ses mœurs tyranniques [4], les violences de ses satellites, la position qu'il occupait dans le temple et dans la tour Antonia le rendirent maître de fait de la ville pendant deux ans et demi (autom. 66 — print. 69). Les chefs officiels de la cité, Joseph, fils de Gorion, et le prêtre Hanan essayèrent en vain de lutter contre lui. Éléazar les battit et les massacra à l'aide des Iduméens et de Jean de Gischala. Mais dans la troisième année de la guerre, il vit sa puissance décroître. Simon, fils de Gioras, après des campagnes heureuses dans l'Acrabatène et en Idumée, fut appelé par la partie modérée de la population de Jérusalem (Pâques 69) : il s'empara de la forteresse du mont Sion et de la ville haute; en même temps Jean de Gischala et ses Iduméens s'établirent dans la ville basse, ce qui porta à trois le

[1] Fl. Jos., *Bel. Jud.*, II, 17.

[2] Id., *ibid.*, II, 20, 4.

[3] Γένος ἐκ τῶν ἱερέων. Id., *ibid.*, IV, 4, 1.

[4] Fl. Jos., *Bel. Jud.*, II, 20, 3

nombre des factions qui déchiraient la malheureuse cité, menacée au dehors par les rapides progrès des Romains. Je n'ai pas à rappeler ici les divers incidents de cette lutte et renvoie le lecteur au récit si dramatique et si vivant de M. le comte de Champagny [1]. Éléazar se signala par sa violence et par sa cruauté. Il resta maître du temple jusqu'à l'arrivée de Titus devant la place ; mais dès les premiers jours du siége et pendant les fêtes de Pâques (70), il perdit son commandement : Jean de Gischala ayant pénétré par ruse dans le sanctuaire, devança l'œuvre des Romains par le massacre des zélateurs : leur chef, échappé au carnage avec quelques centaines d'hommes, se rallia aux Iduméens et concourut avec eux à la défense du mont Moriah ; son nom disparaît alors du récit de Josèphe : il est probable qu'Éléazar succomba dans la lutte suprême, et fut enseveli avec ses derniers compagnons sous les ruines fumantes du temple.

Rien ne s'oppose à ce que les monnaies qui nous occupent aient été frappées par Éléazar, fils de Simon, dans la première année de l'insurrection (été 66 — été 67), alors qu'il était maître absolu de Jérusalem.

Ici se présente une sérieuse difficulté : les monnaies que nous venons de décrire offrent exactement les mêmes types que celles attribuées par M. de Saulcy à Simon Barchocébas ; le style est le même, la fabrique analogue. Il m'est impossible de répondre autrement qu'en supposant que Simon ait repris les types d'Éléazar, afin de continuer les traditions de la grande guerre et de réveiller le sentiment national par le souvenir des dernières luttes de l'indépendance. Il n'est guère probable, en effet, qu'Éléazar ait été con-

[1] *Rome et la Judée.*

temporain de Barchocébas et que la révolte des Juifs sous Adrien ait eu deux chefs distincts battant monnaie séparément, alors que l'histoire n'en mentionne qu'un seul : quant aux pièces de Simon, frappées pour la plupart sur des deniers de Trajan, il est impossible de reculer la date de leur émission et de les attribuer à l'un des adversaires de Titus.

Dans l'espoir d'élucider cette question difficile, j'avais soumis à un nouvel examen toute la série classée par M. de Saulcy sous le nom de Simon : la comparaison des types, du style, de la fabrique ne m'ayant rien appris, je me tournai d'un autre côté, et me mis à l'étudier uniquement au point de vue des légendes, sans tenir compte du module ou de la matière.

Je reconnus alors que les formules des revers se réduisaient à trois, correspondant chacune à un groupe très-distinct de monnaies.

1° לחרות ירושלם. (*De la liberté de Jérusalem.*)

2° ש ב לחר ישראל. (*An II de la liberté d'Israël.*) Le dernier mot étant plus ou moins altéré par la négligence du graveur.

3° שנת אחת לגאלת ישראל[1]. (*An I de la rédemption d'Israël.*)

M. de Saulcy a démontré que le premier groupe correspondait à la première année de la révolte de Barchocébas, et le second à la seconde année. Le savant académicien place également le troisième dans la première année de Simon; mais ici le doute est permis. On se demande tout

[1] Une seule pièce semble échapper à cette classification, c'est celle que M. de Saulcy a donnée pl. XI, 3, et qui fait partie de ma collection. La difficulté n'est qu'apparente et provient d'une erreur. La pièce est usée, et certaines lettres, d'un relief très faible, sont restées invisibles sur l'empreinte qui a servi au graveur de la planche. La reproduction est donc infidèle : la pièce porte réellement d'un côté ירושלם, et de l'autre שב לחר ישראל. C'est une monnaie anonyme du deuxième groupe.

d'abord pourquoi les unes sont datées et les autres ne le sont pas, et pourquoi la formule en quelque sorte sacramentelle est changée? Ensuite, ce qui est plus sérieux, en examinant de près ces monnaies, on découvre qu'elles se distinguent toutes des autres par quelque trait caractéristique.

En effet, ce troisième groupe se compose de six pièces :

1° Un tétradrachme au temple, portant au droit la légende ירושלם. (*Jérusalem.*) Poids, 13gr,50. (Saulcy, pl. XI, 1.)

2° Un grand bronze unique. Poids, 33gr,40. (Id., pl. XIII, 8.)

3° Un moyen bronze à la lyre. Poids, 11gr,60. Tronqué. (Id., pl. XI, 2.)

4° Un moyen bronze semblable comme types au précédent, mais plus petit et parfaitement conservé. Poids, 10gr,80. (Ma collection.)

5° Deux moyens bronzes au palmier. Poids, 9gr,60. (Id., pl. XIV, 2, 3.)

Ces cinq bronzes portent au droit la légende : שמעון נשיא ישראל. (*Simon, prince d'Israël.*)

Si l'on compare ces six pièces à celles qui composent le deuxième et le troisième groupes, on verra que le tétradrachme est un peu plus léger que les pièces correspondantes, d'une fabrique un peu différente, la figure du temple, notamment, offrant des divergences assez sensibles et n'étant pas surmontée d'une étoile[1]; — que les cinq bronzes portent une légende nominale contenant un titre inconnu dans les deux autres séries, et que les pièces nos 2, 3 et 4 sont tout à fait isolées sous le rapport du module et du style.

[1] L'étoile paraît être, sur les tétradrachmes au nom de Simon, une allusion au nom de guerre Bar-Kaoukab, fils de l'Étoile. Cavedoni, *Spicil. numism.*, 1838, p. 289. — *Append. alla numism. biblica*, 1855, p. 63.

Si au contraire on les rapproche de la série des pièces au nom d'Éléazar, on trouvera de grandes analogies : la légende du revers est la même, la pièce d'argent est certainement la division du tétradrachme [1] ; les pièces de cuivre pèsent en moyenne 5gr,52, ce qui est le sixième du grand bronze de Simon, le tiers du bronze à la lyre (en supposant que ce dernier ait perdu 5 grammes par la mutilation dont il a été l'objet), et la moitié du bronze de ma collection. De plus, la légende nominale des pièces au palmier est disposée de même, de chaque côté de la tige, et quelquefois avec le même arbitraire dans l'ordre des caractères. Ainsi il y a lieu à enlever à Simon Barchocébas tout ce groupe de monnaies, et à le rapprocher du groupe des pièces d'Éléazar, sans tenir plus de compte de la ressemblance des types, que nous ne l'avons fait en plaçant ces dernières monnaies dans la première année de la guerre de l'indépendance. Est-ce à dire pour cela qu'il faille considérer ces monnaies au nom de *Simon, prince d'Israël*, comme frappées en 66-67 de Jésus-Christ, et les attribuer à Simon, fils de Gioras? Je n'oserais l'affirmer, car malgré la part prise par ce chef à la première défense de Jérusalem contre Cestius, malgré ses succès en Acrabatène, ses déprédations en Idumée, et la sorte de souveraineté qu'il exerçait à Naïn [2], il ne se rendit maître de Sion que la troisième année de la guerre [3]. J'aimerais mieux les

[1] Elle est si usée, qu'on ne peut affirmer le rapport exact ; mais il me paraît évident qu'elle devait peser le quart de la grande pièce.

[2] Jos., IV, 9, 4.

[3] Id., *ibid.*, IV, 10, 12. Ἐνιαυτῷ τρίτῳ τοῦ πολέμου. — Les expressions de Josèphe montrent que l'ère de la guerre ou de l'indépendance était en usage, et qu'elle peut avoir été mentionnée sur les monnaies, ainsi que nous l'avons supposé.

restituer, malgré les différences de style qu'elles présentent avec les petits bronzes des Asmonéens, à Simon Macchabée, et les considérer comme des modèles imités d'abord plus directement par Éléazar, plus librement par Barchocébas, pour faire appel à de glorieux souvenirs? De quelque côté que l'on se tourne, les contradictions abondent et les difficultés se multiplient. C'est en recherchant les pièces nouvelles, en les publiant à mesure qu'elles se présentent, en accumulant les rapprochements et les hypothèses, que l'on pourra trouver la clef de tous ces mystères et sortir de l'incertitude dans laquelle je suis contraint de demeurer. J'ai tâché de donner l'exemple, c'est ma seule excuse.

Je termine en donnant la description d'une nouvelle pièce d'argent de Barchocébas, qui m'a été envoyée de Jérusalem.

..שמ. *Simon* en abrégé dans une couronne.

℞. (*Sic*) לחר ישאל .... (*L'année deux*) *de la liberté d'Israël.* Palme. — Æ. 1 1/2. Poids, 3gr,10 (pl. XIII, n° 6).

Frappée sur un denier romain; on voit encore au revers la silhouette de la tête impériale.

Le commencement de la légende n'est pas venu au monnayage, et laisse voir le paludamentum du César : c'était évidemment שב, comme sur la pièce de M. de Saulcy. Les pièces de la deuxième année, argent ou bronze, sont les seules qui portent des légendes tronquées et défectueuses ; les défaites de Barchocébas pendant la seconde et dernière année de sa lutte expliquent suffisamment cette négligence.

M. de Saulcy a clos la série des monnaies antiques de Jérusalem par les premières pièces de cuivre frappées, dans

cette ville, par les conquérants musulmans : je m'autorise de son exemple pour donner à la fin de mon travail la description de deux pièces appartenant, je crois, au groupe qui termine les *Recherches sur la numismatique judaïque.*

1° Chandelier à cinq branches.

℞. محمد رسول الله. *Mahomet est l'envoyé de Dieu* : en caractères coufiques. — Æ. 3 (pl. XIII, n°, 7). Deux exemplaires provenant de Syrie. Ma collection.

2° Chandelier à sept branches. Traces de légende illisible.

℞. Quatre arbres plantés parallèlement.—Æ. 3 (pl. XIII, n° 8). Provenant de Syrie. Ma collection.

Le chandelier à cinq ou à sept branches, figuré sur ces curieuses pièces, a la forme que lui donnent les monuments de l'époque romaine[1] et qui est devenue traditionnelle. Il est évident qu'on a voulu, sur cette monnaie, faire allusion aux souvenirs judaïques : elle me paraît donc avoir été frappée à Jérusalem pendant la période qui sépare la conquête musulmane de l'émission des premières monnaies nominales du calife Abd-el-Melik.

[1] Bas-relief bien connu de l'arc de Titus à Rome. — Bas-relief trouvé par M. de Saulcy à Tibériade. *Voyage autour de la mer Morte*, pl. XLVI.— Lampes en terre cuite et en bronze du Bas-Empire, dont M. Muret a eu l'obligeance de me communiquer les dessins. — Verres à ornements dorés. Buonarrotti, *Vetri antichi*, tav. II, 5; tav. III, 2. — R. Garrucci. *Vetri ornati di figure in oro*, tav. V.—Le chandelier à sept branches est représenté aussi sur un grand nombre d'inscriptions funéraires juives. Aringhi, *Roma subterranea*, t. I, p. 236. — Oderici, *Dissertationes et adnotationes in aliquot ineditas veterum inscriptiones et numismata*, p. 253. — Cf. surtout une savante dissertation de M. l'abbé Greppo, *Notice sur des inscriptions antiques tirées de quelques tombeaux juifs à Rome*, Lyon, 1835, in-8°.

Le Cabinet de France possède un grand nombre de pièces frappées dans cet intervalle de soixante et quelques années. Elles sont toutes imitées plus ou moins directement des monnaies byzantines et portent des symboles chrétiens. Celles qui se rapprochent le plus des nôtres, comme fabrique, sont de petites pièces de cuivre portant de même le nom de Mahomet, et un arbre indéterminé, cyprès ou palmier. Mais je n'insiste pas sur ces détails; il me suffit d'avoir offert ces deux nouveaux éléments aux recherches des numismatistes qui s'occupent particulièrement des Arabes, et spécialement à l'orientaliste qui prépare un travail impatiemment attendu sur les monnaies arabes à symboles chrétiens.

M. de Vogüé.

LETTRE A M. ADRIEN DE LONGPÉRIER

SUR

UN MÉDAILLON D'OR DE CONSTANTIN LE JEUNE.

Monsieur et très-honoré confrère,

Je reçois de M. Pellisson, zélé numismatiste du département du Gers, l'empreinte que je m'empresse de vous envoyer, d'un médaillon d'or de Constantin le Jeune. Ce médaillon, que mon correspondant croit inédit, a été trouvé il y a peu de temps à Eause (Gers), l'ancienne *Elusa*, jadis métropole civile et ecclésiastique de la Novempopulanie ou troisième Aquitaine.

En voici la description :

CONSTANTINVS IVN.NOB.C. (*Junior, nobilis Cæsar*).

℞. GLORIA ROMANORVM. Rome casquée, assise sur un bouclier, à gauche, la main gauche appuyée sur la haste, et portant sur la main droite la Victoire posée sur un globe.

A l'exergue, les lettres TR. indiquant l'atelier monétaire de Trèves.

On connaissait déjà le type de Rome assise tournée à gauche sur un médaillon d'or de Constance II César, avec la légende GLORIA ROMANORVM, également frappé à Trèves [1]. Le même type est figuré sur un médaillon d'or de Constantin le Grand, frappé à Constantinople CONS. [2].

On peut fixer, du moins d'une manière approximative, la fabrication du médaillon représenté en tête de cette lettre. Je pense que c'est entre les années 334 et 337 que cette pièce a dû être frappée. En 334, Constantin fit un premier partage de son empire à ses trois fils; l'aîné, Constantin II, eut pour sa part les Gaules, l'Espagne et la Grande-Bretagne. En 337, à la mort de son père, Constantin le Jeune prit le titre d'*Auguste*.

L'atelier de Trèves étant un des plus importants et des plus actifs des Gaules, il semble tout naturel que les Trevires aient voulu inaugurer l'avénement de leur nouveau César en frappant en son honneur une pièce d'élite.

Mais tout en considérant le *nummus* qui m'a été communiqué par M. Pellisson comme un monument commémoratif d'un fait historique, il convient aussi d'y voir un multiple de l'aureus ayant eu cours comme monnaie. Son poids indique que sa valeur devait être triple de celle du denier d'or ou de l'aureus.

Agréez, etc. Le baron CHAUDRUC DE CRAZANNES.

[1] Mionnet, *Rareté des méd. romaines*, t. II, p. 264, éd. 2e 1827. A l'exergue TR ou TS. — Sabatier, *Iconographie romaine*, pl. XCIV, n° 22.

[2] Mionnet, *loc. cit.*, p. 219.

DESCRIPTION

DES

MONNAIES MÉROVINGIENNES DU LIMOUSIN.

(Pl. XII, XIII, XIV et XV, 1857.—Pl. II, III et XVIII, 1858.)

Sixième article. — Voir le n° 6 de 1857, p. 415; le n° 1 de 1858, p. 58; le n° 4, p. 319; le n° 5, p. 393 et le n° 3 de 1859, p. 158.

MAGNAC-BOURG.

19. — + MAVGONACO. Tête à droite, ceinte d'un diadème perlé; le col et le buste ornés de perles.

℟. + TEODVLFVS MOT. Croix longue, patée au sommet.

Tiers de sou d'or. Deuxième quart du VIIe siècle. — Médaillier de la ville de Poitiers.

La ressemblance frappante qui existe entre ce triens et les n°s 5 et 6 (Limoges), 15 (Jumillac) et 18 (Chervix), décrits ci-dessus, nous dispense de toute démonstration à l'égard de son origine limousine.

Quant au choix à faire entre les diverses localités de notre province qui ont porté le nom de *Magnacum*[1] (évi-

[1] Magnac-Bourg, dont nous allons parler; Magnac-Laval, chef-lieu de canton arrondissement de Bellac (Haute-Vienne), au nord ouest de Limoges;

demment dérivé, par contraction et par suppression de deux voyelles, du nom mérovingien *Maugonacum*), il nous suffit de rappeler l'affinité qui unit notre pièce aux n°s 15 et 18 précités, pour prouver que c'est dans le voisinage de Chervix qu'il faut chercher l'atelier dont il s'agit. Or, près de ce lieu, et dans une position très-forte, est situé Magnac-Bourg, précédemment appelé Magnac-la-Tour [1], et qui eut de l'importance au moyen âge.

Nous trouvons en 1215, 1245, 1310, 1325 et 1348, des personnages nommés *Iterius de Magnac*, *Gaufridus de Magnaco*, *Guillelmus de Magnaco* [2]. Un obituaire contient la mention de *P. de Magnhaco* à côté d'un *P. de Castronovo* [3], qui était très-probablement un seigneur de Châteauneuf, lieu fortifié tout près et au nord-est de Magnac-Bourg [4].

LE PALAIS.

21. PALATI MO. Tête à droite, avec un bandeau perlé, terminé au sommet par un enroulement ou nœud de perles, et sur le col par un enroulement semblable, d'où s'échappent

et Magnac dans la commune de Montboucher (Creuse). M. Cartier a proposé d'attribuer cette pièce à Magnac-Laval (*Rev. num.*, année 1836, p. 409); mais nous montrons plus bas qu'il faut préférer Magnac-Bourg.

[1] Allou, *Descript. des monum. de la Haute-Vienne*, p. 353. Ce lieu dépend du canton de Saint-Germain-les-Belles-Filles, arrondissement de Saint-Yrieix (Haute-Vienne).

[2] Mss. Biblioth. imp., collect. Gaignières, t. 186, p. 332-333.

[3] *Ibid.*, t. 183-184, p. 242.

[4] Il existe un diplôme de Louis le Pieux et de Lothaire, son fils, de 828, qui mentionne parmi les possessions de Saint-Mesmin de Micy une église située en pays limousin et appelée *Magniacus* (*in pago Lemovicensi, habet ecclesiam quæ dicitur Magniacus*). Voyez D. Bouquet, *Histor. de France*, t. VI, p. 556. Mais cette mention, pas plus que celle que contient la chronique de Vigeois (*Sanctus Maximus de Mangnac*, dans Ph. Labbe, *Nov. Biblioth. mss.*, t. II, p. 282) ne s'applique à Magnac-Bourg.

deux bandelettes de perles ; le buste orné de deux rangées de perles ; le tout dans une couronne de perles.

℞. Légende circulaire composée de lettres très-lisibles, mais dont nous n'avons pu découvrir le sens. Nous n'y distinguons que ces deux mots, NOTA DIƆN> (*dignus?*) [1]. Dans le champ est gravée une croix égale, ancrée et bouletée, posée sur une base, cantonnée aux troisième et quatrième cantons des lettres CL; séparée par une couronne perlée de la légende circulaire, laquelle est elle-même entourée de perles.

Tiers de sou d'or. Poids : 1gr,29. Deuxième quart du VIIe siècle. — Collection de feu M. Renaud de Vaucouleurs.

Ce triens, qui est d'une parfaite conservation, nous offre le spécimen le plus caractérisé du type limousin *orné :* les perles y ont été prodiguées. M. Ch. Robert [2], guidé par le style de fabrication, l'avait déjà attribué, avec hésitation toutefois, au Limousin, et sans indiquer d'ailleurs la position de l'atelier. Cette position, nous croyons pouvoir la fixer au lieu dit le Palais. Ajoutons que la pièce dont il s'agit nous paraît avoir été frappée au nom et pour compte de l'Église.

Justifions d'abord la première de ces deux propositions. L'endroit que nous signalons, situé sur le passage de la voie romaine d'*Argentomagus* (Argenton, en Berry) à *Augustoritum* (Limoges) [3], a été tour à tour appelé, au moyen âge,

[1] M. Berry y voit la formule XPIANA RELIGIO, dont les lettres seraient, en partie, défigurées ou transposées (*Études historiques sur les monnaies de France*, p. 48 49); mais cette conjecture ne nous semble justifiée par aucune circonstance dans l'espèce.

[2] *Notice sur la collection des monn. mérov. de feu M. Renaud de Vaucouleurs.* Metz, 1851, p. 23.

[3] Arbellot, *Rev. archéol. de la Haute-Vienne*, p. 99.

Palatium et *Palatium Jogentiacus*, *Jocundiacus*, *Juconciacus* ou *Jovenciacus*.

Parmi les souscriptions du concile d'Agde, en 506, on remarque celle-ci : « Petrus *episcopus de Palatio* subscripsi[1]. » Le savant Adrien de Valois a le premier reconnu, dans ce personnage, l'évêque de Limoges, qui avait joint à sa signature le nom de sa résidence habituelle[2]. A l'appui de cette opinion, nous rappellerons que le Limousin avait été, *de l'an* 471 *à l'an* 507, soumis aux Visigoths ; que ces peuples, qui professaient l'arianisme, laissaient dégrader et tomber les édifices du culte catholique, persécutaient sans relâche les évêques catholiques qu'ils savaient leur être profondément hostiles, et s'abstenaient de nommer aux siéges que la mort, le découragement et la ruine rendaient vacants. Il est vraisemblable que l'évêque de Limoges, fuyant cette persécution tyrannique, peut-être même exclu de la cité, se tenait dans la résidence dont il prit le nom au concile de l'an 506, c'est-à-dire alors que les Visigoths dominaient encore dans le nord de l'Aquitaine jusqu'aux bords de la Loire.

En 830, l'empereur Louis le Pieux tint en ce lieu une assemblée générale de ses leudes : « Tunc Ludovicus conventum generalem tenuit in Palatio Jogentiaco in Lemovicino[3]. » Plus tard, et vraisemblablement à l'époque où

[1] D. Bouq., t. IV, p. 102.

[2] *Notitia Galliarum*, p. 397. L'abbé Lebeuf, dans une dissertation lue à l'Académie de Soissons en 1740, avait cru pouvoir rapporter cette souscription à un évêque de Saintes ; mais, d'un côté, D. Bouquet fait observer que Pierre, évêque de Saintes, quand il siégea au concile d'Orléans, prit cette qualité et non celle d'*Episcopus de Palatio*. Enfin Lecointe a fait connaître qu'à la date du concile d'Agde, le siége épiscopal de Saintes était occupé par un personnage nommé *Gregorius*, ce qui exclut la conjecture de l'abbé Lebeuf. Cf. D. Bouq., *loc. cit.*, note c.

[3] Chronicon Ademari Cabanensis, dans Labbe, *Nov. Biblioth. mss.*, t. II,

les Normands saccagèrent Limoges, Saint-Yrieix et Solignac, ce palais fut renversé; dans tous les cas, il était depuis longtemps en ruines, et avait même disparu, lorsque Pierre le Scolastique, poëte du XIIe siècle dont notre savant confrère M. l'abbé Arbellot a si heureusement restitué les œuvres, nous fait connaître que la localité avait conservé le nom désormais vain de *Palatium*[1].

Depuis cette époque[2], et même de nos jours, la localité a retenu le nom *du Palais* et l'a communiqué à la commune[3]. La filiation du nom de *Palatium* étant établie, et la légende de notre triens, *Palati mo(neta)*, expliquée, nous passons à la deuxième proposition.

Notre triens a été probablement frappé au nom et pour compte de l'Église. Disons tout d'abord que le titre de résidence épiscopale, que le Palais a porté avant d'être résidence royale, rend *à priori* le fait très-vraisemblable : les lettres inscrites dans le champ du revers nous semblent en donner la démonstration. Nous avions pensé, dans le principe, qu'on pourrait y lire soit les trois syllabes ELICI, d'*Elicius* pour *Eligius*, conformément à l'opinion de M. Ch.

p. 159. Cette mention est reproduite dans le livre intitulé : *Nomina ac gesta Lemovicens episcopor.*, ibid., p. 266.

1 « Vinzennam propter fluvium tentoria figunt,
» Nam Jovenciacus locus aulicus ille vocatur,
» Atque Lemovicum non multum distat ab urbe,
» Qui, regalis adhuc, quod erat monumenta *Palati*,
» Fert ejus, vulgo, re lapsa, nomen inane. »
(Lib. III, poem. XIV.)

Bulletin de la Société archéologique du Limousin, t. VI, p. 157. — Bonaventure Saint-Amable, *Histoire de l'apostolat de saint Martial*, t. II, p. 270.

2 Nous le retrouvons dans un titre de 1223. Mss. de la Biblioth. impér., collect. Gaignières, t. 183-184, p. 338.

3 Au nord-nord-est, et dans les canton et arrondissement de Limoges (Haute-Vienne).

Robert, soit les sigles C.A. accostant la croix, dont on considérait le sommet comme représentant, non plus une lettre, mais simplement la figure de l'ancre renversée.

En réfléchissant depuis au rapport qui devait exister entre l'histoire du *Palatium Jogentiacus* au VIe siècle, et les inscriptions gravées dans le champ de notre monnaie, nous sommes arrivé à cette conclusion toute naturelle qu'elles désignaient l'émission ecclésiastique. On y voit en effet très-distinctement, en renversant la pièce, les syllabes ECLI du mot ECLISIAE, tel qu'il est au revers du sou d'or de Limoges (n° 1).

LOCUS SANCTUS.

(Localité du Limousin dont la position est inconnue.)

22. — LOCO SANLO. Tête à droite, avec la couronne perlée prolongée sur le col; buste habillé et orné de perles au pourtour.

℟. DIACIOALDIO I. Croix égale dans un cercle de perles fermé par un anneau de perles contenant un globule.

Tiers de sou d'or. Poids : 1^gr,36. Fin du VIe siècle ou premier quart du VIIe. — Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale.

23. — LOCO ꝏANCTO. Tête à droite, ceinte d'un diadème perlé terminé sur la nuque par deux bandelettes; buste habillé et orné de quatre perles.

℟. DACOALDO MON. Croix latine dans un cercle de perles fermé par un anneau de perles contenant un globule.

Tiers de sou d'or. Deuxième quart du VIIe siècle.

Bouteroue, *Recherches curieuses sur les monnaies de France*, p. 349, pl. III, n° 18. — Le Blanc, *Traité des monnaies de France*, p. 58, pl. *b*, n° 33.

24.—LOCO ꝏANTCO. Tête à droite, ceinte d'un bandeau, de l'extrémité duquel s'échappent sur le col des boucles de chevelure ou des bandelettes; buste habillé, orné de perles au pourtour et d'une grosse perle au milieu.

℟. + DACOALDVꝏ MON. Croix latine potencée et renversée, dans un cercle perlé et fermé par un anneau de perles contenant un globule.

Tiers de sou d'or. Deuxième ou troisième quart du VIIe siècle.

Bouteroue, *loc. cit.*, p. 349, pl. III, n° 19.

101.— LOCO ꝏANTCO. Tête nue à droite; buste orné de perles.

℟. DALOVALDVS +. Croix égale, potencée et fichée dans un cercle de perles, terminée à la partie inférieure par deux bandelettes de perles entre lesquelles se trouve un petit globe.

Tiers de sou d'or. Deuxième quart du VIIe siècle.

Conbrouse, *Monét. mérov.*, pl. XXVII, n° 15.—*Catalogue raisonné*, n° 484.

102.— LOCO ꝏANTO. Tête barbare à droite, ceinte d'un bandeau perlé terminé au sommet par deux perles, et sur le col par une croisette; buste habillé et orné d'une rangée de perles.

℟. + DALOALDO. Croix fourchue et renversée, accostée sous les bras des lettres L.O. (pour L.O.), dans un cercle de perles fermé par un anneau de perles contenant un globule.

Tiers de sou d'or. Poids : 1^gr,20. Fin du VIIe siècle. — Cabinet de M. Ponton d'Amécourt.

103.— LOCO ꝏANTO. Tête barbare, avec couronne terminée au sommet par quatre perles, et sur le col par une seule; buste habillé et orné de deux rangées de perles.

℞. ....ALΔO MOIV (*Dacoalio moiu*). Croix fourchue dans un cercle de perles fermé par un demi-anneau perlé, dans lequel se trouve un globule.

Tiers de sou d'or. Fin du VIIe siècle ou premier quart du VIIIe.

Conbrouse, *Monét. mérov.*, pl. XXVII, n° 16.—*Catalogue raisonné*, n° 1007.

Les érudits qui se sont occupés des monnaies de *Locus sanctus*, les ont attribuées à Lieusaint, près Valognes (Manche) [1], à Loursaint, près Ville l'Évêque, canton de Dreux (Eure-et-Loir) [2], ou à Lieusaint en Brie, arrondissement de Melun (Seine-et-Marne) [3]; on peut y joindre Lieu-Saint-Amand, arrondissement de Valenciennes (Nord), Saint-Lieux la-Fenasse, arrondissement d'Alby, et Saint-Lieux-lès-Lavaur, arrondissement de Lavaur (Tarn), et cette liste pourrait s'accroître encore de tous les noms moins connus qui se sont formés de *Locus sanctus*. La difficulté du choix grandirait dans la même proportion, et deviendrait même insurmontable si l'on s'en tenait à l'analogie des noms modernes avec les noms mérovingiens. Nous osons affirmer qu'en cette matière, et surtout lorsque le nom mérovingien se compose d'un ou plusieurs mots significatifs, tels que *Locus sanctus*, *Locus Dei* [4], *Novus vicus*, etc., la ques-

[1] Lecointre-Dupont et Lelewel. *Rev. num.*, année 1836, p. 322.

[2] Le Blanc, *Traité des monnaies de France*, p. 63. Il s'appuie sur l'autorité d'Adrien de Valois et de D. Michel Germain, qui concluent de l'existence de monnaies au nom de *Locus sanctus* que c'était une *villa regia* ou *fiscalis*.

[3] Adr. de Longpérier, *Annuaire de la Soc. de l'hist. de France*, année 1841. — Guillemot, *Catalog.*

[4] Il existe aussi un grand nombre de localités appelées au moyen âge *Locus Dei*. On peut en voir deux exemples dans le seul pays de Rouergue (*Gallia christiana*, t. I, instr. p. 13). Il y a quatre localités appelées Lieu-Dieu dans les départements de la Côte-d'Or, de la Dordogne, de l'Isère et de la Somme.

tion d'attribution serait insoluble si l'on ne recourait pas à l'étude du type diocésain et du type cantonnal.

Dans l'espèce, nous déclarons tout d'abord que le lieu d'émission des triens ci-dessus décrits ne nous est pas encore connu, mais nous croyons fermement qu'ils ont été fabriqués en Limousin et dans la région située au sud-sud-ouest de Limoges, entre Limoges et Jumillac.

Le n° 22, qui est un des plus beaux et des plus anciens de notre série, présente une frappante analogie, par le type de l'effigie et par les dispositifs, avec nos triens de Limoges (n°s 2, 5 et 6), de Jumillac, Chervix, Magnac et le Palais (n°s 14, 18, 19 et 21). La tête du n° 101 est la même que celle du n° 45, qui porte au revers les lettres (LEMO). Le type du revers est peut-être encore plus caractéristique. La croix des n°s 22, 101 et 102 est semblable à celle de Limoges (n°s 5 et 6); celle des n°s 23 et 24 est identique à la croix de Magnac-Bourg, de Chervix, de Brive, d'Espagnac, d'Yssandon, etc. (n°s 19, 18, 63, 71 et 115). Enfin le signe particulier des monnaies de *Locus sanctus*, le petit anneau de perles qui ferme le cercle perlé au revers, se retrouve dans l'une des pièces de Jumillac (n° 99) et dans notre triens de Peyrafiche (n° 25).

Une telle réunion de circonstances forme un certificat d'origine beaucoup moins contestable qu'une simple analogie de nom. Le nom mérovingien de l'atelier limousin d'où sont sorties les pièces dont il s'agit ici, a sans doute disparu, comme tant d'autres, sous le nom du saint patron de son église. Nous ne désespérons pas de le découvrir un jour.

Nous devons faire observer que, malgré les différences très-sensibles qui existent entre les triens de *Locus sanctus* au point de vue de la fabrique, différences qui mettent

entre leurs dates d'émission respectives des intervalles très-longs (il y a un siècle au moins entre le n° 22 et le n° 103), le nom du monnayer Dacoaldus[1] y est resté invariablement inscrit. C'est encore un exemple d'immobilisation du nom de monétaire, à moins qu'on n'y voie une série de monnayers, de la même famille et du même nom, se succédant pendant une période d'un siècle et quart.

MARSAC.

20. — + MARCIACO FIT. Tête à droite, ceinte d'une double couronne perlée, terminée sur le col par un enroulement de perles, le col orné d'une rangée de perles qui se relie à la couronne; le tout dans un grènetis.

℟. + CERANIO MONETA. Croix latine, cantonnée de quatre points ou globules dans un cercle qui la sépare de la légende : celle-ci est entourée d'une couronne de perles.

Tiers de sou d'or pur. Poids : 1 gr. Troisième quart du VIIe siècle. — Musée départemental à Tulle. (Il existe un double au Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale.)

105. — MARCIACO. Effigie barbare, avec couronne de perles; les lignes du buste figurent une M.

℟. CERANIO MO. Croix égale dans le champ.

Tiers de sou d'or. Poids : 1^gr,25. Fin VIIe siècle ou plutôt premier quart du VIIIe. — Cabinet de M. Ponton d'Amécourt[2].

[1] Le nom de Dacoaldus est écrit Dacovaldus dans le n° 101. Dans le n° 22, la voyelle qui suit chaque consonne du mot est séparée de cette consonne par un I ou une cloison.

[2] M. Conbrouse (*Atlas des monn. nat. mérov.*, p. 35, n° 507) décrit un triens qui porterait au droit MARCIACO, avec un profil droit, et au revers

L'un des deux exemplaires du n° 20, qui est au Musée de Tulle, a été trouvé à Meilhars, sur les limites septentrionales de la Corrèze. Le type de l'effigie et ses ornements de perles la rattachent manifestement au Limousin et à une contrée de cette province peu éloignée du Palais et de Magnac-Bourg : il ne saurait par suite convenir à une localité située à l'extrémité méridionale du Limousin, désignée dans deux chartes du Cartulaire de Beaulieu sous le nom de *Marciacus*, et appelée de nos jours Marsac [1].

L'atelier d'où sont sorties les deux pièces qui nous occupent, est à Marsac, chef-lieu de commune du canton de Bénévent, arrondissement de Bourganeuf (Creuse). Par une charte du XIe siècle (1073-1086), Guy, évêque de Limoges, fit don à saint Barthélemy de Bénévent de l'église de Marsac : « ecclesiam S. Petri de Marciaco [2]. » Dans les deux siècles suivants, nous retrouvons ce lieu nommé al-

CHILDIERMWS, avec une croix potencée, et il le désigne comme ayant appartenu à la collection de M. J. Rousseau; mais nous ne l'avons retrouvé ni dans cette collection ni au Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale, qui a fait l'acquisition de la presque totalité des monnaies de cette riche collection, ni enfin dans le beau médaillier de M. Ponton d'Amécourt, qui est devenu récemment propriétaire des pièces de la nouvelle série recueillie dans ces dernières années par M. J. Rousseau.

[1] *Cartulaire de Beaulieu*, ch. LXXXV, ann. 984-985, et CXLIX, ann. 954-967. Marsac est dans la commune de Saint-Bazile de Meyssac, canton de Meyssac, arrondissement de Brive (Corrèze). Encore moins pourrait-on attribuer cette pièce soit à Marcillac en Poitou, comme l'a proposé M. Conbrouse (*Catal. des monn. nat.*, 1839, n° 507), et, après lui, M. Adr. de Longpérier (*Annuaire de la Soc. de l'hist. de France*, année 1841, p. 223), soit à Marcillac en Quercy, ou à tout autre lieu du même nom. Marcillac n'est pas la traduction du latin *Marciacum*, mais de *Marciliacum*, ainsi que le montre une troisième charte de Beaulieu (XLIX, ann. 930), où Marcillac en Quercy reçoit cette dénomination. Marçay indiqué par M. Guillemot (*Catalog.*) conviendrait mieux, mais le type s'oppose à cette attribution.

[2] Mss. de la Biblioth. impér., collect. Gaignières, t. 183-184, p. 93.

ternativement *Marciacus*[1] ou *Marsac*, suivant la forme actuelle du mot [2].

Le n° 105 offre, quant à la forme de l'M initiale, une particularité assez remarquable, et sur laquelle nous appelons l'attention du lecteur.

Quoique le nom du monétaire soit le même que celui du n° 20, un long intervalle s'est évidemment écoulé entre l'émission des deux pièces. Est-ce un successeur du Ceranius du VIIe siècle, est-ce là un exemple de l'immobilisation du nom du monnayer? Nous ne pouvons le décider. Nous renvoyons à ce qui en est dit plus haut à propos du n° 12 de notre série.

PEYRATICHE.

25. — PETRA FICTA (rétrograde). Tête à droite, dans un cercle; couronne terminée sur le col par deux bandelettes.

℟. ..... MVN MONIC. Croix pattée, surmontée d'un globule; légende entre deux grènetis, dont l'un, celui qui est à l'intérieur, est fermé par un petit anneau également en grènetis et contenant un globule.

Tiers de sou d or. Poids : 1^gr,05. Troisième quart du VIIe siècle. — Cabinet de M. T. Grille.

Cette pièce, trouvée à la Beaugisière, est la seule parmi les triens du nom de *Petraficta*[3], qui par son type appartienne au Limousin. Mais cette attribution ne saurait faire l'objet

[1] *Ibid.*, p. 105 et 107, et Acta visitat. Simon. archiepisc. Bituric., dans Baluze, *Miscellanea*, édit. Mansi, t. Ier, p. 282.

[2] Mss. Biblioth. impér., collect. Gaignières, *loc. cit.*, p. 104, 105 et 107.

[3] Voir Le Blanc, *Traité des monn. de France*, p. 46. — Conbrouse, *Catalog. rais.*, n°s 300, 301, 1022 et 1023. — *Monét. mérov.*, pl. XXXVI, n° 15. — *Rev. num.*, année 1839, pl. IX.

d'un doute, et M. Fillon[1] l'a reconnue avec sa sagacité ordinaire. La petite houpe qui est sur le front, caractérise une grande partie du monnayage limousin; le dessin du revers et spécialement l'anneau en grènetis qui forme la couronne et se voit dans les pièces de Jumillac et de *Locus sanctus* (nos 99, 22, 23, 24, 101, 102 et 103), sont autant de signes de son origine.

Quant à la position de l'atelier, nous avions à choisir entre les nombreuses localités de la province, nommées Pierrefitte, Pierrefiche et Peyrafiche, et dont plusieurs sont mentionnées dans des actes d'une époque reculée[2]. C'est dans ces circonstances que notre mode de classement est d'un secours précieux pour déterminer l'attribution. Notre choix est restreint par le type particulier du troisième groupe, au territoire situé immédiatement à l'est, au sud et au sud-ouest de Limoges. Or nous trouvons, tout près et au sud-est de cette ville, un village appelé de nos jours Peyrafiche et en 914 *Petraficta* : « a Petraficta manso uno et dimidio, et alio manso in ipso loco[3]. » C'est là, suivant notre opinion, qu'a été très-vraisemblablement frappé le triens qui nous occupe.

C'est peut-être au même endroit qu'on pourrait placer le palatium *Petraficta*, où Pépin Ier, roi d'Aquitaine, fit un di-

[1] *Lettres à M. Dugast-Matifeux*, p. 66.

[2] La charte LXI du *Cartulaire de Beaulieu* (ann. 943-948) contient la donation d'une villa de ce nom : « ... Et est ipsa villa in orbe Lemovicino, in vicaria Spaniacense, quæ dicitur *Petraficta*. » C'est Pierrefiche près d'Espagnac, arrondissement de Tulle. — Une autre charte tirée du *Cartulaire de Tulle*, et datée de 950, fait mention d'une villa nommée *Petraficta*, et située dans la vicairie de Chamboulive. Baluz., *Histor. Tutel.*, append., col. 349. Cette dernière est Pierrefitte, canton de Seilhac, arrondissement de Tulle (Corrèze).

[3] Mss. Biblioth. impér., dépôt des chartes.

plôme daté de 826[1], et sur l'emplacement duquel les auteurs sont demeurés incertains[2].

DIGNAC?

104. — ꝏDANACOHI VIC. Tête à droite, avec double bandeau perlé, dans un cercle qui la sépare de la légende.

℟. NAITIOAL..O. (*Nantoald mo?*). Croix égale, légèrement bouletée, ancrée, avec un R appendue au sommet de la haste (côté droit); dans un grènetis, au-dessous duquel un anneau de perles contenant un globule.

Tiers de sou d'or. Poids, 1gr,20. Troisième quart du VIIe siècle. — Cabinet de M. Ponton d'Amécourt.

L'effigie semblable à celle de Peyrafiche (n° 25), le double bandeau perlé (analogue à celui de Jumillac, n° 90), la houpe qui est sur le front, et l'anneau de perles qui est au-dessous du grènetis, et engagé dans la légende du revers, pareil à celui de Peyrafiche, de *Locus sanctus* et de Jumillac (nos 22 à 25, 99 et 101 à 103), déterminent la position de cet atelier dans un lieu du Limousin, situé dans le territoire du troisième groupe, à l'ouest et au sud-ouest de Limoges.

Mais les lettres que nous avons de la légende du droit ne permettent guère de fixer d'une manière plus précise le lieu d'émission. Les syllabes DANACO sembleraient pouvoir s'appliquer au village appelé Dignac ou La Dignac, arron-

[1] « Actum in Petraficta palatio. » D. Bouquet, *Historiens de France*, t. VI, p. 665.

[2] D. Michel Germain, dans son traité des palais des rois francs, qui forme le livre IVe de la *Diplomatique* de Mabillon, déclare ne pas connaître la position de cette résidence royale. (Mabill., *De re diplomatica*, lib. IV, cap. CXII, p. 313-314.) — Cf. la *Liste des palais et résidences royales*, par M. Guadet. *Annuaire de la Soc. de l'hist. de France*, année 1841.

dissement de Saint-Yrieix (Haute-Vienne), et situé dans la direction indiquée par le type du triens. Peut-être faut il transposer la syllabe HI et lire DAHINACO VIC, ce qui nous donnerait la leçon latine de Dignac. Mais l'ꝏ couché resterait à peu près inexpliqué, car il est difficile d'en faire la terminale de VICVS, qui mettrait ce mot au nominatif, tandis que le vocable est à l'ablatif.

RIEU (près DUN).

45. — RIEODYNIN. Tête à droite, avec un bandeau, les cheveux rejetés en arrière; buste habillé.

℟. + IIIEODOLENO M (*Theodoleno m.?*). Croix égale, cantonnée des lettres D.C.M.o. (L.E.M.O.) dans un grènetis.

Tiers de sou d'or. Poids, 1gr,20. Troisième quart du VIIe siècle. — Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale.

La position de ce lieu est restée jusqu'ici inconnue[1]. Pourtant son attribution, du moins quant au *pays d'origine*, ne nous semble pas douteuse. L'effigie et la coiffure ne sont pas seulement analogues, mais identiques à celles du *Locus sanctus* gravé sous le n° 24. Au revers, la croix égale dans la couronne, la croisette qui est au dessous, sont semblables à celles de Limoges (n° 2), de Jumillac (n° 15), de Saint-Yrieix (n° 44), de Beynat et de Sarrou (nos 68 et 69) ; enfin les lettres (L.C.M.o.) inscrites dans le champ de notre triens, seraient à elles seules une preuve convaincante de son origine limousine.

Quant au type secondaire, nous sommes de plus en plus

[1] M. Conbrouse a énoncé que cette pièce sortait de l'Austrasie, du pays Messin. Cette indication est d'autant moins admissible, que la pièce, principalement au revers, a un caractère méridional très-prononcé.

frappé de l'identité qui existe entre le droit et celui du *Locus sanctus* précité (n° 24), et nous devons peut-être l'attribuer au troisième groupe plutôt qu'au cinquième. D'ailleurs, dans le troisième groupe se trouve la pièce de Chervix (n° 18), signé du même nom que notre triens (Theodolenus). Nous sommes amené ainsi à chercher le lieu d'émission appelé RIEODVNIN, dans le centre et dans le nord du Limousin.

Une charte du milieu du XIIIe siècle, nous signale près de Dun-le-Palleteau (le *castrum Idunum* mentionné, au VIe siècle, dans la Vie du prêtre Eptadius [1]), un lieu nommé *Rivus* [2], et de nos jours le Rieu [3]. Cet endroit a communiqué son nom à une famille de la basse Marche, dont un membre signait, à l'époque précitée, *Willelmus de Rivo* [4]. Or, l'appellation de *Rivus*, comme toutes celles qui sont tirées d'une circonstance aussi ordinaire que celle du voisinage d'un cours d'eau, s'est fort multipliée, et il ne serait pas étonnant qu'on l'eût distinguée dans l'espèce en y ajoutant le nom du lieu le plus important du canton, sous la forme de l'adjectif *Duninus*, ce qui, dans l'espèce, donne à RIE ODVNIN le sens de *Rieu-en-Dunois* ou *Rieu-le-Dunois*, comme on dit encore de paroisses situées à peu de distance de l'ancien *castrum* de Dun, telles que *Saint-Sulpice-le-Dunois*, ou la *Celle-Dunoise*.

MAX. DELOCHE.

(*La suite à un prochain numéro.*)

[1] Vie écrite dans la première moitié du VIe siècle. Ph. Labbe, *Nova Bibliotheca mss.*, t. II, append.

[2] « Guillelmus de *Duno* dedit pro canonica sua..... mansum de *Rivo* in parrochia de Colonzanas. » Mss. Biblioth. impér., collect. Gaign., t. 183-184, p. 103.

[3] Rieu (le) est dans les commune et canton de Dun-le-Palleteau, arrondissement de Guéret (Creuse).

[4] Mss. Biblioth. impér., *loc. cit.*

RESTITUTION A TOURS D'UN TRIENS MÉROVINGIEN

ATTRIBUÉ A SAINT-MARTIN-AUX-GÉMEAUX D'AMIENS PAR M. RIGOLLOT ET A RÉBAIS (SEINE-ET-MARNE) PAR M. DUCHALAIS.

Une grande discussion s'éleva, il y a vingt-deux ans, entre M. Cartier et M. le docteur Rigollot au sujet d'un tiers de sou d'or appartenant au musée de la ville de Metz, et que le dernier, dans une dissertation lue à l'académie d'Amiens et publiée dans les mémoires de cette compagnie [1], avait cru devoir attribuer, d'après l'opinion de M. Lelewel [2], à une petite église de sa localité.

M. Rigollot, voyant dans le calice qui forme le type de cette pièce une coupe à boire, le considérait comme un emblême du culte de saint Martin, qui est, disait-il, en quelque sorte le successeur du dieu des vendanges, et c'est principalement à justifier cette proposition que l'auteur avait consacré sa dissertation, pleine de recherches savantes et curieuses, ainsi que le disait fort bien M. Cartier [3]. Mais celui-ci n'était pas homme à accepter le rapprochement fait ainsi entre Bacchus et saint Martin. « Je ne puis, nous disait-il en riant, laisser passer cette mauvaise

[1] *Essai sur une monnaie d'or frappée sous les Mérovingiens et portant le nom de l'église de Saint-Martin aux Jumeaux d'Amiens*, par M. J. R.. .

[2] *Numismatique du moyen-âge*, t. I, p. 50, et atlas, pl. IV, n° 14.

[3] *Revue num.*, 1838, p. 258 et suiv.

attribution qui donne au saint évêque de Tours, patron de ma province, la clientèle des ivrognes; peu disposé, en général, à adopter les explications des fêtes chrétiennes par celles du paganisme, je m'inscris en faux contre celle-ci, ne fût-ce que par esprit de patriotisme. Jamais, disait-il encore, dans la Touraine, où la tradition de saint Martin est toujours vivante, on n'a pensé à en faire le Bacchus chrétien en concurrence avec saint Denis, qui, sans doute, n'y a pas plus de droits. »

M. Rigollot soutenait fermement son opinion, fondée sur le rapport qu'il trouvait entre les deux côtés de la monnaie; et, suivant lui, MAR SCI pour SCI MAR signifiait *Sancti Martini*, tandis que GEMELLOS, qui entoure la croix, achevait la phrase *ad gemellos*, pour exprimer que le tiers de sou avait été fabriqué à Amiens pour l'église connue anciennement sous le nom de Saint-Martin-aux-Gémeaux, église près de laquelle, suivant une antique tradition, saint Martin partagea son manteau avec un pauvre. Nous avouons franchement que cette interprétation avait quelque chose de spécieux qui, à cette époque, nous séduisait par son apparence de vérité.

M. Cartier ne renonçait pas cependant à son système. « D'abord, disait-il, SCI MAR est-il bien l'abrégé de *Sancti Martini?* Notre empreinte (*Rev. num.*, 1838, pl. IX, n° 1), exactement copiée sur celle du savant Lelewel et adoptée par lui, fait voir aussi MAR*ia* S*an*C*t*A comme sur les pièces épiscopales de Clermont (l'I final est douteux), ou SCS MAR*cial* comme sur celles des évêques de Limoges... » Puis il joignait à ses dires des détails fort intéressants sur diverses monnaies de la même époque, attribuées à saint Martin au détriment de saint Martial, mais qui n'ont aucun rapport avec celle que nous allons

faire connaître aujourd'hui, et terminait ainsi sa savante appréciation : « Je crois donc que *Gemellos* est le nom d'un monétaire, le même que *Gemellus*, et que si l'on peut voir de l'autre côté la désignation de saint Martin, *comme cela n'est pas improbable*, ce serait plutôt saint Martin de Tours ou une de ses dépendances qu'une église peu importante d'Amiens [1]. »

Sept années plus tard, M. Duchalais[2], revenant sur ce sujet, prétendait, à son tour, qu'il fallait mettre à néant toutes les anciennes attributions. « *Gemellos Mar*, dit-il, n'a aucun rapport avec Amiens, Tours, ou avec un monétaire du nom de Gemellus; c'est l'ancien nom d'une petite ville de Brie, Rébais (Seine-et-Marne, arrondissement de Coulommiers), où saint Oin, du temps de Dagobert, fonda une célèbre abbaye, dont saint Aile, Agilus, fut le premier abbé (654). » Le savant numismatiste entre dans de grands détails pour arriver à établir cette nouvelle attribution, et conclut ainsi : « Ne voyant sur ces pièces aucun nom de saint, d'abbaye, d'église, nous les regardons comme appartenant à Rébais. »

M. Duchalais s'était trompé aussi bien que M. le docteur Rigollot, ainsi qu'on en pourra juger par la publication du nouveau tiers de sou d'or qui nous reste à décrire, et qui, nous l'espérons, tranchera définitivement la question.

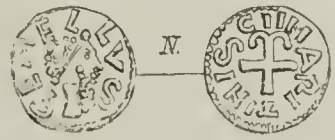

GEMELLVS. Tête barbarement gravée, couronnée de perles.

℟. SCII MARTINI. Croix ancrée. — *Or*. Poids, 1gr,20.

[1] Voir *Revue num.*, 1838, p. 262.

[2] *Revue num.*, 1845, p. 127.

Cette pièce prouve fort clairement, à notre avis, que Gemellus, comme le pensait M. Cartier, est bien un nom d'homme, le nom d'un monétaire de Saint-Martin de Tours. Ajoutons que l'état de bonne conservation dans lequel elle se trouve, ainsi que sa provenance, ne nous laissent aucun doute sur son authenticité.

Si notre regrettable doyen, M. Cartier, existait encore, il eût éprouvé la double satisfaction d'avoir en quelque sorte deviné ou prévu l'existence de notre monnaie, et d'acquérir un très-fort argument qui lui manquait en faveur de l'attribution à Tours de la monnaie conservée dans le Cabinet de la ville de Metz, et d'autres pièces qui étaient encore en question.

L. Boilleau.

DE LA MONNAIE DE DOL EN BRETAGNE.

(Pl. XIV.)

Une trouvaille assez considérable de monnaies, faite il y a quelques années à Issoudun, a répandu dans les collections numismatiques des deniers portant les légendes ODO DVX — DOLEO CIVES, qui ont été attribués à Eudes, seigneur de Déols, en Berry. C'est avec le nom de ce personnage que M. F. Poey d'Avant les a classés dans le premier volume de ses *Monnaies féodales de France* (pl. XL, n° 16 à 21).

Quelques-unes de ces pièces portent une étoile à cinq pointes, bien connue comme type des deniers sur lesquels on lit DE DOLIS. Telle est, à n'en pas douter, l'origine de l'attribution nouvelle sur laquelle nous avons à présenter ici des observations.

Radulfus de Dolis se traduit très-exactement par *Raoul de Déols*. *Dolis* est en effet l'ablatif du nom pluriel *Doli*. Mais on trouve déjà *Dolis* à l'état indéclinable dès le xe siècle, « in villa Dolis, prope villam Dolis, in castro Dolis, de « monasterio Dolis [1]. »

La trace de ce pluriel subsiste dans la forme française

[1] Dom Bouquet, *Histor. de Fr.*, chartes d'Ebbes, de 917, et du roi Raoul, de 927, t. VIII, p. 713, 714, 510, 511.

Déols, de même que la forme féminine de Dole en Franche-Comté, *Dola*, se reconnaît encore à l'E muet qui termine ce nom. Nous n'avons pas besoin de rappeler que Cabilonnum et Catalaunis ont produit Chalon et Chaalons. Ce fait grammatical, qui trouve de si nombreuses applications, est devenu élémentaire.

Déols n'était qu'un *vicus;* la qualification de *civitas* ne peut donc lui convenir : la légende DOLEO·CIVES s'applique, au contraire, très-complétement à Dol, ville archiépiscopale fort ancienne, à laquelle nous sommes étonné qu'on n'ait pas pensé. Le nom latin de Dol, masculin ou neutre, est toujours au singulier.

La légende ODO DVX devait tout au moins faire hésiter à chercher sur la monnaie qui la porte le nom d'un des sires de Déols qui n'ont jamais été ducs.

Dol appartint pendant longtemps au comte Eudes, improprement appelé Eudon [1], qui prit le titre de duc. La chronique de Saint-Brieuc nous offre ce témoignage : Eudo.... regnavit in Britanniam tanquam dux et fecit monetam argenteam. On connaît déjà deux monnaies de ce seigneur, recueillies à Rome dans le trésor de Saint-Paul-hors-les-Murs, publiées d'abord par M. de San-Quintino [2], et reproduites depuis par divers auteurs. Les deniers de Dol nouvellement découverts doivent être rendus à ce même personnage.

Geoffroy, duc de toute la Bretagne, mourut en 1008. L'aîné de ses fils, Alain, lui succéda; et Eudes, son frère, portant le titre de comte, figure avec lui dans tous les actes publics de quelque importance, entre 1010 et 1040, époque

[1] A. de Barthélemy, *Revue num.*, 1856, p. 267. — Voy. aussi Geslin de Bourgogne et A. de Barthélemy, *Anciens évêchés de Bretagne*, t. Ier, 1855.

[2] *Monete del X e dell' XI secolo scoperte nei d'intorni di Roma nel* 1843, Turin, 1846, pl. III, nos 4 et 12.

de la mort d'Alain. Guillaume de Jumiéges dit : « Gaufri-« dus..... duos filios genuit, Alannum videlicet et Eudo-« nem, qui post ejus excessum Britannicam patriam robus-« tissimo vigore diutius rexerunt [1]. » Et Orderic Vital : « In « Britannia Eudo fratri suo Alanno successit et XV annis « ita libere, ut sine dominio esset alicujus, principatum « exercuit [2]. »

Alain avait fait frapper le denier dont nous reproduisons la figure sous le n° 1 de la pl. XIV. Il est facile de voir que l'un des deniers à la légende DOLEO CIVES (pl. XIV, n° 2) est une imitation de la monnaie d'Alain ; le monogramme est en partie renversé, de façon que l'O occupe la place supérieure. Ce monogramme, assez bien conservé sur le denier d'Alain, contient le nom de Salomon ou *Salomo*, suivant la forme primitive.

Alain reproduisait peut-être un des types de Salomon (857-874) contemporain de Charles le Chauve, ou bien peut-être encore les ducs avaient-ils l'intention de rappeler aux rois de la troisième race qu'ils ne faisaient que continuer la fabrication concédée par un prince carlovingien à l'un des plus puissants de leurs devanciers : « .... Rex « Carolus Salomoni Britonum regi habere permisit coronam « auream gemmis pretiosis ornatam, seu circulum aureum « ad ejus libitum, et purpuram atque archiepiscopalem « sedem et *numismata aurea et argentea* [3]. » Le monogramme salomonien pouvait constituer un éloquent *memento*.

Une autre variété de deniers à la légende DOLEO CIVES, celle qui a dû conduire à l'attribution que je combats ici

[1] Lib. V, cap. V, apud Duchesnes, *Hist. de Norm.*, p. 251.

[2] Lib. V, cap. XLV, apud Duch., *Hist. de Norm.*, p. 567.

[3] *Chronique de Saint Brieuc*, apud D. Morice, t. I, 25.

(pl. XIV, n° 4), est encore une imitation d'un denier d'Alain (pl. XIV, n° 3). On a supposé que le duc de Bretagne avait imité le type de Déols, ce qui serait contraire aux habitudes monétaires de tous les temps, fondées sur un intérêt qui ne peut varier dans ses causes. On conçoit qu'un petit seigneur comme le sire de Déols ait copié la monnaie du duc de Bretagne pour faire participer ses deniers au cours étendu qu'elle avait sur de vastes domaines et profiter du crédit dont elle jouissait; mais on ne comprendrait pas qu'un puissant duc ait diminué le crédit de sa monnaie en adoptant un type créé par un hobereau d'une province voisine. On ne manquera pas de nous opposer les monnaies carlovingiennes au type de l'étoile (pl. XIV, n°s 9 et 10), qui sont communément attribuées à Déols, et qui ont été publiées par Le Blanc et par M. C. Robert d'après un dessin de Mory d'Elvange. Mais l'attribution de ces monnaies à Déols ne repose sur aucune donnée sérieuse. On a rapproché le type qu'elles portent de celui qui figure sur les deniers de Raoul et de Guillaume de Châteauroux; c'est là tout. Le Blanc classe la première au règne de Charles le Simple, ce qui signifie pour nous que cette pièce avait un aspect beaucoup plus moderne que celui des deniers de Charles le Chauve. « Les monnoyes que je donne à Charles le Simple, dit l'auteur du *Traité historique*, n'ont point besoin d'explication, n'ayant rien qui puisse faire de la peine. »

Notre savant collaborateur pense que Mory d'Elvange interprétait sans doute avec trop de témérité par *Mettis* les lettres MIS qu'il voyait sur la seconde variété, et qui d'ailleurs, ajoute-t-il, avaient pu être mal lues [1].

[1] *Études numism. sur une partie du sud ouest de la France*, 1852, p. 218.

L'étoile formée de deux triangles qui se coupent est le type du sceau de Salomon, fils de David, suivant la croyance universelle des Orientaux; elle se voit souvent gravée sur les cachets de ceux qui portent le nom de Soléiman; c'était un talisman d'une irrésistible puissance. Cette étoile, à laquelle les juifs attribuent aussi de grandes vertus et qui est devenue un symbole astrologique, a pu être placée sur la monnaie bretonne comme type salomonien; le nom de Charles qui y est joint rappellerait la concession faite par Charles le Chauve. Les caractères que Mory d'Elvange considérait comme une abréviation du nom de Metz sont peut-être un reste dégénéré, SLM, du monogramme de Salomon. Dans tous les cas, pour montrer que les deux petites croix alternant avec les besants conviennent bien positivement à la Bretagne, je place dans la pl. XIV le dessin d'un denier (n° 8) dont l'origine bretonne n'est pas douteuse, et qui présente ces mêmes détails. Il est difficile d'assigner une époque précise aux deniers à la légende CARLVS REX, qui ne se retrouvent plus dans les collections; mais il faut remarquer que les idées orientales ont pénétré vers le Nord dès les temps carlovingiens. Le roi de Mercie, Offa, contemporain de Charlemagne, copiait servilement le *dinar* ou sou d'or du khalife Haroun-er-Raschid; le voisinage des Arabes d'Espagne contribuait à introduire chez nous les noms et en même temps les croyances des Sémites. Dans une charte donnée en 812 à Aix-la-Chapelle par Charlemagne, on remarque parmi les noms des quarante chrétiens espagnols réfugiés en Septimanie ceux de Zoleiman et du prêtre Solomo [1].

On est d'autant plus autorisé à croire que l'étoile salo-

[1] Baluz, *Capit.*, t. I, p. 500.

monienne a été connue en France, que chez nous aussi bien qu'en Orient, on attribuait toute œuvre remarquable, toute machine ingénieuse au grand roi de Juda. Les deux traditions ont dû faire leur chemin ensemble.

Ainsi dans le *Roman de Troies*, de Benoît de Sainte-More, on trouve mentionnés les éperons *taillés à l'uevre Salemon*. On lit dans le roman de *Gérard de Roussillon* [1] :

> Teil aveir embla Karles qui molt fu bons
> Treïz cenz hennas que fist faire rei Salemons.

Le roman d'Auberi le Bourgoing nous fournit la description d'une coupe de l'ouvrage le plus merveilleux que *roi Salemons ot fait menouvrer*, et qui est offerte à Aubri par Lambert d'Oridon [2].

La vaisselle d'or et d'argent de l'œuvre Salomon figure encore dans les statuts des Lorimers que renferment les registres de Guildhall, à Londres [3]. La table d'or et d'émeraude qui appartenait aux rois wisigoths et que Tharik-ben-Zéiad prit en 712 à Médina-Celi ou à Tolède, est célèbre dans l'histoire d'Espagne sous le nom de table de Salomon, ce qui n'implique pas, comme on l'a cru, qu'elle avait été apportée de Jérusalem par Titus, mais nous montre qu'elle était d'un travail précieux. C'est ainsi que dans l'histoire de *Sindebad-el-Bahri* nous voyons figurer une table de Salomon parmi les présents que le khalife Haroun-er-Raschid envoie au roi de Sérendyb. Enfin, sur un vase de

[1] Publié par Francisque Michel dans la Bibliothèque de P. Jannet, p. 304.

[2] *Hist. littér. de la France*, t. XXII, p. 328, 329.

[3] *Collect. génér. des documents franç. qui se trouvent en Angleterre*, publ. par Jules Delpit, t. Ier, p. LXXXII. « Dedenz le terme de III tides, le vicomte et le chamberlayn le Roy, deyvent venir à la neif, et s'il y a vessele d'or ou d'argent de l'œuvre Salomon, ou pière preciouse, ou paille de Constantinople..... s'il prendront à l'oeps du Roy. »

bronze en forme de paon que je crois avoir été fabriqué chez les Normands de Sicile au XIIe siècle, on lit, avec la signature arabe de l'artiste *Abd-el-Malek le Chrétien*, l'inscription : *Opus Salomonis erat.*

J'insiste, un peu longuement peut-être, sur ce point, pour bien établir la communauté d'opinion qui existait, au sujet de Salomon, entre les musulmans et les chrétiens[1].

Si les deniers à la légende CARLVS REX reproduisent le type du roi de Bretagne Salomon, on ne s'étonnera pas de retrouver l'étoile qu'ils portent sur les deniers d'Alain et de son frère Eudes. Ensuite le seigneur de Déols copie la monnaie des ducs de Bretagne ; DEDOLIS nous apparaît comme une adroite imitation de REDONIS, et je crois que les faits sont replacés sur leur véritable terrain.

Après la mort d'Alain, son fils Conan, âgé de quelques mois, lui succéda. Eudes s'empara de la tutelle du jeune prince ; c'est alors sans doute que furent frappés à Rennes ces deniers sur lesquels on lit CONANVS COMES, et qui portent au centre EDONIS ou EDONIS CTS (comitis), pièces qui n'ont pas encore été étudiées avec une attention suffisante (pl. XIV, n°s 7 et 5). Ce type se voit considérablement altéré sur certains deniers postérieurs à ceux que nous venons d'indiquer.

Les monétaires de Dol me paraissent en avoir recueilli les débris pour en composer le type du denier que je place sous le n° 6 dans notre pl. XIV. Si ce rapprochement fort

[1] L'étoile composée de deux Δ qui se coupent se voit sur la monnaie de Soleiman, schérif de Maroc, dont elle remplace le nom. Elle accompagne des inscriptions chrétiennes aussi bien que des inscriptions arabes. Voyez dans Fabretti (*Inscr. ant. xd. patern.*, p. 738, n° 486), l'épitaphe datée du consulat de Jean et de Varanes ; et Alberto de la Marmora, *Memor. sopra alc. antichità sarde*, Turin, 1853, p. 80 — On remarque encore cette étoile sur un denier mérovingien frappé à Poitiers.

simple est accepté, on devra reconnaître que le denier n° 6 ne peut avoir été fabriqué par Eudes de Déols (1012-1037), mort trois ans avant l'avénement de Conan; et l'on remarquera qu'à ces trois années il faut encore joindre toutes celles qui se sont écoulées entre l'émission des monnaies au monogramme bien accusé et l'époque où ce même monogramme a été assez déformé pour que les caractères IN aient pris une importance égale à celle de la ligature EDO (voy. Poey d'Avant, *Monn. féodales*, t. Ier, pl. IX, nos 8 et 9). Je me sers ici des belles empreintes que je dois à l'obligeance de M. Dréchesne, premier adjoint de la mairie d'Issoudun.

Eudes était comte à Rennes, mais il était duc à Dol. Je suis bien tenté de croire que le denier au type du temple qui porte EDO DVX BRITANIE et EDONIS CIVITAS n'a pas été frappé à Rennes comme on l'a pensé jusqu'à présent; Dol ou Saint-Brieuc pouvaient s'intituler *cité d'Eudes* et donner naissance à ce jeu de caractères qui permettait d'imiter le nom de Rennes.

Nous n'entreprendrons pas de raconter ici les guerres qui eurent lieu entre Eudes et son neveu Conan, la mort de celui-ci en 1066, le siége de Dol, que son successeur Hoël fut obligé de lever par suite de l'intervention de Philippe Ier. Eudes mourut en 1079, et Dol resta au pouvoir de son fils Geoffroy jusqu'en 1093. Toutes ces dates expliquent la fabrication de la monnaie doloise et justifient, je crois, la restitution que je viens de proposer.

J'ai dit que le seigneur de Déols n'était pas *duc;* on peut rappeler à titre d'objection les deniers à la légende RADVLFVS DOL—DVX MILICE. Mais qui ne voit que cette légende vient très-directement à l'appui de l'opinion que j'émets? Le Raoul qui a fait frapper cette monnaie, pos-

térieure à celles d'Ebbes, comme l'a très bien vu M. Poey d'Avant, lorsqu'il faisait graver sa planche XLI, et par conséquent contemporaine des deniers de Bretagne sur lesquels on lit DVX BRITANI ou DVX BRITANE, a cherché un moyen d'imiter cette légende. Précisément parce qu'il n'était pas *duc*, il a fait écrire DVX MILICE, jouant sur le double sens du premier mot, car il pouvait s'intituler *chef* de sa propre milice. C'est ainsi que de nos jours des chevaliers de l'ordre de l'Éperon d'or profitaient du double sens que présente la qualité d'*eques comes* (en Angleterre on dit chevalier-compagnon), mentionnée dans leur diplôme, pour essayer de persuader au public qu'ils avaient droit au titre de *comte*. Chaque époque a ses ressources et ses industries.

Pierre d'Ailly, évêque de Cambray (1349-1368), voulant imiter le franc à cheval du roi Jean, inscrivait sur sa monnaie le nom des quatre évangélistes IOhANNES·LVCAS·MARCVS·MATEVS, reléguant son propre nom au revers [1]. Louis de Provence, pour copier le franc à pied de Charles V, faisait disposer ainsi la légende d'une monnaie d'or : KALABRI. AND. LVDOVICS. REX. C'était une habile ruse monétaire, et c'est à une ruse de la même nature qu'il faut attribuer la légende DVX MILICE.

ADRIEN DE LONGPÉRIER.

[1] *Revue num.*, t. VIII, 1843, pl. XIX, n° 1.

DEUX MONNAIES INÉDITES DE RECKHEIM

FRAPPÉES A DES TYPES FRANÇAIS.

---

1. — GVILHEL·DE·SOMREF'. Ecu écartelé : au premier et au quatrième, d'un lion; au deuxième et au troisième, d'une bande accompagnée en chef de trois merlettes rangées dans le sens de la bande. Sur le tout, un petit écusson plein ou sans meuble, ou dont les meubles n'ont pas marqué sur le flan, par suite de son peu d'épaisseur.

℟. + MON — NOV — A·DE· — REK. Croix longue, légèrement pattée aux extrémités, et coupant la légende en quatre parties. — Poids, 49 centigr.

2. — (Fleur de lis) GVILLELMVS ⁜ DE SOM. Deux fleurs de lis dans un cartouche trilobé.

℟. (Fleur de lis) MONETA : NOVA : DE : REKE. Croix pattée, entourée de quatre arcs de cercle. — Poids, 71 centigrammes.

Ces deux pièces, en billon très-bas ayant l'apparence du cuivre, et que l'on prendrait, l'une pour une mite du

duc de Bourgogne Jean Sans-peur frappée en Flandre, l'autre pour un denier tournois de Charles VII ou de ses successeurs jusqu'à François Ier, sont des monnaies des Guillaume de Sombreffe, seigneurs de Reckheim, petite localité située dans la province de Limbourg [1]. Elles ne se rapportent donc à la numismatique française que par leur aspect. Elles ont été trouvées, la première, dans l'Artois, qui appartenait, à l'époque où elle a été émise, à la maison de Bourgogne, et la seconde dans la Guienne, c'est-à-dire dans des pays complétement étrangers au leur, et où elles n'ont jamais eu qu'un cours furtif. Il est à remarquer à ce sujet que les monnaies des petites dynasties belges, particulièrement du XVe siècle, frappées en très-grande partie à des types imités de ceux de pays plus ou moins éloignés, étaient destinées à se répandre partout ailleurs que dans les possessions très-restreintes de ces seigneurs ; et elles étaient décriées en dehors de leur territoire avec d'autant plus de raison, qu'elles étaient la plupart du temps plus faibles d'aloi et de poids que les monnaies dont elles affectaient l'apparence. L'exercice du droit de monnaie n'a, du reste, été que trop souvent, même pour des seigneurs infiniment plus puissants que ceux dont il s'agit, un moyen de se créer des ressources aux dépens de la bonne foi du public.

[1] Une monnaie d'un Guillaume de Sombreffe, seigneur de Reckheim, a déjà été publiée dans la *Revue*, Ire série, t. XV, 1850, p. 284, article de M. Chabouillet. C'est un agnel d'or imité de ceux de Charles VI.

Reckheim est à présent une simple commune du canton de Mechelen et de l'arrondissement de Maëstricht. On y comptait, il y a vingt ans, neuf cent quatre vingts habitants (*Dict. géogr. des prov. de la Belgique*, par M. Van der Maelen). Quant à la seigneurie de Reckheim, elle comprenait le bourg de ce nom, quelques villages voisins et d'autres fiefs au nombre d'environ cent soixante, tenus et mouvants d'elle comme terre souveraine. (*Notice historique sur l'ancien comté impérial de Reckheim*, par M. Wolters. Gand, 1848.)

Trois Sombreffe du prénom de Guillaume ont été successivement seigneurs de Reckheim. Guillaume Ier le fut de 1394 à 1400, année dans laquelle il mourut. L'époque du décès de Guillaume II est inconnue. Guillaume III, qui est mentionné dans des actes dès 1442 suivant Butkens, et dès 1443 suivant M. Wolters, cessait de vivre en 1484.

Les armes de la famille de Sombreffe étaient d'or, à la fasce de gueules accompagnée en chef de trois merlettes de même. On remarque que la branche de Reckheim brisait ce blason d'un quintefeuille placé en cœur sur la fasce. Quant aux armes de Reckheim, elles étaient d'or, au lion de gueules.

Sur les monnaies de Reckheim connues jusqu'ici, les armes de Sombreffe sont disposées comme nous venons de les décrire; mais sur la mite que nous publions, pour donner à cette pièce une plus grande ressemblance avec les mites de Jean Sans-peur [1], où les quartiers 2 et 3 sont aux armes de Bourgogne ancien, et par conséquent composés de bandes, on a également disposé en bandes l'intérieur des quartiers aux armes de Sombreffe, que l'on a même été jusqu'à placer en seconde ligne dans l'écartelé, où elles cèdent la place aux armes de Reckheim, contrairement à la règle commune, qui faisait passer les armes de la famille avant celles des fiefs. Quant aux armes placées sur-le-tout, on se demande ce qu'elles pouvaient être, puisque celles de Sombreffe figurent déjà, plus ou moins torturées,

[1] Voir, dans la *Revue num. de* 1847, pl. XXII, fig. 4, le dessin que nous avons donné d'une de ces mites. L'écu y est écartelé au premier et au quatrième d'une fleur de lis, tenant lieu des armes de Bourgogne moderne; au deuxième et troisième d'un composé de bandes représentant assez incomplétement aussi les armes de Bourgogne ancien, qui sont un bandé d'or et d'azur de six pièces, à la bordure de gueules; sur le tout, un petit écusson au lion de Flandre.

il est vrai, dans le champ de l'écu. On aurait été peu surpris sans doute d'y trouver, si la pièce était mieux venue, un lion comme sur les mites de Jean Sans-peur ; c'est un *sur-le-tout* que l'on connaît déjà sur d'autres monnaies de Reckheim [1].

Notre mite appartient, suivant toute apparence, à Guillaume II.

Le denier tournois est plus moderne, et paraît devoir être attribué à Guillaume III. Nous avons publié [2] de l'un de ses successeurs dans la seigneurie de Reckheim, Jean de Piermont, un double et une obole tournois. La nouvelle pièce que nous faisons connaître donne la preuve que Jean de Piermont, en battant monnaie à ce type, n'a fait que suivre des errements établis de longue date dans ses domaines.

J. Rouyer.

[1] Voir les figures 13 et 14 dans les planches de l'ouvrage de M. Wolters.

[2] *Revue num. de* 1852, pl. II, fig. 3 et 4.

LETTRE A M. ADRIEN DE LONGPÉRIER

SUR

LES BRACTÉATES JUIVES DE LA POLOGNE.

(Pl. XV.)

Monsieur et cher confrère, puisque vous prenez intérêt aux légendes hébraïques inscrites sur les monnaies, il faut vous donner quelques renseignements sur cette particularité.

Lorsqu'en 1842, je résumais une notice sur la monnaie de Pologne, la partie du moyen âge était en général très-pauvre. Ce n'est que depuis 1844 que des découvertes très-intéressantes se sont succédé et laissent espérer qu'on retrouvera plus encore pour remplir les lacunes que ces découvertes indiquent par leur propre abondance. En attendant, Kazimir Stronczynski, en 1847, élabora une analyse du coin et donna sa classification admirablement.

L'existence des pièces à légendes hébraïques était énoncée vers 1730 ou 1760 au plus tard, par un fabricant de chroniques; mais ce n'est qu'à la mort de Wilhelm Gottlieb Becker, décédé en 1826, que les pièces hébraïques reparurent avec éclat. On les trouva chez Becker dans un sac de monnaies de Pologne; ce sac passa entre les mains de Posner Klett, demeurant à Leipsig. Ces pièces hébraïques

portant l'inscription *Mesho krol polski* (Miecislav III, 1173-1177), recherchées alors, se trouvaient facilement, et c'est ainsi qu'elles prirent place dans les collections Wolanski, Radziwill, Sapieha, Reichel, dans le cabinet de Kopenhague, etc. Wolanski, en 1827, m'avait fait cadeau d'une de ces pièces sur l'authenticité desquelles mon scepticisme était excusable, même en 1842 [1].

En cette année même, Bernhard Kœhne, à Berlin, affirma l'authenticité de ces monnaies dans son journal [2]. Quoique les traditions et les documents assurent que les Vendes-Slaves furent les instructeurs des Allemands pour l'orfévrerie, Kœhne pense que Miecislav III, n'ayant pas d'artistes graveurs nationaux, appela les juifs à la fabrication de la monnaie, et que comme ils ignoraient l'alphabet latin, ils se servirent de l'hébreu. Cette opinion fut en partie contredite par Stronczynski qui présumait que la fabrication de la monnaie étant donnée à bail et confiée aux juifs, ceux-ci mirent en circulation celle de leur propre idiome. Sur l'authenticité des pièces à légendes hébraïques il ne pouvait plus subsister de doutes, parce qu'on en trouvait de différents coins, isolées dans les trouvailles qui se suivaient depuis 1844.

Cependant il m'a paru impossible de considérer ces pièces comme des monnaies courantes, des monnaies légales d'État. Les juifs égorgés partout dans l'Occident, trouvaient un refuge et un bon accueil dans les régions slaves et en Pologne. Mais la monnaie en circulation y était bien réglée; les princes apanagés ne la touchaient pas encore. C'est

[1] *Antiquités de Pologne, de Lituanie et de Slavonie, expliquées par Joachim Lelewel; notice sur la monnaie de Pologne*, 1842, p. 15.

(2) *Zeitschrift für Munz-Siegel-und Wappenkunde.*

pourquoi j'ai dit, en 1851, dans un petit article sur la monnaie du moyen âge[1], que les bractéates hébraïques étaient une manifestation de la reconnaissance d'une synagogue.

Lorsqu'après la mort violente de Zbignev, son frère, Boleslav III, allait faire pénitence, le clergé retrouva, en 1127, le chef de saint Adalbert dont le corps avait été enlevé par les Bohêmes cent ans auparavant. Boleslav III fit faire pour cette relique retrouvée un *feretrum auri purissimi* et le type de sa monnaie forgée à Gnesne représente cette châsse de forme carrée. On connaît un certain nombre de plaques ou de bractéates d'un plus grand diamètre représentant un personnage agenouillé devant un évêque (voy. pl. XV, n° 1) avec des légendes variées, mais analogues à celle que vous avez sous les yeux. Je pense que cette plaque a été frappée en commémoration de la pénitence et de l'absolution de Boleslav III. En effet, on ne manque pas de types historiques, par exemple le type liégeois rappelant la construction d'une église, et on a remarqué en Allemagne de larges bractéates qui méritent d'être regardées comme des médailles.

Ces considérations étaient sous presse à Posen (*Pologne du moyen âge*, t. IV, 1851) lorsqu'on exhumait, au mois de novembre 1850, un trésor de bractéates enfoui au plus tard vers 1220, en Kouiavie, près du village de Vienietz, canton de Vladislav. De nouveaux coins y apparurent, des coins variés à l'imitation de ceux d'Allemagne, portant les légendes : *Fides*, *Caritas*, *Iusticia*, *Sirena*, *Aquila* et de nouvelles petites plaques inscrites en hébreu (pl. XV, n°s 3 à 28).

L'examen des inscriptions m'a confirmé dans mon idée

[1] *Pologne du moyen âge*, t. IV, p. 331-392.

que ces plaques ne sont pas des monnaies, mais des pièces de circonstance, des petites médailles plus parlantes qu'aucune monnaie circulant légalement. Je n'ai pas dans ma bibliothèque la Chronique de Vincent Kadlubek, historiographe de l'époque ; mais je puis vous dire que la suite des légendes hébraïques, telle qu'on peut l'expliquer, paraît être une paraphrase de plusieurs passages du IVe livre de cette Chronique.

L'apparition de cette sorte de plaque fut de courte durée, de 1177 à 1220 au plus tard. Je doute qu'on trouve quelque chose de postérieur. La situation des juifs en Pologne commença à s'assombrir ; la contagion de la haine des fanatiques d'Occident gagnait les régions slaves et les populations prenaient en aversion les juifs qui, résidant jusqu'à ce moment parmi elles, sans condition quelconque, cherchaient à se sauvegarder par des priviléges qu'ils réussirent à se procurer en Turingie, en Bohême, en Pologne, 1264, en Silésie, en Moravie, 1268.

Voici maintenant la transcription et la traduction des légendes hébraïques inscrites sur les pièces dont il vient d'être parlé.

Pl. XV, n° 3.	רנו אברהם יצהק ויעקב	Jubilate Abraham, Isaac et Jacob.
Nos 4, 5, 6.	משהא קרל פולסקי	Mesha krol polski (rex Poloniæ).
7.	משקה	Mesko (anno 1173-1177).
8.	מישהא	Misaha (*id.*).
9.	משקא ורש	Meska possessor hæres (anno 1199),
10.	מישהא ע (עלל vel עתק)	Mesaha (ingressus *vel* senescens (anno 1200).
11.	וטרם בריחה הבהיל הילי	Et antequam fugam dedit perturbavit præsidium meum (anno 1178)
12.	מבח(ר)	Selectus (anno 1178).
13 et 14.	בוליסלי	Boleslov (altus + 1201).
15 et 16.	ברכה	Benedictus.

N°s 17.	×ברכה ×והשמחה	Benedictio et gaudium.
18.	ברכה נלתה־כגה	Benedictio retecta est — splendor.
19.	צדק שמחא(ה)	Justitia, gaudium.
20.	טוב מרת	Bonus mortuus (+ 1194).
21.	מרבה ואבר־כז	Cui inest magnitudo tamen perit — Kz (Kazimir + 1194).
22.	גלוי נכר	Retectus nepos (anno 1194).
23.	לישכום קרל	Liscus krol (Lisko rex, anno 1205).
24.	לישה	Lisah (anno 1205).
25.	נזרו	Nazireatus (caput ciuctum).
26.	קמור־פחה vel קמא	Primus *vel* cinctus — princeps (anno 1194).
27.	כה מלך	Ille rex.
28.	לוכ שכחנו	Nonne obliti sumus.

Vous remarquerez que le denier apporté de Dantzig par M. Jungfer (pl. XV, n° 2), et dont vous m'envoyez le dessin, n'a rien de commun avec les bractéates hébraïques; il est plus ancien. Les croix figurées sur les deux faces sont de l'époque sinon encore carlovingienne, au moins saxonne, et je pense que le poids de la pièce répondra à cette dernière époque.

La légende qui entoure la plus petite des deux croix est arabe, suivie et liée. Je n'y vois pas de nom propre de personne ou de localité. La légende du revers (côté de la plus grande croix) paraît être d'un autre genre; la plupart des lettres sont posées isolément. Pour en faire une légende hébraïque, il faudrait admettre que plusieurs de ces caractères sont retournés.

Mais puisqu'une des légendes est évidemment arabe, il doit en être de même de la seconde; je pense seulement que les caractères sont disjoints. Malheureusement la monnaie appartenant à M. Jungfer est mal conservée; il faut attendre qu'un heureux hasard nous apporte quelque chose de meilleur.

Par les ouvrages de Saveliev nous savons combien de monnaies arabes du temps des Samanides, se répandirent par le commerce aux environs de la Baltique, en passant à travers les peuplades ouraliennes. Yacout (*Notices et extraits des man. orient.*, t. II, n° 35), dit que dans la ville de Mafabakha, مفابخة, lisez مقانجه ou mieux مغانجه, Magandja (Mayence) située auprès d'un fleuve Aïn (Mein?) ou Zin زين ; (lisez رين, Rin) le Rhin, circulaient des drachmes frappées à Samarkand par Nasreddin al Azmani. Je ne sais pas encore au juste qui est ce Nasr ; mais ce qui est certain, c'est que les Arabes savaient que leur monnaie avait cours en Allemagne.

Otton le Grand et en même temps un prince des montagnards slaves (de Krakovie) envoyèrent en 955 des ambassades au khalif de Cordoue.

En Pologne, on a trouvé un denier que conserve M. Rastawietzki et qui est frappée aux noms du khalif Hescham (mort en 1009) et de Henri qui monta sur le trône des Ottons en l'an 1002. Elle n'est pas andalouse. Où fut-elle frappée entre les années 1002 et 1009? La figure de cette monnaie, dans ma *Numismatique du moyen âge*, pl. XVII, n° 2, est bonne, mais l'explication qui en est donnée t. III, p. 114, est fausse; elle est corrigée dans une note de la *Géographie du moyen âge*, article *Slavia*, t. III, p. 118. — Le monde à cette époque était plus arabisant qu'on ne se l'imagine encore.

Le denier de M. Jungfer, s'il n'est pas si ancien que la monnaie dont il vient d'être parlé, est cependant bien antérieur aux bractéates juives de Pologne. Vous pensez que les paillettes juives étaient une véritable monnaie de banque. Toujours est-il que cette monnaie reste éphémère, commémorative, de circonstance par ses légendes, lorsqu'elle dit :

un bon prince est mort; un prince est proclamé non pas duc, mais roi, *melek*, *krol* ; un autre prétend comme héritier, il s'est enfui. Répandait-on de cette manière les nouvelles du jour pour opérer la hausse ou la baisse ?

Ces paillettes juives sont d'argent de bon aloi comme les bractéates, avaient une valeur intrinsèque et pouvaient circuler, au moins se mêler impunément avec les bractéates et la monnaie légale, comme postérieurement les thalers de Sigismond (1540), de Thorn (1629) et les jetons que les hôtels de monnaies forgeaient en or avec tant de luxe en Suède et en Pologne.

Je citerai encore les différentes médailles et jetons ayant valeur monétaire, comme ceux qui ont été frappés pour le mariage du duc de Brabant, pour le vingt-cinquième anniversaire du règne de Léopold, pièces qui circulent pour 10 centimes. Respectables souvenirs populaires, de même que les paillettes juives sont un souvenir de la sécurité de ceux qui échappaient aux massacres, et qui s'écriaient dans leur asile : réjouissez-vous Abraham, Isaac, Jacob !

Croyez, je vous prie, aux sentiments affectueux de votre tout dévoué, J. Lelewel.

Bruxelles, 15 mai 1860.

CHRONIQUE.

La lecture des médailles est hérissée de tant de difficultés, que, lorsqu'on trouve l'occasion de détruire une erreur accréditée, on doit s'empresser de la signaler, surtout quand cette erreur se produit sous le patronage d'un nom cher à la science, car le respect dû à ce patronage devient parfois une pierre d'achoppement, je ne dirai pas seulement pour le débutant dans la science de la numismatique, mais encore pour l'érudit lui-même. L'évidence seule a donc pu me décider à proposer une nouvelle lecture, là où un savant estimable avait donné, du reste avec une certaine réserve, une interprétation basée sur des hypothèses plus ou moins plausibles. « Il est des choses, dit-il lui-même[1], qu'il faut savoir ignorer jusqu'à ce qu'un heureux hasard nous les apprenne. »

La médaille que je veux signaler à l'attention des lecteurs de la *Revue* est le moyen bronze d'Auguste, que M. de Pina décrit ainsi[2] :

CAESAR. PONT. MAX. (Sa tête laurée.)
℞. OVA. TENO. (Autel entre deux Victoires.)

« Les antiquaires les plus habiles s'accordent à regarder les

[1] *Leçons élémentaires de numismatique romaine*, par M. de Pina (publiées sans nom d'auteur, Paris, 1823, in-8°), *notes préliminaires*, p. 51.

[2] *Leçons élém. de num. rom.*, p. 72 et 73.

médailles de ce type (M. de Pina parle ici des médailles portant la légende ROM. ET AVG.) comme n'étant point de coin romain, dont elles n'ont ni la fabrique ni la marque distinctive S.C. Ils conjecturent qu'elles ont dû être frappées à Lyon, où un temple et un autel avaient été érigés par soixante peuples gaulois à *Rome* et à *Auguste*. »

« Ce même type se retrouve sur la médaille *ci-dessus décrite*, mais avec une légende propre à piquer la curiosité des savants. Le mot écrit au-dessous de l'autel offrirait il le nom de l'un des soixante peuples ou de quelque magistrat? ou bien ne serait-il qu'une légende défectueuse? »

Ce n'est point ici le lieu d'examiner la question si controversée de savoir si ces médailles ont été frappées en Gaule ou en Asie. Havercamp, Goltzius, Mezzabarba, etc., et par-dessus eux tous le savant Eckhel, ont discuté longuement cette question, et il est généralement adopté que ces pièces si communes appartiennent à la numismatique de la Gaule lyonnaise. Mon but, plus simple et moins savant, est de restituer une légende mal interprétée par M. de Pina.

ƆVA. TENO doit se lire ROM. ET AVG., comme la légende si connue qui accompagne toujours le revers des médailles au type de l'autel.

Tous ceux qui ont un peu étudié l'épigraphie et la numismatique connaissent l'écriture *rétrograde*, c'est-à-dire tracée de droite à gauche. C'était, dans l'antiquité comme aujourd'hui, la façon d'écrire la plupart des langues sémitiques, et la Grande-Grèce l'avait très-certainement empruntée à l'Orient, avec ses alphabets. Ce genre d'écriture n'est donc *rétrograde* que par rapport à celui des langues occidentales qui s'écrivent de gauche à droite.

La médaille offre la légende ƆVA. TENoꟼ ou RoNƎT. AVC. retournée et fort incorrecte, l'E n'étant pas lu de droite à gauche comme les autres lettres, le M étant remplacé par un N, et le R manquant par le défaut de la frappe dans

l'exemplaire publié par M. de Pina. Encore pourrait-on observer que la tête de cette lettre paraît légèrement sur le bord de la pièce. Plusieurs personnes repoussant mon interprétation, dont la vérité est pourtant si palpable, voulaient soutenir l'opinion de M. de Pina ou plutôt son doute sur le sens de cette légende, quand le hasard — l'*heureux hasard* invoqué tout à l'heure par M. de Pina lui-même — est venu ajouter une preuve de plus à l'évidence que je croyais suffisamment démontrée, en me faisant découvrir un second exemplaire de cette médaille, sur lequel le R, objet d'une discussion insoutenable, apparaît tout entier, le flan étant un peu plus large et la pièce mieux frappée. La vraie leçon est donc bien ROM. ET AVG.; si on y remarque une légère irrégularité, ceci doit être considéré comme le fait d'un graveur ignorant et malhabile.

MM. de Longpérier et Duchalais ont publié aussi des médailles au même type, mais avec des légendes barbares ou incomplètes. Il convient de les rapprocher ici et de les comparer avec celle qui est l'objet de cette notice.

Je citerai d'abord la pièce que M. de Longpérier a décrite [1] à l'article de Lyon et à la suite des monnaies à légende régulière, monnaie qui offre les mêmes lacunes que la médaille de M. de Pina : seulement il lit ƆVA. (*sic*) TENo, et ne discute pas cette légende, ce que, du reste, il ne pouvait faire dans un catalogue.

Quant à celles que M. Duchalais lit POMAETD et NTƎNIꟼ [2], je ne puis comprendre, à moins d'admettre une erreur de typographie, que l'auteur ait pu lire ainsi les légendes du revers de ces deux pièces. Pour mon compte, je les ai étudiées avec beaucoup de soin et d'attention au Cabinet des médailles, et

[1] *Description des médailles du cabinet de M. de Magnoncour*, par Adrien de Longpérier, 1840, p. 11, n° 86.

[2] *Description des médailles gauloises de la Bibliothèque royale*, p. 149, n°s 429 et 431.

je ne puis me résoudre à lire le n° 429 que de la manière suivante :

Droit. Au lieu de DIPNG AVGVSTVS PATE, je lis de même, mais avec le dernier mot complet PATER. Les lettres DIPNG sont évidemment la représentation barbare du mot DIVVS, gravé par un monétaire maladroit.

Revers. C'est tout simplement la légende ordinaire ROM. ET AVG., mais représentée ainsi : ƆOMΛETΛ, le dernier signe restant inachevé, soit par la faute de la frappe, soit parce que la place manquait pour y caser les deux dernières lettres, et la lettre initiale étant gravée d'une manière incorrecte, ou peut-être même ne paraissant qu'en partie à cause d'une lésion du flan.

Quant au n° 431 :

TI. CAESAR .. IMPE.
℟. NTƎNIꟼ.

C'est encore la légende RoM. ET AVG., mais rétrograde, et dont les deux dernières lettres manquent ainsi que dans la précédente, mais non par la faute de la frappe. Je repousse donc complètement la leçon de M. Duchalais, et je lis cette légende barbare ΛTƎMoꟼ, soit RoM ET Λ.

Après ce que je viens d'exposer, on conviendra avec moi que toute question d'interprétation, autre que celle des médailles si connues de l'autel de Lyon, doit être repoussée. Je n'ai jamais vu dans cette légende le nom d'une ville, d'un chef ou d'un peuple, mais seulement la légende RoM. ET AVG., que personne ne peut lui refuser maintenant.

La médaille de M. de Pina avait été trouvée dans le Vivarais; c'est en Bretagne que, m'a-t-on assuré, le second exemplaire aurait été découvert. J'ignore la provenance des pièces publiées par MM. Duchalais et de Longpérier.

GUSTAVE VALLIER.

VENTE

D'une collection de monnaies romaines d'or, d'argent et de bronze.

On a vendu à Paris, les 22 et 23 mars 1860, une petite collection de monnaies romaines dans laquelle on remarquait des raretés. Voici les prix qu'ont atteints quelques-unes des pièces les plus remarquables :

Numéros.		fr.	c.
7.	Alliena. *Arg.* Cohen, *Monnaies de la république romaine*, pl. II, 1.	50	»
28.	Cestia. *Or.* Id., pl. XII, 1.	62	»
31.	Claudia. *Or.* Id., pl. XII, 5.	160	»
58.	Hirtia. *Or.* Id., pl. XIX, 1.	39	»
73.	Licinia. *Arg* Id., pl VIII, 13.	55	»
84.	Mescinia. *Arg.* Id., pl. XXVII, 2.	66	»
88.	Munatia. *Or.* Id., pl. XXVIII, 2.	50	»
89.	Numonia. *Arg.* Id., pl. XXX, 2.	96	»
145.	Jules César. ℞. Auguste. *Or.*	400	»
152.	Marc-Antoine et Cléopâtre. *Médaillon d'argent.* Cohen, *Impériales rom.*, t. I, pl. II, 3.	37	»
167.	Caïus César, fils d'Agrippa. CAESAR. Tête nue dans une couronne. ℞. AVGVST. Candélabre dans une couronne. *Arg.* Pr. Dupré, *Recherches numism.*, 1836. — Cohen, t. I, pl. V, 2.	51	»
169.	Antonia. *Or.* Cohen, t. I, pl. VII, 3.	74	»
172.	Germanicus et Caligula. *Or.*	160	»
179.	Claude et Polémon II, roi de Pont. *Arg.*	50	»
183.	Néron et Agrippine. *Or.* Cohen, t. I, pl. XI, 5.	92	»
202.	Vitellius père. *Arg.* Cohen, t. I, pl. XIV, 2.	255	»
207.	Domitia. *Arg*	380	»
215.	Plotine et Trajan. *Or. Revue num.*, 1859, pl. IV, n° 5.	395	»
216.	Un autre exemplaire, mais troué.	185	»
217.	Marciane. *Arg.* Cohen, t. II, pl. III, 4.	112	»

		fr.	c.
246.	Septime-Sévère. ℞. VIRTVS AVGVSTORVM. L'empereur et son fils à cheval. *Or.*	271	»
258.	Caracalla, Septime-Sévère et Julia Domna. *Or.*	281	»
283.	Gordien d'Afrique père. *Arg.*	146	»
287.	Gordien d'Afrique fils. *Arg.*	148	»
298.	Tranquilline *Arg.*	500	»
362.	Nigrinien. *Petit br.*	59	50
362 *bis*.	Julien, tyran. *Or.*	500	»
376.	Domitius-Domitianus. *Moyen br.*	62	»
393.	Martinien. *Petit br.*	175	»
403.	Constantin le Grand, Crispus et Constantin jeune. *Médaillon d'arg.*	34	»
423.	Constance-Galle. *Médaillon d'arg. Revue numism.*, 1857, p. 407.	200	»
	(Ce beau médaillon, qui ne porte pas de marque d'atelier par suite d'une fracture, a été acquis par le Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale.)		
439.	Procope. *Arg.*	151	»
453.	Eugène. *Quinaire d'or.*	79	»
464.	Eudocie. *Or.*	137	»
466.	Jean. *Or.*	80	»
518.	Léon Chazare et son fils Constantin. *Or.*	83	»
554.	Michel IV le Paphlagonien. *Or.*	201	»
	(Cette rare pièce a été achetée par le Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale.)		

M. de Salis nous prie de signaler une erreur commise dans le *Catalogue*. L'attribution du n° 554 ne lui appartient pas, cette pièce ayant été publiée et attribuée à Michel IV le Paphlagonien par le prince Théophile Gagarine (*Mém. de la Société de numismatique de Saint-Pétersbourg*, vol. I, p. 150, pl. IX, n° 3, 1847).

558.	Michel Ducas et Marie. *Or.* Saulcy, *Monn. byzant.*, pl. XXVI, 3.	99	»
582.	Julius Nepos. *Quinaire d'or.*	25	»

J. W.

MÉDAILLES ROMAINES D'OR TROUVÉES A PARIS.

Une découverte fort importante, sous le rapport du nombre des pièces et de leur valeur intrinsèque, qui ne s'élève pas à moins de 30.000 fr., vient d'être faite à Paris. Dans le courant du mois d'août de cette année, en enlevant les déblais du terrain aux alentours de la place Saint-Michel ou en creusant les fondements d'une maison, les ouvriers ont trouvé réunies, sans doute dans un vase, plus de seize cents médailles romaines en or du Haut-Empire. Disséminées aussitôt et vendues aux bijoutiers, j'ai pu les voir presque toutes successivement; si quelques-unes ont échappé à mes recherches, le nombre doit en être très-restreint.

Examiné au point de vue scientifique, ce magnifique dépôt n'est pas moins digne d'intérêt; on en jugera par la nomenclature suivante, comprenant la liste de tous les empereurs ou impératrices qui y étaient représentés. J'indique seulement le nombre des têtes rares et les revers qui offrent quelque chose de particulier.

1 Hirtia (famille).
1 Jules-César restitué par Trajan.
Auguste.
Tibère.
1 Drusus senior. ℞. DE GERMANIS. Bouclier.
Caligula. ℞. Auguste.
Claude. Camp des prétoriens.
Antonia. ℞. Claude.
Néron.

Les huit dixièmes de la trouvaille se composent de pièces à l'effigie de Néron, frustes ou usées par la circulation.

3 Galba. ℞. PAX AVG. La Paix debout.

1 Galba restitué par Trajan.

9 Othon. Une pièce offre le buste avec le paludamentum. Cette variété est inédite.

9 Vitellius. Le prince assis (3 exemplaires).

Vitellius au revers de Vitellius père.

Cette médaille est excessivement rare.

Vespasien.

Titus.

2 Titus restitué par Trajan.

Nerva.

Trajan.

2 exemplaires au revers d'Hadrien. — PROFECTIO AVGVSTI. L'empereur à cheval et deux soldats.—REGNA ADSIGNATA. L'empereur sur une estrade et cinq figures.—Nerva et Trajan père (3 exempl.).—FORVM TRAIANI.

1 Marciane. CONSECRATIO. Aigle.

4 Plotine. CAES AVG. Femme assise tenant une Victoire. — Au revers de Trajan (2 exempl.).

Hadrien. AFRICA — HISPANIA — DISCIPLINA AVG. L'empereur et trois soldats. — ANN DCCCLXXIIII NAT VRB P CIR CON. Seul revers donnant la date de la fondation de Rome (Cohen, t. II, p. 111, n° 92). — Tête du Soleil; au dessous, ORIENS.

1 Sabine.

3 Ælius.

Antonin. TRIB POT COS III. Mars debout et Rhéa endormie (2 exempl.). — Tête à gauche. VICTORIA AVG. Victoire conduisant un quadrige (2 exempl.).— TEMPL DIVI AVG REST. Temple. A l'exergue, COS III. — LIBERALITAS AVG III. L'empereur assis sur une estrade et accompagné de la Libéralité.

3 Antonin et Marc-Aurèle.

2 Faustine mère. Un exemplaire à tête voilée.

Marc-Aurèle. TRP XXXI, etc. Monceau d'armes. — TRP XXX IMP VIII COS III Captif assis au pied d'un trophée.— TRP XXX IMP VIII COS III PP. Trophée d'armes. Ces deux revers sont inédits; on ne les connaissait qu'en argent. — CONSECRATIO. Bûcher.

Faustine jeune.

Verus. REX ARMEN DAT. Trois personnages sur une estrade; un en bas.

5 Lucille. PIETAS. La Piété debout ou assise. — VOTA PVBLICA en trois lignes dans une couronne de laurier.

16 Commode. TRP III COS II PP. L'empereur à cheval.— TRP VIIII IMP VI COS III PP. L'empereur assis tenant la Victoire. — PRINC IVVENT. L'empereur debout; à ses côtés, un trophée.—TRP III IMP II COS PP. Castor debout près de son cheval.

2 Crispine. VENVS FELIX. Vénus assise.

Comme on le voit, ce dépôt est d'une haute importance. L'état matériel des pièces qui le composent laisse malheureusement quelque chose à désirer. Les plus anciennes en date, sauf quelques exceptions, sont de mauvaise conservation et accusent une longue circulation, tandis que les dernières sont à fleur de coin.

L'époque de l'enfouissement est facile à déterminer; il a dû être fait dans les premières années du règne de Commode, qui, comme on le sait, fut associé à l'empire avec le titre d'*imperator* et revêtu de la puissance tribunitienne en 176, devint Auguste en 177, et succéda à son père en 180; il avait épousé Crispine en 177. Le denier le plus récent de cet empereur faisant partie de la découverte et portant la mention de la neuvième puissance tribunitienne, correspond à l'an 184 de notre ère. C'est à peu près à cette date que l'enfouissement a dû avoir lieu. Quant aux causes qui ont pu l'amener, il est difficile de

les établir d'une manière certaine. Peut-être, ainsi que nous en avons de nombreux exemples, était-ce la caisse militaire d'une légion.

J'avais d'abord été tenté de rattacher ce dépôt au voisinage des thermes de Julien. Dans ce cas, cette découverte viendrait à l'appui de l'opinion de ceux qui prétendent que cet édifice était bâti antérieurement au règne de cet empereur, qui l'aurait seulement restauré L'opinion générale est qu'il ne remonte pas au delà du règne de Constance-Chlore. La date du dépôt serait antérieure de près de deux siècles. Dans tous les cas, il est certain que le Paris romain était placé de ce côté.

F. Poey d'Avant.

Au moment où venaient d'être tirées les premières feuilles du nº IV de la *Revue*, nous avons reçu de M. Fénélon Farez une lettre relative à la question que soulève la médaille de Pæstum, discutée par M. de Saulcy et M. le baron d'Ailly. Nous sommes heureux de pouvoir dire que l'opinion de M. Fénélon Farez, appuyée par de bonnes empreintes et exposée avec beaucoup d'érudition, est en tout conforme à celle de nos savants collaborateurs.

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS.

LETTRES A M. DE LONGPÉRIER

SUR

LA NUMISMATIQUE GAULOISE.

Sixième article. — Voir le n° 6 de 1858, p. 437; le n° 5 de 1859, p. 313; le n° 6 de la même année, p. 401; le n° 3 de 1860, p. 164, et le n° 4 de la même année, p. 249.

X.

Monnaies des Meldes.

Mon cher Adrien,

Au risque de te fatiguer de mes recherches numismatiques, je reviens obstinément à la charge, chaque fois que ma bonne étoile me fait découvrir quelque fait nouveau à ajouter à la masse de ceux qui sont déjà du domaine de la science.

Il s'agit aujourd'hui d'une charmante nouveauté que je viens d'acquérir et qui complète une série à laquelle tu as plus que tout autre le droit de t'intéresser, d'abord parce que tu t'en es sérieusement occupé, ensuite parce qu'elle

concerne incontestablement le pays des Meldes. Tu devines sans doute que je veux parler des monnaies gauloises à la légende ROVECA.

Dans la *Revue numismatique* (année 1859, numéros de mars et juin, pages 100 et suivantes), tu as rappelé une note publiée par toi, il y a quinze ans, dans la *Revue archéologique* (numéro du 15 août 1845, p. 315), et relative à la curieuse trouvaille de Vendrest (canton de Lizy, Seine-et-Marne). Sur les quinze monnaies qui composaient ce trésor, il y en avait : 1° sept d'argent avec la légende ROVECA ; 2° une de cuivre avec la même légende accompagnant une tête de Gaulois, décorée du *torques* national ; ℞. un cheval ; 3° deux exemplaires en cuivre de la pièce portant une tête casquée, devant laquelle on lit POOVIKA, transcription grecque du mot ROVECA, qui au revers accompagne un lion ; 4° enfin cinq pièces de cuivre présentant également une tête casquée, et au revers un Pégase, avec la légende CRICIRV. Tu rappelles, en même temps, que Duchalais a décrit ces monnaies, acquises par tes soins pour le compte du Cabinet des médailles, sous les n°s 473, Æ. (2 exemplaires), 474, Æ. (2 exemplaires), 479, Æ. (1 exemplaire), 483, Æ. (2 exemplaires), au total sept pièces à la légende Roveca provenant de la trouvaille de Vendrest. Notre ami L. de La Saussaye avait acquis immédiatement les doubles. J'ignore combien le Cabinet a conservé de pièces à la légende CRICIRV.

Quant à la collection de La Saussaye, elle contient seulement deux exemplaires de la pièce d'argent. J'ai tout lieu de supposer que le surplus de cette intéressante trouvaille était resté entre les mains de M. Lefebvre, de Meaux; de chez qui elles sont venues se caser dans mes tiroirs.

J'ai acquis en effet, comme provenant de cette collection,

un *Roveca* d'argent ayant exactement l'aspect des pièces de Vendrest. J'ai de plus obtenu par échange un des doubles d'argent du Cabinet; voilà donc la répartition actuelle du petit trésor de Vendrest bien fixée. Des sept ROVECA d'argent, les seuls connus jusqu'ici, trois sont au Cabinet des médailles, deux chez La Saussaye et deux chez moi; les deux Roveca bilingues de cuivre et la pièce de cuivre avec tête décorée du *torques* sont toujours dans les cartons du Cabinet impérial. Quant aux CRICIRV, peu importe ce qu'ils sont devenus, cette médaille étant assez vulgaire pour qu'il n'y ait aucun intérêt à le savoir.

De la composition du trésor de Vendrest, il résulte pleinement que les monnaies à la légende ROVECA et les monnaies à la légende CRICIRV avaient cours simultanément et dans la même contrée, si bien que l'une des deux espèces étant attribuée à une peuplade de la Gaule, l'autre devra, suivant toute probabilité, être attribuée à la même peuplade. Ce qui me paraît encore très-probable, à en juger par la composition du trésor en question, c'est que les pièces à la légende ROVECA ont été émises pendant un temps plus long que les autres, et à une époque immédiatement antérieure.

Le trésor de Vendrest ne contenait aucun exemplaire de la jolie monnaie de cuivre bilingue à la légende EPENOS, et comme cette monnaie se retrouve en grand nombre à Meaux même ou dans les environs, et plus fréquemment que partout ailleurs, il faut bien encore attribuer, je crois, cette monnaie aux Meldes. Est-elle postérieure aux ROVECA et par suite aux CRICIRV? Je le pense, mais je n'oserais pas l'affirmer.

Quoi qu'il en soit, tu as émis, sous forme de pure hypothèse, une opinion qui me paraît très-plausible sur le

compte de la légende ROVECA, dans laquelle tu fais remarquer qu'on pourrait retrouver le nom de Crouy sur Ourcq. J'adopte pleinement cette attribution, qui me paraît d'autant plus raisonnable qu'il est facile de se convaincre que le mot de ROVECA représente un nom de lieu, ainsi que je vais te le rappeler tout à l'heure.

J'arrive à la pièce qui m'a décidé à parler de nouveau de ces trois intéressantes séries. Il y a quelques mois (vers le 15 février 1860), des ouvriers occupés à planter des arbres à deux lieues de Crouy ont exhumé une très-belle pièce d'or de la série à la légende ROVECA; cette trouvaille me fut signalée dès le 16 février par M. Lefebvre, à l'obligeance duquel je suis heureux de rendre publiquement témoignage, et dès le lendemain M. Charvet avait réussi à me procurer la pièce en question. Comme elle présente des types fort remarquables, j'ai cru ne pouvoir mieux faire que de la décrire, en rédigeant un petit catalogue de tout ce que je connais jusqu'à ce jour de monnaies épigraphiques appartenant aux Meldes, c'est-à-dire de toutes les variétés que présentent les monnaies portant les légendes ROVECA, CRICIRV et EPENOS. Voici donc ce catalogue.

Pièces a la légende ROVECA.

Or.

1. Cheval galopant à droite; au-dessus une croix pommettée, dont la crosse est formée d'un annelet centré. Sous le cheval un annelet centré et les lettres ROV....

℞. Plusieurs emblèmes fort difficiles à décrire, et parmi lesquels on reconnaît l'espèce de grand filet triangulaire des belles pièces d'or des Parisiens, et le rameau des Senons. — *Or rouge.* Poids, 5gr,77.

Argent.

2. Buste de divinité féminine tourné à droite (on a supposé fort gratuitement, je crois, que c'était Vénus).

℞. Cheval galopant à droite et placé devant un cep de vigne qui porte deux pampres et deux grappes de raisin ; devant la poitrine du cheval, dans le champ, une feuille à trois lobes, avec sa tige et entourée d'un grènetis.

Cabinet des médailles ; collection de La Saussaye, et deux exemplaires variés de la mienne. — Duchalais, n° 473.

3. Mêmes types, sauf que le cep du revers ne présente pas de traces de grappe.

Cabinet des médailles en double exemplaire et collection de La Saussaye. — Duchalais, n° 474.

Cuivre.

4. Buste tourné à droite de la divinité féminine des monnaies d'argent. Un petit génie ailé placé derrière elle pose une couronne contre la nuque. Devant le visage la légende ROVECA, dont le V et l'E sont liés.

℞. Un cheval au repos tourné à droite et levant la jambe de devant hors montoir. Au-dessus de la croupe une roue à plusieurs raies. Au-dessous du ventre un annelet centré. Un autre annelet centré devant les naseaux, et enfin un triple annelet centré sous le pied en l'air. Le terrain est formé d'un grènetis rectiligne, au-dessous duquel on aperçoit les traces d'un rameau.

Cabinet des médailles (2 exemplaires). Collection de La Saussaye et ma collection en quintuple exemplaire, dont trois au moins proviennent de Meaux. — Duchalais, n°s 477 et 478.

5. Pièce tout à fait analogue, sauf que le petit génie ailé du droit tient un *torques* au lieu d'une couronne, et que l'R du mot ROVECA a la boucle supérieure arrondie au lieu de l'avoir triangulaire.

Ma collection. Tirée par la drague du fond de la Seine, près le pont au Change.

6. Mêmes types, sauf que devant le cheval on voit deux annelets centrés réunis par une ligne ondulée.

Cabinet des médailles. — Duchalais, n° 476.

7. Tête de chef gaulois, portant des moustaches, et décorée du *torques* national. Devant, ROVECA, avec l'R à boucle triangulaire. Cette tête est identique avec celle des pièces de Divitiac, roi des Suessions.

℞. Cheval au repos et tourné à gauche, et levant la jambe hors montoir. Au-dessus un triple annelet centré. Sous le ventre un annelet centré.

Ma collection. Provenant de Meaux. — Est-ce le n° 479 de Duchalais?

8. Tête casquée à gauche (cette tête est identique avec celle des pièces de cuivre à la légende CRICIRV); devant, la légende POOYIKA. L'upsilon de cette légende est ainsi formé ϒ.

℞. Lion bondissant à droite, la queue en l'air et la langue pendante. Sous le ventre, une croix formée d'un annelet central et de quatre globules. Au-dessous, la légende ROVECA dont le V et l'E sont liés, et dont l'R a la boucle arrondie.

Cabinet des médailles (4 exemplaires); collection de La Saussaye; ma collection (3 exemplaires, dont 2 proviennent de Meaux). — Duchalais, n° 483.

9. Mêmes types, avec la légende grecque régulièrement écrite POOYIKA.

℞. Même type du lion, mais sans croix au-dessous du ventre; au bas du champ de la pièce la légende ROVECA, dont l'R a la boucle supérieure triangulaire, le V et l'E liés, ainsi que le C et l'A.

Ma collection; provenant de Meaux.

10. Même tête casquée. Devant, la légende grecque est rétrograde.

℞. Lion bondissant à droite, et d'un style beaucoup plus pur. Au-dessus de la croupe, un annelet centré, une barre verticale et un rameau. Au-dessous du ventre, la légende ROVECA, sans ligatures, l'R à boucle triangulaire.

Ma collection (2 exemplaires); provenant de Meaux.

11. Tête jeune et nue tournée à gauche, ornée d'un collier en forme de barre qui termine le cou; au-dessous, diota, l'ouverture tournée à gauche : deux annelets centrés sont placés devant les extrémités renflées du collier. Devant la figure, ROVECA.

℞. Cheval galopant à gauche; au-dessus, trois annelets centrés, placés 2 et 1; au-dessous, un annelet centré et la légende POOVIKA.

Cabinet des médailles; ma collection (5 exemplaires, de provenance incertaine; deux d'entre eux faisant partie de la collection Tochon d'Annecy). — Duchalais, n° 481.

12. Mêmes types, d'un style beaucoup plus barbare.

Ma collection; provenant du cabinet Tochon d'Annecy.

13. Mêmes types, mais sans diota sous la tête du droit, qui a un collier perlé; au revers, le cheval est *entier;* au-dessus et au-dessous, un annelet centré. Il n'y a certainement pas eu de légende au revers; mais pour le droit, le fait est douteux.

Ma collection. Provenance inconnue.

14. Tête barbare, tournée à gauche; vis-à vis, trois glo-

bules assez gros. Cette tête est peut-être celle d'une femme; elle est nue, et une mèche de cheveux retombe sur le cou.

℞. ROVECA. Cavalier galopant à droite, ayant une de ses mains élevée; sous le cheval, un globule dans un cercle.

Cabinet des médailles. — Duchalais, n° 475.

15. ARCANTODAN devant une tête casquée tournée à gauche; derrière, ROVECA et un rinceau.

℞. Griffon femelle bondissant à droite; une ligne perlée sépare l'exergue qui contient un rinceau semblable à celui du droit. Au-dessus du griffon des ∽ couchés dont les deux boucles forment des annelets centrés.

Collection de La Saussaye; ma collection (2 exemplaires provenant tous les deux de Meaux).

Nul doute sur celle des deux légendes qui représente un nom d'homme; c'est Arcantodan. (Peut-être ce nom n'est-il que celui du Conetodunus de César.)

Au contraire, le mot ROVECA représente certainement un nom de lieu, et dès lors l'hypothèse qui place le lieu à Crouy-sur-Ourcq devient extrêmement probable. Hâtons-nous toutefois de constater que la présence des noms de ville sur les monnaies purement gauloises est un fait d'une rareté pour ainsi dire exceptionnelle.

J'ai acquis, il y a très-peu de temps, une curieuse pièce d'argent fortement noircie par la sulfuration, et qui se rattache étroitement aux pièces précédentes. En voici la description :

16. Tête nue tournée à droite; devant le visage, la légende ARKAN.

℞. Griffon courant à droite; il semble n'être pas ailé. Autour, trace d'une légende dont on ne démêle que les lettres RI. O. O..... (AVLERICO???)

Ma collection. Trouvée au vieil Évreux.

Il me semble que l'existence de cette pièce offre une présomption de plus en faveur de l'identification d'Arcantodan avec Conetodun.

17. Mêmes types que sur la pièce 15, sauf que la légende du droit est remplacée par un rinceau, et qu'au revers le rinceau de l'exergue est remplacé par la légende ROVECA.

Ma collection. Deux exemplaires, dont l'un provient de Meaux et l'autre de Châlons-sur-Marne.

Tu vois, mon cher Adrien, que la suite des monnaies à la légende ROVECA présente un groupe déjà bien nombreux. Probablement, cependant, nous ne connaissons pas encore toutes les variétés qui ont été frappées.

Médailles a la légende CRICIRV.

Or.

1. Tête de face? surmontée d'un cercle centré sur lequel s'appliquent à gauche l'œil des pièces aux légendes LVCOTIOS, VOCARAN et OTTINA. Au sommet, une croix formée d'un annelet centré sur lequel sont diamétralement opposés deux à deux, quatre angles ouverts à l'extérieur. A droite enfin, le filet des monnaies d'or des Parisiens.

℞. Cheval galopant à gauche; au-dessous un annelet centré et la légende CRICR; derrière les pieds du cheval, un annelet centré plus petit que l'autre; au-dessus, une figure méconnaissable.

Or fin. Poids, 5gr,88.

Collection de La Saussaye; provenance inconnue.

2. Même type avec variantes, mais fort effacé, non pas par mauvais état de la pièce, car le revers est à fleur de coin.

℞. Même type, sauf que l'annelet centré placé sous le

ventre du cheval a la même dimension que celui qui se voit derrière la queue de l'animal, et que la légende RICIRV a cette fois le sommet des lettres tourné vers le centre de la pièce.

Or pur. Poids 5gr,97.

Cette rare monnaie dont je dois la possession à l'amitié de M. le Dr Voillemier, qui m'en a fait le sacrifice, a été trouvée près de Senlis.

Sans contredit, si les monnaies d'or aux légendes ROVECA et CRICIRV étaient anépigraphes, il n'y aurait qu'une voix sur leur origine, et chacun s'empresserait de les classer à la Grande-Bretagne, et pourtant elles appartiennent indubitablement à la Gaule continentale et presque aussi indubitablemant aux Meldes.

Remarque en passant, mon cher ami, la présence, comme types accessoires, des symboles propres aux peuplades voisines. Il semble que ces pièces gauloises, pour avoir un cours moins restreint, étaient signées de symboles qui les rattachaient aux voisins de droite et de gauche. Il y a dans cette remarque la constatation d'un principe de classification bien plus fécond que je n'aurais été tenté de le croire il y a un an.

Argent.

3. Buste de divinité féminine, tourné à gauche et décoré du *torques* gaulois; devant la figure, un fleuron; derrière l'épaule gauche, un annelet centré.

℞. Cheval sanglé galopant à gauche; sur la croupe, un oiseau et deux annelets centrés. Sous le ventre du cheval, un annelet centré et la légende CRICRV.

Collection de M. Hucher; trouvée à Reims en 1852.

Cette pièce a été publiée dans la *Revue numismatique*, (1853, pl. I, n° 3) par son heureux possesseur.

4. Même buste ; devant la figure, une tige ondulée garnie de feuilles cordiformes.

℞. Cheval galopant à gauche. Au-dessus, la légende CRICIR ; au-dessous, un carnyx.

Ma collection ; provenant du cabinet Tochon d'Annecy. L'aspect de cette pièce n'est pas satisfaisant ; elle est certainement coulée ; mais est-elle antique ou coulée sur l'antique? c'est ce que je ne saurais décider, bien qu'à l'époque où vivait Tochon d'Annecy, personne certainement ne s'avisât de contrefaire ni de copier des monnaies gauloises.

Cuivre.

5. Tête casquée à gauche.

℞. Cheval ailé galopant à gauche ; devant le poitrail, un annelet; au-dessous la légende CRICR. Derrière la queue du cheval, NI ; et au-dessus de l'aile qui est courbe, S.

Collection de La Saussaye ; provient des environs d'Orléans et a été décrite dès la première année de la *Revue numismatique* (1836, p. 387), par M. Vergnaud-Romagnesi, qui l'a cédée à son possesseur actuel.

6. Tête casquée à gauche.

℞. Cheval ailé galopant à gauche. Dessous CRICIRV. L'aile du cheval est courbe.

Cabinet des médailles (5 exemplaires); collection de La Saussaye; ma collection (7 exemplaires), dont un trouvé à Meaux et un à Beaumont-sur-Oise; les autres de Vendeuil-Caply. J'en ai vu quatre exemplaires trouvés isolément dans les fouilles du théâtre de Champlieu (Oise). — Duchalais, n° 453.

7. Tête casquée à gauche,

℞. Même cheval avec aile courbe ; dessous, un annelet centré et la légende CꓤICIꓤ.

Ma collection. Provenance inconnue ; faisait partie du cabinet Tochon d'Annecy.

8. Tête casquée à gauche.

℞. Cheval ailé galopant à gauche ; l'aile est droite ; au-dessous, un annelet et la légende CRICIRV, dont l'V final est rejeté entre la jambe de derrière et la queue du cheval.

Collection de La Saussaye ; provenance inconnue.

9. Mêmes types. Au revers, la légende CRICIRV est écrite sans lettre séparée.

Ma collection ; provenance inconnue.

10. Mêmes types. Deux ∽ couchés devant la tête casquée du droit.

Ma collection ; provenance inconnue.

11. Duchalais décrit sous le n° 452 une pièce du Cabinet des médailles sur laquelle les mêmes types sont accompagnés de la légende CRICIRO N.D.

C'était une pièce à étudier de près et que je soupçonnais d'avoir été mal lue. Je l'ai examinée avec la plus scrupuleuse attention. Au-dessous du cheval il y a bien CRICIRo ; mais l'O final est pour ainsi dire microscopique. Entre les pieds de derrière et la queue de l'animal il y a ND (*sic*) ; le point placé entre ces deux lettres par Duchalais n'a jamais existé. Peut-être bien ne faut-il voir dans ce nombre de lettres que la légende NIS ou SIN rétrograde, comme sur le n° 5 décrit ci-dessus et appartenant à La Saussaye. Je te laisse le soin de le décider.

Duchalais et toi-même, mon cher Adrien, vous avez établi de la manière la plus satisfaisante que cette légende

CRICIRV représentait un nom de chef[1]. Mais quel est ce chef? quel rôle a-t-il joué? C'est ce que nous ne saurons jamais. J'ai été bien tenté de croire dès l'abord que cette forme CRICIRV cachait le nom du chef bellovaque Correus, qui fut battu par César dans la forêt de Compiègne, et qui périt dans le combat. Mais j'avoue que cette hypothèse, admissible à la rigueur, n'a rien qui commande la conviction.

Médailles a la légende EPENOS.

La série dont je vais maintenant te parler est bien peu nombreuse, et, sans aucun doute, tu connais toutes les variétés que je vais énumérer.

1. Tête tournée à gauche de chef gaulois (?), dont la physionomie est celle d'un homme âgé. Devant la figure la légende EꟻENVS.

℞. Cheval bridé courant à droite; au-dessus un oiseau éployé. Le bas de la pièce est fruste. Æ.

Ma collection; provenance inconnue.

Je possède quatre autres exemplaires provenant presque tous de Meaux, et sur lesquels la tête paraît âgée comme sur la précédente. Au revers, on voit sous le cheval un croissant renversé et la légende ЄΠΗΝ, ou ΕΠΗΝΟ, ou enfin ЄΠΗΝΟC, légende qui constitue des variétés distinctes.

2. Mêmes types, sauf que la tête du droit est très-jeune et que la légende latine se lit EꟻENOC. Æ.

Ma collection; huit exemplaires, dont un provient de Vendeuil, un de Beaumont-sur-Oise, un de la Ferté sous-Jouarre, et la plupart des autres de Meaux.

[1] *Revue num.*, 1859, p. 103.

M. Hucher[1] a le premier signalé la forme étrange de la seconde lettre de la légende latine. Son observation me paraît juste, et sur deux de mes exemplaires l'un porte ⊏, et l'autre ⊬. Il est très-difficile de voir un simple *apex* dans la barre horizontale inférieure de ce caractère; il me paraît hors de doute qu'il y a là une ligature réelle, et cependant comment accommoder cette légende EP⊬ENVS ou EPLENOS avec la légende grecque ЄΠΗΝΟϹ, qui paraît bien en être la transcription? Je n'y comprends rien; mais je m'incline devant un fait en admettant cette leçon pour la légende latine.

Tu as, mais avec une entière réserve, émis le soupçon que cette légende pourrait bien cacher le nom IATINON que Ptolémée assigne à la métropole des Meldes[2]. On aurait pu penser aussi à Épernay, ville qui n'est pas éloignée de Meaux; mais le nom ancien de cette localité est *Sparnacum*, comme celui d'Épernon est *Sparno* et celui d'Épone *Spedona*. L'S initial, ayant plus tard attiré un E prosthétique, a fini par disparaître, comme dans les mots *épine* et *épée*. Quittons donc bien vite ce terrain dangereux.

Quoi qu'il en soit, aux Meldes appartiennent très-vraisemblablement les monnaies épigraphiques que je viens d'énumérer, et probablement tu connais aussi bien que moi les monnaies anépigraphes de cette peuplade.

F. DE SAULCY.

[1] *Revue num.*, 1859, p. 87.

[2] *Ibid.*, p. 100.

NOTICE SUR SEPT MÉDAILLES ROMAINES.

(Pl. XVI.)

Les monnaies que je vais décrire ne sont pas inédites pour la plupart; mais comme dans celles qui ont été citées, il s'en trouve dont le premier éditeur n'offre malheureusement pas toutes les garanties désirables, j'avais cru prudent de m'abstenir de les faire entrer soit dans ma *Description des monnaies de la république romaine*, soit dans mon ouvrage sur les *Monnaies impériales*.

I.

Tête de Pallas à droite, avec le casque ailé; derrière, X.

℞. AL (en monogramme) ROMA. Les Dioscures à cheval allant à droite. — Æ. (Pl. XVI, n° 1.)

Cette médaille, qui a été nouvellement acquise par M. le duc de Blacas, ainsi que les deux suivantes, est un denier inédit de la famille Ælia ou Allia, de la plus ancienne époque. M. Cavedoni fait remonter la fabrique des deniers qui portent la légende C. AL. à l'an de Rome 497 (257 avant Jésus-Christ). Celui-ci, d'après la forme archaïque de l'A dans le mot ROMA et l'absence de l'initiale du prénom d'Allius, est au moins aussi ancien, s'il ne l'est même pas davantage.

II.

ANT.AVG.III VIR.R.P.C. Galère prétorienne.

℞. LEG.PRI. Aigle légionnaire entre deux enseignes militaires. — Æ. (Pl. XVI, n° 2.)

Voici la première fois qu'il me soit donné d'observer une médaille indubitablement authentique de la première légion de Marc-Antoine. Beaucoup d'auteurs en ont décrit soit avec LEG.I, soit avec LEG.PMA., pour *Legio prima.* Il n'est que trop facile d'en faire avec celles de la seconde ou de la troisième légion, en enlevant adroitement un ou deux I à l'aide du burin. Quant à la légende PMA, j'ai déjà fait observer, dans ma *Description des monnaies de la république romaine*, qu'elle me paraissait une preuve évidente de la fausseté de la médaille, puisque ce n'est pas PMA, mais PMAE qu'il aurait fallu ; les légendes LEG.XII ANTIQUAE, LEG.XVII CLASSICAE et LEG.XVIII LIBYCAE, prouvent suffisamment que le sens de ces mots est *nummus legionis primæ*, *secundæ*, etc. ; que la légende est écrite au génitif et non au datif, ceci résulte des légendes CHORTIS SPECVLATORVM et CHORTIVM PRAETORIARVM qu'on lit sur d'autres pièces de Marc-Antoine. Goltzius est le seul auteur, et d'après lui Vaillant, qui ait donné la légende LEG. PRI. Ceci prouverait que Goltzius a réellement vu un exemplaire de ce denier, et qu'il n'a pas imaginé la description qu'il fournit.

La médaille de M. le duc de Blacas a fait autrefois partie de la collection Campana.

III.

IIT ou à rebours ⅃II. Tête de la Piété à droite, couronnée de chêne.

℞. CAESAR. Trophée avec un bouclier ovale et une trompette gauloise (carnyx) ; à droite, une hache à tête de loup. — *Or.*

Cette médaille, très-commune en argent, est de la plus extrême rareté en or. Je n'en connaissais de réputation

d'autre exemplaire que celui qui avait anciennement fait partie du Cabinet des médailles, d'après le catalogue de 1685, et qui déjà, à l'époque où Caylus fit graver les médailles du Cabinet du roi, semble en avoir disparu. L'existence de cette pièce m'ayant paru en conséquence un peu difficile à contrôler, je m'étais contenté de la citer dans mon ouvrage sur les consulaires d'après le catalogue de 1685, sans en donner d'évaluation. Le prix de 200 fr. qui suit l'indication de cette médaille dans ma description des monnaies de l'empire romain, tome I, p. 8, n° 11, doit donc être considéré comme une erreur. Une telle pièce vaut au moins 1,000 fr.

L'exemplaire dont je donne le dessin, et qui a été frappé vers 706 (48 av. J. C.), a été trouvé dernièrement en même temps que d'autres médailles d'or de la plus grande rareté de Jules César, de Brutus, de Lépide, de Marc-Antoine, d'Octave et de quelques familles consulaires. Ce qui distingue cette médaille à fleur de coin est son poids tout à fait exceptionnel de 8gr,40. Sauf les monnaies d'or de Sylla, dites du poids Lucullien, qui atteignent presque 11 grammes, le poids le plus fort que j'aie jamais rencontré jusqu'ici parmi les médailles consulaires d'or est 8gr,16.

Quant à l'interprétation des lettres IIT ou des chiffres LII, voyez ma description des monnaies de la république romaine, page 157.

IV.

ANTONIA AVGVSTA. Son buste à droite.

℞. TI CLAV. CA. AVG. P. M. TR. P. S. C. Le tout dans une couronne de laurier. — *Moyen bronze.* (Pl. XVI, n° 4.)

Cette médaille est décrite dans le premier volume de mon ouvrage sur les monnaies de l'empire romain page 136;

mais ne l'ayant jamais vue, je ne l'avais pu citer que d'après Vaillant : et ce qui augmentait mon doute, c'est que la même médaille se trouve gravée dans un ouvrage italien du XVIIIe siècle comme étant d'argent. Une pièce du module du moyen bronze en argent devait être considérée comme médaillon.

Enfin deux exemplaires authentiques de cette pièce se sont vendus à Londres en 1859 à la vente de M. Hobler. M. Hoffmann en a acquis un dont je puis, grâce à cette circonstance, donner une représentation exacte. La fabrique et le style paraissent appartenir à un atelier de colonie.

V.

DIVVS VESPASIANVS. Tête laurée de Vespasien à droite.

℞. IMP. CAES. TRAIAN. AVG. GER. DAC. P. P. REST. Bustes en regard de Mercure avec le caducée et d'Hercule? Dessous, une étoile. — *Or.* (Pl. XVI, n° 5.)

Je connaissais cette médaille de Vespasien, restituée par Trajan par l'ouvrage de Khell, qui la cite comme ayant fait partie de la collection de J. Defrance ; mais l'extrême bizarrerie du revers, jointe au silence que Mionnet avait gardé à son égard, me fit juger plus prudent de n'en point faire mention. Depuis la publication de mon ouvrage sur les médailles impériales, j'ai vu l'exemplaire dont je donne ici le dessin dans un tiroir d'un des médailliers du Musée britannique qu'on avait oublié de me montrer précédemment ; il est à fleur de coin et d'une authenticité incontestable.

VI.

IMP. T. AEL. CAES. ANTONINVS AVG. PIVS. Tête nue d'Antonin à droite.

℞. Sans légende. La Santé debout à droite, les jambes croisées, donnant à manger à un serpent enlacé autour d'un arbre ; entre eux, un autel orné d'une guirlande, sur lequel on lit SALVS. — *Moyen bronze.* (Pl. XVI, n° 6.)

Cette pièce, du cabinet de M. Hoffmann, qui en a fait l'acquisition depuis la publication de mon second volume sur les *impériales romaines*, me paraît absolument inédite. Mais malgré l'absence des lettres S. C., il m'est impossible de ne pas la regarder comme un moyen bronze. Ce n'est pas un médaillon; car tous les petits médaillons se distinguent par une épaisseur de flan très-considérable et un dessin généralement très-fini. Ce sont, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, des *pieds-forts* de l'antiquité, et ont peut-être comme eux servi de pièces d'essai. Or la pièce que nous avons sous les yeux est d'un flan peu épais, semblable à celui des moyens bronzes ordinaires, et le style n'offre rien de particulier ni de remarquable pour le fini.

VII.

IMP. C. M. AVR. PROBVS. AVG. Buste lauré de Probus à droite, avec le paludament et la cuirasse.

℞. HERCVLI INMORTALI (*sic*). Hercule nu traînant Cerbère après lui, et portant une massue et la peau de lion. — *Or.*

Ce revers me paraît inédit au règne de Probus; il est connu en argent de billon au revers de Postume[1], et en or au revers de Maximien-Hercule.

Cette rare médaille fait partie du cabinet de M. le duc de Blacas.

HENRY COHEN.

[1] *Revue num.*, 1844, pl. IX, n° 12.

LOUIS II ET ANGILBERGE.

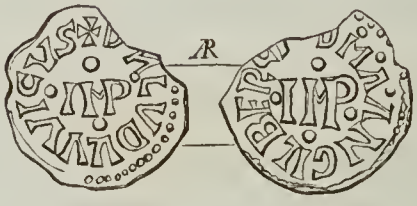

Il suffit d'avoir parcouru les textes relatifs à l'histoire du IXe siècle pour se rappeler le rôle si considérable que jouèrent les femmes dans la politique des descendants de Charlemagne. Jusqu'à présent, toutefois, cette importance semblait n'avoir pas laissé de traces dans la numismatique, ce qui pourrait étonner à bon droit, car la numismatique est toujours le miroir fidèle de l'état des nations.

Mais voici un denier dont notre collaborateur M. Feuardent a bien voulu me donner une empreinte, et sur lequel je trouve le nom d'une princesse célèbre; denier frappé de façon qu'on ne saurait dire quel en est le droit et le revers, de sorte que la plus complète égalité règne entre les deux personnages pour lesquels il a été gravé.

Cependant cette égalité, vraisemblablement calculée, ne nous conduira pas jusqu'à croire que Louis II, blâmé par l'histoire d'avoir laissé sa femme prendre trop d'empire sur son esprit, ait été assez faible pour lui donner la place prépondérante sur la monnaie, ou que l'impératrice ait osé s'attribuer cet honneur. Je décrirai donc ainsi ce denier :

+ DM·LVDUWICVS; dans le champ, IMP, entre quatre points (*Domnus Luduwicus imperator*).

Revers. D·M·A : ANGILBERCA; dans le champ, IMP, entre quatre points (*Domna Angilberga imperatrix*). — *Argent.*

Louis II, fils aîné de l'empereur Lothaire, né vers 822, associé à l'empire et au royaume d'Italie en 849, et sacré le 2 décembre 850, à Rome, par le pape Léon IV, succéda, en 855, à son père; il établit sa cour à Pavie. Les Sarrazins ayant, en 866, fait invasion dans la Calabre et les terres voisines, Louis, à la prière de Landolf, évêque de Capoue, marcha contre eux. En 868 il les assiége dans Bari, qui résiste pendant quatre ans, et qui ne fut emporté qu'en 871 [1]. Le 28 août de la même année, Louis fut fait prisonnier par Adalgise, duc de Bénévent, qui l'avait attiré chez lui avec des intentions perfides, et le dépouilla de tout le butin qu'il avait fait sur les musulmans vaincus. La captivité de l'empereur dura jusqu'au 17 septembre. Cependant, malgré le conseil d'Angilberge, l'empereur ne tarda pas à reprendre les armes pour protéger les Longbards, dont les Arabes étaient venus de nouveau dévaster le territoire; après avoir défait ces envahisseurs en diverses rencontres, il abandonna l'Italie méridionale et vint mourir près de Brescia, le 12 août 875.

Angilberge, fille de Louis le Germanique, qu'il avait épousée en 856, eut grande part aux affaires de son règne. Tantôt elle intervient dans les démêlés de Lothaire II, se rend avec lui au mont Cassin, et détermine le pape Adrien II

[1] *Ann. met*, anno 866. *Hist. de Fr.*, t. VII, p. 404. Reliqui (Saracenorum) in castro quod dicitur Bari se fortiter munierunt ubi Dominus Imperator per quinque annos terras cum Francis et Longobardis et cæteris nationibus suis fidelibus possedit, simul etiam cum sua conjuge Angelberga nomine et multis similter.

à lui donner la communion (869); tantôt elle va trouver à Trente Louis le Germanique et parvient à lui faire céder sa portion du royaume de Lorraine (872), ou bien elle essaye d'obtenir de son oncle, Charles le Chauve, une concession analogue.

Il paraît certain qu'Angilberge était d'humeur altière. « En grant haine, dit la *Chronique de Saint-Denis*, avoient l'empereriz Engeberge li plus haut home d'Ithalie pour son orguel. » Ils voulurent, suivant la *Chronique de Saint-Bertin*, la renverser et mettre à sa place la fille de Winigise. « Et quia primores Italiæ Ingelbergam *propter suam insa-* « *lentiam* habentes exosam, in loco illius filiam Winigisi « substituentes, obtinuerunt apud eumdem Imperatorem « ut missum suum ad Ingelbergam mitteret, quatenus in « Italia degeret, et post illum non pergeret, sed eum in « Italia reversurum expectaret (anno 862) [1]. » « Mais ele ne tint gaires ce commandement; ainz s'en ala après lui assez tost après [2]. »

Angilberge n'avait qu'un enfant, Ermengarde, qui épousa Boson; et ce fut, dit-on, par l'influence de la veuve de Louis II que ce seigneur réussit à s'emparer du royaume de Provence, en 879. Au reste Ermengarde, petite-fille de Charlemagne par son père et par sa mère, se montra digne d'une pareille origine. Enfermée dans Vienne, sa capitale, elle défendit pendant deux années cette place assiégée par les rois Louis et Carloman (880-882).

Quant à Angilberge, retirée dans le monastère de Sainte-Julie à Brescia, puis dans celui de Saint-Sixte qu'elle avait fondé à Plaisance, elle paraissait encore redoutable aux ennemis de sa fille. Charles le Gros l'arracha à son cloître,

[1] *Annal. Bertin.*, ann. 869 et 872; *Hist. de Fr.*, t. VII, p. 103 et 115.

[2] *Chron. de Saint-Denis; Hist. de Fr.*, t. VII, p. 137.

et l'envoya prisonnière en Allemagne. On sait qu'elle vivait encore en 881, époque à laquelle le pape Jean VIII demandait qu'on la tirât de captivité et qu'on l'envoyât à Rome, où il promettait de si bien veiller sur elle qu'elle ne donnerait aucun secours à Boson.

Le denier que j'ai décrit plus haut me paraît avoir été frappé dans l'Italie méridionale, entre les années 866 et 872. Par son style de fabrique, il se rattache étroitement à diverses monnaies de cette contrée. Je citerai comme points de comparaison :

Les deniers de Waïfre, prince de Salerne, 861-880 [1];

Celui de l'empereur Basile le Macédonien, frappé à Naples, 867-886 [2];

Enfin le précieux denier frappé à Capoue par l'évêque Landenolfe, avec le nom du pape Jean VIII, 879 [3].

Après un examen attentif de ces divers monuments, on arrivera, je pense, à partager ma conviction relativement à cette précieuse monnaie, dont le type exprime si bien le haut degré de puissance auquel était parvenue la fille de Louis le Germanique. On pourrait croire aussi que ce partage de la prérogative impériale, si ouvertement déclaré par le type de la monnaie publique, fut compté parmi les actes d'*insolence* qui blessèrent les grands de l'Italie méridionale, au point de les porter à supplanter Angilberge et à lui susciter une rivale plus humble, et sans doute plus docile à leurs conseils.

AD. DE LONGPÉRIER.

[1] *Revue num.*, 1841, pl. II, nos 5, 6, 7. — San Giorgio Spinelli, *Mon. battute da princ. Longobardi, Normanni e Suevi nel regno delle due Sic.*, p. 1, nos 4 et 5; p. 175, no 140, décrits p. 138 et 205.

[2] Publié par M. Pfister, *Revue num.*, 1849, p. 245.

[3] Publié par M. Dom. Promis, *Monete dei rom. Pontefici avanti il mille.* Turin, 1858, tav. IV, no 12.

NOUVEAUX ÉCLAIRCISSEMENTS

SUR

LA MONNAIE D'AUXERRE.

Les *Éclaircissements sur la monnaie féodale d'Auxerre*, publiés dans ce recueil [1], par M. Bretagne, et réimprimés peu après à Nancy, m'ont décidé à mettre en ordre les notes recueillies par moi depuis la rédaction d'un mémoire sur le même sujet, édité dans les *Mémoires de la commission d'archéologie de la Côte-d'Or* [2]. De cet examen, j'ai acquis la conviction que je m'étais singulièrement trompé il y a dix-huit ans : je crois pouvoir présenter aujourd'hui la question sous son véritable aspect.

M. Bretagne a cherché à distinguer les monnaies des évêques et les monnaies des comtes d'Auxerre parmi ces pièces bien connues, portant deux croix, et dont l'un des côtés seul présente un nom qui est celui de la ville. Il donne aux comtes les pièces à la légende ALTISIODOR, et aux prélats celles sur lesquelles on lit AVTISIODERO.CI ; il ajoute que ces monnaies continuèrent à être frappées jusqu'en 1262, époque à laquelle « Eudes de Bourgogne, « époux de Mahaut II, qui eut la tutelle de ses enfants « après la mort de sa femme, changea la légende de ses « monnaies » à Nevers, et fit courir les deniers nivernois dans cette ville comme à Auxerre.

[1] *Revue num.*, 1859, p. 245 et suiv.

[2] *Mém. de la Comm. d'archéol. de la Côte-d'Or*, t. II.

Dans mon mémoire précité, je cherchais à établir que la monnaie du comte d'Auxerre n'était autre que celle de Nevers, parce que, depuis le commencement du XIe siècle, les deux provinces étaient réunies sous le même seigneur féodal. J'en tirais cette conséquence que les deniers portant le nom de la ville d'Auxerre étaient purement épiscopaux.

M. Bretagne et moi nous sommes tombés, je crois, dans la même erreur, et M. Cartier, du reste, l'avait signalée en partie en 1843 : tout en reconnaissant implicitement l'existence de la monnaie épiscopale à Auxerre, le savant directeur de la *Revue numismatique* faisait observer que, par suite d'une assertion fausse de Duby, j'avais mentionné l'évêque d'Auxerre dans la liste de l'ordonnance de 1315.

J'avais eu le tort d'adopter sans vérification un renseignement que donnaient Duby et l'abbé Lebœuf, à savoir que l'évêque d'Auxerre avait eu le droit de frapper monnaie : ou le renseignement était erroné ; rien ne prouve le fait allégué par l'archéologue et par l'historien : tous les documents, au contraire, donnent le droit de le nier catégoriquement.

La charte de Philippe-Auguste de 1188 ne constate qu'une seule chose : c'est que le comte de Nevers s'engage à fabriquer une nouvelle monnaie, et que, si elle vient à être altérée par lui-même ou par ses successeurs, les évêques de Nevers et d'Auxerre devront faire justice du comte et de sa terre : or *sa terre* comprenait alors le Nivernois, l'Auxerrois et le Tonnerrois. L'évêque d'Auxerre n'a pas ici plus de droit reconnu que n'en a l'évêque de Nevers, auquel on n'a jamais songé à attribuer le privilége de battre monnaie au XIIe siècle. Le préambule de la charte de 1188 établit, d'ailleurs, que ces prélats, ainsi que les abbés et

les barons *de la terre* du comte de Nevers, avaient été appelés à donner leurs avis sur la mesure à prendre, et à surveiller ensuite l'exécution de l'engagement souscrit par le seigneur.

Les actes postérieurs, cités par M. Bretagne, ne sont que la conséquence de la charte de 1188 : à différentes époques on met les comtes de Nevers en demeure d'accomplir les promesses solennelles de Pierre de Courtenay. — Donc, à dater de 1188, tout concorde à établir que *les évêques d'Auxerre ne frappèrent pas monnaie.*

Examinons maintenant les temps antérieurs à cette date.

Nous voyons des actes importants intervenus entre les comtes de Nevers et les évêques d'Auxerre, relativement à leurs droits respectifs dans cette dernière ville : c'est par exemple l'accord conclu en 1145, à l'instigation de saint Bernard, entre l'évêque Hugues et le comte Guillaume II ; celui de 1157 entre l'évêque Alain et Guillaume III ; celui de 1164 entre le même prélat et Guillaume IV [1]. Nulle part, dans ces chartes, les évêques ne font de réserves au sujet de la monnaie qu'ils auraient pu faire forger. Il semble cependant qu'ils n'y auraient pas manqué s'ils eussent cru en avoir le droit, puisque, dans la ville même d'Auxerre, le comte était leur vassal, leur premier baron, et qu'il n'y pouvait presque rien entreprendre sans leur permission. N'oublions pas, en effet, qu'à Auxerre, dans l'enceinte de la ville, le comte était vassal du prélat : hors de l'enceinte c'était le roi de France, et au delà du pont c'était le duc de Bourgogne qui se trouvaient seigneurs supérieurs.

Remarquons encore que la monnaie d'Auxerre est mentionnée dans des actes contemporains de ces accords, et

[1] *Gall. Chr.*, t. XII, *pr.*, col. 115, 124, 137.

même dans des textes qui leur sont antérieurs : ainsi, entre 1120 et 1139, les livres et les sous auxerrois circulaient dans le pays de Tonnerre, et ils sont mentionnés dans les mêmes termes qu'en 1235 et 1248.

J'ai dit qu'à dater de 1188 il était indubitable que la monnaie auxerroise était fabriquée par les comtes : de ce que je viens d'ajouter, je dois conclure qu'antérieurement la monnaie d'Auxerre dépendait également du seigneur féodal. Aussi le comte Gui, en 1231, maintenait hautement qu'il était maître de sa monnaie, au même titre que ses prédécesseurs, *depuis les temps les plus reculés*, en vertu de son domaine, « jure dominii sui. » Or ici le *dominium* signifie le droit régalien que le haut justicier exerçait dans toute l'étendue de sa terre; ce droit appartenait au comte Guy à Nevers, comme à Auxerre, comme à Tonnerre, à cause de sa qualité de comte de Nevers.

J'ai cru d'abord que le type des monnaies d'Auxerre provenait d'une dégénérescence du type carlovingien des deniers frappés dans cette ville avec le monogramme de Charles le Chauve : l'une des croix aurait remplacé le monogramme. J'avoue que je n'avais vu la question que sous l'un de ses aspects, et il me semble qu'on doit la prendre dans un sens beaucoup plus large. Le type des monnaies d'Auxerre est copié sur le type des monnaies de Sens. Examinons en donc l'origine à Sens, et voyons ensuite comment, et à quelle époque les monnaies de Sens purent être imitées à Auxerre, et ensuite à Tonnerre.

Un fait important dans la question qui nous occupe, c'est le caractère officiel donné par Charles le Chauve à

[1] *Cartul. du départ. de l'Yonne*, publ. par M. Quentin, t. I, p. 242, 243 ; *Gall. Christ.*, XII, col. 159, 165.

l'atelier monétaire de Sens : c'est en effet l'un des hôtels des monnaies mentionnés par l'édit de Pistes, c'est à-dire un véritable atelier royal. Comme il se trouvait dans une cité archiépiscopale, il ne pouvait pas manquer d'exercer une grande influence sur les types des monnaies fabriquées ultérieurement dans la circonscription de la province ecclésiastique de Sens, et surtout aux environs de cette ville.

On connaît de Sens, des pièces de Louis le Débonnaire, de Charles le Chauve [1] ; — des deniers et des oboles forgés au nom de ce dernier, au type de l'édit de Pistes, ont été d'après le style de quelques exemplaires, émis après son règne. — Puis viennent les monnaies de Charles le Gros, au temple, d'Eudes, au monogramme employé par ce prince à Chartres [2].

[1] On a attribué à Sens un denier cassé de Pépin dont plusieurs dessins inexacts ont été publiés. L'étendue de la cassure n'a pas été bien exprimée. Ce denier complet s'est retrouvé dans le trésor d'Imphy ; il appartient par sa fabrique aux environs du Rhin, et, en effet, il porte le nom de la ville de Neuss, *Nuessio*. Voy. *Revue num.*, 1858, pl. XI, n° 6.

[2] L'atelier de Sens exerçait une telle influence dans cette partie de la France, que le nom même de cette ville est gravée sur des monnaies qui appartiennent, suivant moi, à des seigneurs du voisinage. Ainsi les plus anciennes monnaies de Provins portent les légendes PRYVIYNS CATO-SENOINS CIVI, avec un type qui n'est autre chose que le monogramme du roi Eudes, disposé de manière à devenir ensuite ce que l'on appela le *peigne champenois ;* le peigne paraît déjà sur des deniers qui, au lieu de Provins, portent les légendes GRACIADITI-SENONS CIVI, GRACIADITIS-SENONS CIV. Faut-il voir dans ces pièces du XIe siècle une innovation d'Eudes I le Champenois, qui aurait choisi un monogramme rappelant son nom, monogramme qui aurait bientôt dégénéré en peigne ? Est-ce une innovation d'Eudes II, qui, de 1048 à 1063, régna si modestement en Champagne, que, jusqu'à MM. d'Arbois de Jubainville et Ed. de Barthélemy, aucun généalogiste n'avait pensé à lui ? J'avoue que je le préférerais, parce qu'il est plus rapproché du comte Thibaut, son oncle et successeur, qui, à Troyes, glissait son nom dans la légende, comme les ducs de France à Orléans.

Voici encore deux pièces que je ne crois pas non plus sénonaises, bien qu'elles

L'histoire vient expliquer cette monnaie d'Eudes : les comtes amovibles de Sens avaient embrassé le parti du roi Eudes contre Charles le Simple, et l'archevêque Gautier l'avait sacré. En 895 Richard le Justicier, duc de Bourgogne, vengea Charles en chassant de Sens le comte et le prélat. Il n'y aurait rien d'étonnant qu'après cet événement, l'atelier de Sens eût émis quelques-unes de ces pièces au type de Charles le Chauve, qui sont postérieures à ce roi.

En 931 le roi Raoul fit rentrer dans le devoir le comte de

en aient toute l'apparence : l'une a été publiée par M. Ph. Salmon dans ce recueil (1854, pl. X, n° 5) ; c'est une obole du cabinet de M. de Vesvrote, portant entre deux grènetis une main ouverte, la légende est remplacée par quatre petites croix ; au revers, on lit SENONSE CVI. M. Salmon voit dans cette main le souvenir des reliques qui étaient particulièrement vénérées à Sens, les doigts de saint Ebbon ou le bras du pape saint Léon. Dans la *Revue belge* de 1855, ce numismatiste revient sur la même interprétation, et considère cette obole comme frappée par les archevêques Sewin ou Léotheric. Il le répète à propos d'une autre obole d'un travail semblable, sur laquelle, en lisant RVINVRIOIIIIS, il croit apercevoir les rudiments de *Rainar comes*. Leothéric, après avoir livré Sens au roi, aurait frappé monnaie au type de la main ; Rainard II, chassé, aurait imité la monnaie archiépiscopale, en cherchant à rendre son nom méconnaissable, pendant qu'il était retiré à Montereau.

J'avoue que je ne puis partager l'opinion de mon honorable confrère. En principe, il me semble que les monnaies dont les légendes ne sont pas correctes sont des copies de prototypes dont on veut imiter autant que possible l'aspect. L'obole à la main me semble être une pièce sur laquelle on a voulu contrefaire à la fois la monnaie de Sens et les estevenants de Besançon. Quant à l'obole attribué à Rainard II, on pourrait y lire aussi facilement des rudiments du nom de *Provins*. Remarquons qu'un moment le comte de Champagne frappa des deniers au type anonyme de Sens, avec la légende TRECSIA CIVI ; c'est M. Salmon qui a encore fait connaître cette très-rare pièce, d'après un exemplaire de la collection de M. Quentin.

Les comtes de Champagne se trouvent d'ailleurs mêlés à l'histoire de Sens, et cette participation ne pouvait que leur donner l'idée d'en imiter la monnaie. En 1015, Rainard II avait cédé Montereau au comte Eudes pour s'en faire un allié De 1031 à 1034, à la mort du roi Robert, la reine Constance, voulant se servir des barons pour priver son fils Henri de la couronne, excita le comte de Champagne à s'emparer de Sens.

Sens, qui s'était joint à Giselbert de Bourgogne pour le détrôner : une obole au monogramme de Raoul est un témoignage de la soumission de la cité de Sens à ce prince.

Dix ans plus tard, le comté de Sens devenait un fief héréditaire : Hugues le Grand, duc de Bourgogne, qui en était seigneur supérieur, le donnait à Fromont Ier : Rainard II, petit-fils de ce dernier, battait monnaie à son nom, reprenant le type du temple de Charles le Gros : ces monnaies, très-rares, me semblent dater de l'époque où, s'étant déclaré contre le roi Robert, à qui l'archevêque Léotheric avait donné Sens, il se considérait comme souverain, et pouvait alors s'approprier l'atelier des monnaies royales.

Plus tard, Rainard II se réconcilia avec le roi, qui rendit au comte la moitié de la ville confisquée par lui : l'archevêque lui fit la remise de l'autre moitié, de sorte que le comte se trouva à peu près comme avant sa rébellion. C'est au temps qui s'écoula entre cet accord et la mort de Renard II que j'attribue l'apparition des deniers anonymes de Sens : je ne vois que cette manière d'expliquer l'origine de ces pièces, sur lesquelles le nom du roi est absent, ainsi que celui du seigneur féodal. D'après mes conjectures, les deniers anonymes de Sens auraient donc été exclusivement frappés dans cette ville de 1016 environ à 1055, date de la mort de Rainard II [1].

A cette dernière époque le roi Henri Ier réunissait la ville et le comté de Sens à la couronne, et y préposait un vicomte :

[1] Il est évident que je ne puis admettre l'opinion de M. Poey d'Avant qui, à la page 317 de la *Description des monnaies seigneuriales françaises* de la collection qu'il a possédée, semble indiquer que les monnaies de Sens étaient fabriquées à Auxerre : j'avoue, du reste, qu'il ne m'est pas donné de pouvoir concilier tout ce que ce numismatiste dit sur les monnaies d'Auxerre et de Sens aux pages 317, 319 et 320 de l'ouvrage susmentionné ; il me paraît en guerre ouverte avec l'histoire.

la monnaie qu'il y fit fabriquer portait le mot *Rex* dans le champ ; ses successeurs, Philippe Ier, Louis VI et Louis VII reprirent le type du temple. A l'avénement de Philippe-Auguste, l'atelier monétaire de Sens était supprimé.

Les chartes nous font connaître les noms des monétaires royaux sous Louis VI et Louis VII : c'est d'abord Gautier, en 1130, dont la signature figure à la suite de celle du vicomte Salon ; c'est ensuite, entre 1149 et 1168, Thibaut, qui paraît tantôt après les principaux officiers royaux, — le vicomte, le prévôt royal et le prévôt vicomtal, — tantôt avec les dignitaires du chapitre et les officiers de l'évêque [1].

Une chose assez singulière, c'est que, malgré toutes mes investigations et les recherches obligeantes de M. Quentin, il ne m'a pas été possible de trouver un seul texte qui mentionnât l'usage de la monnaie de Sens : le savant archiviste de l'Yonne, qui a publié dans son Cartulaire tout ce qu'il a pu réunir des titres de l'abbaye des Escharlis, n'a pas retrouvé l'acte de 1146, dans lequel l'abbé Leriche prétendait avoir vu une mention de monnaie de Sens.

Revenons maintenant aux monnaies d'Auxerre.

Si les textes sont silencieux en ce qui touche aux deniers sénonais, en revanche ils parlent, dans des actes que l'on peut placer entre 1120 et 1139, de la monnaie d'Auxerre [2], et, en 1136, de celle de Tonnerre [3].

Dès 1136 il y avait donc des monnaies de Tonnerre, et nous savons que les monnaies ont toujours été frappées dans cette ville au type des anonymes de Sens : or comme Auxerre et Tonnerre furent réunis sous le même seigneur à dater du milieu du XIe siècle, il est permis de conclure

[1] *Cartulaire de l'Yonne*, t. I, p. 274, 378, 389 et 517.

[2] *Id.*, p. 242 et 243.

[3] *Id.*, p. 329 ; autre mention en 1147, p. 425.

que lorsque le type sénonais était employé à Tonnerre, il était simultanément gravé à Auxerre : — donc les deniers auxerrois imités des anonymes de Sens ont commencé à être frappés antérieurement à 1136.

Guillaume Ier, comte de Nevers, recouvra, en 1040, sur le duc de Bourgogne, Robert, le comté d'Auxerre, dont celui-ci s'était emparé, et qu'il avait occupé pendant dix-sept années : en 1072 il eut le comté de Tonnerre. — J'ai établi clairement, je crois, que les deniers anonymes de Sens avaient dû être frappés pendant les quarante ans qui s'écoulèrent de 1015 à 1055 : je suis convaincu, par le rapprochement de ces faits, que le monnayage anonyme d'Auxerre fut établi par le duc de Bourgogne pendant son occupation (1027, 1040); un fait qui semble en être une preuve assez sérieuse, c'est l'empressement que les ducs de Bourgogne Hugues Ier (1075, 1078) et Eudes Ier (1078-1102) montrèrent, ainsi que l'évêque de Langres Hugues (1032, 1049), à graver sur leurs monnaies, à l'avers et au revers, des croix qui rappellent le type contemporain de Sens et d'Auxerre.

Un texte du Cartulaire de l'Yonne semble indiquer qu'en 1136 il n'y avait qu'une monnaie pour Auxerre et Nevers : dans la donation de Reigny aux moines de Fontenay, nous lisons : « Et pro his omnibus videlicet terris, molendinis et « conventionibus habuit idem Jobertus LXX libras *autissio-* « *dorensis et nivernensis monetæ*[1]. » Faut-il en induire que jusqu'à cette date les comtes de Nevers et d'Auxerre ne firent courir que des deniers au type nivernais de Louis IV d'Outremer, et qu'alors seulement ils rétablirent à Auxerre l'ancien type sénonais? Cette hypothèse est très-acceptable

[1] *Cartulaire de l'Yonne*, p. 312.

en présence des variétés de style que l'on peut constater parmi les anonymes d'Auxerre.

Dans les années postérieures, jusqu'en 1245 [1], nous voyons la monnaie d'Auxerre proprement dite employée dans les actes, bien qu'à dater de 1240 elle semble avoir été remplacée de préférence par la monnaie de Nevers et la monnaie tournois.

Je vais noter ici quelques renseignements qui viennent compléter les recherches intéressantes publiées par M. Bretagne.

Dès 1165, la monnaie d'Auxerre était sujette à des variations que l'on avait soin de prévoir dans les actes. Je lis dans une charte passée devant le comte de Nevers, par Jean, vicomte de Lagny, lorsqu'il engageait à l'abbaye de Saint-Germain moyennant 30 livres, pendant cinq années, tout ce qu'il avait à Rouvray : « Si vero moneta autissiodorensis « tunc debilitata fuerit, in electione abbatis aut monacho- « rum erit aut accipere XXX libras, aut XIV marchas [2]. » Ce furent sans doute ces variations qui motivèrent la réforme de 1188 par Pierre de Courtenay. Il est à remarquer que dans cet acte il n'est pas fait mention des ateliers de Nevers et d'Auxerre, mais en termes généraux de la monnaie fabriquée par le comte dans sa terre : il semble que les mots *moneta nivernensis*, employés en 1188, signifient

[1] Voy., pour les années 1142, Lebœuf, dernière édition, t. IV, p. 36; pour 1172, 1174, 1175, *id.*, p. 52 et 53; pour 1190, *id.*, p. 59, et *Gallia Christ.*, t. XII, *instr.*, col. 149; pour 1213, Lebœuf, p. 78; pour 1220, 1223, 1226, *id.*, p. 85, 90, 92; pour 1242, *Gall. Christ*, t. XII, col. 165.—En 1245, nous voyons apparaître la formule *V. solidos monete currentis apud Autissioderum*, qui indique que la fabrication n'y avait plus lieu; dans le testament de Mahaud, en 1257, il n'est fait mention que de *nivernois* et de *tournois*. Lebœuf, p. 101, 110, 123.

[2] Lebœuf, p. 47.

plutôt la *monnaie du comte de Nevers* que la monnaie *faite à Nevers.*

Entre 1188 et 1251, M. Bretagne ne mentionne aucun fait relatif aux difficultés que souleva l'exécution de l'accord de la première de ces dates : je remarque cependant que dès 1209, le comte Hervé remettait, à son retour de la croisade contre les Albigeois, le soin de terminer la discussion qui s'était élevée entre lui et l'évêque d'Auxerre, *de mutacione monete*[1].

En 1215, le comte Pierre donnait à titre de cens aux bourgeois d'Auxerre, la ville et les faubourgs, pendant six ans, moyennant 2,000 livres de *provenisiens.* Dans cet acte on remarque cette clause : « Infra hunc terminum non fa- « bricabitur moneta autissiodorensis[2]. » Je suis très-porté à penser que l'atelier monétaire chôma jusque vers 1230, et que la nouvelle fabrication, reprise par le comte à cette dernière époque, motiva la sentence de l'archevêque de Sens, qui le rappelait alors à l'exécution des engagements pris par Pierre de Courtenay. Cette émission de nouvelle monnaie se reconnaît, suivant moi, aux lis qui terminent deux des branches de la croix, au revers, et je base cette observation sur ce fait que cette croix ainsi fleurdelisée fut ensuite adoptée à Tonnerre, lorsque le comté de Tonnerre, par succession, eut été séparé du Nivernois et de l'Auxerrois[3].

Il me semble que d'après ces données, et en étudiant attentivement le poids et l'aloi des deniers anonymes de

[1] *Gall. Chr.*, t. XII, *instr.*, col. 149.

[2] Lebœuf, p 80.

[3] Je compte très-prochainement offrir aux lecteurs de la *Revue* une étude sur les monnaies de Tonnerre, à propos de quelques pièces inédites.

Nevers, on peut les classer chronologiquement d'une manière certaine[1]. Je conclus :

La monnaie anonyme d'Auxerre appartenait exclusivement aux comtes, l'évêque n'y ayant aucun autre droit que celui de contrôle, et seulement depuis 1188.

Cette monnaie a commencé d'être fabriquée vers 1027, et a continué jusqu'en 1040, sous la domination des ducs de Bourgogne.

Pendant un siècle ensuite, la monnaie de Nevers fut commune à Nevers et à Auxerre. — Vers 1136, l'atelier d'Auxerre reprit l'ancien type, et les pièces qui y furent forgées changèrent d'aloi au gré des officiers du comte.

En 1188, Pierre de Courtenay réforma sa monnaie : les deniers d'Auxerre suivirent les mêmes lois que ceux de Nevers, non sans réclamation de la part des évêques d'Auxerre, qui fréquemment intervenaient pour réprimer la fraude des monnayers : cette période dura jusqu'en 1215. — A cette date l'atelier entra en chômage jusqu'en 1230, puis une nouvelle monnaie fut forgée et fut continuée jusque vers 1240 ou 1245, époque à dater de laquelle nous ne trouvons plus que des nivernois ou des tournois dans les anciennes chartes de l'histoire d'Auxerre. A. DE BARTHÉLEMY.

[1] M. Bretagne a signalé le parti que l'on pourrait tirer de l'étude des besants gravés sur le côté anonyme des monnaies d'Auxerre. J'espère, lorsque je m'occuperai des monnaies de Tonnerre, être à même de proposer une solution, en rattachant ces combinaisons de points ou besants aux divers règlements intervenus dans la fabrication. On sait que sur les bulles de plomb des papes, le nombre des points du grènetis était fixé.—Je rappellerai ici, pour mémoire, le précieux denier des collections Laureau et de Vesvrotte, dont voici la description : + AVTISIODERCI, croix à pied traversant la légende. ℟. Croix à pointes ; devant chaque branche, et au lieu de légende, douze points ou besants disposés trois par trois. (*Bullet. de la Soc. des sc. hist. et nat. de l'Yonne*, t. XIII, pl. 13, nos 6 et 7.)

DENIER INÉDIT DE PONS HUGUES,

COMTE D'AMPURIAS.

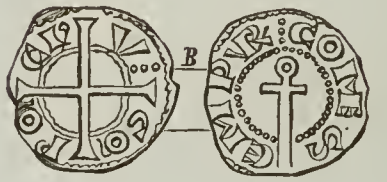

Les ruines d'Emporium, la Δίπολις de Strabon, sont situées au revers méridional des Pyrénées, non loin du petit port de la Escala, sur la Méditerranée, à l'entrée du golfe de Rosas et en face de l'ancienne Rhoda. La ville grecque était assise sur un plateau au pied duquel est le vieux port aujourd'hui complétement ensablé et séparé de la mer par un môle jadis solidement construit, à en juger par les matériaux énormes qui subsistent encore. L'enceinte de la ville est assez conservée pour que l'on puisse vérifier l'exactitude de la description qu'en donne Tite Live (lib. XXXIV, cap. IX).

La portion des murs du côté du levant, est encore presque entière; j'ai constaté que ce mur, élevé de 6 mètres environ, a trois cent soixante pas de longueur, suivant une ligne droite, du nord au sud, perpendiculaire au port, et j'y ai remarqué la trace d'une seule porte. Il est recouvert de blocs de pierre de trois mètres de largeur, et il existe dans l'intérieur une galerie que deux hommes de front peuvent parcourir à l'aise.

Les ruines de la ville sont enfouies sous une couche de sable qui atteint presque la hauteur du mur. Il doit y avoir sous ce sable de grandes richesses archéologiques qu'il serait possible de découvrir avec quelque travail ; le principal obstacle résulte des mauvais chemins qui rendent l'accès de ce lieu difficile pour les étrangers.

On y trouve, en creusant le sol à deux ou trois mètres de profondeur, des médailles grecques et romaines, des poteries fines, et surtout des pierres gravées. Un cultivateur a mis à découvert, il y a peu d'années, une mosaïque appartenant à une belle époque d'art, et représentant le sacrifice d'Iphigénie.

A l'ouest du plateau occupé par la ville grecque, et sur une éminence escarpée, on aperçoit un amas de pauvres habitations construites avec les débris d'un vieux château, et dominées par une très-ancienne église. C'est le village qui porte aujourd'hui le nom d'*Ampurias*, et ce devait être l'*Impurias* du temps des Carlovingiens, à l'époque de l'établissement du marquisat de Gothie.

Beaucoup plus loin, au fond du golfe de Rosas, et en se dirigeant par la plage vers la ville de ce nom, on rencontre le bourg de *Castellon de Ampurias*. Son vieux château, de forme carrée avec fenêtres en ogive, et une église assez bien conservée, accusent le style du XIIIe siècle. Le portail de cette église est décoré de statues qui ont la tête ceinte de couronnes de comte.

Castellon de Ampurias était vraisemblablement devenu le séjour des comtes vers le Xe siècle lors des partages de la marche de Gothie entre les enfants des comtes de Barcelone [1].

[1] Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* disent que la ville de Castellon fut

J'ai été assez heureux pour me procurer, dans le pays même, outre de belles monnaies grecques d'argent au type du Pégase et une rare pièce du tyran Maximus, usurpateur en Espagne (409-411), un denier de l'un des comtes dont je publie ici le dessin.

V : GO POƆCI9 (*Hugo Poncius*), légende divisée par les bras d'une croix.

Revers. COMES ЄMPVR. (*Comes Empuriarum*), grande épée. — *Billon.* Poids, 0,60.

On remarque tout de suite le mot VGO coupé par un groupe de trois points, ce qui ne s'explique pas par le besoin de symétrie, puisque le nom Poncius fournissait des caractères que l'on aurait pu employer pour remplir les quatre divisions. Aurait-on voulu conserver exactement à la lettre G la place qu'elle occupe sur les deniers de Roger Ier, vicomte de Carcassonne (1130-1150), qui sont des imitations du denier de Bertrand, comte de Toulouse (1105-1112) ? Ou bien les monnayers du comte d'Ampurias auront-ils cherché, comme ceux du vicomte Roger, à imiter directement le denier toulousain ? (Voy. *Rev. Num.*, 1859, pl. XVI, n° 7). C'est là une question difficile à résoudre ; la monnaie de Carcassonne ayant pu servir d'intermédiaire, tant à cause des circonstances géographiques qu'en raison de l'époque à laquelle a vécu le vicomte Roger Ier. Dans tous les cas, je crois devoir attribuer mon denier à Pons Hugues Ier, qui a succédé dans le comté d'Ampurias à son père Hugues Ier, à une époque qui n'est pas déterminée, et qui est mort vers 1160.

Pons Hugues II, qui succéda à son père Hugues III au

redevable de ses fortifications au comte Hugues II, qui y fit travailler pendant plusieurs années.

mois d'avril 1230, et qui vivait encore le 27 décembre 1267, appartient à une époque trop récente.

Quant à l'usage qui consistait à couper les mots et les noms par des points dont on ne doit pas tenir compte, je renvoie aux exemples recueillis par M. de Longpérier[1].

L'épée figurée sur le denier de Pons Hugues est une de ces grandes armes à large lame avec pommeau en médaillon, comme on en voit dans les mains des saints sculptés au portail gauche de Notre-Dame de Chartres. Cette arme convient très bien à un seigneur qui résidait dans une marche ou province servant de limite. C'est aussi en qualité de marquis ou seigneurs de la frontière, que les ducs de Lorraine et d'autres princes ont adopté le symbole de l'épée.

Ce symbole se retrouve tenu par un bras sur une monnaie de Gaston de Béarn et sur un denier de Hugues III, comte d'Ampurias, appartenant à M. J. Renouvier, et publié tout récemment par M. Poey d'Avant, qui n'a pas connu d'autre monnaie de la même seigneurie[2].

Sur cette dernière pièce, l'épée est courte et large à la base, comme cette belle arme conservée au musée d'Artillerie de Paris, sous le titre d'épée de connétable.

R. Géry.

[1] *Mem. de la Soc. des antiq. de France*, 1850, t. XX, p. 27 et suiv., et *Bullet. de la Soc. des antiq. de France*, 1859, p. 147.

[2] *Monnaies féodales de France*, t. II, p. 208, pl. LXXVI, n° 13.

PERKIN WERBECQUE [1].

(Pl. XVII.)

Les amateurs de jetons connaissent ces pièces de cuivre dans le champ desquelles on remarque trois cercles conte-

[1] Il est assez difficile de savoir la véritable orthographe de ce nom de famille. On le trouve écrit *Warbek* dans les lettres originales de Henri VII et de ses correspondants; *Werbec* dans les instructions données par le même prince à son envoyé Richmond (10 août 1494); *Warbeck* dans la chronique de Hall, dans celle de Grafton et dans lord Bacon; *Werbeck* en tête de la copie de la proclamation conservée dans le manuscrit 283 de la bibliothèque Harléienne; *Werbeque* dans le texte français de la confession de Perkin, et *Werbecque* dans la lettre écrite par lui à sa mère (Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*). D'autres encore ont écrit *Waerbeck* et *Waarbeck*. M. Chotin (*Hist. de Tournai*) adopte cette dernière forme. Au xve siècle la signature personnelle même ne prouve rien. Ne voit-on pas le célèbre lord Bothwell signer ses lettres *John L. Bothuaille?* M. Kervyn de Lettenhove cite dans son *Histoire de Flandre* (t. V, p. 496) un registre de condamnations pour l'année 1475 où, suivant M. Hennebert, il est fait mention d'une rixe de bateliers parmi lesquels figurent Jean Werbecque et Piérart Flan, le père et l'aïeul maternel de Perkin. Puisque ce personnage était français, « de Tournay en Picardie, » suivant l'expression de Henri VII, il faudrait peut-être préférer l'orthographe Werbecque. Dans le texte anglais de la confession de Perkin, rapporté par Hall et Grafton, le jeune prétendant nomme son père *John Osbeck* et son grand-père *Diryck Osbeck*. Le registre de la chambre des communes d'Irlande (28 mars 1497-8) contient la demande d'accusation de haute trahison contre lord William Barry et John Water de Cork, qui ont reçu des lettres et instructions de *Parkyn Wosebeck*; mais les historiens anglais contemporains ou plus modernes n'ont pas tenu compte de ces dernières variantes.

nant chacun une rose à quatre pétales, et qui portent des légendes dans lesquelles la lettre M est représentée par trois jambages III. Ils savent sans doute que ces pièces ont été fabriquées à Tournai.

Cette origine, au reste, n'est pas équivoque, puisqu'un des jetons dont je veux parler, offrant une croix cantonnée de deux fleurs de lis et de deux tours, a pour légendes + IETOIS DE TOURNAI VIVE LE ROI, et + O IIIATER DEI IIIEIIIEIITO IIIEI (pl. XVII, n° 1)[1]. Il est probable que cette pièce fut frappée lors de la fête célébrée en 1478 pour l'entrée de Louis XI. Ce prince s'exprimait ainsi en s'adressant à sa garde royale tournaisienne :

« Loyaulx franchois de notre bonne ville et cité de Tournai, pour gage de votre fidélité, vous porterez désormais sur vos robes ma livrée, scavoir : 1° une couronne d'or qui est celle de ma grand garde, 2° deux branches de *rosier* qui est la parure de ma petite garde, et avec ces parures mises en une, je vous donne d'abondant porter une fleur de lys d'or au-dessus des armes de la cité en argent, sachant que mieux le pourriez porter que aucuns de mon royaume[2]. »

Ceci nous paraît expliquer pourquoi, sur le jeton dont il vient d'être question, on trouve des roses, et pourquoi on a gravé *deux branches de rosier* au revers d'un autre dont les légendes sont MIhIEL POLET LA FET — A TOVRnAI

[1] *Mémoires de la Société éduenne*, Autun, 1845, pl. IX, n° 3. Cette pièce est attribuée à la Touraine, p. 155; mais l'auteur du texte, M. de Fontenay, a rectifié cette erreur dans sa *Nouvelle étude de jetons*, 1850, p. 7, sur l'avis qui lui avait été donné par M. Rouyer.

[2] *Manuscrit Givaire*, t. II, p. 135, cité par M. A. C. Chotin, *Hist. de Tournai*, t. II, p. 72.

EST·FET[1]. Je reviendrai plus loin sur les jetons appartenant à cette série.

Comme Tournai fut pris en 1513 par Henri VIII, et en 1521 par Charles-Quint, on pourrait demander si l'exclamation *Vive le roi!* ne s'applique pas à un de ces princes étrangers.

Mais le style du jeton sur lequel elle est inscrite indique bien certainement le xve siècle, la légende *O Mater Dei memento mei* est la devise de Louis XI, et d'ailleurs une variété de ce jeton, au type des roses dans trois cercles, porte sur chacune de ses faces : VIVE LE ROI DE FRANCHE[2]. Il me paraît donc constant qu'à partir de 1478, les branches de rosier et les roses devinrent les ornements habituels des jetons de Tournai. Nous les retrouvons sur une pièce de cuivre qui ressemble encore beaucoup à la première, et sur laquelle on lit : + VIVE PERKIN IETOIS DE TOVRNAI autour d'une croix fleurdelisée cantonnée de quatre branches de rosier, et + O IIIATER DEI IIIEIIIEIITO IIIEI. Une petite *tour* termine la légende du revers (pl. XVII, n° 2). Les armes de Tournai sont de gueules à la tour d'argent, surmontée d'une fleur de lis d'or.

Perkin, ce nom acclamé comme l'avait été celui du roi de France, rappelle un des plus curieux épisodes de l'histoire du xve siècle, une aventure qui, pendant huit années, mit en émoi le gouvernement d'Angleterre.

Henri Tudor, après avoir défait Richard III Plantagenet

[1] Fontenay, *Nouvelle étude de jetons*, 1850, p. 15, et *Manuel de l'amateur de jetons*, 1854, p. 46.

[2] Cette pièce est tellement rognée, qu'on n'y voit plus que la moitié inférieure des caractères, sur lesquels cependant on ne peut concevoir de doutes. Je ne l'ai pas dessinée à cause de cet état de dégradation. Le type est tout à fait semblable à celui des deux pièces gravées dans la pl. XVII, sous les n°s 3 et 4.

à la bataille de Bosworth (1485), s'était emparé de la couronne d'Angleterre, et régnait depuis huit ans environ, lorsque le bruit se répandit que Richard duc d'York, un des fils d'Édouard IV, échappé de la Tour de Londres, où l'on croyait qu'il avait péri, se présentait pour faire valoir ses droits au trône. En effet, un vaisseau marchand venant de Lisbonne, avait amené dans un port irlandais, à Cork, un jeune homme de dix-neuf ans qui trouva rapidement des partisans [1], et se rendit bientôt à Paris, où Charles VIII le traita comme un fils d'Édouard IV. Il est vrai qu'alors Henri VII assiégeait la ville de Boulogne ; l'accueil fait au prétendant par le roi de France détermina Tudor à lâcher prise ; la paix fut signée. Le faux duc d'York, obligé de quitter la cour française, alla trouver, en Flandre, la sœur d'Édouard IV, Marguerite, veuve de Charles le Téméraire, qui le reconnut pour son neveu [2]. C'est ainsi qu'un siècle plus tard, la tzarine Marfa, veuve d'Ivan le Terrible, consacra, par son témoignage, l'imposture du premier faux Démétrius.

La duchesse douairière de Bourgogne déclara hautement qu'elle avait retrouvé un fils d'Édouard IV, lui donna le surnom de *Rose blanche prince d'Angleterre* [3], et lui fournit une garde de trente hallebardiers.

[1] Le débarquement eut lieu le 5 mai 1492, à ce qu'il paraît par une lettre que le roi Henri VII écrivait au comte d'Ormond : « Have tidings that our Rebelles landed the Vth daye of this moneth in our land of Irland. » Voy. *Original letters illustrative of English history*, publiées par Sir Henry Ellis. London, 1825, in-8°, t. Ier, p. 18.

[2] Le poëte Bernard Andreas, historiographe d'Henri VII, dit à ce propos : « *Junone* illum revocante, in Flandriam profectus est. » Manusc. de la bibliothèque Cottonienne, cité par S. Henry Ellis.

Marguerite avait déjà suscité comme prétendant Lambert Simnel (1487).

[3] *Hall's chronicle*, p. 463.

Cependant Henri VII, inquiet du crédit accordé en Irlande et en Angleterre même aux récits du prétendant, employa tous les moyens en son pouvoir pour découvrir l'origine réelle de ce personnage, et finit par apprendre qu'il appartenait à une famille de Tournai, et se nommait Perkin Warbeck [1].

Le prince anglais envoya des ambassadeurs à l'archiduc Philippe, pour le prier d'expulser le jeune Warbeck de ses États [2]. Mais l'archiduc répondit que la duchesse douairière était libre et indépendante dans ses domaines particuliers, et refusa son intervention.

C'est alors que fut frappé un gros d'argent dont voici la description :

Léopard. DOMINE : SALVVM : FAC : REGEM. Écu d'Angleterre, timbré d'une couronne fermée et accosté d'une

[1] Hall, dans sa *Chronique*, dit : « ... Peter Warbecke; and for his dastard eowardnes of the Englishmen, in derision, called Perkyn Warbeck, according to the duche phrase, whiche chaunge the name Peter to Perkyn to yongelinges of no strength nor courage, for their timerous hartes and pusillanimitie. » (P. 463.) Hall se trompe assurément, *Perkin* est un diminutif familier qui n'a rien d'injurieux, une appellation populaire très-usitée chez les Flamands, et tout à fait analogue à ces autres diminutifs si célèbres, Cola Rienzi et Mas Aniello.

[2] Le Dr Warham, un de ces ambassadeurs, s'exprimait ainsi en s'adressant au conseil de l'archiduc : « To counterfeit the dead image of a king in his coin is an high offence by all laws. But to counterfeit the living image of a king in his person exceedeth all falsifications except it should be that of a Mahomet or an Antichrist that counterfeit divine honour. » *Hist. d'Henri VII*, par lord Bacon, *Œuvres*, édit. de Londres, 1858, t. VI, p. 145.

C'était alors la mode de comparer Perkin à Mahomet considéré comme type de l'imposteur. C'est pourquoi Grafton, dans sa *Chronique*, dit en parlant de la duchesse Marguerite : « She sent Perkyn Warbeck, her new invented *Mawmet* first into Portingall, and so craftelic into the realme of Ireland. » Vol. II, p. 192.

fleur de lis et d'une rose couronnées ; dans un entourage composé de cinq arcs de cercle.

Revers. Léopard. MANI : TECKEL·PHARES 1898 (1494) ; une fleur de lis, un léopard et une rose, surmontés d'une couronne fermée ; le tout dans un entourage composé de quatre cintres et de quatre angles. — *Argent.*

Cette pièce est rare ; elle a été souvent décrite ou gravée en Angleterre [1]. La légende qu'elle porte au revers, empruntée à Daniel (V, 25), menaçait le roi Henri du sort de Baltazzar, et le roi très-inquiet se plaignait de la grande méchanceté de la duchesse Marguerite, qui lui créait de continuels embarras : « And forseing nowe, écrivait-il à sir Gilbert Talbot, son conseiller, the perseverance of the same her malice, by th' untrue contriving eftsones of an othr fayned lad called Perkin Warbek, born at Tournay in Picardy, which at his furst into Irland called himself the bastard son of king Richard, » etc. [2].

Perkin fit d'abord près de Deal, dans le comté de Kent, une tentative qui échoua [3], puis passa en Écosse, où, fortement recommandé par Charles VIII, par le roi des Romains et par Marguerite d'York, il fut accueilli par le roi Jacques IV, qui lui donna en mariage une de ses parentes, lady Catherine Gordon, fille du comte de Huntley [4]. Ensuite,

[1] Folkes, *Table of English silver coins*, 1745, p. 19. — Leake, *Historical account of English money*, p. 186. — Wise, *Num. ant. Bodl. Cat.*, 1750, p. 241, tab. XXI. — *Num. ant. Thom. Com. Pembr.*, 1746, t. II, part. IV, tab. 9. — Ruding, *Annals of the coinage of Gr. Brit.*, t. Ier, p. 300 ; t. II, p. 372, pl. Suppl. III, n° 33. — Hawkins, *Descr. of the anglo-gall. coins in the Brit. Mus.*, p. 37. — Akerman, *A numismatic manual*, p. 391. — Ch. Cocheteux, *Bullet. de la Soc. hist. de Tournai*, 1854, t. IV, p. 37, 63 à 68.

[2] *Originals letters*, t. Ier, p. 20.

[3] Lord Bacon, *Hist. of Henry VII*, t. VI, p. 156.

[4] *Ibid.*, p. 162 et suiv.

à la tête d'un parti composé d'Écossais, d'Irlandais et d'Anglais exilés, il fit une incursion sur les terres de Henri. Bientot après, la paix fut signée entre les rois d'Angleterre et d'Écosse, et Perkin s'embarqua pour l'Irlande ; de là il se rendit dans le comté de Cornwall, qu'il souleva. Henri VII s'empressait d'annoncer ces nouvelles à sir Gilbert : « Perkin Warbek and his wif were lately sette *ful poorly* to the see by the king of Scottes and aftre that landed within our land of Irland in the wylde Irissherie [1]..... »

Sous le nom de Richard IV, roi d'Angleterre, Perkin, à la tête de huit mille hommes, tenta de s'emparer d'Exeter, mais sans succès, et ne tarda pas à se trouver, près de Taunton, en face de l'armée de Henri, supérieure en nombre. Perkin rangea ses troupes, et parut disposé à soutenir le combat avec la plus grande résolution. Mais lorsque la nuit fut venue il s'enfuit à cheval et alla chercher un asile dans le sanctuaire de Beaulieu (Bewley, Hampshire). Lady Catherine Gordon, tombée aux mains de Henri VII, fut placée près de la reine, et reçut une pension considérable.

Henri s'était empressé de faire écrire à ses amis pour leur apprendre la fuite du prétendant. Il nous reste deux lettres dans lesquelles on trouve la même phrase railleuse : « On thursday about midnight, Perkin fled from his company at Tanton and tooke noe leave nor lycence of them [2]. »

On sait comment Perkin se rendit à Henri VII qui le fit promener sur un cheval dans toute la ville de Londres et lui assigna un logement dans le palais d'où il s'enfuit pour

[1] *Originals letters*, t. Ier, p. 32. — Cf. lord Bacon, *Hist. of. Henry VII*, *œuvres*, 1858, t. VI, p. 188.

[2] *Originals letters*, p. 37 et 38. Ces lettres sont écrites les 23 et 25 septembre. — Cf. lord Bacon, *loc. laud.*, p. 192.

se réfugier dans le prieuré de Shyne [1] ; comment il se remit encore aux mains du roi qui le fit exposer sur un échafaud devant Westminster Hall, et à la croix de Cheapside (juin 1498), l'obligeant à débiter une confession écrite qui commençait par ces mots : « Mon père demourait subz l'Escault, appelé Jean Werbeque, et estoit conterolleur de la ville de Tournay et le ung de mes grands pères estoit appelé Piérart Flan et estoit recepveur de la dite ville et doyen des navieurs, etc [2]. » Après cette humiliante formalité, Perkin fut enfermé dans la tour de Londres ; accusé un peu plus tard d'avoir tramé un projet d'évasion avec le comte de Warwick, son compagnon de captivité, il fut condamné à mort, et exécuté à Tyburn (novembre 1499 [3].) M. Kervyn de Lettenhove a publié dans son *Histoire de Flandre* et d'après un manuscrit de M. Goethals, une lettre de Perkin à sa mère, document dont l'authenticité n'est pas bien démontrée, et qu'au reste le savant académicien n'a insérée dans son grand travail qu'à titre de curiosité inédite [4]. Il semble que cette pièce ait été fabriquée à

[1] Lord Bacon, *loc. laud.*, p. 201.

[2] Nous citons d'après la traduction française conservée dans le manuscrit de M. Goethals et publiée par M. Kervyn de Lettenhove (*Hist. de Flandre*, t. V, p. 500). La confession fut, bien entendu, prononcée en anglais, langue que Perkin parlait fort bien ; le texte anglais diffère du français en quelques points : on le trouve rapporté tout au long dans la *Chronique* de Hall (Londres, éd. de 1809, p. 488) et dans la *Chronique* de Grafton (Londres, édit. de 1809. vol. II, p. 218). Lord Bacon n'en donne que la substance.

[3] Lord Bacon, *loc. laud.*, p. 203.

[4] *Hist. de Flandre*, Bruxelles, 1850, t. V, p. 501. La lettre est datée d'Exeter le 13e jour d'octobre, et Perkin demande à sa mère « un peu d'argent pour l'aider, afin que ses gardes lui soient plus aimables en leur donnant quelque chose. » Cette lettre aurait donc été écrite au moment où le jeune prétendant venait de quitter son asile de Bewley pour se rendre près d'Henri, et il aurait, gardé à vue comme il l'était, préparé un document qui pouvait être facilement saisi et démontrait son imposture. Si cette lettre, inexplicablement impru-

l'aide de la confession de Westminster qui était cependant l'œuvre des plus cruels ennemis de Perkin [1].

Le gros de 1494 est conçu suivant le mode flamand ; sur des monnaies de Charles le Téméraire et de sa fille Marie, on lit *salvum fac populum tuum Domine*, avec les dates 1474, 1476, et 1478 [2]. La pièce frappée en France avant le départ de Perkin pour l'Écosse ne porte pas de nom royal, et cela a singulièrement étonné les antiquaires anglais. Mais cette absence de nom tient peut-être à ce que Perkin était trop bien connu dans sa province pour oser y usurper le nom de Richard. Il n'y rencontrait sans doute pas moins de faveur, car une expédition contre l'ennemi des Plantagenets et de la duchesse Marguerite devait être populaire. Ne soyons donc pas surpris de trouver la légende VIVE PERKIN sur un jeton de Tournai, puisque les compatriotes du jeune prétendant pouvaient se réjouir de ses entreprises sans pour cela prendre le change au sujet de son identité [3]. Ainsi envisagé, notre jeton présente un très-haut degré d'intérêt historique puisqu'il fournit une preuve de l'origine tournaisienne d'un personnage au sujet duquel le

dente, est authentique, elle trancherait toutes les difficultés que l'identité de Perkin a soulevées, et que tous les documents étudiés en Angleterre n'ont pas permis de résoudre.

[1] Au sujet des divers systèmes historiques qu'a fait naître la longue aventure de Perkin, consultez l'intéressant mémoire de Sir FrédéricMadden, *Documents relating to Perkin Warbeck with remarks on his history*, imprimé dans le t. XXVII, p. 153, de l'*Archeologia*. London, 1838.

[2] Duby, *Traité*, pl. LIX, nos 1 et 2 ; pl. LXXXII, n° 1.

[3] Dès l'origine de l'aventureuse carrière de Perkin, ses compatriotes disaient son vrai nom. Henri VII ayant, au commencement de l'année 1493, envoyé prendre des renseignements sur le continent, voici ce qui se passa : « Illi (exploratores) in Galliam profecti dum alii alia loca peragrant, quidam Tornacum perveniunt, ibique intelligunt Ricardum humili loco natum nomenque a primo habere *Petrum* cognomento *Varbechum* idque *multorum testimonio* constare. Polydore Verg., *Hist. Henr. VII*, p. 591.

savant sir Henry Ellis dit : « Who was Perkin Warbeck is a question which the English annals cannot resolve. »

Les jetons dont j'ai placé la figure dans la pl. XVII ne présentent pas de difficultés sérieuses. Sur le n° 3 on voit la légende SIT.IIOIIIEII divisée en trois parties par une guirlande de feuilles de rosiers, laquelle règne sans interruption sur le jeton n° 4.

Les n°s 5 et 6 offrent tous deux, et sur chacune de leurs faces, l'inscription AVE MARISTELLA DEI MATER. Le caractère S sert pour les mots *maris* et *stella* dans cette phrase empruntée à l'hymne de saint Bernard qui se chante à l'office de la conception de la Vierge, le 8 décembre :

Ave maris stella
Dei mater alma
Atque semper virgo
Felix cœli porta.

Les roses se voient sur ces deux pièces. Le n° 5 présente en outre le monogramme de Jésus-Christ IhS avec une barre d'abréviation qui forme en même temps croix. Un littérateur, la plupart du temps malheureux dans ses conjectures, a prétendu que ce monogramme devait se lire ITIS et qu'il représente le mot grec ἰχθύς. Cette opinion ne mériterait pas sans doute d'être rappelée si elle n'avait été accueillie dans un travail que les amateurs de jetons consultent [1]. Les antiquaires que les diverses questions rela-

[1] *Fragments d'histoire métallique*, par J. de Fontenay, dans les *Mém. de la Soc. éduenne*, 1844, p. 265, n° 4.

tives au monogramme de Jésus intéressent les pourront trouver traitées avec toute l'érudition désirable dans deux opuscules de notre savant confrère M. C. Cavedoni[1]. On sait que saint Bernardin de Sienne, au xve siècle, était un fervent propagateur de la dévotion au nom de Jésus. Il avait donné en 1423 à l'église sainte Marie *delle asse* à Modène, un tableau représentant en or sur fond d'azur le monogramme sacré entouré de rayons et de fleurons. C'était comme un résumé de la doctrine exposée dans un sermon prononcé par le saint, qui énumère les douze rayons mystiques ou attributs du nom de Jésus. Ce même sermon explique la présence des fleurs autour du monogramme symbolique : « Hinc et ipsa Maria, tempore passionis Christi per multiplices salsugines amaritudinum progredit ad Domini sepulchrum quærens, ut ait Angelus (*Marc.* XVI), Jesum Nazarenum crucifixum. IhS autem salus, Nazarenus floridus interpretatur, crucifixum additur ut sic habeas salutem, florem et crucem, et in omnibus consolationem[2]. » On voit donc que le type de notre jeton qui présente à la fois le monogramme IhS, une croix, et des fleurs, est conçu suivant le système de saint Bernardin.

Les pièce gravées sous les n°s 7, 8, 9, 10 de la pl. XVII nous montrent diverses combinaisons de fleurs de lis, de tours, de roses qui relient entre eux tous ces jetons, de telle sorte que leur attribution à Tournai ne laisse pas de doutes dans l'esprit. Cette attribution s'étend à d'autres pièces du

[1] *Dell' origine e valore della scrittura compendiosa IHS del sacrosanto nome di Gesù*, Modena, 1846, et *Dell' orig. e val. della scritt. comp. IHS del sacr. nome del Salvatore e del suo culto*, Modena, 1855.

[2] *Sermones sancti Bernardini de Senis ordinis fratrum minorum de Evangelio æterno*, sermo XLIX.— *De Glorioso nomine Domini Nostri Jesu Christi*, art. secund., cap. IV.

même genre dont je ne donne pas le dessin, mais que les antiquaires reconnaîtront aisément.

On devra, en étudiant cette série, ne pas oublier la pièce publiée par Miéris, Klotz, et Duby [1], pièce que je n'ai pas encore vue en nature et qui me paraît présenter des roses entre les mots de la légende DIV.NOVS DOIN PAIS ET EN LA FIN SA GRASE.

ADRIEN DE LONGPÉRIER.

[1] *Hist. der Nederl.*, t. II, p. 136. — *Hist. nummor. obsid.*, p. 72. — *Rec. gén. des monn. obsid.*, pl. XX, n° 5.

CHRONIQUE.

NOTICE NÉCROLOGIQUE SUR M. LE MARQUIS DE LAGOY.

M. A. de Longpérier, qui s'est chargé d'annoncer la mort de M. de Lagoy et d'offrir à sa mémoire un premier tribut de reconnaissance [1], veut bien me céder l'honneur d'entretenir, pendant quelques instants, les lecteurs de la *Revue* de l'homme dont la vie s'est écoulée au milieu de nos respects, et du savant dont nous cherchons à pratiquer les enseignements.

Louis-Roger-Xavier de Meyran, marquis de Lagoy, est né au château de Lagoy, près Saint-Remy, le 11 juillet 1789. Sa famille, originaire d'Arles, se distingue, entre les plus nobles et les plus considérables de la Provence, par les services qu'ont rendus, à diverses époques, ses membres, dans les rangs les plus élevés de l'Église, de l'armée et de la diplomatie. La baronie de Lagoy fut érigée en marquisat par Louis XIV, en récompense de la belle conduite d'Étienne de Meyran, qui avait représenté la France, en 1617, auprès de la Sublime Porte.

Je ne répéterai pas tout ce qu'ont dit de M. de Lagoy, le jour de ses funérailles, des écrivains distingués de la Provence [2]. Je rappellerai seulement que M. de Lagoy a religieusement pratiqué, à l'exemple de son père et de son aïeul, les vertus privées les plus pures; qu'il a constamment placé

[1] *Revue num.*, 1860, p. 248.

[2] *Éloge funèbre*, par M. Norbert Bonafous.—*Notice nécrologique*, par M. J. B. Gaut, et discours de M. Rouart.

au-dessus de tout, les jouissances de l'intérieur et le bonheur qu'il a trouvé, bien jeune, dans une union assortie; que son amour de l'indépendance lui a fait décliner toute fonction publique [1]; que son caractère, ferme et bienveillant à la fois, l'a tenu éloigné des coteries scientifiques et littéraires, et que, s'il a obtenu les succès de la publicité, ce n'est point qu'il les ait brigués, mais parce qu'ils sont venus à lui.

Le goût de l'art et le culte de l'antique étaient traditionnels dans la famille de M. de Lagoy. La riche collection de médailles, dont il nous a fait si souvent les honneurs avec une grâce extrême, avait été commencée par son père, député sous la Restauration, qui avait su, au milieu des travaux législatifs, pousser assez loin l'art du dessin et de la gravure, pour être attaché à l'Institut (Académie des beaux-arts) en qualité de correspondant. C'est à son grand-oncle maternel, le marquis de Méjanes, que la ville d'Aix doit une bibliothèque qui se distingue, entre toutes celles de province, par le choix de ses livres et la rareté de ses manuscrits [2].

M. de Lagoy avait donc été initié, dès sa première jeunesse, aux secrets de la numismatique; il n'a publié cependant un premier mémoire qu'en 1826, lorsqu'il avait déjà trente-sept ans [3]. L'extrême modestie, la sage réserve qui le distinguaient et rendaient son commerce si agréable, lui avaient fait com-

[1] Cédant au désir de ses concitoyens, M. de Lagoy est cependant entré au conseil municipal d'Aix en juin 1848, et n'en est sorti qu'en 1852, par démission.

[2] Le marquis de Méjanes, l'un des plus célèbres bibliophiles du dernier siècle, mort à Paris le 5 octobre 1786, avait légué, en outre, à la Provence diverses valeurs, dont le revenu, s'élevant à environ 5,000 livres, devait être employé à l'accroissement annuel de la bibliothèque que sa générosité ouvrait au public; une grande partie de ces valeurs fut confisquée en 1791, mais une rente de 2,000 fr. a continué d'être versée à l'administration de la bibliothèque par MM. de Lagoy.

[3] *Essai sur les médailles de Cunobelinus.* Aix, 1826, in-4°, une planche.

prendre que la science du passé exige de fortes études, et qu'il est toujours dangereux de se laisser entraîner dans le monde des hypothèses, par une intelligence trop ardente ou une plume trop facile.

Le début de M. de Lagoy fut ce qu'il devait être, une œuvre sérieuse qui le posa d'emblée au premier rang des numismatistes. Il venait de rendre à la Grande-Bretagne les monnaies marquées du nom d'un personnage historique, Cunobelinus, et de redresser ainsi la doctrine d'Eckhel [1], de Mionnet et de Sestini [2], qui, appliquant à la dernière époque ce que César avait dit des temps antérieurs et forçant la pensée de l'auteur des Commentaires, s'étaient persuadés que les Gaulois d'outre-Manche n'avaient pas eu de monnaies autonomes, et que leurs signes d'échange avaient uniquement consisté en cylindres et en anneaux de bronze ou de fer, jusqu'au complet établissement de l'administration romaine. Cette importante rectification ouvrit un champ tout nouveau aux investigations numismatiques, et bientôt on vit apparaître les monnaies de Ségonax, aïeul de Cunobelinus, et de son père Tasciovanus; puis toutes les richesses de la suite gallo-bretonne. On s'occupa de M. de Lagoy, de l'autre côté du détroit, et la Société des antiquaires de Londres lui envoya le titre de membre correspondant.

— En 1834 parut un second mémoire [3], beaucoup plus important encore que le premier, qui valut à M. de Lagoy le titre de

[1] *Doctrina nummorum*, t. I, p. 80.

[2] *Classes generales*, première édition, 1787. — Dans la seconde édition du même ouvrage, 1821, que ne connaissait pas M. de Lagoy, Sestini donne un chapitre à la Bretagne, et dit, en parlant des monnaies de cette contrée : « Mionettus descripsit omnes inter Regulos Gallicos sed *inconsulto*, dum Britannia repetit nummos suos. » Puis il indique les pièces appartenant à Camulodunum, à Verulamium et au roi Cunobelinus. Page 10, deuxième colonne.

[3] *Description des médailles inédites de Massilia, de Glanum, des Cœnicences et des Auscii.* Aix, 1834, in-4° de 40 pages, avec 2 planches renfermant 27 pièces très-habilement dessinées par l'auteur.

correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres). Avant d'analyser ce nouveau travail, il est bon de rappeler que le hasard, juste parfois, avait placé une des propriétés des Lagoy, cette famille d'antiquaires et d'artistes, à Saint-Remy, sur le territoire même de l'antique Glanum, ville dont parlent Pline et Ptolémée, et qui marque encore aujourd'hui sa place par des monuments de la belle époque romaine [1], et par une curieuse inscription du IVe siècle [2]. Un pareil sol ne devait pas être livré en vain à un mineur infatigable et habile, comme M. de Lagoy : de merveilleuses monnaies furent découvertes, recueillies et interprétées.

Le mémoire publié en 1834 fit connaître un monument tout nouveau et encore unique aujourd'hui, la belle pièce d'argent de style grec, portant d'un côté une tête de femme couronnée d'épis; de l'autre le taureau, symbole habituel du bronze marseillais, avec la légende ΓΛΑΝΙΚΩΝ. Ce bijou numismatique est une tétrobole du beau temps de la colonie phocéenne, frappée, soit par une sous-colonie de Marseille, soit par les Salyens, qui auraient imité la monnaie de leurs voisins. Suivant M. de Lagoy, la tête de femme représente Cérès, divinité tutélaire du fertile territoire de Glanum. Ajoutons que l'auteur, complétant le système du président de Fauris Saint-Vincens [3], avait habilement démêlé, dans le monogramme qui se lit au-dessus du taureau, la marque d'un monétaire ou d'un graveur de coins, qui travaillait en même temps pour l'atelier de Marseille.

Le second mémoire de M. de Lagoy donnait aussi la description de la monnaie d'argent des Cænicenses, ΚΑΙΝΙΚΗΤΩΝ [4], dont

[1] L'arc de triomphe et le tombeau monumental, qu'on admire aux portes de Saint-Remy, se distinguent par leur style et leur conservation.

[2] Cette inscription a été reproduite plusieurs fois. Cf. Papon, Caylus, Millin, Orelli, etc., etc.

[3] *Notice sur Jules-François-Paul de Fauris Saint-Vincens*, p. 12.

[4] Les Cænicences faisaient partie des cités latines de la Gaule narbonnaise. Plin., *Hist. nat.*, lib. II, cap. 4.

on ne soupçonnait pas l'existence avant lui, et dont il n'a jamais été retrouvé un second exemplaire.

Venait ensuite, sous la rubrique des *Auscii*, peuple d'Aquitaine, une jolie petite monnaie d'argent, également inédite, trouvée aux environs d'Alais, portant d'un côté une tête à gauche, de l'autre AVSC, entre les branches d'une croix.

Enfin à ces nouvelles merveilles numismatiques, M. de Lagoy a joint la description de plusieurs pièces de Marseille, de la plus haute antiquité, aux types du phoque, du griffon, du lion dévorant une proie et de la tête de Diane, avec creux au revers, exhumées, la plupart, à Glanum, et qui avaient échappé aux recherches de Fauris Saint-Vincens [1] et des autres numismatistes. Ces monnaies sont encore des plus rares aujourd'hui; elles appartiennent au VIe siècle avant Jésus-Christ, et forment la tête des collections monétaires de la célèbre colonie phocéenne. Le plus bel éloge qu'on puisse faire de cette partie du mémoire est de rappeler que, huit ans plus tard, l'académicien auquel nous devons un travail d'ensemble sur la numismatique narbonnaise [2], n'avait trouvé aucun type nouveau pour les trois premières époques du monnayage marseillais (600 avant J. C.).

— En 1837 M. de Lagoy consacra de nouvelles pages à la numismatique gauloise [3]. Ce travail, qui n'embrasse pas moins de trente-six peuples ou chefs divers, serait trop long à analyser. Les articles qui ont été le plus remarqués lorsqu'il parut, sont les suivants :

1° Rétablissement de l'ethnique du roi des Sotiates, qui fut vaincu par Crassus;

[1] Voir les planches qui font suite à la *Notice sur Paul de Fauris Saint-Vincens.*

[2] L. de La Saussaye, *Numism. de la Gaule narbonnaise.* Blois, 1842, grand in-4°.

[3] In-4°, Aix, 1837, 48 pages, 1 planche.

2° Description du bronze inédit des Samnages ou Samnagenses, portant d'un côté le taureau de Marseille avec ΣΑΜΝΑΓΗΤ, de l'autre la tête d'Apollon avec ΑΣΤΙΚΟ, pour Ἀστικός, désignation qui convient à une divinité topique;

3° Rectification au sujet d'une rare monnaie du cabinet Tochon d'Annecy, appartenant aujourd'hui à M. de Saulcy. On avait toujours lu sur cette pièce, OKIPT, mot dont on avait vainement cherché le sens. M. de Lagoy, par une heureuse inspiration, prit la légende à rebours et y retrouva le nom des *Tricorii*, peuple qui paraît avoir habité la vallée du Drac, aux environs de Gap. L'auteur suppose que cette belle pièce a été frappée par les Massaliotes, quand la cité des Tricorii tomba entre leurs mains, au temps de César;

4° Attribution aux *Voconces* d'une petite monnaie d'argent du musée Calvet, classée jusqu'alors aux incertaines de la Gaule, et portant d'un côté une tête à gauche, de l'autre un cheval, sous lequel se lisent les deux syllabes VOOC. Cette restitution, basée sur l'habitude qu'avaient les Gaulois de redoubler certaines voyelles, a été adoptée par M. de La Saussaye [1];

5° Confirmation de l'opinion de Bouteroue et classification définitive à l'Éduen Litavicus, d'une monnaie d'argent qu'Eckhel, Sestini et Mionnet avait rejetée parmi les incertaines;

6° Description d'une belle monnaie éduenne, au revers de l'ours, sur laquelle on lit EDVIS.

Les importantes conquêtes numismatiques que nous venons de rappeler sont désormais acquises à la science, et si un très-petit nombre des attributions proposées par M. de Lagoy, telles que celles du BRIGIOS, du VANDIILOS et du CARSICIOS, ont été contestées depuis, il faut se rappeler que la numismatique gauloise naissait à peine en 1837, et que les ouvrages d'en-

[1] *Num. de la Gaule narbonnaise*, p. 133.

semble de Lelewel et de La Saussaye n'avaient pas encore paru.

— Les monnaies mérovingiennes devaient avoir leur tour. Le quatrième mémoire traite de cette branche importante de notre numismatique nationale [1], et fait connaître, outre plusieurs tiers de sou d'or, vingt-six deniers d'argent du plus haut intérêt, exhumés à Glanum. L'apparition d'un aussi grand nombre de deniers de la première race, lorsqu'on n'en avait découvert jusque-là que des exemplaires isolés, fut un véritable événement et me fit revenir, pour ma part, sur ce que j'avais dit de trop absolu au sujet de l'emploi de l'or, comme monnaie légale, sous les Mérovingiens [2].

— J'ai hâte de passer à l'une des études les plus remarquables que nous ait laissées M. de Lagoy. Je veux parler de sa monographie des monnaies ostrogothes en bronze et en argent [3].

On s'est occupé depuis longtemps, de ce côté-ci des Alpes, des monnaies frappées en Italie sous la domination des Goths (493-552). Le baron Marchant avait expliqué quelques-uns des monogrammes que présentent les pièces d'argent de cette série; Lelewel en avait déchiffré d'autres; mais il était réservé à l'antiquaire d'Aix de faire sur l'argent et le bronze ostrogoths un excellent travail, qui a grandement servi à l'ouvrage publié plus tard par M. Friedländer [4].

Après le monnayage des Ostrogoths, l'auteur fait connaître une mince pièce mérovingienne, en argent, de Childebert III (695), où il reconnaît le sixième du denier.

[1] *Description de quelques monnaies mérovingiennes*, in-4° de 30 pages, 1 planche. Aix, 1839.

[2] *Considération sur la monnaie à l'époque romane*, passim. — *Études num. sur une partie du Nord-Est*, p. 23.

[3] *Explication de quelques médailles à un monogramme des rois goths d'Italie*. Aix, 1843, in-4°, 23 pages, 2 planches.

[4] *Die Münzen der Ostgothen*. Berlin, 1844.

— Viennent ensuite des mélanges numismatiques [1] qui parurent en 1845, et où l'on remarque :

1° Un médaillon de Tibère, avec la légende TI. CAESARI AVGVSTO D. D. COL. K, laissé par Goltzius, Erizzo, Tristan, Occo, Morell, etc., etc., parmi les monuments des colonies inconnues. M. de Lagoy démontre l'existence d'un K à la fin de la légende, et considère la pièce comme frappée par décret des décurions de Carthagène (Carthago-nova), dans la Tarragonaise, sans faire connaître toutefois les motifs qui l'ont déterminé à ne pas la donner à Carthage ;

2° Un bronze gaulois très-curieux, mais fruste, sur lequel il lit..... RCANTORIX. Un autre exemplaire de la même monnaie, trouvé avec des pièces analogues portant ROVECA [2], acquis aujourd'hui par M. de Saulcy, confirme en grande partie cette lecture, qui avait été contestée. La légende se compose du mot CANTODAN, précédé de l'article AR ;

3° Un statère, imité de ceux de Philippe de Macédoine, mais remarquable par une sorte de tige qui traverse le visage, et par une contremarque représentant un sanglier. La description de cette pièce est accompagnée de considérations très-justes sur la possibilité de répartir les statères du type grec entre les diverses contrées de la Gaule, au moyen des symboles accessoires qu'ils présentent;

4° Des consulaires inédites;

5° Des petits bronzes de Gelimer, roi des Vandales; d'Amalaric, roi des Wisigoths, de Childebert Ier, de Théodebert, etc., etc.;

6° Un triens mérovingien d'Agaune.

[1] *Médailles inédites grecques, gauloises, romaines et du moyen âge.* Aix, 1845, in-4°, 38 pages, 2 planches.

[2] Cf. *Revue num.*, 1859, p. 102, art. de M. de Longpérier ; 1859, p. 316, et 1860, p. 348, articles de M. de Saulcy.

— En 1847 et en 1856, M de Lagoy revient à son sujet favori, la numismatique gauloise [1], et décrit un nombre considérable de pièces d'argent, imitées des deniers ou plutôt des quinaires consulaires, au type de la tête casquée d'un côté, et des Dioscures à cheval de l'autre; remarquant que ces pièces, toujours du même type, se distinguent les unes des autres par les légendes, il admet qu'elles ne constituent pas un monnayage unique, mais qu'elles ont été, au contraire, frappées dans un but commun, par divers peuples. Partant de cette donnée, un heureux numismatiste, M. de Saulcy, y a reconnu, depuis, le monnayage de la ligue contre Arioviste. M. de Lagoy rétablit parfaitement la légende du n° 1 : CN. VOLVNT, qu'une mauvaise conservation avait fait considérer par M. de La Saussaye [2] comme le nom des Voconces, et où Mionnet, Lelewel et Duchalais n'avaient pas aperçu le point qui la sépare en deux. Ces mots CN. VOLVNT. désignent un client de la famille Pompeia.

C'est dans cet essai que parut la monnaie où M. de Lagoy voit non EBVROV, mais EBVRON, et qu'il classe par conséquent aux Eburons. Tous les lecteurs de la *Revue* connaissent le long débat qui s'est élevé à ce sujet [3], et auquel je n'apporterai pas mon opinion avant qu'il m'ait été donné d'examiner de nouveau cette pièce avec plus de soin que je ne l'ai fait à Aix, à une époque où je ne m'occupais pas particulièrement de la numismatique des Gaules.

—En 1849, l'auteur a publié un savant travail sur l'armement et les instruments de guerre gaulois, tels que les font connaître les figures des monnaies de nos pères et les trophées des de-

[1] *Essai de monographie d'une série de médailles gauloises d'argent au type des Dioscures.* Aix, 1847, in-4°, 28 pages, 1 planche. — Supplément. Aix, 1856, in-4°, 16 pages, 1 planche.

[2] *Num. de la Gaule narbonn.*, pl. XVI, fig. 2.

[3] Article de M. de Witte, *Rev. num.*, 1856, p. 68.

niers consulaires[1]. Il relève une erreur de Duchalais, qui avait pris pour un lituus militaire le carnyx qui se voit sur la monnaie de *Dubnoreix*, et auquel s'applique si bien la description d'Eustathe; il donne ensuite des explications sur la manière dont les guerriers portaient et rattachaient le *sagum*, et étudie la forme du torques, du sanglier-enseigne, du javelot ou *matara*, de l'épée qui se portait au côté droit, du long bouclier dont parle Virgile, etc., etc.

— La série des travaux numismatiques de M. de Lagoy, publiés à Aix, se termine par une brochure[2] où, après avoir donné de précieux renseignements sur l'écriture monogrammatique en Grèce, à Rome, dans l'empire d'Occident et chez les Mérovingiens, il fait connaître des monogrammes nouveaux de Marcien, de Jules Nepos, de Léontius, de Gondomare, roi des Burgundes, d'Amalaric, roi des Wisigoths L'auteur examine dans cette brochure l'attribution faite à l'Armorique par Ch. Lenormant, des *trientes* aux noms de Justin et de Justinien, dont le revers porte un monogramme composé des lettres ARM. Suivant lui, les tiers de sou en question appartiennent au midi de la France, et ce n'est pas un nom de peuple qu'il faut y chercher, mais bien un nom d'homme; placé à ce nouveau point de vue, il admet que le monogramme renferme un L, formé de la barre de l'A et d'un des jambages de l'M, et appartient à Amalaric.

M. de Lagoy a publié dans la *Revue numismatique* plusieurs articles que distinguent, comme on l'a dit avec justesse, « une « discussion sobre, mais complète, et un style si précis, qu'il

[1] In-4°, 38 pages, 1 planche. Aix, 1849.

[2] *Recherches sur l'explication des monogrammes de quelques médailles inédites des derniers temps de l'empire d'Occident et de l'époque mérovingienne*, in-4° de 16 pages. Aix, 1856.

« serait difficile d'y ajouter ou d'en retrancher un seul mot[1]. » Ces travaux sont plus connus du monde savant que ceux qu'il a fait imprimer à Aix pour un petit nombre d'amis. Je me bornerai à les énumérer; leurs titres suffiront pour faire juger de leur importance.

1837. *Sur la médaille gauloise attribuée à Tasget; Attribution d'une médaille de bronze à la ville de VISVNTIVM.*

1839. *Médaille de BRIGANTICVS, roi de Galatie; — Attribution d'une médaille d'argent à Cosio ou Cosium (Bazas); — Sur la médaille IVDEA NAVALIS.*

1840. *Magusa ou Magusum, ville des Bataves.*

1841. *Médaille bilingue gréco-celtibérienne; — Attribution d'une médaille gauloise de bronze à Virinn, Vissec, dans le Gard; — Tiers de sou de Clotaire, frappé à Arles.*

1842. *Attribution de deux médailles d'argent aux Belindi.*

1844. *Évaluations pondérales sur les monnaies.*

1846. *Monnaies primitives de Massilia; — Rectification numismatique sur le type d'une monnaie de Sagunte.*

1847. *Attribution d'une nouvelle médaille aux Anatilii, peuple situé aux bouches du Rhône.*

1849 *Découverte de monnaies de bronze de Marseille.*

1853. *Tétradrachme de Vonones II.*

1855. *Mélange de quelques médailles arsacides et gauloises; — Médaillon d'argent de Valérien et de Gallien.*

1857. *Médailles gauloises.*

1858. *Description de plusieurs fiertons ou poids monétaires.*

1859. *Attribution de quelques médailles inédites au monnayage primitif des Arabes, à Alexandrie.*

La *Revue numismatique* belge s'est empressée également d'ouvrir ses colonnes au savant qui vient de nous être enlevé,

[1] M. Norbert Bonafous, *Éloge funèbre.*

et a reçu de lui, en 1858, la description d'une pièce de plaisir, en bronze, aux noms de Rodolphe et de Hugues.

M. de Lagoy a beaucoup imprimé; mais, je le répète, il tenait peu à la publicité et aux succès qu'elle n'a jamais manqué de lui procurer. C'est dans la correspondance intime que son esprit élevé se plaisait à prendre essor. Plusieurs numismatistes gardent précieusement ses lettres, où des points intéressants sont toujours traités avec la supériorité qui lui appartenait. M. de La Saussaye et M. de Barthélemy en possèdent un grand nombre. Entré plus tard en relations avec ce savant regretté, j'ai encore trouvé dans ses lettres, dont la dernière est de la fin de 1859, les plus utiles enseignements; mais c'est à son vieil ami M. F. Soret, l'orientaliste de Genève, qu'ont été adressées, pendant vingt ans, ses communications les plus intimes [1].

Le 16 avril dernier, l'éminent archéologue que nous pleurons, a terminé, entouré des siens, une noble et savante vie. Quelques instants avant sa mort, avec le calme de l'homme de bien et du chrétien, il a voulu s'occuper encore des sujets qui

[1] Voici ce que m'écrivait il y a quelques jours M. F. Soret, que je ne puis mieux faire que de citer textuellement : « Nous nous faisions part réciproquement de nos découvertes, de nos observations, de nos doutes; nous nous tenions au courant des travaux de nos confrères. Les lettres du marquis sont « très-instructives, parce qu'un assez grand nombre de numismatistes et d'archéologues s'adressaient à lui pour le consulter; plusieurs d'entre eux ont « largement utilisé dans leurs publications les renseignements que leur correspondant ne leur refusait jamais, lors même qu'il se privait par là du « plaisir de publier lui-même ses découvertes. A cet égard, il était d'une libéralité rare et d'une grande modestie. Ses observations sur les allures des « hommes de science sont quelquefois très-piquantes, mais jamais malignes. « Ses lettres intimes conservent la tournure spirituelle de sa conversation, « mais on retrouve à chaque page les preuves de la sensibilité de son âme, « de son amour pour la vie des champs, de son attachement pour les siens « et pour quelques amis. »

lui étaient chers, et, par une dernière disposition, il a légué à la ville d'Aix plusieurs œuvres estimées de peintres provençaux, et la précieuse collection des eaux-fortes de son père. Sa magnifique suite numismatique, dont font partie presque sans exception les raretés qu'il a publiées, appartient aujourd'hui à Mme la marquise douairière de Lagoy, née de Castellane; plus précieux dépôt ne pouvait être en meilleures mains.

CHARLES ROBERT.

Paris, le 30 mai 1860.

Au moment où nous mettons cette feuille sous presse, la famille de M. Jules Renouvier nous apprend que cet archéologue distingué vient de mourir à Montpellier, où il était à peine de retour d'un de ces voyages annuels consacrés à l'étude des anciens maîtres graveurs, sur lesquels il a publié tant de remarquables écrits. M. Renouvier savait conduire à bonne fin ses œuvres relatives à l'histoire de l'art sans négliger ses recherches numismatiques; il laisse de profonds regrets parmi les amis nombreux et sincères que lui avaient attachés son caractère aussi honorable que bienveillant, son instruction solide et variée, et la constante obligeance avec laquelle il s'intéressait aux travaux de tous ceux qui faisaient appel à son érudition.

A. L.

27 septembre 1860.

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS.

LETTRES A M. A. DE LONGPÉRIER

SUR

LA NUMISMATIQUE GAULOISE.

Septième article. — Voir le n° 6 de 1858, p. 437; le n° 5 de 1859, p. 313; le n° 6 de la même année, p. 401; le n° 3 de 1860, p. 164; le n° 4 de la même année, p. 249, et le n° 5, p. 345.

XI.

Ligue gauloise contre l'invasion germaine et helvétique.

Mon cher ami, tu connais fort bien la nombreuse série de quinaires gaulois d'argent au type de la tête de Pallas et du cavalier armé. Sans aucun doute tu as lu plus d'une fois tout ce qui a été écrit au sujet de ces intéressants petits monuments, sur l'origine desquels plane encore un doute profond. Ce n'est point ici le lieu d'analyser en détail toutes les idées émises à propos de ces monnaies; l'exposé serait beaucoup trop long, et d'ailleurs cette analyse trouvera sa place plus tard. Je veux tout simplement te faire part aujour-

d'hui de l'attribution que je crois vraie et que j'ai adoptée comme telle, pour cette série de nos monnaies nationales. Si je me trompe, ce qui n'est guère que le fait de ceux qui cherchent et qui produisent leurs idées, je serai, comme toutes les fois que cela m'est arrivé, heureux d'avoir fourni une occasion de rectifier une erreur émise par moi. Ceci dit, j'entre en matière.

Commençons d'abord par établir un fait qui domine tous les autres, c'est que ces monnaies, calquées sur le système monétaire des Romains, puisqu'elles offrent le même poids et pour ainsi dire les mêmes types que les quinaires de la République, sont antérieures, d'aussi peu que l'on voudra, mais enfin antérieures aux expéditions de César *conquérant* dans les Gaules, c'est-à-dire à celles qui ont suivi la campagne d'*allié* de l'année 58 avant Jésus-Christ, contre les Helvétiens d'abord, et ensuite contre Arioviste et ses Germains. En effet, il paraît inadmissible que ces types aient été choisis par un groupe de peuplades gauloises quelconques, postérieurement au premier événement qui devait faire détester le nom romain de tous ceux que l'asservissement menaçait.

Les pièces en question sont donc certainement antérieures à la première tentative de conquête de César, c'est-à-dire à l'année 57 avant Jésus-Christ.

Cette limite inférieure d'âge une fois posée, est-il possible d'en déterminer une seconde? C'est ce que nous allons essayer de faire. Dans le groupe intéressant de monnaies dont je m'occupe, il en est qui ont été émises par un personnage nommé Voluntillus, et qui offrent ce nom isolé d'abord, puis précédé du prénom de Cneius emprunté à la gens Pompéia. Ce Cneius Voluntillus était donc un client de Pompée, comme Durat et Togirix furent clients de la gens

Julia. Ce fut en l'an 77 que Cn. Pompée marcha à la tête d'une armée considérable contre Sertorius, qui s'était emparé de la Province; il le battit et séjourna quelque temps à Narbonne; de là il se rendit en Espagne, d'où il revint passer dans la Gaule l'hiver de l'année 76. Voilà certainement l'époque supérieure à laquelle on peut admettre l'apparition parmi les Gaulois de clients de la gens Pompéia, clients qui se multiplièrent, puisque nous savons, par exemple, qu'une famille nombreuse de ces Pompéïens gaulois habitait Vésone, la capitale des Petrucorii.

Ainsi, il faut trouver dans les vingt années comprises entre 77 et 57 avant Jésus-Christ la cause et l'époque d'émission de la série des quinaires gaulois au cavalier armé.

Il n'est guère possible, on en conviendra, que la révolte ardente des Allobroges, sous les ordres de Catugnat (62 av. J. C.), ait donné lieu à la fabrication d'espèces empreintes des types adoptés par un ennemi abhorré. Il nous faut donc chercher un autre événement qui nous explique une émission de monnaies gauloises si clairement romanisées.

Depuis un demi-siècle déjà, les Germains renouvelaient à chaque instant des invasions sur les terres formant la rive gauche du Rhin. Ils n'attendaient qu'un prétexte pour se ruer sur les provinces gauloises qui leur offraient un climat plus doux, une vie plus facile. L'ambition et la rivalité de quelques grandes peuplades ne tardèrent pas à leur fournir ce prétexte si impatiemment cherché. La nation des Édues, par calcul bien plus que par servilité, avait su se concilier l'affection de la République. Elle avait reçu le titre de sœur et d'amie du peuple romain, au moment même où la race Arverne se voyait décheoir et perdait la suprématie qu'elle avait longtemps exercée sur toute la Gaule libre encore. Les

Édues, à leur tour, étaient devenus les arbitres souverains de la confédération gauloise, ou du moins de toute cette partie du pays qui avait droit, suivant César, à la qualification de celtique. Cette suprématie des Édues était loin de s'exercer sans tiraillements, et le sénat de Bibracte soulevait contre lui, comme à plaisir, des haines dont il devait bientôt sentir cruellement le poids. Ainsi les Séquanes, poussés à bout, s'allièrent étroitement avec les Arvernes, et parvinrent à organiser une ligue contre la domination éduenne, en nourrissant l'espérance de reconquérir la suprématie qui leur avait échappé. Comme les Édues, suivant toute apparence, pouvaient compter sur l'assistance romaine, les Séquanes, afin de contre-balancer une intervention aussi redoutable, eurent la malencontreuse idée de s'adresser aux Germains d'outre-Rhin. Ceux-ci n'eurent garde de laisser échapper une si belle occasion de se mêler aux affaires gauloises. Arioviste, chef de ces sauvages guerriers, s'empressa de franchir le Rhin, avec quinze mille hommes d'élite, et vint se mettre à la solde des Séquanes. La guerre éclata aussitôt, mais elle fut courte; les Édues furent complétement battus dans deux batailles terribles, où ils perdirent toute leur noblesse, tout leur sénat, toute leur cavalerie (Cæsar, l. I, cap. 31). Ils se virent contraints d'accepter les conditions les plus humiliantes pour obtenir la paix, et ce fut alors que leur vergobret, le druide Divitiac, partit seul pour Rome, afin d'implorer, pour sa malheureuse nation, la protection de la République.

Les Séquanes, vainqueurs, ne tardèrent pas à regretter amèrement leur victoire; ils avaient cru acheter des mercenaires, ils s'étaient donné des maîtres insatiables et sans pitié. Arioviste leur déclara qu'il se trouvait bien en Séquanie, et qu'il y resterait; plus de cent mille guerriers

germains étaient venus se ranger autour de ses étendards, et il commença par se faire attribuer en toute propriété le tiers des terres de la Séquanie, en ayant soin d'exiger la cession des plus fertiles. Bientôt réduits au désespoir, les Séquanes implorèrent les Édues et les supplièrent d'oublier les funestes querelles qui avaient ruiné leurs deux cités. La guerre s'alluma aussitôt, et les Édues, réunis aux Séquanes, finirent par être écrasés auprès d'Amagetobria. Les résultats de cette nouvelle victoire furent un asservissement plus cruel encore, la cession de moitié de ce qui restait de terres aux Séquanes, et la remise, comme otages, entre les mains d'Arioviste, de tous les enfants des premières familles séquanes et édues. Ce fut vers cette époque que le bruit se répandit rapidement jusqu'à Rome, de l'invasion de la Gaule projetée par les Helvétiens. Rome comprit tout ce que ce mouvement avait de menaçant, et elle se hâta d'organiser une ligue de cités gauloises capable de résister à ces nouveaux ennemis, et au besoin de délivrer la terre celtique des Germains, ses premiers envahisseurs. On eut l'adresse de dissimuler aux yeux d'Arioviste cette seconde partie secrète du traité d'alliance offensive et défensive conclu entre le sénat romain et les cités gauloises. Arioviste laissa faire, pensant que pendant que les intéressés seraient absorbés par la guerre qui allait éclater, il lui serait plus facile de s'impatroniser plus solidement encore sur les terres qu'il regardait comme sa conquête, et d'en faire à son profit une province comme celle que les Romains s'étaient appropriée.

Il est inutile de te rappeler, mon cher ami, la relation si éminemment dramatique de la première campagne de César, campagne dans laquelle il refoula tour à tour les Helvétiens et les Germains au delà du Rhin et du Jura.

Tu as compris que c'est à la ligue gauloise, nouée par les soins du sénat romain, que je propose, avec toute confiance, d'attribuer l'émission des quinaires d'argent au type du cavalier. C'est là, je crois, une attribution qui se démontre d'elle-même. Probablement on peut faire remonter l'origine de cette fabrication de monnaies uniformes à la première ligue qui fut écrasée près d'Amagetobria (en l'an 63 av. J. C.). Les quinaires gaulois au type du cavalier auraient ainsi servi de monnaies de confédération jusqu'à l'invasion helvétienne (58 av. J. C.), c'est-à-dire pendant cinq années consécutives; et ceci expliquerait à merveille, à ce qu'il me semble, les différences de style et de fabrique que l'on remarque dans les pièces appartenant à la même cité, aussi bien que la succession des chefs différents inscrivant leur nom sur les monnaies d'une seule et même peuplade. Je livre cette hypothèse à ton appréciation.

Quoi qu'il en soit, je désire te donner l'énumération de toutes les variétés de types et de légendes que j'ai pu recueillir dans les ouvrages de numismatique et dans ma propre collection. Mais avant tout, permets-moi de te rappeler que plusieurs trésors considérables, composés de ces curieuses monnaies au cavalier, ont été déterrés à Lyon et à Valence. Les pièces composant ces dépôts avaient très-peu circulé; elles étaient d'une excellente conservation, mais le plus souvent d'une fabrication très-négligée. Des spécimens de presque toutes les variétés se retrouvent isolément dans une grande partie de la France, c'est-à-dire dans tout l'Est et vers le Midi. Ceux-là, quand ils sont d'argent pur, sont généralement usés, et ont évidemment circulé longtemps; le plus souvent ils sont fourrés, et sont par conséquent des produits de l'industrie des faux monnayeurs.

Enfin de la présence à Lyon de plusieurs trésors composés

de ces monnaies, nous pouvons conclure que ce n'est pas loin de cette ville qu'eut à agir la confédération qui émettait ces quinaires à l'apparence romaine. Or la Séquanie était proche. D'un autre côté, la négligence de fabrication des pièces en question en fait, en quelque sorte, des monnaies de guerre.

Passons à l'énumération des variétés.

Ligue gauloise contre Arioviste et les Helvétiens.

Pièces de ma collection :

1. AMBILL devant une tête de chef, avec casque à crinière. ℞. Cavalier; à l'exergue, EBVRO.
2. AMBIL. Tête de Pallas. ℞. EBVRO.
3. AMBILO. ℞. EBVRO.
4. AMBILLI. (Derrière la tête.) ℞. EBVRO.
5. *Id.* ℞. EBVRO.
6. Légende hors du flan. Incus : VRE. ℞. EBVRO.
7. RICAT. Devant la tête casquée. ℞. EBVRO.
8. RICAT. Derrière la tête. ℞. EBVRO.
9. DVRNAC. Tête. ℞. EBVRO. (Fourrée.)
10. DVRNACVS. Tête. ℞. DONNVS. (Argent pur et fourrée.)
11. DVRNACOS. Tête. ℞. AVSCRO. (Argent pur et fourrée.)
12. Légende hors du flan. (A-t-elle existé ?) ℞. AVSCROCOS.
13. BR—I. Devant la tête. ℞. BRI.
14. Autre style. Pièce incuse et confuse devant la tête. ℞. BRI.

15. *Rien* devant la tête.	℞. B(RI). (Le haut de l'R est très-visible.)
16. BRIC. Pas de collier de perles.	℞. COMAN. On voit les deux pieds du cavalier.
17. BRICO.	℞. COMA. On ne voit pas les deux pieds.
18. BR.	℞. Légende non portée.
19. BR—I. (Probablement ⁂.)	℞. CO—MA.
20. BR—I. A cheval sur le grènetis.	℞. C—OMA.
21. BR—I. Collier de perles.	℞. COMΔ.
22. BR—I. A cheval sur le grènetis.	℞. COMΔ.
23. BR—I.	℞. (C)—OMΔ.
24. BR—I. ⁂	℞. COMA.
25. Légende non portée.	℞. (C)—OMA.
26. B(R—I). ⁂	℞. CO—MΔ.
27. On ne voit que BR. ⁂	℞. CO—MΔ.
28. Cavalier. COMA. Le tout incus.	℞. COMA. Cavalier.
29. COSII.	℞. COMAN. On voit les deux pieds. (Argent et fourrée.)
30. Sans légende.	℞. COM.
31. Sans légende.	℞. COMA.
32. Tête. OMA incus.	℞. COMA.
33. (C)OMA. Devant la tête.	℞. C—OMA.
34. Sans légende.	℞. MA. (?)
35. Sans légende.	℞. (COM—A entre les pieds de devant).
36. Sans légende.	℞. COMA.
37. VIID. Le V sous le nez.	℞. COMA.
38. V(IID). Le V sous le menton.	℞. CO....
39. VIID.	℞. COMA.
40. COOV.	℞. (C)—OMA.

41. COOV. ℞. COV.
42. Rien ; O devant le nez. ℞. COVI.
43. COOV. Double surfrappe.
44. ? BI. ℞. .N V.... (Cn. Vol.)
45. ROVV. (Lisez MOR.) ℞. V—OLVN.
46. ROW. (Lisez MOR.) ℞. VOLVN.
47. ROVV. (Lisez MOR.) ℞. CN.VOL.
48. Manque. ℞. CN—VOL sans point.
49. Rien. ℞. CAL.
50. ROVV. ℞. CAL.
51. Devant la tête CAL incus. ℞. CAL.
52. Non marqué faute de flan. ℞. CVL.
53. MOR. ℞. CAL.
54. VIRODV. ℞. TVROCA.

Collection de La Saussaye :

55. PETRVCORI. ℞. ACINCOVEPVS.

Collection de feu M. le marquis de Lagoy :

56. COSII. ℞. CALITIX.
57. AMBILI. Derrière la tête. ℞. EBVRO.
58. DVRNAC. ℞. EBVRON.

Voici maintenant quelques considérations que m'inspire l'étude de cette suite monétaire.

1° Pour moi, les monnaies à la double légende AMBIL, AMBILO, AMBILL, AMBILLI et EBVRO, sont vraisemblablement frappées par le fameux Ambiorix de César ; le nom de ce héros aura été altéré comme d'habitude par les Romains ; il s'appelait en réalité Ambilorix ou Ambilliorix. Il va sans dire que les quinaires n° 1 sont les plus anciens de tous ; le peu d'exemplaires que j'en connais est assez usé,

et ceux qui proviennent de la grande trouvaille de Lyon sont beaucoup moins bien conservés que tous les autres.

2° Les quinaires à la légende RICAT appartenaient à un autre chef éburon, qui s'appelait probablement Riganticus.

3° La rare pièce à la double légende DVRNAC et EBVRO me paraît appartenir à un troisième chef éburon du nom de Durnacus.

Les Éburons avaient plusieurs chefs à la fois, puisque César nous mentionne en même temps Ambiorix et Cattivolcus comme marchant à la tête de cette peuplade guerrière. Il n'y a donc rien que de très-naturel à trouver sur des monnaies éburonnes avec le nom d'Ambiorix les noms de Riganticus et de Durnacus, chefs dont il n est plus question au moment où Cattivolcus paraît au pouvoir ; probablement ils avaient péri dans les guerres meurtrières auxquelles ils prirent part.

4° Les quinaires à la double légende de DVRNACVS DONNVS, et DVRNACOS AVSCRO ou AVSCROCOS sont, pour moi, des monnaies émises en commun par deux chefs alliés. L'un est l'Éburon Durnacus que nous avons mentionné tout à l'heure ; les deux autres sont un Donnus, qui n'est très-probablement que le petit roi, père de Cottius, que nous trouvons mentionné dans l'inscription de l'arc de Suze, et un Auscrocos dont la nationalité nous est inconnue.

Remarquons en passant la terminaison en *us* des noms Durnacus et Donnus, placés sur des pièces que nous supposons émises dans le voisinage immédiat des Romains, tandis que nous lisons Durnacos sur les quinaires frappés, je ne saurais dire pour quelle peuplade, par un chef nommé Auscrocos.

5° La série des quinaires variés présentant le nom de COMAN est très-considérable. De quel pays ce personnage était-il roi ? nous ne le savons pas. Nous trouvons ce nom accompagné des légendes certainement géographiques BR, BRI, BRIC, BRICO, COSII, VIID et COOV. Parfois on voit des deux côtés de la pièce le nom *Coman*, ou le nom *Bri*, ou parfois encore on ne lit qu'au revers le nom de *Coman*, le côté de la tête ne comportant pas de légende.

Je ne me hasarderai pas à proposer des applications plus ou moins vraisemblables de ces différentes légendes, et je me bornerai à faire remarquer que de même que la légende EPAD s'applique au nom *Epasnactus*, la syllabe VIID pourrait peut-être se lire Ves (ontio), aussi bien que représenter l'abbréviation du nom des Védianticns.

La légende BR, BRI, BRIC ou BRICO (cette dernière existe bien réellement et j'en possède un bon exemplaire [1]), ne me paraît pas représenter Brigantium (Briançon) précisément à cause de la forme BRICO. Serait-ce Bricomagus pour Brocomagus ou Breucomagus, la Brumatte d'Alsace, ainsi que le pensait Bouteroue? C'est fort douteux. D'ailleurs, *à priori*, je suis disposé à chercher autre chose que des noms de ville dans les légendes gauloises, bien qu'il y ait quelques exceptions certaines, mais en bien petit nombre, par exemple pour Sens et Rouen, Agedincum et Ratumagus. Je rappellerai la légende des pièces de cuivre d'Epasnactus, le chef arverne, sur lesquelles on lit CICIIDV.

[1] Duchalais (*Descript. des méd. gaul.*, p. 271) décrit une monnaie portant les légendes BRICCA-COMA, et fait remarquer que Bouteroue lisait BRICCO sur une pièce semblable; mais c'est une erreur. Bouteroue (p. 52) donne la légende BRICO. C'est la légende BRICCA qui n'existe pas réellement. Pellerin avait lu BRICCIT. La monnaie n'offre que BRI ; le reste se compose de boucles de cheveux et de pendants du collier de la tête casquée.

BRI. Peut-être y a-t-il quelque liaison entre cette légende et celles de nos quinaires d'argent.

La légende COSII, qu'il faut assurément lire COSE, n'a certainement rien de commun avec le Cossium des Vasates. C'est tout ce que j'aurai à en dire.

Enfin, la légende COOV, qui accompagne au revers la forme COV ou COVI, est, jusqu'à présent, lettre close pour moi.

Quant au nom Coman, il ne paraît pas pour la première fois sur nos médailles. Lorsqu'une colonie phocéenne, conduite par Euxène, vint fonder Marseille, elle aborda sur le territoire des Ségobriges, peuplade gauloise, dont le chef s'appelait Nannos. Euxène épousa la fille de ce Nannos et reçut en dot le territoire sur lequel il était venu prendre terre. Le fils et successeur de Nannos s'appelait Coman, ainsi que tu l'as déjà rappelé à propos de nos monnaies [1]. Ce nom n'est donc pas d'une forme étrange et qui doive nous étonner.

6° La pièce sur laquelle on lit très-distinctement BI au droit, et N V..... au revers, est dans un état peu satisfaisant, par suite de la négligence avec laquelle elle a été fabriquée. Tout ce que j'en puis dire, c'est que la syllabe BI, qu'on serait tenté d'appliquer aux Bituriges, pourrait bien n'être qu'une fin de légende, et que l'N et le V du revers rappellent la légende CN. VOL du Cneius Voluntillus dont j'ai déjà parlé et dont je vais parler de nouveau.

7° Le nom VOLNT pour Voluntillus se trouve écrit ainsi sans prénom ou abrégé en VOL lorsqu'il est précédé du prénom Pompéien CN. Cneius. Du côté de la tête de Pallas paraît constamment la légende ROW, ou mieux ROVV,

[1] *Revue num.*, 1856, p. 86.

dans laquelle on a proposé de voir le nom de Rome, altéré par le graveur. Cette supposition ne peut être soutenue, et je ne m'y arrêterai pas.

Si maintenant nous remarquons que cette même légende ROVV se retrouve sur les quinaires offrant au-dessous du cavalier l'abbréviation de CAL, et que de plus sur de très-beaux exemplaires de cette dernière variété, ROVV est remplacé bien nettement par MOR, nous serons fort tenté de voir le nom des Morins, ou des Armoricains sur toutes ces pièces.

M. de Lagoy proposait, en désespoir de cause, de chercher dans la légende CAL la syllabe initiale du nom gaulois de Grenoble : Cularo ou Calaro. Il eût été bien plus rassuré en proposant cette attribution s'il eût eu entre les mains l'exemplaire que je possède et sur lequel on voit très-nettement l'A remplacé, sans doute par une faute de gravure, par un V. Et cependant, je ne crois pas à cette explication, parce que je veux bien croire à la présence de deux noms de chefs sur la même pièce gauloise, tandis que je ne crois pas du tout à la présence de deux légendes géographiques. Pour moi donc CAL est un nom d'homme. Est-ce le CALITIX du quinaire à la légende COSII, publié par M. de Lagoy? J'en doute, quoique cette identification soit bien tentante.

Quant au Cneius Voluntillus de nos médailles, Duchalais a pris la peine de rechercher dans le *Recueil épigraphique* de Muratori les inscriptions qui le présentent. Or, il rencontre sous les numéros M.D.LXVIII, n° 4, et M.CD.XXV, n° 2, les inscriptions suivantes :

DIS MANIB
CN. VOLVNTILLO
SOPHRO.
VOLVNTILLA RODINE
PATRONO BENEMEREN
ET SIBI FEC.

D. M.
GN. VOLVNTILLI
SESTI FEC
CLAVDIA FELICITAS
CONIVGI. B. M.

Duchalais (*Rev. num.*, année 1847, page 259) cite, à propos de ces deux inscriptions, Voluntilla Rodine, à Anvers, Cneius Voluntillus Sophrus, à Rome, et enfin, Cneius Voluntillus Sestus, à Anvers. Comment se fait-il que les deux noms Voluntilla Rodine et Cneius Voluntillus Sophrus, inscrits sur le même marbre, soient attribués l'un à Rome et l'autre à Anvers ? Il y a évidemment là une erreur qu'il importe de faire disparaître.

Remarquons que si l'attribution à Anvers doit être conservée, la présence de la légende MOR n'a plus rien d'étonnant, et elle s'applique d'elle-même aux Morins. Cette nation aurait donc suivi l'exemple des Éburons, peuplade de même origine qu'elle, c'est-à-dire essentiellement belge.

8° L'application des quinaires aux légendes VIRODV et TVROCA est bien loin d'être certaine. En effet, il y a eu plus d'une ville gauloise portant le nom de Virodunum ou Viridunum. A laquelle, dès lors, donner la préférence, et,

d'un autre côté, que pourrait-on conclure des provenances de monnaies qui sont très-probablement des *monetæ castrenses?* Je me hâte d'ajouter que je n'ai jamais entendu dire que la pièce en question ait été trouvée du côté de Verdun.

Sans parler du *Viriodu.....* aulerque qui figure dans une des inscriptions tant discutées, recueillies à la Chapelle-Saint-Éloi [1], tu as déjà signalé plusieurs fois le nom du gladiateur gaulois VIRIOD tracé sur une muraille de Pompéi en compagnie du nom VIRIOTAL qui contient aussi un I de plus que le *Verotal* des monnaies gauloises [2]. Quant à la légende TVROCA, il paraît fort problable qu'elle représente un nom de chef.

9° La pièce des Pétrucoriens, malgré les dénégations si mal fondées de Duchalais, est bien lisible et bien classée [3]. Quant à la légende du revers, la forme CINCONEPVS me déplaît d'instinct. Une étude très-attentive de l'unique exemplaire connu m'a conduit à voir ACINCOVEPUS pour Acincoverus, qui me paraît plus acceptable ; mais je m'empresse de le dire, mon hypothèse n'a absolument rien de probant, et elle est toute de sentiment.

10° J'ai parlé déjà de la monnaie à la légende Calitix. Si cette pièce est bien lue, Calitix serait un chef qui aurait succédé à Coman ou qui, plutôt, aurait été remplacé par celui-ci dans l'autorité suprême exercée sur la peuplade dont le nom est encore caché sous la légende COSII.

11° M. de Lagoy a fait graver une variété des quinaires

[1] Ch. Lenormant, *Découverte d'un cimetière mérovingien à la Chapelle Saint-Éloi (Eure)*, 1851, p. 67, n° V.

[2] *Revue num.*, 1856, p. 84, et 1859, p. 101.

[3] Voy. *Revue num.*, 1851, p. 388, pl. XV.

d'Ambiorix offrant devant la tête de Pallas la légende AMBIL, et au revers la légende EBVRO[1]. Je n'ai jamais vu cette variété, et je dois me borner à la mentionner.

12° Reste enfin le quinaire à la double légende DURNAC et EBVRON, sur lequel on a tant discuté. J'ai eu jadis entre les mains nne pièce semblable, qui s'est perdue. Espérons que quelque jour on en retrouvera un bon exemplaire plus distinct encore que celui de M. de Lagoy[2], et capable de trancher définitivement la question.

Tout à toi, etc. F. DE SAULCY.

[1] *Suppl. à l'Essai de monogr. d'une série de méd. gaul. im. des den. consul.*, 1856, p. 5 et pl. n° 1.

[2] *Essai d'une monogr. d'une série de méd. gaul.*, etc., 1847, pl. n° 18.

NOTE

SUR LES NOMS VOLUNTILLIUS ET AMBILLIUS.

Il est bien évident que Duchalais n'avait pas, en consultant le Thesaurus de Muratori, pris ses notes avec le soin nécessaire en pareil cas. Il cite Voluntilla *Prisca* au lieu de Voluntilla *Prima;* il attribue à Anvers une inscription de Rome, enfin il transcrit inexactement deux noms importants, écrivant Voluntillus Sophrus et Voluntilla Rodine au lieu de Voluntillius et Voluntillia.

L'inscription qui contient ces deux noms a été copiée sur une urne sépulcrale dont Montfaucon nous a conservé un bon dessin (*Ant. expliq.* suppl. V. pl. 50, p. 122). Cette urne, en forme d'édicule, avait été trouvée en 1610 à Anvers lorsqu'on jetait les fondements du fort Saint-Michel sur l'Escaut, et sa face antérieure présente, entourées d'un cadre en relief, les lignes que voici :

DIS MANIB
CN. VOLVNTILLIO
SOPHRO
VOLVNTILLIA.RODINE
PATRONO.BENE.MEREN
ET.SIBI.FEC

La gravure de Montfaucon, dans laquelle l'artiste s'est efforcé d'exprimer la dimension relative et la forme de chaque

caractère, ne présente pas les chances d'erreurs de la typographie. On peut donc en accepter la teneur avec confiance.

Dans l'inscription provenant de Rome (Murat. 1425-2), que Duchalais cite à tort comme trouvée à Anvers :

D. M.
GN. VOLVNTILLI
SESTI FEC
CLAVDIA FELICITAS
CONIVGI B M

le nom *Voluntilli* au génitif a pu faire illusion ; mais c'est un nom de famille accompagné, comme dans l'épigraphe qui précède et dans celle qui suit, d'un prénom et d'un surnom. Il est donc évident qu'il faut lire le nominatif *Voluntillius*.

Nous citerons encore, d'après Fabretti (p. 9), l'inscription tirée d'un columbarium :

CN. VOLVNTILIVS
SPERATUS
SIBI ET

PETRONIAE
ZOSIMENI
CONIVGI. OLL. II.

et d'après Reinesius (p. 853, cl. XVII, n° 138), celle-ci trouvée à Capoue :

VOLVNTILIO L.L
NIZEPHORO
O. H. S. S.

Enfin nous trouvons dans le beau recueil de Doni (cl. V, 181) ce fragment copié à Civita-Nuova en Istrie :

P. VALERIO. L. F. PVP
IIIII VIR CONIVGI
P. VALERIO. P. F. PVP
TIRONI FILIO
VOLVNTILIA PAVLA
.....

Je crois devoir rappeler encore ici ce que j'ai déjà dit au sujet des consonnes que l'on écrivait simples et qui se prononçaient doubles. Voluntilius est donc la même chose que Voluntillius[1].

Il nous reste trois inscriptions, l'une provenant de Florence (*Nov. thes.*, 1512-8), une autre d'Antium (Grut , 1069-3) :

VOLVNTILLA
ANTIOPA
SEX.VALERIVS
T.F.CLV

VENERI
VESTINAE
L.IVLIVS KARICVS
CVM. VOLVNTILLA
SEVERA VXORE

la troisième copiée à Rome (*Nov. thes.*, 1425-1) :

D.M.VOLVNTILLAE PRI
MAE CONIVGI PIISSI
MAE.C.IVLIVS EPAPHRODITVS
FEC.LIB.LIBER
TAB.Q.POSTERIQVE
EORVM.IN.F.PED VI.IN AGR.P.VI

Fabretti (cap. I, p. 48) fait observer avec beaucoup de raison, à propos de l'inscription d'Antium publiée par Gruter, que la correction de *Voluntilla* en *Voluntilia* paraît d'autant plus naturelle que *Voluntilla Severa* se trouverait avoir deux surnoms contre l'usage. Cette remarque s'applique, on le voit clairement, aux noms de *Voluntilla Antiopa* et de *Voluntilia Prima*.

On sait avec quel peu de soin Muratori, qui nous donne deux de ces inscriptions, a enregistré certains textes. L'inscription de Florence devrait contenir un datif ; quant à celle de Rome, elle appartient à la femme de Caius Julius Epa-

[1] *Revue num.*, 1857, p. 182; 1858, p. 333; 1859, p. 122; 1860, p. 180. — *Mém. de la Soc. des antiq. de France*, t. XXI, p. 373.

phroditus, dont elle mentionne les affranchis. Cette femme, étant de condition libre, devait avoir un nom de famille. Ou dans le nom de *Voluntilla* un I a été oublié par le copiste, ou bien cet I a été pris pour un L, ou enfin la hauteur de ce caractère L n'a pas été bien rendue par la typographie, car la hampe prolongée sert à exprimer un I qui complète la syllabe, ainsi que cela se voit dans cette inscription de Pola en Istrie :

AVRELAE
LEVCIPPE
CONIVGI
L.ANNIVS.P.T
VITALI.SVAE

Comme sur les monnaies gauloises, VOLVNT paraît représenter le même nom que CN.VOL, nous devons inférer de la présence du prénom que VOL et VOLVNT nous offrent un nom de famille et doivent être lus *Voluntillius*. C'est par suite de cette observation que je n'ai pas fait figurer ce nom dans la liste de noms terminés en *illus* que j'ai publiée récemment[1]. C'est encore par une raison analogue que cette liste ne contient pas le nom d'*Ambillus* que j'aurais pu tirer des légendes AMBILL, AMBILLI et AMBILI. J'avais été averti par l'existence de deux inscriptions, l'une trouvée à Narbonne (Gruter, 960-1) :

VIV
M.AMBILLIVS
M.LIB.GAL
SILVANVS
SIBI ET SVIS
IN..... XXV

[1] *Revue num.*, 1860, p. 184 et suiv.

l'autre recueillie à Modène (Gruter, 520-2, et 1178-2) :

Q.AMBILIVS T.F
POL.TIRO MVTIN
MILES COHORT VII PR
> GRAECINI.VIXIT ANN
XXX MILITAVIT ANN XII
ARBITRATV
MYRMELIAE VERECVNDAE
SORORIS
T. F. I

Marcus Ambillius Silvanus et Quintus Ambillius Tiro ont un prénom et un surnom ; Ambillius est donc un nom de famille.

La monnaie publiée par Duchalais (*Descript. des méd. gaul.*, p. 206, pl. III, n° 1, et *Rev. num.*, 1847, pl. XI, n° 4) porte AMBILO [1]. Elle paraît d'une fabrication un peu postérieure à celle des deniers sur lesquels on lit AMBILLI, et ces deux noms peuvent fort bien être différents. Pour peu que l'on ait étudié l'onomastique, on sait que dans une famille on trouve des séries de noms formés du même radical, avec des variantes dans les suffixes ; ainsi, pour n'en mentionner qu'un court exemple entre mille, nous lisons dans une inscription de Metz :

D M
POLLINIS
BELLINI ET IVCVNDI LIBERTI S
BELLIANVS BELLIO IVCVNDVS.F.C.

[1] Malgré cette double publication d'une monnaie appartenant à la Bibliothèque impériale de Paris, M. le marquis de Lagoy imprimait encore en 1856 : « Les légendes TAMBIL et AMBILO, il est bon d'en faire ici l'observation, n'existent pas au Cabinet impérial ; ce sont, à ce qu'il paraît, de fausses leçons de Pellerin. » *Suppl. à l'Essai de monogr. d'une série de méd. gaul. im. des den. consul.*, p. 6.

Les noms gaulois terminés en O-ONIS sont fort nombreux ; j'en citerais plus de cent pris dans les inscriptions, tels que Billo, Gennalo, Grigalo, Cucalo, Ateulo, Anatello, etc.

Dans tous les cas, Ambillius et Ambilo ne représentent pas plus Ambiorix que Ambigatus, Ambatusius, Ambactus, Ambibius, Amber, Ambimogidus, ou même Cisiambus.

Le nom d'Ambiorix nous a été conservé par César, dont l'exactitude est bien connue; Dion Cassius et Paul Orose l'ont trouvé dans les manuscrits des commentaires dont ils ont fait usage, et la forme intérieure de ce nom se trouve encore attestée par une inscription recueillie près de Voutenay, sur la voie romaine d'Avallon à Auxerre :

.....
[A]VG SAC
DEO MER
[C]VRIO AM
....VS CELSVS
[A]MBIORI..S
EX VOTO
SOL....S
M

Il n'y a donc aucune raison pour supposer que César ait altéré le nom du chef des Éburons qui aurait été *Ambilliorix*, ainsi qu'on l'a plusieurs fois déjà donné à entendre.

Si nous connaissions bien exactement la valeur, le sens, le mode de formation des noms gaulois, nous pourrions décider si *Ambilliorix* et *Ambilorix* (car il faudrait admettre ces deux variantes) peuvent être des équivalents d'*Ambiorix*. Nous saurions si ces deux noms sont possibles ou s'ils répugnent à la langue de nos ancêtres. Quand il s'agit de noms grecs, par exemple, la grammaire indique ce

qu'on peut lire et comparer. Mais en fait de noms gaulois, notre science est fort restreinte ; il nous faut avancer avec les plus grandes précautions sur le terrain des faits, et n'admettre que ce qui est évident pour les yeux. On peut cependant remarquer que le mot armoricain *ambil* (sign. qui est le premier, qui est à la tête) paraît entrer dans les noms Ambillius et Ambilo, tandis qu'Ambiorix, qui a bien certainement existé, ainsi que le prouve l'inscription de Voutenay, peut être formé à l'aide de la particule privative *am*. Ce n'est là qu'une hypothèse ; mais elle sert à prémunir contre des rapprochements que la philologie peut un jour désavouer.

Au reste, ces considérations n'affaiblissent en rien les ingénieux arguments sur lesquels mon savant ami, M. de Saulcy, fonde la classification des monnaies de la ligue éduenne.

Quant au nom inscrit au revers de la monnaie d'argent des Petrucorii, j'avoue qu'après un examen attentif de la pièce qui le porte, je demeure dans une grande incertitude au sujet de ce qui précède le premier C. Je serais assez disposé à croire que ce nom appartient à la famille que j'établis ici :

Excincomarus (inscription de Nîmes) ;
Excingius (inscription de Briançon) ;
Excingillius (inscription de Nîmes) ;
Excingilla (inscriptions de Narbonne et de Nîmes) ;
Excinsus (inscription de Châlon sur-Saône).

Mais qu'on lise Exinconepus ou Acincovepus, on doit toujours rapprocher la dernière partie de ce nom de la terminaison qui distingue le Trouceteivepus que nous montre une inscription de Ladecy près Genève.

AD. DE LONGPÉRIER.

ÉTUDES DE NUMISMATIQUE ASIATIQUE.

(Pl. XVIII.)

Il n'y a guère de branche de la numismatique ancienne plus intéressante que celle qui embrasse les médailles frappées par les peuples qui parlaient la langue phénicienne et les dialectes qui en dérivent; car chaque nouvelle légende déchiffrée avec certitude, établit un fait nouveau dans le domaine de l'histoire ou de la philologie, et précise, par des documents contemporains, des assertions plus ou moins controversées des auteurs classiques. Étudiée depuis longtemps déjà, bien qu'avec d'assez faibles résultats, la numismatique phénicienne n'est véritablement entrée en voie de progrès scientifique que dans ces dernières années; longtemps arrêtée par le petit nombre des monuments connus, l'inexactitude des dessins qui en avaient été publiés, par les difficultés inhérentes à l'alphabet phénicien, et enfin, il faut le dire, par le manque de critique des auteurs qui avaient abordé le sujet, cette étude importante commence enfin à reposer sur des bases plus solides.

C'est à M. le duc de Luynes que revient l'honneur de lui avoir donné une impulsion nouvelle; et l'ouvrage où il a réuni presque tous les monuments connus de l'Asie Mineure et de la Phénicie restera pendant longtemps la

mine où chacun ira puiser des renseignements sûrs et des reproductions exactes des médailles. Le premier il a établi l'existence de monnaies à légendes araméennes frappées aux noms de satrapes persans, et bien que plusieurs de ces attributions aient été contestées avec raison, néanmoins le principe établi par lui n'a pas été ébranlé, et les noms de Pharnabaze, de Téribaze et de quelques autres personnages sont définitivement acquis à la science. Depuis la publication de son ouvrage, l'attention a été attirée sur cette branche de la numismatique, et les travaux de MM. Blau et Lévy en Allemagne, les articles de MM. le comte de Vogüé et François Lenormant, publiés dans cette *Revue*, contiennent tous, soit des documents nouveaux, soit des critiques et des observations, dont nous aurons à tenir compte dans le cours de cet article. Amené, dans le cours de mes recherches sur l'histoire de l'Asie Mineure, à examiner les documents de toute nature qui peuvent jeter quelque jour sur l'histoire si obscure de la péninsule, j'ai dû soumettre à un examen approfondi les résultats obtenus par mes devanciers, et rechercher quelle était leur véritable valeur historique; le but de cet article est de constater les faits bien établis, de faire connaître quelques pièces inédites, et enfin de proposer quelques interprétations nouvelles.

I. *Téribaze.*

1. תריבזו. Jupiter debout appuyé sur son sceptre, et portant de la main droite un aigle qui bat des ailes. Dans le champ, la lettre T.

℞. Ormuzd vu de face à mi-corps, tenant une couronne et la fleur de hom. — Æ. Poids, 9gr,98.

(Mus. Brit., pl. XVIII, n° 1.)

2. Même légende et mêmes types sans la lettre T. — R. Poids, 10gr,36.

(Mus. Hunter, pl. XVIII, n° 2.)

L'attribution au satrape Téribaze ou Tiribaze, due en premier lieu à M. le duc de Luynes (*Num. Satr.*, p. 1), a été universellement acceptée, et nous servira de point de départ. Mais des trois exemplaires de cette rare médaille, publiés dans l'ouvrage que nous venons de citer, le premier seul offre une légende complète ; encore la troisième lettre, l'*iod*, est-elle d'une forme indécise, le coin n'ayant pas bien mordu dans cet endroit. Nous sommes heureux de pouvoir en publier un quatrième exemplaire, appartenant au Musée Hunter, où toutes les lettres sont d'une parfaite netteté, et grâce auquel on peut se rendre compte de la forme de l'*iod* sur l'exemplaire du Musée Britannique. La forme de cette lettre, clairement établie par ce nouveau monument numismatique, est d'une grande importance pour la paléographie des médailles à légende araméenne frappées en Asie Mineure, et nous permettra d'expliquer plusieurs légendes, restées jusqu'à présent sans interprétation satisfaisante.

Téribaze était satrape de l'Arménie occidentale et de quelques peuplades voisines au temps de la retraite des Dix Mille. (Xen., *Anab.*, IV, 4, 4 ; 4, 18 ; 4, 21 ; VII, 8, 25.) Quelques années plus tard il commandait les forces persanes dans l'ouest de l'Asie Mineure, et conclut en 387 avec le spartiate Antalcidas, la fameuse paix qui porte le nom de ce dernier ; enfin il commanda conjointement avec Oronte l'expédition contre Évagoras de Cypre ; vers la fin de cette guerre il tomba en disgrâce, rentra ensuite en faveur et finit par périr dans une conspiration contre Artaxerce. Les monnaies qui portent son nom ne

peuvent pas avoir été frappées en Arménie, où l'on ne parlait pas une langue sémitique ; par la même raison, elles ne furent pas fabriquées pour circuler dans les provinces occidentales de la péninsule, qui d'ailleurs se servaient d'un système monétaire très-différent. Par conséquent, elles appartiennent à l'époque où Téribaze commandait en Cypre (386-380) ; il tirait alors ses approvisionnements de la Cilicie, et fit sans doute frapper à son nom une partie des deux mille talents qu'il obtint du Grand Roi pour les frais de la guerre. M. le duc de Luynes a déjà signalé la ressemblance de ces monnaies avec celles de Nagidus ; or cette ville est située en face de la côte de Cypre et servait peut-être de quartier général aux troupes persanes de terre ferme ; j'incline donc fortement à croire que ces pièces ont été frappées à l'atelier de Nagidus à l'époque de l'expédition contre Évagoras. Tout s'accorde pour indiquer cette localité ; la fabrique, le poids et l'emploi d'une légende araméenne appropriée aux populations sémitiques de la Cilicie. (Diodor., XV, 2-5.)

II. *Pharnabaze.*

Toutes les médailles de ce satrape ont été publiées par M. le duc de Luynes, et je n'en ai point de nouvelles à faire connaître ; mais j'ai quelques observations à présenter sur les circonstances dans lesquelles elles ont été émises.

La première et la plus ancienne a été frappée dans la propre satrapie de Pharnabaze ; elle porte la marque distinctive de l'atelier de Cyzique, le thon ou pélamys, et c'est à tort qu'on l'a crue frappée à Lampsaque ; car la pélamys placée à l'exergue est l'attribut exclusif des monnaies de Cyzique, en or, en argent et en cuivre, depuis les

plus anciennes jusque sous les premiers empereurs romains. La marque de l'atelier de Lampsaque est presque toujours, bien que moins exclusivement que la pélamys à Cyzique, la partie antérieure d'un Pégase, et nous en verrons plus loin un exemple remarquable.

La médaille de Pharnabaze frappée à Cyzique, étant destinée à circuler chez des populations helléniques ou hellénisées, porte une légende grecque ; toutes les autres sortent de l'atelier de Tarse, et étant destinées aux peuples sémitiques de la Cilicie, portent les légendes araméennes suivantes :

1. פרנבזו.
2. פרנבזו חלך.
3. פרנבזו חלך. ℞. בעלתרז.

Dans la dernière légende, M. de Luynes, trompé par un point qui se trouve après la première lettre sur l'exemplaire de la Bibliothèque impériale, avait lu מלך au lieu de כלך, et il en avait conclu que Pharnabaze avait porté le titre de roi ; mais la véritable leçon est כלך, le mot Cilicie s'écrivant indifféremment sur les médailles חלך ou כלך ; la première forme se trouve sur celles d'Abdsohar, la seconde sur celles de Datame et sur une monnaie bilingue que nous donnerons plus loin, et toutes les deux sur celles de Pharnabaze.

Toutes les monnaies de Pharnabaze proviennent du même atelier, celui de Tarse, bien que quelques-unes seulement portent le nom de Baal-Tars ; elles sont toutes de la même fabrique et frappées apparemment dans un intervalle de temps assez court. Mais ce n'est pas comme satrape de la province que Pharnabaze a émis ces monnaies, car rien n'indique qu'il ait jamais eu d'autre satrapie que celle de

Dascylium, qu'il tenait de son père, et qui passa à ses descendants; c'est en qualité de commandant en chef des forces persanes en Cilicie et dans les provinces voisines.

En 394, Pharnabaze désigné par Artaxerce pour coopérer avec Conon, poursuivait de concert avec lui la guerre maritime contre les Lacédémoniens; la flotte qui sous leurs ordres remporta la bataille décisive de Cnide (394), avait été équipée dans les ports de la Cilicie et de Cypre. De 392 à 390, Pharnabaze, avec deux collègues, Abrocomas et Tithrauste, dirigeait les opérations contre l'Égypte révoltée. (Isocrat., *Panegyr.*, p. 69. — Rehdantz, *Vita Iphicrat.*, p. 241.) Il revint alors dans sa satrapie de Dascylium, et en repartit en 388, pour aller à la cour de Suse épouser une des filles d'Artaxerce. Les forces de l'empire persan, employées de 386 à 380 contre Évagoras, roi de Cypre, et ensuite contre les Cadusiens révoltés (379), furent bientôt tournées de nouveau contre l'Égypte, et le commandement de cette expédition fut confié une seconde fois à Pharnabaze; plusieurs années se passèrent en préparatifs, et ce ne fut qu'en 374 que la guerre commença; l'expédition réussit d'abord, mais par suite des dissensions qui éclatèrent entre les généraux persans et l'athénien Iphicrate, ce dernier quitta le service de Perse, et l'Égypte dut être évacuée. Dans cette campagne, Datame et Tithrauste étaient associés à Pharnabaze, et après le rappel de ce dernier, Datame obtint le commandement en chef. (Diod., XV, 8-11, 29, 41-44.—Nepos, *Datam.*, 3-5.)

Depuis cette époque, il n'est plus question de Pharnabaze. C'est à l'occasion de sa seconde expédition contre l'Égypte, que Pharnabaze fit frapper les monnaies qui portent son nom. Bien qu'Acé, en Palestine, fût le rendez-vous ou le quartier général des troupes, la flotte était fournie princi-

palement par les villes de la Phénicie, de la Cilicie et de Cypre ; et pendant les années qui s'écoulèrent en préparatifs, on peut supposer qu'il y avait à Tarse un centre important de constructions maritimes et d'approvisionnements militaires. Je place donc l'émission de ces monnaies entre les années 378 et 373, plutôt que dans les deux autres occasions où Pharnabaze commanda dans les parages de la Cilicie ; la fabrication et le style de ces médailles, l'absence de toute trace de carré creux, se rapportent parfaitement à cette époque, et la ressemblance parfaite avec celles de Datame, qui fut son collègue et son successeur, ajoute beaucoup de poids à cette supposition.

Voici maintenant deux médailles frappées à la même époque, et pour la province de Cilicie, mais sans le nom de Pharnabaze.

1. ΚΙΛΙΚΙΟΝ. Tête virile casquée.

℞ Tête de femme de face, les cheveux épars. — Æ. Poids, 10gr,49.

(Collection de M. le général Fox, pl. XVIII, n° 3.)

2. (Κ)ΙΛΙΚΙΟΝ כלך. Même tête casquée.

℞. Même tête de femme. — Æ. Poids, 10gr,59.

(Musée Hunter, pl. XVIII, n° 4.)

Les légendes de ces deux pièces intéressantes paraissent complètes; mais bien qu'elles ne portent pas de nom de satrape, elles se rattachent évidemment, par leur style et par leurs types, aux monnaies de Pharnabaze et de Datame, et peuvent avoir été frappées par l'un ou l'autre de ces personnages.

III. *Datame.*

Il y a déjà quelques années que j'ai proposé d'attribuer à Datame (*Bull. archéol. de l'Athén. franç.*, 1856, p. 13)

les nombreuses monnaies sorties de l'atelier de Tarse, et portant une légende où on avait lu le nom de Dernès. Cette attribution nouvelle a été admise par M. le duc de Luynes (*Bull. archéol.*, *ib.*, p. 18) et par M. le docteur A. Lévy. (*Zeitschrift der Morgenl. Gesellsch.*, XIV, p. 23) ; mais d'autres savants ne l'ayant pas acceptée, et ayant proposé à leur tour de nouvelles lectures de la même légende, je me crois obligé de revenir sur ce sujet, pour combattre leurs conclusions et fortifier la mienne par de nouveaux arguments. Dans tous les cas, il ne sera pas inutile, dans un travail d'ensemble comme celui-ci, de reprendre cette difficile question de numismatique.

M. Fr. Lenormant a proposé de lire תרדמו, Tiridamo; (*Catalogue Behr.*, p. 159), et M. Blau תרנמו, Tirinamo; (*Num. Achœm.*, p. 12) ; la lecture que j'avais suggérée est תדנמו, Tadnamo. Bien que ces trois leçons produisent des mots assez différents, il faut avouer qu'elles sont toutes les trois presque également soutenables au point de vue épigraphique, tant est grande la difficulté de distinguer certaines lettres de l'alphabet araméen. Sous ce rapport je n'ai rien à objecter à la lecture de M. Blau, la seconde lettre pouvant être tout aussi bien un ר qu'un ד; mais celle de M. Fr. Lenormant ne me paraît pas tout à fait aussi irréprochable. Il est vrai que sur certains exemplaires des monnaies de Datame, la deuxième et la troisième lettre de la légende sont figurées d'une manière identique, soit à cause de l'incurie de l'artiste, soit à cause de l'exiguïté de la place dont il disposait : mais sur les plus belles pièces qui portent son nom, celles au type de l'archer assis, ces deux lettres sont nettement distinguées, et si la seconde peut être un ר ou un ד, la troisième, qui a la forme ל doit être un נ plutôt que toute autre lettre ; car le jambage

transversal part du haut de la haste, et ceci n'a jamais lieu sur les monnaies ciliciennes pour le ר ou le ד.

Mais il y a une objection insurmontable à mes yeux, tant à la lecture de M. Fr. Lenormant qu'à celle de M. Blau ; ces deux savants comparent les noms Tiridame et Tiriname, que l'on ne rencontre pas dans les textes, aux noms bien connus de Tiribaze et de Tiridate. Or, le mot Tiribaze ou Téribaze s'écrit en araméen תריבזו, et les autres noms propres formés de la même manière doivent évidemment commencer par les lettres תרי ; par ce motif, les lectures proposées par ces deux savants ne me semblent pas admissibles.

Depuis que j'ai attribué à Datame les médailles qui nous occupent, j'en ai trouvé une confirmation inattendue ; c'est une pièce au type de Sinope, que je donnerai plus loin, portant son nom en caractères grecs ; Datame a été certainement satrape de Paphlagonie ; et si, comme Pharnabaze à Cyzique, il a frappé des monnaies dans sa propre satrapie, il a pu comme lui, également, en frapper en Cilicie, dans d'autres circonstances.

Ici se présente la question qui nous a déjà occupé à propos de Pharnabaze ; en quelle qualité Datame faisait-il fabriquer des monnaies à l'atelier de Tarse? Était-ce comme satrape ou comme investi de pouvoirs temporaires et extraordinaires ? J'ai cru autrefois que c'était comme satrape héréditaire de Cilicie que Datame battait monnaie à Tarse ; mais un examen plus approfondi de la question, et une connaissance plus exacte de l'histoire de cette époque, ont fait naître dans mon esprit quelques doutes à cet égard.

Cornélius Népos, à qui l'on doit presque tous les détails que l'on possède sur la vie de Datame, affirme que s'étant distingué dans une guerre contre les Cadusiens, où son père Camissarès trouva la mort, il reçut la satrapie de ce der-

nier, c'est-à-dire la portion de la Cilicie voisine de la Cappadoce et *habitée par les Leuco-Syri.* Comme toute la Cilicie orientale est limitrophe de la Cappadoce, j'avais cru qu'il s'agissait ici de la Cilicie *campestris*, c'est-à-dire de celle dont Tarse était la capitale. Mais alors que signifie cette restriction, « habitée par les Leuco-Syri? » En voici, il me semble, l'explication.

La portion de la Cappadoce, située sur le versant septentrional du Taurus, et séparée de la Cilicie proprement dite par cette chaîne de montagnes, s'appelait aussi Cilicie (Strab., XII, 1; Herodot., I, 72); elle forma plus tard une des dix préfectures du royaume de Cappadoce; elle était arrosée par le haut Halys et c'est là qu'était située Mazaca, la capitale, bâtie au pied du mont Argée, et elle dut sans doute de bonne heure à cette circonstance une importance particulière. Je crois que c'est cette Cilicie que gouvernaient Camissarès et Datame, et ceci explique plusieurs circonstances obscures dans la vie de ce personnage, pourquoi il est appelé satrape de Cappadoce par Diodore (Diod., XV, 91) et pourquoi plusieurs actions de sa vie agitée ont pour théâtre cette province; c'est pour cela, sans doute, qu'il fut chargé par Artaxerce, au milieu des préparatifs d'une campagne contre l'Égypte, d'aller châtier la révolte du Cataonien Aspis, qui était son voisin et peut-être son rival héréditaire.

Il y a un autre point relatif à Datame, qui mérite un examen particulier. Quelle était sa nationalité? Selon Cornélius Népos, son père Camissarès était Carien, et obtint sa satrapie en récompense de sa valeur; mais le nom de Datame paraît être purement persan, tandis que celui de Camissarès a une physionomie plutôt sémitique que persane. Il est certain que les rois de Perse accordaient quel-

quefois à des étrangers des principautés en récompense de services éminents ; cependant il semble plus probable que Camissarès appartenait à une de ces petites dynasties de satrapes héréditaires, si nombreuses en Asie Mineure ; il avait épousé la sœur du roi Thys de Paphlagonie, et le nom de son fils Datame était celui d'un des ancêtres de la famille royale de Cappadoce, contemporain ou un peu antérieur à Camissarès. Ces deux circonstances indiquent des relations anciennes avec les familles princières du pays, plutôt que la position d'un aventurier carien nouvellement élevé au pouvoir.

Quoi qu'il en soit de ces conjectures, tous les numismatistes ont remarqué la ressemblance qui existe entre les monnaies de Pharnabaze et celles de Datame, toutes apparemment frappées à Tarse. Celles de Datame sont de trois types différents.

1° תדנמו. Tête virile casquée.

℞. Tête de femme de face.

Ces pièces sont entièrement pareilles à celles de Pharnabaze, et n'en diffèrent absolument que par la légende.

2° תדנמו. Archer assis.

℞. בעלתרז. Baal-Tars assis, le tout dans un cercle crénelé.

Ces pièces sont d'un très-beau travail.

3° תדנמו כלך. Deux figures debout.

℞. Comme le précédent.

Ces pièces paraissent un peu plus anciennes que les autres; quelques-unes présentent des traces de carré creux. Le mot כלך est écrit en petits caractères dans le coin inférieur du champ à gauche ; et on ne le voit que sur les exemplaires dont le flan est assez large pour reproduire le type en entier.

Ainsi la disposition des légendes est identique avec celle des monnaies de Pharnabaze, et l'un des types est absolument le même. Une telle coïncidence ne peut être fortuite, et il faut en conclure que les pièces de Datame ont été frappées dans des circonstances semblables à celles qui ont motivé l'émission des monnaies de Pharnabaze. Or Datame succéda directement à Pharnabaze dans le commandement de l'expédition contre l'Égypte, expédition qui fut constamment à l'ordre du jour pendant les vingt dernières années du règne d'Artaxerce Mnémon, et qui occasionnait chaque fois des préparatifs immenses. C'est en leur qualité de commandants en chef, et comme disposant souverainement des ressources de certaines provinces, que Téribaze pour la guerre de Cypre, Pharnabaze et Datame pour celle d'Égypte, battaient monnaie l'un à Nagidus, les deux autres à Tarse. Dans ces cas si graves, le roi de Perse confiait à ses lieutenants des pouvoirs extraordinaires, et exprimés par le titre de Κάρανος qui fut conféré à Cyrus le jeune.

Ces monnaies forment donc une classe à part, qu'il faut soigneusement distinguer de celles qui portent le nom de différents souverains indigènes, vassaux et tributaires de la couronne de Perse ; et on remarquera, à l'époque dont nous parlons, qu'à Tarse les monnaies locales proprement dites, tant municipales que royales, portent toujours le mot מדדי qu'on ne rencontre jamais sur celles des trois satrapes persans que nous venons de nommer.

IV. *Abdsohar.*

Quoique les monnaies d'Abdsohar aient déjà été, dans la *Revue* cette année, l'objet d'un travail approfondi, dû à la plume de M. Fr. Lenormant, nous sommes forcé de les

discuter de nouveau, tant nous sommes loin de pouvoir embrasser les opinions de notre savant collaborateur. Je dirai tout d'abord que j'adopte pour la difficile légende de ces monnaies (*Voyez* Luynes, *Num. Satr.*, pl. III et IV), la lecture proposée par M. Blau (*Num. Achæmenid.*, p. 5) מזדי זי על עבדזהראו חלך, et j'espère pouvoir prouver que c'est la seule qui réponde aux exigences de la critique paléographique.

Ce n'est que petit à petit que la lumière s'est faite dans l'esprit de M. Blau ; il avait proposé successivement deux lectures fort différentes (*Zeitschrift der Morgenl. Gesellsch.*, 1852, p. 481, et 1855, p. 81), et ce n'est que dans son dernier travail qu'il est arrivé à celle qui nous paraît devoir être la leçon définitive ; mais il se borne à constater son opinion, et il ne l'a pas appuyée de toutes les preuves dont elle a besoin pour se faire accepter. C'est cette lacune que nous nous proposons de remplir.

Commençons par le mot 𐤉𐤌𐤉𐤌, premier mot de la légende, et qui se trouve sur presque toutes les monnaies autonomes de Tarse du IVe siècle. M. Blau et M. A. Lévy (*Phœnizische Studien*, 1857, p. 41) ont reconnu l'identité de cette légende araméenne, avec celle qui se trouve en caractères phéniciens sur une grande darique du Cabinet de France, publiée par Gesénius (*Monum. Phœn.*, pl. XXXVI, G.) et par M. Ch. Lenormant dans cette *Revue* (1855, pl. III, n° 2), et qui est figurée ainsi : 𐤆𐤌𐤆𐤌. Or, tout le monde la lit מזדי, et effectivement, sauf la troisième lettre qui est toujours douteuse, elle ne peut être lue autrement. Il s'agit de prouver que cette légende est la même que celle des monnaies de Tarse, ou, en d'autres termes, que le caractère 𐤉 représente la lettre *iod*, dans l'alphabet araméen, comme le caractère 𐤆 dans l'alphabet phénicien.

La seule monnaie araméenne sur laquelle on trouve un *iod* incontesté est celle de Téribaze, et, jusqu'à présent, la forme de cette lettre précisément était restée incertaine à cause de l'état défectueux des trois exemplaires connus; je viens maintenant d'en publier un quatrième (pl. XVIII, n° 2) où la légende est d'une netteté parfaite, et où l'*iod* a la forme ┤. Nous verrons plus loin que ce caractère a la même valeur sur des monnaies de Sinope et de la Cappadoce. Je ne connais point d'autres monnaies où on le rencontre; mais il se trouve fréquemment sur d'autres monuments araméens, le papyrus de Turin, l'inscription de Carpentras, et enfin sur celle du Sérapéum de Memphis, rapportée il y a peu d'années en France par M. Mariette. Les premiers commentateurs de ce document curieux, ayant pris pour un *caph* le caractère en question, ne pouvaient tirer aucun sens raisonnable de l'inscription; M. E. Renan, le premier, en reconnut la véritable valeur et grâce à cette découverte il put lire avec certitude les mots Osiris et Apis (*Journal Asiat.*, 5e série, t. VII, p. 414). Sur tous ces monuments, l'*iod* a exactement la forme qu'il a sur les monnaies de Tarse.

Il est singulier que, même après la découverte de M. Blau, on ait persisté à prendre cette lettre pour un *caph* dans la légende d'Abdsohar; car la dernière lettre de la légende, un *caph* incontestable, présente une forme toute différente ┘, et il est sans exemple que les lettres varient à ce point dans une seule et même légende. Je ne nie pas, du reste, que le *caph* ait quelquefois une forme qui se rapproche beaucoup de celle de l'*iod;* mais on peut toujours l'en distinguer avec certitude en tenant compte des remarques suivantes. Parmi les légendes des monnaies ciliciennes il n'y a que le nom de la province, écrit tantôt חלך,

tantôt כלך, qui fournisse des exemples certains de la lettre *caph*. Sa forme présente, suivant les médailles, les variétés que voici : 𐤊𐤊𐤊𐤊, jamais 𐤉 ; l'*iod* est presque toujours plus petit que les autres lettres, jamais plus grand ; sa barre transversale coupe par moitié la barre verticale, et souvent elle est inclinée en bas ; le *caph*, au contraire, a une haste qui dépasse presque toujours les autres lettres et qui n'est jamais moindre ; son jambage transversal est presque toujours dirigé en haut, jamais incliné vers le bas.

Dans l'étude de ces questions, on n'a pas distingué assez nettement l'alphabet usité en Phénicie, de celui qui était employé à Tarse, et par les populations araméennes de la Cilicie et du reste de l'Asie Mineure ; il y a cependant entre les deux de notables différences. L'inscription d'Eschmunasar fournit l'alphabet complet, tel qu'il était usité à Sidon, et en le comparant aux légendes des monnaies de Tyr et de Gébal, on se convaincra aisément que c'était là l'alphabet usité dans toute la Phénicie. Quoique les monnaies ciliciennes ne donnent pas un alphabet araméen complet, on en connaît un assez grand nombre de lettres pour pouvoir constater les différences qui existent entre les deux séries ; et notamment pour les lettres *beth*, *zaïn*, *iod*, *aïn*. Toutefois, je dois rappeler ici une particularité épigraphique assez singulière ; c'est que souvent sur les monnaies araméennes on trouve dans le champ des lettres isolées appartenant à l'alphabet phénicien ; telles sont les lettres *aïn*, *resch*, et *aleph*, sur les pièces frappées à Tarse (*Num. Satr.*, pl. IV et pl. VIII.). De même sur les monnaies de Sidé, attribuées à Dernès et Syennésis, il se trouve des lettres isolées appartenant à un alphabet complétement différent de celui de la légende principale.

Revenant à l'*iod*, je ferai remarquer que la forme de cette lettre, tant dans les légendes ciliciennes, que dans celles de la Phénicie, suit généralement celle du *zaïn ;* l'*iod* est un *zaïn* avec un trait horizontal de plus.

A Gébal, et sur la grande darique, on trouve Z et Z.
Sur le lion d'Abydos — Z et Z.
De même à Tarse — / et ⊣.

De toutes ces considérations il me semble résulter que la forme araméenne de l'*iod* ⊣ est celle usitée en Cilicie, et que le premier mot de la légende d'Abdsohar doit être lu מזדי ou מזרי.

Je passe au second mot qui a été lu avec raison די par MM. Blau et Lévy; sa lecture dépend de la forme du second caractère, et d'après ce que nous venons d'exposer, il ne peut être qu'un *iod*. די est une particule araméenne connue des grammairiens, mais qui paraît ici pour la première fois sur les monnaies; elle se trouve également dans l'inscription du lion de bronze récemment découvert à Abydos [1]. Le troisième mot est une autre particule bien connue על, sur laquelle tout le monde est d'accord; il en est de même du quatrième mot, le nom propre עבדזהר, Abdsohar.

Viennent ensuite deux caractères qui ont été compris fort diversement. Le premier ne se trouve pas sur tous les exemplaires, et comme le dit fort bien M. de Luynes, ressemble plutôt à un א mal tracé, qu'à tout autre caractère; le papyrus de Turin offre des exemples d'*alephs* formés de la même manière; et c'est ainsi que MM. Blau et Fr. Lenormant l'ont lu. Nous nous rangeons du même avis, sans

[1] Ce monument intéressant sera publié incessamment par M. le comte Melchior de Vogüé.

cependant regarder la question comme définitivement résolue; car plusieurs des médailles d'Abdsohar portent au revers un *aleph* isolé de la forme ordinaire, et sur les monnaies araméennes de Sinope et de la Cappadoce, dont nous parlerons plus loin, cette lettre a également sa forme habituelle. La présence sur la monnaie d'Abdsohar de deux *alephs* différents, ne peut s'expliquer qu'au moyen de la remarque que j'ai faite plus haut, au sujet des lettres phéniciennes isolées, que l'on rencontre quelquefois à côté de légendes araméennes.

J'arrive à la lettre suivante, que MM. de Luynes et Fr. Lenormant prennent pour un *ghimel*, et M. Blau pour un *vav*. C'est cette dernière valeur qui nous paraît la véritable. En effet, la lettre en question a exactement la même forme que la lettre finale du nom de Téribaze, et se retrouve avec la même valeur sur les monnaies de la Cappadoce, que nous examinerons bientôt; et cet examen nous apprendra en même temps que la forme araméenne du *ghimel* est la même que celle de l'alphabet phénicien.

On obtient donc en résumé une légende ainsi conçue :

מזדי זי על עבדזהראו חלך

Mais si nous avons pu établir la valeur des lettres par un enchaînement rigoureux de comparaisons et de rapprochements paléographiques, nous serons beaucoup moins affirmatif quant au sens de la légende, et nous nous bornerons à quelques observations générales, sentant combien nous sommes loin de posséder les connaissances philologiques nécessaires pour former une opinion là où tant d'hommes éminents sont en désaccord.

La légende מזדי se trouve sur trois classes de monnaies d'un poids complétement différent, celles de Tarse frap-

pées avant Alexandre, celles frappées sous les Séleucides, et sur une grande darique ; elle ne peut donc indiquer une valeur, et elle ne peut avoir qu'un sens religieux, ou bien une signification banale comme « monnaie, argent, etc. » M. le docteur A. Lévy (*Phœniz. Studien.*, 1857, p. 40), M. Fr. Lenormant et M. de Longpérier (*Rev. num.*, 1860, p. 20), sont d'accord pour lui donner, du moins sur la grande darique, une signification empruntée à la religion persane, et traduisent par « le Mazdéen, l'adorateur d'Ormuzd. » Mais du moment que l'on admet l'identité de légende de la darique et des pièces de Tarse, il devient difficile de soutenir cette interprétation ; car on ne voit pas ce qui pourrait motiver la présence d'une pareille expression sur toutes ces pièces araméennes et phéniciennes, qui n'ont aucun rapport avec le culte d'Ormuzd, et dont quelques-unes ont été frappées par un prince dont le nom est purement sémitique. Et d'ailleurs, comment se fait-il que ce mot manque sur les monnaies sorties des mêmes ateliers, et portant le nom des satrapes persans, Téribaze, Pharnabaze et Datame, qui étaient certainement des adorateurs d'Ormuzd ?

M. Blau, de son côté, compare מזדי au zend *mizda*, qui signifie « solde, » et traduit « monnaie pour la solde frappée par Abdsohar. » Ne connaissant pas la langue zende, je ne puis discuter le sens proposé par M. Blau, qui fonde sur la présence supposée d'un ou deux mots persans sur les monnaies araméennes, tout un petit système de philologie. Je ne vois aucun motif pour admettre des mots persans dans les légendes de monnaies frappées pour des populations sémitiques, et pour faire accepter une pareille hypothèse, il faudrait des arguments bien autrement solides que ceux que M. Blau a mis en avant. L'explication de ce mot mys-

térieux reste donc, selon moi, toujours à chercher, bien que le sens doive être « monnaie courante, argent, solde, » ou quelque chose de semblable. D'ailleurs, il ne faut pas perdre de vue qu'on peut lire מזרי aussi bien que מזדי, et peut-être cette leçon donnerait-elle un sens raisonnable; c'est un problème que je laisse à résoudre aux savants hébraïsants de la France et de l'Allemagne.

Je ne m'arrêterai pas aux particules די et על, qui sont bien connues; je passe aux deux lettres אר qui suivent le mot עבדדהר. M. Fr. Lenormant prend l'*aleph* pour l'initiale du mot אדון, « seigneur; » mais je craindrais de le suivre dans cette voie périlleuse; l'hypothèse des abréviations est une ressource désespérée, qui n'a encore réussi à aucun des savants qui se sont occupés d'épigraphie phénicienne; c'est un nouvel élément d'incertitude ajouté à ceux qui existent déjà en trop grand nombre, et la saine critique doit le rejeter sans pitié. L'*aleph* manque sur quelques exemplaires des médailles d'Abdsohar; si donc cette lettre pouvait être admise ou négligée dans la légende, elle n'avait qu'une valeur secondaire et n'était pas nécessaire à la prononciation; c'est ce que M. Blau a fort bien aperçu et il regarde les lettres אר ou ר purement et simplement comme la désinence du mot Abdsohar, qu'il écrit Abdsohara. Sans vouloir tirer de cette terminaison en אר ou ר les mêmes conclusions que M. Blau, je crois qu'elle ne soulève aucune difficulté sérieuse; elle n'est pas réservée aux noms propres d'origine persane, comme on l'a prétendu; on trouve, il est vrai, תרבזר, פרנבזר, תדנמר; mais on trouve aussi le nom sémitique de la déesse syrienne עתרעתא écrit avec un ר final sur les médailles, et le nom persan ארורת écrit sans terminaison aucune, et M. Fr. Lenormant a cité lui-même la légende d'une pierre gravée, d'origine juive (*Rev. num.*,

1860, p. 14), sur laquelle deux noms purement sémitiques, se terminent par un *vav*, לנתניהו בן עבדיהו. Il serait facile de multiplier les exemples. Au surplus, en présence du très-petit nombre d'anciennes formes araméennes que l'on connaît, il est au moins téméraire d'affirmer que telle ou telle inflexion grammaticale est impossible; et lorsqu'on trouve sur un monument une désinence nouvelle et singulière, du moment que la valeur des lettres est bien établie, il faut l'admettre comme un élément nouveau de la grammaire araméenne, jusqu'à preuve du contraire.

En résumé, il nous semble que l'explication proposée par M. Blau doit être acceptée, sauf en ce qui regarde le premier mot; et, dans tous les cas, le sens de la légende doit être purement et simplement « Monnaie d'Abdsohara de Cilicie. »

Maintenant, qui est cet Abdsohar, plutôt prince indigène que satrape de Cilicie? M. Blau a rapproché ce nom du nom propre phénicien Βαδέζωρος, cité par Josèphe; mais M. de Luynes y a reconnu avec raison le nom propre Abdissarès, appartenant à un prince connu seulement par les médailles, et qui régna probablement sur la Sophène, au IIe siècle avant l'ère chrétienne (Cf. Mionnet, IV, p. 455. — *Bullet. archéol. de l'Athén. Franç.*, 1855, p. 101). Le nom d'Abd-issarès paraît être formé de la même manière que celui du père de Datame, Cam-issarès; et je ne serais pas éloigné de croire que tous ces princes appartenaient à des familles royales indigènes qui régnaient sur différents districts de la Cappadoce et de la Cilicie, et qui se maintinrent après la conquête d'Alexandre de même que les Mithridate du Pont et les Ariarathe de la Cappadoce. J'ajouterai enfin un rapprochement assez singulier; outre le roi Abdissarès, il y eut aussi un prince nommé Samès, appartenant à la

même dynastie, et connu par les médailles seulement (Cf. Mionnet, IV, p 454). Or sur de nombreuses pièces de Tarse à peu près contemporaines de celles d'Abdsohar, on lit la légende סם ; ce mot, qui a été interprété de différentes manières, ne serait-il pas le nom d'un prince appelé Samès? et de même que sur les monnaies grecques on trouve un Samès et un Abdissarès, n'y aurait-il pas eu à Tarse un Sam et un Abdsohar?

V. *Autonomes de Tarse.*

1. Cavalier marchant à gauche, la main droite levée; sous le cheval, la croix ansée.

℞. Deux guerriers debout en face l'un de l'autre; ils ont l'arc et le carquois sur le dos, et tiennent des deux mains chacun un javelot planté en terre devant eux; ils sont vêtus de tuniques dont l'étoffe semble couverte d'écailles; dans le champ la légende תרז, et une lettre isolée qui ressemble à un Γ grec. Le tout dans un carré creux. Æ. Poids, 10gr,64.

(Musée Hunter. Voy. pl. XVIII, n° 5.)

2. Cavalier marchant à gauche, et tenant de la main droite la fleur de *hom;* à l'exergue une légende de deux ou trois lettres, peut-être תרז.

℞. Archer agenouillé et tirant de l'arc; il est coiffé d'une tiare dentelée, et il porte un vêtement rayé descendant jusqu'aux genoux; derrière, la croix ansée. Le tout dans un carré creux. Æ. Poids, 10gr,88.

(Musée Hunter. Voy. pl. XVIII, n° 6.)

3. Personnage barbu debout et vêtu d'un long manteau, s'apprêtant à frapper de son poignard un lion dressé devant lui.

℞. Guerrier debout, coiffé d'une tiare dentelée, tenant

une lance de la main droite, et la croix ansée de la gauche. Devant lui, la légende ΤΕΡΣΙ; derrière, la légende תרז et la fleur de *hom.* Æ Poids, 10gr,89.

(Musée Hunter : deux exemplaires. Voy. pl. XVIII, n° 7.)

Jusqu'à présent on ne connaissait, en fait de monnaies autonomes de Tarse, antérieures à celles qui portent le nom de Baal-Tars, que la médaille archaïque publiée par M. le duc de Luynes. Les pièces que je viens de décrire remplissent la lacune entre cette médaille et celles du IVe siècle ; elles sont toutes les trois d'un beau style, mais avec un reste d'archaïsme.

Les guerriers représentés sont des soldats persans; ils portent le costume décrit avec tant d'exactitude par Hérodote (VII, 61). Περὶ μὲν τῇσι κεφαλῇσι εἶχον τίαρας καλεομένους, πίλους ἀπαγέας, περὶ δὲ τὸ σῶμα κιθῶνας χειριδωτοὺς ποικίλους, λεπίδος σιδηρέης ὄψιν ἰχθυοειδέος. « Ils avaient sur la tête des chapeaux d'étoffe molle, appelés tiares, et, sur le corps, des tuniques à longues manches d'étoffe rayée, et ayant l'apparence d'écailles de fer disposées comme celles d'un poisson. » Ces détails se reconnaissent parfaitement sur la première médaille. La seconde est une variété de celle décrite par M. de Luynes (*Num. satr.*, pl. XII), et attribuée par lui à Soli ; il paraît y avoir une légende à l'exergue, dont on voit deux lettres, et qui représente peut être le mot תרז ; mais la première lettre a une forme insolite, et je n'oserais affirmer que ces lettres ne sont pas le résultat accidentel de cassures dans le coin. Quoi qu'il en soit, la ressemblance de cette médaille avec le n° 1 la rattache évidemment à l'atelier de Tarse.

La troisième pièce est fort intéressante à cause de sa légende bilingue ; la forme ΤΕΡΣΙ était déjà connue par la belle médaille du Cabinet de France à la légende ΤΕΡΣΙΚΟΝ,

et représentant Hercule combattant le lion (Pellerin, *Peupl. et villes*, pl. XLI, n° 4.—Mionnet, *Suppl.*, VII, pl. VII, n° 3). Ces deux pièces ont été frappées à des intervalles assez rapprochés, et montrent d'une façon remarquable comment s'opérait la transition du type assyrien du personnage s'apprêtant à percer le lion de son poignard, au type hellénique d'Hercule combattant le même animal.

On aura sans doute remarqué que le même type assyrien est figuré sur la médaille publiée par M. de Luynes, d'après Dutens (*Num. satr.*, pl. V), et attribuée par lui à un satrape, Bogès ou Bagæus. Nous avons retrouvé l'original de cette pièce dans la collection Hunter, où se trouvent réunies toutes les médailles de Dutens et de Duane, et nous la publions de nouveau ici, d'après l'empreinte que nous en avons prise; en voici la description, ainsi que celle de quelques autres pièces analogues.

1. Personnage barbu, s'apprêtant à frapper de son poignard un lion dressé devant lui.

℞. בענא. Vache allaitant son veau. Le tout dans un carré creux. Æ. Poids, 10gr,78.

(Musée Hunter. Voy. pl. XVIII, n° 8.)

2. Vache allaitant son veau, tournée à droite, et la tête retournée en arrière. Le tout dans un grènetis circulaire; il y a peut-être une lettre au-dessus de la tête de la vache.

℞. Hercule assyrien frappant de sa massue un lion qu'il tient suspendu par la queue. Le tout dans un carré creux. Æ. Poids, 10gr,64.

(Musée Hunter.)

3. Même type d'Hercule et du lion.

℞. Vache allaitant son veau; au-dessus un monogramme. Le tout dans un carré creux. Æ. Poids, 10gr,71.

(Musée Hunter.)

La seconde et la troisième pièces ne sont que des variétés de celle déjà publiée par M. de Luynes ; quant à la première, on remarquera que la troisième lettre de la légende a été mal dessinée par Dutens; c'est un *nun* parfaitement régulier et non un *ghimel*, dont la forme est toute différente. La médaille est très-bien conservée, de sorte que la lecture בענא est certaine; mais que signifie cette légende, reproduite apparemment en monogramme sur d'autres pièces? L'identité du type du droit avec celui de la médaille bilingue de Tarse, la rattache sinon à l'atelier de cette ville, du moins à quelque atelier peu éloigné; mais la forme des lettres, l'*aïn* circulaire et le *beth* fermé en haut, accuse une origine plutôt phénicienne qu'araméenne. Le poids de la pièce est celui de toutes les monnaies contemporaines de la Cilicie, de Cypre et de Phénicie, et elle appartient certainement à une de ces provinces; mais je n'ai aucune attribution raisonnable à proposer, et je laisse à de plus habiles le problème à résoudre.

W. H. WADDINGTON.

(*La suite dans le prochain numéro.*)

MONNAIES DE MACON.

(Pl. XIX, XX et XXI.)

§ 1er.

César cite Mâcon, au pays des Éduens, lorsqu'il raconte comment il organisa ses quartiers d'hiver, après la prise d'Alesia et la défaite de Vercingetorix [1].

Cette ville eut des comtes amovibles dont le premier, Warin, vivait sous Louis le Débonnaire. Le comté devint héréditaire en 920, à la mort de Raculfe, qui le transmit à Albéric Ier, mari de sa fille Étolane.

Vers 995, Otte Guillaume, comte de Bourgogne, s'empara du Mâconnais; il avait épousé Ermentrude, veuve d'Albéric II. Mâcon resta dans sa maison, jusqu'au mois de février 1239, où le comte Jean de Braine le céda au roi de France, saint Louis [2].

[1] Q. Tullium Ciceronem et P. Sulpicium Cabilloni et Matisconc in Æduis ad Ararim, rei frumentariæ causa, collocat. *Comm.* lib. VII, cap. 90.

[2] Ce contrat s'exprime ainsi : « Ego Johannes, Comes Matisconensis et ego Aoles Comitissa ejus uxor, notum facimus tam presentibus quam futuris quod nos escambivimus, vendidimus et quitavimus in perpetuum carissimo domino nostro Ludovico regi Francorum illustri et heredibus suis comitatum matisconensem cum ejusdem comitatus pertinentiis in regno Francie et quiquid habebamus in partibus illis et in Burgundia in regno Francie, sit de feodo, sit de domanio per quemcumque modum haberemus, sive per hereditagium, sive per conquestum, sive per alium modum, nihil in predictis penitus nec jus, nec

En 1359, le dauphin Charles, régent du royaume, érigea le comté de Mâcon en pairie et le donna à Jean son frère, comte de Poitiers. Jean mourut sans enfants en 1416, et Mâcon fit retour à la couronne. Par le traité d'Arras, 1435, le Mâconnais fut abandonné à Philippe le Bon, duc de Bourgogne. A la mort de Charles le Téméraire, 1477,

aliud retinentes et dominus Rex propter istud escambium propter istam venditionem et propter istam quitacionem nobis donat decem milia libr. turonens., in denariis et mille libr. turonens. de redditu in Normannia assisitas, videlicet quingentas libras ad scaquarium Pasche et quingentas libras assisitas in terra extra forterciam et extra castrum; et si in terra quam dominus Rex nobis assideret, esset aliquod herbergagium sine fortercia, illud herbergagium nostrum esset; et omnia predicta nos tenemur deliberare et garantire eidem domino Regi ubique contra omnes gentes; et si forte in predictis aliquid contingeret quod non possemus garantire, illud teneor escambire domino Regi ad valorem, in terra mea Francie in feodo ejusdem domini Regis; et de predictis decem milibus libr., dominus Rex tradet nobis ad presens quinque mille libras turonens.; et sciendum est quod si istud escambium ista venditio et ista quitacio non placeret eidem domino Regi potest se penitere, sine se meffacere erga nos a nativitate santi Johannis Baptiste infra tres annos, et si peniteat nos tenemur reddere domino Regi predicta quinque milia librar., tali modo quod illud quod receperit de dicta terra ultra custus computatum erit in paga nostra; et si dictas quinque mille libras non habuisset de exitibus illius terre nos eidem defectum reddere teneremur; et si de exitibus dicte terre plus recepisset, illud nobis redderet. Si autem idem dominus Rex vult tenere escambium venditionem et quitacionem ad terminum predictum vel ante, tenetur nobis reddere alias quinque mille libras ad eumdem terminum supradictum, et hoc quod exierit de illa terra, suum erit, et faciet nobis assidere ad eumdem terminum dictas mille libras redditus, sicut superius continetur, et reddet nobis pro quolibet anno do dictis tribus annis transactis mille libras turonens., si illi anni sint transacti. Hec omnia prout superius continentur ego Johannes comes et ego Aales comitissa uxor ejus super sacrosancta juravimus nos firmiter et inviolabiliter tenere et servare, quod ut perpetue stabilitatis robur obtineat, presentes litteras sigillorum nostrorum munimine fecimus confirmari. Actum anno domini millesimo ducentesimo triccsimo octavo mense februarii. »

Scellé en cire verte, avec lacs de soie verte. Le sceau de la comtesse a disparu. Au dos est écrit : Littera Johanis Comitis Matisconensis et Aales ejus uxoris de escambio et vendicione Comitatus Matisconensis. *Arch. de l'emp.*, J. 252, n° 2.

Louis XI le réunit de nouveau à la couronne. Enfin en 1526, François Ier le céda à Charles-Quint, mais le contrat de vente ne reçut pas d'exécution. Depuis cette époque, Mâcon n'a plus cessé d'appartenir à la France.

Voici ce qu'on sait de la chronologie des possesseurs du comté de Mâcon, jusqu'à Jean de Braine :

On trouve avant 886, dans *l'Art de vérifier les dates*, des comtes bénéficiers nommés Warin, Wilbert et Bernard; vient ensuite Letalde et enfin Raculfe. Puis le comté devient héréditaire et appartient successivement à Albéric Ier, 920-942; Letalde Ier, 942-971?; Albéric II, associé, 952-971?; seul, 971?-975; Letalde II, 975-979; Albéric III, 979-995; Otte Guillaume, 995-1027?; Gui, associé, 995-1007; Otton, jusqu'en 1049; Geoffroi, 1049-1065; Gui II, 1065-1078; Guillaume Ier, 1078-1085; Renaud Ier et Étienne; Guillaume II, l'Allemand, avec ses cousins Renaud II et Guillaume; plus tard, Guillaume IV; Guillaume III, l'enfant, fils de Guillaume II, avec Renaud II; Guillaume IV, 1127-1156; Girard, 1156-1184; Guillaume V, 1184-1224; Alix et Jean de Braine, 1224-1239.

§ 2.

On rencontre fréquemment à Mâcon des bronzes appartenant aux Éduens; mais il ne paraît pas qu'il ait existé une monnaie propre à cette ville. On sait combien sont rares les noms de lieu dans l'épigraphie monétaire de l'époque gauloise. Les premières monnaies dont nous aurons à nous occuper, sont des *trientes* mérovingiens. Viennent ensuite des deniers, dont quelques-uns semblent appartenir à la fin de la deuxième race, mais dont la plupart ne se classent qu'à la période comprise entre le commencement du xe siècle, où le

comté devint héréditaire, et l'année 1239, où il fut cédé à saint Louis. Bien qu'on y rencontre les noms des rois Charles, Louis, Lothaire, Robert, Henri et Philippe, ils ont été frappés le plus souvent, non sous l'autorité directe du roi, mais par les comtes [1], en vertu de concessions qui exigeaient sans doute, comme dans l'atelier voisin de Tournus, que le nom du souverain fût reproduit, même après sa mort, ou qu'on fît mention de son autorisation [2].

Les monnaies de Mâcon, sous la deuxième et la troisième race, présentent des types très-variés, empruntés souvent, dans l'intérêt de leur circulation, hors de France, et, par exemple, au royaume de Bourgogne ou d'Arles, et même à l'empire.

Sous Jean de Braine, en 1224, la monnaie de Mâcon était prise à raison de 20 sols pour 24 sols tournois, celui-ci étant à 12 deniers [3]. Il n'est pas question de la monnaie de Mâcon dans l'acte de cession de 1239.

§ 3.

A partir de 1239 jusqu'au commencement du XVIe siècle, où il fut transféré à Lyon, l'atelier monétaire de Mâcon a dû fonctionner directement pour la couronne, sauf sous le comte de Poitiers (1359-1416), et sous les ducs de Bour-

[1] On a prétendu que les évêques de Mâcon avaient eu le droit de frapper monnaie; M. de Barthélemy (*Statistique de Saône-et-Loire*, p. 428) a fait, dès 1838, justice de cette hypothèse.

[2] Voir la concession faite à l'abbaye de Tournus, en 915, par Charles le Simple; voir aussi les monnaies de cette abbaye portant le nom de Lothaire ou *Permissione regis*.

[3] La monnaie de Mâcon, *Matisconensis moneta*, est citée dans des lettres du même Jean de Braine, adressées à Joceran, sire de Brancion.— Cf. *Trés. des chart.*, 183, B. Maseon, n° 1.

gogne de 1435 à 1477. Il est difficile de reconnaître les monnaies royales qui y ont été frappées depuis saint Louis jusqu'à la fin du règne de Charles VI; mais, à partir de cette époque, l'usage des différents s'est régularisé, et Mâcon a eu son point secret[1]. Delombardy décrit, dans le catalogue de la collection Rignault, une obole anglo-française, avec point sous le I de *Henricus*[2], et la classe à l'atelier de Mâcon, sans dire sur quoi il se fonde. M. A. de Barthélemy[3] ne cite pas Mâcon parmi les villes où on frappa monnaie au nom de Henri V ou de Henri VI, et M. Poey d'Avant pense que Dijon a été le seul atelier de la Bourgogne d'où soient sorties des monnaies anglo-françaises[4].

§ 4.

Le cartulaire de saint Vincent renferme, sous les nos 448 et 450, deux actes, de 1031 et de 1060, dans lesquels intervient un monétaire du nom de *Gislebert*. Le premier commence ainsi : « Notum sit omnibus quod Gislebertus monetarius in commuandum misit canonicis S. Vincentii vineam quæ est sita in pago Matisconensi, in villa Fontanilias (Fontenailles sur Saint Clément-lès-Mâcon) usque ad annos trigenta pro trigenta solidis denariorum, quæ terminatur... » On lit dans le second : « Sacrosancta Dei ecclesia sancti Vincentii martyris quæ fundata est infra mœnia Matisconis. Ego Gislebertus monetarius et uxor mea Emeltrudis, donamus pro remedio animarum nostrarum et geni-

[1] Cf. A. de Barthélemy, *Manuel*, p. 64.

[2] Lecointre-Dupont, *Hist. monétaire de la Normandie et du Perche*, p. 81 et pl. V, fig. 9.

[3] *Manuel*, p. 65.

[4] *Monnaies féodales de France*, t. II, p. 132.

toris mei Martini et genetricis meæ Engeltrudis, quoddam mansum cum vinea, in pago Matisconensi, in agro Salorniarcense (Salornay) in villa Fontanilias..... Data per manum Otgerii, mense Marcii (*sic*) die Jovis, Henrico rege regnante [1]. »

Il existe de nombreux documents, postérieurs à 1239, où il est question de monnaies. En 1267, dans une transaction entre saint Louis et l'évêque, ce dernier renonce à un hommage qu'il prétendait lui être dû par le roi, ainsi qu'aux droits qu'il percevait sur le vin et le péage, mais conserve deux deniers par trousseau entrant en ville [2]. En 1310, un sieur du Courtenay cède à Philippe le Bel 40 livres mâconnaises sur le péage [3]. Deux ans après, le chapitre de Mâcon vend au roi son droit d'un denier pour chaque livre de monnaie fabriquée dans le comté de Mâcon [4]. On trouve la liste de ces documents dans l'excellent recueil dirigé par M. Louis Paris [5].

M. Lacroix, à qui je dois la communication de la plupart des rares monnaies que je publie aujourd'hui, a bien voulu me faire parvenir les extraits qu'il a recueillis de quarante-huit chartes relatives au monnayage royal et aux agents qui y ont été employés, depuis le règne de Philippe de Valois jusqu'au commencement du XVIe siècle, où Louis XII transféra l'atelier à Lyon [6]. Le plus ancien de ces titres est

[1] Communiqué par M. de Barthélemy, sur copies fournies par M. l'abbé Cucherat.

[2] *Trés. des ch.*, 183. B. Mâcon, n° 7.

[3] Clair., *Trés. des ch.*, vol. 367, 107.

[4] F. Harlay, n° 43, fol. 101.—Dupuis, 518.—*Trés. des chartes*, 183, Mâcon, n° 8.

[5] *Cabinet historique*, 1860, p. 65 et suiv.

[6] M. Lacroix compte publier plus tard un travail étendu sur la monnaie de Mâcon, de Cluny, de Tournus, etc., dans lequel il donnera *in extenso* les documents que je me borne à signaler aujourd'hui.

la confirmation par Philippe VI, en 1337, « des exemp-« tions, » accordées par Charles le Bel, « au maître de la « monnaie de Mâcon, à ses ouvriers, à leurs femmes et fa-« milles, de toutes autres juridictions que celle du général « de la monnaie, si ce n'est en cas de larcein, meurtre « ou rapt, etc. » D'autres sont relatifs aux luttes entre le personnel de la Monnaie et les échevins, qui voulaient le faire contribuer à certaines charges. Les derniers consacrent les circonstances dans lesquelles eut lieu la translation de la Monnaie à Lyon. Cette mesure, décidée en principe par un arrêt de 1414, n'était pas encore exécutée en 1499 ; elle avait excité les réclamations les plus vives de la part du magistrat de Mâcon et de celle de l'archevêque de Lyon. Les échevins faisaient valoir que « leur ville était du propre domaine du roi, à qui seul appartenait la juridiction à la réserve de la rue Franche, qui relevait de l'évêque, et que le plus grand des priviléges accordés par saint Louis à Mâcon, lorsqu'il en eut fait l'acquisition, était la fabrication des monnaies. » Ils ajoutaient que si les mines sont plus près de Lyon que de Mâcon, les chemins qui conduisent dans cette dernière ville sont plus sûrs ; que, d'ailleurs, l'argent des mines n'occupe pas la Monnaie pendant plus de deux mois, et qu'on n'y travaille, le reste du temps, que du billon..... Quant à l'archevêque, il insistait surtout, dans sa protestation, sur ce que l'ouverture d'un atelier royal à Lyon détruirait les priviléges monétaires concédés à son siége par les empereurs, et confirmés par les rois de France.

L'atelier monétaire n'a pas toujours été maintenu à Mâcon même, avant d'être transféré définitivement à Lyon. On lit en effet dans un article de M. A. de Barthélemy[1] que le

[1] *Statistique de Saône-et-Loire*, p. 428.

denier par livre fabriquée, accordé à l'évêque Guichard de Germolles, par un arrêt du parlement, devait se percevoir sur la monnaie fabriquée, soit à Mâcon, soit au bois Sainte-Marie. On ignore dans quelles circonstances a fonctionné ce deuxième atelier.

§ 5.

Monnaies mérovingiennes.

N° 1. MATASCONE. Buste à droite, la tête ceinte d'un diadème de perles.

℟. RAMNISILVS MONITA. Les deux premières lettres sont liées et le premier jambage est rogné, ce qui ne permet pas de reconnaître si le nom commence bien par un R, un D ou un M. Dans le champ, une croix haussée sur trois degrés et accostée des sigles M et A. — Bon or. Pesant 1gr,28 (pl. XXI, n° 1).

Ce triens a été trouvé dans le département de l'Ain il y a une dizaine d'années et acquis par M. Sirand, qui m'en a communiqué l'empreinte. Il appartient aujourd'hui à M. Charvet.

N° 2. MATASCONE FET. Buste diadémé à droite.

℟. IVSE MONETARIVS. Croix sur un globe, accostée des lettres M et A. — Triens. Pesant 1gr,25.

(Collection Charvet, pl. XXI, n° 2.)

La bibliothèque de la ville de Mâcon possède un triens semblable, mais moins bien conservé (pl. XIX, n° 1).

Le nom insolite *Juse* ou *Jose*, qui se lit sur ce triens, est sans doute l'abrégé de *Josephus* [1].

N° 3. J'ai vu à Turin, dans le Musée numismatique de l'Académie des sciences, un beau triens au même type et

[1] Barthélemy, *Statistique de Saône-et-Loire*, p. 128.

également en or fin, sur lequel la légende du revers commence au-dessus de la croix.

Lelewel et M. Cartier avaient donné ce triens comme portant MATALONE [1].

N° 4. MATASCONE FET. Buste à droite, la tête ceinte d'un diadème de perles.

℟. ....ISILVS ET IVSE MOS. Croix sur un globe, accostée des lettres M et A. — Tiers de sou. Or. Pesant 1gr,28.

(Collection Charvet, pl. XXI, n°. 3.)

Cette précieuse monnaie présente l'association des noms des deux monétaires RAMNISILVS et IVSE.

Les trientes qui précèdent, portent le nom de la ville au droit et ses initiales au revers. Cette répétition se rencontre quelquefois dans les monnaies mérovingiennes, par exemple à Lyon, à Châlon, etc.; lorsque le nom commençait par la syllabe MA, comme à Mâcon, Marsal [2] et Saint-Jean-de-Maurienne [3], elle avait l'avantage de donner à la pièce quelque ressemblance avec le numéraire de Marseille, qui jouissait d'un grand crédit.

§ 6.

Monnaies carlovingiennes et types immobilisés.

Les monnaies que nous allons décrire dans ce paragraphe et dans le suivant, sont en général très-rares; plusieurs sont uniques. Duby n'a donné, sous le titre de Mâcon, que deux pièces, dont l'une n'est pas de cette ville; M. de Barthélemy, qui a consacré, en 1838, trois pages à la numismatique de Mâcon dans la statistique de Saône-et-Loire, ne décrit que le denier au nom de Charles et ceux au nom de

[1] *Num. du moyen âge*, pl. IV, fig. 6, et *Revue num.*, t. V, p. 230.

[2] Voir mes *Recherches num. sur le nord-ouest de la France*, pl. VI, fig. 1.

[3] *Recueil de 920 monétaires*, pl. XXX, fig. 9.

Philippe, timbrés d'un N ou d'un S; enfin M. Poey d'Avant, énumérant, en 1853, dans le catalogue de sa collection, ce qu'il connaît de cet atelier, n'ajoute au contingent de M. de Barthélemy qu'un denier de Henri Ier.

CHARLEMAGNE.

CAROLVS, en deux lignes horizontales.

℟. M AI C N dans les cantons d'une croix, dont le cœur est évidé de manière à former un O. Deux points se voient aux extrémités de chaque branche; un autre au centre.—Argent.

(Collection de M. Drouet.).

M. Hucher, à qui on doit la connaissance de ce denier [1], l'attribue dubitativement à Mâcon; il voit dans les lettres MAICN, combinées avec l'O central, MAICON, abréviation de MATISCON. Nous ne pensons pas que la consonne T ait pu être omise au profit de la voyelle I; si donc la pièce est bien de Mâcon, il faut qu'elle porte MATCN, ce qui fait MATACON, comme sur les mérovingiennes. Le dessin de M. Hucher ne donne en effet qu'une figure incomplète de cette lettre, dont la tête semble sortir du champ, et qui pourrait par conséquent être un T [2].

Les types des monnaies suivantes, pl. XIX, nos 2 et 4, et pl. XX, no 1, aux noms de Charles, de Louis et de Lothaire, ont dû prendre naissance sous les derniers carlovingiens de ce nom; mais les exemplaires, qui en sont venus jusqu'à nous, appartiennent en partie, par leur style et leurs caractères, à des fabrications posthumes.

[1] *Revue num.*, 1re série, t. XI, p. 183 et pl. X, fig. 15.

[2] M. de Longpérier (*Cat. Rousseau*, p. 111) n'admet pas l'attribution de ce denier à Mâcon; il prend la légende par la ligne inférieure et y lit CNOMAN (*Cenomanis*). La leçon que je propose et à laquelle se range M. Hucher, serait peut-être de nature à lever les doutes, si elle ne reposait pas sur l'existence un peu problématique de la consonne T.

Voici la description de ces pièces :

Charles le Simple ; type immobilisé.

+CARLVS EX, de droite à gauche ; au centre, une croix à branches épaisses et pattées.

℟. MATISCON CI. Dans le champ un monogramme confus [1], ou plutôt une croix tréflée lors du poinçonnage du coin. Caractères larges, mais dénotant une monnaie frappée assez longtemps après la mort de Charles le Simple, à un type adopté sans doute de son vivant [2]. — Argent. Pesant 1gr,253.

(Collection Lacroix, pl. XIX, n° 4.)

Cette monnaie rappelle par son style les plus anciens des petits deniers portant *Carlus rex et Bledonis* [3].

Monnaie de restitution au nom de Louis.

LVDOVICVSII. Croix à branches égales.

℟. MATISCO CIVITAS, de droite à gauche ; dans le champ, un monogramme inexpliqué, formé des lettres V, O, S et d'un X ou d'une croisette. — Bon argent. Pesant 0gr,595 ; flan assez épais.

(Collection Lacroix, pl. XIX, n° 2.)

[1] M. Poey d'Avant voit dans cette figure une dégénérescence du chrisme, *Descrip. des mon. de sa coll.*, p. 301.

[2] Si, comme l'a admis M. de Barthélemy (*Statistiq. de Saône-et-Loire*, p. 429), ce qui se voit sur une de ses faces était un monogramme, ce dernier aurait peut-être été frappé à Mâcon par les comtes Albéric Ier (920-942) ou Albéric II (952-975), en vertu d'une concession de Charles-le-Simple qui a été forcé, en raison de sa situation politique, d'en accorder un grand nombre ; mais, je le répète, cette marque ne doit être qu'une croix.

[3] Fougère et Combrouse, n° 181.

L'obole que nous venons de décrire a été évidemment frappée à une époque de beaucoup antérieure au règne du premier Capétien du nom de Louis. D'un autre côté, la forme de son monogramme ne permet pas d'en faire une dégénération du type de Louis Ier ou de Louis II, et oblige à la placer après le règne du roi Eudes ; il faut donc y voir un coin adopté sous Louis d'Outremer (936-954) ou un peu après. Cette monnaie a un air de famille avec certaines pièces languedociennes du XIe siècle [1], mais paraît plus ancienne.

Lothaire (954-986).

+LOTHRIVS EX. Au centre une figure cruciforme, composée d'un losange, avec un annelet à chaque sommet ; un point au centre et dans chaque angle.

℟. MATISENSIV. Croix formée de quatre O, avec une croisette au centre. — Argent de très-bon titre. Pesant 1gr,32.

(Collection Lacroix, pl. XX, n° 1.)

M. de Longpérier a publié un autre exemplaire de cette monnaie, en argent presque pur et du poids de 1gr,15 [2]. Il considère le type du revers comme une dégénérescence du monogramme de Eudes, que les monétaires du roi Lothaire avaient adopté à Mâcon.

Le type du revers a la plus grande analogie avec celui des grands deniers angoumois, dont les plus lourds et les plus anciens remontent jusqu'à Louis d'Outremer (936-954) [3].

[1] Cf. *Monn. seigneuriales de M. Poey d'Avant*, pl. XXVI, fig. 2.

[2] *Cat. Rousseau*, p. 212, n° 540.

[3] Cf. B. Fillon, *Considérations sur les monnaies de France*, p. 112.

Les caractères extérieurs et le poids de cette monnaie permettent, malgré l'irrégularité du mot REX, écrit EX, de la considérer, avec M. de Longpérier, comme frappée du temps même de Lothaire.

M. Fillon en a cité un spécimen parmi les exemples de types royaux immobilisés [1]. M. Charvet en possède une variété, d'un coin à peu près semblable, mais de moins bon titre. Enfin il en existe une autre au Cabinet des médailles, de très-mauvais aloi, dont le poids n'est plus que de 1gr,15, et qui a été évidemment frappée longtemps après Lothaire, sans doute au commencement de la troisième race.

*Grand denier à l'*H.

Avant de passer aux monnaies de la troisième race, j'ai à décrire un magnifique denier que ses caractères et son *faire*, encore tous romans, obligent à classer à une époque antérieure à l'avénement de Hugues Capet et peut-être même à celui de Lothaire.

MA·TVSCONV, entre deux grènetis; au centre, la lettre H.

℟. + CVTATVS·, peut-être *civitas?* Dans le champ, une croix pattée. — Caractères larges; reliefs prononcés; bon argent. Pesant 1gr,32.

(Collection Lacroix, pl. XIX, n° 3.)

Cette monnaie, unique jusqu'à ce jour, a été trouvée, il y a quelques années, dans le cimetière d'un village de Saône-et-Loire qui a fait partie jadis des domaines de l'abbaye de Tournus. Je serais disposé à la donner à Hugues le Noir, duc bénéficier de Bourgogne, qui eut le Mâconnais

[1] B. Fillon, *Lettres sur quelques monnaies françaises*, p. 153.

dans le partage qu'il fit, en 936, avec Hugues le Grand [1]. Cette attribution ne surprendra pas le lecteur, lorsqu'il se rappellera que M. de Longpérier reconnaît le monogramme de Hugues le Grand lui-même sur un denier frappé un peu plus tard à Tournus, quand Lothaire eut reconnu le père de Hugues Capet comme duc de Bourgogne.

Je ne puis résister au plaisir de faire connaître ici, bien qu'elles n'appartiennent pas à Mâcon, des monnaies tout à fait nouvelles, qui ont été exhumées en même temps que le denier qui précède et qui sont également passées dans la collection de M. Lacroix.

N° 1. CAPVT REGIS. Tête diadémée, à droite, assez barbare et semblable à celle du denier de Chinon, classé par Conbrouse et Fougère à Louis le Bègue [2], mais qu'on a reculé depuis et avec raison, à Louis IV d'Outremer (936-954) [3].

℟. + T:N:C:VC:T·· entre deux grènetis; au centre un petit globe. — Bon argent; style large. Pesant, comme la pièce à l'H, 1gr,32 (pl. XIX, n° 6).

Ces lettres isolées, séparées par des points, et le cercle vide, où le signe habituel de la croix est remplacé par un point, se rencontrent sur quelques monnaies d'outre-Rhin [4].

N° 2. Même denier, mais d'un autre coin; tête mieux caractérisée; lettres plus petites au revers; grènetis intérieur d'un plus grand diamètre, sans point au centre, et par conséquent complétement vide. — Bon argent. Pesant 1gr,38 (pl. XIX, n° 7).

[1] Frodoard, *Chron.* 936.

[2] *Description des monnaies de la 2e race*, n° 438.

[3] B. Fillon, *Lettres sur quelques monnaies françaises*, p. 158.

[4] Jacob Gotz, 513, t. XVII, n° 177. — Mader, th. IV, n° 32.

N° 3. Autre, semblable au n° 2, avec quelques légères variétés de coin. — Moins bon argent. Pesant 1gr,20.

N° 4. CAPVT REGIS. Tête diadémée à droite, comme aux numéros précédents, mais plus barbare.

℟. T:N:C.V.T⁝ Point au centre de la couronne. — Obole, flan épais; un peu moins ancienne par son faire que les deniers. — Argent. Pesant 0gr,652 (pl. XIX, n° 5).

Les curieuses pièces qui viennent d'être décrites, me paraissent appartenir à Tournus, sur le territoire duquel elles ont été trouvées. On reconnaît en effet sur le denier les principales lettres de la légende T*or*N*u*C*i*V.C*as*T., qui se termine en V, comme le nom de Mâcon sur le denier de Hugues le Noir, et qui a bien pu précéder la légende identique, sauf l'emploi de l'ablatif, que présentent les deniers connus de Tournus. Ces monnaies doivent, comme le denier à l'H, appartenir au xe siècle. Leur faire, leur poids élevé et leur style, les rapprochent des deniers frappés, un peu plus tard, par divers comtes de l'ancien royaume de Lorraine [1].

Blitger, abbé de Tournus, avait obtenu, en 889, du roi Eudes le droit de frapper monnaie; ce privilége a été confirmé par Charles le Simple [2], qui exigea que le coin portât son nom; par Raoul et Louis IV; par Lothaire, qui voulut qu'on fit mention de son autorisation; par Henri Ier, Philippe le Bel, etc.; mais il y aura eu sans doute un moment où on se sera borné à mettre, au droit, une tête ceinte du bandeau royal, avec les mots : *caput regis.*

Quoi qu'il en soit, ces grands deniers et leur obole sont

[1] Cf. *Mes études num. sur une partie du nord-est*, p. 231 et suiv.

[2] M. Poey d'Avant (*Description des monnaies de sa collection*, p. 304) a mis Charles-le-Chauve par suite d'une faute d'impression.

plus anciens que le petit denier de Tournus portant également une tête, mais avec TORNVCIOCAST et SCSVALERIAN[1]. Ils doivent, à mon avis, être classés aux premières années de Charles le Simple et avant 915, date de la concession où ce prince exigeait l'inscription de son nom.

Il est à remarquer que les curieuses pièces que nous venons de publier, ne portent pas le nom du patron qui se voit toujours sur les monnaies abbatiales de Tournus. On a voulu en inférer qu'elles ont été frappées non-seulement avant 915, comme je viens de le dire, mais avant l'avénement du roi Eudes, auteur du privilége, et par une autorité autre que celle de l'abbé; elles ne sont pas assez anciennes pour qu'on puisse admettre cette hypothèse[2].

§ 7.

Période de la troisième race.

Otte Guillaume, comte de Bourgogne (995-1027).

OTTO avec trois points entre chaque lettre; croix dans le champ.

℟. +MTSCONVS; au centre un E et un R accolés.—Très-bon argent; style large (pl. XIX, n° 8).

J'ai copié ce denier à Mâcon, il y a douze ans. Je ne retrouve pas sur mon dessin le nom de son possesseur; mais, si ma mémoire ne me trompe, il appartenait à M. Bouchage. Son titre, son type, son faire et son diamètre rappellent certaines monnaies frappées sous les Otton de Germanie

[1] Duby, pl. 17, fig. 6 et 7.—Lelewel, *Atlas*, pl. IX, fig. 14.—Poey d'Avant, *Descrip. des monnaies de sa coll.*, p. 505, n° 1437.

[2] Le château de Tournus a appartenu à Brendnicus, évêque de Mâcon sous

(936-1002), dans l'ancien royaume de Lorraine[1], et ont dû lui donner un débouché vers le nord-est.

Quel est maintenant le personnage du nom d'Otton, qui a signé cette pièce et qui a écrit au revers la syllabe ER?

Otton ou Otte Guillaume, comte de Bourgogne, s'empara du Mâconnais l'an 995, en faisant valoir les droits qu'il avait comme époux d'Ermentrude, veuve d'Albéric II, et conserva longtemps la jouissance de ce riche comté [2].

Serait-il trop téméraire d'admettre qu'Otte Guillaume utilisa l'atelier monétaire de Mâcon à son profit et qu'il y associa le nom de sa femme au sien?

Ajoutons que ce personnage a joué le plus grand rôle dans les événements de son époque. Après avoir été en lutte pendant douze ans, avec le roi Robert, pour la possession du duché de Bourgogne, il exerça, à la fin de sa vie, une influence presque souveraine, sous Rodolphe III, dans le royaume d'Arles.

Robert II (996-1031).

+ROT.BER:TS dans le champ un R entouré de trois points.

℟. +MATISCONVM. Au centre une croix pattée. — Grand denier d'argent à lettres larges et bien accusées. Pesant 1gr,10. Appartient à M. Thibaut à Lyon (pl. XXI, n° 4).

Trouvée avec un denier de Conrad le Pacifique, roi de

Charles-le-Chauve (*Recueil des historiens de France*, t. VIII, année 853); mais, à cette époque, le monnayage des barons était encore un fait exceptionnel.

[1] Voir un denier reproduit dans mes *Études num. sur le nord-est de la France*, pl. XVII, fig. 12.

[2] *Art de vérifier les dates.*

Bourgogne ou d'Arles (937-993), et plusieurs deniers et oboles de Rodolphe III, son successeur (993-1032), cette précieuse et unique monnaie du roi Robert a pu être frappée durant la guerre qu'il fit avec des chances diverses, à Otte Guillaume, et qui put mettre temporairement Mâcon en son pouvoir. Cette guerre, commencée en 1002, pour la succession de Henri, duc de Bourgogne, frère du roi, ne se termina qu'en 1014. L'arrangement qui intervint, confirma Otte Guillaume, dans la possession du comté de Bourgogne et du Mâconnais. On peut supposer aussi que ce comte reprit, après la paix, le monnayage traditionnel de Mâcon, c'est-à-dire la fabrication d'espèces au nom du roi, sans doute avec part dans les bénéfices. La monnaie de M. Thibaut aurait alors été frappée après 1014, sous Otte-Guillaume ou sous son successeur Otton.

Henri Ier (1031-1060).

N° 1. +HEINRICVS RX. Croix pattée dans le champ.

℟. + MATISCENSIS. Losange bouclé à ses sommets, cantonné de points, avec un cinquième point au centre. — Argent. Pesant 1gr,32.

(Collection Lacroix; autre de coin différent, collection Charvet, pl. XX, n° 2).

Cette monnaie a été évidemment frappée sous Henri Ier par le monétaire Gislebert; elle reproduit, au droit, une des faces du denier lyonnais de Henri le Noir, fils de Conrad le Salique [1] (1033-1056); au revers, le type du

[1] Henry le Noir et ses prédécesseurs ne prenaient pas néanmoins le titre de roi. Voy. A. de Longpérier, *Cat. Rousseau*, p. 242.

droit du denier du roi Lothaire, qui s'était immobilisé à Mâcon. Elle était donc dans les meilleures conditions pour circuler et dans le comté de Mâcon et dans le royaume d'Arles.

N° 2. + HNRICI REGIS entre deux grènetis, la légende commençant au bas de la pièce ; au centre un édifice formé d'un rectangle dont les petits côtés verticaux sont prolongés et terminés chacun par une boule ; un fuseau, également terminé par une boule et un peu plus élevé, se voit au milieu. Deux petits globes dans le vide du rectangle.

℟. +MATISCONVM entre deux grènetis ; au centre une croix pattée.

Ce denier, de moins bon titre que le précédent, est un peu moins large et plus léger ; il n'a que 19 millimètres de diamètre, et pèse 1gr,10 ; il doit être moins ancien. Il a été exhumé à Mâcon, et fait partie de la collection de M. Sauvadet, de Montpellier, qui, tout en se réservant d'en publier le dessin, a bien voulu me le communiquer et me permettre de le décrire.

La forme du génitif, employée au droit, s'explique, en sous-entendant le mot *permissione*. La pièce aura été frappée par un comte, après la mort du roi ; on aura mis d'abord *permissione regis*, comme dans l'atelier voisin de Tournus ; puis la légende aura été abrégée.

L'édifice du revers rappelle quelque peu la forme de celui qui se voit à Parme à la fin du XIIe siècle [1], seulement il est plus large que haut.

[1] Zanetti, *Della zecca e moneta parmigiana*, t. I.

Philippe Ier (1060-1108).

Denier à l'N.

+PHIIPVS RX. Figure cruciforme, composée d'un petit losange, avec appendices triangulaires à ses sommets ; globules dans les cantons. Ce dispositif est une dégénérescence du type mâconnais de Lothaire.

℟. MATISCON entre deux grènetis; au centre un N. — Billon rouge. Pesant 1 gram.

(Collection Lacroix, pl. XX, n° 6.)

Il existait chez M. Bouchage un denier semblable, mais de meilleur aloi.

Cette monnaie est plus pesante que toutes les autres au nom de Philippe. Son type a pu s'immobiliser ; mais il a dû prendre naissance sous Philippe Ier. On a vu, dans la lettre du centre, l'initiale de Mâcon; j'ai pensé moi-même un instant à y chercher un souvenir de l'II du grand denier que j'ai décrit plus haut. Mais c'est bien un N, dont un autre, plus heureux que moi, trouvera peut-être la signification.

Deniers et oboles à l'S.

Les monnaies suivantes sont les moins rares de toute la suite mâconnaise. Elles se distinguent par la présence de la lettre S, dans le champ du revers.

Ce type a beaucoup occupé les numismatistes. Je ne parlerai pas de Leblanc, qui y voyait l'initiale des *Segusiaves* [1],

[1] *Traité hist. des monnaies de France*, p. 146.

ni de M. Rodolphe Blanchet, qui n'est pas éloigné d'y reconnaître un serpent[1].

Duby n'hésitait pas à attribuer la pièce timbrée d'un S au comte Etienne, qui a possédé Mâcon sous Philippe Ier. D'autres y ont vu l'initiale d'un évêque du même nom qui a occupé le siége de cette ville vers 1166, sous Louis le Jeune. M. A. de Barthélemy a, comme nous l'avons dit plus haut, prouvé que les évêques n'ont pas frappé monnaie à Mâcon; reste à examiner l'opinion de Duby.

Les deniers à l'S, retrouvés jusqu'à ce jour, ne peuvent remonter au temps de Philippe Ier; tout le monde le reconnaît; mais ils ont dû avoir un prototype contemporain de ce prince. L'opinion de Duby ne doit donc pas être repoussée d'une manière absolue; il est néanmoins plus probable que la lettre S a été adoptée à Mâcon, sans signification locale et comme imitation du type introduit, avant le temps de Philippe Ier, dans le royaume voisin de Bourgogne et conservé à Lyon, après Rodolphe III et Conrad le Salique, sous Henri le Noir, de 1038 à 1056[2]. Cette contrefaçon, qui trompait le public, ouvrait à la monnaie de Mâcon, dont le cours légal était fort limité, la Bresse, le Lyonnais, et delà, les vastes contrées du royaume d'Arles.

On m'objectera peut-être que j'ai reconnu tout à l'heure dans la lettre H, l'initiale d'un comte, et que je renonce bien facilement à voir le nom d'Étienne dans la lettre S. Mais chaque atelier monétaire féodal a eu des types locaux

[1] *Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zurich*, Band XI, Heft 3. Zurich, 1856.

[2] Suivant M. Fillon, le denier à l'S, frappé à Lyon au nom de Rodolphe III, serait le produit du monnayage archiépiscopal, et cette lettre serait le commencement de *Sedes*, mot qui parut plus tard, tout entier, dans les légendes lyonnaises.

et des types d'imitation; tantôt on satisfaisait au besoin de consacrer, par un type nouveau, le nom et les titres du souverain ou du seigneur; tantôt on se bornait à faciliter, par la contrefaçon des espèces voisines, le cours de la monnaie, qui était alors plutôt une marchandise qu'un signe représentatif, et souvent une mauvaise marchandise, dont il fallait assurer le débit par tous les moyens.

Ajoutons que cet S isolé, peut-être Signum (*Signum crucis*), a été fréquemment employé; on le retrouve plus tard sur la monnaie d'un prince croisé dont le nom commence par un G, Gauthier de Brienne, duc d'Athènes (1308-1310) [1], et déjà, sous les Mérovingiens, il occupe le champ d'un denier d'argent.

N° 1. PILIPVS RX. Figure cruciforme, comme aux pièces précédentes; un point dans chaque canton.

℟. MATISCON. Dans le champ un S. — Denier; argent bas; deux exemplaires, pesant 0gr,94 et 0gr,98.

(Collection Lacroix, pl. XX, n° 5.)

N° 2. Même denier; faire irrégulier; moins ancien que le premier. — Argent bas, pesant 1gr,10.

(Collection Lacroix, pl. XXI, n° 5.)

Il en existe un exemplaire au Cabinet des médailles, qui paraît encore moins ancien.

N° 3. + PHIPVS RX. Figure cruciforme, cantonnée de points.

℟. +MATISCON. Dans le champ un S, accosté de deux points. — Denier d'argent, pesant 0gr,90.

(Collection Charvet, pl. XXI, n° 6.)

Ce denier, d'assez bon style, n'a pas été frappé très-longtemps après Philippe Ier.

[1] Sauley, *Numismatique des croisades*, p. 161 et pl. XVI, fig. 15.

M. Lacroix en possède deux variétés, pesant 0gr,85 et 0gr,95.

Conbrouse en publie un exemplaire, qu'il considère comme étant bien de Philippe Ier [1].

M. Poey d'Avant cite cette pièce, mais indique à tort quatre points au revers [2].

N° 4. +PHIPVS RX. Même type.

℟. MATISCON, en légende rétrograde.

Cette pièce est décrite par M. Poey d'Avant, qui y lit PHIPVS [3]; je préfère PILIPVS.

N° 5. +PHIPVS RX. Figure cruciforme, cantonnée de quatre points.

℟. MATISCON. S accosté de deux points. — Obole.

(Ancienne collection Bouchage, pl. XX, n° 4.)

Oboles à la croix et au losange.

+PILIPVS RX. Losange patté à ses angles, de manière à former une croix; points dans les cantons, comme aux numéros précédents.

℟. MATISCON. Croix pattée, à branches égales, cantonnée de quatre points. — Obole. Argent bas. Pesant 0gr,42.

(Ma collection; autre un peu plus lourde, collection Charvet.)

Le droit est comme celui du n° 6, pl. XX, une dégénérescence du type de Lothaire.

Une obole semblable, mais moins bien conservée, a été publiée par M. Fillon, comme postérieure au règne de Philippe Ier, et émise par un comte [4].

[1] T. I, p. 52, et atlas, pl. 47, n° 3.

[2] Poey d'Avant, *Descrip. des monn. seig. de sa coll.*, p. 302.

[3] *Id.*, p. 302, et pl. XX, n° 1.

[4] *Études num.*, p. 63.

PILIPVS RX. Même type qu'au droit du n° 12, sauf les points des cantons de la figure cruciforme, qui ne sont pas visibles et semblent n'avoir jamais existé.

℟. MATISCON. Croix cantonnée de quatre points. — Obole.

(Ancienne collection Bouchage, pl. XX, n° 3.)

Louis VI (1108-1137).

N° 1. +L+D+V+C. Dans le champ, un S.

℟. MATISCON. Figure cruciforme, avec points dans les cantons. — Denier, argent bas.

(Collection Charvet, pl. XX, n° 7.)

Cette pièce, postérieure sans doute à Louis le Gros, est d'assez mauvais style.

N° 2. Variété, où un point se voit distinctement entre la première croisette et la lettre L. — Billon noir. Pesant 0gr,75.

(Collection Lacroix.)

N° 3. +L+D+V+C. Au centre, une croix pattée.

℟. MATISCON. Figure cruciforme, cantonnée de quatre points. — Obole, billon noir. Pesant 0gr.39.

(Collection Charvet, pl. XX, n° 8.)

Sur cette obole, la croix a remplacé la lettre S, qui se voit sur le denier. C'est la transformation qui s'est déjà produite dans les pièces au nom de Philippe.

§ 8.

Outre le Philippe à l'S, Duby avait donné à Mâcon un denier de Louis VI, sur lequel on lit CASTRVM MAT. Cette

pièce est de Mantes[1] suivant Cartier, et de Nanteuil suivant M. de Barthélemy[2]. L'auteur des monnaies des prélats et barons, se rappelant que Mâcon n'avait été d'abord qu'un *castrum*, s'est laissé tromper par la légende. Nous avons vu plus haut que, sur les monnaies les plus anciennes, le nom de Mâcon paraissait seul ou suivi du mot *civitas*.

Enfin M. Piot[3], reprenant l'étude d'un denier publié comme incertain par le savant Thomsen, dans la *Revue* du docteur Grote[4], le décrit ainsi :

+MADICONISE ; au centre, un S entre deux croisettes.

℟. +GVILELMVS. Croix dans un grènetis.

Il attribue ensuite cette pièce à Mâcon qui a eu plusieurs comtes du nom de Guillaume au XIIe siècle. M. Poey d'Avant[5] en a fait depuis une monnaie d'Aquitaine. Cette dernière opinion nous semble préférable. Nous ne pensons pas, en effet, que les comtes de Mâcon aient eu des espèces à leur nom ; leur atelier, surtout à cette époque, ne devait fonctionner qu'au type royal. Si nous avons cru pouvoir donner des monnaies à Hugues le Noir et à Otte Guillaume, c'est que le premier était duc de Bourgogne et que le second a aussi possédé la Bourgogne, acquis une position presque souveraine dans le royaume d'Arles, et longtemps lutté avec succès contre le roi Robert. De tels princes n'étaient pas soumis, comme les comtes de Mâcon, à revêtir la livrée monétaire du roi.

Au reste il faudrait, pour se prononcer en toute sécurité sur le denier de M. Thomsen, avoir l'original sous les yeux.

[1] *Revue num.*, 1836, p. 255.

[2] A. de Barthélemy, *Revue num.*, 1860, p. 136.

[3] *Revue num. belge*, 2e série, t. VI, p. 265.

[4] *Blätter für Munz-Kunde*, 1835, l. 16, 23 et 24.

[5] *Monnaies féodales de France*, t. II, p. 73.

§ 9.

Méreaux.

J'ai à faire connaître des méreaux de plomb, sur deux desquels on retrouve le type des dernières monnaies de Mâcon.

M. J. Rouyer, dans un intéressant article sur l'étude des méreaux ecclésiastiques [1], constate qu'on n'en a pas encore retrouvés d'antérieurs à 1401. Ce n'est, en effet, qu'au xve siècle que se généralisa l'usage de ces valeurs représentatives, qui tenaient lieu de monnaie, dans l'intérieur du cloître et quelquefois au dehors. Cet auteur pense cependant qu'il a existé, longtemps avant cette époque, des méreaux à l'usage des chapitres et des collégiales; il s'appuie, tout en admettant qu'elles peuvent être exagérées, sur les prétentions des chanoines de Saint-Vincent de Mâcon, qui déclaraient en 1557, qu'ils avaient depuis trois ou quatre siècles, le droit de fabriquer et distribuer des *marques de plomb*, valant 1, 2 et 6 deniers tournois. Voici le texte où M. Rouyer a puisé ce curieux renseignement :

« Les commissaires de la Cour des monnayes estant deputez dans les provinces du royaume ont esté de tout temps en droit de décrier toute sorte de monnoyes estrangeres et autres pieces quelconques, s'il ne leur estoit donné cours par ordonnance du roy; les sieurs Aymery et de Riberolles, conseillers généraux de la dite Cour des monnoyes et par elle deputez, passans par la ville de Mascon au mois d'aoust de l'année 1557, y corrigèrent l'abus qui s'y estoit glissé depuis longtemps, et défendirent à toutes personnes, sur peine d'estre punis comme expositeurs et faux monnoyeurs,

[1] *Revue num.*, 1849, p. 356 et suiv.

le cours et exposition de certaine quantité de marques de plomb, vulgairement appelées pièces ou iettons de plomb, que le doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale de la ville faisoient distribuer par leur Benestier, pour le payement des choristes et autres prestres servans en la dite église : lesquelles pièces avoient abusivement cours non seulement parmy lesdits prestres et choristes de ladite église, mais encore par toute la dite ville de Mascon, les vnes pour six deniers, les autres pour doubles et deniers tournois. Duquel droit de faire et de distribuer les dites marques, les dits doyen, chanoines et chapitre soustenoient estre en droit et possession depuis plus de trois à quatre cens ans. Lequel abus fut corrigé par l'ordonnance desdits commissaires, nonobstant les lettres en opposition envers icelle impetrées par lesdits doyen, chanoines et chapitre, de laquelle ils furent deboutez, ainsi que i'ay veu par la copie desdites lettres signifiées à maistre Louis Hennequin, procureur général de la dite cour [1].

N° 1. S entouré de points.

℟. Croix pattée, accostée de trois points dans chacun de ses cantons. — Plomb.

(Collection Charvet, pl. XXI, n° 7.)

Ce méreau qui rappelle le type des deniers et des oboles aux noms de Philippe et de Louis, me paraît fort ancien.

N° 2. S rétrograde, accosté de deux points.

℟. Figure cruciforme, avec un point au milieu.

Ce petit méreau reproduit le type de l'obole que nous avons décrite pl. XX, n° 4. Il a été trouvé dans la Saône.

(Collection Charvet, pl. XXI, n° 8.)

[1] *Traité de la cour des monnoyes*, par Germains Constans, juge-garde de la monnoye de Thoulouze. Paris 1658, p. 270.

N° 3. M. Forgeais a décrit un petit plomb qu'il rapporte au XIIIe siècle, et dont le droit est identique à celui de la pièce qui précède, tandis que le revers porte une croix au lieu d'un S [1].

N° 4. Voici une pièce de plomb frappée par le chapitre : MONETA.ECCLIE.MATISCON. Au centre, Saint-Vincent, patron de la cathédrale : le champ de la pièce est semé de fleurs de lis.

℟. SVSCIPIAT.MOT.....15.. Cartouche accosté de deux lis, sur lequel on ne distingue plus qu'une étoile.

Ce méreau appartenait à M. Bouchage, si mes souvenirs sont exacts. Voy. pl. XXI, n° 9.

La *marque de plomb* qui précède, est sans doute de celles que le roi Henri II avait fait décrier. Elle ne porte pas l'indication numérale, qui se voit sur la plupart des méreaux-monnaies du XVIe siècle.

§ 10.

Jetons.

Des recherches attentives, dans les médailliers des particuliers et dans les collections publiques, feront assurément découvrir quelques jetons de Mâcon. On sait, en effet, que ces petits monuments métalliques, qui ont aussi leur intérêt, ont été très-répandus dans toute la Bourgogne au XVIe et au XVIIe siècle, et que l'usage n'en était pas encore perdu aux derniers temps de la monarchie.

En voici un qui appartient à une importante famille du Mâconnais.

MESSIRE:FRANÇOIS.DE.CHEVRIERS ; écu aux armes des

[1] Plombs historiés trouvés dans la Seine et recueillis par Arthur Forgeais. Paris 1858.

Chevriers, qui sont : d'argent à trois chevrons de gueules, à la bordure engrelée d'azur[1].

℟. DAME.LOVISE.PARISE ; dans le champ, les armes des Parise, qui sont : d'argent à trois corbeaux, les têtes penchées de sable, tenant sous leurs griffes trois sauterelles de sinople[2]. — Cuivre.

(Collection de la ville de Mâcon, pl. XXI, n° 10.)

Les Chevriers descendaient, dit-on, d'un comte de Mâcon. Un de leurs ancêtres avait joué un rôle important dès le XIIe siècle; Gui de Chevriers, seigneur de Saint-Mauris, près Mâcon, commandait, en 1231, les troupes de Jean de Braine[3].

M. Lacroix, qui a bien voulu faire quelques recherches, à Mâcon, au sujet de ce jeton, m'écrit qu'il le croit du XVIIe siècle ou du commencement du XVIIIe, mais qu'il n'a pu découvrir quel est celui des François de Chevriers dont il porte le nom. J'ajouterai que les Parise ne figurent pas parmi les alliances de cette famille, données par plusieurs généalogistes jusqu'à l'année 1711[4].

CHARLES ROBERT.

Paris, le 20 novembre 1860.

Nota. J'avais fait graver, il y a plusieurs années, les deux premières planches qui accompagnent cet article; de nouvelles communications, recueillies depuis, m'ont obligé à en ajouter une troisième. Cette circonstance explique le désordre dans lequel mes dessins sont présentés.

[1] Palliot, *La Vraie et parfaite science des armoiries.* Paris, 1661, p. 158.

[2] *Id.*, p. 60.

[3] Moréri, *Dictionn. hist.*, mot CHEVRIERS.

[4] Cf. *Dictionn. de la noblesse*, t. IV. 1772.

CHRONIQUE.

PRIX DE NUMISMATIQUE.

Dans sa séance publique du 7 décembre, l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'Institut de France a décerné le prix de numismatique, fondé par Allier de Hauteroche, à Don Vicente Vazquez Queipo, membre de l'Académie royale des sciences de Madrid, pour son ouvrage intitulé : *Essai sur les systèmes métriques et monétaires des anciens peuples, depuis les premiers temps historiques jusqu'à la fin du khalifat d'Orient*, 3 volumes grand in-8, imprimés à Paris en 1859.

RECTIFICATION NUMISMATIQUE.

Une trouvaille de tétroboles de Marseille a été faite récemment à Cadenet, département de Vaucluse. Ces pièces, au nombre de 1,800 environ, étaient contenues dans un petit vase de terre à deux anses, orné de sujets, et que le paysan, inventeur de ce trésor, a malheureusement brisé. De ces pièces, 854 exemplaires ont été d'abord vendus à M. Lazard, marchand d'antiquités à Marseille, et celui-ci les a confiés à mon excellent ami et confrère, M. de Saulcy, qui m'a permis de les étudier sous ses yeux [1].

[1] Le reste de la trouvaille a été vendu, quelques semaines plus tard, à

Sur les 854 pièces, 28 avaient été préalablement réservées par M. Carpentin, pour le musée de Marseille, et après un examen attentif de chacune des pièces de la trouvaille, 137 ont été choisies par M. de Saulcy et sont restées dans ses cartons.

L'étude d'un aussi grand nombre de monnaies, réunies dans un seul *ripostiglio*, comme disent les Italiens, est singulièrement précieuse pour la classification chronologique des variétés que le degré de frai ou d'user met en possession de leur véritable place dans la série.

Je classerai par ordre d'ancienneté les diverses variétés de types contenues dans le trésor de Cadenet; après avoir énuméré ce qui se trouvait dans ce trésor, j'examinerai ce qui ne s'y trouvait pas, et il en résultera d'indispensables modifications dans l'ordre des époques adopté pour les monnaies massaliotes, dans ma *Numismatique de la Gaule narbonnaise*.

Dépourvu d'un élément de travail aussi précieux, quand, il y a vingt ans, je publiais ma classification d'après des pièces étudiées isolément dans les collections, je ne pouvais éviter des erreurs que la trouvaille de Cadenet me met heureusement en mesure de rectifier aujourd'hui.

Voici, d'abord, l'énumération des types différents, par rang d'ancienneté, constaté par le degré plus ou moins avancé du frai.

1. Tête de Diane, à droite, n° 70 de ma *Numismatique narbonnaise*.

℞. ΜΑΣΣΑ. Lion passant à droite; à l'exergue, HH. Très-beau style.

2. Même tête.

℞. ΜΑΣΣΑ. Lion passant à droite, le dos en bosse. Entre les pattes, des lettres ou des symboles.

M. Blancard, archiviste de Marseille, lequel compte publier une notice sur la portion du trésor venue entre ses mains.

3. Même tête, n° 236.

℞. ΜΑΣΣΑΛΙΗΤΩΝ. Lion passant à droite. Devant sa poitrine, A.

4. Buste de Diane à droite, avec ou sans lettres. N°s 238 à 248.

℞. ΜΑΣΣΑΛΙΗΤΩΝ. Lion passant à droite, la queue contournée autour d'une de ses pattes. Lettres doubles.

5. Buste à droite.

℞. ΜΑΣΣΑΛΙΗΤΩΝ. Lion à gauche, patte et queue en l'air. Triple lettre entre les pattes.

6. La même; le lion à droite.

7. Buste à gauche.

℞. ΜΑΣΣΑ. Lion à gauche, la queue en l'air. Lettres à l'exergue.

8. Buste à droite.

℞. ΜΑΣΣΑ. Lion à gauche, patte et queue en l'air. Lettres à l'exergue.

9. Buste à droite.

℞. ΜΑΣΣΑ. Lion à droite, patte en l'air, queue entre les jambes. A l'exergue, EE.

10. Buste à droite.

℞. ΜΑΣΣΑΛΙΗΤΩΝ. Lion à droite, patte en l'air et queue entre les jambes. Pas de lettres.

11. Buste à droite.

℞. ΜΑΣΣΑΛΙΗΤΩΝ. Lion à droite, patte en l'air et queue entre les jambes. Lettres entre les jambes.

12. La même, sauf que le lion a la queue en l'air.

Je reprends maintenant chaque série pour donner le nombre de pièces qui la composent.

Numéros des séries.	Nombre de pièces.	Observations.
1.	6	Très-usées, flan épais.
2.	46	*Id.*, surtout quelques-unes, flan épais.
3.	2	Un peu usées, flan un peu plus large.
4.	50	Peu usées, flan large.
5.	38	Très-belles.
6.	2	*Id.*
7.	34	Un peu usées parfois.
8.	157	Très-belles.
9.	8	*Id.*
10.	5	*Id.*, fabrique médiocre.
11 et 12 réunis.	461	A fleur de coin.
	809	
Pièces en assez mauvais état pour être négligées, incuses, surfrappées, etc.	45	
Nombre égal. . . .	854	

Voici maintenant l'énumération des variétés contenues dans chaque série, d'après les numéros de la *Numismatique de la Gaule narbonnaise* :

Série n° 1. . . . . N° 70.

Série n° 2. . . . . N°s 73, 75, 77, 79, 82, 83, 86, 90, 94, 95, 96, 106, 107, 110, 112, 113.

Variétés inédites : 1° avec un rameau, feuillu d'un seul côté.
2° avec la lettre Ψ.

Série n° 3. . . . . N° 71.

Série n° 4. . . . . N°s 231, 235, 236, 239, 241, 242, 245, 246, 247, 249, 252, 253, 254, 258.

Variétés inédites : 1° le n° 235, avec un fer de javelot placé horizontalement à la poitrine.

2° Pas de lettres devant le buste de Diane. — ℞. A/H.

3° *Id.* — ℞. H/Δ.

4° A/H — ℞. A/H.

5° B/Δ — ℞. Palme.

6° ⌂/H — ℞. ⌂/H

7° rien. — ℞. Δ.

Série n° 5. . . . . N° 192.

Variété inédite : Φ, Z, H.

Série n° 6. . . . . N° 191. (Il faut lire : Π, Δ, Φ.)

Série n° 7. . . . . N°s 160, 161, 162, 163.

Série n° 8. . . . . N°s 164, 165, 166, 168, 169, 170, 171, 174, 175.

Variétés inédites : 1° V — ℞. AH. C'est un *lapsus sculptoris*.

2° A — ℞. AΘ. *Id.*, variété du n° 166.

3° A — ℞. AΠ.

4° A — ℞. ΠA.

5° A — ℞. ⊼A.

Série n° 9. . . . . Inédite.

Séries n°s 11 et 12 réunies. N°s 190, 193, 197, 198, 202, 204, 205, 206, 207, 208, 210, 211, 212, 214, 217, 221, 223, 225, 226, 227.

Variétés inédites : 1° A, N. Variété du n° 198.

2° E, Δ. Probablement n° 109.

3° ⊼ ⅃A. Peut-être le n° 217 ?

4° ⅢT ?

5° H, Δ.

Le trésor de Cadenet ne contenait pas une seule des drachmes pesantes de ma *première époque*, n°s 54 à 59. Leur excès de poids a pu les faire démonétiser quand la taille aura été changée, et ce serait la vraie raison de leur grande rareté.

Quant aux pièces barbares de cette série, n°s 60 à 69, il faut les regarder, je crois, comme des imitations frappées dans la Cisalpine.

Le trésor de Cadenet ne contenait pas une seule des pièces de ma *sixième époque*, comprenant les n°s 116 à 152. Donc ces pièces sont postérieures à tous les types qui composaient le trésor en question.

Il en est de même, forcément, des pièces portant les n°s 176 à 189 inclusivement. Elles sont donc aussi postérieures à toutes celles de la trouvaille, et se rapprochent fort naturellement des pièces de la *huitième époque*.

En conséquence, je propose la classification suivante des drachmes massaliotes, comprises entre les n°s 54 à 282.

Première époque.	N°s 54 à 59.	— Les n°s 60 à 69 peuvent être attribués à la Gaule cisalpine.
Deuxième époque.	N°s 70 à 115.	
Troisième époque.	N°s 231 à 258.	
Quatrième époque.	N°s 153 à 175.	
Cinquième époque.	N°s 190 à 230.	
Sixième époque.	N°s 116 à 152.	
Septième époque.	N°s 176 à 189.	
Huitième époque.	N°s 261 à 282.	

L. DE LA SAUSSAYE.

NÉCROLOGIE.

Le colonel William Martin Leake, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), commença sa carrière comme officier d'artillerie en 1794, et servit d'abord dans les Antilles. En 1799, il fut envoyé à Constantinople par le gouvernement anglais pour former des officiers turcs au maniement de l'artillerie moderne, et l'année suivante il fut attaché à l'état-major du grand vizir alors à la tête de l'armée qui opérait contre les troupes françaises en Égypte. En se rendant à son poste, il traversa une grande partie de l'Asie Mineure et profita de sa position officielle pour visiter en détail la Syrie et la Palestine. En 1801, après l'évacuation de l'Égypte par l'armée française, il explora toute la vallée du Nil jusqu'aux cataractes. L'année suivante, il était de nouveau en Syrie, et enfin en 1804 il fut chargé par son gouvernement d'une mission politique en Grèce; il devait examiner le pays au point de vue de la défense des côtes, faire un rapport sur l'état des forteresses, sur l'esprit des populations et sur les ressources naturelles de la contrée, et émettre un avis sur les meilleurs moyens de mettre la Grèce à

l'abri d'une invasion étrangère. Sauf une interruption, causée par la guerre de 1806 entre l'Angleterre et la Porte, le colonel Leake continua jusqu'en 1809 son exploration de la Grèce, et c'est aux nombreuses découvertes faites à cette époque qu'il dut principalement la haute position qu'il s'acquit plus tard dans le monde scientifique. Après avoir été employé en 1814 en qualité de commissaire auprès des alliés en Suisse, il rentra en Angleterre, et se consacra désormais exclusivement à ses travaux archéologiques. Outre une foule d'articles, insérés dans les recueils savants de l'Angleterre, il publia successivement les ouvrages suivants, dont plusieurs sont encore d'une importance capitale :

1814. *Recherches en Grèce.*

1821. *Topographie d'Athènes.*

1822. Une édition des *Voyages de Burckhardt en Nubie, en Syrie et en Arabie.*

1824. *Voyage en Asie Mineure*, ouvrage qui a été traduit en français, et publié dans les *Nouvelles Annales des Voyages*, t. XVIII, XIX et XX, d'après une version qu'on trouve dans les *Walpole's Travels in the East*, t. II, p. 185.

1826. *Histoire de la Révolution grecque.*

1829. *Les Dèmes de l'Attique.*

1830. *Voyages dans la Morée.*

1835. *Voyages dans le nord de la Grèce.*

1841. *Topographie d'Athènes*, 2e édition.

1854. *Numismata hellenica.* Un volume in-4, accompagné d'une carte géographique et de trois planches de monogrammes.

1859. *Supplément aux Numismata hellenica.* In-4.

Ce dernier ouvrage parut quelques semaines avant la mort de l'auteur, qui eut lieu le 6 janvier 1860 ; il était âgé de quatre-vingt-trois ans.

Leake avait épousé Mme Marsden, veuve du savant orientaliste auquel la numismatique doit le célèbre recueil des monnaies arabes, persanes et indiennes qui sert de manuel à tous ceux

qui s'occupent de cette branche de l'archéologie. Mme Leake, femme d'un esprit charmant et remarquablement instruite, a efficacement concouru à la publication des *Numismata hellenica*, ouvrage dans lequel se trouvent décrites un nombre considérable de pièces (plus de douze mille) de rois, de peuples et de villes, tant d'Asie que d'Europe.

C'est surtout comme géographe que le colonel Leake s'est fait un nom parmi ceux à qui l'étude de l'antiquité est chère. Ses travaux sur la Grèce sont des modèles d'érudition et de saine critique; les découvertes postérieures y ont sans doute ajouté, mais n'ont presque jamais modifié les résultats qu'il avait obtenus, tant sa méthode était sûre et son coup d'œil exercé. Joignant à une étude approfondie des auteurs classiques les connaissances pratiques d'un officier d'état-major, il savait suivre sur le terrain les marches des armées dans les campagnes racontées par les historiens grecs; épigraphiste habile, une inscription mutilée lui livrait souvent la solution de quelque difficulté topographique; doué d'une sorte d'intuition, il indiquait dans les districts qu'il n'avait pu visiter lui-même la position où devaient se trouver les ruines de telle ou telle ville, et les recherches postérieures sont venues lui donner raison.

Jusqu'à sa dernière heure, il continua à porter le plus vif intérêt aux progrès de l'archéologie classique; une de ses dernières joies fut d'examiner les magnifiques résultats des fouilles de Ch. Newton à Halicarnasse, à Cnide et à Milet; et il semblait regretter de toucher au terme de la vie à une époque où les découvertes se multiplient, où l'antiquité devient chaque jour mieux connue, et où d'autres ouvriers élèvent l'édifice dont lui-même avait posé les fondements d'une main si sûre. Aussi modeste que savant, d'un commerce facile et agréable, le colonel Leake était un de ces hommes qu'on est heureux d'avoir connus; et c'est pour moi un pieux devoir de consacrer ces quelques lignes à la mémoire d'un homme dont l'amitié m'était précieuse.

W. H. W.

TABLE

MÉTHODIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA REVUE NUMISMATIQUE.

ANNÉE 1860.

NOUVELLE SÉRIE. TOME CINQUIÈME.

NUMISMATIQUE ANCIENNE.

Médailles des Peuples, Villes et Rois.

Lettres à M. de Longpérier sur la numismatique gauloise, par M. de Saulcy. V. Mandubiens.— VI. Grande-Bretagne (pl. VIII). . . . . 165—174
— VII. Rectification. —VIII. Nerviens et Andes.— IX. Senons (pl. XI). . . . . 249—265
— X. Meldes. . . . . 345—358
— XI. Ligue éduenne. . . . . 409—424
Monnaies des Éduens, par L. de La Saussaye (pl. IV et V, vignettes). . . . . 97—112
Lettre à M. de Longpérier sur la médaille gauloise portant la légende *Verotal* et sur le costume des Gaulois, par E. Hucher (pl. VI). . . . . 113—128
Note sur la forme de la lettre F dans les légendes

de quelques médailles gauloises, par Adr. de Longpérier. . . . . 175—189
Note sur les noms Voluntillius et Ambillius, par Adr. de Longpérier. . . . . 425—431
Première lettre à M. Adrien de Longpérier sur quelques collections du Piémont et de la Lombardie, par Ch. Robert (vignettes). . . . . 197—207
Description de quelques médailles grecques (Abdera, Sala Thraciæ, Lemnus insula, Acanthus, Amphipolis, Lete, Thermæ Macedoniæ, Reges Macedoniæ antiquiores, Lysimachia Ætoliæ, Delphi Phocidis, Erythræ, Haliartus, Platææ, Thebæ Bœotiæ, Athenæ, Fœdus Achaïcus, Sicyon Achaïæ, Cyparissia, Pylus Messeniæ, Elis, Asine, Cleonæ Hermione Argolidis, Gortys, Heræa, Psophis, Tegea Arcadiæ, Aptera Cretæ, Andros insula, Sinda Bospori, Colchis, Anciens rois de Lydie, Dionysius Heracleæ rex, Cyzicus, Pitane Mysiæ, Proconnesus insula, Iasus, Taba Cariæ, Myra, Tlos Lyciæ, Termessus Pisidiæ, Zephyrium Ciliciæ, Cilbiani Lydiæ, Dionysopolis Phrygiæ, Gabala Syriæ, Molon Babyloniæ rex, Timarchus Babyloniæ rex, Tigranes incertus), par le baron de Prokesch-Osten, (pl. xii). . . . . 266—279
Attribution de quelques médailles à Lappa de Crète, par A. de Rauch (pl. ix). . . . . 190—194
Note sur les médailles de Lappa de Crète, par J. de Witte (pl. ix). . . . . 195—196
Médailles de Marium en Cypre, par W. H. Waddington (pl. i). . . . . 1— 10
Observations sur quelques points de numismatique phénicienne, par François Lenormant. . . . . 11— 30
Études de numismatique asiatique, par W. H. Waddington (pl. xviii). . . . . 432—455

Monnaies juives, par MELCHIOR DE VOGÜÉ (pl. XIII). . 280—292

CHRONIQUE. Trésor de Cadenet, p. 485-490.—Vente des médailles de lord Northwick, 82-94.—Médailles de Pæstum, 251 et 344 (pl. VIII et XI).— Médailles des Aravisci (vignette), 203.

Médailles romaines.

Notice sur sept médailles romaines. Familles Allia, Antonia, César, Antonia, Vespasien, Antonin, Probus, par HENRY COHEN (pl. XVI) . . . . . 359—363

Dissertation sur les médailles de consécration frappées par Maxence à la mémoire de son fils Romulus, par R. GÉRY. . . . . 31— 35

Note sur les monnaies de Romulus, fils de Maxence, par ADR. DE LONGPÉRIER. . . . . 36— 42

Lettre à M. Adr. de Longpérier sur un médaillon d'or de Constantin le jeune, par le baron CHAUDRUC DE CRAZANNES (vignette). . . . . 293—294

CHRONIQUE. Pièces d'argent de la république romaine découvertes à Arbanats, 230-231. — Découverte de deniers romains à Sarwar (Hongrie), 157-159 ; — de médailles romaines dans le département d'Eure-et-Loir, 163-164 ; — de médailles romaines d'or à Paris, 341-344. — Type de l'autel de Lyon, 335-338. — Médailles de Dioclétien et de ses successeurs, découvertes dans la villa romaine du Lodo, 78-79.—Lettre de M. le marquis de Lagoy sur les marques d'ateliers, 80 81. — Aureus inédit de Victorin au musée Trivulce, 201. — Vente d'une collection de médailles romaines, 339 340.

Médailles byzantines.

Monnaies consulaires du Bas-Empire, par A. DE BARTHÉLEMY (pl. VII). . . . . 129—131

Lettre à M. Maury, membre de l'Institut, sur un sceau byzantin, par E. MILLER. . . . . 208—213

NUMISMATIQUE DU MOYEN AGE.

Monnaies françaises.

PREMIÈRE RACE.

Description des monnaies mérovingiennes du Limousin, par MAX. DELOCHE. VI. . . . . 295—310
Restitution à Tours d'un triens mérovingien, par L. BOILLEAU (vignette). . . . . 311—314
Monnaie de cuivre de Théodebert, 44. — Denier attribué à saint Victor de Marseille, 44.

SECONDE RACE.

Louis II et Angilberge, par ADR. DE LONGPÉRIER (vignette). . . . . 364—367
Obole de Boson, roi de Provence, 46.

TROISIÈME RACE.

Monnaies de Mantes au XIe et au XIIe siècle, par A. DE BARTHÉLEMY (pl. VII). . . . . 135—138
Monnaies obsidionales de Novare, frappées par ordre de Louis, duc d'Orléans, par C. MORBIO (vignettes). . . . . 224—229

Monnaies provinciales.

Nouveaux éclaircissements sur la monnaie d'Auxerre, par A. DE BARTHÉLEMY. . . . . 368—379
De la monnaie de Dol en Bretagne, par ADRIEN DE LONGPÉRIER (pl. XIV). . . . . 315—323
Monnaies françaises inédites (Reims, Lyon), par A. DE BARTHÉLEMY (pl. VII). . . . . 138—149
Quelques monnaies rares ou inédites de la bibliothèque de Marseille (comtes de Provence, abbé

de Lerins, archevêque d'Arles, prince d'Orange), par A. Carpentin (pl. II et III). . . . . 43— 56
Remarques sur quelques monnaies décrites dans l'article précédent, par Adrien de Longpérier (vignette). . . . . 57— 61
Quelques monnaies des princes de la maison d'Anjou, par Ad. Carpentin (pl. X). . . . . 214—220
Addition à l'article précédent, par Adrien de Longpérier. . . . . 220—223
Monnaies de Mâcon, par C. Robert (pl. XIX, XX, XXI). 456—484
Monnaies inédites de Bar, par Léon Maxe (vignettes). 132—134

Bulletin bibliographique et Chronique. Denier d'Éberhard de Strasbourg, 94-95. — Denier d'or de Raimond V, comte de Toulouse (vignette), 199. — Monnaie de Guillaume de Villehardouin (vignette), 153-156.

Monnaies étrangères.

Denier inédit de Pons Hugues, comte d'Ampurias, par R. Géry (vignette). . . . . 380—383
Gros inédit de Louis II, baron de Vaud, par Feuardent (vignette). . . . . 150—152
Deux monnaies inédites de Reckheim, frappées à des types français, par J. Rouyer (vignettes). . . 324—327
Monnaie de Jean d'Arkel, par N. Pontmieux (vignette). 62— 67
Lettre à M. Adrien de Longpérier sur les bractéates juives de la Pologne, par Joachim Lelewel (pl. XV). 328—334
Monnaies inédites de l'Adherbaïdjan (suite et fin), par F. Soret. . . . . 68— 77

Chronique. Héribert, évêque d'Utrecht, 232. — Monnaies d'Amérique, 159-163.

Méreaux, jetons.

Perkin Werbecque, jetons de Tournai, par Adr. de Longpérier (pl. XVII). . . . . 384—395

Méreaux et jetons de Mâcon (pl. XXI), 481-484.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Lemovii de la Germanie. (A. L.) 156
Médailles de la villa romaine du Lodo (Morbihan), par Alfred Lallemand. (A. L.). . . . . 78— 81
Ἀνέκδοτον νόμισμα Γουλιέλμου τοῦ Βιλλαρδουΐνου, ὡς τριάρχου Εὐβοίας, par P. Lampros (vignette). (A. L.). 153—156

CHRONIQUE.

Prix de numismatique. 485
Rectification numismatique. Trésor de Cadenet, par L. de La Saussaye. . . . . 485—490
Vente des médailles grecques de la collection de lord Northwick. (J. W.). . . . . 82— 94
Découverte de pièces d'argent de la république romaine, à Arbanats (Gironde) (J. W.) . . . . . 230—231
Découverte de deniers romains à Sarwar en Hongrie. (J. W.). . . . . 157—159
Médailles romaines d'or trouvées à Paris. (Poey d'Avant.) . . . . . 341—344
Découverte de médailles romaines dans le départe- d'Eure-et-Loir. (J. Charvet.). . . . . 163—164
Médailles au type de l'autel de Lyon. (G. Vallier.). 335—338
Vente d'une collection de médailles romaines d'or, d'argent et de bronze (J. W.). . . . . 339—340
Denier d'Éberhard de Strasbourg (A. L.). . . . . 94— 95
Monnaies épiscopales trouvées près de Wageningen. (J. W.). 232
Collections de médailles en Amérique. (M. M.). . 159—163

NÉCROLOGIE.

Notice biographique sur M. E. Cartier, par L. de La Saussaye. . . . . 233—247
Notice nécrologique sur M. le marquis de Lagoy, par M. Charles Robert. . . . . 396—408
Le colonel Leake, par W. H. Waddington. . . . . 490—492
M. J. de Fontenay. 96
MM. Borghesi et le marquis de Lagoy. (A. L.). . 248
M. Jules Renouvier. 408

ERRATA

DE LA REVUE NUMISMATIQUE.

1860.

Page 112, ligne 13, lettre, *lisez* tête.
— 112, — 14, avec les pièces, *lisez* avec celle des pièces.
— 393, — 6, feuilles de rosiers, *lisez* feuilles de rosier.

Paris. — Imprimé par E. Thunot et Cᵉ, rue Racine, 26.

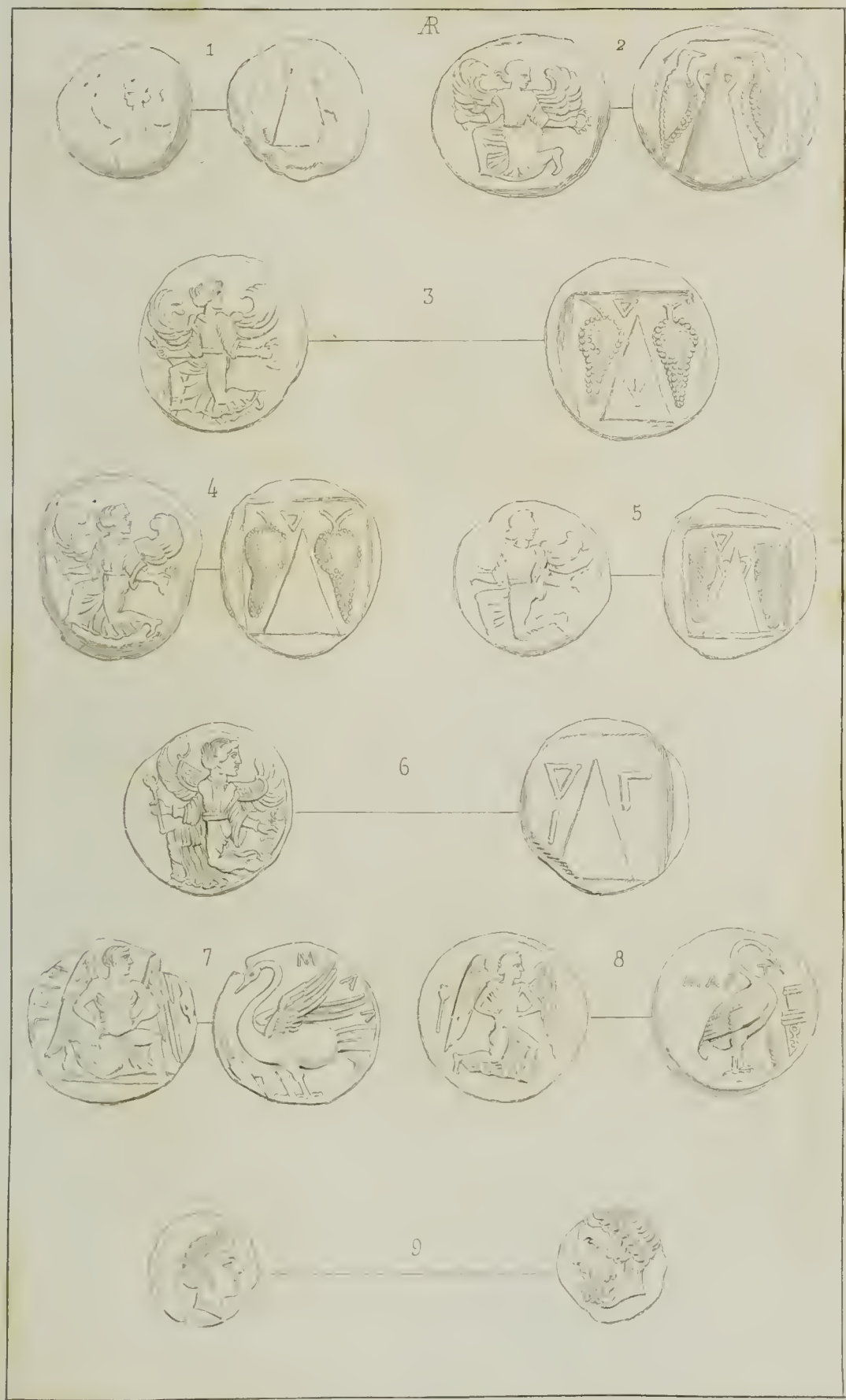

L. Dardel del et sc. Paris. Imp. F. Chardon aîné

MÉDAILLES DE MARIUM.

Laugier del. Paris Imp. F. Chardon aîné L. Dardel sc.

PROVENCE

Laugier del. Paris Imp. F. Chardon aîné L. Dardel sc

PROVENCE

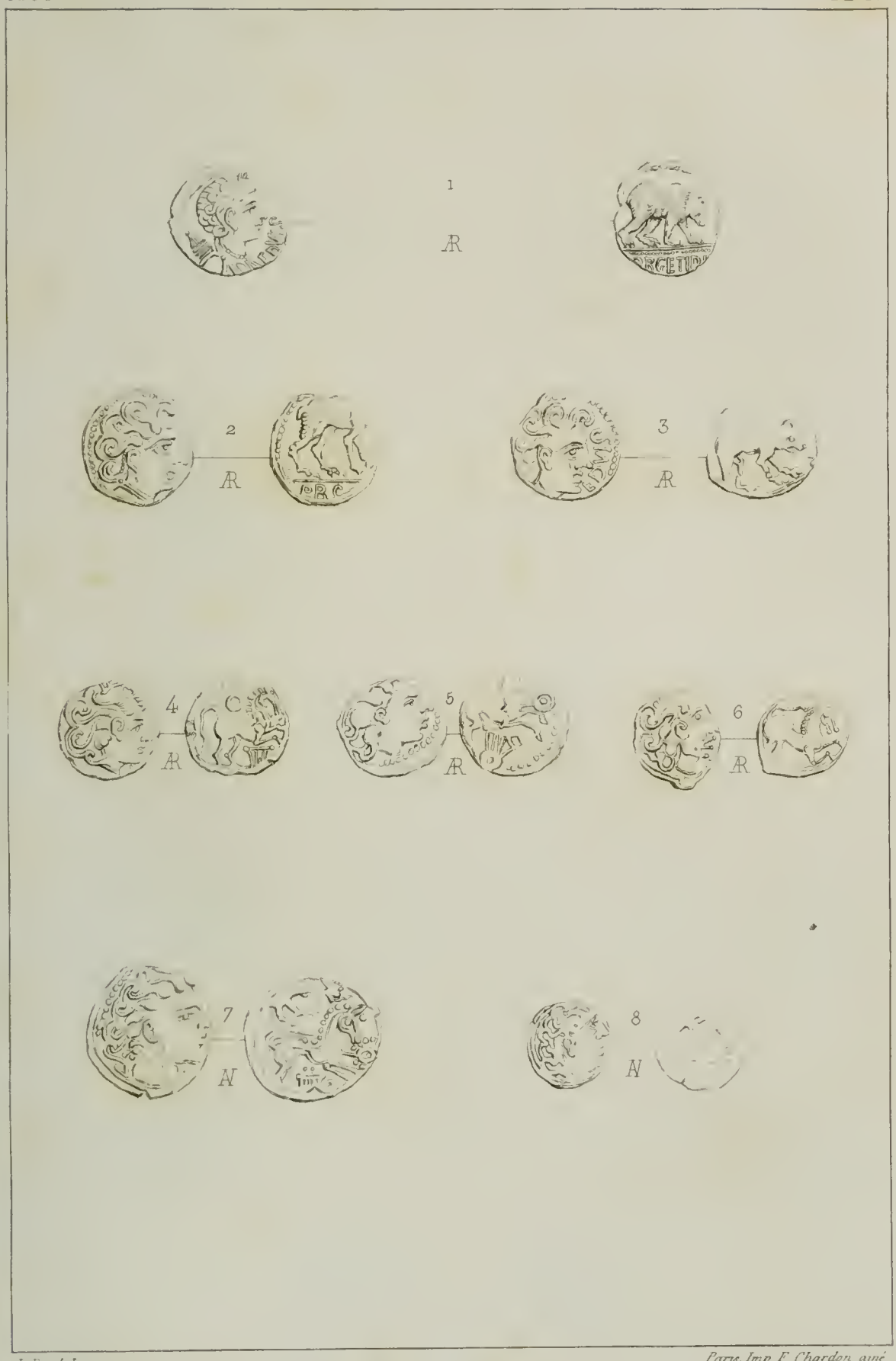

I. Dardel sc

Paris. Imp F. Chardon aîné

MONNAIES DES EDUENS

L. Dardel sc. Paris. Imp. F. Chardon aîné.

MONNAIES DES EDUENS.

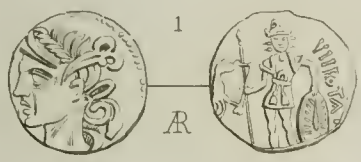

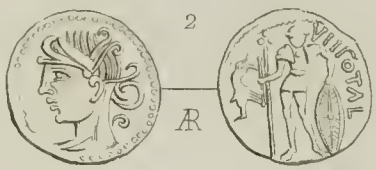

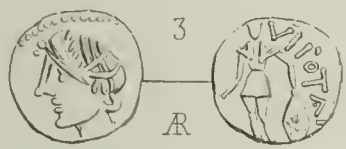

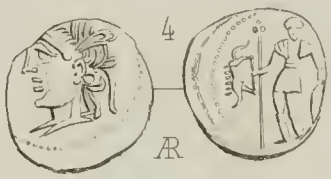

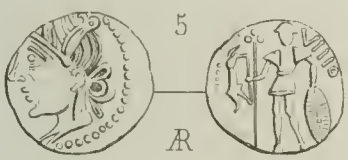

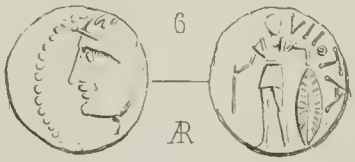

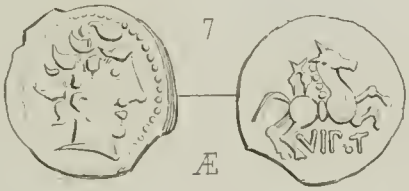

9

8 10

11

14
Æ

12

15
Æ

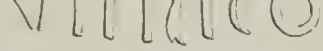
13

E Hucher del. L Dardel sc. Paris. Imp F Chardon aine.

VEROTAL

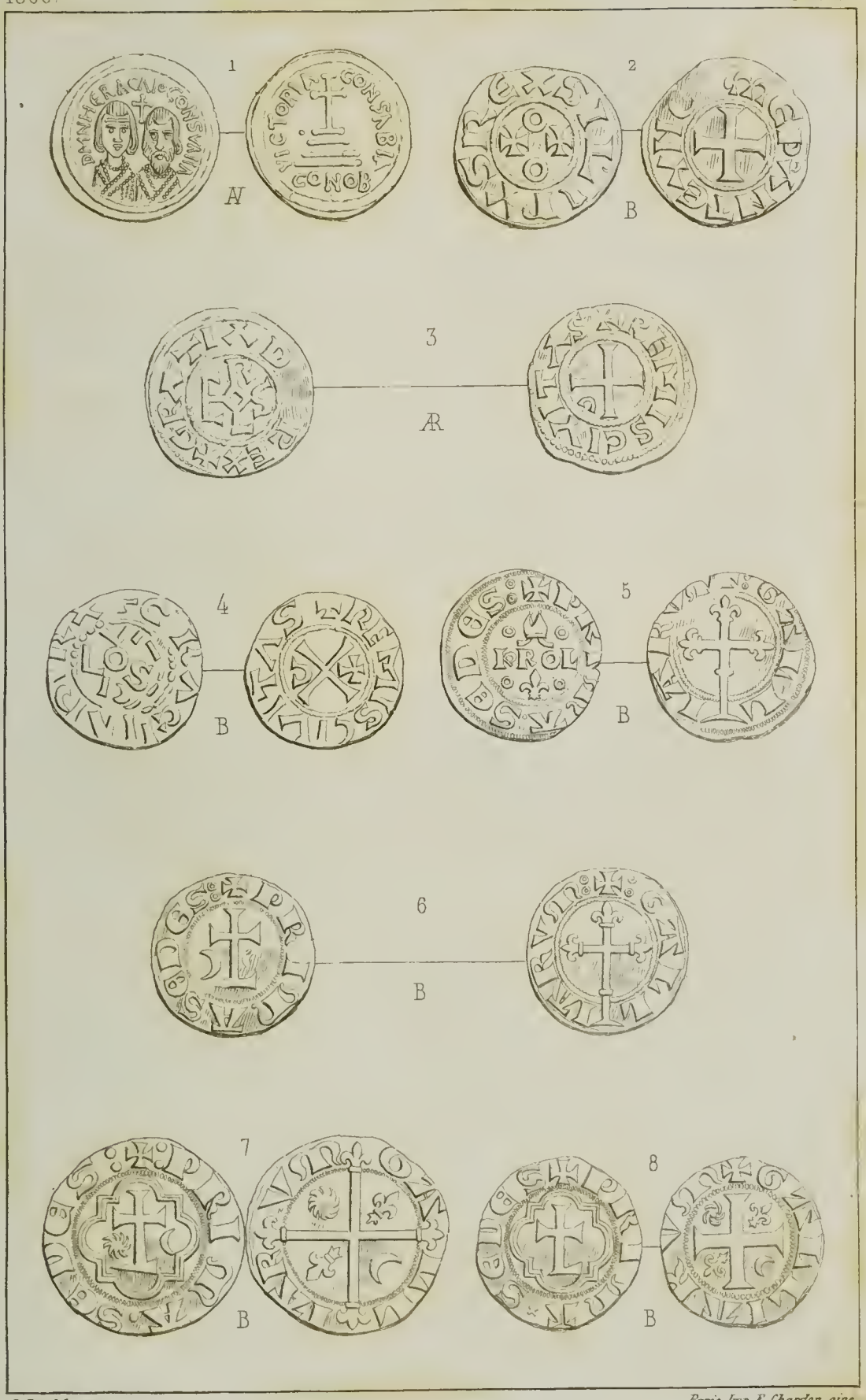

L. Dardel sc. Paris. Imp F. Chardon aine

MONNAIE BYZANTINE — BARONALES

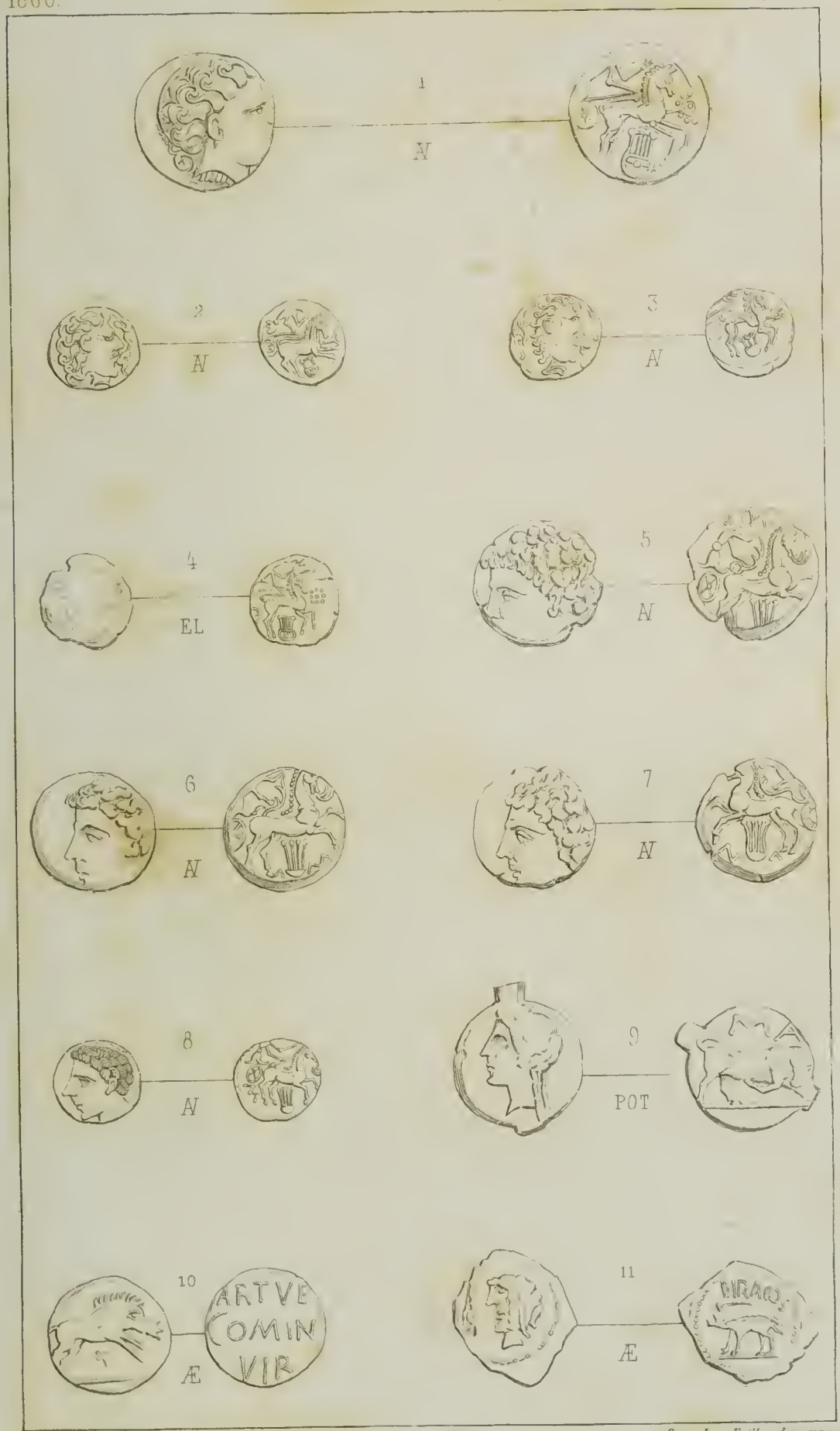

L. Dardel sc. Paris Imp. F. Chardon aine

MONNAIES GAULOISES

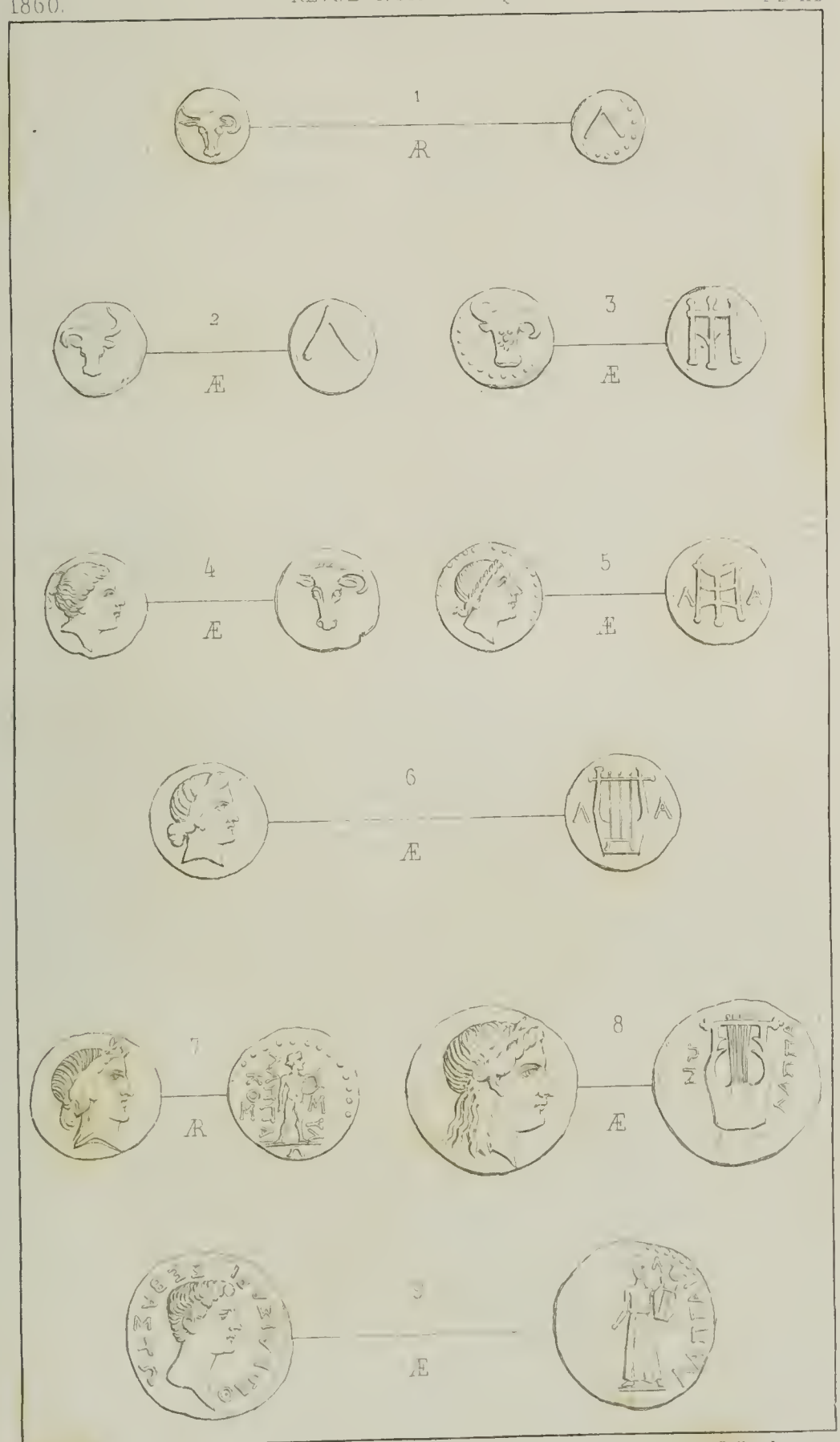

L. Dardel sc. Paris Imp. F. Chardon aîné.

LAPPA DE CRÊTE

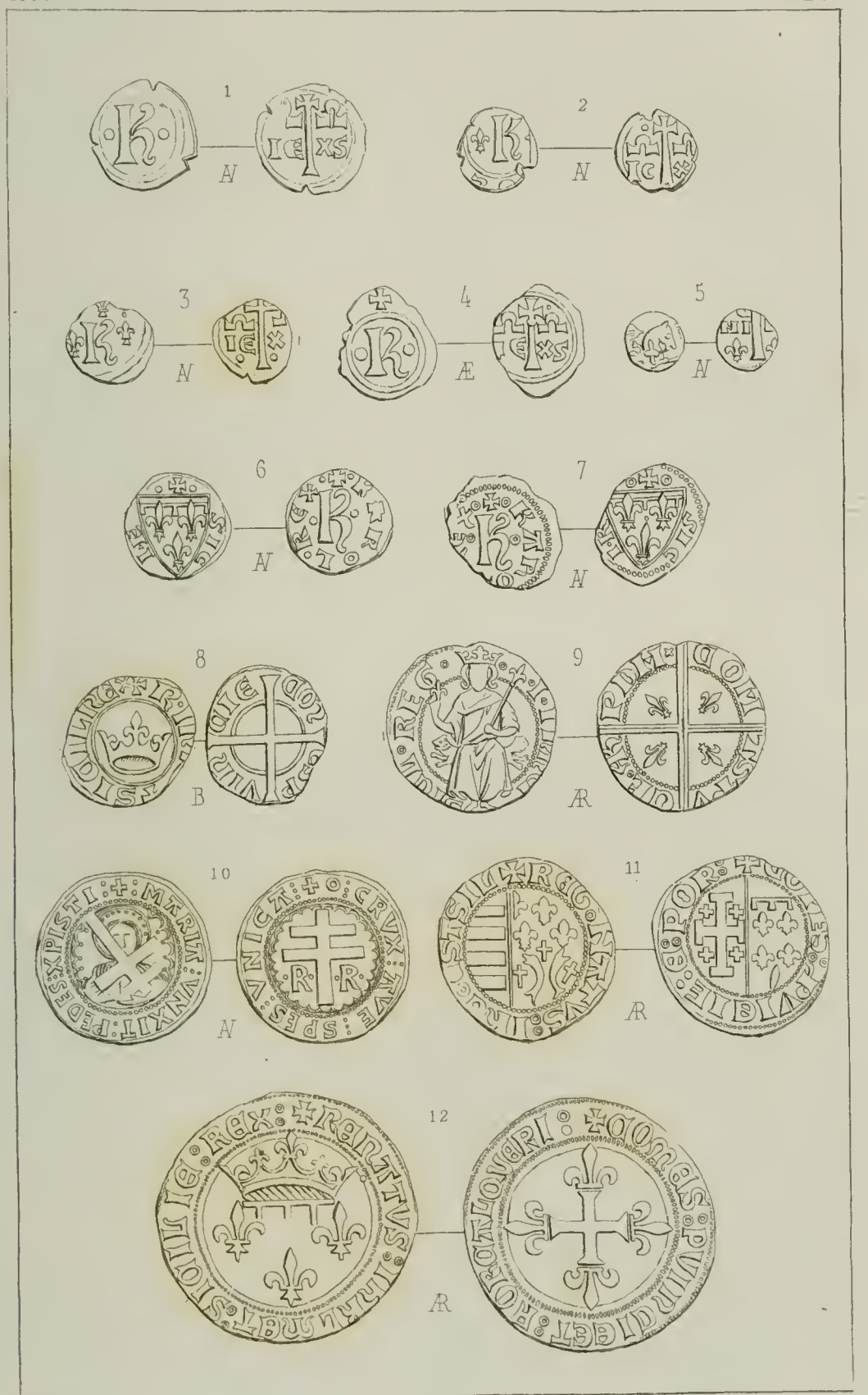

L. Dardel sc. Paris Imp F. Chardon aine

MAISON D'ANJOU

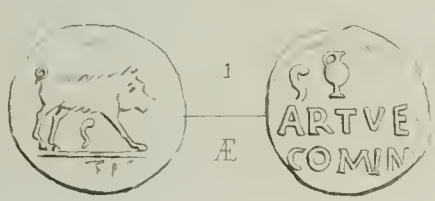

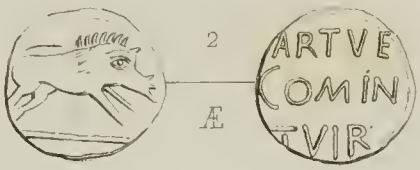

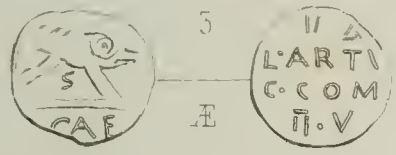

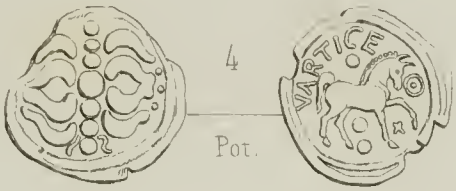

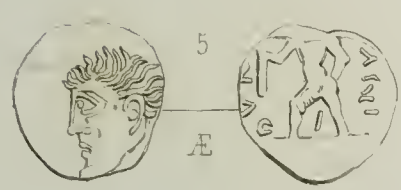

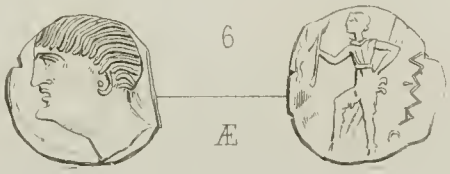

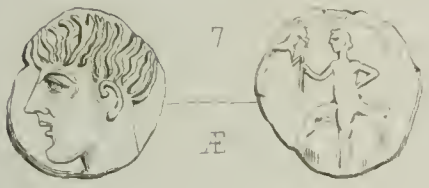

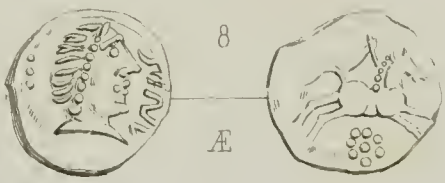

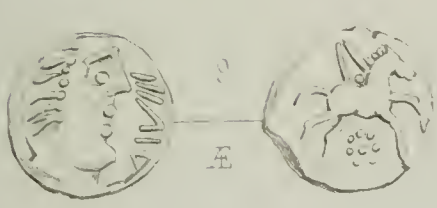

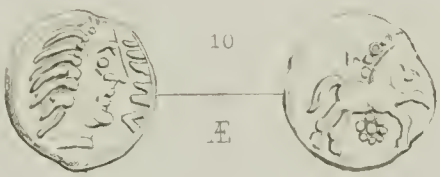

L. Dardel del. et sc. *Paris Imp. F. Chardon aîné*

MONNAIES GAULOISES

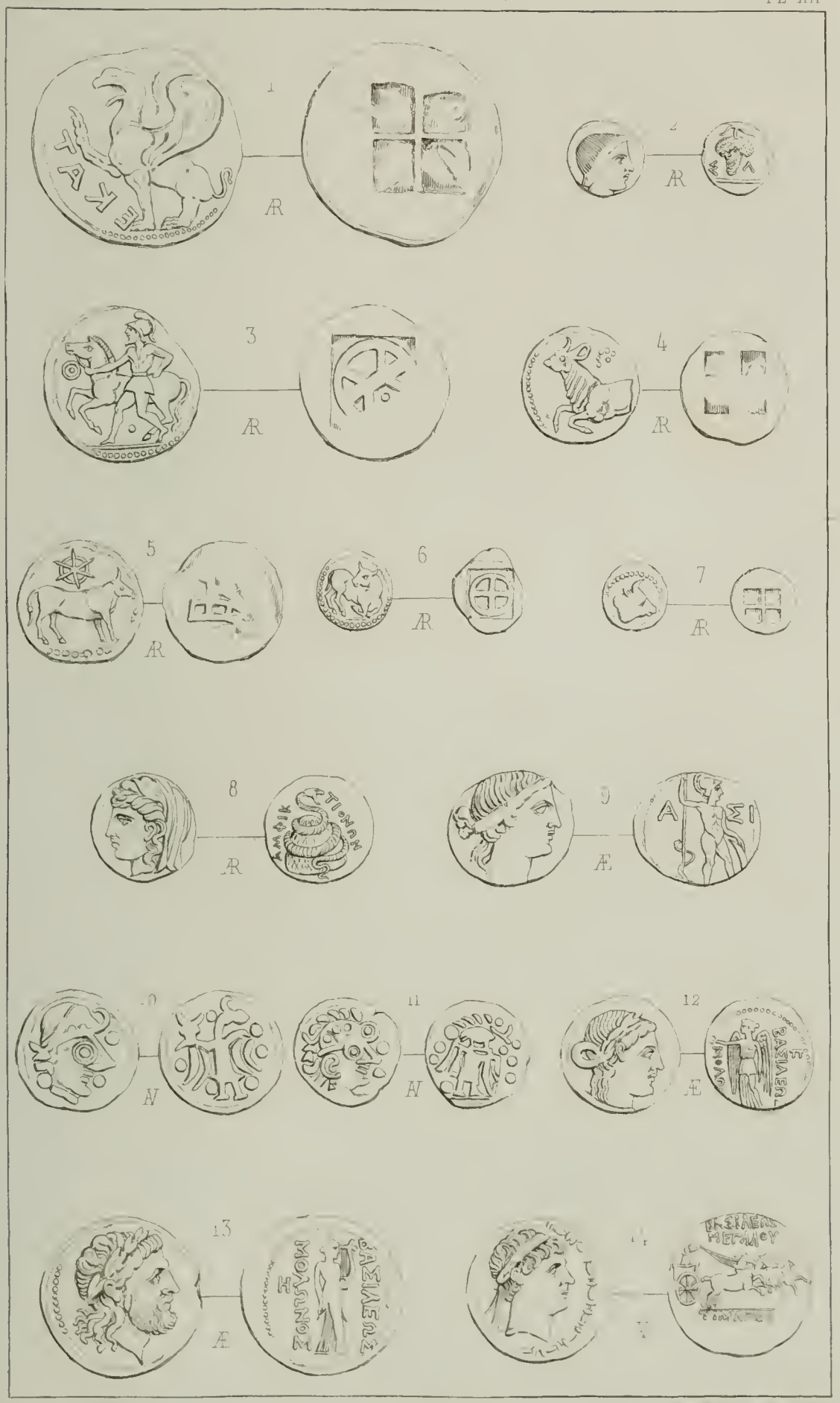

L. Dardel del et sc.

Paris imp. F. Chardon aîné

COLLECTION PROKESCH

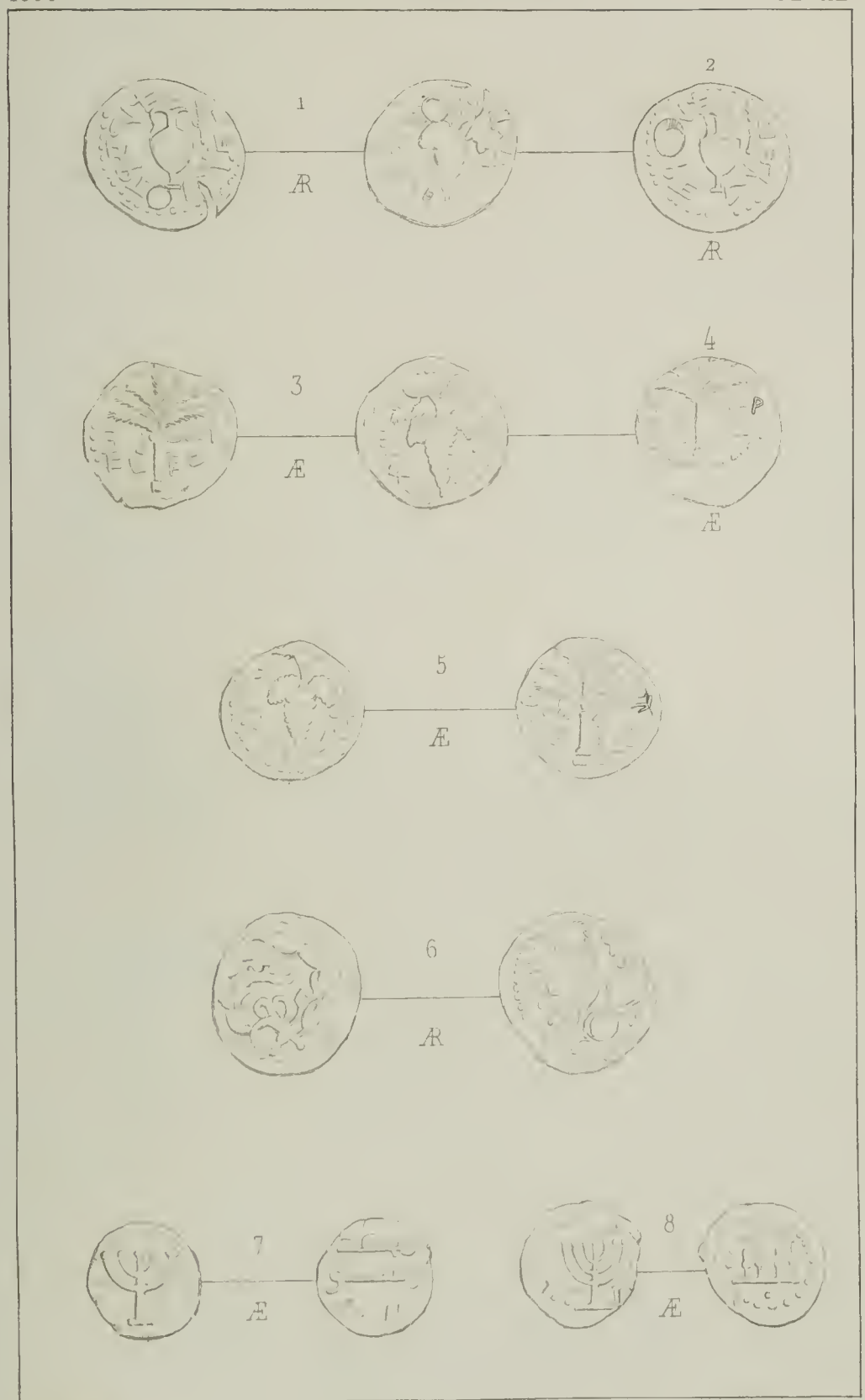

L. Dardel sc. Paris. Imp F. Chardon aine

ELEAZAR

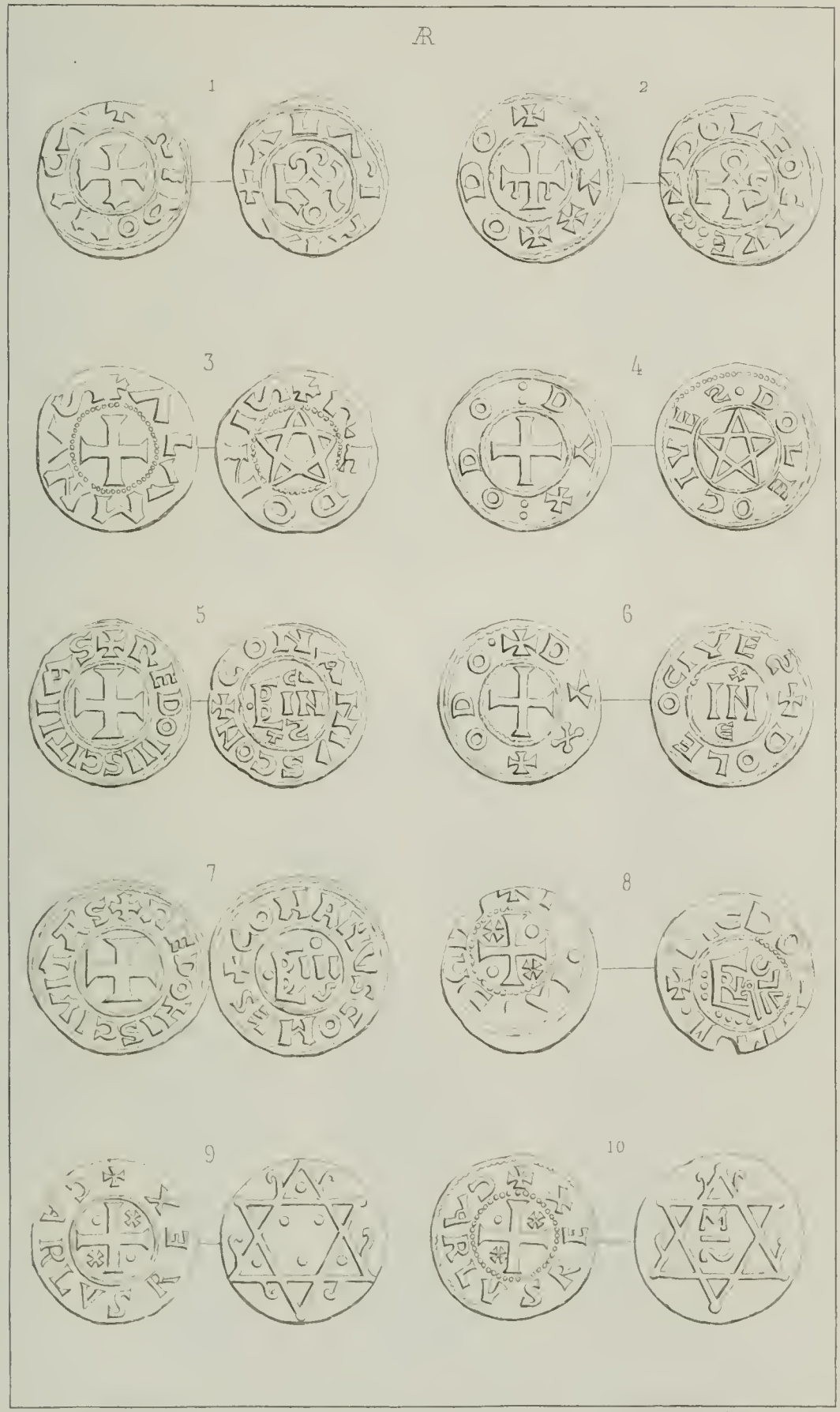

Leon Dardel sc

Paris Imp. F. Chardon aine

DOL

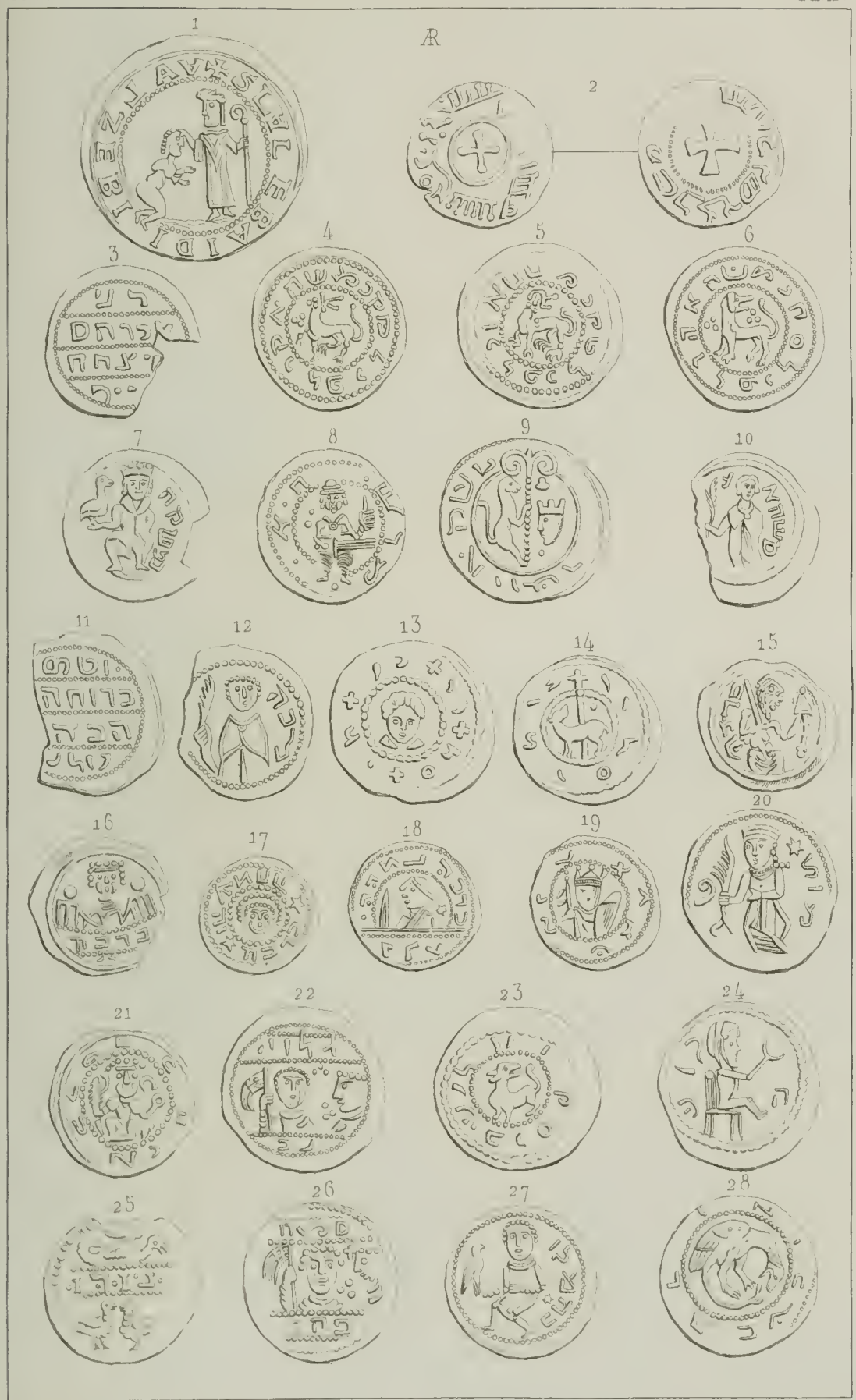

Leon Dardel sc. Paris. Imp. F. Chardon aine.

JUIFS DE POLOGNE

L. Dardel del et sc

Paris Imp F Chardon aîné

ROMAINES

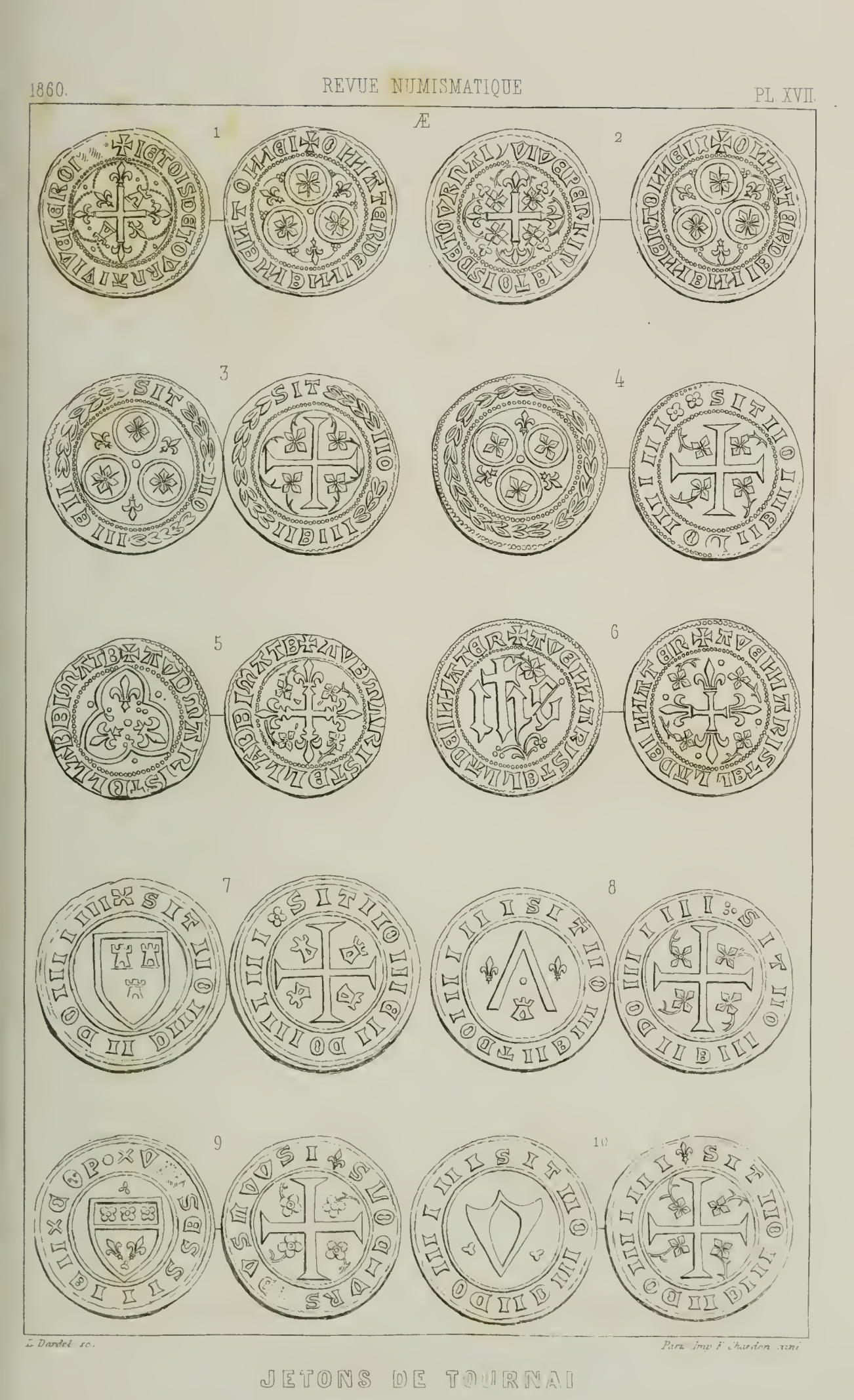

L. Dardel sc. Paris imp. F. Chardon aîné

JETONS DE TOURNAI

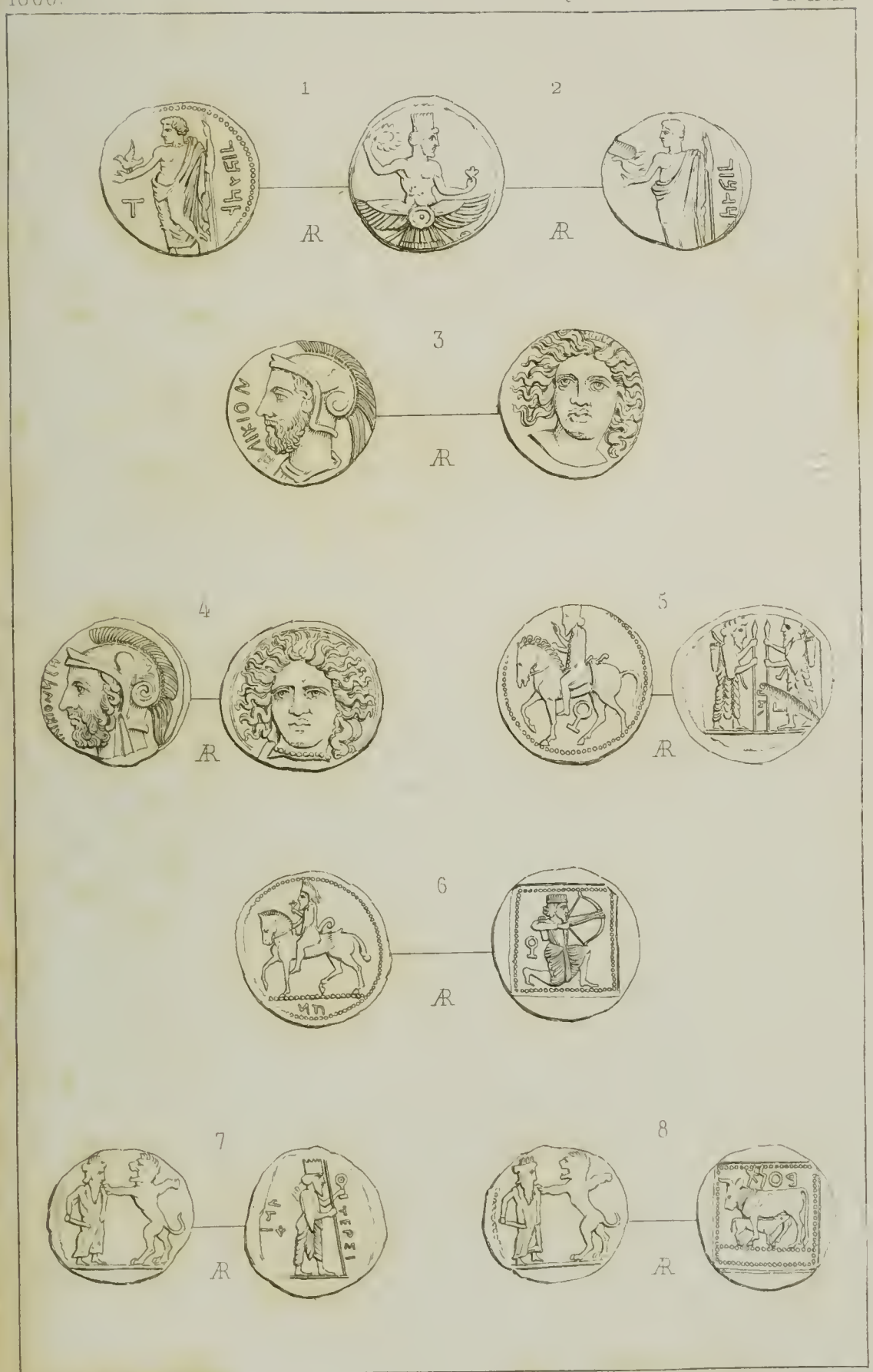

L. Daniel del et sc.

Paris Imp. F. Chardon aîné

MÉDAILLES DE LA CILICIE

Ch Robert del MONNAIES DE MACON A. Bellevoye sc

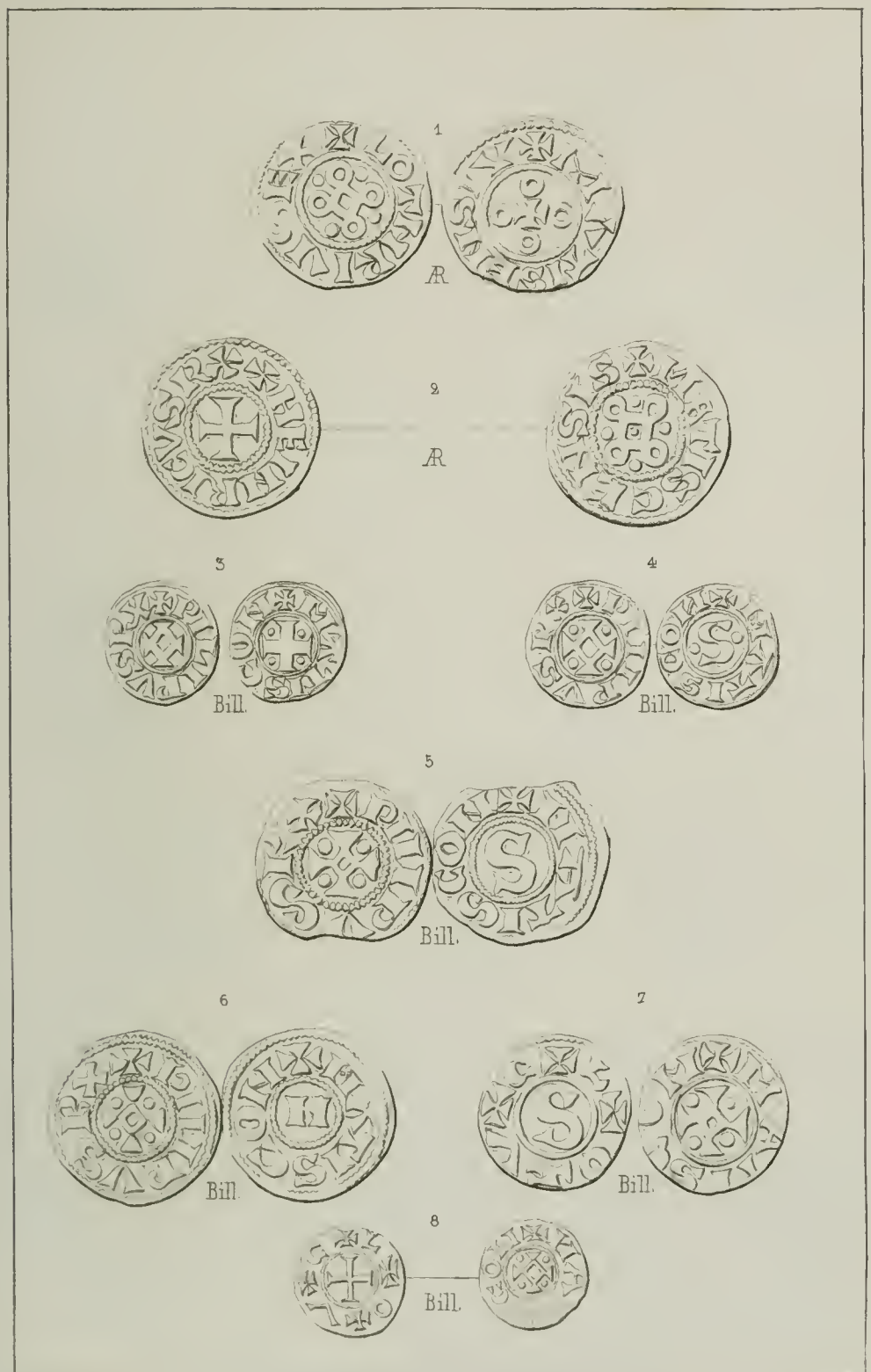

Ch Robert del. Paris Imp F. Chardon aîné. A Bellevoye

MONNAIES DE MÂCON

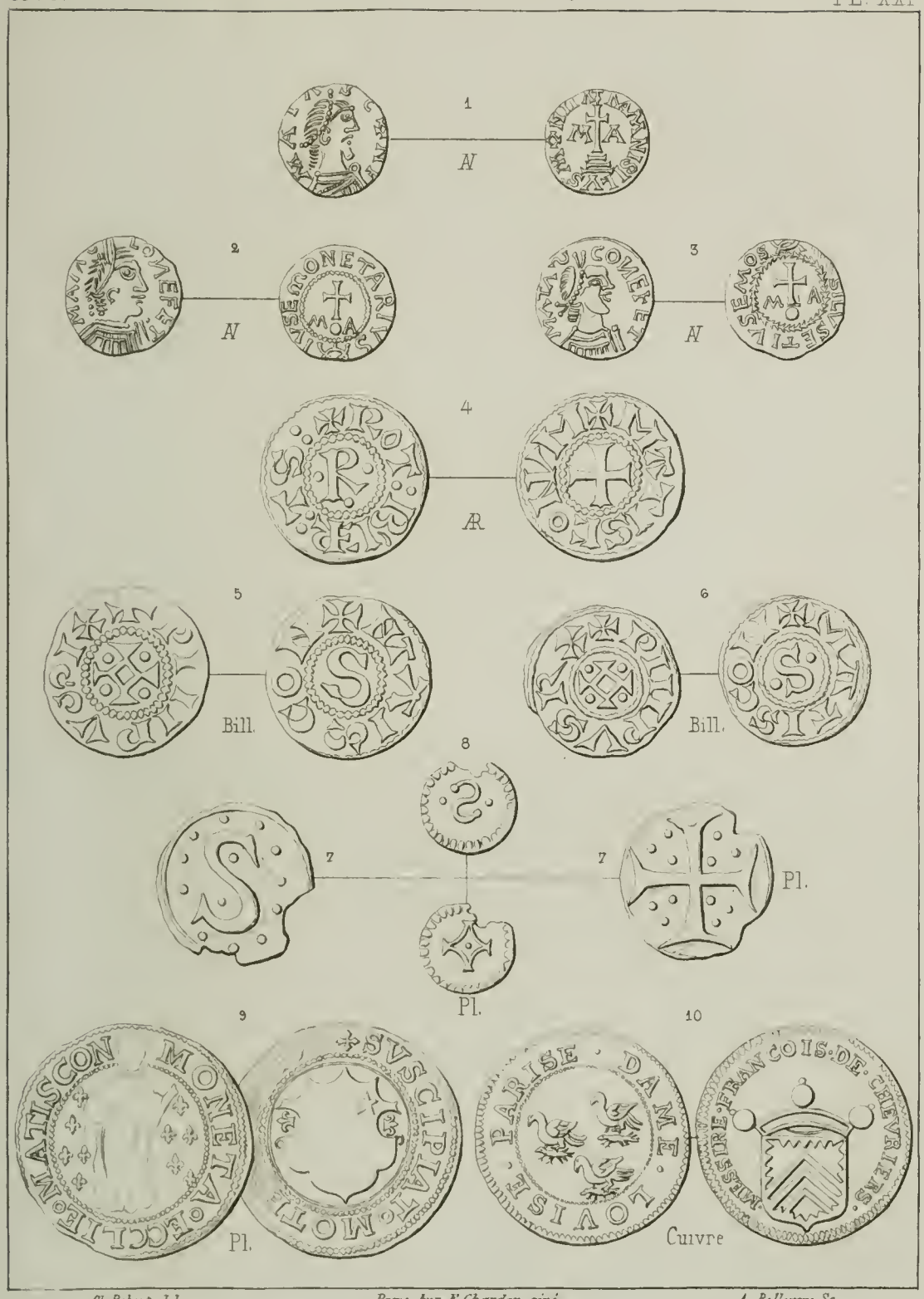

Ch Robert del — Paris Imp F. Chardon aîné. — A. Bellevoye Sc.

MONNAIES DE MÂCON

REVUE
NUMISMATIQUE

PUBLIÉE

PAR

J. DE WITTE

Membre de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique,
Correspondant de l'Institut
et de la Société impériale des Antiquaires de France,

ET

ADRIEN DE LONGPÉRIER

Membre de l'Institut et de la Société impériale des Antiquaires de France,
Associé étranger de l'Académie royale des sciences de Belgique.

Ostendite mihi numismia census... Cujus
est imago hæc, et supersoriptio?
MATTH. XXII, 19—20

NOUVELLE SÉRIE. TOME CINQUIÈME.

—

ANNÉE 1860

PARIS

AU BUREAU DE LA REVUE

CHEZ M. CAMILLE ROLLIN, 13, RUE VIVIENNE.

—

N° 1. — JANVIER et FÉVRIER.

AVIS

La Revue numismatique paraît tous les deux mois par livraisons de 4 à 5 feuilles, formant chaque année un volume grand in-8° d'environ 500 pages, orné de nombreuses planches gravées sur cuivre et de vignettes sur bois intercalées dans le texte.

Le prix de la souscription, payable d'avance, est de 16 fr. par année.

S'adresser, pour tout ce qui concerne la rédaction, aux Directeurs de la Revue, chez M. Camille Rollin, 12, rue Vivienne, qui se charge des souscriptions. On est prié d'affranchir les lettres et paquets.

Les ouvrages de *numismatique* dont il aura été envoyé deux exemplaires seront annoncés dans la *Revue* et pourront être en outre l'objet de comptes rendus.

TABLE

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS.

W. H. Waddington. — Médailles de Marium en Cypre (pl. I) . . . . . 1— 10

François Lenormant. — Observations sur quelques points de numismatique phénicienne. . . . . 11— 30

R. Géry. — Dissertation sur les médailles de consécration frappées par Maxence à la mémoire de son fils Romulus. . . . . 31— 35

Adrien de Longpérier. — Note sur les monnaies de Romulus, fils de Maxence. . . . . 36— 42

Carpentin. — Quelques monnaies rares ou inédites de la bibliothèque de Marseille (pl. II et III). . . 43— 56

Adrien de Longpérier. — Remarques sur quelques monnaies décrites dans l'article précédent (vign.). 57— 61

N. Ponthieux. — Monnaie de Jean d'Arkel (vign.). 62— 67

F. Soret. — Monnaies inédites de l'Adherbaïdjan (suite et fin) (pl. XXII, 1859). . . . . 68— 77

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Médailles de la villa romaine du Lodo (Morbihan), par Alfred Lallemand. (A. L.). . . . . 78— 81

CHRONIQUE.

Vente des médailles grecques de la collection de lord Northwick. (J. W.). . . . . 82— 94

Denier d'Éberhard de Strasbourg (A. L.). . . . . 94— 95

Nécrologie. M. de Fontenay (A. L.). 96

Publications numismatiques

QUE L'ON TROUVE CHEZ M. ROLLIN, AINSI QUE LES OUVRAGES ANNONCÉS PRÉCÉDEMMENT.

BEULÉ (E.). Les monnaies d'Athènes. Paris, Rollin, 1858, in-4°, vignettes intercalées. 40 fr.

BIGOT (A.). Essai sur les monnaies du royaume et duché de Bretagne. Paris, C. Rollin, 1857, in-8°, 43 pl. 26 fr.

CARTIER (E.). Table générale et raisonnée par ordre de matières des vingt volumes de la 1re série de la Revue numismatique. Paris, Rollin, 1856, in-8°. 16 fr.

CAVEDONI (Celestino). Nuovi studi intorno alle monete antiche di Atene. Modene, 1859, in-8°.

COHEN (H.). Description générale des monnaies de la République romaine, communément appelées médailles consulaires. Paris, C. Rollin, 1857, in-4°, 75 pl. 45 fr.

— Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain, communément appelées médailles impériales (tomes I et II). Paris, C. Rollin, 1859, in-8°, 19 pl. dans chaque vol. 40 fr.

COLSON (A.). Notice sur une médaille romaine de grand bronze au revers de Junon Phallophore. Bruxelles, Devroye, 1859, in-8°, avec 1 pl. 3 fr.

CRAZANNES (Baron Chaudruc de). Lettre à M. de La Saussaye, membre de l'Institut, au sujet d'une médaille grand bronze de l'impératrice Julia Mamæa au prétendu type de Junon Phallophore, 1859, in-8°. 1 fr.

LANGLOIS (Victor). Numismatique de l'Arménie dans l'antiquité. Paris, Rollin, 1859, in-4°, 6 pl. 25 fr.

— Numismatique des Arabes avant l'islamisme. Paris, Rollin, 1859, in-4°, 5 pl. 20 fr.

LAZARI (Vincenzo). Zecche e monete degli Abruzzi nei bassi tempi, illustrate e descritte. Venezia, 1858, gr. in-8°, 6 pl. 12 fr.

LENORMANT (François). Description des médailles et antiquités composant le cabinet de M. le baron Behr, ancien ministre de Belgique à Constantinople. Paris, Hoffmann, 1857, in-8, 3 planches. 5 fr.

LOIR (J.-N.). Recherches sur les monnaies, méreaux, sceaux et jetons de la ville de Mantes, in-8°, 5 pl. Paris, 1859. 3 fr.

MINERVINI (Giulio). Bullettino archeologico napolitano. Nuova serie. Anno sesto, 1858, Napoli, in-4°, 15 pl.

(*Suite.*)

MÜLLER (L.). Numismatique d'Alexandre le Grand, suivie d'un appendice contenant les monnaies de Philippe II et III et accompagnée de planches et tables in-4°. Copenhague, Host, 1855. Atlas de 39 pl. 28 fr.

— Die Münzen des Thracischen Königs Lysimachus. Copenhague, 1858, in-4°, 9 planches. 13 fr.

NAHUYS (Comte M. T. C. F. N.). Histoire numismatique du royaume de Hollande sous le règne de S. M. Louis Napoléon, roi de Hollande. Amsterdam, Frédérik Muller, 1858, in-4°, 14 pl. 20 fr.

OLIVIERI (A.). Monete, medaglie e sigilli dei principi Doria che serbansi nella biblioteca della regia università ed in altre collezioni di Genova. Genova, tipografia del R. I. de' sordo-muti, 1859, in-8°, 5 pl. 5 fr.

PONTHIEUX (N.). Description d'une découverte de monnaies des évêques de Beauvais. 1859, in-8°. 1 fr.

POEY D'AVANT (Faustin). Monnaies féodales de France. Paris, Camille Rollin, 1858, in-4°, 51 planches (premier volume). 36 fr.

RATHGEBER (Georg.). Neunundneunzig silberne Münzen der Athenaier aus der Sammlung zu Gotha. Weissensee, G. F. Grossmann, 1858. In-4°.

RICH (Anthony). Dictionnaire des antiquités romaines et grecques, accompagné de 2,000 gravures d'après l'antique, représentant tous les objets de divers usages d'art et d'industrie des Grecs et des Romains, traduit de l'anglais, sous la direction de M. Chéruel, inspecteur de l'Académie impériale de Paris. Paris, Firmin Didot, 1859, pet. in-8°. 10 fr.

ROUYER et **HUCHER**. Histoire du jeton au moyen âge. 1re partie. Paris, Rollin, 1858, in-8°, 17 pl. grav. 6 fr.

SEPILLI (J.). Illustrazione di quattro monete pontificie e d'una di casa di Savoja. Trieste, tipografia di Colombo Coen, 1859, in-8°, 1 pl.

SOULTRAIT (George de). Essai sur la numismatique bourbonnaise. Rollin, 1858, in-8°, 6 pl. 8 fr.

UGDULENA (Gregorio). Sulle monete punico-sicule. Palerme, 1857, in-4°, 2 planches.

VASQUEZ QUEIPO (V.). Essai sur les systèmes métriques et monétaires des anciens peuples. Paris, 1859, 3 vol. in-8°. 30 fr.

VOILLEMIER (Le Dr). Essai sur les monnaies de Beauvais, depuis la période gauloise jusqu'à nos jours. Beauvais, 1858, in-8°. 10 pl. 5 fr.

ZEITSCHRIFT für Munz-Siegel-und-Wappen-Kunde. Nouvelle série, premier vol. Berlin, 1859, in-4°.

Paris. — Imprimé par E. Thunot et Ce, 26, rue Racine.

REVUE
NUMISMATIQUE

PUBLIÉE

PAR

J. DE WITTE

Membre de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique,
Correspondant de l'Institut
et de la Société impériale des Antiquaires de France,

ET

ADRIEN DE LONGPÉRIER

Membre de l'Institut et de la Société impériale des Antiquaires de France,
Associé étranger de l'Académie royale des sciences de Belgique.

Ostendite mihi numisma census... Cujus
est imago hæc, et supersciptio?
MATTH. XXII, 19-20.

NOUVELLE SÉRIE. TOME CINQUIÈME.

—

ANNÉE 1860

PARIS

AU BUREAU DE LA REVUE

CHEZ M. CAMILLE ROLLIN, 12, RUE VIVIENNE.

—

N° 2. — MARS et AVRIL.

AVIS

La Revue numismatique paraît tous les deux mois par livraisons de 4 à 5 feuilles, formant chaque année un volume grand in-8° d'environ 500 pages, orné de nombreuses planches gravées sur cuivre et de vignettes sur bois intercalées dans le texte.

Le prix de la souscription, payable d'avance, est de 16 fr. par année.

S'adresser, pour tout ce qui concerne la rédaction, aux Directeurs de la Revue, chez M. Camille Rollin, 12, rue Vivienne, qui se charge des souscriptions. On est prié d'affranchir les lettres et paquets.

Les ouvrages de *numismatique* dont il aura été envoyé deux exemplaires seront annoncés dans la *Revue* et pourront être en outre l'objet de comptes rendus.

TABLE

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS.

L. de La Saussaye. — Monnaies des Éduens (pl. iv et v, vignettes). . . . . 92—112

E. Hucher. — Lettre à M. de Longpérier sur la médaille gauloise portant la légende *Verotal* et sur le costume des Gaulois (pl. vi). . . . . 113—128

A. de Barthélemy. — Monnaies consulaires du Bas-Empire (pl. vii, n° 1). . . . . 129—131

Léon Maxe. — Monnaies inédites de Bar (vignettes). 132—134

A. de Barthélemy. — Monnaies françaises inédites (pl. vii). . . . . 135—149

Feuardent. — Gros inédit de Louis II, baron de Vaud (vignette). . . . . 150—152

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Paul Lampros. Ἀνέκδοτον νόμισμα Γουλιέλμου τοῦ Βιλλαρδουΐνου, ὡς τριάρχου Εὐβοίας (vignette). (A. L.). 153—156

Lemovii de la Germanie. (A. L.) 156

CHRONIQUE.

C. Cavedoni. — Découverte de deniers romains à Sarwar en Hongrie. (J. W.). . . . . 157—159

Collections de médailles en Amérique. (M. M.). . 159—161

Découverte de médailles romaines dans le départe- d'Eure-et-Loir. (J. Charvet.). . . . . 161—162

Publications numismatiques

QUE L'ON TROUVE CHEZ M. ROLLIN, AINSI QUE LES OUVRAGES ANNONCÉS PRÉCÉDEMMENT.

BEULÉ (E.). Les monnaies d'Athènes. Paris, Rollin, 1858, in-4°, vignettes intercalées. 40 fr.

BIGOT (A.). Essai sur les monnaies du royaume et duché de Bretagne. Paris, C. Rollin, 1857, in-8°, 43 pl. 26 fr.

CARTIER (E.). Table générale et raisonnée par ordre de matières des vingt volumes de la 1re série de la Revue numismatique. Paris, Rollin, 1856, in-8°. 16 fr.

CAVEDONI (Celestino). Nuovi studi intorno alle monete antiche di Atene. Modene, 1859, in-8°.

COHEN (H.). Description générale des monnaies de la République romaine, communément appelées médailles consulaires. Paris, C. Rollin, 1857, in-4°, 75 pl. 45 fr.

— Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain, communément appelées médailles impériales (tomes I et II). Paris, C. Rollin, 1859, in-8°, 19 pl. dans chaque vol. 40 fr.

COLSON (A.). Notice sur une médaille romaine de grand bronze au revers de Junon Phallophore. Bruxelles, Devroye, 1859, in-8°, avec 1 pl. 3 fr.

CRAZANNES (Baron Chaudruc de). Lettre à M. de La Saussaye, membre de l'Institut, au sujet d'une médaille grand bronze de l'impératrice Julia Mamæa au prétendu type de Junon Phallophore, 1859, in-8°. 1 fr.

LANGLOIS (Victor). Numismatique de l'Arménie dans l'antiquité. Paris, Rollin, 1859, in-4°, 6 pl. 25 fr.

— Numismatique des Arabes avant l'islamisme. Paris, Rollin, 1859, in-4°, 5 pl. 20 fr.

LAZARI (Vincenzo). Zecche e monete degli Abruzzi nei bassi tempi, illustrate e descritte. Venezia, 1858, gr. in-8°, 6 pl. 12 fr.

LENORMANT (François). Description des médailles et antiquités composant le cabinet de M. le baron Behr, ancien ministre de Belgique à Constantinople. Paris, Hollmann, 1857, in-8, 3 planches. 5 fr.

LOIR (J.-N.). Recherches sur les monnaies, méreaux, sceaux et jetons de la ville de Mantes, in-8°, 5 pl. Paris, 1859. 3 fr

MINERVINI (Giulio). Bullettino archeologico napolitano. Nuova serie Anno sesto, 1858, Napoli, in-4°, 15 pl.

(*Suite.*)

MÜLLER (L.). Numismatique d'Alexandre le Grand, suivie d'un appendice contenant les monnaies de Philippe II et III et accompagnée de planches et tables in-4°. Copenhague, Host, 1855. Atlas de 39 pl. 28 fr.

— Die Münzen des Thracischen Königs Lysimachus. Copenhague, 1858, in-4°, 9 planches. 13 fr.

NAHUYS (Comte M. T. C. F. N.). Histoire numismatique du royaume de Hollande sous le règne de S. M. Louis Napoléon, roi de Hollande. Amsterdam, Frédérik Muller, 1858, in-4°, 14 pl. 20 fr.

OLIVIERI (A.). Monete, medaglie e sigilli dei principi Doria che serbansi nella biblioteca della regia università ed in altre collezioni di Genova. Genova, tipografia del R. I. de' sordo-muti, 1859, in-8°, 5 pl. 5 fr.

PONTHIEUX (N.). Description d'une découverte de monnaies des évêques de Beauvais. 1859, in-8°. 1 fr.

POEY D'AVANT (Faustin). Monnaies féodales de France. Paris, Camille Rollin, 1858, in-4°, 51 planches (premier volume). 36 fr.

RATHGEBER (Georg.). Neunundneunzig silberne Münzen der Athenaier aus der Sammlung zu Gotha. Weissensee, G. F. Grossmann, 1858. In-4°.

RICH (Anthony). Dictionnaire des antiquités romaines et grecques, accompagné de 2,000 gravures d'après l'antique, représentant tous les objets de divers usages d'art et d'industrie des Grecs et des Romains, traduit de l'anglais, sous la direction de M. Chéruel, inspecteur de l'Académie impériale de Paris. Paris, Firmin Didot, 1859, pet. in-8°. 10 fr.

ROUYER et **HUCHER**. Histoire du jeton au moyen âge. 1re partie. Paris, Rollin, 1858, in-8°, 17 pl. grav. 6 fr.

SEPILLI (J.). Illustrazione di quattro monete pontificie e d'una di casa di Savoja. Trieste, tipografia di Colombo Coen, 1859, in-8°, 1 pl.

SOULTRAIT (George de). Essai sur la numismatique bourbonnaise. Rollin, 1858, in-8°, 6 pl. 8 fr.

UGDULENA (Gregorio). Sulle monete punico-sicule. Palerme, 1857, in-4°, 2 planches.

VASQUEZ QUEIPO (V.). Essai sur les systèmes métriques et monétaires des anciens peuples. Paris, 1859, 3 vol. in-8°. 30 fr.

VOILLEMIER (Le Dr). Essai sur les monnaies de Beauvais, depuis la période gauloise jusqu'à nos jours. Beauvais, 1858, in-8°. 10 pl. 5 fr.

ZEITSCHRIFT für Munz-Siegel-und-Wappen-Kunde. Nouvelle série, premier vol. Berlin, 1859, in-4°.

Paris. — Imprimé par E. Thunot et Ce, 26, rue Racine.

REVUE
NUMISMATIQUE

PUBLIÉE

PAR

J. DE WITTE

Membre de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique,
Correspondant de l'Institut
et de la Société impériale des Antiquaires de France,

ET

ADRIEN DE LONGPÉRIER

Membre de l'Institut et de la Société impériale des Antiquaires de France,
Associé étranger de l'Académie royale des sciences de Belgique.

Ostendite mihi numisma census... Cujus
est imago hæc, et superscriptio?
MATTH. XXII, 19—20.

NOUVELLE SÉRIE. TOME CINQUIÈME.

—

ANNÉE 1860

PARIS

AU BUREAU DE LA REVUE

CHEZ M. CAMILLE ROLLIN, 12, RUE VIVIENNE.

—

N° 3. — MAI et JUIN.

AVIS

La Revue numismatique paraît tous les deux mois par livraisons de 4 à 5 feuilles, formant chaque année un volume grand in-8° d'environ 500 pages, orné de nombreuses planches gravées sur cuivre et de vignettes sur bois intercalées dans le texte.

Le prix de la souscription, payable d'avance, est de 16 fr. par année.

S'adresser, pour tout ce qui concerne la rédaction, aux Directeurs de la Revue, chez M. Camille Rollin, 12, rue Vivienne, qui se charge des souscriptions. On est prié d'affranchir les lettres et paquets.

Les ouvrages de *numismatique* dont il aura été envoyé deux exemplaires seront annoncés dans la *Revue* et pourront être en outre l'objet de comptes rendus.

TABLE

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS.

F. de Saulcy. — Lettres à M. de Longpérier sur la numismatique gauloise. V, VI (pl. viii). . . . . 164—174

Adrien de Longpérier. — Note sur la forme de la lettre F dans les légendes de quelques médailles gauloises. . . . . 175—189

A. de Rauch. — Attributions de quelques médailles à Lappa de Crète (pl. ix). . . . . 190—194

J. de Witte. — Note sur les médailles de Lappa de Crète (pl. ix). . . . . 195—196

Ch. Robert. — Première lettre à M. Adrien de Longpérier sur quelques collections du Piémont et de la Lombardie (vignettes). . . . . 197—207

E. Miller. — Lettre à M. Maury, membre de l'Institut, sur un sceau byzantin. . . . . 208—213

Ad. Carpentin. — Quelques monnaies des princes de la maison d'Anjou (pl. x). . . . . 214—220

Adrien de Longpérier. — Addition à l'article précédent (pl. x). . . . . 220—223

C. Morbio. — Monnaies obsidionales de Novare, frappées par ordre de Louis, duc d'Orléans (vign.). 224—229

CHRONIQUE.

Découverte de pièces d'argent de la république romaine, à Arbanats (Gironde) (J. W.) . . . . . 230—231

Monnaies épiscopales trouvées près de Wageningen. (J. W.). 232

Notice biographique sur M. E. Cartier, par L. de La Saussaye. . . . . 233—247

Nécrologie. MM. Borghesi et le marquis de Lagoy. (A. L.). 248

REVUE
NUMISMATIQUE

PUBLIÉE

PAR

J. DE WITTE

Membre de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique,
Correspondant de l'Institut
et de la Société impériale des Antiquaires de France,

ET

ADRIEN DE LONGPÉRIER

Membre de l'Institut et de la Société impériale des Antiquaires de France,
Associé étranger de l'Académie royale des sciences de Belgique.

Ostendite mihi numisma census... Cujus
est imago hæc, et superscriptio?
MATTH. XXII, 19—20.

NOUVELLE SÉRIE. TOME CINQUIÈME.

—

ANNÉE 1860

PARIS

AU BUREAU DE LA REVUE

CHEZ M. CAMILLE ROLLIN, 12, RUE VIVIENNE.

—

N° 1. — JUILLET et AOUT.

AVIS

La Revue numismatique paraît tous les deux mois par livraisons de 4 à 5 feuilles, formant chaque année un volume grand in-8° d'environ 500 pages, orné de nombreuses planches gravées sur cuivre et de vignettes sur bois intercalées dans le texte.

Le prix de la souscription, payable d'avance, est de 16 fr. par année.

S'adresser, pour tout ce qui concerne la rédaction, aux Directeurs de la Revue, chez M. Camille Rollin, 12 rue Vivienne, qui se charge des souscriptions. On est prié d'affranchir les lettres et paquets.

Les ouvrages de *numismatique* dont il aura été envoyé deux exemplaires seront annoncés dans la *Revue* et pourront être en outre l'objet de comptes rendus.

TABLE

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS.

F. de Saulcy. — Lettres à M. de Longpérier sur la numismatique gauloise. VII-IX (pl. xi). . . . . 249—265

Baron de Prokesch-Osten. — Description de quelques médailles grecques (pl. xii). . . . . 266—279

Melchior de Vogüé. — Monnaies juives (pl. xiii). . 280—292

Baron Chaudruc de Crazannes.—Lettre à M. Adr. de Longpérier sur un médaillon d'or de Constantin le Jeune (vignette). . . . . 293—294

Max. Deloche. — Description des monnaies mérovingiennes du Limousin (6e article). . . . . 295—310

Boilleau. — Restitution à Tours d'un triens mérovingien (vignette). . . . . 311—314

Adrien de Longpérier. — De la monnaie de Dol en Bretagne (pl. xiv). . . . . 315—323

J. Rouyer.—Deux monnaies inédites de Reckheim, frappées à des types français (vignettes). . . . . 324—327

Joachim Lelewel. — Lettre à M. Adrien de Longpérier sur les bractéates juives de la Pologne (pl. xv). 328—334

CHRONIQUE.

Médailles au type de l'autel de Lyon. (G. Vallier.). 335—338

Vente d'une collection de médailles romaines d'or, d'argent et de bronze (J. W.). , ... 339—340

Médailles romaines d'or trouvées à Paris. (Poey d'Avant.) . . . . . 341—344

Publications numismatiques

QUE L'ON TROUVE CHEZ M. ROLLIN, AINSI QUE LES OUVRAGES ANNONCÉS PRÉCÉDEMMENT.

BEULÉ (E.). Les monnaies d'Athènes. Paris, Rollin, 1858, in-4°, vignettes intercalées. 40 fr.

BIGOT (A.). Essai sur les monnaies du royaume et duché de Bretagne. Paris, C. Rollin, 1857, in-8°, 43 pl. 26 fr.

CARTIER (E.). Table générale et raisonnée par ordre de matières des vingt volumes de la 1re série de la Revue numismatique. Paris, Rollin, 1856, in-8°. 16 fr.

CAVEDONI (Celestino). Nuovi studi intorno alle monete antiche di Atene. Modene, 1859, in-8°.

COHEN (H.). Description générale des monnaies de la République romaine, communément appelées médailles consulaires. Paris, C. Rollin, 1857, in-4°, 75 pl. 45 fr.

— Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain, communément appelées médailles impériales (tom. I, II et III). Paris, C. Rollin, 1859, in-8°, 19 pl. dans les vol. I et II ; 18 pl. dans le vol. III. 60 fr.

COLSON (A.). Notice sur une médaille romaine de grand bronze au revers de Junon Phallophore. Bruxelles, Devroye, 1859, in-8°, avec 1 pl. 3 fr.

CRAZANNES (Baron Chaudruc de). Lettre à M. de La Saussaye, membre de l'Institut, au sujet d'une médaille grand bronze de l'impératrice Julia Mamæa au prétendu type de Junon Phallophore, 1859, in-8°. 1 fr.

LANGLOIS (Victor). Numismatique de l'Arménie dans l'antiquité. Paris, Rollin, 1859, in-4°, 6 pl. 25 fr.

— Numismatique des Arabes avant l'islamisme. Paris, Rollin, 1859, in-4°, 5 pl. 20 fr.

LAZARI (Vincenzo). Zecche e monete degli Abruzzi nei bassi tempi, illustrate e descritte. Venezia, 1858, gr. in-8°, 6 pl. 12 fr

LENORMANT (François). Description des médailles et antiquités composant le cabinet de M. le baron Behr, ancien ministre de Belgique à Constantinople. Paris, Hoffmann, 1857, in-8, 3 planches. 5 fr.

LOIR (J.-N.). Recherches sur les monnaies, méreaux, sceaux et jetons de la ville de Mantes, in-8°, 5 pl. Paris, 1859. 3 fr.

MINERVINI (Giulio). Bullettino archeologico napolitano. Nuova serie. Anno settimo, 1859, Napoli, in-4°, 15 pl.

(*Suite.*)

MÜLLER (L.). Numismatique d'Alexandre le Grand, suivie d'un appendice contenant les monnaies de Philippe II et III et accompagnée de planches et tables in-4°. Copenhague, Host, 1855. Atlas de 39 pl. 28 fr.

— Die Münzen des Thracischen Königs Lysimachus. Copenhague, 1858, in-4°, 9 planches. 13 fr.

NAHUYS (Comte M. T. C. F. N.). Histoire numismatique du royaume de Hollande sous le règne de S. M. Louis Napoléon, roi de Hollande. Amsterdam, Frédérik Muller, 1858, in-4°, 14 pl. 20 fr.

OLIVIERI (A.). Monete, medaglie e sigilli dei principi Doria che serbansi nella biblioteca della regia università ed in altre collezioni di Genova. Genova, tipografia del R. I. de' sordo-muti, 1859, in-8°, 5 pl. 5 fr.

PONTHIEUX (N.). Description d'une découverte de monnaies des évêques de Beauvais. 1859, in-8°. 1 fr.

POEY D'AVANT (Faustin). Monnaies féodales de France. Paris, Camille Rollin, 1858, in-4°, 101 planches (1er et 2e volumes). Chaque. 36 fr.

RATHGEBER (Georg.). Neunundneunzig silberne Münzen der Athenaier aus der Sammlung zu Gotha. Weissensee, G. F. Grossmann, 1858. In-4°.

RICH (Anthony). Dictionnaire des antiquités romaines et grecques, accompagné de 2,000 gravures d'après l'antique, représentant tous les objets de divers usages d'art et d'industrie des Grecs et des Romains, traduit de l'anglais, sous la direction de M. Chéruel, inspecteur de l'Académie impériale de Paris. Paris, Firmin Didot, 1859, pet. in-8°. 10 fr.

ROUYER et **HUCHER**. Histoire du jeton au moyen âge. 1re partie. Paris, Rollin, 1858, in-8°, 17 pl. grav. 6 fr.

SABATIER (J.). Description générale des médaillons contorniates. Paris, 1860, in-4°, 19 pl. gravées. 36 fr.

SEPILLI (J.). Illustrazione di quattro monete pontificie e d'una di casa di Savoja. Trieste, tipografia di Colombo Coen, 1859, in-8°, 1 pl.

SOULTRAIT (George de). Essai sur la numismatique bourbonnaise. Rollin, 1858, in-8°, 6 pl. 8 fr.

UGDULENA (Gregorio). Sulle monete punico-sicule. Palerme, 1857, in-4°, 2 planches.

VASQUEZ QUEIPO (V.). Essai sur les systèmes métriques et monétaires des anciens peuples. Paris, 1859, 3 vol. in-8°. 30 fr.

VOILLEMIER (Le Dr). Essai sur les monnaies de Beauvais, depuis la période gauloise jusqu'à nos jours. Beauvais, 1858, in-8°. 10 pl. 5 fr.

ZEITSCHRIFT für Munz-Siegel-und-Wappen-Kunde. Nouvelle série, premier vol. Berlin, 1859, in-4°.

Paris. — Imprimé par E. Thunot et Ce, 26, rue Racine.

REVUE
NUMISMATIQUE

PUBLIÉE

PAR

J. DE WITTE

Membre de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique,
Correspondant de l'Institut
et de la Société impériale des Antiquaires de France,

ET

ADRIEN DE LONGPÉRIER

Membre de l'Institut et de la Société impériale des Antiquaires de France,
Associé étranger de l'Académie royale des sciences de Belgique.

Ostendite mihi numisma census... Cujus
est imago hæc, et superscriptio?
MATTH. XXII, 19—20.

NOUVELLE SÉRIE. TOME CINQUIÈME.

—

ANNÉE 1860

PARIS

AU BUREAU DE LA REVUE

CHEZ M. CAMILLE ROLLIN, 12, RUE VIVIENNE

—

N° 5. — SEPTEMBRE et OCTOBRE.

AVIS

La Revue numismatique paraît tous les deux mois par livraisons de 4 à 5 feuilles, formant chaque année un volume grand in-8° d'environ 500 pages, orné de nombreuses planches gravées sur cuivre et de vignettes sur bois intercalées dans le texte.

Le prix de la souscription, payable d'avance, est de 16 fr. par année.

S'adresser, pour tout ce qui concerne la rédaction, aux Directeurs de la Revue, chez M. Camille Rollin, 12 rue Vivienne, qui se charge des souscriptions. On est prié d'affranchir les lettres et paquets.

Les ouvrages de *numismatique* dont il aura été envoyé deux exemplaires seront annoncés dans la *Revue* et pourront être en outre l'objet de comptes rendus.

TABLE

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS.

F. de Saulcy. — Lettres à M. de Longpérier sur la numismatique gauloise. X. . . . . 345—358

Henry Cohen. — Notice sur sept médailles romaines (pl. xvi). . . . . 359—363

Adr. de Longpérier. — Louis II et Angilberge (vignette). . . . . 364—367

A. de Barthélemy. — Nouveaux éclaircissements sur la monnaie d'Auxerre. . . . . 368—379

R. Géry. — Denier inédit de Pons Hugues, comte d'Ampurias (vignette). . . . . 380—383

Adr. de Longpérier. — Perkin Werbecque (pl. xvii). 384—395

CHRONIQUE.

Notice nécrologique sur M. le marquis de Lagoy, par M. Charles Robert. . . . . 396—408

Nécrologie. M. Jules Renouvier. 408

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00690 7469